

# Révision du SCOT des Rives du Rhône

## *Diagnostic*

Document arrêté en Conseil Syndical le 14 février 2019

# SOMMAIRE

<b>Introduction</b>	<b>3</b>
<b>Partie 1 : Un territoire attractif et dynamique qui se structure et s'affirme</b>	<b>15</b>
<b>Partie 2 : Pour un territoire accueillant à l'égard de ses habitants actuels et futurs</b>	<b>35</b>
<b>Partie 3 : Un territoire dynamique aux potentiels de développement important, bien intégré dans l'espace métropolitain et régional</b>	<b>117</b>
<b>Partie 4 : Un environnement et des ressources de qualité mais aux équilibres fragiles</b>	<b>225</b>
<b>Partie 5 : Pour un territoire accessible et bien desservi, pour les hommes et les marchandises</b>	<b>345</b>
<b>Synthèse des grands enjeux à prendre en compte pour la révision</b>	<b>403</b>

## **Introduction :**

**Un territoire de moyenne  
vallée du Rhône situé sur un  
axe européen majeur**

## Le territoire des Rives du Rhône

Situé de part et d'autre de la vallée du Rhône, le territoire des Rives du Rhône s'étend sur une superficie de 1 866 km<sup>2</sup>. Il réunit 153 communes représentant, en 2015, 272 814 habitants.

Les 153 communes sont regroupées en 6 intercommunalités :

- La communauté d'agglomération d'Annonay Rhône Agglo (29 communes)
- La communauté d'agglomération de Vienne Condrieu Agglomération (30 communes)
- La communauté de communes du Pays Roussillonnais et la communauté de communes du Territoire de Beaurepaire (37 communes) (fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2019)
- La communauté de communes du Pilat Rhodanien (14 communes)
- La communauté de communes Porte de DrômArdèche (35 communes)
- La communauté de communes du Val d' Ay (8 communes)

Le territoire se trouve également à cheval sur 5 départements : l'Ardèche, la Drôme, l'Isère, la Loire et le Rhône.

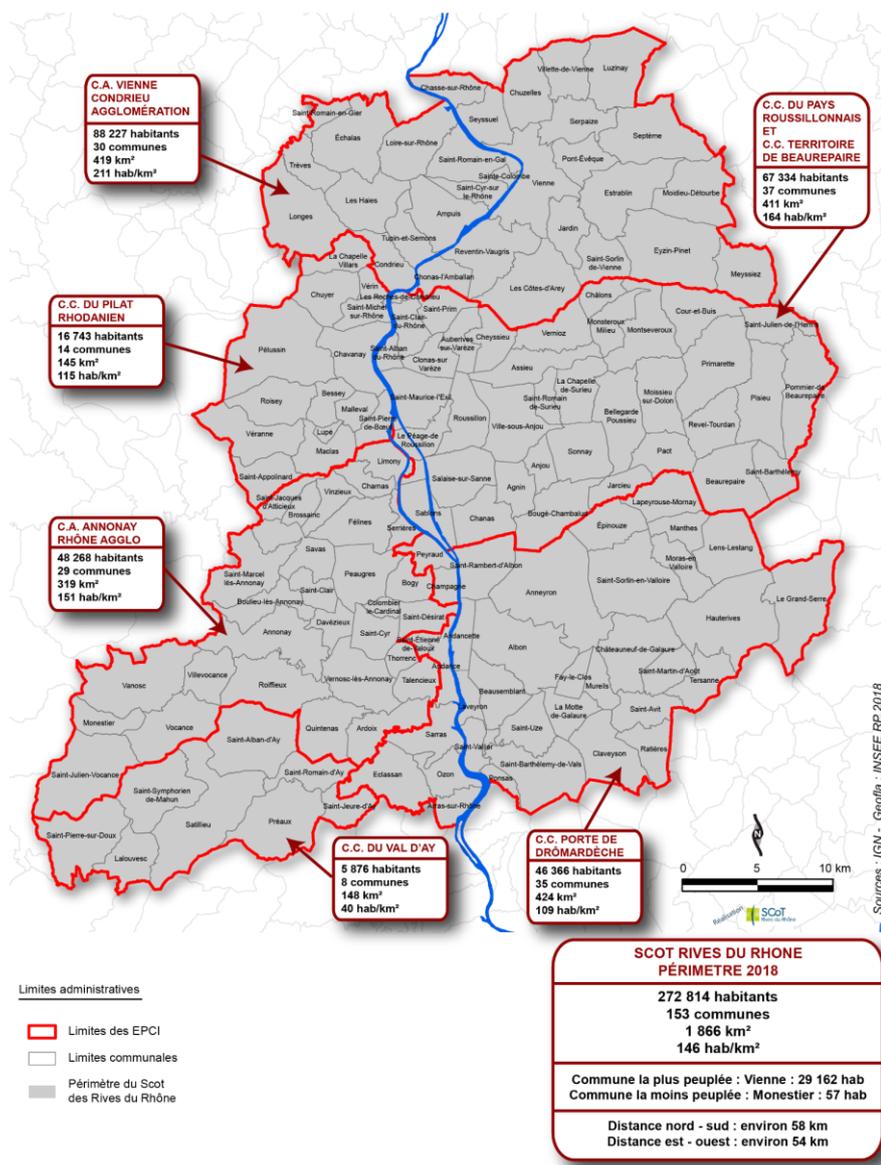


Fig. 0.0 - Organisation administrative du Scot des Rives du Rhône en 2018

## Le contexte de la révision du Scot

Le Scot des Rives du Rhône a été approuvé le 30 mars 2012 sur un périmètre de 80 communes. Suite à l'intégration de 47 nouvelles communes de la Drôme et de l'Ardèche dans le périmètre des Rives du Rhône et à la nécessité de « grenelliser » le Scot, celui-ci est rentré en révision en 2013. Le 20 mars 2018, le Scot des Rives du Rhône a accueilli deux nouvelles communautés de communes, celle du Territoire de Beaurepaire (amenée à fusionner avec le Pays Roussillonnais en 2019) en Isère et du Val d'Ay en Ardèche.

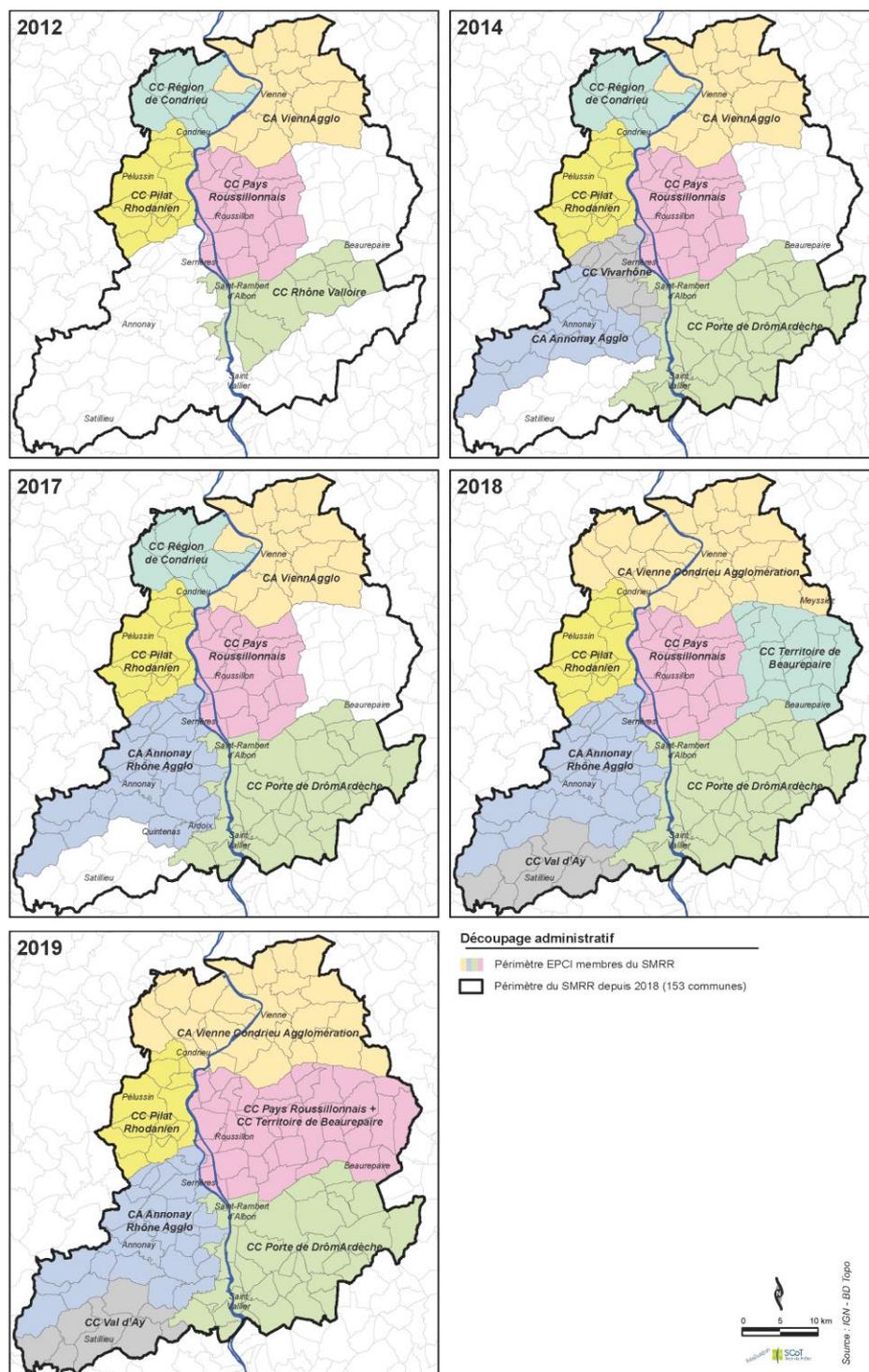


Fig. 0.1 – Evolution du périmètre du Syndicat Mixte des Rives du Rhône

## Un territoire de moyenne vallée du Rhône

Le territoire des Rives du Rhône correspond aux territoires dits du « Rhône moyen », ceux où le fleuve se resserre et s'encaisse. Il s'étend du seuil de Seyssuel au Nord de Vienne à celui de Saint-Vallier qui ferme au Sud la plaine de Bièvre-Valloire. Entre ces deux resserrements, la plaine alluviale du Rhône constitue un couloir plus ou moins étroit encadré par des plateaux et collines morainiques en rive gauche (plateau de Chambaran, Balmes viennoises et plateau de Bonnevaux) et de moyenne montagne (Pilat, Vivarais) qui constituent les franges orientales du Massif Central en rive droite. Les plateaux de Bonnevaux et le plateau de Chambaran caractérisés par leur forêt, font saillie au dessus de la plaine de Bièvre-Valloire. Celle-ci est la seule à présenter une large échancrure ouverte sur les pays du Dauphiné, singularité géomorphologique due aux legs des glaciations quaternaires.

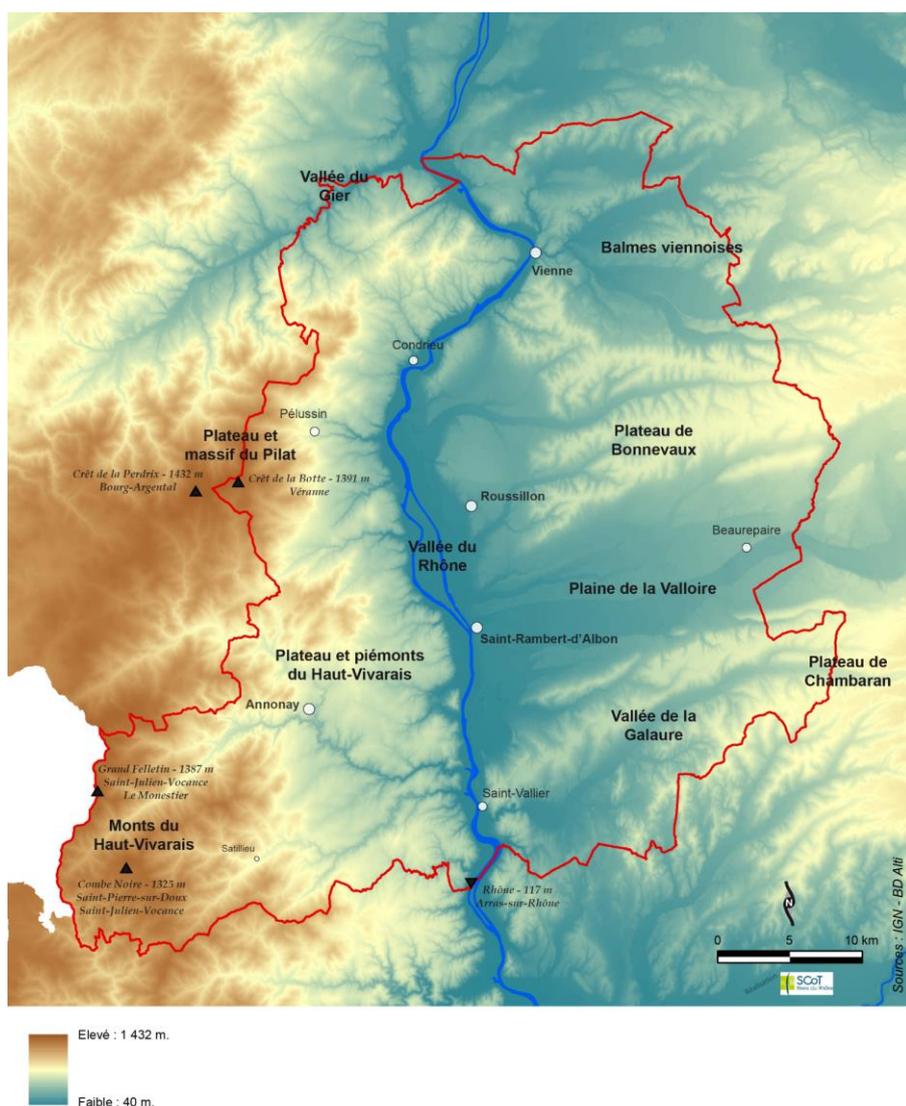


Fig. 0.2 – Le relief

**Un territoire situé sur un axe « Nord-Sud » d’envergure européenne, la vallée du Rhône, à proximité de l’agglomération lyonnaise.**

Le territoire des Rives du Rhône est traversé du Nord au Sud par un axe de circulation majeur, la vallée du Rhône. Depuis l’antiquité, la vallée du Rhône, territoire d’implantation humaine historique, a constitué un axe de déplacement majeur en Europe. Elle concentre aujourd’hui des infrastructures de transport structurantes à l’échelle européenne, nationale et régionale.

Le développement des infrastructures entre Paris, Lyon et la Méditerranée a fait de la vallée du Rhône un axe stratégique depuis des décennies. Au début du XIXe siècle, apparaît la voie impériale entre Lyon et la Côte d’Azur, renommée Route Nationale 7. Elle deviendra rapidement une des voies les plus emblématiques de France.

Parallèlement, se crée au milieu du XIXe siècle la ligne ferroviaire Paris-Lyon-Marseille, axe majeur du réseau ferré français. Les années 1950 et 1960 ont été marquées par la construction d’une troisième infrastructure majeure : l’autoroute A7. Ces trois axes ont façonné le développement économique d’une large partie du territoire. Le fleuve Rhône améliore encore le potentiel d’accessibilité du territoire. Grâce aux écluses et aux canaux, l’infrastructure fluviale devient une voie navigable supportant des gabarits importants. Il permet de relier directement le territoire au port de Fos-sur-Mer, élément majeur du transport maritime français.

Dernier aménagement en date, la vélo-route, voie verte ViaRhôna qui longe le Rhône de Genève à la Méditerranée et qui participe au développement du tourisme sur le territoire.

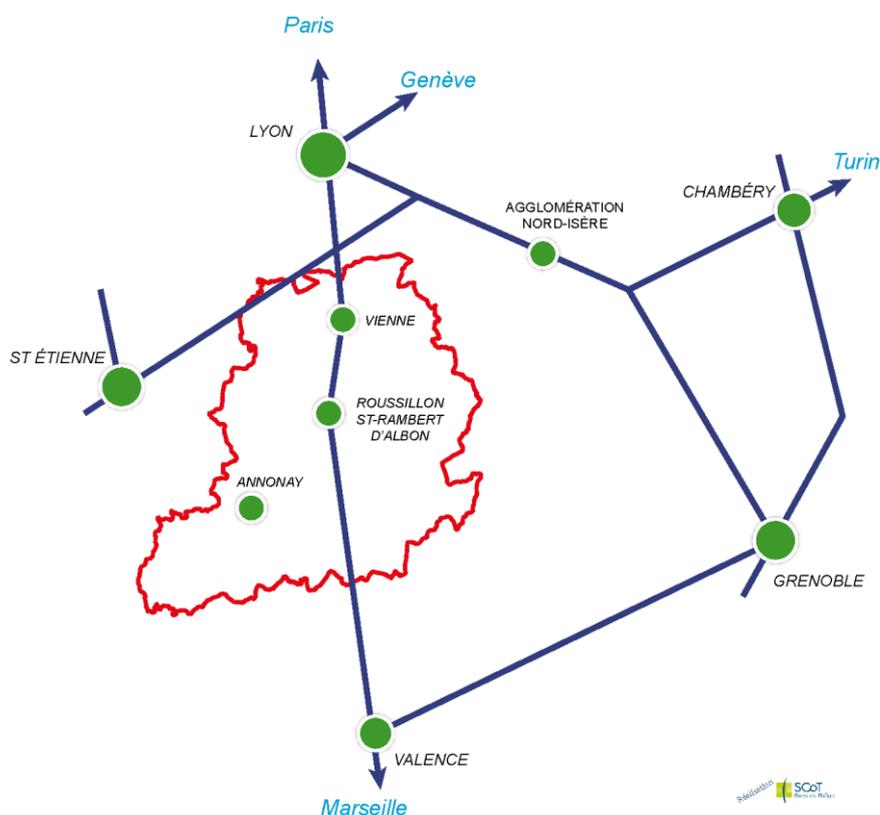


Fig. 0.3 – Un axe Nord-Sud structurant



du Rhône qui risquent de grever le développement et l'attractivité des territoires situés sur les plateaux si aucune amélioration n'est apportée.

Certains de ces axes sont particulièrement stratégiques pour le territoire.

On notera notamment l'axe Saint-Etienne – Annonay – Vallée du Rhône – Beaurepaire – Grenoble qui traverse le territoire d'Ouest en Est. Cet axe de déplacement est particulièrement structurant pour le territoire en permettant notamment de lier Annonay, un des trois pôles principaux du territoire, à la vallée du Rhône et ainsi d'assurer son développement et son attractivité. La nécessité de renforcer cet axe Est-Ouest stratégique est à l'origine d'une démarche de coopération entre EPCI : l'entente TransRhodanienne Isère Drôme Ardèche Nord (TRIDAN) créée en 2009 et qui regroupe à ce jour, 3 EPCI (Annonay Rhône Agglo, Porte de DrômArdèche et Pays Roussillonnais/Territoire de Beaurepaire) et qui mène des actions en matière de transports et de développement économique.

L'axe de la vallée du Gier apparaît aussi comme un axe Est-Ouest structurant. Ce dernier relie l'agglomération stéphanoise à la vallée du Rhône au niveau de Givors. La vallée du Gier constitue une ancienne vallée industrielle aujourd'hui en reconversion. Bien que situé en limite Nord-Ouest du territoire, cet axe est structurant pour plusieurs communes situées à l'Ouest de Vienne Condrieu Agglomération.

Enfin, l'axe Saint-Exupéry – vallée du Rhône qui dessert des secteurs stratégiques de l'aire métropolitaine tels que la plaine de Saint-Exupéry ou encore la communauté d'agglomération Porte de l'Isère (CAPI) depuis l'agglomération viennoise (Vienne, Chasse-sur-Rhône) est également un axe important du territoire.

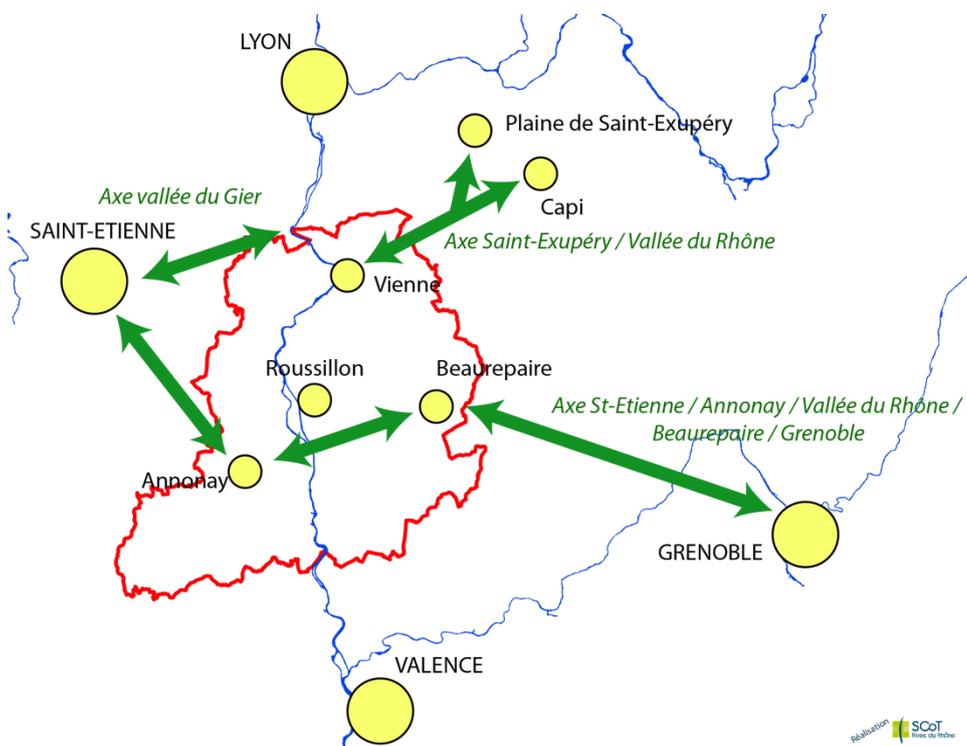


Fig. 0.5 - Les 3 axes Est-Ouest structurants

## **Un territoire structuré autour de quelques polarités attractives**

Bien que fortement influencé par les 4 métropoles qui l'entourent (Lyon, Valence, Saint-Etienne et Grenoble), le territoire des Rives du Rhône constitue un espace dynamique structuré autour de plusieurs polarités.

Trois polarités d'agglomération historiques (Vienne, Annonay et Roussillon/Péage-de-Roussillon) conservent leur rôle structurant pour le territoire, malgré une tendance à la diffusion de l'urbanisation, grâce à leurs équipements supérieurs, et à un nombre d'emplois supérieur à 10 000. Leur poids démographique est aussi prépondérant à l'échelle du Scot.

En complément de ces trois agglomérations, cinq centralités intermédiaires structurent le territoire grâce à une gamme d'équipements qui permet de répondre aux besoins courants. Beaurepaire, Saint-Vallier et Saint-Rambert-d'Albon disposent d'équipements et de plusieurs milliers d'emplois. Pélussin et l'ensemble formé par Condrieu, Les Roches-de-Condrieu et Saint-Clair-du-Rhône sont deux polarités plus résidentielles, qui structurent essentiellement le territoire en termes d'équipements.

Enfin, une vingtaine de polarités forment de petites centralités sur des bassins de vie de proximité. Leur rayonnement est lié à la présence de certains équipements que l'on ne retrouve pas dans les villages alentours.

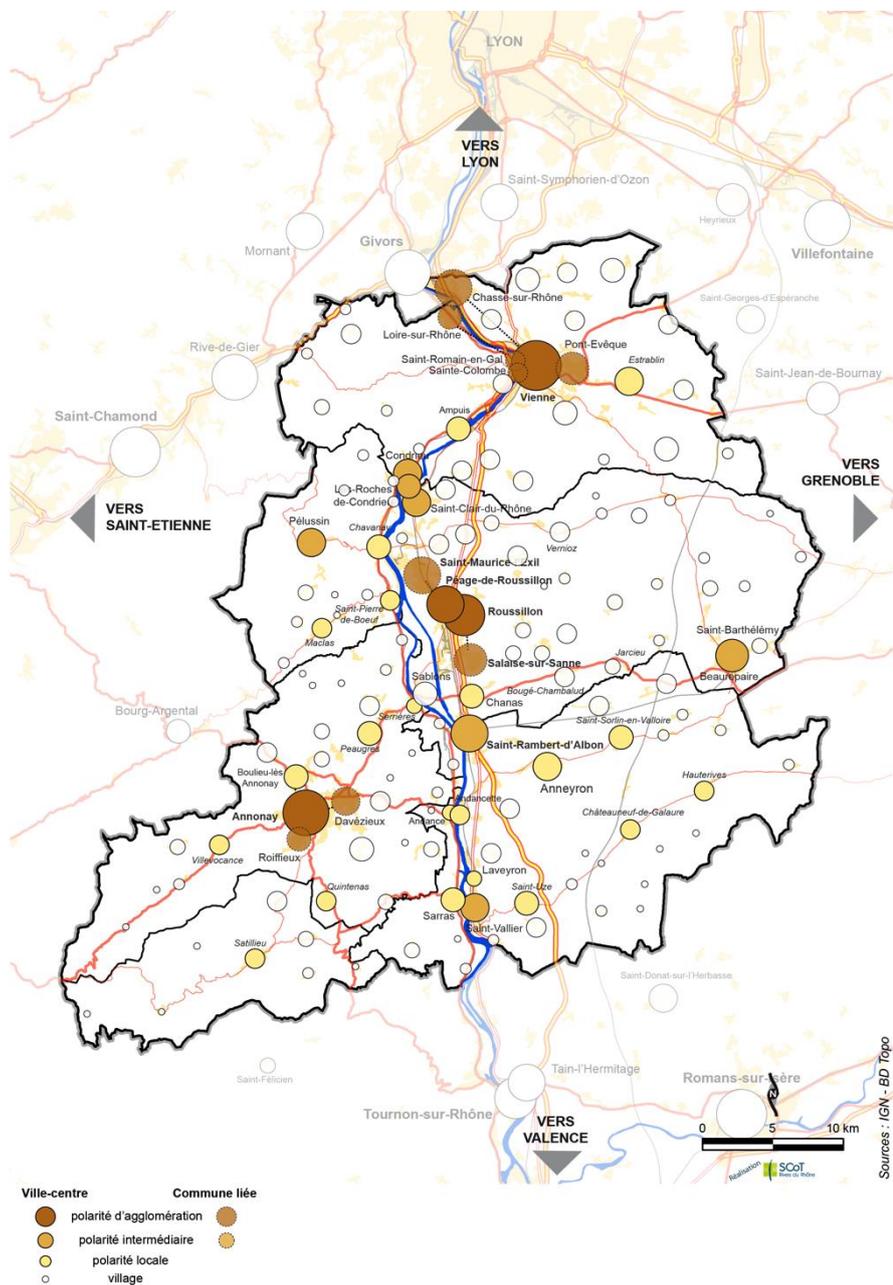


Fig. 0.6 – Armature urbaine en 2018

### Un territoire doté d'un fort dynamisme économique.

L'abondance de la ressource en eau, avec le fleuve Rhône et ses affluents, a porté le développement industriel du territoire. A partir du XVIII<sup>ème</sup> siècle, l'industrie se développe en France. Lyon, alors capitale de la soie, influe sur les régions environnantes et le textile se développe ainsi sur le territoire, à Vienne, Pélussin ou encore Condrieu. Au XIX<sup>ème</sup> siècle, la papèterie se développe sur Annonay sous l'impulsion des frères Montgolfier. A partir de 1915, la plateforme chimique est créée à Roussillon. L'industrie chimique prospère dans la vallée du Rhône et va ainsi fortement marquer le territoire. Enfin, au XX<sup>ème</sup> siècle, le territoire devient un producteur important d'énergie grâce à l'installation de la centrale nucléaire de Saint-Alban et au développement de l'hydroélectricité sur le Rhône.

Aujourd'hui, le tissu industriel sur le territoire est riche et varié et marque profondément les Rives du Rhône. On notera la présence de nombreux fleurons industriels qui constituent des pourvoyeurs de nombreux emplois dans différents

domaines : la construction mécanique (Irisbus, Celette, Hexel), la métallurgie (COPAL, Ardagh Aluminium), la papèterie (Canson/Fila, Eymin-Leydier), la céramique (Jars, Revol, Ceralep), l'énergie (EDF),...

L'activité agricole constitue également l'une des vitrines du territoire avec une surface utile d'environ 751 km<sup>2</sup> sur un espace total de 1 859 km<sup>2</sup> (données RGA 2010). En 2010, on recense 2 553 exploitations agricoles réparties sur le territoire et totalisant 4 380 unités de travail annuel (UTA) dont les deux tiers sont des chefs d'exploitations et des co-exploitants. La place économique de l'agriculture reste cependant modeste (environ 2 % du PIB), tout comme la part des emplois agricoles (3 à 4 %) à l'échelle du territoire.

Toutefois, le poids de l'emploi agricole peut être important sur les communes rurales et l'agriculture des Rives du Rhône est caractérisée par une très forte diversité de productions : céréales, élevages bovins et caprins, arboriculture, viticulture... Elle participe fortement au rayonnement du territoire avec notamment ses 9 AOP et ses nombreux IGP.

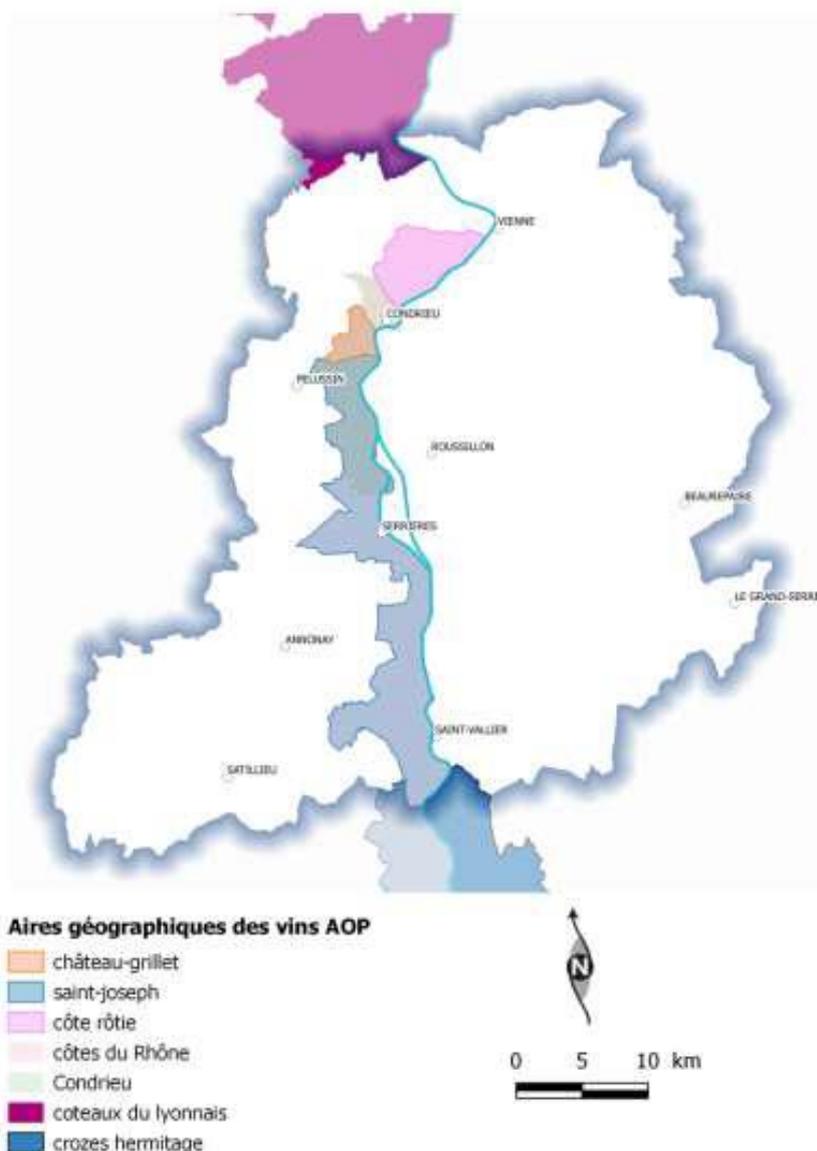


Fig. 0.7 – Aires géographiques des appellations d'origine protégée viticoles



Source : DRAAF Rhône-Alpes, traitement BLEZAT Consulting

L'industrie agro-alimentaire est aussi bien présente, avec des entreprises qui valorisent en partie les productions agricoles issues du territoire et participent au développement économique (Candia, Yoplait, Aoste, Ravifruit, Kerry Ingredients,...).

Enfin, les Rives du Rhône disposent d'atouts sur lesquels s'appuie le développement touristique du territoire. L'agriculture avec de nombreuses activités et manifestations autour des produits agricoles (site remarquable du goût – Poire de la Valloire, la Cité du fruit, musée de l'alambic, fêtes du vin,...) mais aussi le développement d'une offre d'hébergement à la ferme.

La qualité des paysages, le caractère emblématique de certains sites naturels ou encore la présence d'une grande diversité de patrimoine vernaculaire (murs en galets, maisons de maîtres, lavoirs, etc.) participent à l'image de marque du territoire. Ce sont des facteurs clés de son attractivité et de son rayonnement avec notamment des sites touristiques majeurs à l'échelle régionale tels que le patrimoine gallo-romain de Vienne et de Saint-Romain-en-Gal, le Safari de Peaugres, le Palais Idéal du Facteur Cheval ou encore le massif du Pilat. Le tourisme religieux très développé dans le Val d'Ay et la Galaure participe également à l'attractivité et l'identité du territoire : basilique et chapelles de Lalouvesc, sanctuaire de Notre Dame d'Ay à Saint-Romain d'Ay, foyer de charité lié à Marthe Robin à Châteauneuf de Galaure.



### **Un territoire vulnérable confronté à de nombreux risques et nuisances**

La forte présence de l'industrie, d'axes de circulation majeurs ainsi que de l'eau (Rhône et affluents) génère sur le territoire des risques importants, technologiques, naturels (inondations) et sanitaires (pollution de l'air, transport de matières dangereuses), mais aussi des nuisances (bruits, odeurs) pour les populations et les entreprises. Ce constat est d'autant plus fort dans la vallée du Rhône, qui concentre la majeure partie de la population du territoire, et où les différents risques se cumulent. Une part importante de la population est concernée par ces risques.

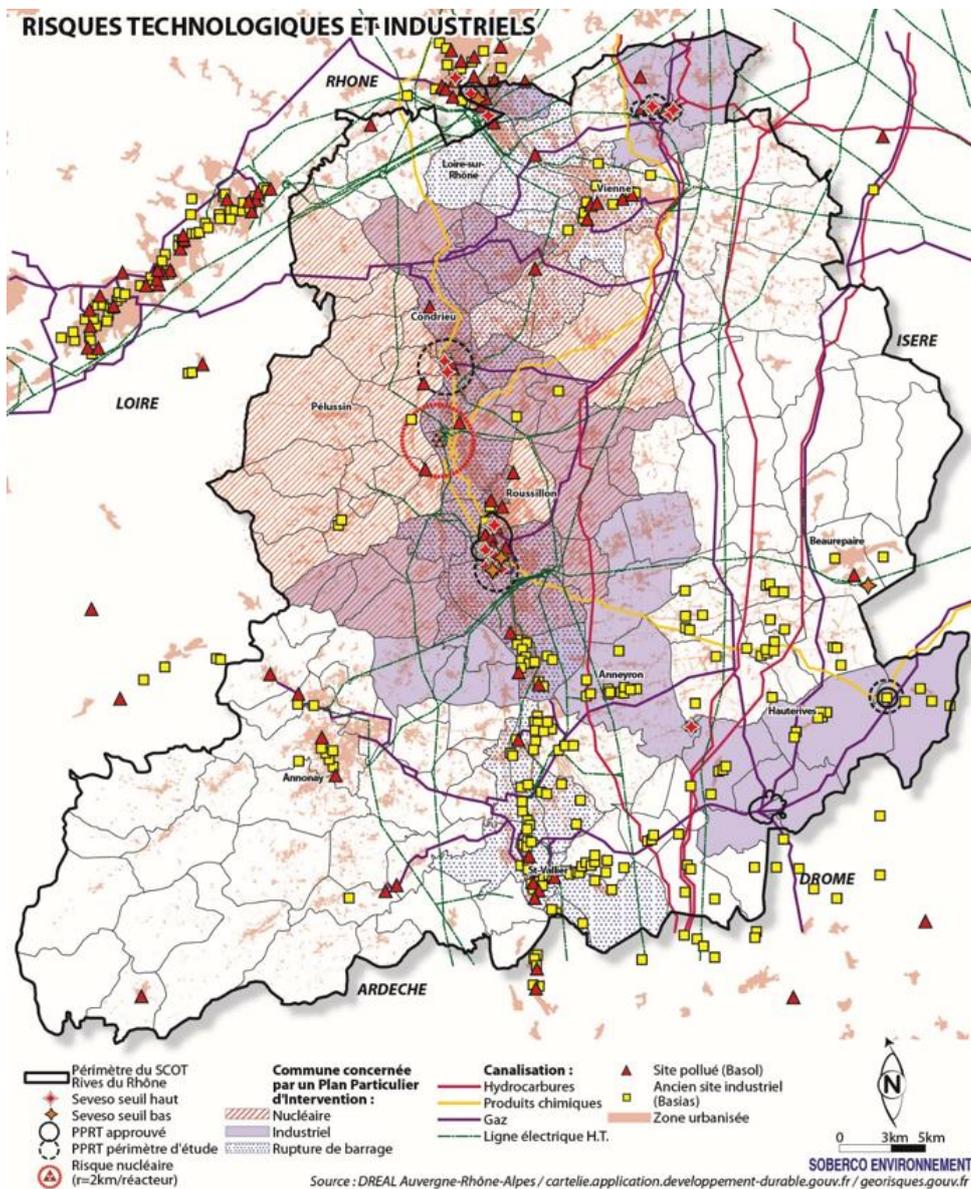


Fig. 0.8 – Risques technologiques et industriels

De même, la ressource en eau importante, qui a permis le développement depuis des siècles, constitue un enjeu fort pour le territoire en termes de qualité et de quantité.

Enfin, le territoire dispose d'une richesse écologique importante, qui s'organise autour de la trame verte et bleue du territoire et qui contribue à l'attractivité pour les populations (cadre de vie) et le secteur économique (tourisme, agriculture,...). Cette dernière est toutefois menacée par de nombreux facteurs, que ce soit la consommation d'espace et l'artificialisation des sols importantes au cours des dernières décennies ou encore des ruptures écologiques en lien avec le développement de l'urbanisation et des infrastructures de transports.

## **Partie 1 :**

### **Un territoire attractif et dynamique qui se structure et s'affirme**

## Table des matières

Armature urbaine utilisée dans le diagnostic.....	17
Enjeu 1 : Accompagner les dynamiques démographiques qui agissent sur les équilibres du territoire.....	18
<b>Constat 1.1 Une croissance démographique forte, portée par des dynamiques endogènes et la proximité de la métropole lyonnaise</b> .....	19
Enjeu 2 : S'organiser pour accompagner, voire impulser, des dynamiques de développement .....	26
<b>Constat 2.1 Une gouvernance complexe</b> .....	27

# Armature urbaine utilisée dans le diagnostic

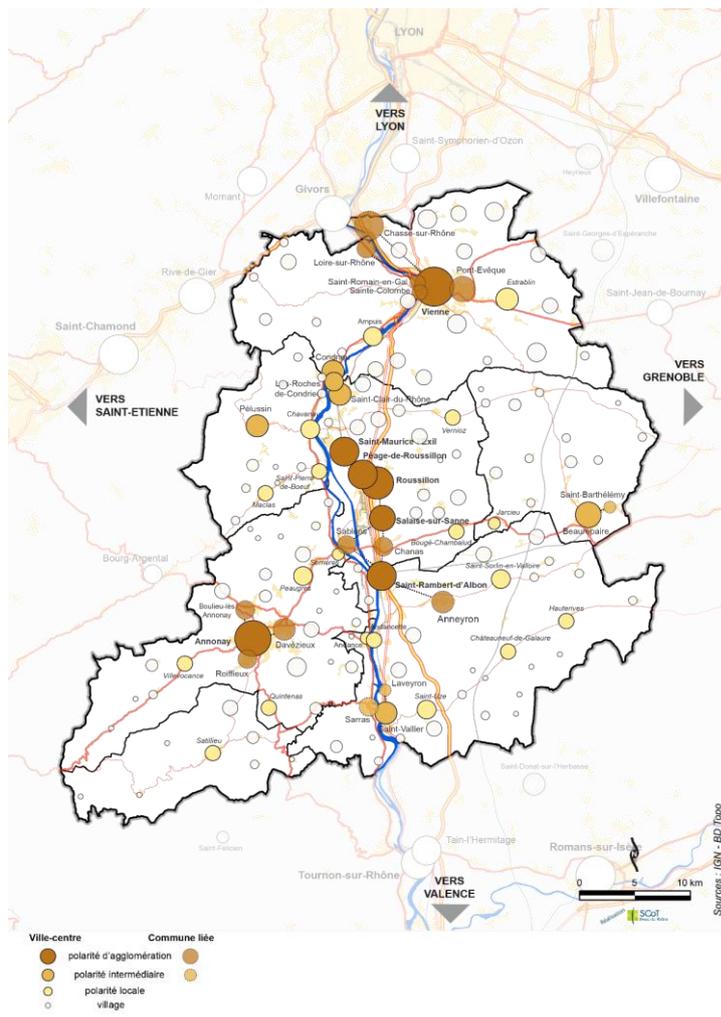
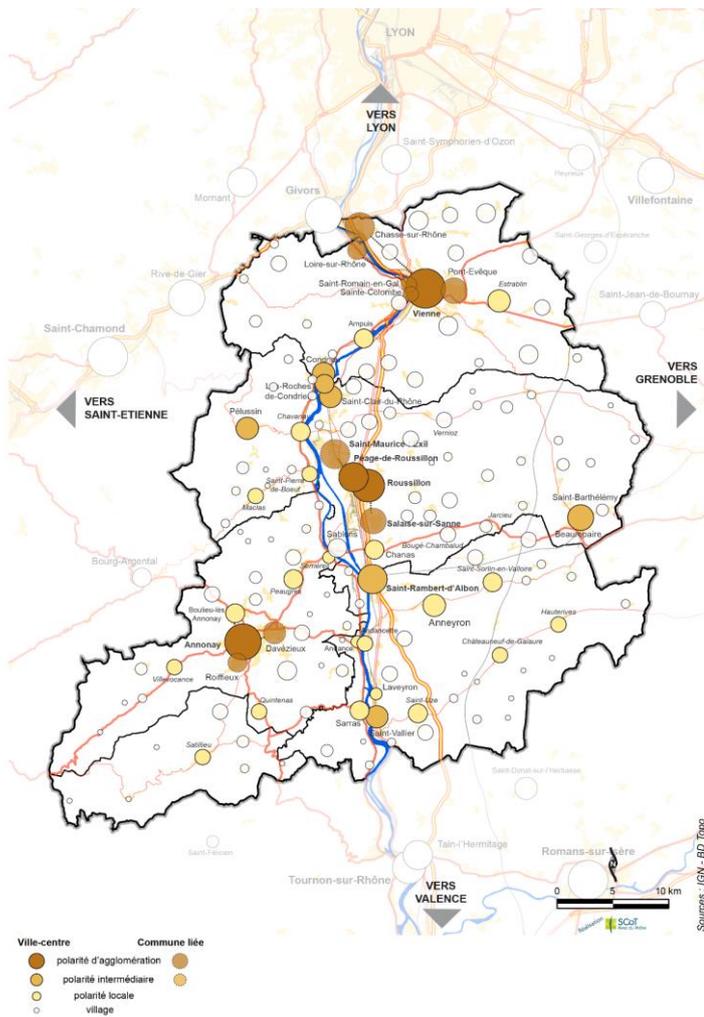


Fig. 1.0.1 – Armature urbaine en 2018

Fig. 1.0.2 – Projet d'armature urbaine en 2040

## Remarque méthodologique

Suite à l'entrée du Territoire de Beaupaire et du Val d'Ay dans le Scot en 2018, l'ensemble du diagnostic a été mis à jour. A cette époque, le travail sur le PADD et le DOO étaient en cours de réalisation et déjà avancés sur certains aspects, notamment l'armature urbaine souhaitée pour le territoire à horizon 2040.

Dans ce cadre, il a semblé préférable de mettre à jour le diagnostic en s'appuyant pour les différentes analyses sur l'armature urbaine en projet à horizon 2040 et non sur l'armature effective en 2018.

Enjeu 1 : Accompagner les  
dynamiques démographiques qui  
agissent sur les équilibres du  
territoire

# Constat 1.1 Une croissance démographique forte, portée par des dynamiques endogènes et la proximité de la métropole lyonnaise

Une forte attractivité démographique.

Une périurbanisation importante.

Une résidentialisation croissante.

## Une forte attractivité démographique

Le territoire des Rives du Rhône, qui s'appuie sur une structuration urbaine ancienne, est aujourd'hui touché par le phénomène de métropolisation qui induit une résidentialisation du territoire.

La période d'exode rural des années 1960 s'est traduite essentiellement par un renforcement du pôle roussillonnais.

Durant les années 1970, la croissance des quartiers pavillonnaires s'est fait ressentir dans les proches périphéries de Vienne et d'Annonay, tandis que depuis les années 80 la diffusion des populations concerne tout le territoire des Rives du Rhône, avec un rythme qui s'accélère dans les années 2000.

A noter que sur la dernière décennie, l'influence lyonnaise s'est fait sentir essentiellement dans une couronne se situant à plus de 30 km du centre de Lyon.

On observe de même sur les franges Sud, Est et Ouest les influences respectives des métropoles de Valence, Grenoble et Saint-Etienne.

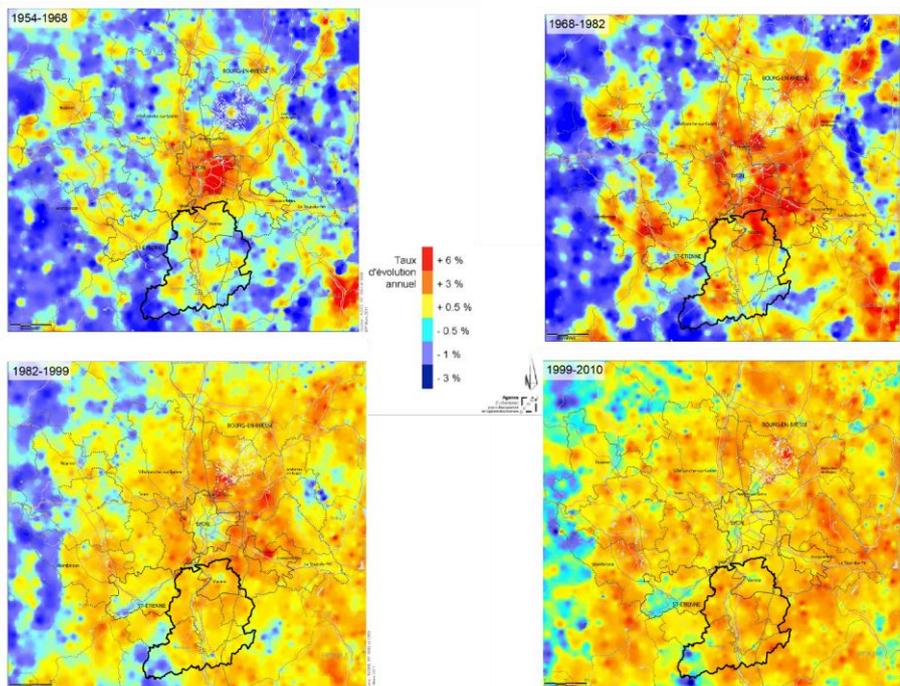


Fig. 1.1.1 – Taux d'évolution annuel de la population depuis 1954

Le solde naturel est élevé sur la quasi-totalité du territoire. Entre 2009 et 2014, on compte plus de 16 600 naissances pour plus de 10 500 décès.

Le solde naturel est donc largement positif sur la plupart des communes ; notamment à Vienne, près de 2 400 naissances ont en effet été enregistrées sur la période. Le solde naturel ne parvient pas à compenser le solde migratoire déficitaire de la commune. En effet, le départ des familles observé impacte plusieurs fois l'évolution de la population ; perte en volume accélérée (à un seul départ correspond plusieurs habitants perdus), le vieillissement de la population, etc. L'une des raisons principales est la difficulté du parc de logement à répondre aux attentes de ces ménages.

Certaines communes ont un solde naturel négatif. Les cas de figures sont différents suivant les communes. Sur la vallée de la Cance et de l'Ay, il semble que ce soit le faible nombre de naissances qui soit en cause. Sur quelques polarités (Annonay, Saint-Vallier, Pélussin, Condrieu, Satillieu et Serrières) et sur des communes plus rurales (Anjou, Pact, ...), la natalité, bien que relativement dynamique, ne parvient pas à compenser le taux de mortalité tant le vieillissement de la population y est désormais bien installé.

Concernant les communes de la vallée de la Galaure, l'arrivée assez importante de nouveaux habitants a permis de relancer la natalité sur plusieurs villages, et ainsi de retrouver un solde naturel positif.

Le territoire du Val d'Ay présente une croissance modérée mais des disparités fortes entre les communes de « montagne » en recul démographique (Satillieu, Lalouvesc, Saint-Pierre-sur-Doux...) et les communes les plus proches de la vallée du Rhône (Préaux, Saint-Romain-d'Ay...) plus attractives.

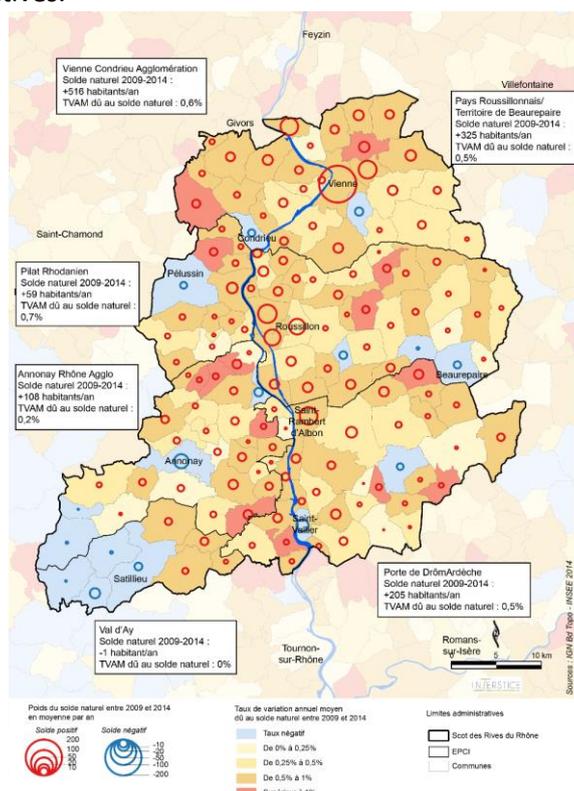
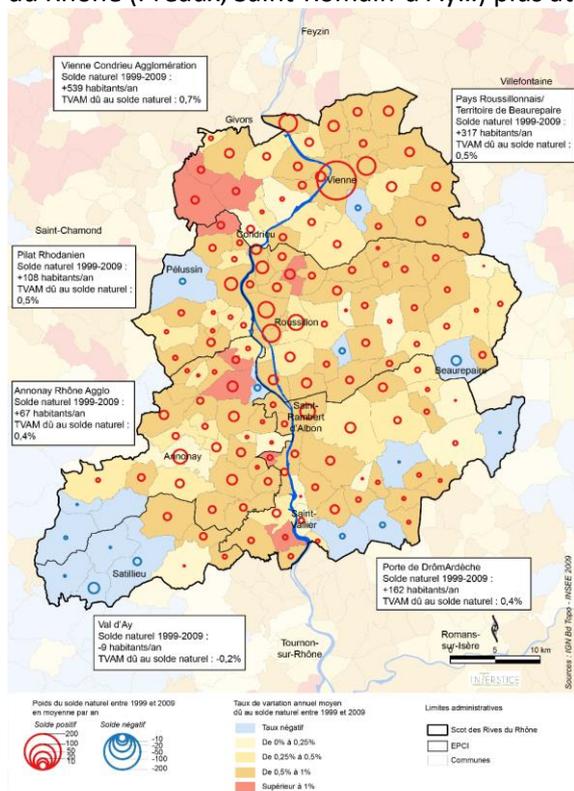


Fig. 1.1.2 – Evolution du solde naturel entre 1999 et 2009

Fig. 1.1.3 – Evolution du solde naturel entre 2009 et 2014

Une périurbanisation importante sur le territoire

Le territoire des Rives du Rhône est globalement attractif, avec un solde migratoire positif : plus 640 habitants supplémentaires par an en moyenne. Des écarts sont visibles à l'intérieur du territoire, avec notamment un volume important de personnes quittant les villes-centres de Vienne et Annonay. Un système de vases communicants semble s'opérer entre les centralités et les villages.

Entre 1999 et 2009, la majorité des communes du Scot des Rives du Rhône avaient un taux de variation annuel moyen dû au solde migratoire élevé. Entre 2009 et 2014, l'attractivité du territoire est moindre avec une baisse de ces taux dans les villages principalement (50 communes avec un taux de variation négatif entre 2009 et 2014).

Ce constat s'observe également au sein des EPCI où la croissance annuelle moyenne due au solde migratoire a tendance à ralentir ces dernières années.

Le solde migratoire déficitaire de Vienne Condrieu Agglomération montre que les phénomènes migratoires dépassent largement les limites administratives des intercommunalités.

On observe enfin une « crise des villes centres » au profit d'une structuration en agglomération. Celle-ci étant plus ou moins subie.

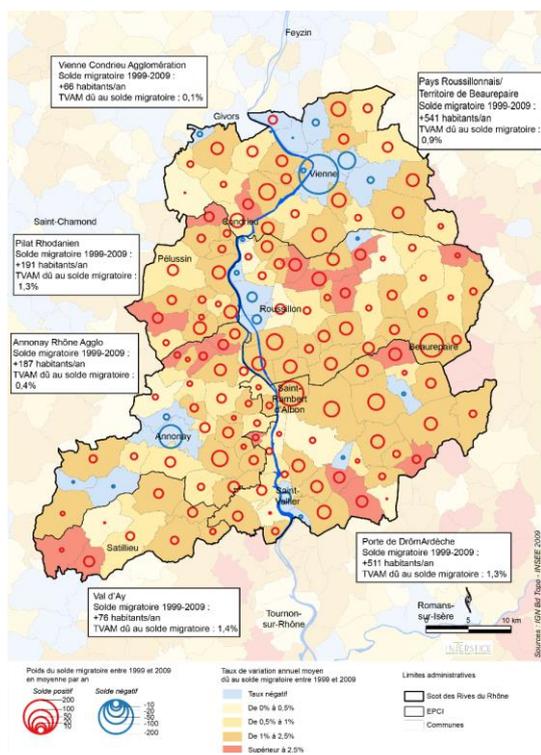


Fig. 1.1.4 – Evolution du solde migratoire entre 1999 et 2009

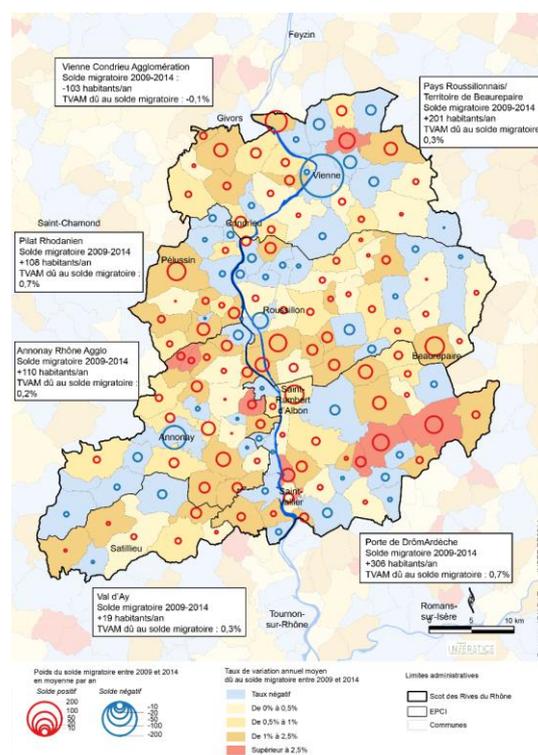
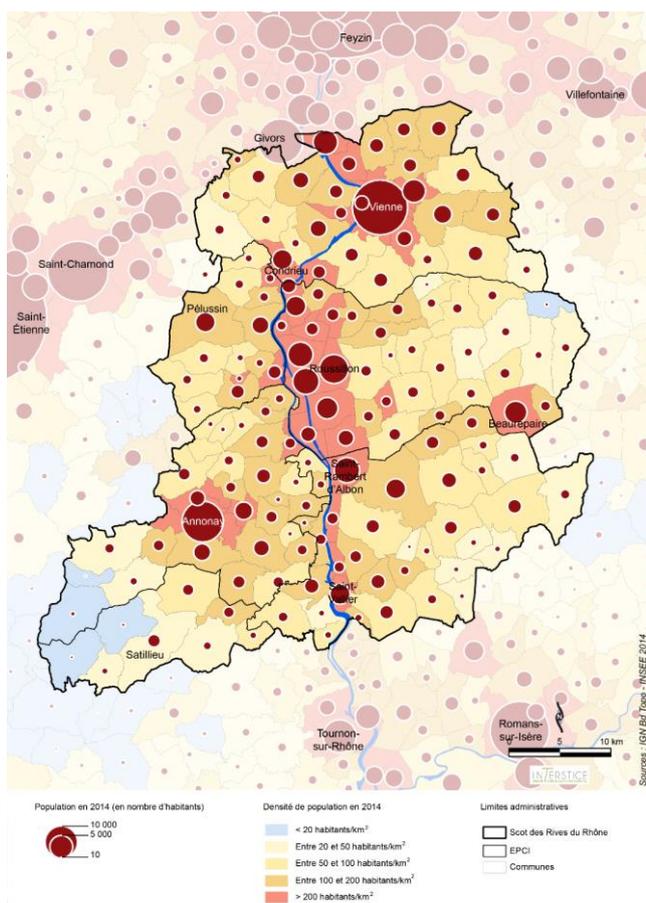
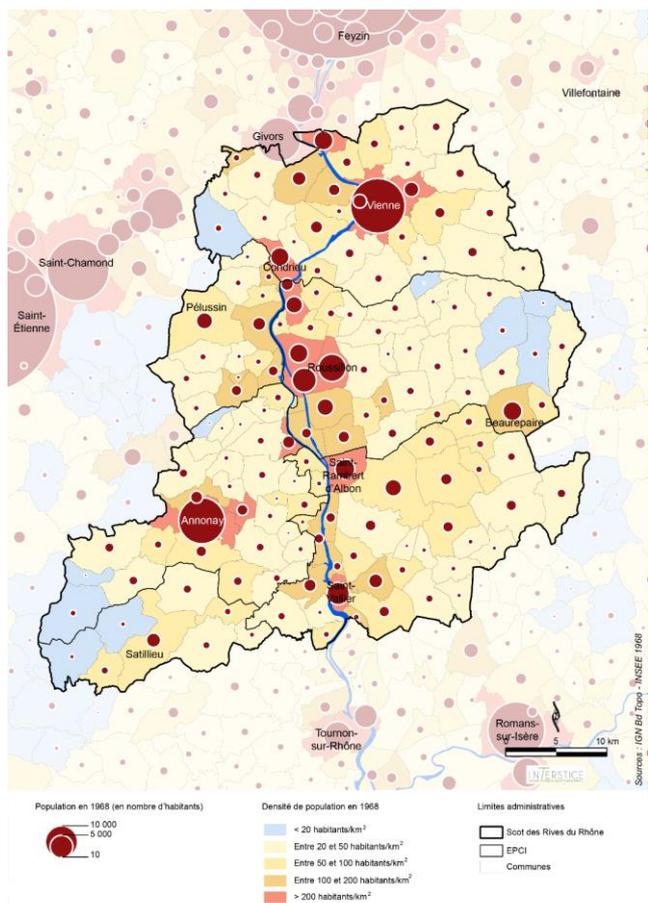


Fig. 1.1.5 – Evolution du solde migratoire entre 2009 et 2014

La comparaison des densités et des poids de population entre 1968 et 2014 montre clairement la croissance démographique des Rives du Rhône. La large vallée du Rhône apparaît comme l'artère principale du développement résidentiel.

Les polarités historiques de Vienne et d'Annonay perdent de la population depuis plusieurs années. Toutefois, cette décroissance démographique semble se stabiliser avec notamment un gain de population enregistré sur Annonay entre 2010 et 2015, pour la première fois depuis 1975 (+ 317 habitants).

Les communes situées sur le pourtour de l'axe rhodanien, ont quant à elles connu une croissance démographique soutenue.



La croissance démographique des villages, déjà importante avant 2009, se poursuit dans une moindre mesure sur la période 2009-2014. Les 107 villages du territoire ont accueilli près de 1 420 habitants par an depuis 1999. Cette croissance est bien plus forte que celle des polarités.

Les trois polarités d'agglomération ont connu une croissance plus modérée. En 1999, ces polarités comptaient près de 104 000 habitants contre près de 79 000 sur le total des 107 villages. Aujourd'hui, l'ensemble des villages compte globalement la même population que les polarités d'agglomération.

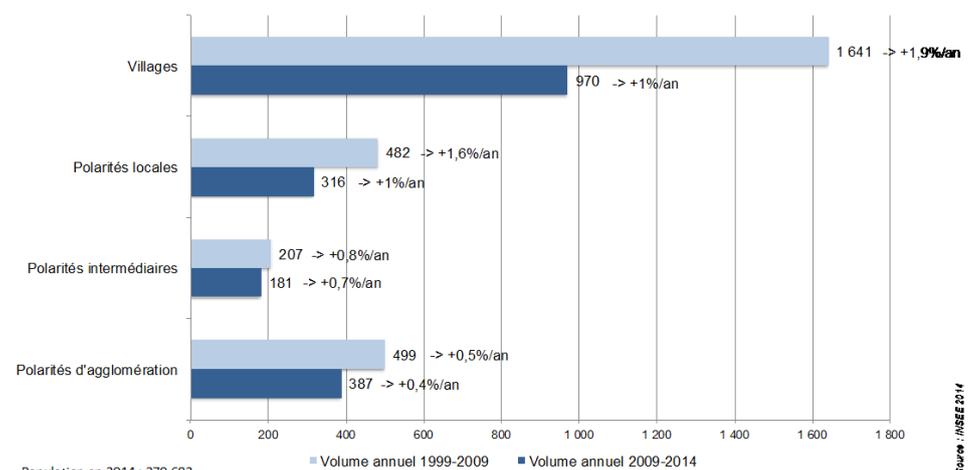
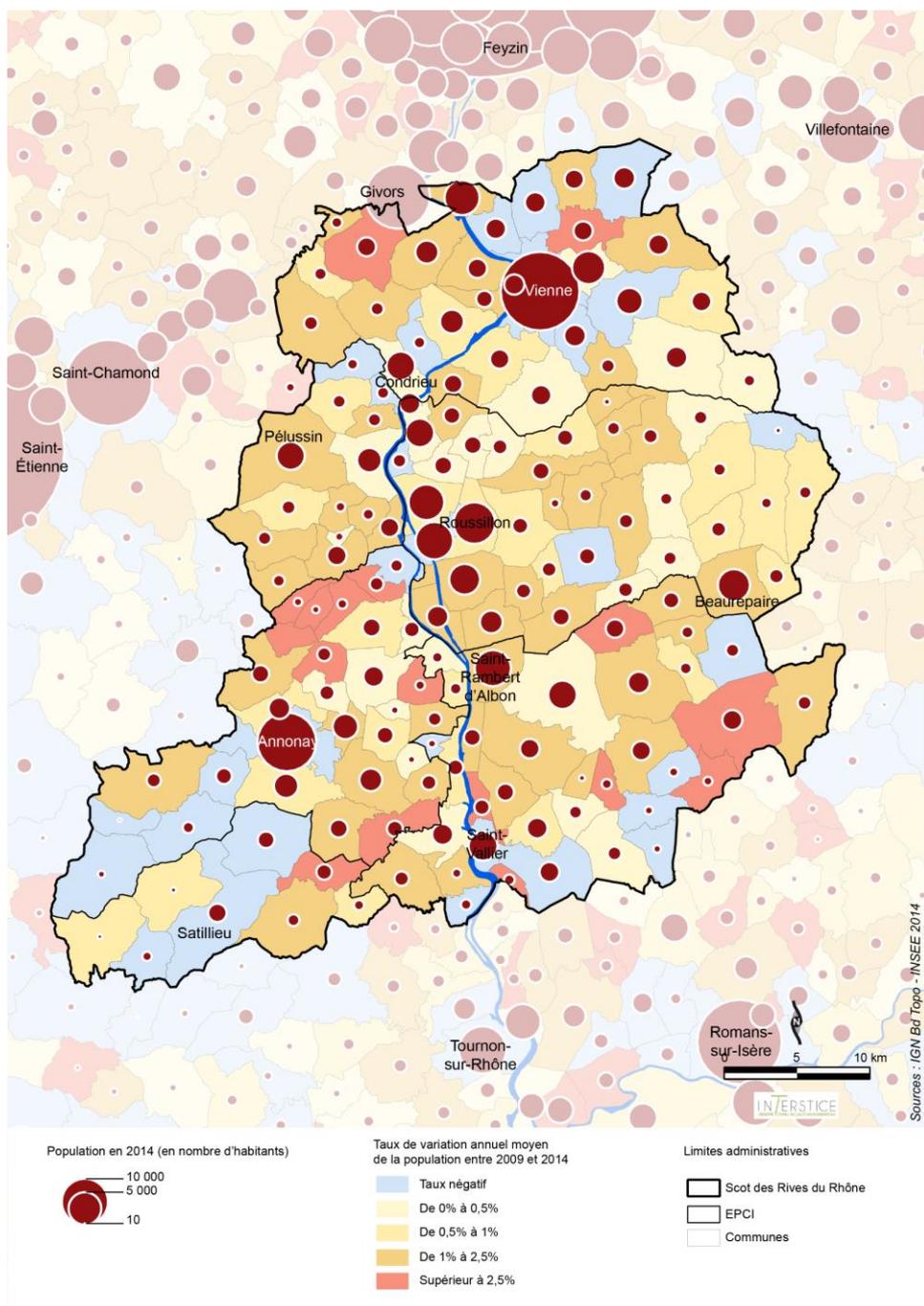


Fig. 1.1.8 – Évolution annuelle de la population entre 1999 et 2014



**Fig. 1.1.9 – Evolution de la population entre 2009 et 2014**  
**Un territoire qui devient de plus en plus résidentiel**

Avec 700 emplois créés, les villages ont connu une bonne dynamique. Elle est toutefois à relativiser car les villages où l'industrie était présente ont connu des pertes d'emplois. L'évolution des emplois est toutefois sans commune mesure avec l'évolution du nombre d'habitants ayant un emploi (actifs occupés). Les villages continuent à devenir plus résidentiels qu'employeurs.

Les polarités locales ont bénéficié d'une bonne dynamique aussi bien en termes de démographie que d'emplois. Leur ratio emplois/actifs occupés a globalement augmenté.

Le ratio emplois/actifs occupés dans les polarités intermédiaires a sensiblement diminué (perte d'emplois et hausse du nombre d'actifs occupés).

Les polarités d'agglomérations ont vu leur nombre d'emplois et leur nombre d'actifs diminuer. Les pertes les plus importantes, en actifs et en emplois, concernent les deux polarités (viennoise et annonéenne). A contrario, au sein de la polarité d'agglomération Roussillon/Saint-Rambert-d'Albon, les communes de Salaise-sur-Sanne et de Saint-Maurice-l'Exil ont vu croître les actifs et les emplois.

Les situations sont donc contrastées. Globalement à l'échelle des Rives du Rhône, on compte une perte d'environ 450 emplois entre 2009 et 2014, pour environ 880 nouveaux actifs ayant un emploi. Ainsi, le caractère résidentiel du territoire se renforce.

Ce constat est toutefois à relativiser : le territoire a globalement bien résisté dans un contexte de crise économique majeure (-0,5 % d'emplois en moins entre 2009 et 2014).

	Evolution de l'emploi entre 2009 et 2014	Evolution des actifs occupés entre 2009 et 2014	Nombre d'emplois pour 100 actifs en 2009	Nombre d'emplois pour 100 actifs en 2014
Polarités d'agglomération	-1 490	-1 073	130	130
Polarités intermédiaires	-269	125	118	114
Polarités locales	602	255	63	66
Villages	700	1 575	41	41
<b>Total Scot</b>	<b>-457</b>	<b>882</b>	<b>86</b>	<b>85</b>

Source : INSEE 2014

*Fig. 1.1.10 – Evolution du nombre d'emplois et d'actifs entre 2009 et 2014*

## **Défis :**

### **1.1.1 : Organiser l'accueil de plusieurs dizaines de milliers de nouveaux habitants à horizon 2040**

Compte-tenu de l'attractivité des Rives du Rhône, le projet de territoire se base sur des perspectives ambitieuses en matière de croissance démographique : un accueil de population qu'il faudra organiser pour qu'il ne déséquilibre pas le territoire mais participe au contraire à sa structuration.

### **1.1.2 : Promouvoir le développement d'une armature urbaine hiérarchisée**

Le territoire des Rives du Rhône est particulièrement marqué par le phénomène de périurbanisation. Pour autant trois polarités restent prédominantes et méritent d'être confortées autour de Vienne, Annonay et Roussillon/Saint-Rambert-d'Albon. Au-delà de ces polarités principales, le développement d'une armature urbaine hiérarchisée doit permettre d'optimiser l'aménagement du territoire et de le desservir au mieux en services et en équipements.

### **1.1.3 : Accompagner la hausse de la démographie en lien avec des politiques publiques coordonnées (transports, équipements, commerce, économie)**

Si les dispositions du Scot doivent apporter une cohérence d'ensemble à l'échelle du grand territoire, ses prescriptions et recommandations devront pouvoir être déclinées par bassins de vie dans le cadre des différents schémas intercommunaux : PLH, PDU, schémas commerciaux ou de développement économique, afin de disposer d'un cadre adapté aux problématiques locales.

Enjeu 2 : S'organiser pour  
accompagner, voire impulser, des  
dynamiques de développement

## Constat 2.1 Une gouvernance complexe

- Un découpage administratif historiquement morcelé.
- Un découpage administratif qui ne reflète pas les pratiques des habitants.
- Des coopérations en cours qui dépassent ces découpages administratifs.

### Un découpage administratif historiquement morcelé

Le territoire des Rives du Rhône s'étend sur 5 départements de part et d'autre du fleuve, qui représente une rupture géographique majeure.



Fig. 1.2.1 – Découpage administratif du Scot des Rives du Rhône

Ce morcellement administratif est ancien puisque le périmètre du Scot prend son assise historique sur trois provinces de l'Ancien Régime : la pointe septentrionale

du Languedoc (capitale Toulouse), le Lyonnais (capitale Lyon) et le Bas-Dauphiné (capitale Grenoble). Cette composition provinciale a été maintenue par la Constituante et les départements actuels reproduisent les « frontières » de l'époque.



Fig. 1.2.2 – Découpage administratif de l'Ancien Régime

L'héritage historique et géographique marque ainsi le périmètre des Rives du Rhône comme un espace de confins et de traversée sur lequel de multiples découpages ont cours (collectivités, procédures contractuelles, zones académiques, politiques publiques...).

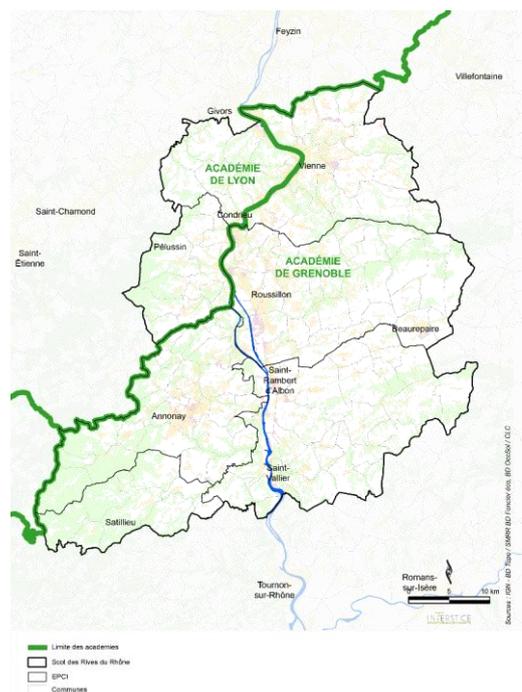


Fig. 1.2.3 – Découpage académique

## Un découpage administratif qui ne reflète pas les pratiques des habitants

Pour autant, dans leur vie quotidienne, les habitants s'affranchissent des limites administratives et le territoire du Scot représente un bassin de vie cohérent comme en témoigne son organisation autour de deux zones d'emploi propres (Vienne-Roussillon et Annonay) et de cinq aires urbaines propres (Vienne, Annonay, Saint-Vallier, Anneyron et Beaurepaire).

### Les zones d'emploi de l'INSEE :

Une zone d'emploi est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des **actifs** résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts.

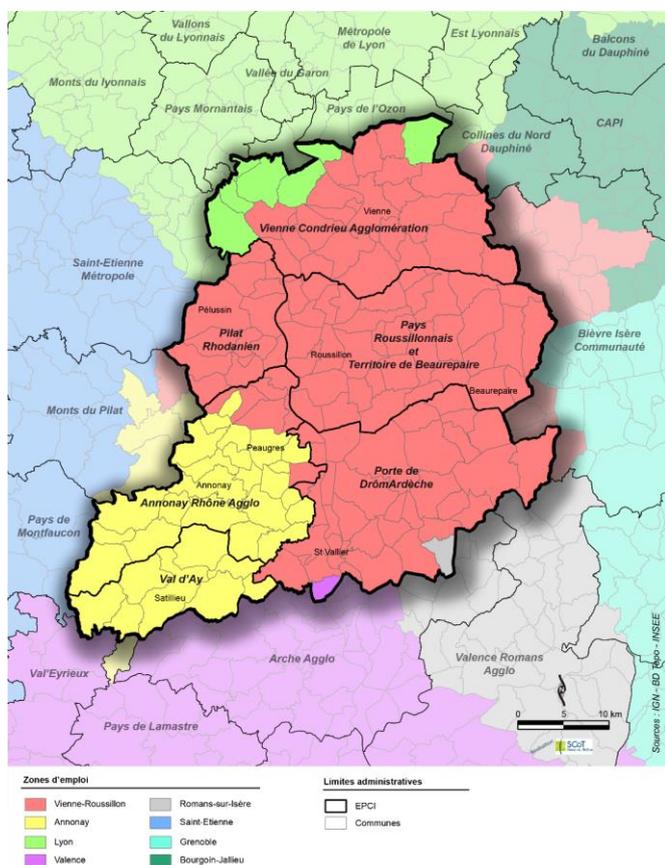


Fig. 1.2.4 – Les zones d'emplois INSEE

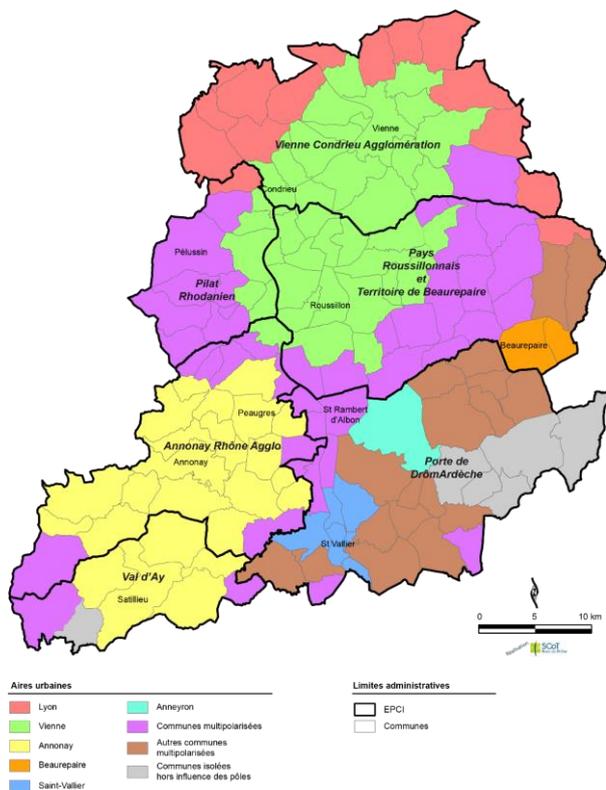


Fig. 1.2.5 – Les aires urbaines INSEE

## Des coopérations en cours qui dépassent ces découpages administratifs

Conscients que les pratiques des habitants et des entreprises dépassent largement les limites institutionnelles, des démarches de coopération se sont développées sur le territoire, entre les différents EPCI.

A ce titre l'entente Trans rhodanienne Isère Drôme Ardèche Nord (Tridan), portée par Annonay Rhône Agglo, le Pays Roussillonnais/Territoire de Beaurepaire et la CC Porte de DrômArdèche, est un espace de synergies entre des territoires situés aux confins de départements différents.

Initiée en 2009, l'entente Tridan a anticipé la fusion des Scot des Rives du Rhône 80 communes et du Bassin d'Annonay en mettant en évidence la nécessaire coordination entre ces territoires, sur des problématiques telles que le maillage en équipements et le développement économique. Ses principales ambitions concernent l'amélioration de la mobilité.

Une autre coopération a également été engagée depuis plusieurs années dans le cadre du pôle métropolitain, dont fait partie Vienne Condrieu Agglomération.

Le pôle métropolitain vise à faciliter la mise en œuvre d'actions communes autour des questions de développement économique, de déplacements, d'aménagement de grandes infrastructures : des questions qui doivent être traitées à la bonne échelle pour répondre au mieux aux besoins des habitants.

Son activité a vocation à promouvoir un modèle de développement durable du territoire, à améliorer sa compétitivité et son attractivité ainsi que l'aménagement du territoire infra-départemental et infra-régional...

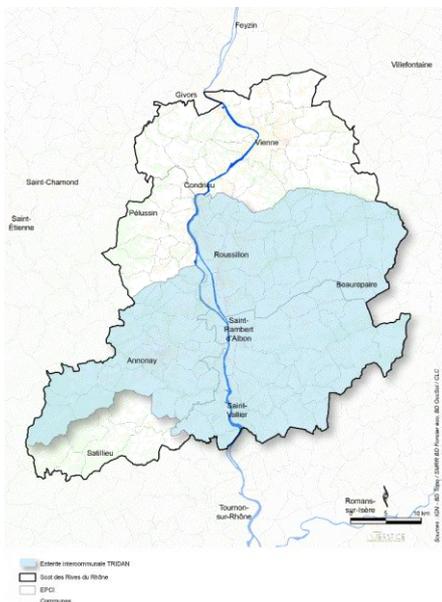


Fig. 1.2.6 – L’entente intercommunale TRIDAN (Trans rhodanienne Isère Nord Drôme Ardèche)

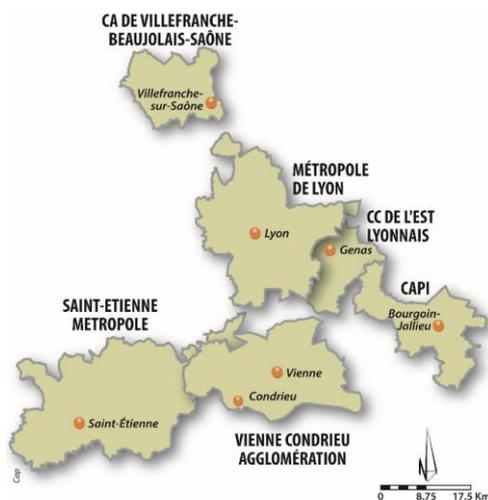


Fig. 1.2.7 – Le pôle métropolitain

Le Parc Naturel Régional du Pilat constitue aussi une forme de coopération aboutie sur le territoire. 2 EPCI du territoire (Pilat Rhodanien et Vienne Condrieu Agglomération) sont concernés pour tout ou partie de leur territoire. Labellisé en 1974, il a pour missions principales de protéger et valoriser le patrimoine naturel, culturel et humain de son territoire. Le périmètre du parc sera étendu prochainement à la commune de Saint-Cyr-sur-le-Rhône (procédure en cours en mai 2018).

Le Grand Projet (GPRA) Rhône-Médian a quant à lui été conclu en 2014 pour une durée de 5 ans entre différents acteurs publics du territoire (Région, 5 départements, 5 EPCI) et des acteurs économiques pour coopérer et faire converger les efforts à une échelle dépassant les limites administratives. Il repose sur deux orientations stratégiques : l’écologie industrielle et territoriale et le report modal des marchandises de la route vers le fleuve et le rail.

On notera de même des coopérations diverses sur des thématiques spécifiques telles que la gestion de l’eau (SAGE, contrats de rivière), de l’assainissement, des déchets,... qui dépassent les limites administratives du territoire.



Fig. 1.2.8 – Le Parc Naturel Régional (PNR) du Pilat

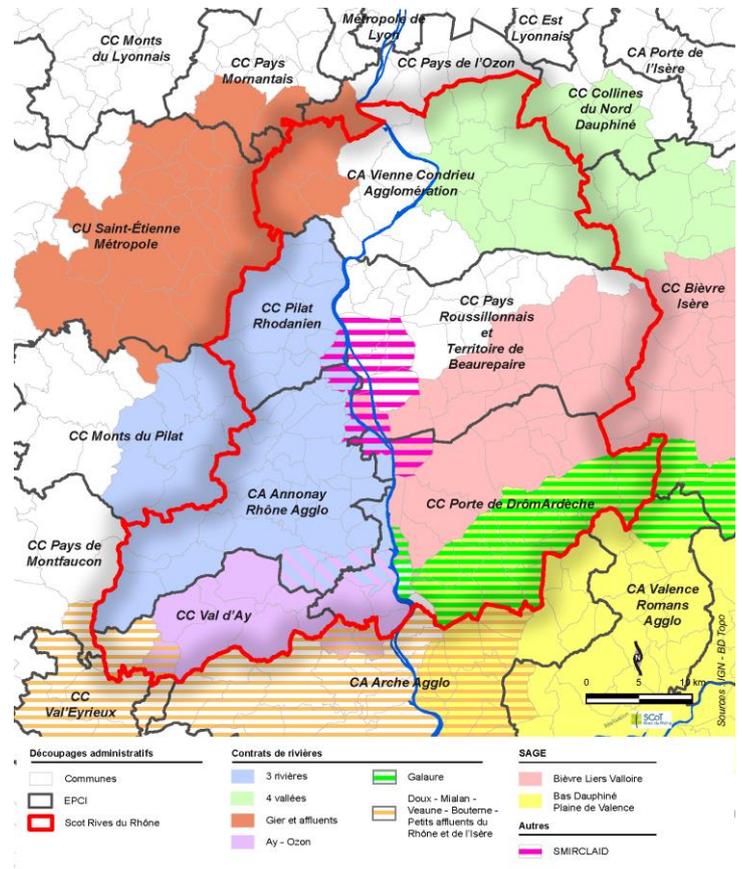


Fig. 1.2.9 – Les syndicats de gestion de l'eau

Le Scot constitue enfin la concrétisation d'un projet politique sur un territoire cohérent qui dépasse les limites administratives. Ce périmètre n'efface toutefois pas le problème de la cohérence des politiques publiques sur les limites du territoire. Les Rives du Rhône sont limitrophes de 8 Scot. Les projets de chacun de ces Scot auront un impact plus ou moins important sur le développement futur des Rives du Rhône, notamment pour les communes situées aux marges du territoire.

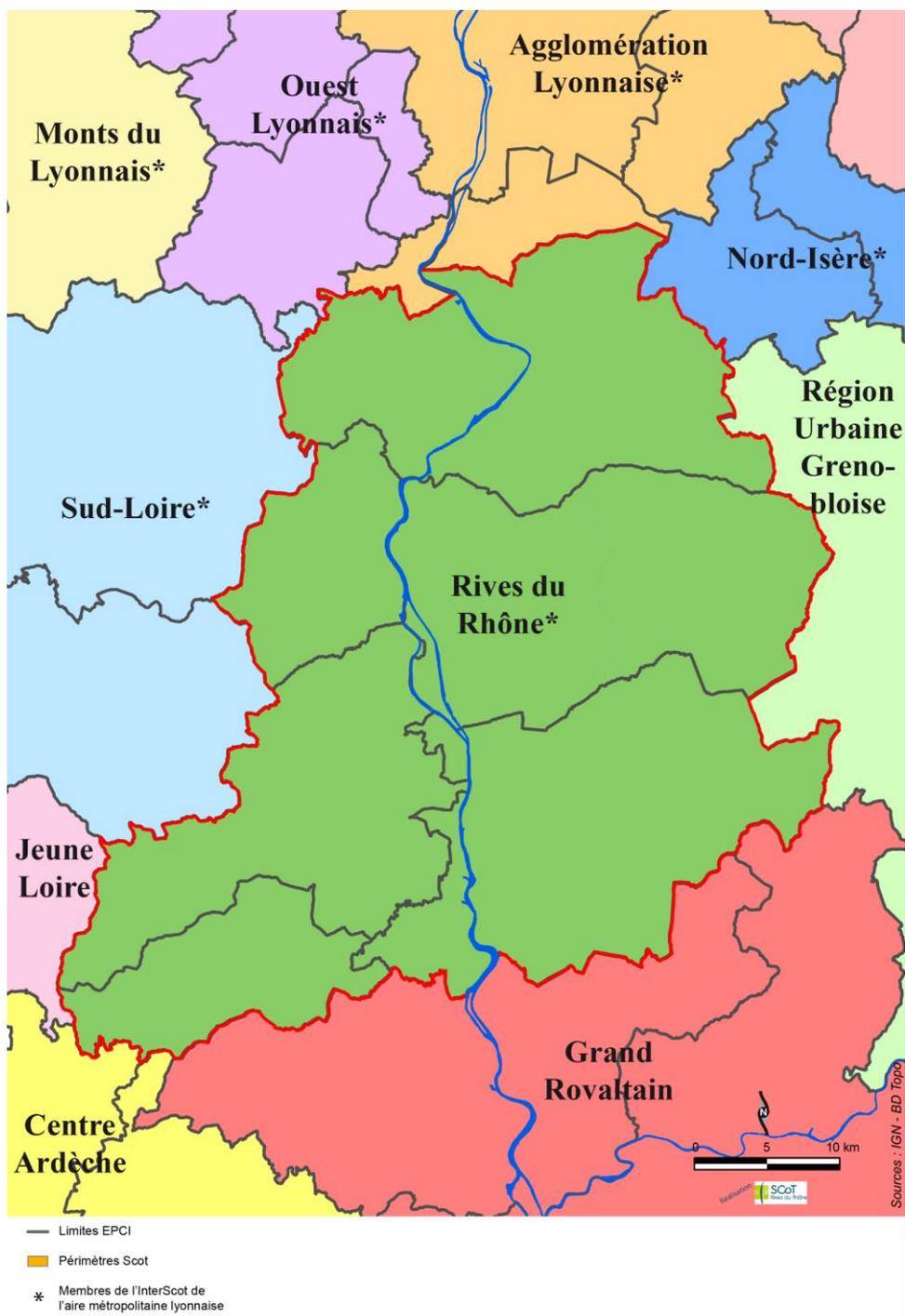


Fig. 1.2.10 – Le Scot Rives du Rhône et les Scot limitrophes

Des démarches de coopération entre Scot existent aujourd’hui. L’Inter-Scot de l’aire métropolitaine lyonnaise vise, de manière informelle, une meilleure cohérence entre les 13 Scots volontaires de l’aire métropolitaine. Pour le Scot des Rives du Rhône, cette démarche facilite le dialogue au Nord (Sud-Loire, Ouest-Lyonnais, Agglomération Lyonnaise, Nord-Isère) ; en revanche l’élargissement du périmètre vers le Sud questionne les modalités d’échange avec le Scot de la Région urbaine grenobloise, le Scot du Grand Rovaltain, le Scot Centre Ardèche et le Scot Jeune Loire.

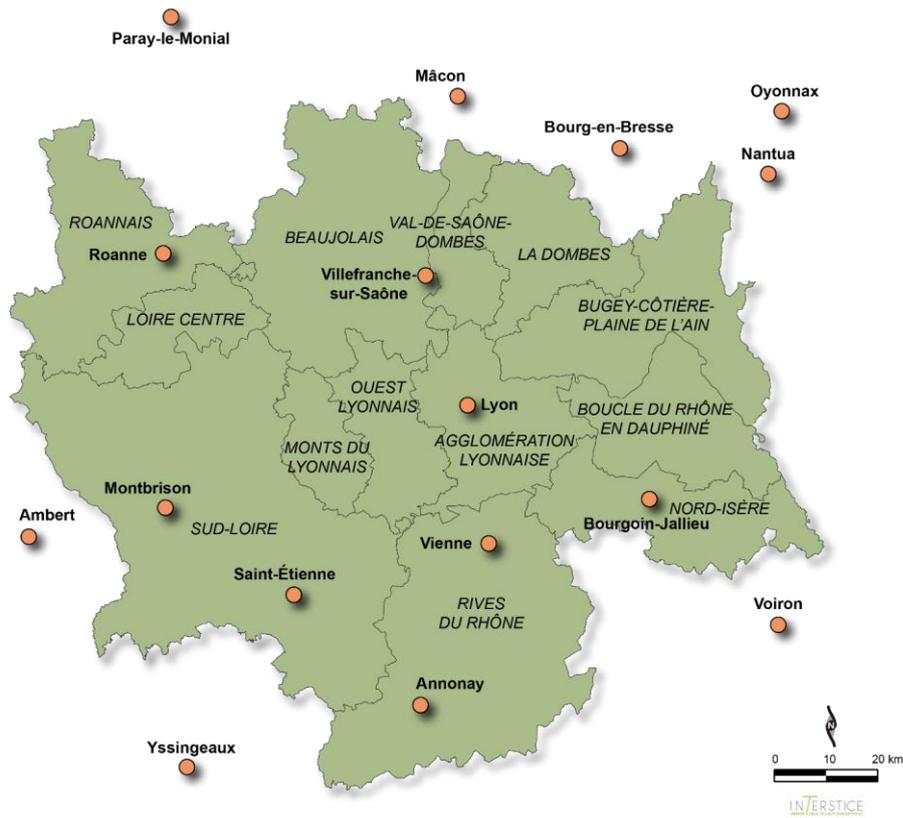


Fig.1.2.11 – L'Inter-Scot de l'aire métropolitaine lyonnaise

## **Défis :**

### **2.1.1 : Renforcer les coopérations territoriales sur des périmètres cohérents**

Souvent perçu comme un espace de confins administratifs, le territoire des Rives du Rhône doit aussi s'affirmer comme un cœur de vie pouvant constituer un pôle d'équilibre à l'échelle métropolitaine et au-delà.

Cela passera notamment par la constitution d'une unité territoriale forte, qui devra se réaliser dans le respect de la diversité des espaces le composant. Cette construction territoriale devra continuer à se faire avec les territoires voisins.

On pourra citer dans ce cadre le pôle métropolitain, auquel adhère Vienne Condrieu Agglomération, l'entente TRIDAN à laquelle participent 3 EPCI du territoire ou encore le GPRA Rhône-Médian (5 EPCI du territoire concernés).

### **2.1.2 : Valoriser les axes transversaux du territoire**

Des sites de développement stratégiques à l'échelle métropolitaine et régionale sont appelés à se développer dans les prochaines années autour de l'aéroport Saint-Exupéry et sur le territoire de la CAPI. Des liens forts avec le Nord du territoire des Rives du Rhône sont à développer pour asseoir la position stratégique des Rives du Rhône au niveau métropolitain et régional.

De même, une dynamique de revitalisation de la vallée du Gier est en cours. Le SMRR doit ainsi participer à cette dynamique.

Enfin, l'entente TRIDAN vise notamment à améliorer et renforcer l'axe Est-Ouest entre Annonay et Beaurepaire, et plus loin vers Saint-Etienne et Grenoble. Le territoire devra poursuivre le travail engagé autour de cet axe.

### **2.1.3 : Organiser et coordonner les politiques d'aménagement avec les Schémas de Cohérence Territoriale (Scot) voisins**

Le projet du Scot Rives du Rhône devra prendre en compte les dispositions et les projets des différents Scot limitrophes sur l'ensemble des thématiques abordées : objectifs de densités, correspondance des corridors écologiques sur les franges des territoires, développement commercial...

## **Partie 2 :**

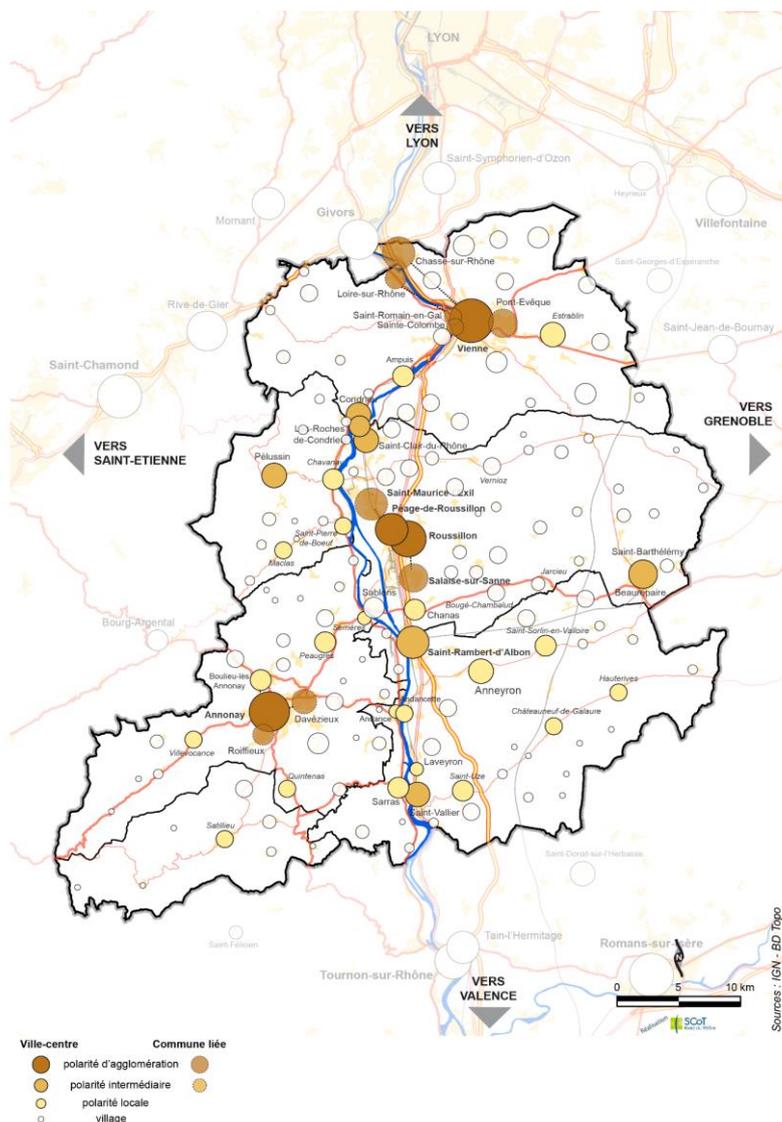
### **Pour un territoire accueillant à l'égard de ses habitants actuels et futurs**

## Table des matières

Enjeu 1 : Accueillir les futurs habitants de façon équilibrée sur le territoire, au profit de la vitalité urbaine comme rurale	37
<b>Constat partagé 1.1 - Des polarités urbaines en manque d'attractivité</b> .....	39
<b>Constat partagé 1.2 - Un fort développement résidentiel dans les secteurs ruraux</b> .....	50
Enjeu 2 : Bâtir pour tous et pour mieux vivre ensemble	57
<b>Constat partagé 2.1 - Une offre de logements locatifs abordables inégalement répartie</b> .....	58
<b>Constat partagé 2.2 - Des évolutions dans la structure des ménages – mais peu de logements adaptés.</b> .....	65
<b>Constat partagé 2.3 - Une population vieillissante et des personnes en situation de handicap qui manquent d'alternatives</b> .....	70
<b>Constat partagé 2.4 - Des populations non sédentaires dont les conditions d'accueil s'améliorent</b> .....	74
<b>Constat partagé 2.5 - Un devoir de solidarité envers les plus démunis inégalement assuré ?</b> .....	76
Enjeu 3 : Améliorer le parc de logements existants et certains quartiers prioritaires	78
<b>Constat partagé 3.1 - Des centres anciens peu attractifs où se cumule la vacance</b> .....	79
<b>Constat partagé 3.2 - Des quartiers d'habitat social où poursuivre les actions d'intégration et requalification urbaine</b> .....	83
<b>Constat partagé 3.3 - Un besoin d'amélioration du confort, de la qualité des logements et des performances thermiques</b> .....	85
Enjeu 4 : Construire différemment	91
<b>Constat partagé 4.1 - La sortie progressive d'un modèle de développement très consommateur de foncier</b> .....	92
<b>Constat partagé 4.2 - Une qualité architecturale et environnementale de la production urbaine encore déficitaire</b> .....	98
Enjeu 5 : Accompagner le développement résidentiel par un renforcement de l'offre en services tout en améliorant le cadre de vie	101
<b>Constat partagé 5.1 - Une offre en équipements, services et commerces de proximité inégalement accessible</b> .....	102
<b>Constat partagé 5.2 - Un cadre de vie de qualité à fort potentiel</b> .....	113

# Enjeu 1 : Accueillir les futurs habitants de façon équilibrée sur le territoire, au profit de la vitalité urbaine comme rurale

Les Rives du Rhône sont un territoire dynamique d'un point de vue démographique. A l'horizon 2040, il est prévu que le territoire accueille un nombre important de nouveaux habitants. Ce développement ne pourra se réaliser de façon homogène. Il devra prendre en compte la diversité des territoires, que ce soit dans les agglomérations ou dans les secteurs ruraux, et s'appuyer sur cette richesse pour assurer un développement harmonieux et cohérent.



## Remarque méthodologique

Suite à l'entrée du Territoire de Beaurepaire et du Val d'Ay dans le Scot en 2018, l'ensemble du diagnostic a été mis à jour. A cette époque, le travail sur le PADD et le DOO étaient en cours de réalisation et déjà avancés sur certains aspects, notamment l'armature urbaine souhaitée pour le territoire à horizon 2040. Dans ce cadre, il a semblé préférable de mettre à jour le diagnostic en s'appuyant pour les différentes analyses sur l'armature urbaine en projet à horizon 2040 et non sur l'armature effective en 2018.

Fig. 2.1.1 – Armature urbaine en 2018

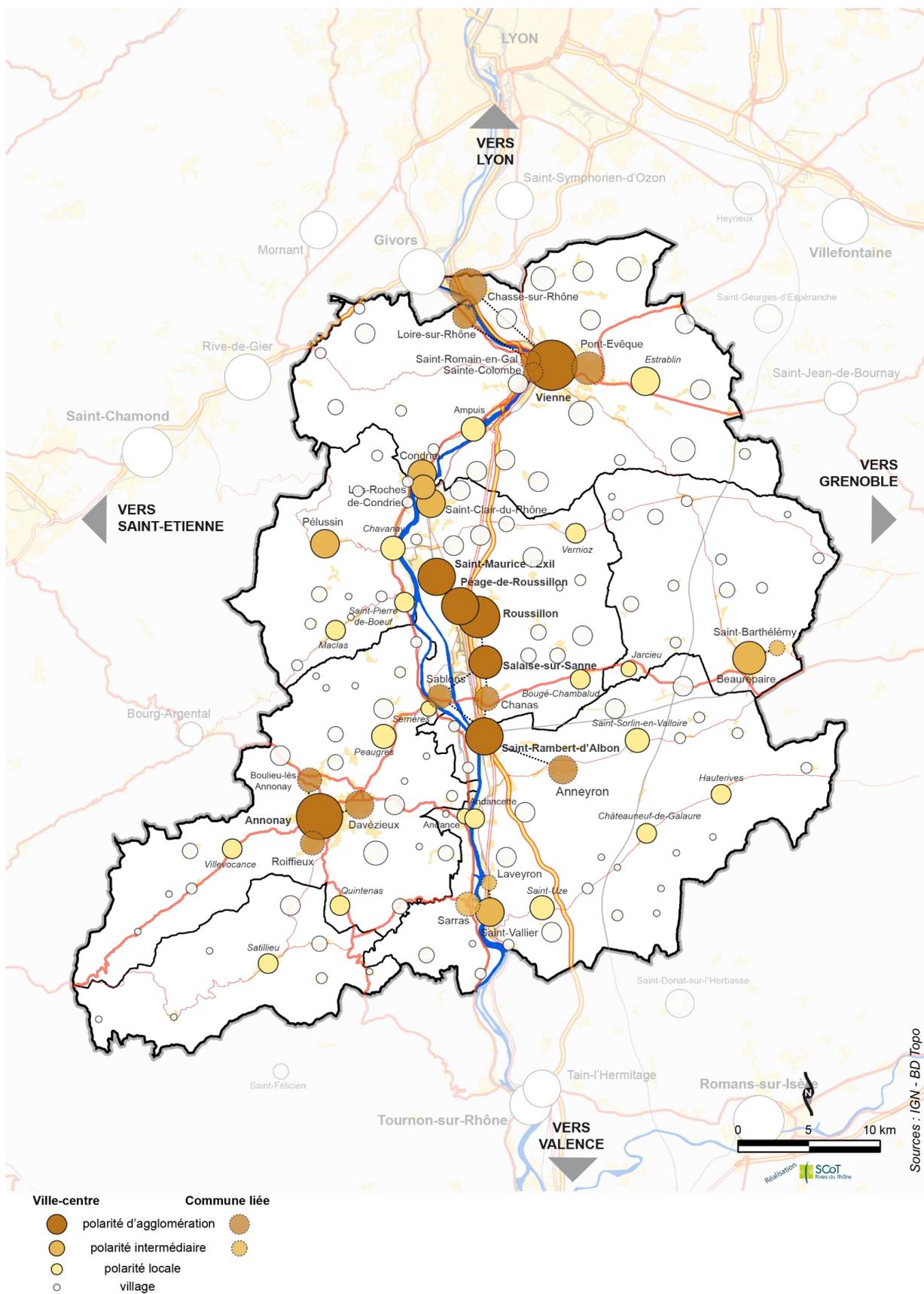


Fig. 2.1.2 – Projet d'armature urbaine en 2040

## Constat partagé 1.1 - Des polarités urbaines en manque d'attractivité

Des polarités urbaines moins attractives que les communes rurales mais

- avec une tendance moins marquée sur les dernières années
- des différences marquantes entre les polarités

Des villes centre qui ne produisent pas suffisamment de logements

Des inégalités de revenus entre les polarités et les villages

Mais un potentiel de développement fort qu'il faut continuer d'améliorer et mettre en valeur :

- Des polarités structurantes en termes d'emplois
- Les secteurs gare : un potentiel de développement important.
- Des projets de requalification des espaces publics en cours.
- Une offre en équipements structurants et de qualité.
- Une offre en transports en commun urbains en constante amélioration.

**Des polarités principales moins attractives que les communes rurales mais une tendance moins marquée sur les dernières années**

	Population 2009	Part de la population en 2009	Population 2014	Part de la population en 2014	Evolution de la population entre 2009 et 2014	Part de l'évolution de la population entre 2009 et 2014
<b>Agglomérations</b>	<b>108 883</b>	<b>41,7%</b>	<b>110 817</b>	<b>40,9%</b>	<b>1 934</b>	<b>20,9%</b>
<i>Agglomération Annonay</i>	<i>24 639</i>	<i>9,4%</i>	<i>24 397</i>	<i>9,0%</i>	<i>-242</i>	<i>-2,6%</i>
<i>Agglomération Roussillon - Saint-Rambert-d'Albon</i>	<i>38 422</i>	<i>14,7%</i>	<i>40 125</i>	<i>14,8%</i>	<i>1 703</i>	<i>18,4%</i>
<i>Agglomération Vienne</i>	<i>45 822</i>	<i>17,5%</i>	<i>46 295</i>	<i>17,1%</i>	<i>473</i>	<i>5,1%</i>
<b>Polarités intermédiaires</b>	<b>25 739</b>	<b>9,8%</b>	<b>26 642</b>	<b>9,8%</b>	<b>903</b>	<b>9,7%</b>
<i>Polarité intermédiaire Beaufort</i>	<i>5 566</i>	<i>2,1%</i>	<i>5 850</i>	<i>2,2%</i>	<i>284</i>	<i>3,1%</i>
<i>Polarité intermédiaire Condrieu Saint-Clair-du-Rhône</i>	<i>9 665</i>	<i>3,7%</i>	<i>9 869</i>	<i>3,6%</i>	<i>204</i>	<i>2,2%</i>
<i>Polarité intermédiaire Péussin</i>	<i>3 494</i>	<i>1,3%</i>	<i>3 737</i>	<i>1,4%</i>	<i>243</i>	<i>2,6%</i>
<i>Polarité intermédiaire Saint-Vallier</i>	<i>7 014</i>	<i>2,7%</i>	<i>7 186</i>	<i>2,7%</i>	<i>172</i>	<i>1,9%</i>
<b>Polarités locales</b>	<b>32 290</b>	<b>12,4%</b>	<b>33 869</b>	<b>12,5%</b>	<b>1 579</b>	<b>17,0%</b>
<b>Villages</b>	<b>94 504</b>	<b>36,2%</b>	<b>99 354</b>	<b>36,7%</b>	<b>4 850</b>	<b>52,3%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>261 416</b>		<b>270 682</b>		<b>9 266</b>	

Fig. 2.1.3 – Évolution de la population entre 2009 et 2014

On observe sur la période 2009-2014 une stabilisation du poids des polarités intermédiaires. Elles ont contribué au gain de population à l'échelle du Scot (9,7 %) à un niveau équivalent à leur poids dans la population du territoire en 2009 (9,8 %). Les agglomérations ont au contraire vu leur contribution au gain de population (20,9 %) être deux fois moindre que leur poids dans la population du territoire en 2009 (40,9 %).

Toutefois, par rapport à la période 1999-2009, l'attractivité des polarités d'agglomération et intermédiaire croît entre 2009 et 2014 comparé à celle des communes rurales.

**Mais des différences marquantes entre les polarités principales**

Les différentes polarités sont plus ou moins attractives. Certaines le sont fortement, ce qui a permis un renforcement de leurs poids dans la population au niveau du territoire. L'agglomération Roussillon/Saint-Rambert a accueilli plus de 18 % de la population nouvelle du Scot entre 2009 et 2014 dont 6 % (525 habitants) rien que pour la commune de Saint-Rambert-d'Albon. Les polarités

intermédiaires de Beaurepaire et Pélussin ont elles aussi eu une croissance importante de la population.

Plusieurs polarités ont quant à elles vu leur poids diminuer à l'échelle du territoire malgré un gain de population. C'est le cas de l'agglomération de Vienne et des polarités intermédiaires de Saint-Vallier et Condrieu-Saint-Clair-du-Rhône. Pour les deux premières, on observe une perte de population de la ville centre (Vienne, Saint-Vallier) mais plus que compensée par l'attractivité des communes liées. Chasse-sur-Rhône, par exemple a accueilli à elle seule 620 habitants entre 2009 et 2014, soit 7 % de la croissance des Rives du Rhône.

On observe toutefois un gain d'attractivité des polarités viennoises et saint-vallieroise sur la période 2009-2014 par rapport à la période 1999-2009.

Enfin l'agglomération d'Annonay est en perte de vitesse avec une baisse de la population sur la période 2009-2014. La perte de population sur la commune d'Annonay n'est pas compensée par le gain observé sur les communes liées. Ce constat s'est de plus en plus aggravé par rapport à la période 1999-2009. La tendance semblerait toutefois s'inverser. En effet, sur la période 2010-2015, Annonay a gagné de la population tout comme son agglomération pour la première fois depuis plusieurs années.

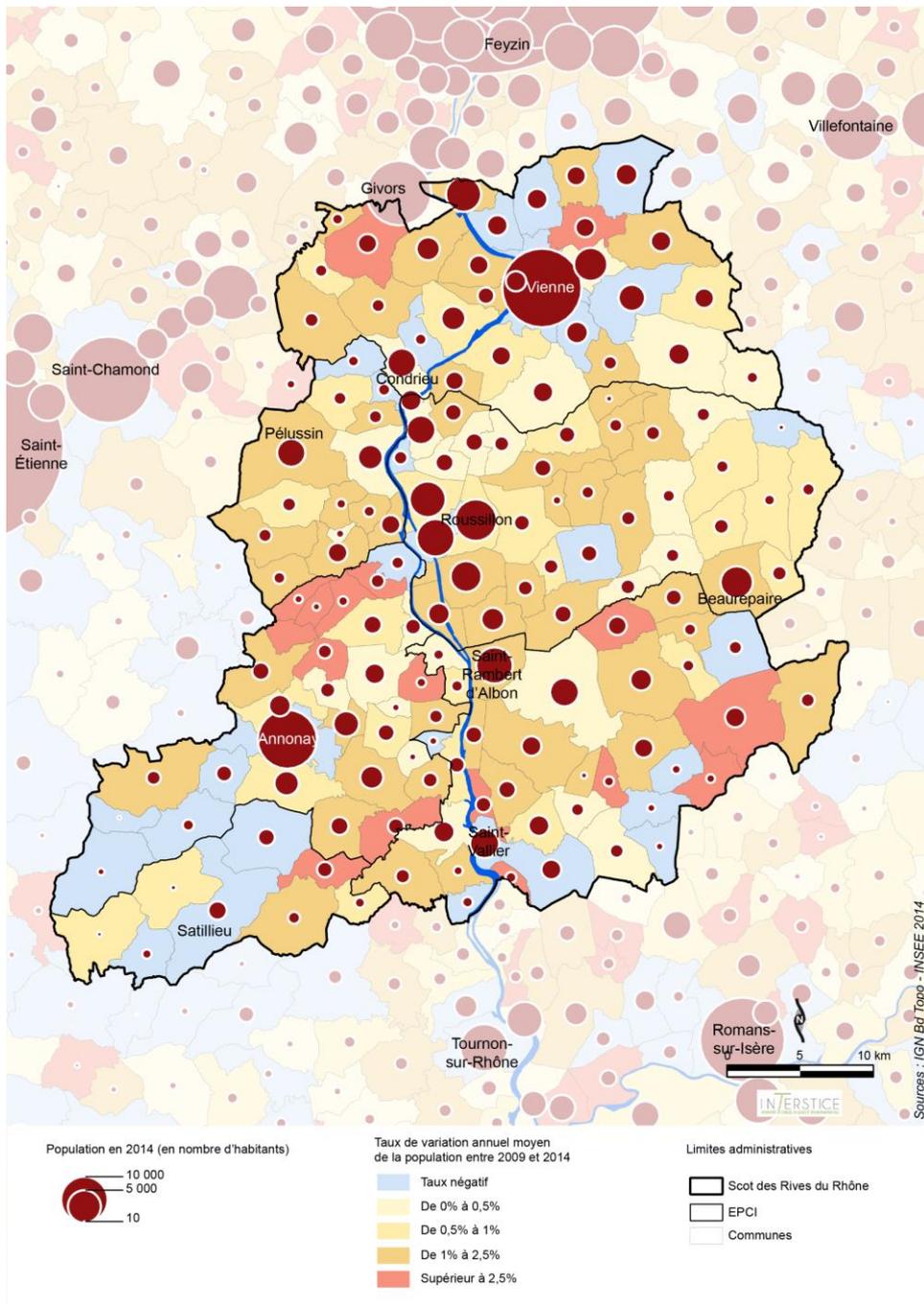


Fig. 2.1.4 – Évolution de la population entre 2009 et 2014

**Des villes centre qui ne produisent pas suffisamment de logements pour gagner de la population en lien avec le desserrement des ménages :**

Hypothèses de travail	0-2 logts pour 1.000 hab.	2-4 logts pour 1.000 hab.	4-6 logts pour 1.000 hab.	6-8 logts pour 1.000 hab.	8-12 logts pour 1.000 hab.	12-16 logts pour 1.000 hab.	> 16 logts pour 1.000 hab.
< 1.000 habitants	Equilibre	+	++	+++	++++	++++	++++
1.000 à 3.000 habitants	-	Equilibre	+	++	+++	++++	++++
3.000 à 10.000 habitants	--	-	Equilibre	+	++	+++	++++
Plus de 10.000 habitants	---	--	-	Equilibre	+	++	+++

Source : Etude marchés immobiliers SMRR – Adéquation 2015

Fig. 2.1.5 – Estimation des besoins en logement pour atteindre le point mort logement.

En lien avec le desserrement des ménages, les communes doivent produire un certain nombre de logements par an pour maintenir leur population. La plupart des villes centre des agglomérations et des polarités intermédiaires ont vu leur population très peu augmenter, stagner voire diminuer au cours des dernières années. Ce constat découle de la production de logements neufs sur ces communes à peine suffisante voire insuffisante pour répondre aux besoins liés au desserrement des ménages. A noter que l'augmentation de la vacance sur ces communes aggrave le phénomène.

Commune	Pop 1990 (population des ménages INSEE)	Pop 2014 (population des ménages INSEE)	Nombre de logements commencés 90 - 2014 (Sitadel)	Point mort logement 1990 - 2014	Différentiel	Nombre de logements /an à produire pour atteindre le point mort logement	Nombre de logements /an consacrés à l'accueil de nouveaux habitants (au-delà du point mort logement) 1990-2014
Vienne	28 868	28 487	2 625	2 936	-311	122	-13
Annonay	17 986	15 611	1 896	3 009	-1 113	125	-46
Roussillon	7 286	8 143	741	440	301	18	13
Péage de Roussillon	5 504	6 309	703	333	370	14	15
St Vallier	3 779	3 608	388	524	-136	22	-6
Pélussin	3 001	3 528	450	206	244	9	10

Fig. 2.1.6 – Point mort logement sur certaines polarités du territoire

### **Des inégalités de revenus entre les habitants du Nord et du Sud du territoire et entre ceux des agglomérations et des villages :**

A l'échelle du territoire, des inégalités de revenus des habitants entre les communes apparaissent. Les habitants du Nord du territoire ont ainsi des revenus plus élevés que ceux du Sud. Cette inégalité Nord/Sud n'est toutefois pas forcément problématique, cela s'accompagnant par exemple d'un prix du logement à l'achat plus faible dans le Sud que dans le Nord.

On observe de plus une concentration des plus faibles revenus dans les communes des agglomérations, là où les habitants des villages de leurs bassins de vie respectifs présentent des revenus beaucoup plus élevés (cette tendance est toutefois moins prégnante sur le Sud que sur le Nord du territoire).

Cela s'explique notamment par l'offre de logements, les agglomérations disposant d'une offre sociale et locative importante alors que les villages disposent majoritairement de maisons individuelles occupées par leurs propriétaires.

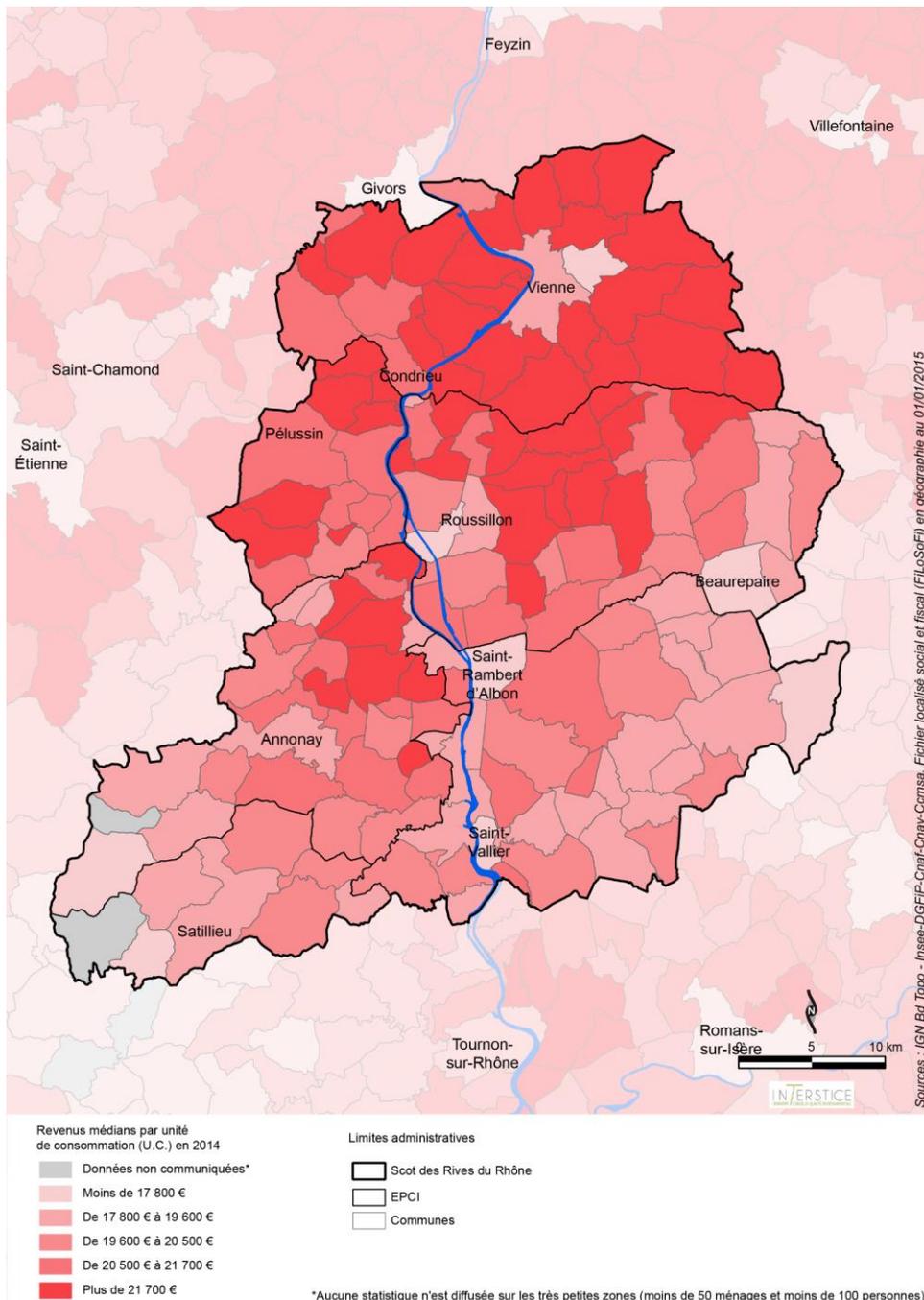


Fig. 2.1.7 – Revenus médians par unité de consommation, en 2014

### Une sous-représentation des Catégories Socio-Professionnelles (CSP) intermédiaires et supérieures dans les cœurs d'agglomération :

En lien avec les écarts de revenus entre les habitants des agglomérations et des villages, la part des CSP intermédiaires et supérieures dans les populations des communes est plus faible dans les cœurs des agglomérations que dans les villages de leurs bassins de vie respectifs.

Les emplois occupés par ces populations sont situés majoritairement dans les cœurs des agglomérations, ce qui implique des déplacements importants entre les lieux d'habitat et les zones d'emploi. La déconnexion entre les lieux d'emploi et de résidence sur les CSP intermédiaires et supérieures n'est pas propre au territoire, mais elle y est particulièrement marquée. En parallèle, l'inégale répartition de ces populations ne favorise pas la mixité sociale dans les

communes. L'offre de logements apparait insuffisamment attractive aujourd'hui pour ces populations dans les cœurs d'agglomérations, ce qui renforce leur paupérisation vis-à-vis des villages du territoire. A noter que ce constat est d'autant plus vrai au Nord et au centre du territoire du fait de la proximité avec l'agglomération lyonnaise, grande pourvoyeuse d'emplois destinés à ces CSP.

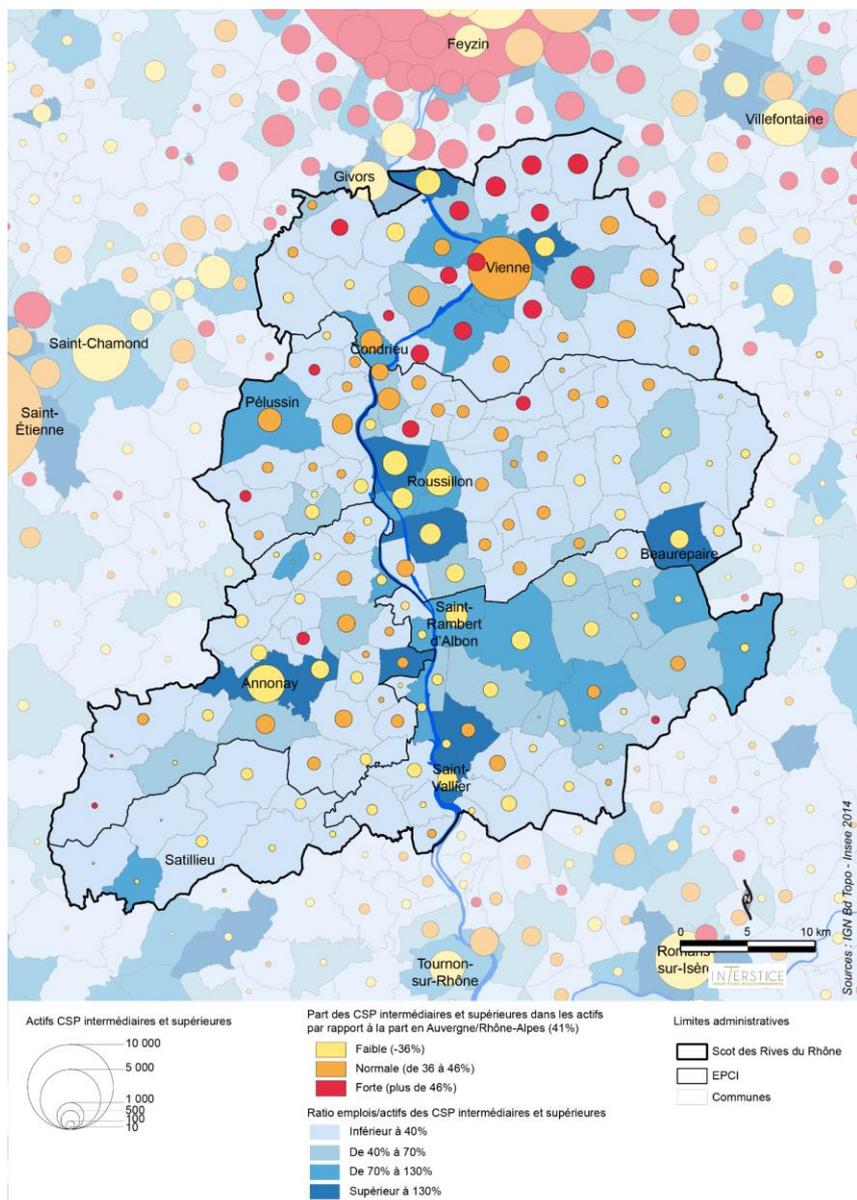


Fig. 2.1.8 – Répartition des catégories socio-professionnelles (CSP) intermédiaires et supérieures, en 2014

### Des polarités principales structurantes en termes d'emplois

Les polarités intermédiaires et d'agglomération conservent leur caractère employeur malgré des pertes d'emploi sur la période 2009-2014. A noter que la baisse du nombre d'actifs occupés sur les polarités d'agglomération permet au ratio emploi/actifs de se maintenir contrairement aux polarités intermédiaires où la croissance du nombre d'actifs occupés entraîne une baisse de 4 points du ratio emploi/actifs.

### L'étude Urbagare menée par le SMRR et l'Agence d'urbanisme de Lyon en 2007.

En 2007, une étude des potentiels de densification dans les secteurs situés à moins d'un kilomètre de six des sept gares du territoire Rives du Rhône a été conduite (Saint-Vallier n'a pas été étudiée). Cette étude prend en compte les contraintes physiques et techniques du secteur et analyse ensuite les tissus urbains existants (typologies, morphologies, mutabilité) pour en évaluer les potentiels d'accueil de nouveaux logements en renouvellement urbain ou en extension.

Compte-tenu de la dynamique de renouvellement du parc de logement existant depuis 2007 (très faible, inférieur à 1%/an), on peut considérer que les résultats de cette étude conservent leur intérêt.

	Evolution de l'emploi entre 2009 et 2014	Evolution des actifs occupés entre 2009 et 2014	Nombre d'emplois pour 100 actifs en 2009	Nombre d'emplois pour 100 actifs en 2014
Polarités d'agglomération	-1 490	-1 073	130	130
<i>Dont agglomération viennoise</i>	<i>-1 154</i>	<i>-719</i>	<i>131</i>	<i>130</i>
<i>Dont agglomération roussillonnaise</i>	<i>-29</i>	<i>211</i>	<i>114</i>	<i>112</i>
<i>Dont agglomération annonéenne</i>	<i>-307</i>	<i>-565</i>	<i>156</i>	<i>163</i>
Polarités intermédiaires	-269	125	118	114
Polarités locales	602	255	63	66
Villages	700	1 575	41	41
<b>Total Scot</b>	<b>-457</b>	<b>882</b>	<b>86</b>	<b>85</b>

Source : INSEE 2014

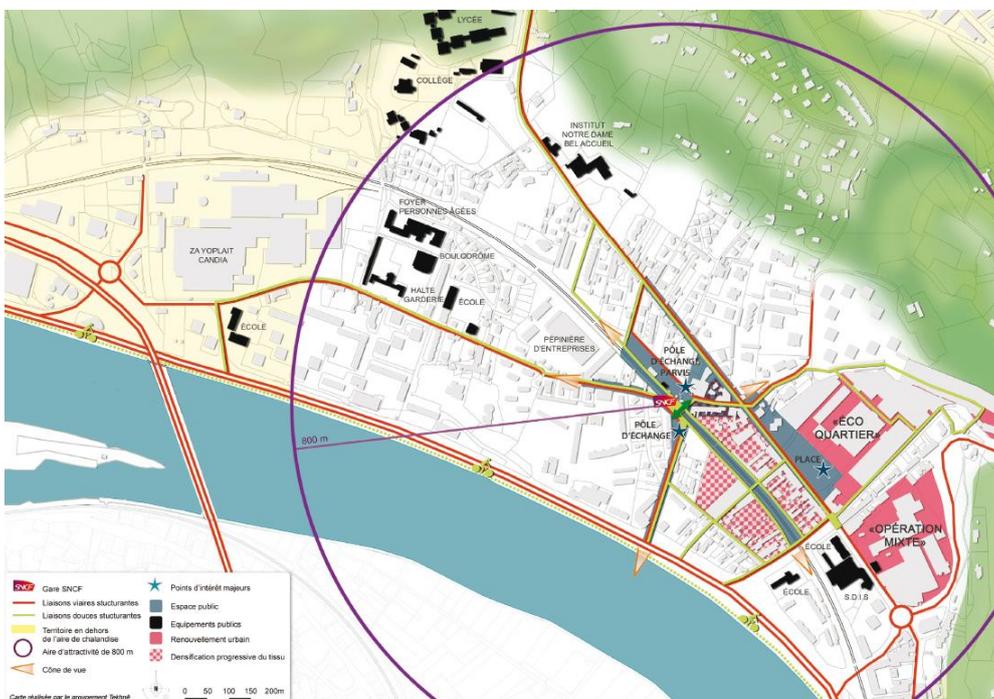
Fig. 2.1.9 – Evolution du nombre d'emplois et d'actifs occupés entre 2009 et 2014

### Les secteurs gare : des potentiels de développements urbains existants

Le potentiel de densification des secteurs gare (rayon d'environ 1 km autour de la gare) était estimé à près de 4 730 logements (avec une densité de 25 logements/ha), soit environ 20% de l'objectif assigné aux communes de la vallée du Rhône dans le précédent Scot approuvé en 2012.

Il faut toutefois tenir compte des contraintes et freins recensés pour le développement de l'urbanisation près des axes de transports collectifs et notamment à proximité des gares du territoire :

- Les dynamiques démographiques se situent de plus en plus en-dehors des communes équipées, biens desservies en transports publics, notamment transport ferré, pour des raisons structurelles qui tiennent notamment au coût de l'immobilier et à la faible attractivité des communes de la vallée du Rhône (risques naturels et technologiques, industries, paysages dégradés).
- Les niveaux de services TER sont d'abord organisés pour l'accès à Lyon/Valence et aux principales polarités des Rives de Rhône que sont Vienne et Péage-de-Roussillon. Ainsi, pour ces deux gares, l'offre ferroviaire n'est pas organisée pour une véritable desserte interne du territoire Rives du Rhône.



Source : Urbagare, Appel à idée phase 2 – 2012

Fig. 2.1.10 – Schéma de cadrage stratégique autour de la halte ferroviaire d'Estressin à Vienne

## Des cœurs d'agglomération desservis par des TC urbains

Trois EPCI ont développé un réseau de transports en communs urbains : Vienne Condrieu Agglomération, Annonay Rhône Agglo et le Pays Roussillonnais/Territoire de Beaurepaire. Ces réseaux sont composés d'une à plusieurs lignes régulières, desservant les communes principales des EPCI. L'offre de TC sur ces EPCI a été en constante amélioration ces dernières années, avec notamment la mise en place de restructuration des réseaux TC, d'amélioration des fréquences,...

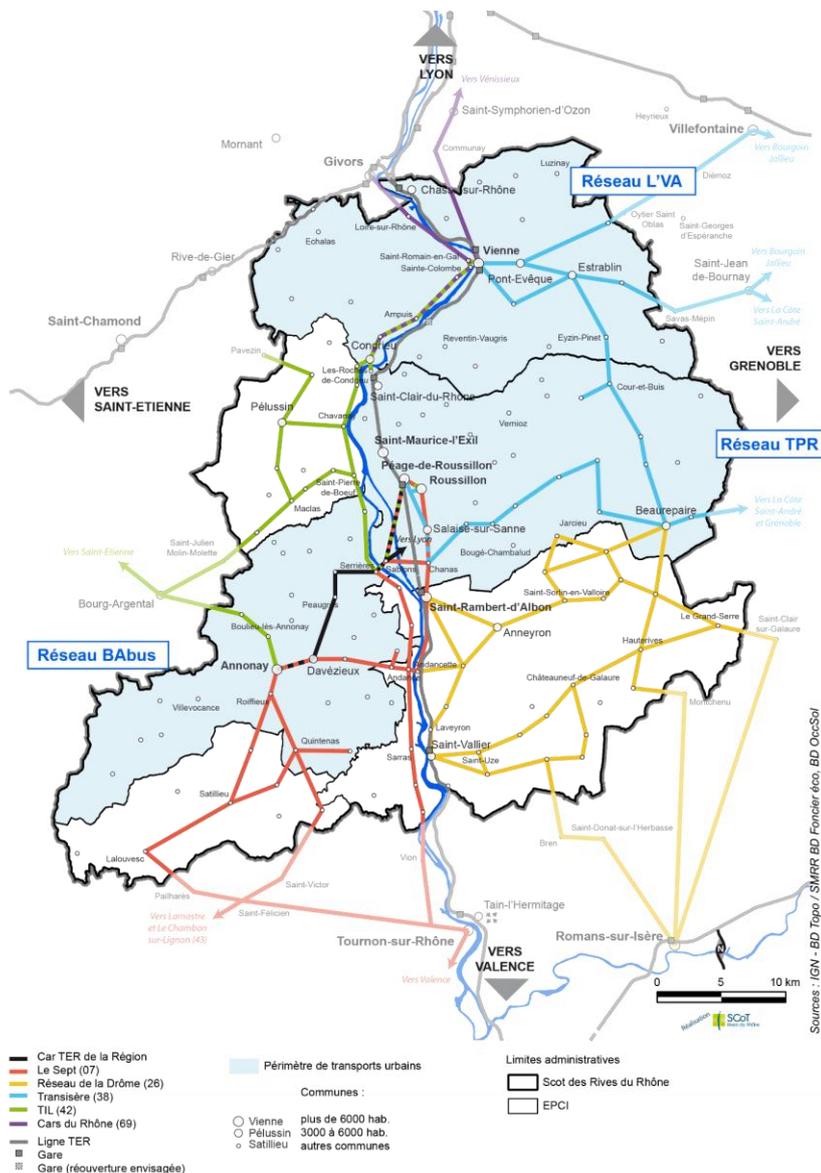


Fig. 2.1.11 – L'offre de transports en commun en 2018

## Des projets de requalification des espaces publics en cours

De nombreuses communes, urbaines comme rurales, ont leur centre-ville traversé par des infrastructures routières au trafic dense. Cela implique des nuisances (sonores, pollution,...) ce qui impacte négativement le cadre de vie et l'attractivité de ces secteurs. Des aménagements ont été réalisés ou sont en cours de réalisation/en projet. On peut noter dans ce cadre les aménagements des berges sur Saint-Vallier, Laveyron et Vienne, ainsi que des aménagements sur les

rues et places dans les cœurs des villes (rue marchande à Vienne, place des Cordeliers à Annonay,...). En améliorant le cadre de vie, les collectivités permettent à leurs communes centre de gagner en qualité de vie et en attractivité pour les nouveaux habitants.

### Des communes centre bien équipées

La répartition des équipements est assez logiquement liée au poids démographique de chaque commune du territoire. Vienne/Pont-Evêque et Annonay/Davézieux constituent des pôles d'équipements accueillant à la fois des équipements de proximité, intermédiaires et supérieurs, rayonnant ainsi sur une vaste partie du territoire.

Des polarités intermédiaires viennent structurer l'offre en équipements sur le territoire notamment dans les communes centre de l'agglomération Roussillon-Saint-Rambert-d'Albon.

A noter le niveau d'équipement supérieur de la commune de Saint-Vallier.

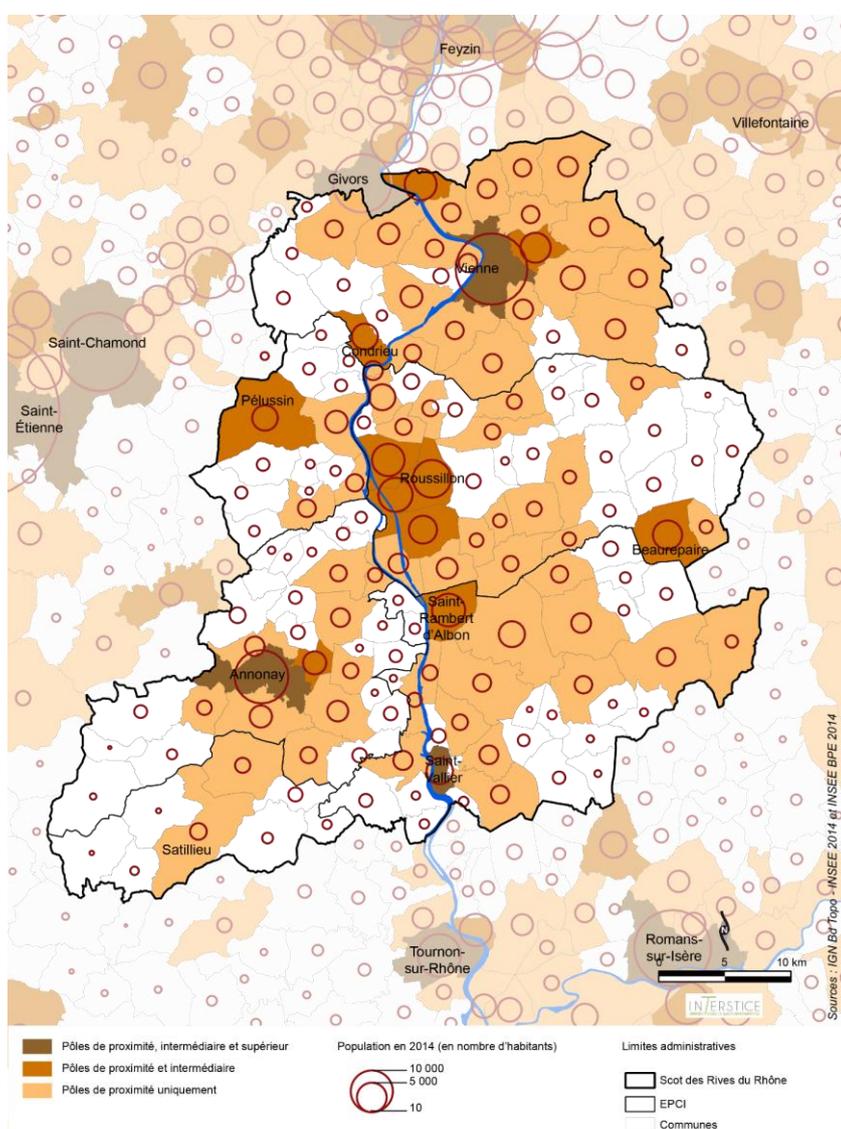


Fig. 2.1.12 – Les pôles d'équipements en 2014

### Un réseau d'équipements culturels localisés dans les polarités du territoire.

Les salles de spectacle du territoire ont généralement une vocation locale, permettant d'accueillir quelques centaines de personnes. Elles sont situées dans les principales polarités (théâtre Saint Martin et salle du Quai à Vienne, Presqu'île à Annonay, foyer communal Laurent Bouvier, salle Louis Aragon et Sémaphore sur l'agglomération roussillonnaise, salle du Rocher à Beaufort).

Seul le **Théâtre Antique de Vienne** permet d'accueillir plusieurs milliers de personnes.

La deuxième salle de spectacle du territoire est le **Manège**, construit récemment à Vienne. Il permet d'accueillir de 800 à 1 600 personnes.

**L'espace Montgolfier** de Davézieux, réalisé en 2006, est un équipement intercommunal qui peut accueillir plus de 1 000 spectateurs.

L'offre culturelle est complétée par un réseau de cinémas dans les principales polarités : Vienne, Annonay, Le-Péage-de-Roussillon, Saint-Vallier, Pélussin et Beaufort. Les cinémas sont actuellement bien insérés dans les centres urbains.

## **Défis :**

### **Défi 1.1.1 : Accroître l'offre en logements des polarités d'agglomération en priorisant le renouvellement urbain.**

Plusieurs communes ont vu ces dernières années leur population stagner ou diminuer. Afin de permettre aux principales polarités de se renforcer, il sera nécessaire d'établir des objectifs de production de logements qui tiennent compte des besoins liés au dépassement du point mort logement. La priorité devra être donnée au renouvellement urbain dans les polarités d'agglomération.

### **Défi 1.1.2 : Proposer une offre de logements répondant aux attentes des familles et des CSP supérieures et intermédiaires pour les faire revenir dans les cœurs d'agglomération.**

Les principales polarités du territoire sont moins attractives pour les familles et les CSP supérieures et intermédiaires que les communes périurbaines alentour. En effet, ces populations y trouvent une offre plus adaptée à leurs attentes et souvent moins chères. Il sera nécessaire de proposer dans les polarités des offres répondant aux besoins des familles et CSP supérieures et intermédiaires et dans des coûts contenus pour favoriser la mixité sociale.

### **Défi 1.1.3 : Poursuivre les actions d'amélioration du cadre de vie dans les cœurs d'agglomération (requalification des espaces publics, développement des aménagements pour les modes doux,...).**

Les villes ont souvent une image négative auprès de la population : bruit, pollution, absence d'espaces extérieurs privés, densité,... La mise en valeur des espaces publics extérieurs est une des solutions pour apporter à la ville une meilleure image pour les habitants. Les collectivités devront poursuivre leurs politiques de requalification des espaces publics et de développement des aménagements modes doux (piéton, vélo,...).

### **Défi 1.1.4 : Développer l'offre de logements au plus près des arrêts de transports en commun (actuels et futurs), notamment autour des gares et renforcer l'offre de commerces, services et équipements sur ces pôles gares, en complémentarité des pôles commerciaux des centres-villes.**

L'offre en TER est relativement bien développée sur le territoire. Elle permet un accès rapide depuis les vallées du Rhône et dans une moindre mesure du Gier, à Lyon et Valence notamment. Un renforcement de l'offre en logements, mais aussi en commerces, équipements et services autour des gares et de certains arrêts TC, permettra de renforcer l'attractivité des polarités du territoire tout en limitant les pollutions liées aux déplacements motorisés. Ces pôles gares ne devront toutefois pas concurrencer les pôles commerciaux de centres-villes mais s'inscrire en complémentarité de ces derniers.

**Défi 1.1.5 : Adapter l'offre de transports en commun à l'intérieur des agglomérations et renforcer la coordination des horaires TC urbain / TER.**

Afin de faciliter les déplacements et de renforcer l'attractivité des cœurs d'agglomérations, le développement de l'offre de transports en commun est essentiel. Outre un renforcement des fréquences, les AOT et les EPCI devront réfléchir à l'extension du réseau vers les polarités non desservies : rive droite de Vienne Condrieu Agglomération, Saint-Rambert-d'Albon, Anneyron et Beaurepaire en lien avec le réseau TPR, communes non desservies d'Annonay Rhône Agglo...

**Défi 1.1.6 : Privilégier l'implantation des équipements structurants dans les agglomérations et les polarités intermédiaires.**

Le renforcement de l'attractivité des principales polarités du territoire passera par le développement de l'offre en équipements structurants sur ces dernières.

Les EPCI devront poursuivre la mise en œuvre des actions permettant le développement de ces offres, notamment au niveau culturel et loisirs, comme pour les projets récemment terminés ou en cours, tels que l'aménagement de la salle du manège à Vienne, la réflexion en cours pour la création d'un pôle multiculturel dans l'agglomération roussillonnaise,...

## Constat partagé 1.2 - Un fort développement résidentiel dans les secteurs ruraux

Une forte attractivité des communes rurales du territoire pour la population, mais qu'il est nécessaire d'accompagner avec :

- Un développement de l'emploi dans les villages et des polarités locales.
- Une offre en équipements à maintenir pour les besoins de proximité.
- Une offre alimentaire de base relativement bien maillée avec quelques manques à combler.

**Un développement important des polarités locales et des villages et un renforcement de la résidentialisation sur ces communes.**

Concernant la croissance démographique :

Entre 2009 et 2014, 70 % de la croissance de la population des Rives du Rhône s'est réalisée sur les villages et polarités intermédiaires. Leur poids démographique s'est ainsi renforcé sur cette période. Toutefois, on observe une diminution de cette part par rapport à la période 1999-2004 qui pourrait se traduire par une repolarisation autour des agglomérations et des polarités intermédiaires, mais aussi des polarités locales qui structurent les bassins de vie de proximité de territoire.

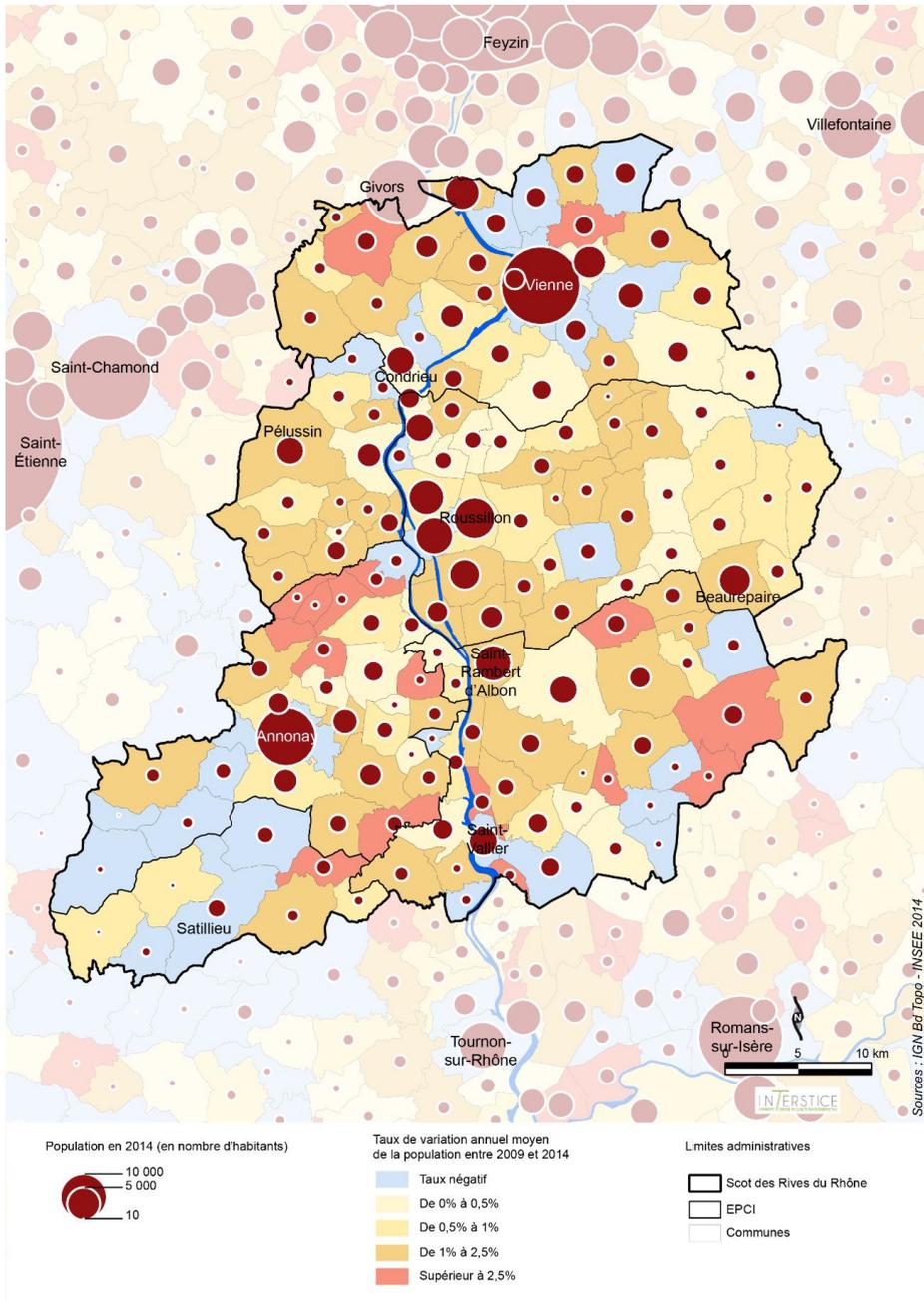


Fig. 2.1.13 – Évolution de la population entre 2009 et 2014

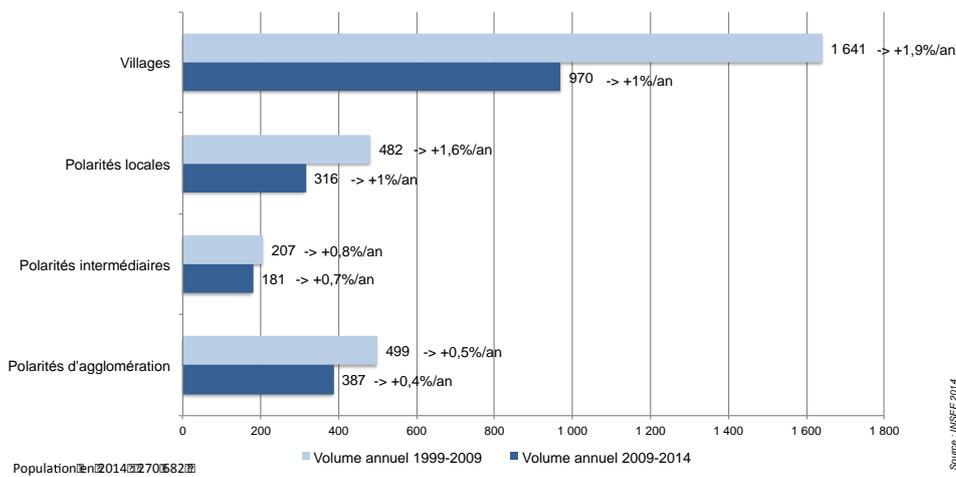


Fig. 2.1.14 – Évolution annuelle de la population entre 1999 et 2014

## Concernant l'emploi :

Avec près de 700 emplois créés, les villages ont connu une bonne dynamique. Elle est toutefois à relativiser car ceux où l'industrie était présente ont connu des pertes d'emplois.

L'évolution des emplois est toutefois deux fois moins rapide que l'évolution du nombre d'habitants ayant un emploi (actifs occupés). Si la tendance se poursuit, le caractère résidentiel des villages tendra à se renforcer, même si le ratio emplois-actifs est resté stable sur la période 2009-2014.

Avec deux fois plus d'emplois créés que de nouveaux actifs recensés, les polarités locales voient leur caractère résidentiel reculer avec un ratio emploi-actif en augmentation de trois points sur la période 2009-2014.

	Evolution de l'emploi entre 2009 et 2014	Evolution des actifs occupés entre 2009 et 2014	Nombre d'emplois pour 100 actifs en 2009	Nombre d'emplois pour 100 actifs en 2014
Polarités d'agglomération	-1 490	-1 073	130	130
<i>Dont agglomération viennoise</i>	-1 154	-719	131	130
<i>Dont agglomération roussillonnaise</i>	-29	211	114	112
<i>Dont agglomération annonéenne</i>	-307	-565	156	163
Polarités intermédiaires	-269	125	118	114
Polarités locales	602	255	63	66
Villages	700	1 575	41	41
<b>Total Scot</b>	<b>-457</b>	<b>882</b>	<b>86</b>	<b>85</b>

Source : INSEE 2014

Fig. 2.1.15 – Evolution du nombre d'emplois et d'actifs occupés entre 2009 et 2014

## **Une offre en équipements dans les villages et les polarités locales inégalement répartie sur le territoire mais répondant aux besoins de proximité.**

La répartition des équipements est assez logiquement liée au poids démographique de chaque commune du territoire. Aussi, pour les analyser, l'Insee a mis en place une classification des pôles d'équipements. Celle-ci regroupe près de 100 équipements répartis en trois gammes : supérieure, intermédiaire et de proximité.

Le SMRR compte une soixantaine de pôle d'équipements de proximité qui répondent aux besoins courants d'une ou plusieurs communes.

Les polarités locales du territoire proposent une offre en équipements de proximité qui leur permet d'être attractives pour les villages de leurs bassins de vie immédiats, souvent moins bien dotés. Cela est notamment vérifié sur la rive droite du Rhône, dans la vallée de la Galaure et dans l'Est de la plaine de Bièvre Valloire. A noter le bon niveau d'équipements des villages de la rive gauche situés autour des agglomérations de Vienne et Roussillon-Saint-Rambert d'Albon qui disposent d'une offre en équipements du niveau des pôles de proximité.

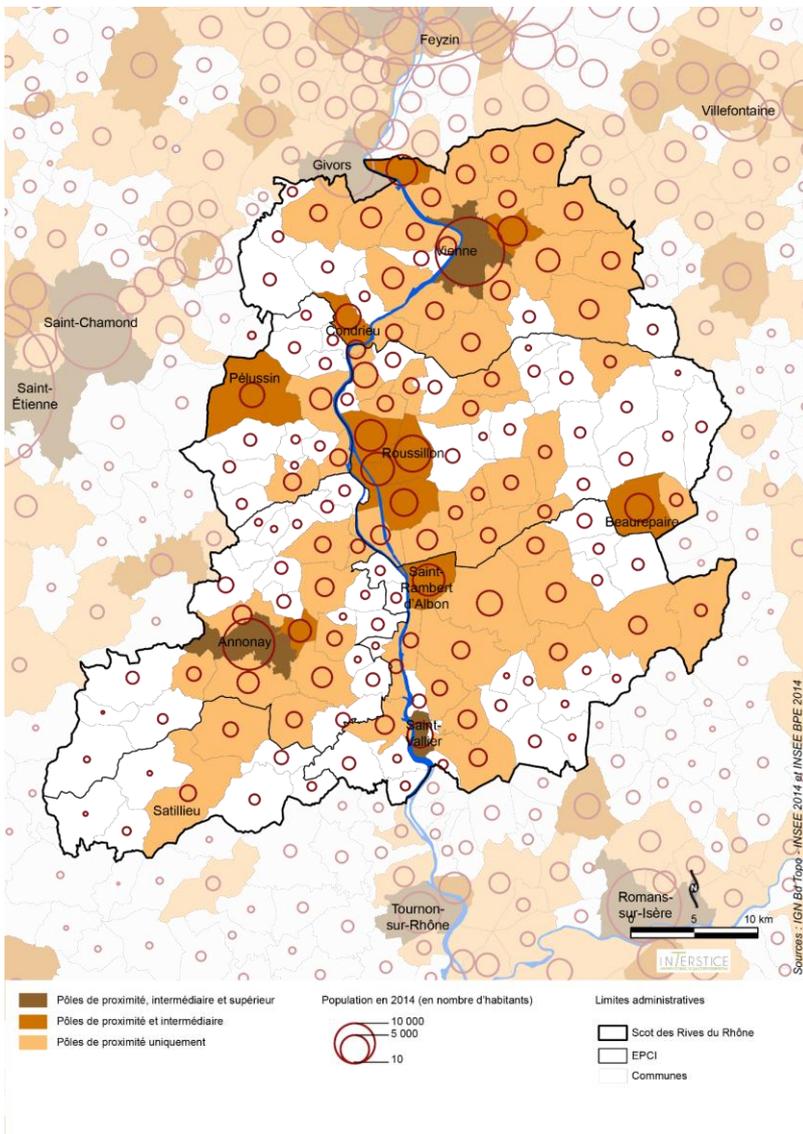


Fig. 2.1.16 – Les pôles d'équipements en 2014

**Une offre alimentaire de base relativement bien maillée sur le territoire malgré quelques manques.**

Sur le territoire des Rives du Rhône, les polarités locales disposent d'une offre alimentaire de base complète, c'est-à-dire la présence d'un supermarché et/ou des 3 commerces alimentaires de base : boulangerie, boucherie et alimentation générale.

L'offre sur les villages est plus partielle, même si 91 % de la population du territoire (toutes communes confondues) dispose d'au moins un commerce alimentaire de base sur la commune.

On observe toutefois des disparités entre les EPCI, avec des EPCI plus urbains où les communes sont bien équipées en commerces alimentaires, et des territoires ruraux moins équipés.

**Zoom sur les écoles maternelles et primaires : un équipement d'hyper proximité.**

Il est fréquent qu'elle soit le seul équipement des plus petites communes. Outre son rôle de service aux habitants, elle permet un maintien de la vitalité dans certains villages où les commerces et les emplois sont quasi absents.

Aujourd'hui, on dénombre 11 villages sans aucun équipement scolaire : Saint-Julien-Vocance, Monestier, Bessey, Vinzieux, Ozon, Thorrenc, Saint-Symphorien-de-Mahun, Saint-Pierre-sur-Doux, Saint-Julien-de-l'Herms, Chalon, et Bogy. Ces communes sont quasiment toutes situées en rive droite du Rhône, sur la Vallée de la Cance, dans le Pilat ou sur les contreforts du Haut-Vivarais et le Val d'Ay.

Vingt communes sont dotées uniquement d'un regroupement pédagogique intercommunal dispersé (RPIDU). En fonction de la classe, les élèves sont scolarisés dans deux communes différentes. Ce dispositif permet de maintenir l'école dans les petits villages et de rationaliser l'investissement public. Il génère toutefois des déplacements contraignants pour les familles.

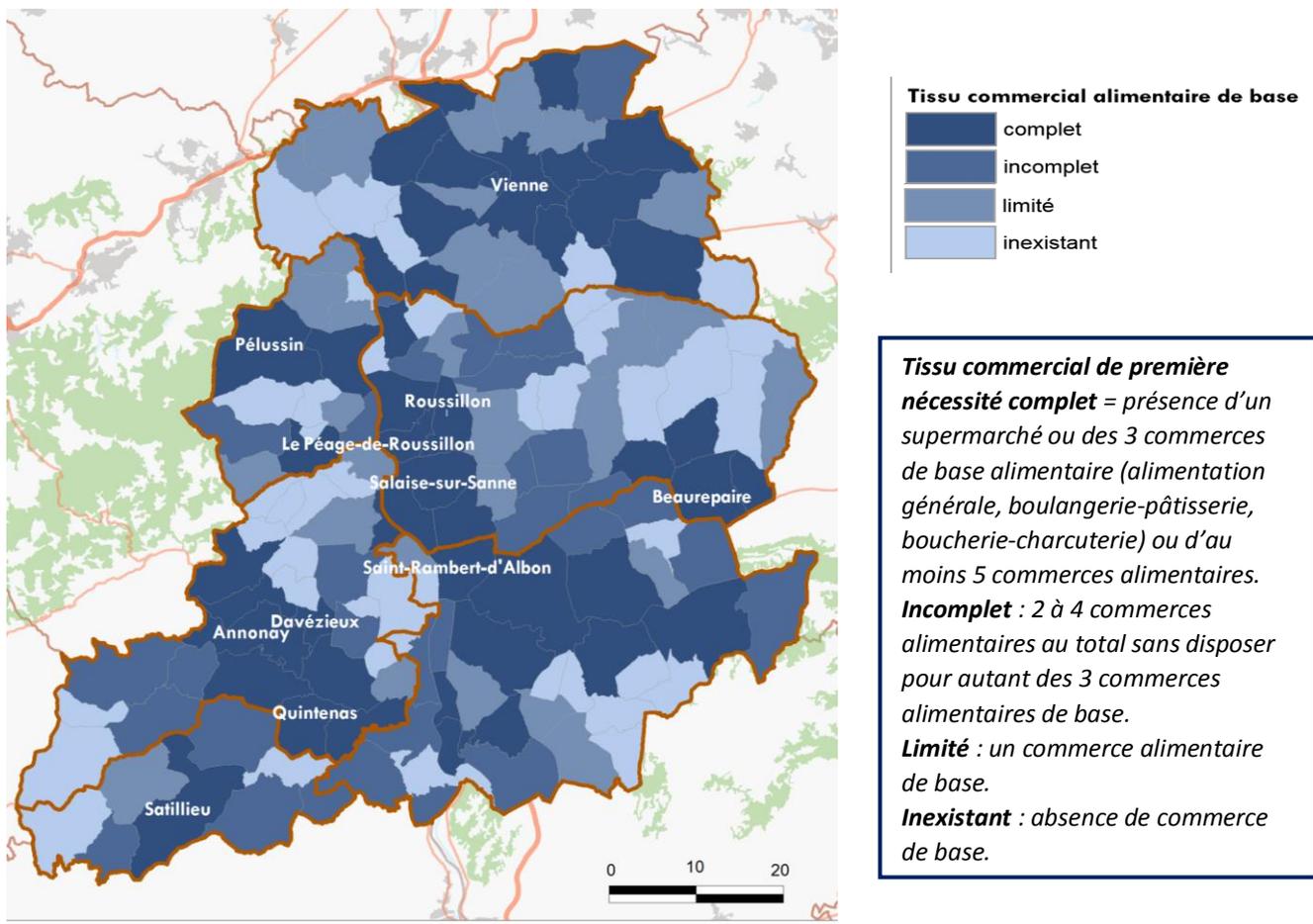
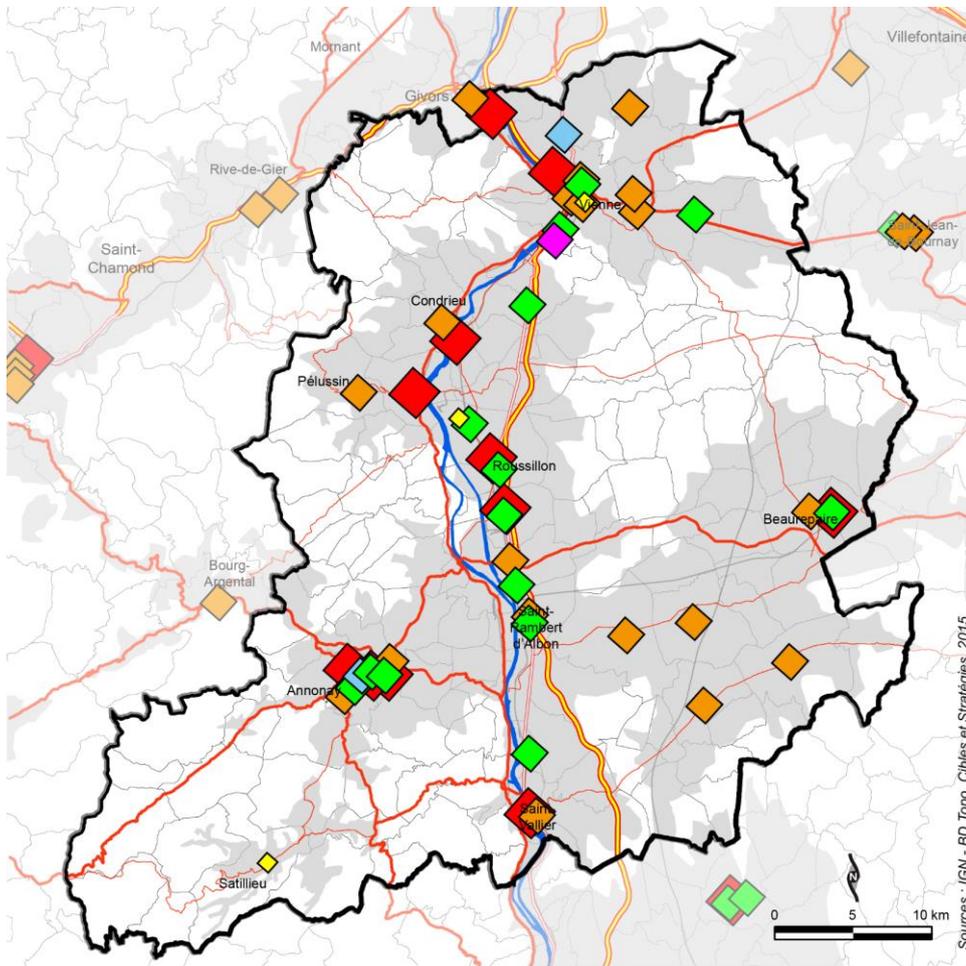


Fig.2.1.17 – Offre de commerces alimentaires de base par commune, en 2016

Ce constat est renforcé par la difficulté pour les habitants de certaines communes d'avoir accès aux commerces. Ainsi, les communes dépourvues de commerce alimentaire de base (sur les franges du territoire), sont aussi celles qui sont les plus éloignées des grandes surfaces alimentaires.



La distance de la population aux GSA (surfaces alimentaires >300 m<sup>2</sup>)

Fig. 2.1.18 – Distance de la population aux grandes surfaces alimentaires (> 300 m<sup>2</sup>)

## **Défis :**

### **Défi 1.2.1 : Assurer un développement raisonnable des campagnes en renforçant les polarités locales et en améliorant l'accès aux équipements et services en milieu rural.**

La population des villages n'est souvent pas suffisante pour permettre le développement d'une offre de services et d'équipements structurants. Afin de répondre aux besoins de la population et d'assurer le développement des secteurs ruraux, il apparaît comme primordial de renforcer les polarités locales en les dotant de services et équipements mutualisés à même de répondre aux besoins des habitants des communes rurales. Le développement d'alternatives aux commerces et services traditionnels (tournées alimentaires, point poste/épicerie/relais colis dans les mairies, maisons de santé mutualisées dans les polarités locales,...) doit permettre d'assurer la vitalité des zones rurales et faciliter l'accès aux commerces et services à l'ensemble de la population.

### **Défi 1.2.2 : Rapprocher les nouveaux logements des services et commerces de proximité dans les centre-bourgs.**

La faiblesse du nombre d'emplois dans les villages et les polarités locales impose aux habitants d'aller travailler à l'extérieur de la commune. Cela favorise la réalisation des achats dans les commerces des pôles d'emplois par mutualisation des obligations de déplacements. Le fait de créer des nouveaux logements au plus près des centres-bourgs permet d'y augmenter le nombre d'habitants et par conséquent de pérenniser les commerces et services qui s'y trouvent.

### **Défi 1.2.3 : Maintenir la vitalité socio-économique des secteurs ruraux parallèlement au développement résidentiel, pérenniser les services et commerces des « centres-bourgs ».**

Les villages et polarités locales ont connu ces dernières années une forte attractivité entraînant une hausse importante de la population. On constate de même que bien que des emplois aient été créés sur ces communes, la croissance de l'emploi y a été bien plus faible que la croissance démographique. Le territoire devra veiller à favoriser les créations d'emplois sur ces secteurs ruraux et à mieux les coordonner avec l'accueil d'habitants afin de limiter l'accroissement des déplacements domicile-travail tout en pérennisant l'offre de services et commerces existante.

### **Défi 1.2.4 : Développer les liaisons douces dans les villages et les polarités locales.**

Le développement de liaisons douces dans les centres-bourgs et dans les nouveaux projets de logements est une autre des conditions permettant le maintien des commerces et services en centre-bourg, en lien avec le défi précédent.

## Enjeu 2 : Bâtir pour tous et pour mieux vivre ensemble

La population du territoire n'est pas homogène et a donc des besoins en logements très diversifiés. Le territoire devra pouvoir apporter des réponses en terme de logements à l'ensemble de ses habitants, que ce soit les jeunes, les personnes âgées, les familles, les populations les plus fragiles,...

Cela passera par le développement d'une offre plus diversifiée et mieux répartie sur le territoire.



## Constat partagé 2.1 - Une offre de logements locatifs abordables inégalement répartie

Une part importante de la population pouvant prétendre au logement social sur le territoire, mais :

- Une offre de logements sociaux inégalement répartie, mais qui tend à se développer sur l'ensemble du territoire.
- Une offre existante, notamment ancienne, qui nécessite l'intervention des pouvoirs publics pour maintenir son attractivité.

### Une part importante de populations aux revenus modestes sur le territoire :

A l'exception de Vienne Condrieu Agglomération dont les catégories socio-professionnelles ont un profil proche du profil régional, le reste du territoire des Rives du Rhône concentre une part de populations ouvrières plus importante que la moyenne de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Au contraire, les CSP supérieures sont sous représentées sur le territoire. Bien qu'accessible à environ 82 % de la population française (plafonds PLS), le logement social est en majorité occupé par des ménages aux revenus modestes. La part plus importante de ces ménages sur les Rives du Rhône pourrait supposer un besoin plus important en logements sociaux sur le territoire.

*Fig. 2.2.1 – Plafond de ressources pour un HLM selon son mode de financement (hors Paris et région Ile de France) – Source : service-public.fr*

Nombre de personnes à loger	Prêt locatif aidé d'intégration (PLAI)	Prêt locatif à usage social (PLUS)	Prêt locatif social (PLS)	Prêt locatif intermédiaire (PLI) financé après 2014 en zone B2 ou C
1 personne	11 167 €	20 304 €	26 395 €	27 234 €
2 personnes (sans personne à charge)	16 270 €	27 114 €	35 248 €	36 368 €
<i>Jeune couple</i> (sans personne à charge)	19 565 €	32 607 €	42 389 €	
3 personnes ou 1 personne + 1 personne à charge	19 565 €	32 607 €	42 389 €	43 737 €
4 personnes ou 1 personne + 2 personnes à charge	21 769 €	39 364 €	51 173 €	52 800 €
5 personnes ou 1 personne + 3 personnes à charge	25 470 €	46 308 €	60 200 €	62 113 €
6 personnes ou 1 personne + 4 personnes à charge	28 704 €	52 189 €	67 846 €	70 000 €
Par personne supplémentaire	+ 3 202 €	+ 5 821 €	+ 7 567 €	+ 7 808 €

Part d'actifs par catégories socio-professionnelles	Agriculteurs exploitants	Artisans, Commerçants, Chefs d'entreprise	Cadres, Professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers
Annonay Rhône Agglo	1,2%	7%	10%	24%	27%	30%
Vienne Condrieu Agglomération	1,1%	7%	15%	28%	26%	22%
CC Pays Roussillonnais + Territoire de Beaurepaire	1,4%	7%	9%	25%	27%	29%
CC Porte de DrômArdèche	2,5%	6%	8%	23%	27%	33%
CC Pilat Rhodanien	2,5%	6%	12%	28%	25%	26%
CC Val d'Ay	3,7%	7%	6%	20%	27%	36%
<b>Scot Rives du Rhône</b>	<b>1,6%</b>	<b>7%</b>	<b>11%</b>	<b>26%</b>	<b>27%</b>	<b>28%</b>
<b>Auvergne-Rhône-Alpes</b>	<b>1,5%</b>	<b>6%</b>	<b>15%</b>	<b>26%</b>	<b>27%</b>	<b>23%</b>
Légende des couleurs :		Taux proche de la moyenne Auvergne-Rhône-Alpes			CSP sous-représentée	CSP sur-représentée

Source : INSEE 2014

*Fig. 2.2.2 – Répartition des actifs par catégorie socio-professionnelle en 2014*

Une offre en logement social inégalement répartie sur le territoire, mais une tendance à une meilleure répartition des nouveaux projets sur l'ensemble des communes :

L'offre en logements sociaux représente 12 % des résidences principales sur le territoire (soit près de 13 200 logements). Elle est aujourd'hui principalement située dans les cœurs d'agglomération du territoire (90 % de l'offre du territoire dans les principales polarités) et notamment sur 4 communes : Vienne, Pont-Evêque, Annonay et Chasse sur Rhône, concentrant 52 % de l'offre du territoire. Les autres communes du territoire disposent d'une offre limitée, voire inexistante, à l'exception de la CC Porte de DrômArdèche où l'offre s'est développée de façon diffuse ces dernières années sur la plupart des communes.

Cela implique d'une part une concentration des ménages à faibles revenus sur un petit nombre de communes, voire de quartiers, d'autre part, cela entraîne une incapacité pour une partie des ménages à s'installer ou se maintenir sur un grand nombre de communes du fait de l'absence d'alternatives à la propriété en maison individuelle.

En ce qui concerne les communes déficitaires sur le territoire (communes ayant des obligations légales liées à la loi SRU), seules 5 sont concernées :

Commune	Population communes 2012 publiée en 2015	Taux de logements sociaux
Roussillon	8 012	609 logements - 16,81 %
Saint-Clair-du-Rhône	3 911	187 logements - 11,72 %
Saint-Maurice-l'Exil	5 995	435 logements - 18,85 %
Salaise-sur-Sanne	4 270	291 logements - 15,61 %
Condrieu	3 883	310 logements - 18,30 %

Source : Ministère de la cohésion des territoires, 2015

Fig. 2.2.3 – Communes ne remplissant pas leurs obligations légales en matière de logement social, en 2015

Depuis 2015, la commune du Péage-de-Roussillon remplit ses obligations légales liées à la loi SRU.

A noter que des efforts ont été réalisés sur les 15 dernières années, notamment sur les communes de Salaise-sur-Sanne et Condrieu. Entre 2012 et 2017, près de 680 logements sociaux ont été créés sur les Rives du Rhône, soit une augmentation de 4,4 % de l'offre en logements sociaux sur le territoire.

**La création de logements sociaux en milieu rural : l'exemple du Fario à Manthes.**

Origine du projet :

- Ancien bâtiment vide en cœur de village qui constituait une gêne pour la fluidité du trafic automobile.
- Bâtiment cédé par la commune à Drôme Aménagement Habitat (bailleur social) qui a détruit le bâtiment.

Le projet :

- 6 logements sociaux avec garages et un local communal.
- 2 T2 et 4 T3 en PLUS et PLAI.
- Logements équipés de balcons et orientés sud.

Logements sociaux construits entre 2012 et 2017	
CA Annonay Rhône Agglo	72
CA Vienne Condrieu Agglomération	157
CC Pilat Rhodanien	34
CC Porte de DrômArdèche	147
CC Pays Roussillonnais/Territoire de Beaurepaire	267
CC Val d'Ay	0
<b>Total Scot</b>	<b>677</b>

Source : MTEES SDES RPLS  
01/01/2017-Traitement DREAL

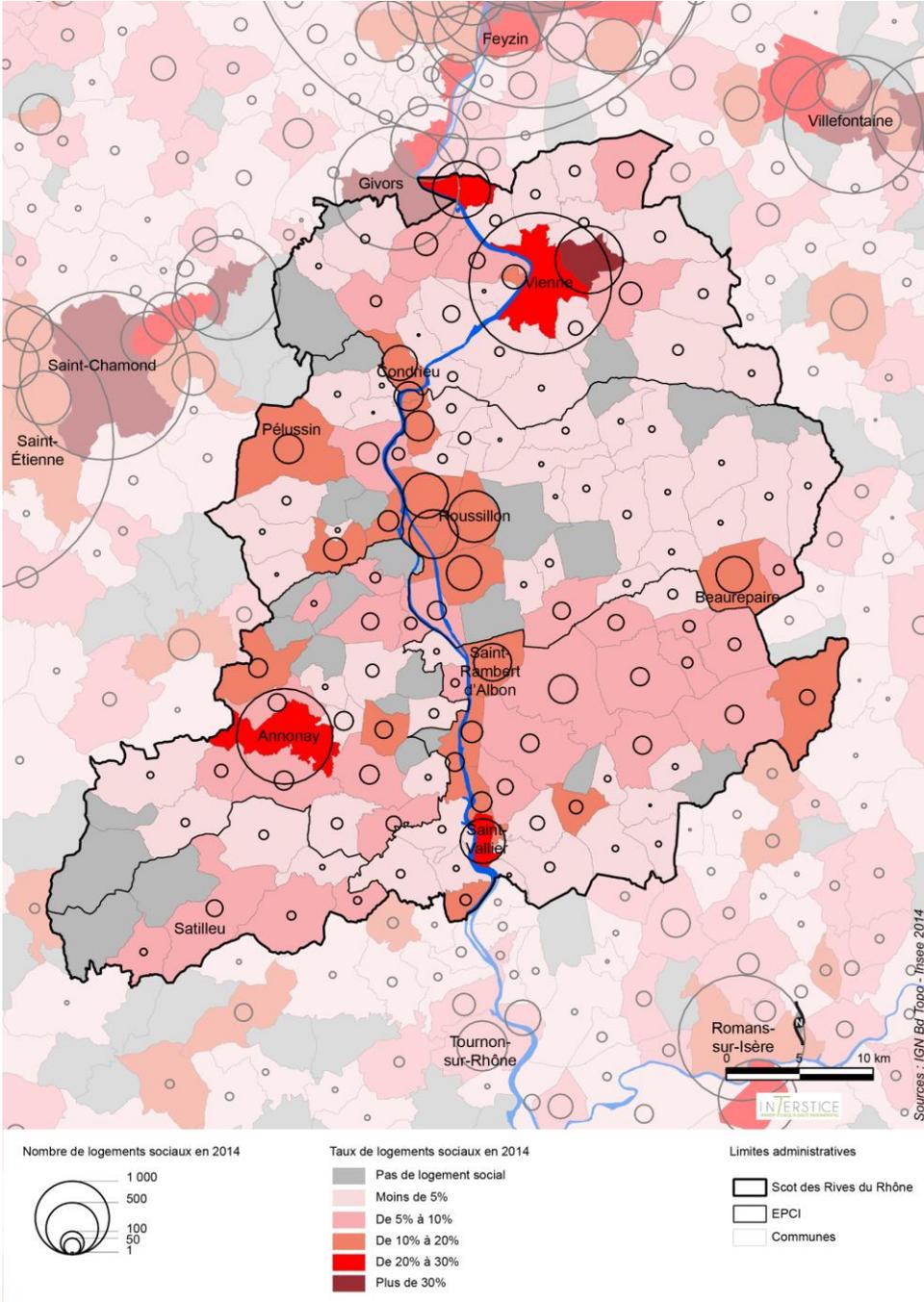


Fig. 2.2.5 – Logements sociaux construits par EPCI entre le 01/01/2012 et le 01/01/2017

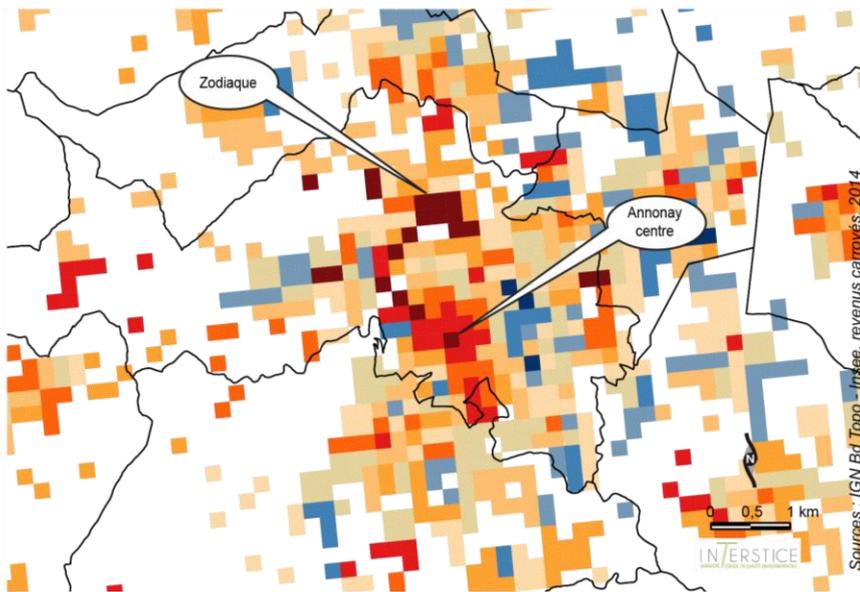
**Une offre existante qui nécessite l'intervention des pouvoirs publics au travers d'opérations de renouvellement urbain pour maintenir son attractivité :**

Au cours des dernières décennies, l'offre de logements sociaux a été essentiellement concentrée dans les principales polarités du territoire, et plus précisément dans certains quartiers. Cette situation pose aujourd'hui des problèmes de concentration des personnes défavorisées et à bas revenus sur certains quartiers, de déficit d'attractivité de l'offre existante et par conséquent un sentiment de relégation et de ségrégation des habitants.

Au cours des dernières années, les collectivités locales se sont emparées de ce problème au travers notamment de leurs PLH et par la mise en place, entres autres, d'OPAH. Ces politiques doivent ainsi permettre de répondre notamment aux problèmes de vacance récurrents dans les quartiers de logements sociaux, mais aussi dans les centres-villes historiques des villes et des villages.



Vienne



Annonay

Revenus en 2014

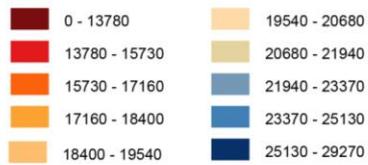
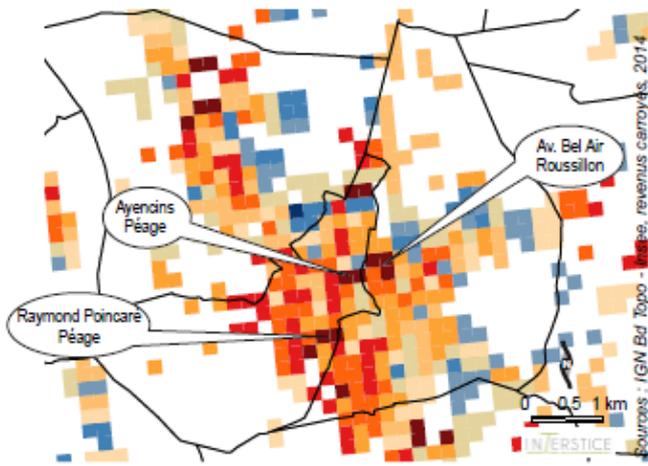
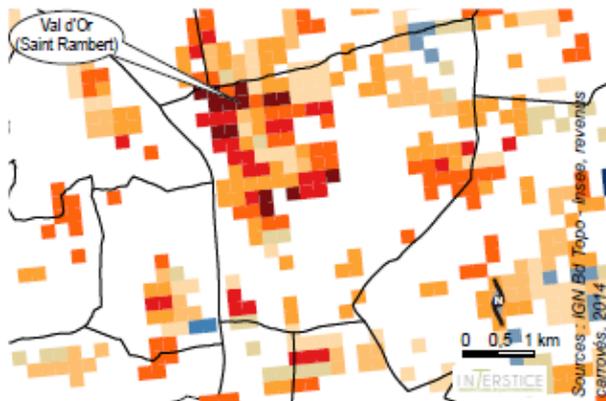


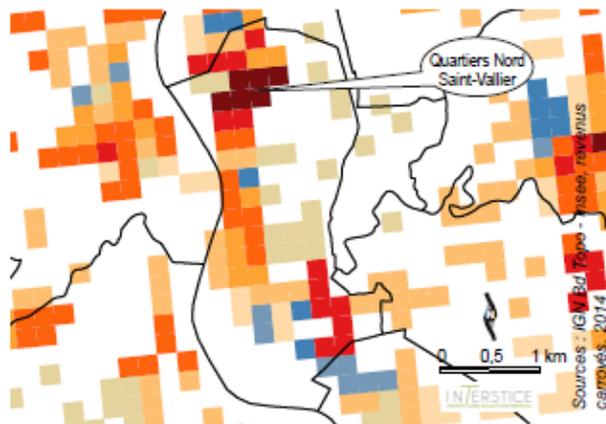
Fig. 2.2.6 – Revenus médians par carrés de 200 m, à Vienne et à Annonay en 2014



Roussillon  
Péage-de-Roussillon



Saint-Rambert-d'Albon



Saint-Vallier

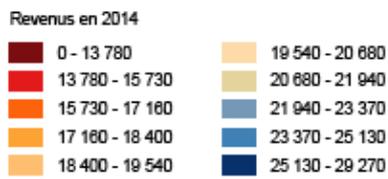


Fig. 2.2.7 – Revenus médians par carrés de 200 m, au Péage-de-Roussillon, à Roussillon, Saint-Vallier et Saint-Rambert d'Albon en 2014

## **Défis :**

### **Défi 2.1.1 : Favoriser la mixité sociale et générationnelle en prévoyant du logement abordable et des logements adaptés aux publics spécifiques (personnes âgées, jeunes,...) dans les nouvelles opérations de logements à l'échelle de chaque commune.**

Les communes et EPCI devront inscrire dans leurs documents d'urbanisme des objectifs de création de logements sociaux dans les futurs projets de logements prévus sur le territoire. Ces nouveaux logements doivent être mieux répartis, entre les communes mais aussi dans les communes, pour tendre vers une répartition plus homogène sur le territoire, à même de répondre aux besoins de la population.

Au-delà de la simple question du logement social dans les projets, les nouveaux projets immobiliers devront imposer une diversité des produits (collectif, maison individuelle, locatif, petits logements, logements adaptés aux personnes âgées,...) pour permettre d'une part de répondre aux besoins de l'ensemble de la population, d'autre part pour développer la mixité sociale et générationnelle permettant de mieux vivre ensemble.

### **Défi 2.1.2 : Prévoir une logique de rattrapage dans les communes en déficit de logements sociaux**

Les communes soumises à l'application des 20 % de logements sociaux en lien avec la loi SRU et qui n'atteignent pas ces exigences devront prévoir dans leur PLU un nombre plus important de logements sociaux à produire dans une logique de rattrapage. Il faudra aussi veiller dans les autres communes à maintenir un taux de logements abordables suffisant en lien avec la réalisation de nouveaux logements.

### **Défi 2.1.3 : Prévoir des objectifs de logements locatifs abordables par commune tenant compte des contraintes des bailleurs sociaux et des engagements de l'Etat**

Le Scot 2012 prévoyait un pourcentage minimum de logements abordables par commune dans les nouveaux logements produits. Aujourd'hui, cela revient pour de nombreuses communes à prévoir moins de 10 logements abordables à produire en 10-12 ans. Les bailleurs sociaux, vu la réduction des financements disponibles, ont tendance à intervenir sur des projets d'un minimum d'une douzaine de logements. Les objectifs en logements abordables fixés dans le DOO devront tenir compte de cette réalité pour ne pas bloquer des projets sur certaines communes. En parallèle, les communes et leurs EPCI devront réfléchir à des projets alternatifs aux constructions de logements sociaux par les bailleurs sociaux (logements communaux, conditionnement privé,...).

#### **Un exemple de projet immobilier intergénérationnel à Condrieu : les Jardins du Pressoir.**

- 4 000 m<sup>2</sup> de terrain
- 1 200 m<sup>2</sup> de jardins ouverts
- 1 bâtiment intercommunal
- 30 logements en accession à la propriété
- 15 logements sociaux seniors
- 22 logements en « résidence bien-vivre » avec 1000 m<sup>2</sup> en RDC pour inciter à la convivialité
- Locaux pour des professions libérales en RDC

## Constat partagé 2.2 - Des évolutions dans la structure des ménages – mais peu de logements adaptés.

Une taille moyenne des ménages en constante diminution sur le territoire, ainsi que la multiplication des nouveaux types de ménages (familles recomposées,...), mais :

- Une offre de logements peu diversifiée, essentiellement composée de maisons individuelles.
- Une sous-représentation des jeunes sur le territoire qui tend à s'amplifier.

### La taille des ménages en constante diminution :

Depuis les dernières décennies, la taille des ménages sur les Rives du Rhône, comme en France en général, est en constante diminution. En 2014, les ménages étaient composés en moyenne de 2,4 personnes. Cette tendance devrait se poursuivre dans les prochaines années et atteindre les 2,2 personnes/ménage en moyenne sur les Rives du Rhône. Cela implique des besoins en logements plus petits, ce auquel la maison individuelle (souvent T4 – T5) ne peut convenablement répondre.

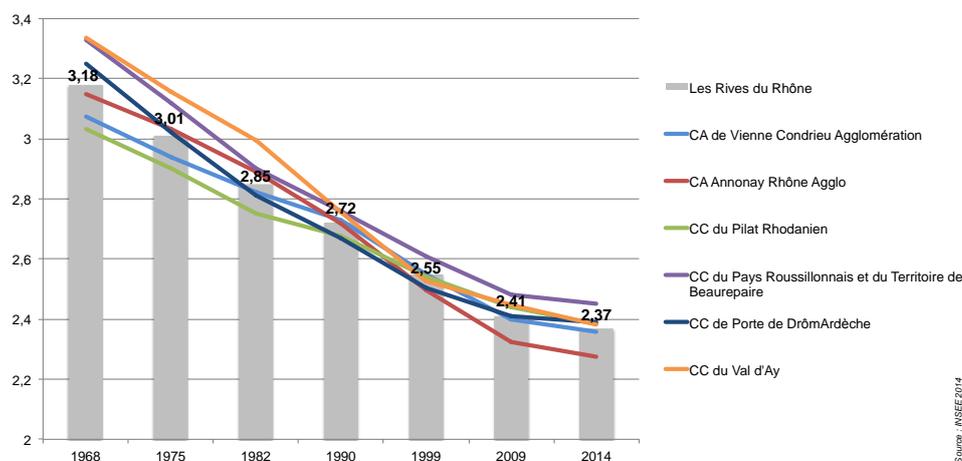


Fig. 2.2.8 – Évolution de la taille des ménages, entre 1968 et 2014

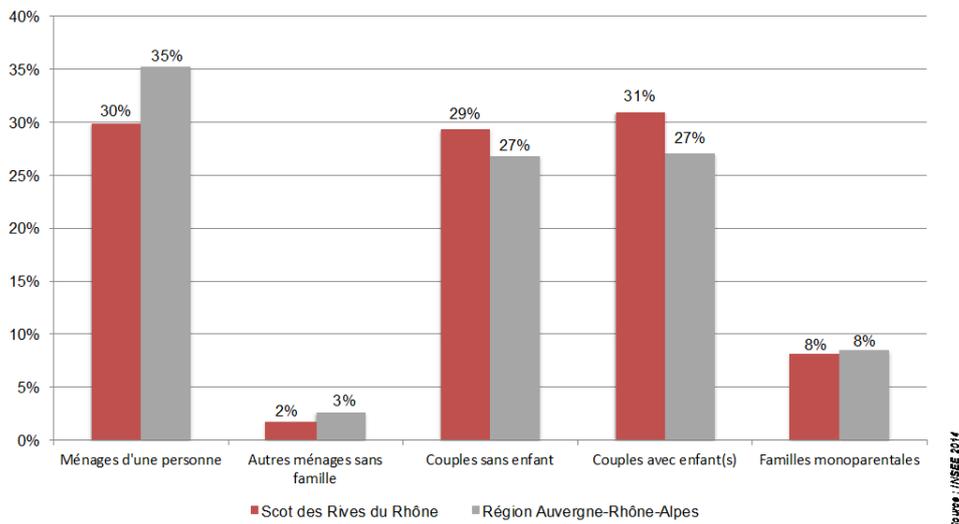


Fig. 2.2.9 – Composition des ménages, en 2014

### Une offre de logements peu diversifiée :

Aujourd’hui, l’offre de logements sur les Rives du Rhône est essentiellement composée de maisons individuelles. Cette offre correspond parfaitement aux demandes des familles, mais répond difficilement aux besoins d’une part importante de la population : personnes seules et jeunes, et pour partie couples sans enfants et familles monoparentales.

Au cours des dernières années, les nouveaux logements produits sur le territoire ont été aux ¾ des maisons individuelles, ce qui tend à renforcer le constat précédent.

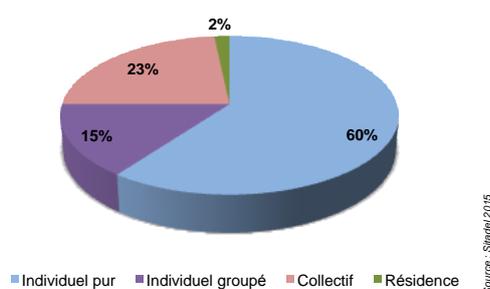


Fig. 2.2.10 – Typologies de logements commencés, sur la période 2006-2010

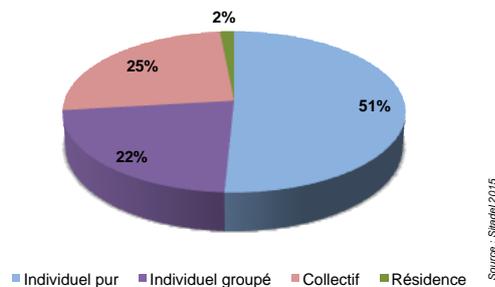


Fig. 2.2.11 – Typologies de logements commencés, sur la période 2011-2015

L’offre en logements collectifs et petits logements se concentre aujourd’hui essentiellement sur quelques communes (cœurs d’agglomérations). Malgré une tendance à la diversification de l’offre sur les villages ces dernières années, on constate qu’une partie de la population (jeunes, personnes seules, familles monoparentales,...) rencontre des difficultés importantes pour s’installer sur une grande partie des communes du territoire.

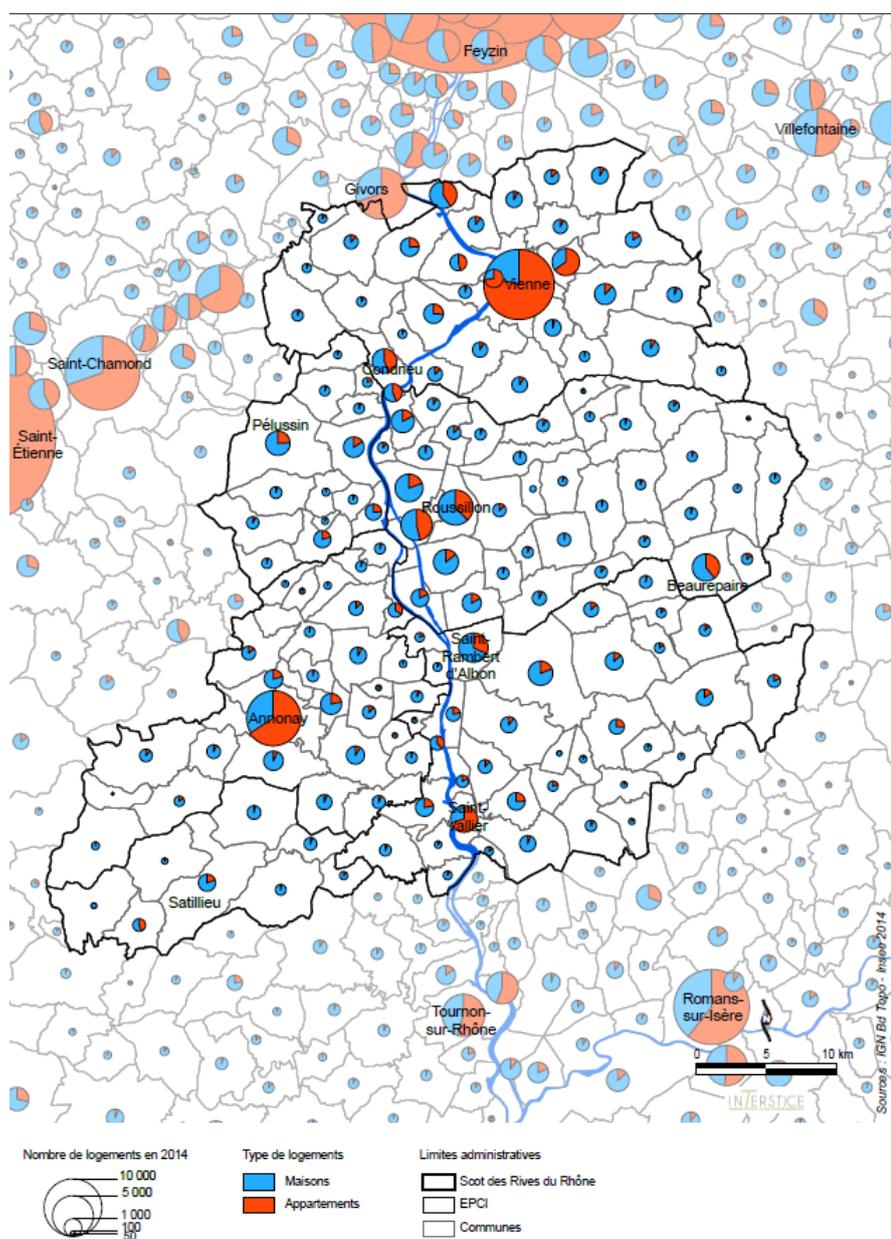


Fig. 2.2.12 – Parc de logements actuel

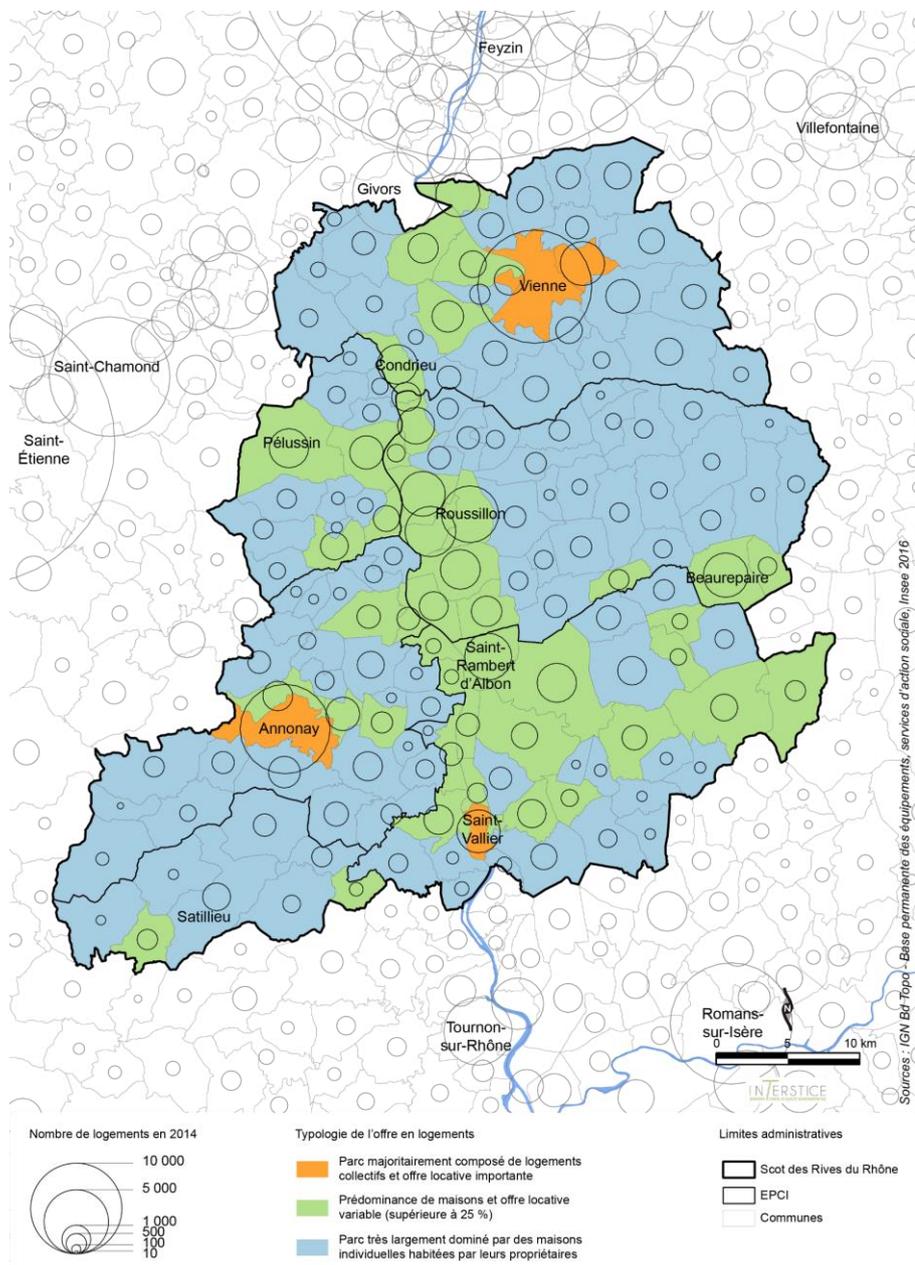


Fig. 2.2.13 – Typologie de l'offre en logements par commune, en 2014

### Des jeunes (15 – 30 ans) sous représentés, avec une aggravation de la tendance :

Les jeunes sont sous représentés aujourd'hui sur le territoire. Ce constat est certes en partie dû à la faiblesse de l'offre de formation supérieure en comparaison aux agglomérations proches tels que Lyon, Saint-Etienne, Grenoble ou Valence. Toutefois, on observe que l'offre en logement joue un rôle dans la capacité du territoire à retenir les jeunes. Ainsi, dans les communes dotées d'une offre en logements collectifs et locatifs, les 15-30 ans représentent 18 % de la population contre 16 % en moyenne sur les Rives du Rhône et 14 % dans les communes dont le parc est majoritairement composé de maisons individuelles habitées par leurs propriétaires.

Le développement d'une offre destinée à des personnes souvent seules ou en couple sans enfant et n'ayant pas les moyens de devenir propriétaire est donc indispensable pour maintenir les jeunes sur le territoire.

## **Défis :**

### **Défi 2.2.1 : Proposer une offre de logements nouveaux en cohérence avec les besoins des ménages plus petits (en lien avec le desserrement des ménages) et des nouveaux types de familles (familles recomposées,...).**

La maison individuelle rend le territoire attractif pour les familles mais peu de communes disposent d'une offre suffisante pour les petits ménages.

Pourtant, les besoins évoluent et vont évoluer. La diminution de la taille des ménages, le vieillissement de la population, les « accidents de la vie » (séparation, décès du conjoint,...) et la diversification des types de ménages vont accroître la demande en logements de taille intermédiaire et en offre locative. Cette nécessaire diversification du parc de logements sera également un des leviers pour contenir le départ des jeunes ménages.

### **Défi 2.2.2 : Développer des réponses spécifiques pour les jeunes**

Le développement d'une offre en petits logements et logements locatifs dans l'ensemble des communes est une des conditions pour maintenir les jeunes sur le territoire. Des produits et dispositifs alternatifs peuvent aussi être mis en place à destination des jeunes : foyer de jeunes travailleurs, résidences étudiantes, logements passerelles, baux glissants,...

## Constat partagé 2.3 - Une population vieillissante et des personnes en situation de handicap qui manquent d'alternatives

Une tendance au vieillissement de la population, qui favorise la réduction de la taille des ménages, mais :

- Une population vieillissante avec des besoins spécifiques en logements
- Une offre d'hébergements spécifiques pour personnes âgées concentrée sur quelques communes.
- Une offre spécifique pour les personnes en situation de handicap encore peu développée.

### Une population vieillissante avec des besoins spécifiques en logements :

Depuis 50 ans, on observe un vieillissement rapide de la population. En 2014, les 40 – 65 ans représentent 33 % de la population. Cela impliquera une surreprésentation des plus de 65 ans à l'horizon 2040 (27 % de la population en 2040 contre 18,5 % en 2014 selon les projections Omphale). Cette population a des besoins spécifiques en termes de logements : proximité des équipements et services en lien avec la perte de mobilité, diminution de la taille des ménages en lien avec le départ des enfants et la perte du conjoint... Cela implique un besoin en logements plus petits, accessibles, proches des services et commerces,... auxquels la maison individuelle, majoritaire sur le territoire, répond difficilement.

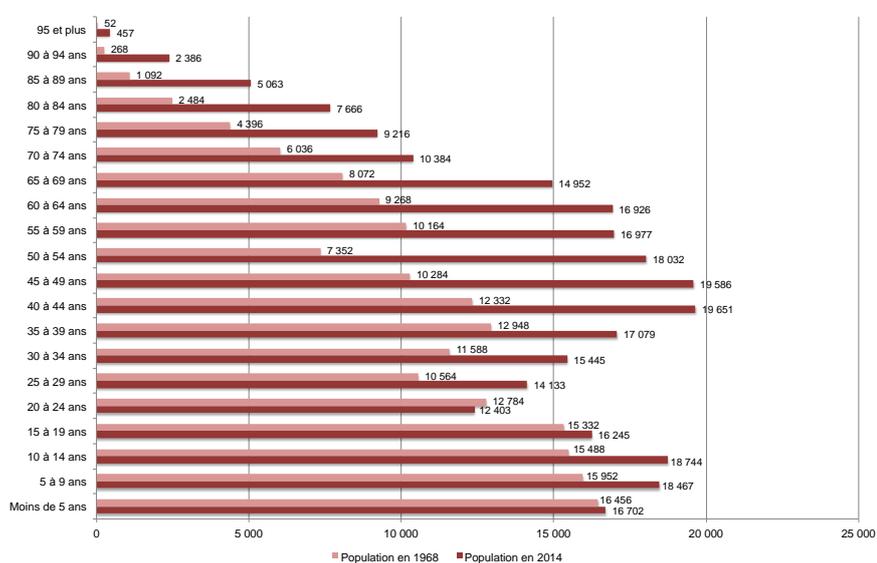


Fig. 2.2.14 – Pyramide des âges, en 1968 et 2014

EPCI	Nombre d'habitants âgés de 65 ans et plus	Nombre d'habitants âgés de plus de 80 ans	Population totale	Part des plus de 65 ans
CA de Vienne Condrieu Agglomération	15 988	4 971	87 525	18%
CA Annonay Rhône Agglo	9 494	2 747	47 479	20%
CC du Pilat Rhodanien	2 932	977	16 638	18%
CC du Pays Roussillonnais et du Territoire de Beaurepaire	12 152	3 909	67 138	18%
CC de Porte de Drôme Ardèche	8 438	2 625	46 055	18%
CC du Val d'Ay	1 120	343	5 847	19%

Fig. 2.2.15 – Habitants de 65 ans et plus par EPCI, en 2014

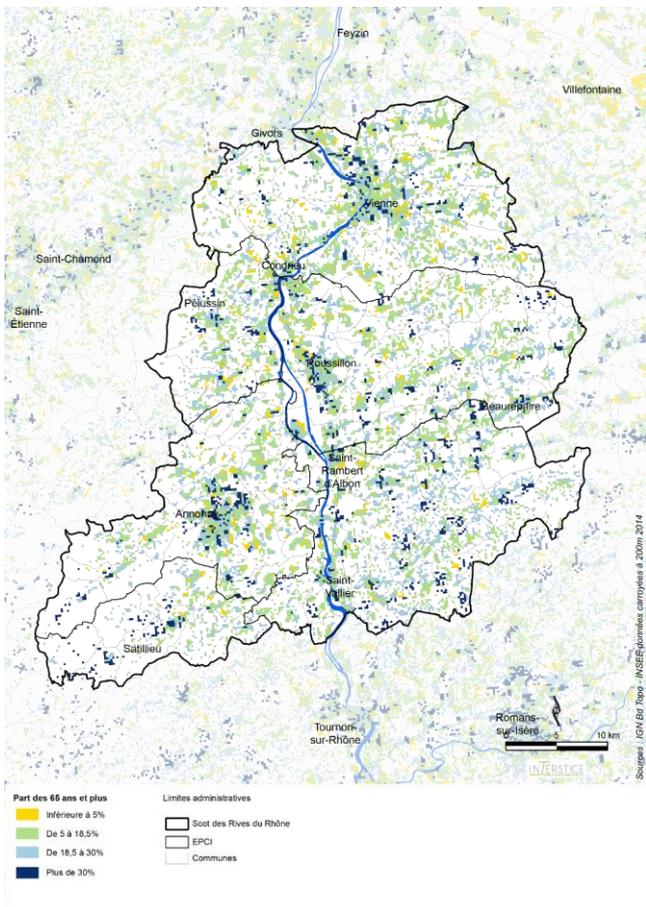


Fig. 2.2.16 – Part de la population âgée de plus de 65 ans, en 2014

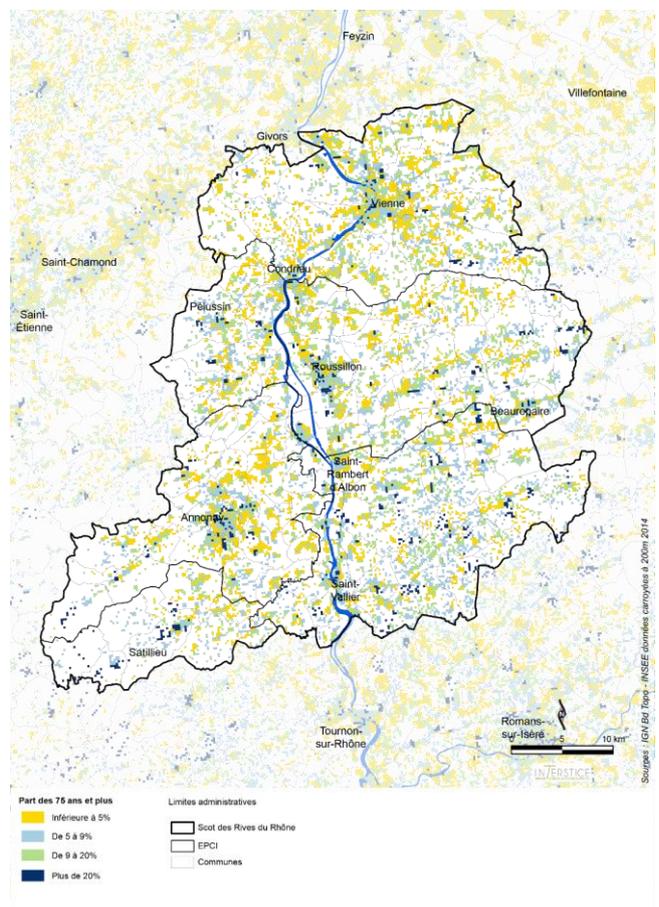


Fig. 2.2.17 – Part de la population âgée de plus de 75 ans, en 2014

### Une offre d’hébergements spécifiques pour personnes âgées concentrée sur quelques communes :

En 2016, on dénombre 45 établissements dédiés à l’hébergement de personnes âgées sur le territoire. Ces hébergements sont concentrés sur quelques communes du territoire. Les PLH prévoient une augmentation du nombre de logements adaptés et de structures d’accueil. En effet, aujourd’hui, des territoires importants sont dépourvus d’une offre spécifique pour personnes âgées, même si celle-ci a tendance à mieux se répartir sur le territoire au cours des dernières années.

**Un exemple de projet immobilier à destination des personnes âgées : Le Clos des Vignes à Champagne**

- 13 logements en T2 et T3.
- Immeuble adapté pour les personnes âgées (ascenseur, commodités pour les personnes à mobilité réduite, terrasse privative).
- Programme immobilier à proximité directe du centre-bourg de Champagne.

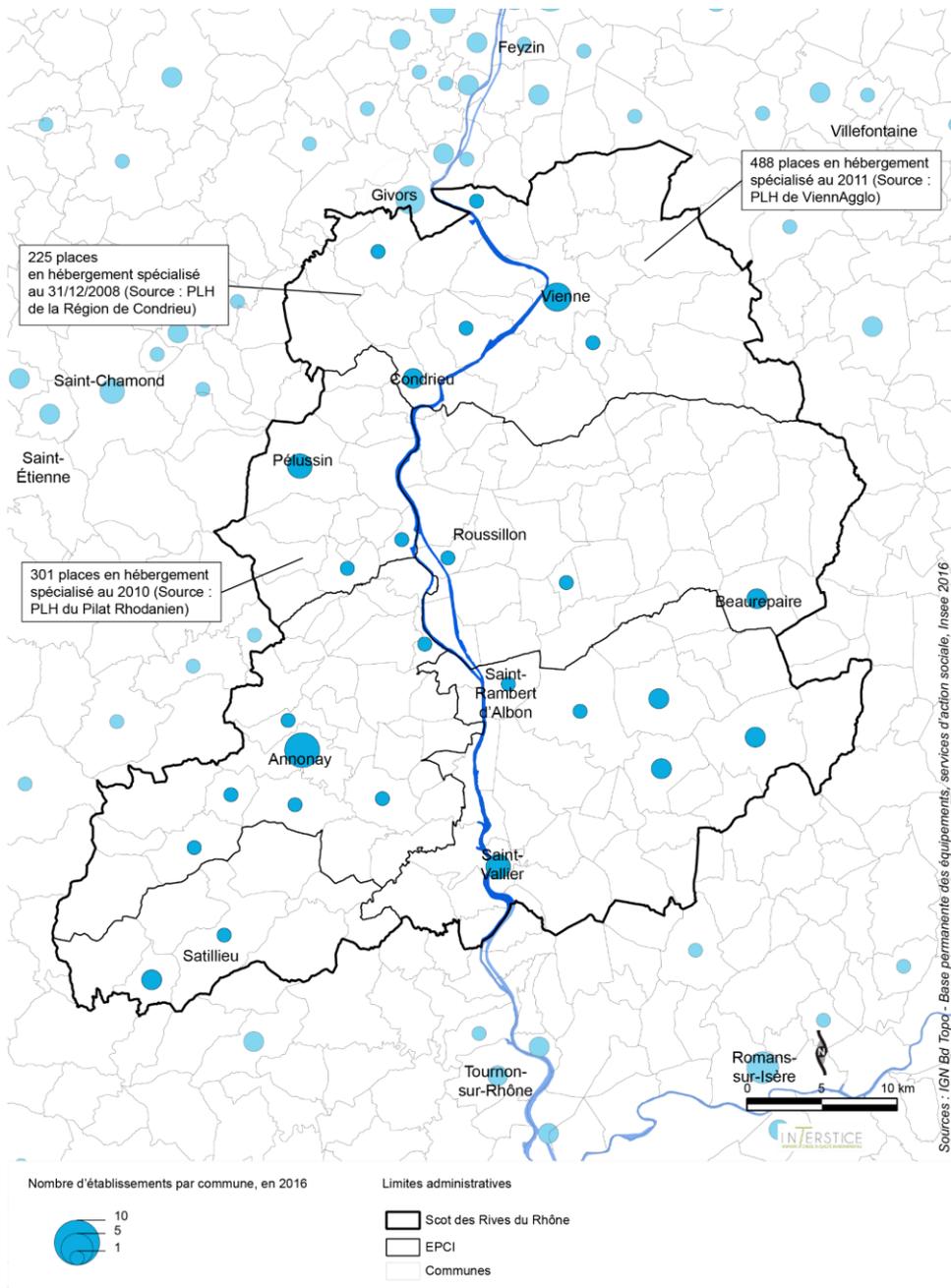


Fig. 2.2.18 – Offre en hébergements pour personnes âgées, en 2016 (hospices, maisons de retraites, logements foyers et résidences d'hébergement temporaire)

### Une offre spécifique pour les personnes en situation de handicap encore peu développée.

Les logements existants sont majoritairement peu adaptés aux personnes en situation de handicap (absence d'ascenseur, conception des logements inadaptée,...) Au travers de leur PLH, les EPCI mettent en place des actions pour développer une offre spécifique, notamment en facilitant la mise en œuvre de travaux d'adaptation des logements existants.

## **Défis :**

### **Défi 2.3.1 : Proposer des logements adaptés aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap dans les polarités à proximité des services, équipements et commerces de proximité.**

La question de la mobilité est primordiale en ce qui concerne le logement pour les personnes âgées ou en situation de handicap. La maison individuelle (T4/T5), souvent éloignée des équipements et commerces et peu adaptée à la mobilité réduite de ces personnes ne répond pas à ces besoins. Le développement d'une offre de logements adaptés, plus petits et localisés dans les centre-bourgs/villes permettra ainsi de mieux y répondre.

### **Défi 2.3.2 : Encourager l'implantation des services mutualisés pour les personnes âgées en centre-bourgs/villes (cantine, offre de soin, équipements socio-culturels,...).**

L'implantation d'équipements spécifiques ou mutualisés pour les personnes âgées permettra à ces dernières de se maintenir plus longtemps dans leur logement. Il y a un intérêt fort à continuer à implanter des équipements tels que des lieux de repas type cantine accessibles aux personnes âgées, ou encore des salles socio-culturelles permettant aux personnes de se rencontrer. L'implantation d'une offre de soin dans certaines communes (maisons de santé, salle mise à disposition d'infirmiers ou de médecins,...) permettra de même de maintenir les personnes âgées dans leur logement et ainsi de limiter les besoins en logements spécialisés médicalisés. Le maintien des personnes âgées dans les villages participe aussi à la pérennité du commerce de proximité en préservant la demande d'une population plus contrainte dans sa mobilité.

### **Défi 2.3.3 : Développer l'offre d'accueil spécialisé (Résidences Personnes Agées [RPA], maisons de retraite, Maisons d'Accueil Spécialisées [MAS],...) à proximité des équipements, services, commerces, maisons de santé,... dans les polarités.**

Cette offre d'accueil doit être réfléchi à l'échelle de micro bassins de vie (quelques communes) afin de permettre aux personnes de rester à proximité de leur précédent lieu de vie. La localisation dans les centres-bourgs à proximité des services et commerces est à favoriser pour permettre aux personnes de participer à la vie de la commune.

### **Défi 2.3.4 : Favoriser la création de services d'aide à la personne, de maintien à domicile avec pour objectif de combattre et réduire l'isolement des personnes vulnérables.**

La création de services et de logements adaptés permettant le maintien à domicile des personnes vulnérables (notamment personnes âgées ou en situation de handicap) constitue une réponse alternative au développement d'équipements médicalisés. Les EPCI devront poursuivre le travail engagé, notamment au travers de leur PLH, pour combattre et réduire l'isolement des personnes vulnérables.

## Constat partagé 2.4 - Des populations non sédentaires dont les conditions d'accueil s'améliorent

Des obligations légales pour les communes aujourd'hui respectées par la majorité d'entre-elles.

Des PLH qui traitent de la question de la sédentarisation des gens du voyage

### Des obligations légales pour les communes aujourd'hui respectées par la majorité d'entre-elles :

Obligations de création d'aires pour les gens du voyage (schémas départementaux) :

	Aire d'accueil (aire de passage ou de séjour)	Aires de grand passage	Réalisation
Annonay	35 places		Réalisées
Saint-Rambert d'Albon	16 places		Réalisées
Saint-Maurice-l'Exil	20 places		Réalisées
Sablons	20 places		Réalisées
Chanas	20 places		Réalisées
Roussillon		80 à 100 places	Zone d'accueil identifiée dans le PLU
Péage de Roussillon	20 places		
Chasse-sur-Rhône	46 places		Réalisées
Pont-Evêque	14 places		Réalisées
Vienne	25 places	80 à 100 places	Réalisées

Fig. 2.2.19 – Obligations de réalisation d'aires d'accueil des gens du voyage inscrites aux schémas départementaux

### Des PLH qui traitent de la question de la sédentarisation des gens du voyage.

Il n'existe pas actuellement d'aires spécifiques pour les gens du voyage sédentarisés sur le territoire. Le PLH de l'ex-ViennAgglo s'est emparé de cette question. Les élus ont affiché la volonté de recenser les besoins et évaluer les moyens à mettre en œuvre pour y répondre.

## **Défis :**

### **Défi 2.4.1 : Finaliser l'offre en aires d'accueil des gens du voyage et en aires de grand passage**

La majorité des communes répondent aux exigences fixées dans les schémas d'accueil des gens du voyage départementaux. Les communes de Roussillon et Péage de Roussillon doivent créer les infrastructures nécessaires dès que possible (procédure en cours aujourd'hui).

### **Défi 2.4.2 : Appréhender la sédentarisation des gens du voyage.**

Aucune offre spécifique pour ce public n'existe sur le territoire. Les EPCI pourront s'emparer de la question au travers de leur PLH tout d'abord pour mieux connaître les besoins sur le territoire, ensuite pour proposer une offre adaptée si nécessaire.

## Constat partagé 2.5 - Un devoir de solidarité envers les plus démunis inégalement assuré ?

Des obligations légales à relever concernant l'hébergement d'urgence.

### Des obligations légales à relever concernant l'hébergement d'urgence :

Conformément à la loi Dalo, les communes membres d'un EPCI de plus de 50 000 habitants doivent compter au moins une place d'hébergement par tranche de 2 000 habitants. Cette obligation concerne d'ores et déjà Vienne Condrieu Agglomération et le Pays Roussillonnais/Territoire de Beaurepaire. A court/moyen terme, cette obligation pourrait concerner Porte de DrômArdèche et Annonay Rhône Agglo.

EPCI	Nombre d'habitants en 2015	Nombre de places minimum en hébergement d'urgence	Nombre de places existantes
CA Vienne Condrieu Agglomération	88 227	44	En 2011, l'ex ViennAgglo comptait 31 places situées sur les communes de Vienne et Pont-Evêque.
CC Pays Roussillonnais/Territoire de Beaurepaire	67 334	34	
CA Annonay Rhône Agglo	48 268	NC – 25 places à prévoir à partir de 50 000 hab.	19 places en structure d'accueil, d'hébergement et d'insertion (13 places d'hébergement d'urgence et 6 logements financés en ALT) 25 places en logements accompagnés 56 places en centre d'accueil des demandeurs d'asile (CADA) Le PDALHPD 2018/2023 demande de conduire la réflexion de 15 places en CHRS sur le bassin d'Annonay.
CC Porte de DrômArdèche	46 366	NC – 25 places à prévoir à partir de 50 000 hab.	
CC Pilat Rhodanien	16 743	NC	1 logement communal de secours sur la commune de Pélussin et un second est prévu par le PLH (à réaliser sur la CCPiR)
CC Val d'Ay	5 876	NC	

Fig. 2.2.20 – Offre en hébergements d'urgence par EPCI, en 2018

### Défis :

**Défi 2.5.1 : Assurer une offre minimale en hébergement d'urgence dans les intercommunalités assujetties à cette obligation légale.**

Afin de se conformer aux exigences de la loi Dalo, Vienne Condrieu Agglomération et le Pays Roussillonnais/Territoire de Beaurepaire devront disposer d'un nombre minimum de places en hébergement d'urgence. Annonay Rhône Agglo et Porte de DrômArdèche devront anticiper leurs futures exigences afin de se conformer à la loi dans les prochaines années une fois le seuil de 50 000 habitants dépassé.

## Enjeu 3 : Améliorer le parc de logements existants et certains quartiers prioritaires

La construction de nouveaux logements ne peut constituer la réponse unique aux besoins liés à l'accroissement de la population. Le territoire doit aussi tenir compte de ses logements existants comme réponse aux besoins des habitants.

Le logement ancien peut bénéficier d'une image très positive auprès des habitants : cachet du logement, localisation, coût souvent moins élevé que le neuf,... Mais dans d'autres cas, il ne correspond plus aux attentes actuelles des populations : logements mal isolés, absence d'espaces extérieurs privés, organisation intérieure peu pratique, logement social dans des quartiers dégradés,...

La mise en valeur du logement ancien reste toutefois une des réponses indispensables aux besoins en logements des habitants. Les collectivités locales devront donc s'emparer de la question de la réhabilitation et de la réappropriation de ce patrimoine bâti dans leurs projets de développement.



## Constat partagé 3.1 - Des centres anciens peu attractifs où se cumule la vacance

Des centres anciens peu attractifs, qui se traduit par une augmentation de la vacance ces dernières années, mais :

- Des projets de requalification des espaces publics en cours, qui permettent de redonner de l'attractivité à ces centres anciens.

### Une hausse importante de la vacance au cours des dernières années

Alors que les Rives du Rhône comptaient près de 6 600 logements vacants en 1999, on en recense près de 8 700 en 2009 et environ 11 300 en 2014, soit une progression très importante, notamment dans les polarités. Certains villages de la vallée de la Cance, du Val d'Ay et de la basse vallée du Rhône sont également touchés par ce phénomène.

L'augmentation de la vacance peut découler de l'inadéquation entre le parc existant et la demande des habitants.

Dans les polarités, les appartements représentent environ 43 % des logements contre 8 % dans les villages. Le déficit d'espaces extérieurs privatifs et les difficultés de stationnement peuvent expliquer le manque d'attrait pour ce type de logements. Il semble également que l'accession à la propriété soit plus difficile dans les polarités. Dans certaines situations, le prix des maisons est identique ou inférieur au prix des appartements sur des communes pourtant relativement proches.

La vacance peut également être liée à des difficultés de commercialisation (effet « crise » dans les années 2010) ou à des problèmes de vétusté et de logements qui ne répondent plus aux exigences des habitants, notamment dans les anciennes vallées industrielles (Gère, Cance, Déôme,...). Les collectivités interviennent toutefois sur ces secteurs afin de leur redonner de l'attractivité.

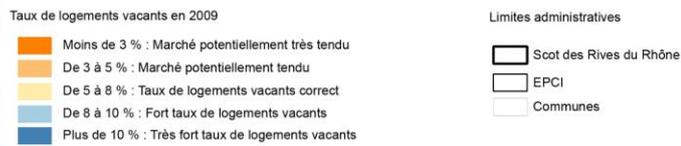
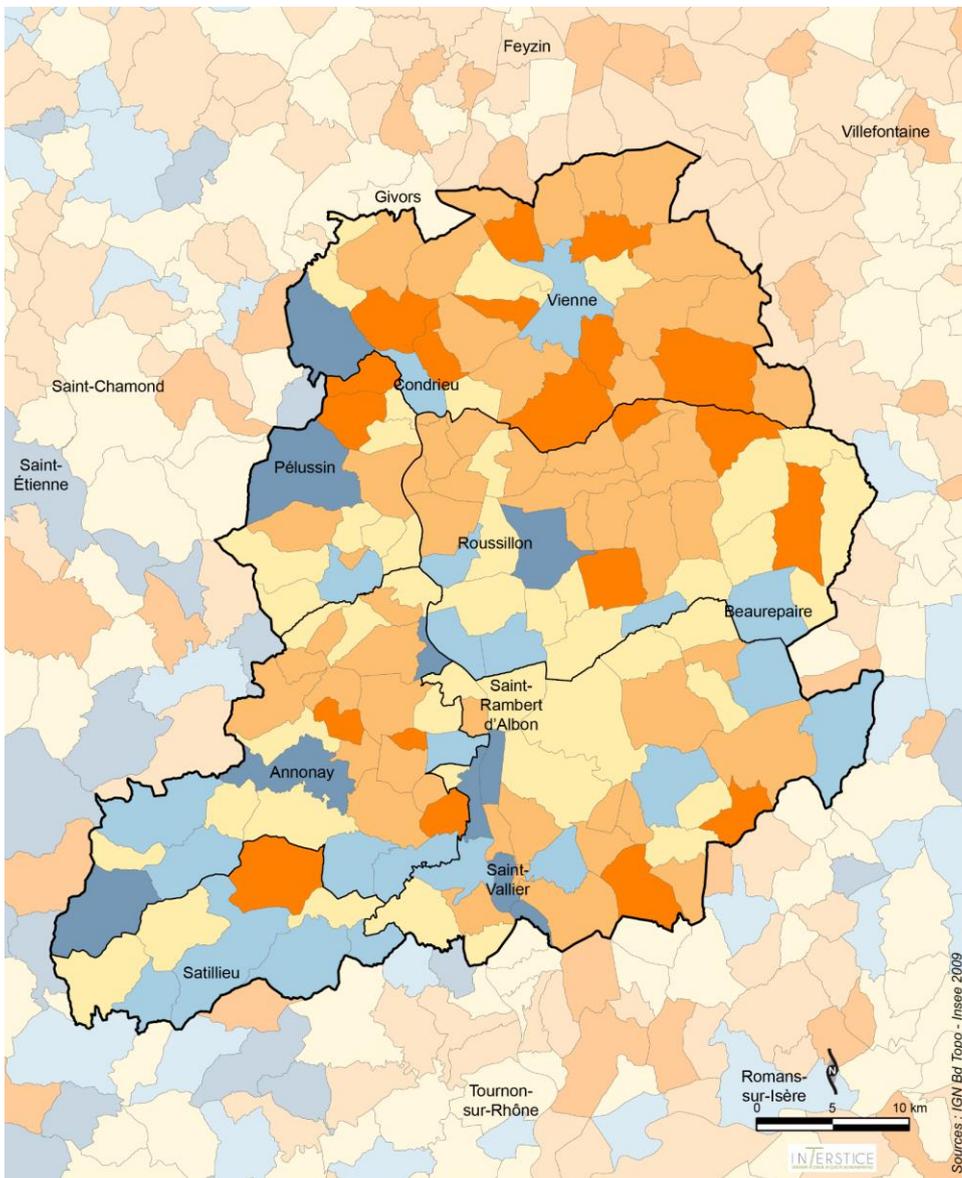


Fig. 2.3.1 – Taux de logements vacants, en 2009

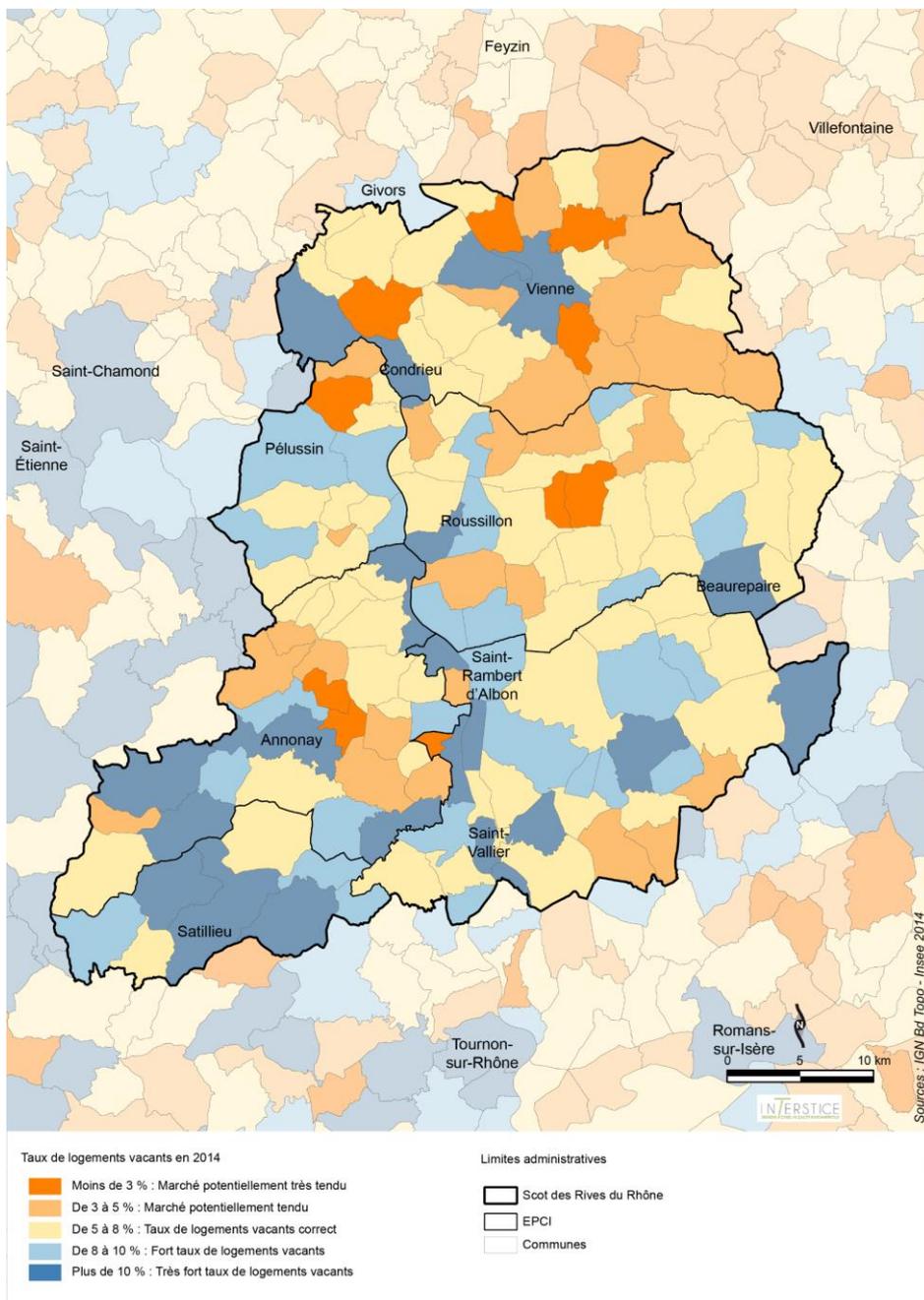


Fig. 2.3.2 – Taux de logements vacants, en 2014

### Des projets de requalification des espaces publics en cours

De nombreuses communes, urbaines comme rurales, ont leur centre-ville traversé par des infrastructures routières au trafic dense. Cela implique des nuisances (sonores, pollution,...) ce qui impacte négativement le cadre de vie et l'attractivité de ces secteurs. Des aménagements ont été réalisés ou sont en cours de réalisation/en projet. On peut noter dans ce cadre, les aménagements des berges sur Saint-Vallier, Laveyron et Vienne, ainsi que des aménagements sur les rues et places dans les cœurs des villes (rue marchande à Vienne, place des Cordeliers à Annonay,...).

De même, on observe ces dernières années une bonne prise en compte de la question des déplacements en modes doux dans les PLU, avec l'intégration d'aménagements dans les centres-bourgs et les zones AU pour répondre à cette problématique.

### Un projet de revitalisation du centre-bourg de Sarras.

#### Constat :

- Centre-bourg situé au croisement de deux axes majeurs (RD86 et RD6/86C).
- Problèmes de sécurité pour les piétons avec des rues étroites.
- Plusieurs bâtiments achetés par la collectivité.

#### Actions envisagées :

- Elargissement des rues pour sécuriser les circulations modes doux par la démolition de bâtiments vétustes.
- Requalification d'une place publique en bordure des deux axes.
- Création d'un commerce et de logements par la réhabilitation du bâtiment précédemment occupé par un hôtel (fermé depuis plusieurs années).

## **Défis :**

### **Défi 3.1.1 : Rénover les logements anciens ou vétustes pour les remettre sur le marché.**

Le taux de vacance élevé, notamment dans les cœurs de villes et villages, est en partie dû à l'ancienneté de ces logements et aux caractéristiques inadaptées à la demande. La mise en place de politiques d'aides aux propriétaires pour améliorer la qualité de ces logements, notamment au travers des PLH, paraît important pour remobiliser ces logements et redonner de l'attractivité aux cœurs de villes et villages.

### **Défi 3.1.2 : Promouvoir le renouvellement urbain, dans les cœurs de villes et villages, pour renforcer leur attractivité**

Comme vu précédemment, les logements anciens dans les cœurs de ville ne sont pas toujours adaptés à la demande. Des politiques de déconstruction / reconstruction dans certains quartiers peuvent permettre de proposer des logements plus adaptés aux demandes de la population, tout en luttant contre l'étalement urbain et en participant au maintien des commerces en centre-ville en apportant plus de clients potentiels.

### **Défi 3.1.3 : Améliorer le cadre de vie dans les secteurs anciens**

Afin de contrebalancer les problèmes liés aux logements en ville (pas d'espace extérieur, densité importante, difficultés de stationnement,...), la qualification et l'aménagement d'espaces publics de qualité constitue une des réponses possibles. Face au contexte budgétaire tendu, des solutions innovantes peuvent être envisagées pour financer ces travaux (construction d'une partie des espaces publics,...).

### **Défi 3.1.4 : Trouver un nouvel usage aux logements anciens difficilement mobilisables (en bordure de route passante, difficulté pour la rénovation,...)**

Certains logements sont aujourd'hui vacants du fait de contraintes trop importantes (bruit, sécurité,...). Leur remise sur le marché en tant que logements peut s'avérer très compliquée. Pour ces logements, les collectivités pourront rechercher des solutions de remobilisation des bâtiments en facilitant le changement de destination par exemple.

### **Défi 3.1.5 Reconquérir et requalifier le tissu résidentiel et économique des anciennes vallées industrielles (Gère, Cance, Déôme,...)**

Le territoire dispose de nombreuses anciennes vallées industrielles où le tissu économique et résidentiel est ancien et ne répond plus aux normes et exigences actuelles. Souvent situés à proximité des cœurs d'agglomération, leur reconquête et requalification constitue un enjeu fort pour le territoire, notamment par la mise en place d'actions dans le PLH.

## Constat partagé 3.2 - Des quartiers d'habitat social où poursuivre les actions d'intégration et requalification urbaine

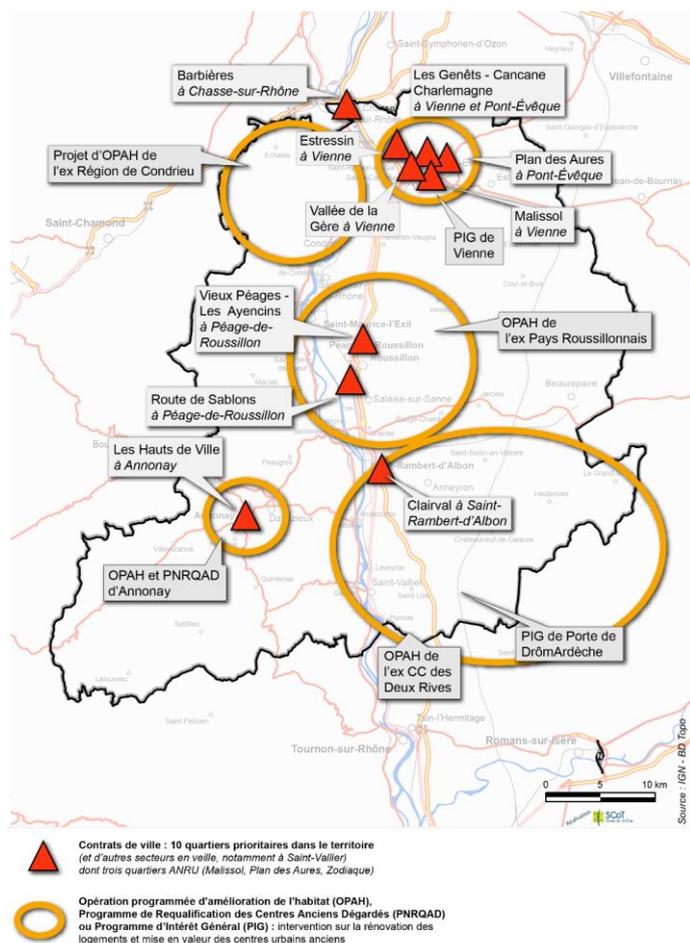
Des quartiers d'habitat social dégradés où la puissance publique intervient.

### Des quartiers d'habitat social dégradés où la puissance publique intervient :

Le territoire des Rives du Rhône compte, notamment dans les agglomérations, plusieurs quartiers d'habitat social ancien qui rencontrent de nombreux problèmes : logements dégradés, image négative auprès de la population, concentration de populations défavorisées,...

10 quartiers sont aujourd'hui concernés par un contrat de ville sur les trois agglomérations du territoire. En parallèle, d'autres quartiers aux caractéristiques proches sont aussi présents sur d'autres communes (Saint-Vallier, ...).

La collectivité intervient sur différentes thématiques : aménagement urbain, rénovation des logements, mise en place de politiques sociales et culturelles ciblées,...



### Le projet de ville sur le quartier du Zodiaque à Annonay :

Objectif : réintégrer pleinement le quartier du Zodiaque dans la ville. Lancé en 2009 et achevé en 2016.

Les 4 objectifs affichés sont :

- concentration des interventions pour redynamiser rapidement le site ;
- création d'îlots mutables pour reconstituer l'offre en logement social et diversifier l'habitat ;
- désenclavement du quartier ;
- diversification de l'offre (mixité de l'habitat). 141 logements démolis avec autant de reconstructions.

Fig. 2.3.3 Les quartiers prioritaires identifiés par la Politique de la ville et les programmes de rénovation de l'habitat (Urbalyon, 2015)

## **Défis :**

### **Défi 3.2.1 : Poursuivre la requalification des quartiers de logements sociaux dégradés au cœur des agglomérations (logements, services, espaces publics,...)**

Le travail en cours sur les quartiers de logements sociaux dégradés devra être poursuivi, que ce soit au travers de dispositifs nationaux type contrats de villes, ou locaux au travers des PLH notamment.

### **Défi 3.2.2 : Assurer une répartition équilibrée des nouveaux logements, privés comme sociaux, dans les agglomérations**

Une des problématiques liées aux quartiers d'habitat social dégradés est la concentration de populations défavorisées. L'objectif pour les prochains projets sera de raccrocher ces quartiers au reste de la ville en y développant du logement privé non social, tout en dispersant les futurs logements sociaux dans l'ensemble des quartiers pour favoriser la mixité sociale.

## Constat partagé 3.3 - Un besoin d'amélioration du confort, de la qualité des logements et des performances thermiques

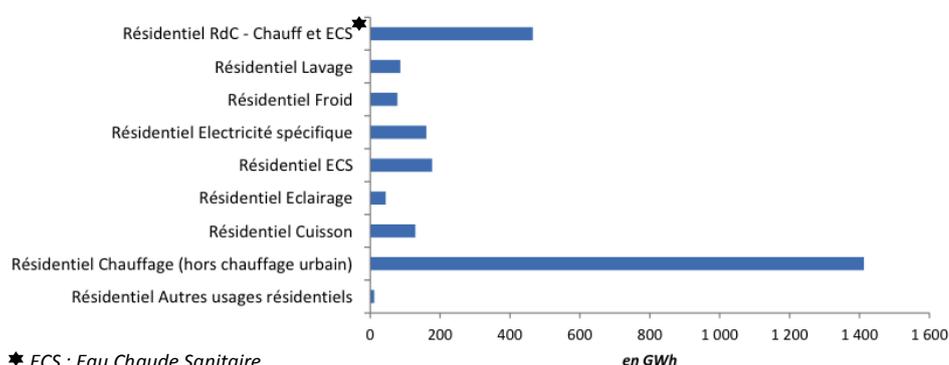
Des enjeux de performance thermique des logements qui concernent tout le territoire, malgré des disparités fortes entre les communes et les EPCI :

- Le chauffage représente près de  $\frac{3}{4}$  du bilan énergétique des ménages liés au logement.
- Un parc bâti fortement vulnérable sur le territoire.
- $\frac{1}{4}$  des ménages du territoire en précarité ou vulnérabilité énergétique.

Des logements vétustes et indignes.

**Le chauffage représente près de  $\frac{3}{4}$  du bilan énergétique des ménages pour leur logement :**

Comme le montre le graphique ci-dessous, le bilan énergétique des ménages concernant le logement est largement dominé par le chauffage. Une attention particulière doit donc être portée aux performances thermiques des bâtiments qui sont une des conditions principales de la lutte contre la précarité énergétique des ménages.



Source : OREGES, 2015

Fig. 2.3.4 – Bilan énergétique par usage pour le secteur résidentiel

**Un parc bâti fortement vulnérable sur le territoire :**

Deux critères principaux permettent d'identifier la performance énergétique des logements. L'ancienneté du parc tout d'abord. Les logements construits avant 1975, date de la première réglementation thermique, sont ainsi les moins performants. La typologie des logements d'autre part. Les logements individuels, qui possèdent plus de façades exposées à l'extérieur, ce qui favorise les déperditions thermiques, sont ainsi moins performants que des logements plus compacts.

Les Rives du Rhône sont un territoire très attractif. Ainsi, la part des logements construits avant 1975 est souvent inférieure à la moyenne nationale (59%) sur les communes du territoire.

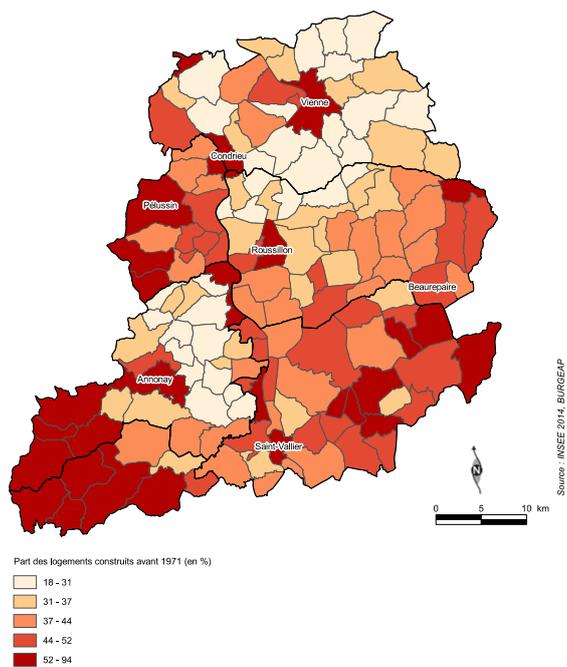


Fig. 2.3.5 – Part des logements construits avant 1971 dans le parc communal

Concernant les typologies de logements, le territoire des Rives du Rhône concentre une part importante de logements individuels, les moins performants énergétiquement, et la tendance des dernières années tend à renforcer ce constat.

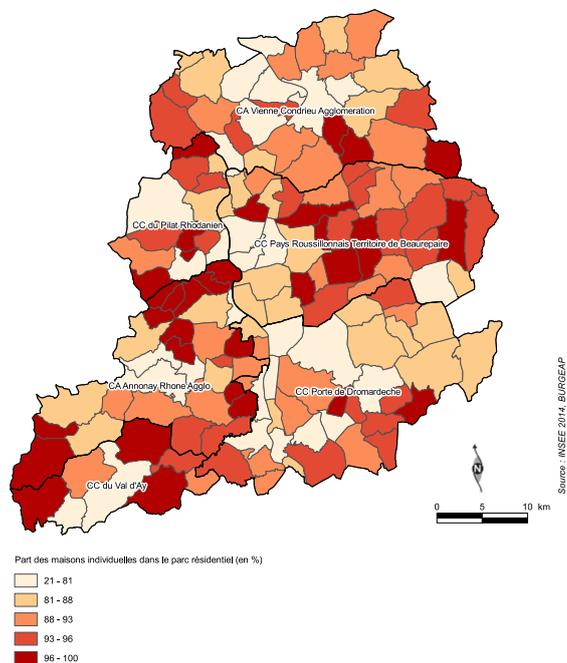


Fig. 2.3.6 – Part de la maison individuelle dans le parc communal, en 2014

La conséquence directe de ces deux aspects est une mauvaise performance thermique moyenne des logements sur le territoire. Dans certaines communes la part des logements d'étiquettes DPE « G » ou supérieures peut atteindre la moitié du parc bâti. La communauté de communes du Pays Roussillonnais et du

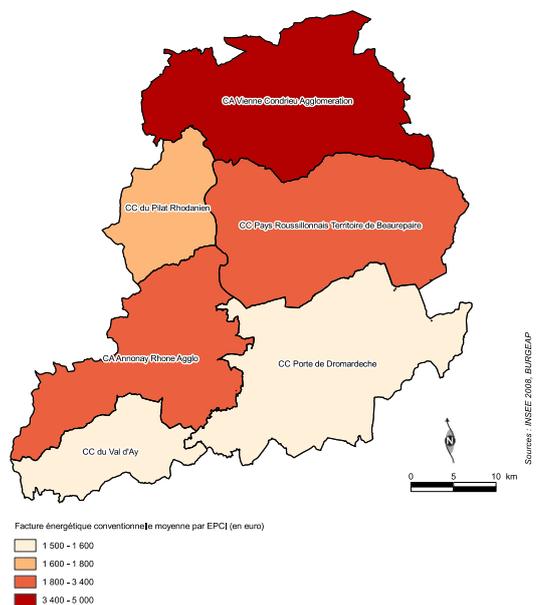
Territoire de Beaurepaire dispose d'un parc de logements particulièrement concerné par les mauvaises performances énergétiques.

A noter la surreprésentation des logements construits avant 1975 dans le bilan énergétique du territoire, avec 30 à 50 % des consommations énergétiques résidentielles totales selon les EPCI alors qu'ils ne représentent que de 20 à 35 % des logements totaux.

### **Des disparités entre les territoires au niveau des populations les plus vulnérables.**

On observe aujourd'hui sur le territoire des disparités entre les EPCI concernant les enjeux liés à la précarité énergétique. Ainsi, selon les EPCI, 35 à 50 % de la population serait éligible aux aides de l'ANAH (via un programme type « habiter mieux » par exemple) pour réaliser des travaux d'amélioration de leur logement.

On remarque aussi des disparités concernant la facture énergétique pour les ménages. Cette facture dépend de plusieurs critères, que ce soit la qualité de l'isolation, le combustible utilisé ou encore l'auto-restriction des ménages les plus fragiles. Le type d'habitat est aussi un des critères essentiels. On observe ainsi des disparités fortes entre les factures énergétiques des ménages résidant en maison individuelle (environ 2 000 €/an en moyenne) ou en appartement (1 300 à 1 400 €/an en moyenne) avec là aussi des différences importantes entre les EPCI.



*Fig. 2.3.7 – Factures énergétiques conventionnelle moyenne des ménages par EPCI, en 2008*

### **De nombreux ménages en précarité énergétique sur le territoire.**

Les dépenses énergétiques sont source de vulnérabilité pour les ménages les plus modestes. On parle ainsi de précarité énergétique lorsque le ménage est contraint de dépenser plus de 10 % de ses ressources disponibles pour ses besoins énergétiques liés au logement.

Sur les Rives du Rhône, 19 126 ménages sont en situation de précarité énergétique et 13 560 ménages en situation de vulnérabilité énergétique (sur un total d'un peu plus de 110 000 ménages, soit 30 % des ménages du territoire).

Encore une fois, des disparités fortes existent entre les communes et les EPCI, avec une plus forte représentation des ménages en précarité énergétique dans les secteurs ruraux.

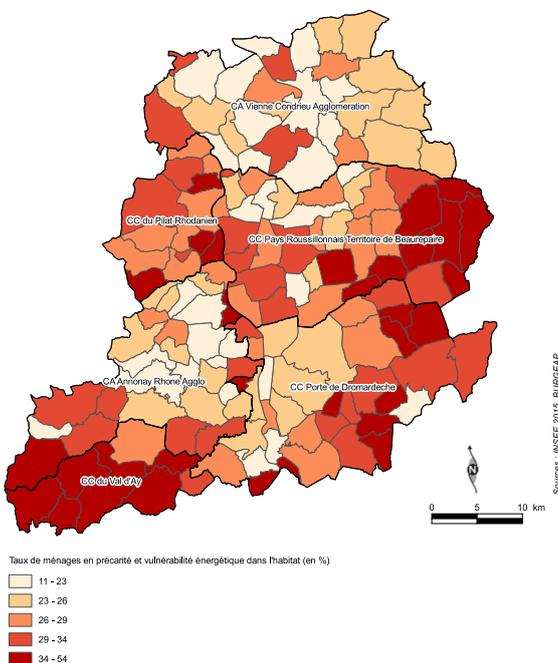


Fig. 2.3.8 – Taux de ménages en précarité énergétique dans l'habitat, en 2015

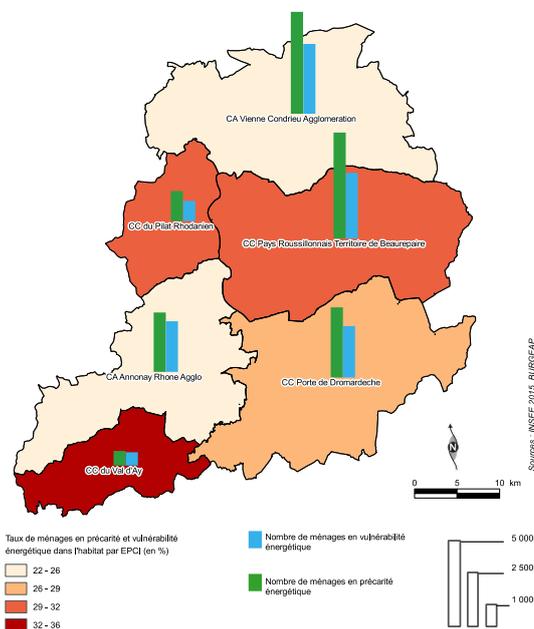


Fig. 2.3.9 – Taux de ménages en précarité et vulnérabilité énergétique dans l'habitat, par EPCI, en 2015

A noter que sur le territoire, suivant les EPCI, on estime qu'entre 60 et 100 % des ménages du parc privé pourraient sortir de la précarité énergétique grâce à une rénovation lourde de leur logement.

### Vulnérabilité et précarité énergétique :

Sont officiellement reconnus en précarité énergétique les ménages dont les dépenses énergétiques résidentielles sont supérieures à 10% de leur revenu.

Le calcul du taux de précarité énergétique s'appuie sur les consommations énergétiques réelles (payées) des ménages. Cependant, on s'aperçoit que les ménages occupant un logement peu performant énergétiquement ont tendance à réduire leurs consommations, notamment en sous-chauffant leur logement pour réaliser des économies.

Pour distinguer ces situations avec ou sans auto-restriction, on parlera de :

- > précarité énergétique lorsqu'un ménage doit affecter plus de 10% de ses ressources au paiement de sa facture énergétique même après une possible auto-restriction ;
- > vulnérabilité énergétique lorsque le ménage aurait dû affecter plus de 10% de ses ressources au paiement de sa facture énergétique s'il avait maintenu un niveau de confort dit « conventionnel » au sein de son logement (19°C le jour, 16°C la nuit de manière approchée), mais que son comportement d'auto-restriction lui a permis de réduire cette facture pour passer sous la barre des 10%... au prix d'un confort dégradé voire de conditions sanitaires préjudiciables.

## Des logements vétustes et indignes.

Outre la question énergétique, il existe sur le territoire des logements ne répondant pas aux normes de confort actuelles (eau potable, électricité, vétusté importante,...).

Les EPCI estiment dans leurs PLH le nombre de logements potentiellement indignes (entre 500 et 1 000 en fonction des EPCI).

Ils agissent aujourd'hui sur la résorption des logements vétustes au travers d'actions inscrites dans leurs PLH. L'ex ViennAgglo par exemple, dans le cadre du Programme d'Intérêt Général (PIG) du Pays Viennois, s'est fixé comme objectif en 2011 de réhabiliter en 1 an, 25 logements locatifs indignes ou très dégradés et 5 logements propriétaires occupants indignes ou très dégradés.

Il existe de même plusieurs milliers de logements qui manquent d'au moins un élément de confort (par exemple, en 2003 3 529 sur le Pays Roussillonnais et 1 730 sur le Pilat Rhodanien) ou de logements insalubres (109 en 2011 sur la ville de Vienne).

### Logement indigne :

« Constituent un habitat indigne les locaux utilisés aux fins d'habitation et impropres par nature à cet usage, ainsi que les logements dont l'état, ou celui du bâtiment dans lequel ils sont situés, expose les occupants à des risques manifestes pouvant porter atteinte à leur sécurité physique ou à leur santé. »

### Éléments de confort :

- WC séparé de la cuisine
- Equipement de toilette (douche, baignoire,...)
- Chauffage
- Alimentation en eau potable et évacuation des eaux usées
- Coin cuisine avec évier alimenté en eau chaude et froide et pouvant recevoir un appareil de cuisson.

## **Défis :**

### **Défi 3.3.1 : Favoriser les actions de rénovation énergétique des logements (et des bâtiments et équipements publics) pour lutter contre la vulnérabilité énergétique des ménages.**

Afin de lutter contre la précarité énergétique des ménages, les collectivités devront mettre en place des actions permettant de faciliter la rénovation énergétique des logements anciens. Ces travaux peuvent aussi être l'occasion de développer la production d'énergies renouvelables (installation de panneaux photovoltaïques lors de la réfection des toitures,...). Ces actions doivent aussi être menées sur les bâtiments et équipements publics existants afin de réduire les coûts liés notamment au chauffage pour les collectivités.

### **Défi 3.3.2 : Accompagner l'amélioration des logements vétustes et indignes (maisons isolées des anciens agriculteurs qui ne disposent pas du confort de base,...).**

Quelques milliers de logements existants sur le territoire sont potentiellement indignes. De même, on peut estimer qu'il existe environ 15 000 à 20 000 logements ne répondant plus aux exigences de confort d'aujourd'hui. Les collectivités devront poursuivre les démarches d'amélioration de ces logements, notamment au travers de leurs PLH.

## Enjeu 4 : Construire différemment

Pendant de nombreuses années, des logements ont été construits sur le territoire sans tenir compte de la question de la consommation des espaces agricoles et naturels ou encore de la qualité architecturale et environnementale. La majorité des constructions se sont ainsi réalisées au travers de lotissements « copier-coller », identiques sur l'ensemble du territoire national. Les communes se sont engagées ces dernières années vers une production de logements plus qualitative et responsable, en tenant compte des questions agricoles et environnementales, mais aussi en promouvant un urbanisme qui tienne bien compte des spécificités locales à chaque ville et village. Dans les années à venir, cette dynamique devra être prolongée et amplifiée pour tenir compte des enjeux agricoles et naturels, mais aussi améliorer la qualité de vie des habitants.

## Constat partagé 4.1 - La sortie progressive d'un modèle de développement très consommateur de foncier

Une consommation d'espace liée à l'artificialisation des sols encore préoccupante, mais :

- Une consommation foncière pour l'habitat encore importante malgré un léger ralentissement ces dernières années.
- Des communes de plus en plus vertueuses au travers de leur document d'urbanisme.
- Une nécessité de construire plus densément pour réduire la consommation d'espace tout en prenant en compte la réalité du marché immobilier dans les objectifs à fixer.

**Une consommation foncière pour l'habitat encore importante malgré un léger ralentissement ces dernières années<sup>1</sup> :**

	Surface en km <sup>2</sup> des espaces à vocation d'habitat	Population municipale <sup>2</sup>
1990	103,4	219 636
2000	112,1	234 479
2009	127,9	261 416
2015	135,2	272 535

*Fig. 2.4.1 – Surfaces artificialisées à vocation d'habitat*

<sup>1</sup> L'analyse de la consommation foncière a été réalisée sur le territoire du Scot hors CC du Val d'Ay et Territoire de Beaurepaire.

<sup>2</sup> Source : INSEE, population estimée par rapport au rythme moyen de croissance annuelle sur la période précédente pour les années où la population municipale n'est pas disponible

	Surface moyenne en km <sup>2</sup> /an	Gain de population moyen par an	Surface moyenne consommée pour accueillir 1 000 nouveaux habitants
1990 - 2000	+ 0,87 km <sup>2</sup> /an	+ 1 484 hab/an	0,59 km <sup>2</sup>
2000 - 2009	+ 1,8 km <sup>2</sup> /an	+ 2 993 hab/an	0,60 km <sup>2</sup>
2009 - 2015	+ 1,5 km <sup>2</sup> /an	+ 2 224 hab/an	0,67 km <sup>2</sup>

Fig. 2.4.2 – Evolution annuelle moyenne de la surface artificialisée à vocation d’habitat

Depuis les années 1990, la consommation de foncier pour l’habitat est en constante augmentation sur le territoire. Cette consommation a particulièrement été importante sur la période 2000 – 2009 et a ralenti sur la période 2009 – 2015. Malgré tout, on constate que la population a plus augmenté sur la période 2000 – 2009 que sur la période 2009 – 2015. Ainsi, la surface moyenne de foncier consommée pour accueillir 1 000 nouveaux habitants est plus élevée après 2009 que sur la période 2000 – 2009.

Cette augmentation de la surface moyenne consommée par nouvel habitant est tout de même à nuancer. En effet, le desserrement des ménages implique un besoin en nouveaux logements plus important pour atteindre le point mort logement lorsque la population est plus importante (plus d’habitants en 2009 qu’en 2000).

#### **Depuis 2012, des PLU de plus en plus vertueux qui participent à la limitation de la consommation d’espace :**

En lien avec le Scot approuvé en 2012, on observe sur les Rives du Rhône une tendance forte à la réduction des zones ouvertes à l’urbanisation. Là où les anciens documents (POS et PLU) disposaient de surfaces urbanisables importantes, les communes du territoire ont et continuent à réaliser un travail conséquent de fermeture d’anciennes zones ouvertes et de recentrage autour des centres-bourgs.

Ainsi, entre 2012 (date d’approbation du Scot actuel) et mai 2018, 67 communes ont approuvé ou arrêté leur PLU sur les Rives du Rhône à 127 communes (communes couvertes par le Scot approuvé en 2012 et communes ayant rejoint le syndicat mixte en 2013). Sur les 67 PLU analysés, une diminution des zones U/AU (ou équivalents) entre les anciens et les nouveaux documents de l’ordre de 2 000 ha pour les zones U et AU à vocation d’habitat ou mixte (habitat/économie), est constaté. La majorité des communes ont déclassé entre 20 et 50 ha entre leur document actuel et le précédent, et 4 communes plus de 100 ha. Bien que cela ne signifie pas que ces terrains aient été « rendus » à l’agriculture et aux espaces naturels (des constructions existantes peuvent être classées en zones A et N des PLU), cela montre toutefois une tendance forte au recentrage de l’urbanisation et à la volonté des élus de stopper le mitage et ainsi de préserver les espaces agricoles et naturels.

#### **Point méthodologique :**

Sont pris en compte dans ces calculs les zones à vocation principale d’habitat ou mixte (habitat/activité) des POS (zones U, Na et Nb), des PLU (zones U et AU) et des cartes communales (zones constructibles).

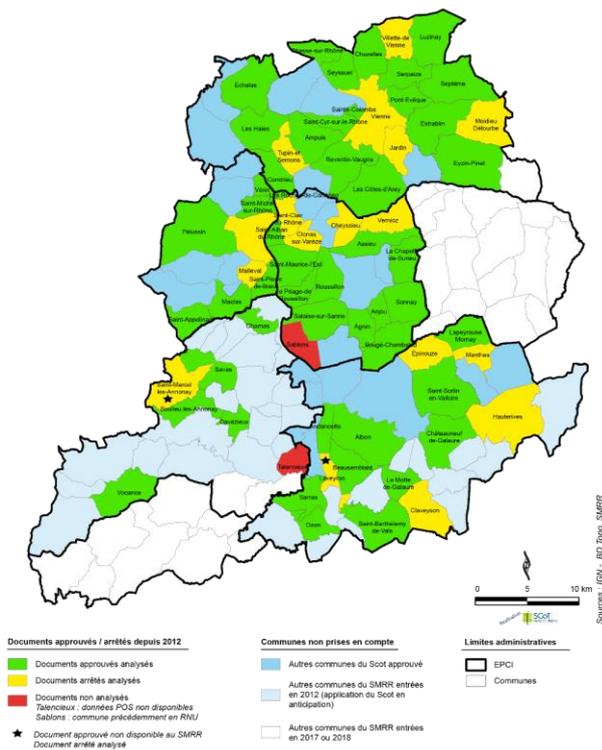


Fig. 2.4.3 – Documents d’urbanisme analysés au 15 mai 2018

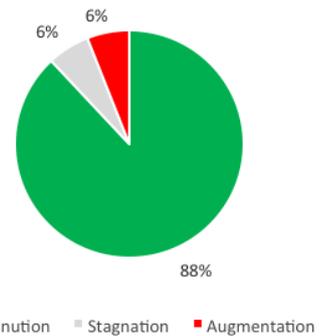


Fig. 2.4.5 – Evolution des surfaces U et AU à vocation d’habitat ou d’activités (en %) dans les PLU par rapport au document antérieur

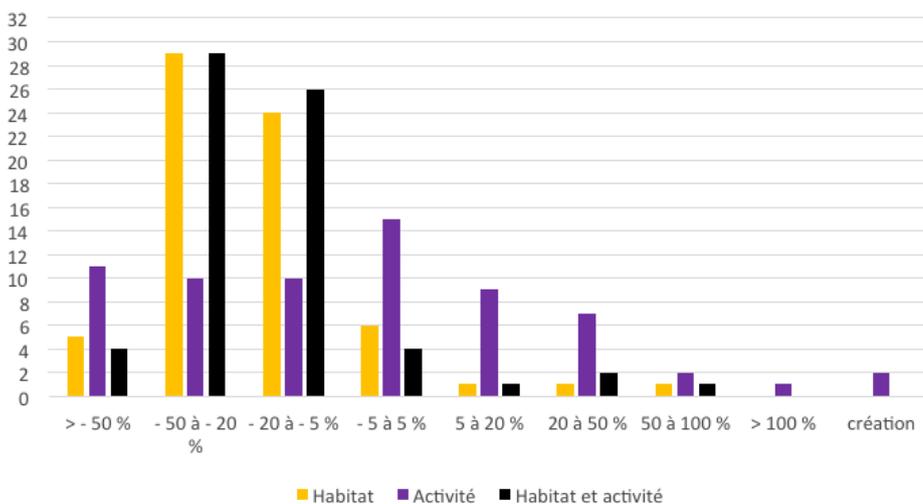


Fig. 2.4.4 – Évolution des surfaces des zones U et AU dans les documents d’urbanisme

**Point étude :**  
 Etude sur les marchés immobiliers « Approche sur les capacités de marché et la densité dans le Scot Rives du Rhône » réalisée en 2014, sur 127 communes par le cabinet Adéquation et disponible sur le site Internet du Syndicat Mixte.

**Plusieurs profils immobiliers sur le territoire en fonction de ce qu’il est possible de réaliser au regard du marché immobilier et de la demande locale :**

En lien avec l’étude sur les marchés immobiliers de 2014 réalisée sur les Rives du Rhône par le cabinet Adéquation, 4 profils immobiliers ont émergé. Chaque commune du territoire se rapproche d’un type de profil en fonction de sa population, ses équipements et services, sa localisation,...

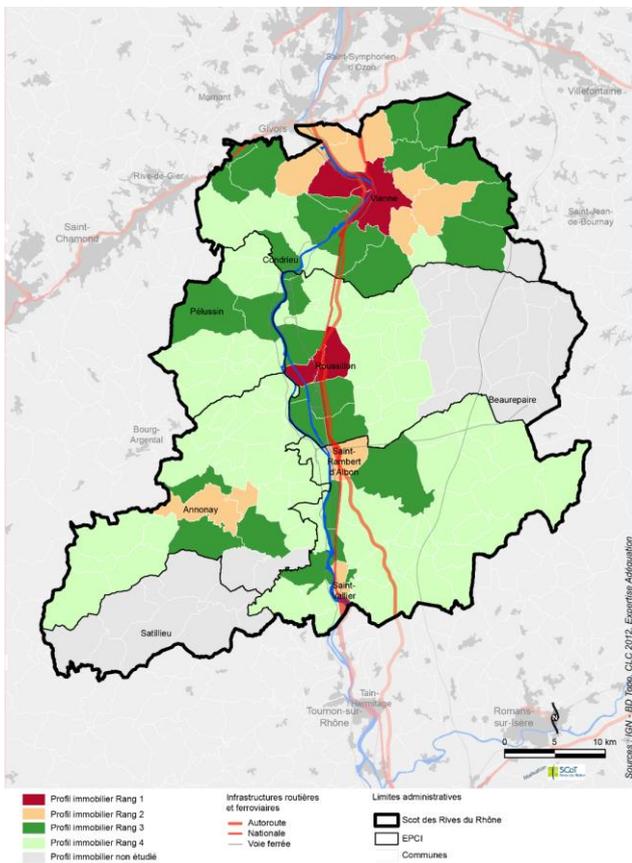


Fig. 2.4.6 – Profils immobiliers, en 2014

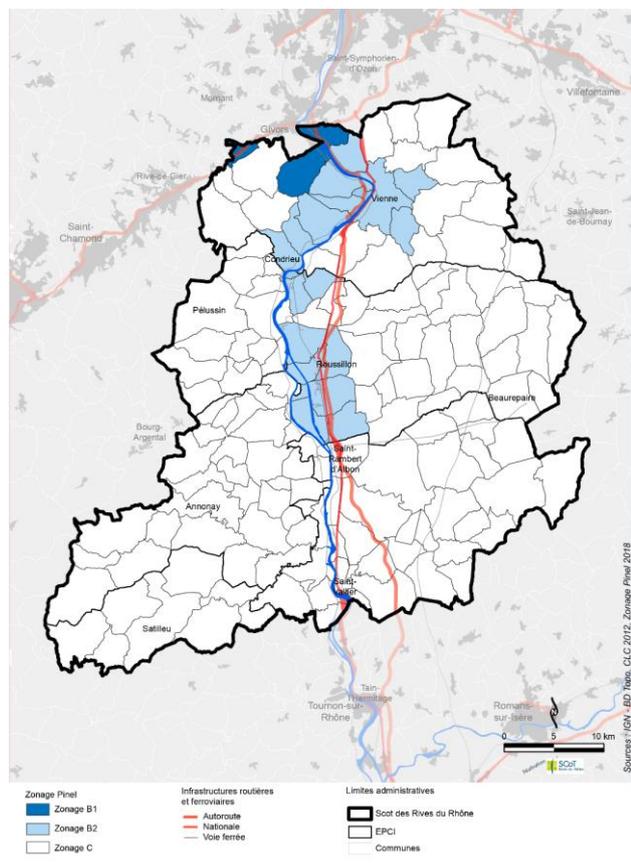


Fig. 2.4.7 – Zonage Pinel, en 2018

### Profil immobilier rang 1 :

- Villes centres pouvant porter des opérations denses en collectifs du T2 au T4.
- Capacité à aller au-delà du R+3 avec stationnement en sous-sol
- Enjeu d'intégrer des formes urbaines denses en intermédiaire et individuel pour attirer les familles.

### Profil immobilier rang 2 :

- Production mixte en termes de formes urbaines avec des niveaux de densité élevés. Quelques opérations en collectif classique sur des sites d'exception (en centre-ville par exemple).
- Offre alternative entre le collectif et l'individuel diffus à privilégier afin d'accueillir des familles.
- Lieu privilégié en formes urbaines individuelles denses en promotion immobilière ou lotissement.

### Profil immobilier rang 3 :

- Opérations majoritairement en individuel dense, soit en individuel groupé, soit en lot à bâtir.

- L'intermédiaire et le collectif peuvent être développés en mettant en place des leviers spécifiques
- Diversité de tailles de parcelles pour toucher une clientèle large avec une grande partie constituée de petites parcelles (200 à 500 m<sup>2</sup>)
- Offre complémentaire en lot à bâtir (700 à 800 m<sup>2</sup> par terrain).

#### Profil immobilier rang 4 :

- Communes où l'individuel diffus monopolise encore la demande en logements neufs.
- Des prix de parcelles en diffus inférieurs à ceux des lotissements qui comptent les frais de regroupement et de viabilisation, ainsi que les marges bénéficiaires.
- L'enjeu est triple : freiner le développement de l'individuel diffus par les documents d'urbanisme (SCOT, PLH, PLU, etc.), développer des petits projets en lot aménagé, et revitaliser les centre-bourgs via la réhabilitation du patrimoine ancien.
- Nécessité d'être vigilant aux prix unitaires à proposer (maison + terrain) et donc aux tailles de parcelles afin de ne pas rentrer en concurrence avec l'individuel diffus.

## **Défis :**

### **Défi 4.1.1 : Valoriser les disponibilités foncières existantes (dents creuses, renouvellement urbain,...) dans le tissu urbain.**

Afin de limiter la consommation d'espaces et le grignotage de terres agricoles et d'espaces naturels, il est primordial qu'une partie des nouveaux logements soit réalisée dans l'enveloppe bâtie. Cela peut se faire par le comblement de dents creuses, de divisions parcellaires ou encore d'opérations de démolition/reconstruction. Les communes devront veiller, notamment lors de l'élaboration de leur PLU, à effectuer un recensement de l'ensemble des tenements fonciers mobilisables dans l'enveloppe urbaine existante.

### **Défi 4.1.2 : Poursuivre la diversification et la densification des formes urbaines.**

La diversification et la densification des formes urbaines doit répondre à deux problématiques essentielles pour le territoire : permettre à toute la population de s'y installer ou s'y maintenir d'une part, limiter l'impact négatif sur les espaces agricoles et naturels d'autre part. Les communes devront mettre en place les actions nécessaires pour répondre à ces deux objectifs.

### **Défi 4.1.3 : Stopper l'éparpillement des constructions.**

L'éparpillement des constructions est source de nombreux problèmes pour le territoire : mitage qui porte atteinte à la viabilité des espaces agricoles et naturels, coûts élevés pour la collectivité (réseaux, ramassage scolaire, ramassage des ordures ménagères,...), réduction de l'attrait des commerces de centre-bourg pour les habitants excentrés,... Le territoire devra veiller à recentrer l'urbanisation dans et autour de secteurs stratégiques (centres-bourgs, à proximité des équipements,...) tout en veillant à préserver les espaces agricoles et naturels qui participent à l'image positive qu'ont les habitants du territoire.

### **Défi 4.1.4 : Adapter les objectifs de densification aux capacités et à la réalité du marché et promouvoir la qualité des projets et leur insertion dans le bâti environnant.**

Produire de la densité implique de construire des logements plus diversifiés que la maison individuelle de type pavillonnaire. Toutefois, la réalité de marché immobilier rend plus difficile la construction de logements denses, de type collectif, sur certaines communes du territoire. Les objectifs de densité imposés aux communes devront donc prendre en compte cette réalité pour ne pas empêcher la réalisation de projets d'ensemble sur une partie des communes du territoire et privilégier l'insertion des projets dans le bâti environnant.

## Constat partagé 4.2 - Une qualité architecturale et environnementale de la production urbaine encore déficitaire

Un manque de qualité dans les nouvelles opérations qui tend toutefois à évoluer positivement

### Un manque de qualité dans les nouvelles opérations qui tend toutefois à évoluer positivement

Les modes de développement constatés sont qualitativement pauvres :

- Le découpage parcellaire est relativement homogène au niveau de sa taille et de sa forme.
- Le système viarie est simple et se termine souvent en impasse, il ne permet pas la continuité des espaces urbanisés.
- Le bâti est souvent implanté au milieu de la parcelle ne respectant aucun alignement.
- Les espaces publics sont souvent pauvres voire inexistants.
- Les constructions ne sont pas intégrées au tissu villageois et aux espaces environnants.

Ce constat s'explique par de multiples causes :

- L'absence de réflexion urbaine dans le développement des bourgs et des villages (connexions avec le village ignorées, multiplication des zones étanches,...)
- Des limites avec les zones agricoles souvent brutales qui ont un impact fort, notamment dans les espaces très ouverts
- L'augmentation du prix du foncier diminuant les possibilités d'investissement dans la construction.
- L'intégration de la maison individuelle dans un phénomène de masse (commercialisation de produits, rentabilisation, diminution des coûts).
- L'absence d'architectes associés à la réflexion facilitant l'adaptation de la construction à son environnement (adaptation à la pente, au soleil, au vent,...).

Toutefois, au cours des dernières années, des projets de qualité ont émergé sur le territoire, que ce soit au niveau de l'intégration des questions environnementales, le développement d'aménagements modes doux, la qualité architecturale,... De même, dans les PLU, l'ensemble de ces thématiques sont traitées et intégrées dans les OAP notamment.

### Un projet s'appuyant sur les exigences environnementales : Le projet « O Naturel » (Bouygues) aux Roches de Condrieu :

#### Situation du projet :

- Tènement de 2,2 ha à l'ouest de la commune situé à moins d'un km de la gare.
- Un des derniers tènements disponibles de la commune.

#### Présentation du projet :

- Projet ayant évolué entre ses prémices (35 logements dont 6 collectifs avec une densité de 16,6 log/ha) et sa version actuelle (57 logements dont 24 collectifs, 12 logements locatifs sociaux et une densité de 26 log/ha).
- Intégration d'un volet environnemental dans le projet : création d'une « coulée verte » avec noue paysagère (gestion des eaux pluviales), sentier piéton et espace collectif, stationnement végétalisé avec surfaces perméables, jardins partagés, haies vives,...

## **Défis :**

### **Défi 4.2.1 : Améliorer la qualité architecturale et le confort d'usage des opérations d'habitat.**

La maison individuelle et le lotissement uniforme ont été le mode de construction le plus répandu sur le territoire ces dernières années. Ces types de projets présentent certains avantages, dont la facilité de réalisation des projets ou le travail de réflexion en amont du projet limité. Toutefois, ils posent de nombreux problèmes : banalisation du territoire, consommation importante de foncier, qualité architecturale et gestion des vis-à-vis très faible, faible performance énergétique,... Les communes, au travers de leur PLU, et les promoteurs devront pour les futurs projets promouvoir des opérations plus qualitatives architecturalement en prenant en compte notamment la diversité des formes d'habitat, la question des espaces publics, la gestion de l'orientation des bâtiments et des vis-à-vis, ou encore en s'inspirant du bâti ancien pour le choix des couleurs et matériaux utilisés. Une réflexion globale, à l'échelle d'un quartier ou du centre-bourg en intégrant la question du logement, mais aussi des équipements et des circulations en modes doux, doit être privilégiée dès que possible.

### **Défi 4.2.2 : Viser l'excellence énergétique des nouvelles constructions (logements, mais aussi bâtiments et équipements publics) notamment en s'engageant dans un TEPOS.**

Les communes et EPCI devront s'assurer que les nouveaux logements créés, notamment dans le cadre d'opérations d'ensemble, prennent bien en compte les questions de confort thermique et d'économie d'énergies afin de limiter les coûts des habitants (orientation Sud des bâtiments, appartements traversant, végétalisation,...). A noter que ces réflexions doivent aussi être menées par les collectivités dans le cadre de la réalisation de nouveaux équipements publics. La mise en place d'un TEPOS peut constituer une solution.

### **Défi 4.2.3 : Assurer l'intégration environnementale des opérations et promouvoir des opérations à biodiversité positive.**

Afin d'améliorer la qualité des opérations en intégrant la biodiversité, il sera nécessaire de mettre en place des actions permettant de produire des opérations de logements à biodiversité positive. Dans ce cadre, le territoire pourra agir à différents niveaux, dans les documents d'urbanisme locaux dans un premier temps, et en travaillant en collaboration avec les promoteurs dans un deuxième temps.

### **Défi 4.2.4 : Garantir la prise en compte des modes doux dans le développement urbain.**

La question des déplacements modes doux est un enjeu fort pour améliorer le cadre de vie des habitants et la qualité des projets. Les nouvelles opérations devront prendre en compte cette problématique pour favoriser les déplacements

### **Un projet de réflexion globale à l'échelle du centre-bourg : le projet centre-village de Moidieu-Détourbe :**

#### Situation du projet :

- Réflexion menée sur l'ensemble du centre-village.

#### Objectifs poursuivis :

- Renforcer la centralité du cœur de village (commerces, services, espaces publics)
- Faciliter l'utilisation des modes doux
- Recréer un effet de village organisé (mise en valeur du patrimoine et du grand paysage)
- Offrir des logements à haute qualité environnementale et accessibles permettant la mixité sociale et intergénérationnelle, et le renforcement des sociabilités dans le cœur de village
- Veiller à la cohérence globale du projet

en modes doux entre l'opération et les autres quartiers, notamment ceux où se situent les équipements et commerces de proximité.

**Défi 4.2.5 : Encadrer la densification anarchique des quartiers pavillonnaires.**

Le territoire des Rives du Rhône, du fait de son attractivité et de la proximité de l'agglomération lyonnaise, est de plus en plus concerné par la densification anarchique de ses quartiers pavillonnaires. Les divisions foncières sont aussi liées à l'augmentation du coût du foncier et à la raréfaction des terrains constructibles. Au-delà des problèmes de cadre et de qualité de vie engendrés, les réseaux sont aussi parfois inadaptés pour absorber la croissance démographique générée (assainissement, gabarit des voiries...). Le territoire devra s'emparer de cette problématique pour accompagner et conseiller les communes dans la maîtrise et l'encadrement de ces dynamiques.

# Enjeu 5 : Accompagner le développement résidentiel par un renforcement de l'offre en services tout en améliorant le cadre de vie

L'offre nouvelle et existante de logements doit s'accompagner du développement de l'offre de services, commerces de proximité, équipements,... et s'insérer au mieux dans l'environnement local afin d'apporter l'ensemble des réponses aux besoins des habitants.

Le territoire devra s'emparer de ces questions pour renforcer son attractivité et devenir un véritable territoire de vie et non une simple « banlieue-dortoir » de Lyon et Valence.



## Constat partagé 5.1 - Une offre en équipements, services et commerces de proximité inégalement accessible

Une offre en équipements, services et commerces de proximité relativement bien répartie, mais avec des manques qu'il s'agira de combler :

- Une bonne hiérarchisation de l'offre en équipements, mais avec des manques d'équipements de proximité pour les communes rurales et d'équipements structurants sur certaines polarités du territoire.
- Une offre alimentaire de base bien maillée, mais des communes rurales sur les franges du territoire où l'accès à ces commerces est difficile.
- Des solutions de mobilité diversifiées en développement.
- Une offre culturelle riche, qu'il faudra continuer d'étoffer.
- Le haut-débit Internet : une offre filaire insuffisante
- Une situation hétérogène pour la couverture en réseaux mobiles.

### Niveau d'équipement et taille des communes : un équilibre respecté

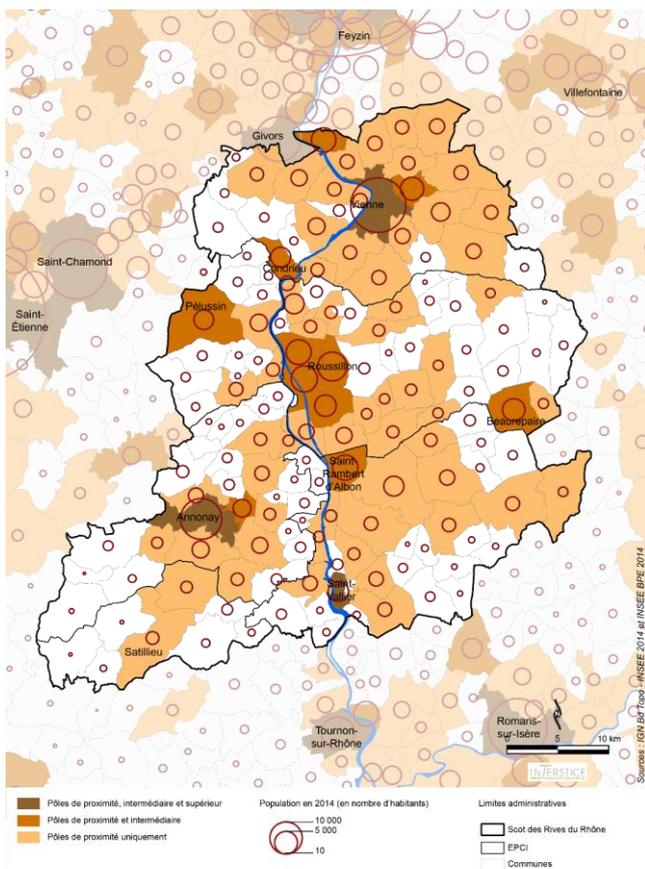


Fig. 2.5.1 – Les pôles d'équipements, en 2014

La répartition des équipements est assez logiquement liée au poids démographique de chaque commune du territoire. Vienne/Pont-Evêque et Annonay/Davézieux constituent des pôles d'équipements accueillant à la fois des

#### Point méthodologique

Pour analyser la répartition des pôles d'équipements sur le territoire national, l'Insee a mis en place une classification des pôles d'équipements. Celle-ci regroupe près de 100 équipements répartis en trois gammes : supérieure, intermédiaire et de proximité. Quand une commune dispose de plus de la moitié des équipements de la gamme de proximité, elle est considérée comme un pôle de proximité. La méthode est la même sur les deux autres gammes. Les établissements d'enseignement et médicaux sont analysés, mais également les équipements sportifs et de loisirs. Les commerces et artisans sont aussi considérés comme des équipements.

équipements de proximité, intermédiaires et supérieurs, rayonnant ainsi sur une vaste partie du territoire.

Des polarités intermédiaires viennent structurer l'offre en équipements sur le territoire, notamment dans la vallée du Rhône. Roussillon/Le Péage de Roussillon/Saint-Maurice-l'Exil/Salaise-sur-Sanne d'une part, Saint-Rambert-d'Albon d'autre part, forment les deux sous-polarités d'équipements de l'agglomération Roussillon-Saint-Rambert-d'Albon au centre du territoire.

Saint-Vallier, Chasse-sur-Rhône, Condrieu, Pélussin et Beaurepaire viennent compléter le maillage des pôles d'équipements intermédiaires. La ville de Saint-Vallier apparaît comme la mieux équipée, avec un nombre d'équipements supérieurs légèrement plus important ; mais le niveau d'équipement demeure inférieur à Annonay et Vienne.

Le SMRR compte une soixantaine de pôle d'équipements de proximité qui répondent aux besoins courants d'une ou plusieurs communes.

Les polarités locales du territoire proposent une offre en équipements de proximité qui leur permet d'être attractives pour les villages de leurs bassins de vie immédiats, souvent moins bien dotés. Cela est notamment vérifié sur la rive droite du Rhône, dans la vallée de la Galaure et dans l'Est de la plaine de Bièvre Valloire. A noter le bon niveau d'équipements des villages de la rive gauche situés autour des agglomérations de Vienne et Roussillon-Saint-Rambert d'Albon qui disposent d'une offre en équipements du niveau des pôles de proximité.

Il faut toutefois nuancer ce bon maillage du territoire en équipements par la difficulté pour les habitants des zones rurales et du Sud du territoire à avoir accès à certains types d'équipements.

De même, concernant des équipements structurants, on notera des manques aussi dans les agglomérations, par exemple concernant les maternités absentes sur l'agglomération Roussillon-Saint-Rambert.

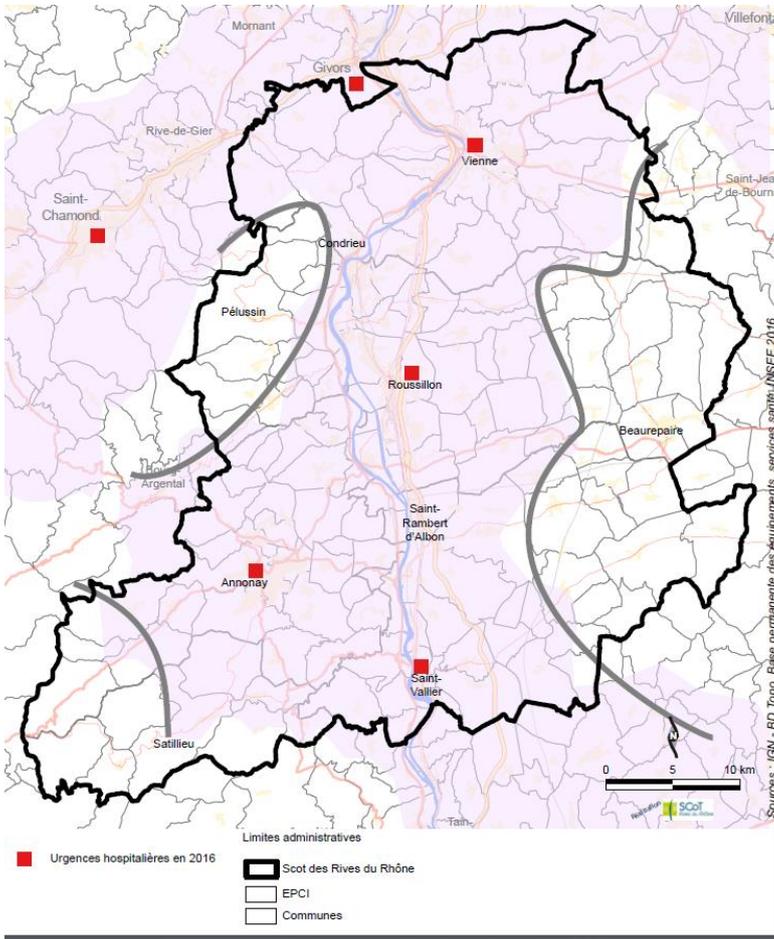


Fig.2.5.2 – Secteurs situés à moins de 20 minutes des urgences hospitalières

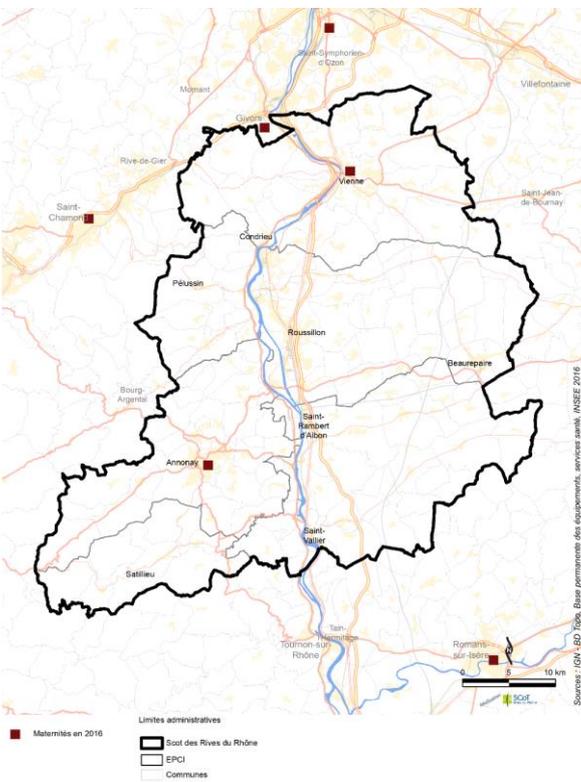


Fig. 2.5.3 – Maternités, en 2016

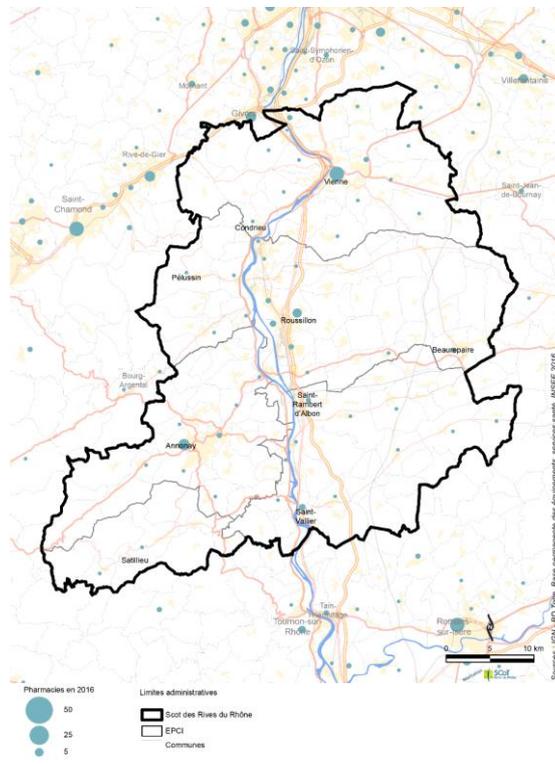


Fig.2.5.4 - Pharmacies, en 2016

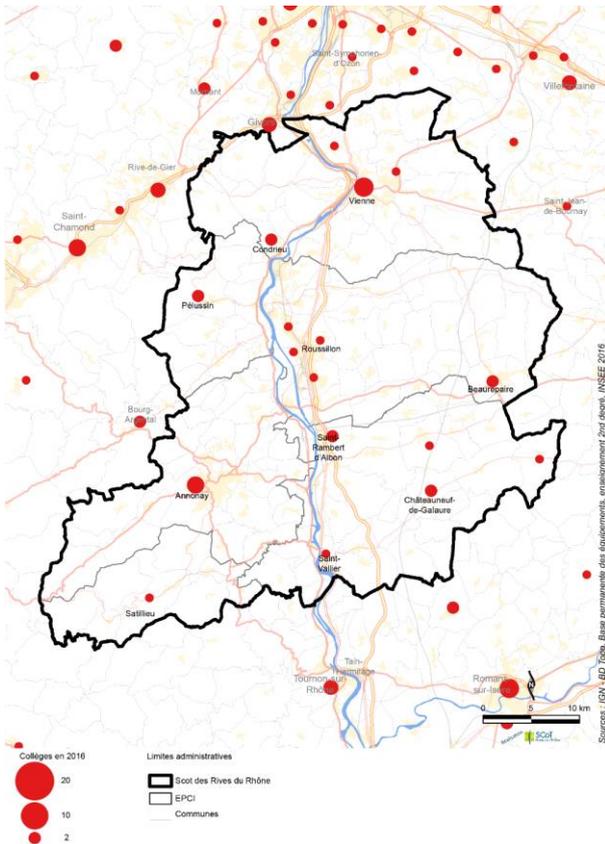


Fig. 2.5.5 – Collèges, en 2016

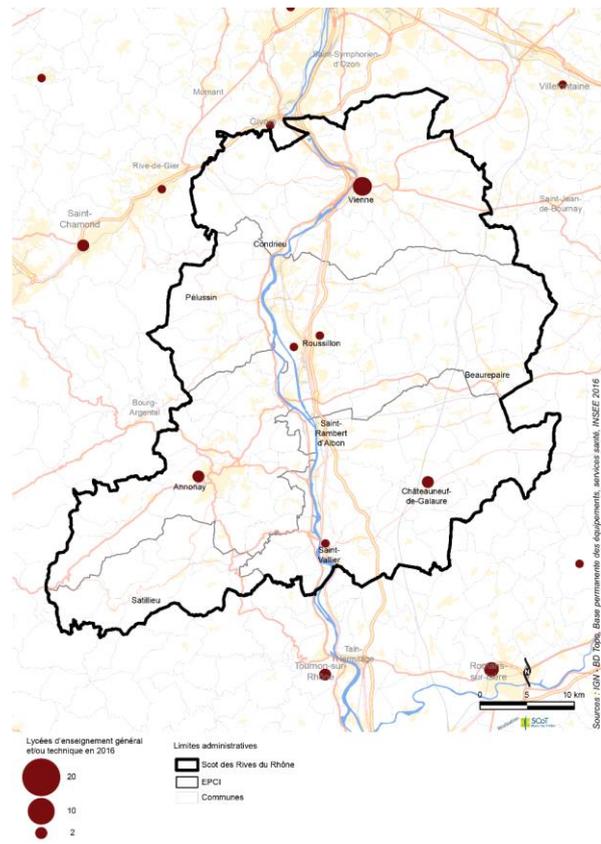


Fig. 2.5.6 – Lycées d'enseignement général et/ou technique, en 2016

### Des solutions de mobilité diversifiées en développement.

Les déplacements sur le territoire sont encore aujourd'hui majoritairement réalisés en voiture (en 2015, 78 % des déplacements sur Vienne Condrieu Agglomération et l'ex Pays Roussillonnais – Source Enquête Déplacements Grand Territoire (EDGT) 2015 de l'aire métropolitaine lyonnaise).

Des offres alternatives existent toutefois et se développent petit-à-petit avec notamment la prise en compte des déplacements modes doux dans les communes (dans les PLU et par les aménagements urbains), le développement des réseaux de transport urbain et du transport à la demande sur Vienne Condrieu Agglomération, Annonay Rhône Agglo et le Pays Roussillonnais/Territoire de Beaurepaire, le travail des agences de mobilité sur le territoire, la mise en place du PDIE sur Inspira et les ZAE à proximité,... Cela a contribué notamment à réduire la part modale de la voiture de 4 points sur le secteur couvert par l'EDGT de l'aire métropolitaine lyonnaise depuis 2006.

### Une offre alimentaire de base relativement bien maillée sur le territoire malgré quelques manques.

Sur le territoire des Rives du Rhône, la majorité de la population a accès à une offre alimentaire de base sur la commune. Cette offre est relativement bien répartie sur le territoire, avec des agglomérations et des polarités intermédiaires et locales bien équipées, et des villages plus ou moins bien dotés.

**L'offre commerciale de proximité sur le territoire :**

- 65 % de la population réside dans une commune au tissu commercial complet.
- 9 % vit dans une commune sans commerce de base.
- 49 communes accueillent au moins un marché.

On observe toutefois un certain nombre de villages où l'offre n'est pas suffisante ce qui implique des déplacements plus ou moins importants pour les habitants.

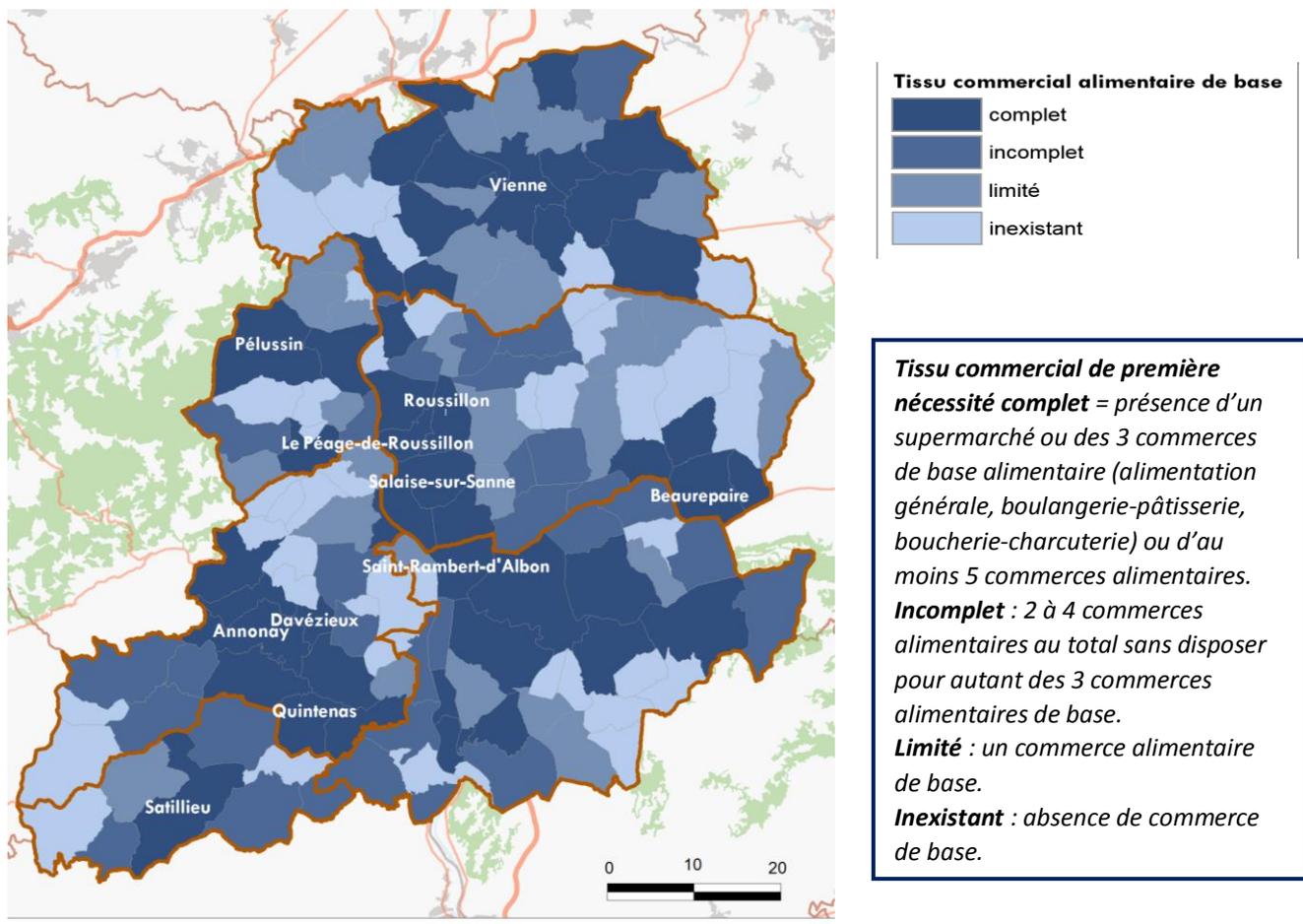


Fig. 2.5.7 – Offre de commerce alimentaire de base par commune, en 2016

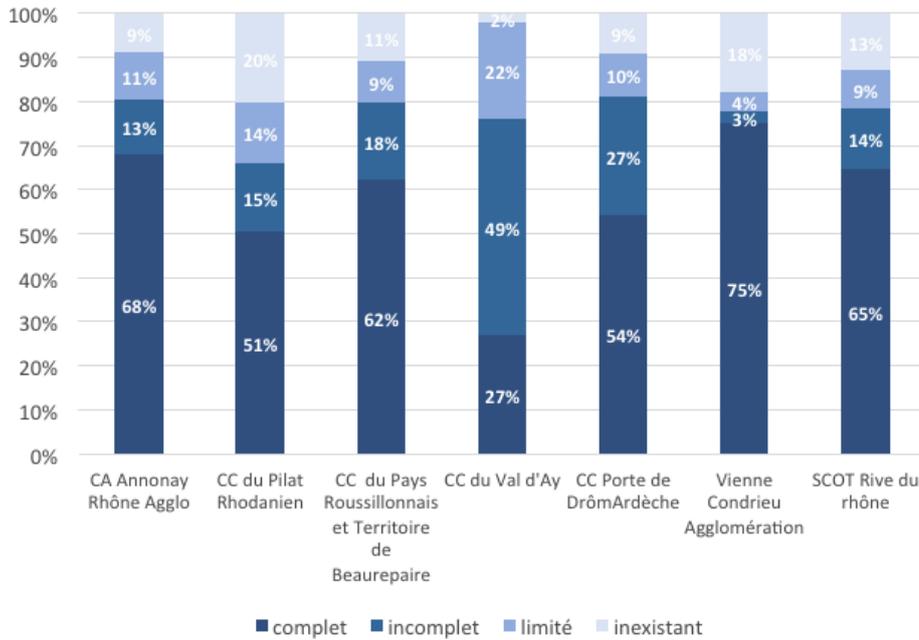


Fig. 2.5.8 – Répartition de la population en fonction du tissu commercial de base sur la commune d'habitation

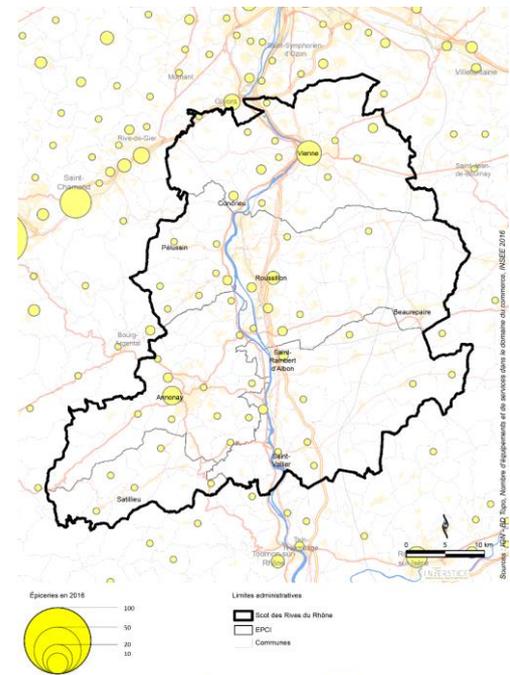


Fig. 2.5.9 – Epiceries, en 2016

Ce constat est renforcé par la difficulté pour les habitants de certaines communes d'avoir accès aux commerces. Ainsi, les communes dépourvues de commerce alimentaire de base (sur les franges du territoire), sont aussi celles qui sont les plus éloignées des grandes surfaces alimentaires.

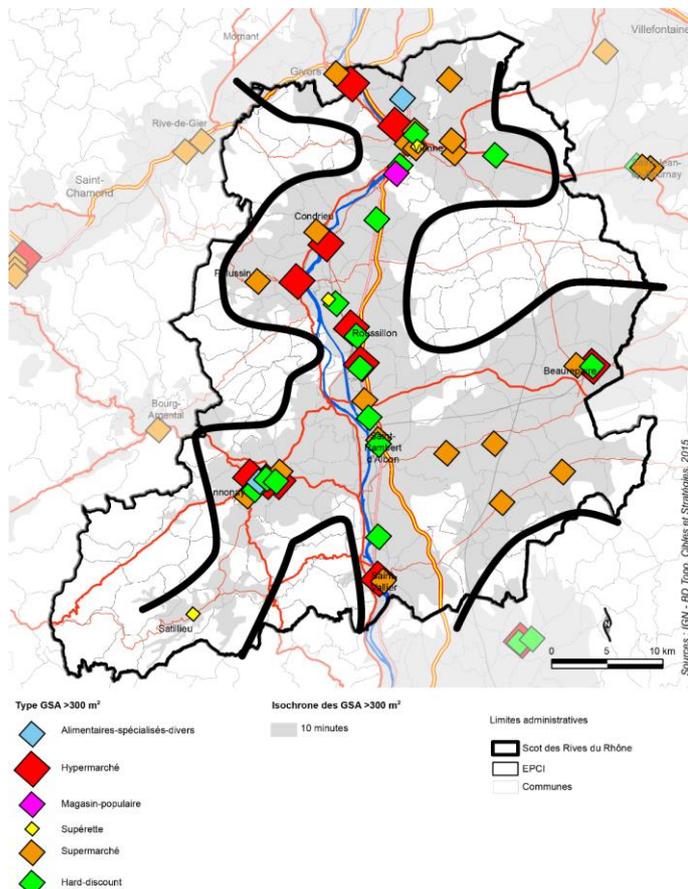


Fig. 2.5.10 – Secteurs situés à moins de 10 minutes d'une grande surface alimentaire

## Une offre culturelle riche qu'il faudra continuer d'étoffer.

Le territoire des Rives du Rhône possède une offre culturelle riche et relativement bien répartie sur le territoire. Les principales polarités du territoire concentrent les équipements structurants en termes de culture. Toutefois, les communes rurales disposent d'une offre de proximité relativement abondante, que ce soit par exemple au niveau de l'offre en bibliothèques et médiathèques, ou encore en écoles de danse et de musique. A noter que pour les bibliothèques par exemple, les horaires d'ouvertures sont souvent limités et reposent en grande partie sur des bénévoles.

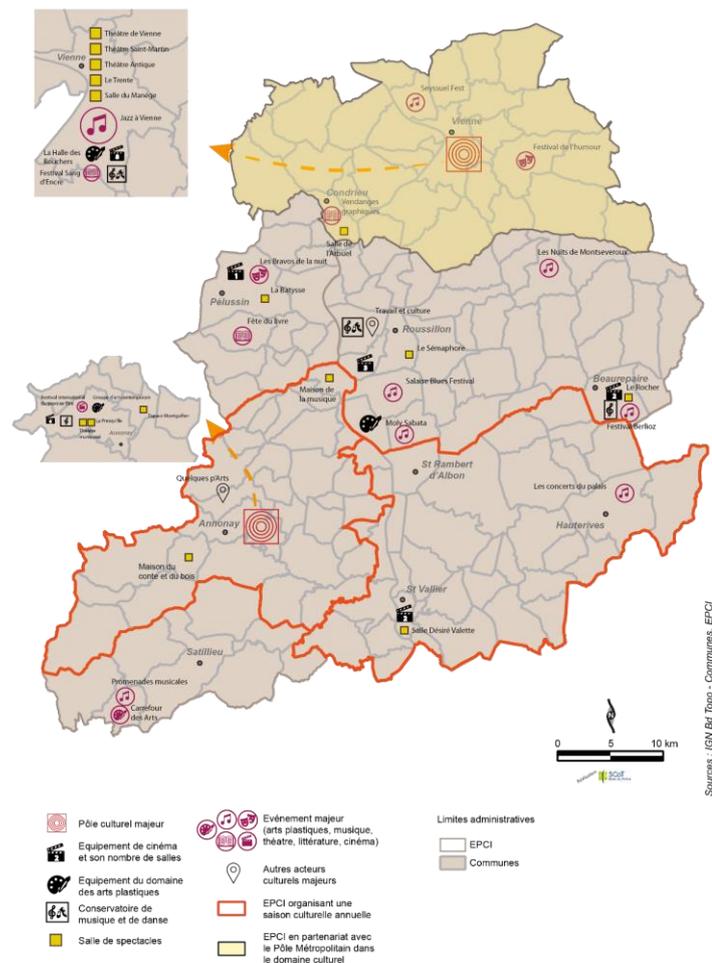


Fig. 2.5.11 – Offre culturelle structurante en 2018

### La bibliothèque, l'offre culturelle de proximité la plus développée :

Quasiment toutes les communes du territoire disposent d'une bibliothèque ou d'une offre de bibliobus.

Mais des amplitudes horaires souvent faibles (3/4 des bibliothèques ouvertes moins de 10h par semaine) et un service souvent assuré par des bénévoles.

Certaines bibliothèques s'organisent en réseau pour améliorer la qualité et la quantité de services apportés aux usagers, portées par des médiathèques tête de réseau.

Les bibliothèques du **Pilat Rhodanien** par exemple sont agencées en réseau, portées par la médiathèque intercommunale Le Shed (Pélussin). Différents services sont apportés aux usagers, entre autres :

- Carte de prêt unique pour toutes les bibliothèques
- Portail commun recensant l'offre de l'ensemble du réseau
- Réservation en ligne
- Service de livraison à domicile

D'autres réseaux existent ou sont en cours de création sur le territoire (ex ViennAgglo, ex Annonay AGGLO, ex Pays Roussillonnais).

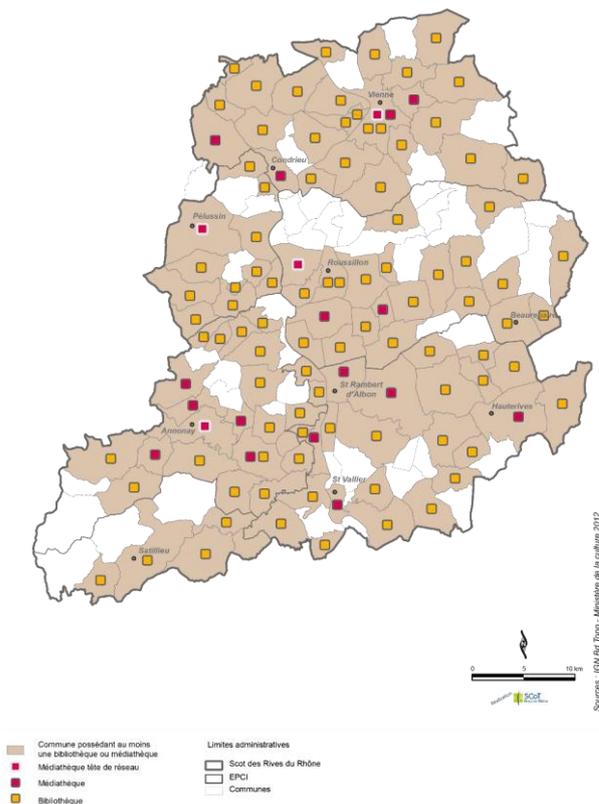


Fig. 2.5.12 – Bibliothèques et médiathèques en 2016

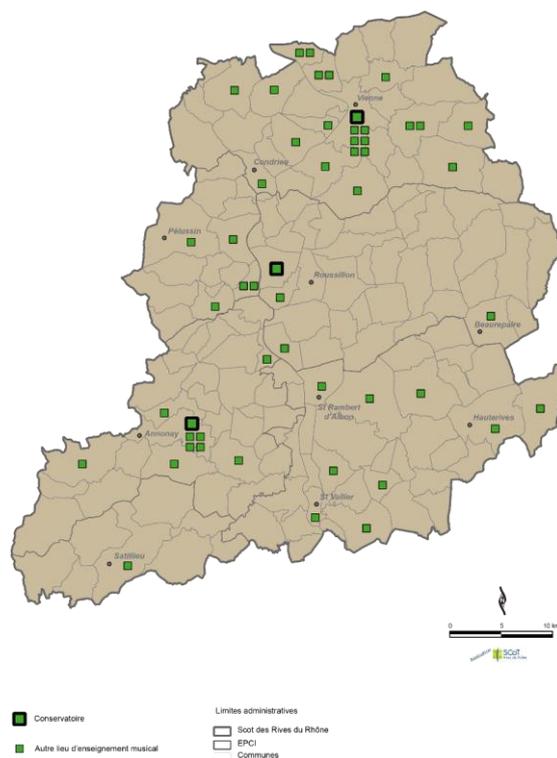


Fig. 2.5.13 – Ecoles de musique en 2016

### Le haut-débit Internet : une offre filaire insuffisante

Compte tenu de la montée incessante des besoins en débit pour couvrir de nouveaux usages domestiques ou professionnels, l'offre filaire actuelle sur le territoire des Rives du Rhône, largement dépendante du réseau cuivre historique, est notoirement insuffisante. Dans ce domaine, tous les Départements adoptent des politiques d'investissement volontaristes permettant d'envisager une éligibilité complète du territoire à l'accès très haut débit par la fibre à l'horizon d'une dizaine d'années. A noter toutefois, que l'offre filaire s'est considérablement développée ces dernières années.

Vienne	83 %	Annonay	93 %
Pont-Evêque	92 %	Vernosc-lès-Annonay	76 %
Seyssuel	43 %	Davézieux	32
Chuzelles	7 %	Roiffieux	16 %
Luzinay	17 %	Boulieu-lès-Annonay	18 %
Les Côtes d'Arey	0,1 %	Saint-Clair	3 %
		Limony	2 %
Roussillon	88 %		
Péage-de-Roussillon	97 %	Saint-Vallier	96 %
Salaise-sur-Sanne	20 %	Laveyron	3 %
Saint-Maurice-l'Exil	17 %	Beauseblant	23 %
Sablons	21 %	Talencieux	15 %

Beaurepaire	91 %		Satillieu	82 %
Saint-Julien de l'Herms	100 %		Saint-Romain d'Ay	80 %
Chalon	50 %		Préaux	0,3 %
Montseveroux	15 %		Lalouvesc	0 %

Source : Statistiques de l'Observatoire France Très Haut Débit - T2 2017

*Fig. 2.5.14 – Taux de couverture en haut-débit (% de logements ayant accès à un débit supérieur à 8 Mbits/s.)*

Cela suppose des investissements publics lourds, car seules les agglomérations viennoise et annonéenne feront l'objet d'une couverture par l'opérateur privé Orange. Faciliter l'accès aux fourreaux existants le long de toutes les infrastructures (voies routières, voies ferroviaires, transport d'énergie ou d'eau...) peut accélérer les travaux pour le réseau structurant. La réalisation du réseau capillaire et des raccordements terminaux doit impliquer au maximum les acteurs locaux de l'aménagement et les résidents (habitants ou entreprises).

### **Une situation hétérogène pour la couverture en réseaux mobiles.**

Pour les infrastructures non filaires, la principale difficulté à lever concerne l'accès à une offre multi-opérateurs de qualité équivalente. Les réseaux 4G d'Orange et de Bouygues couvrent beaucoup plus largement le territoire. Certaines zones ne sont pas couvertes du tout (vallée de la Cance, environs d'Hauterives dans la Galaure, le Val d'Ay, Nord de Beaurepaire).

Cela tient clairement à un déficit de connaissance dans ce domaine, alors que les avancées technologiques récentes sembleraient ouvrir la voie à une couverture haut débit, de qualité supérieure à l'ADSL, dans l'attente du déploiement de la fibre optique.

## **Défis :**

### **Défi 5.1.1 : Promouvoir l'offre de commerces et services de proximité, notamment dans le cadre des schémas commerciaux intercommunaux.**

La population des villages n'est souvent pas suffisante pour permettre le développement d'une offre de services et commerces structurants. Afin de répondre aux besoins de la population et d'assurer le développement des secteurs ruraux, il apparaît comme primordial de renforcer les polarités locales en les dotant de services et équipements mutualisés à même de répondre aux besoins des habitants des communes rurales. Le développement d'alternatives aux commerces et services traditionnels (tournées alimentaires, point poste/épicerie/relais colis dans les mairies, maisons de santé mutualisées dans les polarités locales,...) doit permettre d'assurer le développement des zones rurales et faciliter l'accès aux commerces et services à l'ensemble de la population.

Concernant les agglomérations et les polarités intermédiaires, il sera important de proposer une offre commerciale et de services de proximité dans les différents quartiers afin de limiter les déplacements voiture et améliorer le cadre de vie des habitants.

L'élaboration d'un schéma commercial intercommunal permet aux collectivités de mieux appréhender cette problématique.

### **Défi 5.1.2 : Rapprocher les nouveaux logements des services et commerces de proximité en implantant les nouveaux logements au plus près des centres-bourgs.**

La faiblesse du nombre d'emplois dans les villages et les polarités locales impose le plus souvent aux habitants d'aller travailler à l'extérieur de la commune. Cela favorise la réalisation des achats dans les commerces des pôles d'emplois par mutualisation des obligations de déplacements. Le fait de créer des nouveaux logements au plus près des centres-bourgs où se trouvent les commerces et services, permet d'y attirer les habitants et par conséquent de les pérenniser.

### **Défi 5.1.3 : Assurer un maillage cohérent en équipements selon le niveau de polarité.**

Il n'est aujourd'hui pas possible pour chaque commune de disposer de l'ensemble des équipements nécessaires à la population. Les communes et leurs EPCI devront par conséquent assurer un développement de l'offre en équipements qui s'appuie sur l'organisation hiérarchisée du territoire pour pallier aux manques aujourd'hui constatés.

### **Défi 5.1.4 : Proposer des solutions de mobilité diversifiées sur l'ensemble du territoire.**

Les habitants du territoire sont aujourd'hui majoritairement contraints dans leurs déplacements à l'utilisation de la voiture faute d'une offre alternative

satisfaisante. Une part de la population qui ne possède pas de voiture est aujourd'hui fortement limitée dans ses déplacements. Bien que le développement d'une offre TC performante sur l'ensemble du territoire ne soit pas envisageable financièrement, les collectivités devront veiller à offrir une alternative à la voiture, adaptée à chaque territoire, pour faciliter les déplacements des habitants et lutter contre l'auto-solisme.

**Défi 5.1.5 : Adapter l'offre culturelle existante et encourager sa diffusion.**

L'offre culturelle pour les habitants est aujourd'hui riche et relativement bien répartie sur le territoire. Les communes et EPCI devront poursuivre l'adaptation de cette offre culturelle en renforçant l'offre en équipements structurants sur les polarités, et en développant l'offre de proximité dans les quartiers et les communes rurales. De même, une meilleure mise en réseau des différents acteurs et structures doit être recherchée pour améliorer l'offre.

**Défi 5.1.6 : Permettre l'accès au réseau mobile et au haut-débit à l'ensemble de la population.**

L'accès aux technologies de l'information et des communications est aujourd'hui essentiel pour la population. Là où des services « physiques » ne sont plus forcément nécessaires partout, l'accès au réseau mobile et à Internet à un débit suffisant est aujourd'hui indispensable. Les EPCI devront s'emparer de cette thématique pour pallier aux déficits existants, soit en se rapprochant des acteurs concernés, soit en réalisant les infrastructures nécessaires en dernier recours.

## Constat partagé 5.2 - Un cadre de vie de qualité à fort potentiel

Un patrimoine bâti riche qu'il faut continuer de mettre en valeur

La prise en compte de la trame verte et bleue urbaine et des franges d'urbanisation

Le développement des liaisons douces dans les quartiers/bourgs

Des anciens bâtiments agricoles qui peuvent changer de destination.

### Un patrimoine bâti riche qu'il faut continuer de mettre en valeur

Les Rives du Rhône disposent d'un patrimoine bâti riche, que ce soit le patrimoine classé ou l'ensemble des petits éléments faisant la richesse du territoire (lavoirs, murs, habitations, petit patrimoine industriel,...). Au cours des dernières années, les communes réalisent un inventaire de ce petit patrimoine lors de l'élaboration de leur PLU et mettent en place des actions pour le restaurer et le mettre en valeur.

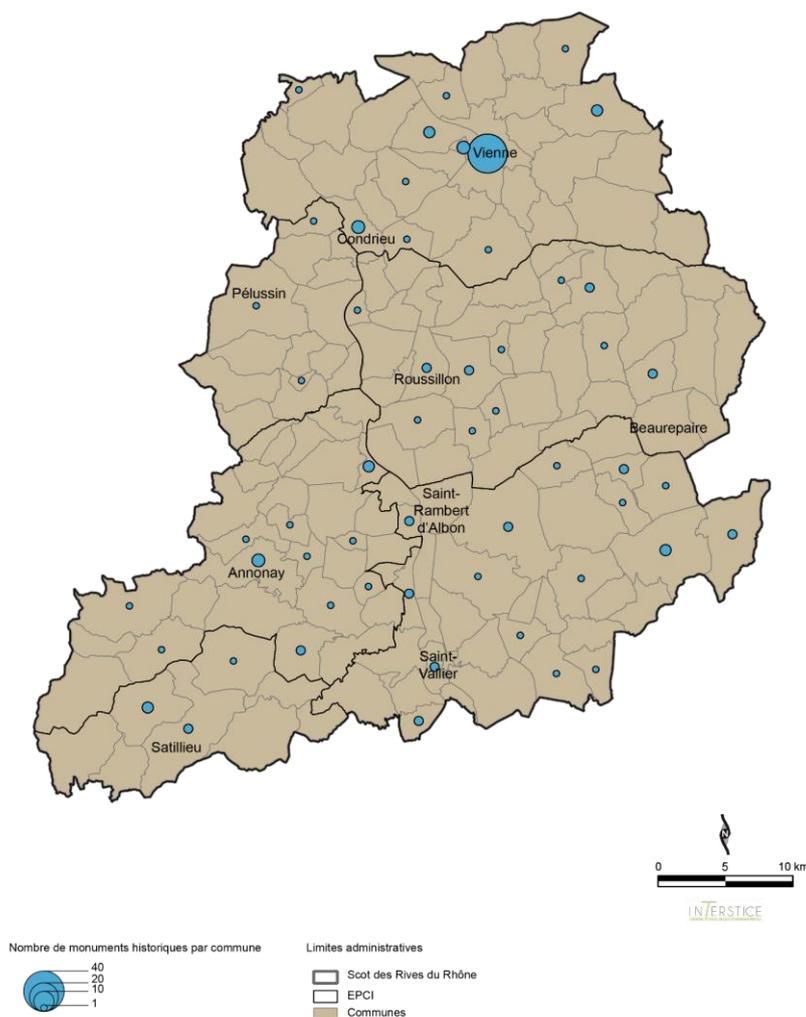


Fig. 2.5.15 – Monuments historiques par commune, en 2012

	Monument historique	Objet inscrit ou classé au titre des monuments historiques
Annonay Rhône Agglo	17	76
Porte de DrômArdèche	25	76
Pilat Rhodanien	3	4
Pays Roussillonnais et Territoire de Beaurepaire	15	20
Vienne Condrieu Agglomération	57	85
Val d'Ay	6	21
Total général	123	282

Fig. 2.5.16 – Monuments historiques par EPCI, en 2012

### **La prise en compte de la trame verte et bleue urbaine et des franges d'urbanisation**

L'un des éléments qui fait l'attractivité des Rives du Rhône est son cadre de vie « rural ». Les communes mettent de plus en plus en place des actions pour faire « revenir » la nature dans les villes et villages. Cela passe par un meilleur traitement des franges de l'urbanisation : développement de la végétation aux abords des zones d'activités pour mieux les intégrer dans le paysage, prise en compte de la trame verte et bleue dans les projets d'extension d'urbanisation.

### **Le développement des liaisons douces dans les quartiers/bourgs**

De nombreux villages peinent à maintenir leurs commerces et services de proximité. Le risque est fort pour ces derniers de se transformer en villages dortoirs, avec des habitants qui travaillent et réalisent leurs achats et loisirs du quotidien à l'extérieur. Plusieurs communes ont lancé ces dernières années des actions et travaux pour redonner de l'attractivité à leur centre-bourg, notamment en facilitant son accès en modes doux depuis les différents quartiers du village. Cela contribue à l'attractivité des commerces et améliore le cadre de vie des habitants, en favorisant l'entretien d'une « vie de village ».

### **Des anciens bâtiments agricoles qui peuvent changer de destination.**

Sur la plupart des communes, des anciens bâtiments agricoles (corps de ferme, grange...) ne sont plus utilisés car inadaptés, par leur configuration ou localisation, aux besoins actuels de la profession. Certains disposent de qualités architecturales qui marquent le territoire et qualifient les paysages. La mise en valeur de ces bâtiments au travers d'un changement de destination participe à qualifier le cadre de vie des habitants et permet de répondre à diverses demandes (logement, tourisme,...).

## **Défis :**

### **Défi 5.2.1 : Mettre en valeur le petit patrimoine bâti et les espaces publics (berges, places,...) pour qualifier le cadre de vie.**

Le territoire dispose d'un petit patrimoine bâti diversifié et important (églises, murs, bâtiments remarquables,...). Les communes devront s'assurer de la préservation et de la mise en valeur de ce petit patrimoine qui permet à chaque commune de se différencier des autres et améliore le cadre de vie des habitants. En parallèle, le travail de qualification des espaces publics devra être poursuivi.

### **Défi 5.2.2 : S'appuyer sur le patrimoine naturel de « proximité » (coupures vertes urbaines, cours d'eau, haies...) et assurer un traitement qualitatif des franges urbaines.**

La trame verte et bleue de « proximité », constituée de l'ensemble des éléments naturels permettant la préservation de la biodiversité, doit être préservée pour des raisons écologiques notamment. Toutefois, celle-ci joue aussi un rôle dans l'amélioration du cadre de vie des habitants. Les communes devront ainsi mettre en place des politiques permettant de préserver et de mettre en valeur cette trame, ainsi que les franges urbaines en limite des zones urbanisées.

### **Défi 5.2.3 : Prendre en compte l'environnement (nuisances, activités, risques,...) pour le développement des nouveaux projets de logements sur le territoire en intégrant autant que possible les énergies renouvelables.**

Afin d'éviter les conflits d'usages et les sources de nuisances pour les habitants, les collectivités devront veiller à bien prendre en compte les nuisances et risques existants (sonores, liées aux activités, inondation,...) dans les futurs projets de logements. De même, elles devront veiller à atténuer ces nuisances et risques quand elles ne peuvent être évitées, que ce soit en intervenant sur les sources de nuisances, ou en promouvant des règles de constructions spécifiques pour les nouveaux logements (pièces de vie à l'abri des nuisances, surélévation pour prendre en compte le risque inondation, développement des énergies renouvelables,...).

### **Défi 5.2.4 : Développer les liaisons douces dans les zones agglomérées et intégrer cette réflexion dans les nouveaux quartiers.**

Le développement de liaisons douces dans les centres-bourgs et dans les nouveaux projets de logements, ainsi que la sécurisation des cheminements doux existants, doit être poursuivi afin de limiter l'usage de la voiture et qualifier le cadre de vie des habitants.

### **Défi 5.2.5 : Valoriser le potentiel que représentent les anciens bâtiments agricoles.**

Face à la diminution du nombre d'exploitations agricoles, de nombreux anciens bâtiments agricoles n'ont aujourd'hui plus cette vocation. Une partie d'entre eux disposent de qualités architecturales qui pourront être entretenues et valorisées au travers d'un changement de destination, notamment à vocation d'habitat. Ce point a de plus l'avantage de répondre aux attentes d'une partie de la population en termes de logement.

### **5.2.6 : Prendre en compte les schémas modes doux existants et les agréger sur le territoire du Scot**

La question des déplacements doit être abordée dans le Scot à toutes les échelles et pour l'ensemble des modes de transport. Ainsi, une meilleure connexion des itinéraires de circulation douce doit être recherchée, tant au niveau local qu'à l'échelle du grand territoire. Cela passe notamment par la prise en compte des schémas et études existantes et par une approche qui dépasse les limites administratives.

## **Partie 3 :**

**Un territoire dynamique aux  
potentiels de développement  
important, bien intégré dans  
l'espace métropolitain et  
régional**

## Table des matières

Enjeu 1 : S'organiser collectivement pour soutenir l'industrie et l'artisanat dans un contexte de mutation économique	119
<b>Constat partagé 1.1 - Un potentiel de développement à exploiter de manière collective</b>	120
<b>Constat partagé 1.2 - Un territoire favorable au maintien et à l'implantation des entreprises</b>	134
<b>Constat partagé 1.3 - Une dynamique porteuse sur les filières de demain</b>	138
Enjeu 2 : S'appuyer sur la forte dynamique des activités tertiaires et de services	142
<b>Constat partagé 2.1 - Une forte progression des emplois liés aux services sur le territoire</b>	143
Enjeu 3 : Soutenir et consolider l'activité agricole et sylvicole	147
<b>Constat partagé 3.1 - Un secteur diversifié, au rayonnement local à international</b>	148
<b>Constat partagé 3.2 - Une activité soumise à des difficultés propres et à des enjeux d'adaptation</b>	154
<b>Constat partagé 3.3 - Des espaces agricoles multifonctionnels soumis à forte pression</b>	157
<b>Constat partagé 3.4 - Une activité qui se tourne de plus en plus vers la diversification et les produits de qualité</b>	163
Enjeu 4 : Equilibrer et stabiliser l'offre commerciale	166
<b>Constat partagé 4.1 - Un besoin croissant de proximité et d'adaptation de l'offre commerciale de centre-bourg/centre-ville</b>	167
<b>Constat partagé 4.2 - Une offre commerciale de périphérie abondante mais de qualité insuffisante</b>	178
<b>Constat partagé 4.3 - Des besoins et actions à adapter en fonction de la typologie des polarités commerciales</b>	187
Enjeu 5 : Promouvoir l'économie présentielle en se basant sur le tourisme et les loisirs	200
<b>Constat partagé 5.1 - L'économie touristique, un potentiel à valoriser</b>	201
<b>Constat partagé 5.2 - Des équipements et des événements touristiques structurants, qui peuvent faire sens ensemble</b>	207
Enjeu 6 : S'inscrire dans les exigences qualitatives et environnementales du XXIème siècle	213
<b>Constat partagé 6.1 - Des modèles de développement à repenser</b>	214
<b>Constat partagé 6.2 - Des modes constructifs à mieux connecter aux enjeux environnementaux</b>	219

# Enjeu 1 : S'organiser collectivement pour soutenir l'industrie et l'artisanat dans un contexte de mutation économique

Les Rives du Rhône sont un territoire à l'histoire très industrielle, industrie qui joue encore un rôle prépondérant aujourd'hui. Le tissu industriel a subi de nombreuses crises et certaines filières ont perdu de leur prestige d'antan avec une forte diminution du nombre d'emplois. Toutefois, de nouvelles filières ont vu le jour sur le territoire et restent encore aujourd'hui dynamiques, malgré un ralentissement dû à la crise de 2008.

Outre cette histoire forte avec l'industrie, le territoire dispose de nombreux atouts lui permettant de rivaliser avec les territoires limitrophes et de conforter son tissu industriel. Les collectivités devront toutefois prendre en compte les attentes des entreprises présentes et souhaitant s'installer sur le territoire et poursuivre la qualification de l'offre aux entreprises et employés.

## Constat partagé 1.1 - Un potentiel de développement à exploiter de manière collective

Une organisation des sites d'activités du territoire à conforter avec :

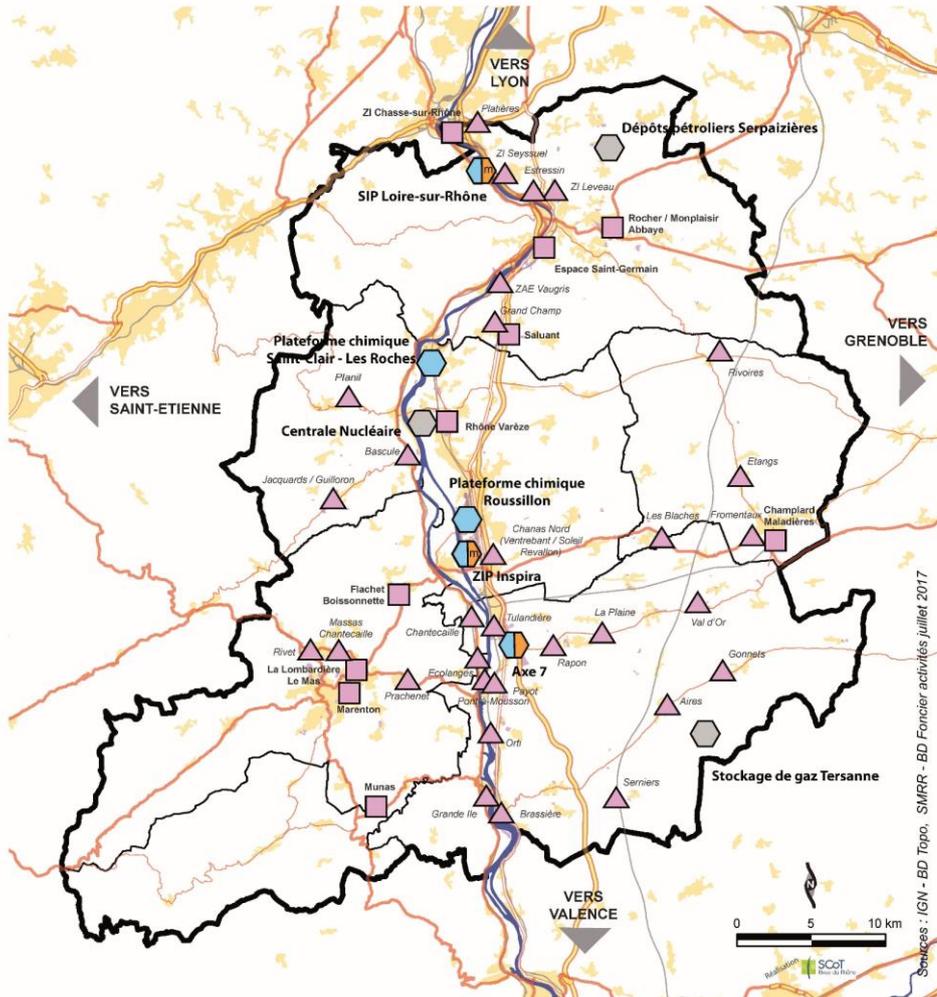
- Cinq grands sites de développement économique de rang métropolitain et quatre sites de stockage/production énergétique d'importance.
- 10 sites économiques de niveau Scot structurants pour l'avenir du territoire.
- Du foncier à vocation d'activités en dehors des sites structurants.

Une industrie qui s'appuie sur la présence de grands comptes de renom international dont une part importante dépend d'entreprises dont le centre de décision est extérieur au territoire

Un territoire à fort potentiel pour le développement du transport multimodal de marchandises.

Des démarches de coopération et promotion économique, publiques et privées, nombreuses sur le territoire.

**PRINCIPAUX SITES ET ZONES D'ACTIVITÉS DES RIVES DU RHÔNE (2020 - 2040)**  
hors zones locales



*La hiérarchisation des zones économiques du territoire a été élaborée en s'appuyant sur le « cahier de recommandations pour une harmonisation de la sémiologie et du vocabulaire employés dans les Scot réalisé dans le cadre de l'InterScot de l'aire métropolitaine lyonnaise.*

**Niveau des zones et sites économiques (hors zones et sites locaux)**

- |                                 |   |
|---------------------------------|---|
| ○ Zones et sites métropolitains | ■ Zones et sites de niveau Scot / à grand rayonnement |
| Vocation dominante              | ▲ Zones et Sites de bassin de vie                     |
| ● industrielle                  |   |
| ● logistique                    |   |
| m. logistique multimodale       |   |
| ● sites spécifiques             |   |

Fig. 3.1.1 – Zones et sites d'activités structurants, en 2018

**Cinq grands sites de développement économique de rang métropolitain et quatre sites de stockage/production énergétique d'importance.**

Cinq espaces d'activités dédiés revêtent une importance particulière au sein du territoire : le Site Industriale-Portuaire (SIP) Loire-sur-Rhône, les plateformes chimiques Roussillon et St-Clair/les Roches, la Zone Industriale-Portuaire (ZIP) Inspira Salaise/Sablons et la zone Axe 7 dans le Nord-Drôme. Ces sites d'activités dits métropolitains aux caractéristiques bien différentes constituent autant d'atouts pour le développement économique de l'ensemble des Rives du Rhône, notamment pour l'accueil d'entreprises exogènes. Localisés à proximité du fleuve Rhône, colonne vertébrale du développement économique, ces sites offrent une accessibilité ou un potentiel de développement multimodal (routière/ferrée/fluviale). Ils proposent d'importantes disponibilités immédiates et futures.

Site métropolitain	EPCI / communes	Emprise totale / disponibilités	Entreprises / Emplois présents	Desserte / Accessibilité	Types d'activités existantes ou projetées
SIP Loire-sur-Rhône (hors Givors)	Vienne Condrieu Agglomération (Loire-sur-Rhône, Saint-Romain-en-Gal)	108 ha (sur le périmètre du SMRR) dont 24 ha disponibles (propriété EDF et CNR)	16 entreprises 360 emplois	A7/A47 (difficultés d'accès), desserte ferroviaire, desserte fluviale.	Vocation industrielle et logistique trimodale
Plateforme chimique Roussillon	Pays Roussillonnais + Territoire de Beaurepaire (Saint-Clair-du-Rhône)	260 ha Dont 72 ha disponibles	15 entreprises 1450 emplois	A7/RN7 Desserte ferroviaire Desserte fluviale (port)	Activités variées en lien avec la chimie. Production de chimie de base.
Plateforme chimique Saint-Clair-les-Roches	Pays Roussillonnais + Territoire de Beaurepaire (Roussillon, Salaise-sur-Sanne)				
ZIP Inspira Salaise/Sablons	Pays Roussillonnais + Territoire de Beaurepaire (Salaise-sur-Sanne, Sablons)	310 ha (+ 20 ha de part et d'autre de la Sanne à vocation naturelle) Dont 127 ha à aménager	22 entreprises 1900 emplois	RD 1082 / A7 / RN7 Desserte ferroviaire Canal du Rhône	Recyclage et valorisation des déchets. Technologies industrielles vertes. Logistique trimodale.
Axe 7	Porte de DrômArdèche (Saint-Rambert-d'Albon, Albon, Anneyron)	255 ha  Dont 166 ha à aménager (20 ha en cours d'aménagement en décembre 2018)	38 entreprises  940 emplois	RN7 / A7 (à 8 km – futur demi-échangeur au niveau de la zone)	Transport-logistique  Commerce de gros  Fabrication de matériel de transport  Entreprises industrielles ou de services

Fig. 3.1.2 – Les grands sites de développement économiques de rang métropolitain

Quatre sites de stockage/production d'énergie revêtent enfin un caractère stratégique pour l'économie du territoire et son rayonnement : la centrale nucléaire de Saint-Alban/Saint-Maurice, le barrage hydroélectrique de Reventin-Vaugris, les dépôts pétroliers des Serpaizières ainsi que le site de stockage de gaz de Tersanne/Saint-Martin-d'Août.

### 10 sites économiques de niveau Scot structurants pour l'avenir du territoire.

En complément des sites métropolitains, les Rives du Rhône disposent de 10 sites de niveau Scot qui structurent le territoire et rayonnent au-delà de leur EPCI d'implantation. Ils accueillent ou ont vocation à accueillir de grandes et moyennes

entreprises. Certains sites sont aujourd’hui quasiment pleins (comme les zones industrielles de Chasse-sur-Rhône ou la Lombardière – le Mas à Davézieux) quand d’autres disposent de capacités de développement importantes (Champlard / Maladières à Beaurepaire par exemple). A noter que 9 sites accueillent ou sont amenés à accueillir principalement de l’artisanat et de l’industrie et 1 site, l’Espace Saint-Germain à Vienne, constitue un pôle tertiaire majeur du territoire.

Nom zone	EPCI	Surface totale (hors extensions envisagées)	Disponibilités*		
			Cmt	Mlt	env
ZI Chasse-sur-Rhône	Vienne Condrieu Agglomération	60 ha	2 ha	0 ha	0 ha
Le Rocher, Monplaisir, Abbaye	Vienne Condrieu Agglomération	120 ha	14 ha	15 ha	0 ha**
Espace Saint-Germain	Vienne Condrieu Agglomération	7 ha	0 ha	0 ha	0 ha
Saluant	Vienne Condrieu Agglomération	45 ha	29 ha	0 ha	0 ha
Rhône Varèze	Pays Roussillonnais + Territoire de Beaurepaire	69 ha	27 ha	8 ha	35 ha
Champlard / Maladière	Pays Roussillonnais + Territoire de Beaurepaire	46 ha	5 ha	23 ha	0 ha
Flachet / Boissonnette	Annonay Rhône Agglo	43 ha	7 ha	10 ha	10 ha
La Lombardière / Le Mas	Annonay Rhône Agglo	74 ha	2 ha	0 ha	0 ha
Marenton / Charnas	Annonay Rhône Agglo	45 ha	4 ha	0 ha	50 ha
Munas	Annonay Rhône Agglo	56 ha	25 ha	0 ha	0 ha
<b>TOTAL 10 ZONES</b>		<b>566 ha</b>	<b>115 ha</b>	<b>56 ha</b>	<b>95 ha**</b>

\*cmt : court / moyen terme – classé en U ou AU ouvert dans le PLU

mlt : moyen / long terme – classé en AU fermé dans le PLU (nécessite une modification du document)

env : extensions envisagées pour l’avenir aujourd’hui non classées en U/AU dans les PLU.

\*\* : à plus long terme, une extension de la zone du Rocher est à envisager

Fig. 3.1.3 – Les 9 sites économiques de niveau Scot

### Le foncier à vocation d’activités en dehors des sites structurants.

Le territoire possède environ 1 288 ha de foncier à vocation d’activités dans les zones et sites industrielles, artisanales et mixtes (artisanat et commerce) ainsi que pour des entreprises isolées dans les documents d’urbanisme en vigueur (ne sont pas pris en compte les sites et zones d’intérêt métropolitain, les 12 zones économiques structurantes, les sites spécifiques tels la centrale nucléaire ou la zone de stockage des Serpaizières).

Deux types de zones structurent les bassins de vie de proximité :

- Les sites de bassin de vie : au nombre de 31, ils structurent le développement économique à l'échelle de chaque EPCI. Ils ont vocation à concentrer une part importante de la création d'emplois sur leur bassin de vie, principalement dans les petites et moyennes entreprises et industries.
- Les sites locaux : ils accueillent des petites entreprises productives ou artisanales importante à l'échelle de la commune, voir des communes limitrophes (bassin de vie de proximité).

A ces dernières s'ajoutent l'ensemble du foncier à vocation économique qui n'est pas constitué en zones d'activités, avec notamment des entreprises isolées qui peuvent toutefois concentrer un nombre d'emplois important (Iveco à Annonay par exemple).

EPCI	Sites de bassin de vie et locaux + entreprises isolées	
	Surface totale	Surface disponible
Annonay Rhône Agglo	196 ha	33 ha
Vienne Condrieu Agglomération	265 ha	32 ha
Pays Roussillonnais + Territoire de Beaurepaire	291 ha	68 ha
Porte de DrômArdèche	446 ha	73 ha
Pilat Rhodanien	85 ha	22 ha
Val d'Ay	6 ha	2 ha
TOTAL SMRR	1 288 ha	230 ha

Fig.3.1.4 – Le foncier à vocation économique en dehors des sites structurants

**Une industrie qui s'appuie sur la présence de grands comptes de renom international dont une part importante dépend d'entreprises dont le centre de décision est extérieur au territoire.**

L'industrie s'appuie sur un tissu de 810 établissements. L'industrie locale se distingue dans certains secteurs, présentés ici selon leur degré de spécificité :

Secteurs	Nombre d'emplois	Principales entreprises
Industrie du bois-papier-imprimerie	1 497	Emin-Leydier / Saica (200 emplois), Canson / Fila (100 emplois à Annonay et 50 à Saint-Marcel-lès-Annonay), Smurfit Kappa à Chasse-sur-Rhône, Ahlstrom Munksjo à Pont-Évêque
Industrie automobile	2 508	Iveco (1 300 emplois) à Annonay, Plastic Omnium Composites à Andance, STS Composites France à Saint-Désirat, Polyrim à Saint-Marcel-lès-Annonay
Plasturgie	1 171	Alphaform (200 emplois) à Beausemblant, Akwel (100 emplois) à Beaurepaire, Tencate Advanced Armour (100 emplois) à Primarette
Energie-Environnement	2 178	Centrale nucléaire EDF de Saint-Alban (800 emplois)
Industrie textile	1 125	Ateliers Louis Vuitton (200 emplois) à Sarras, Bartel (150 emplois) à Saint-Barthélémy-De-Vals, Tannerie d'Annonay (100 emplois)
Chimie-pharmacie	2 373	Excelvision (400 emplois) à Annonay, Condat (200 emplois) à Pont-Évêque, Finorga (200 emplois) à Chasse-sur-Rhône, Novapex (100 emplois) à Roussillon, Elkem Silicones France SAS (100 emplois) et Adisseo (50 emplois) à Roussillon, Adisseo (100 emplois) à Saint-Clair-du-Rhône et Prayon (100 emplois) à Saint-Maurice-l'Exil
Industrie agroalimentaire	1 889	Candia (200 emplois) et Yoplait (250 emplois) à Vienne, Nutrition et Santé (200 emplois) et Les Fermiers de l'Ardèche (100 emplois) à Annonay, Kerry Ingredients (100 emplois) et Biscuiterie de la

		Tour d'Albon (100 emplois) à Anneyron, Aoste (200 emplois) à Maclas, Fromagerie Guilloteau (100 emplois) à Pélussin, Elivia (100 emplois) à Bougé-Chambalud
Aéronautique	371	Kalistrut Aerospace (200 emplois) et Fly by wire systemes France (100 emplois) à Saint-Vallier.
Electroménager	683	Calor (600 emplois) à Pont-Evêque.

Sources : Acooss-Ursaff, 2016 – SIRENE 2018

Fig. 3.1.5 – Nombre d'emplois dans l'industrie par sous-secteur

Les établissements par tranche d'effectifs selon les secteurs d'activités (Industrie, énergie, environnement – BTP – Transports, logistique, informatique, communication)

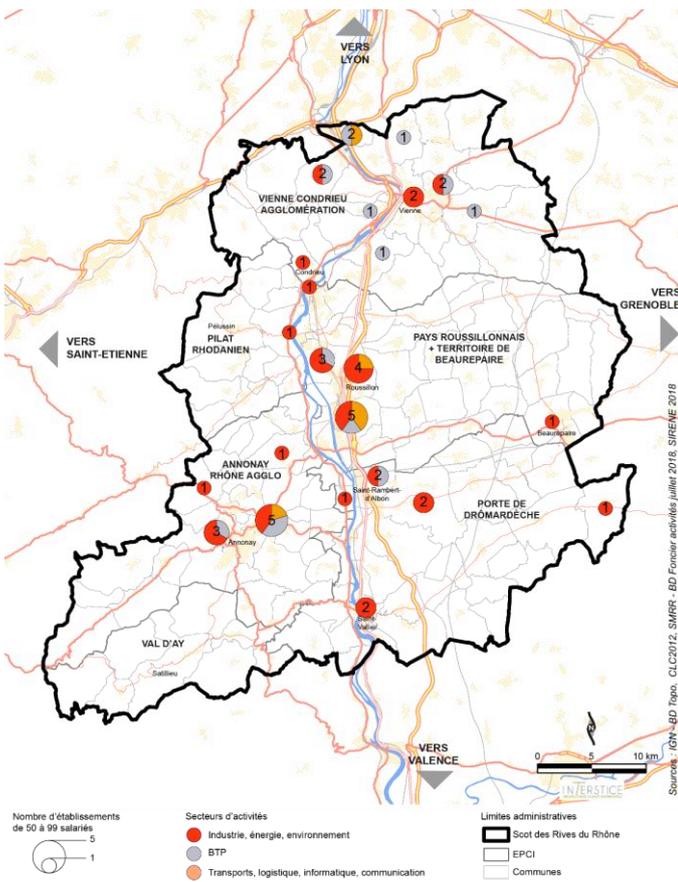


Fig. 3.1.6 – Les établissements employant de 50 à 99 salariés sur le territoire

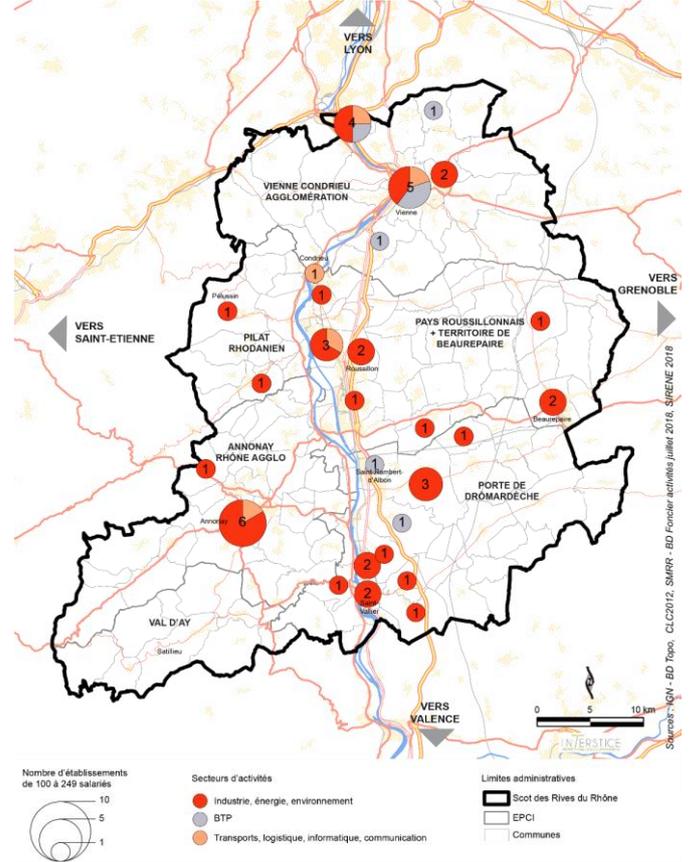


Fig. 3.1.7 – Les établissements employant de 100 à 249 salariés sur le territoire

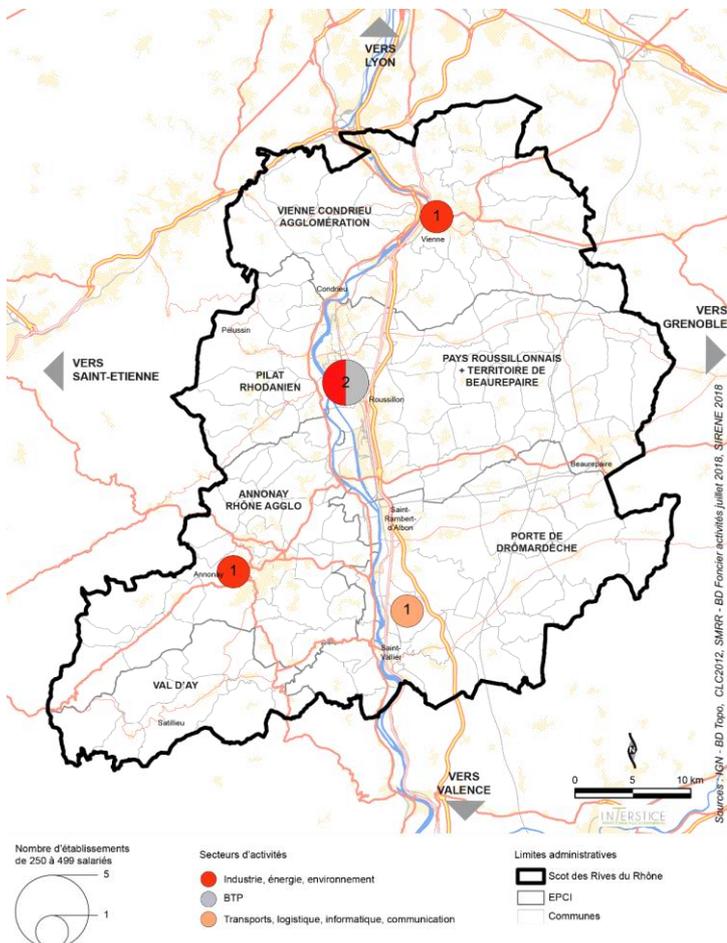


Fig. 3.1.8 – Les établissements employant de 250 à 499 salariés sur le territoire

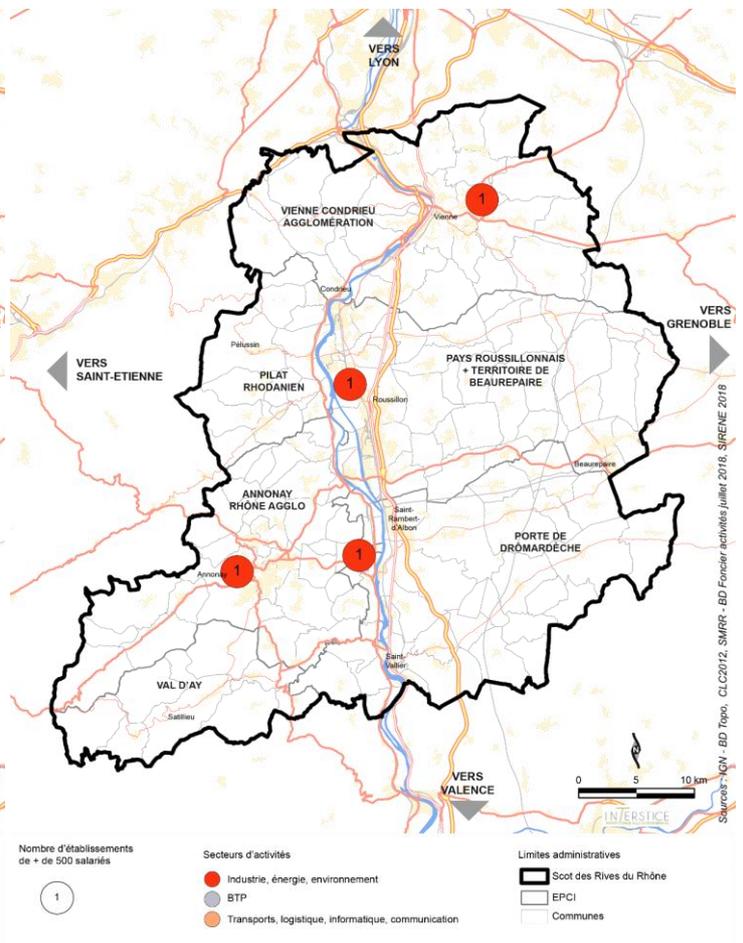


Fig. 3.1.9 – Les établissements employant plus de 500 salariés sur le territoire

Établissements	Commune	Effectif estimé
IVECO France	Annonay	1 300
H & L PRESTATIONS A DOMICILE	Vienne	800
ELECTRICITE DE France – CNPE	Saint-Maurice- l'Exil	800
CALOR	Pont-Evêque	600
XPO	Beausemblant	570
STS COMPOSITES FRANCES	Saint-Désirat	Non disponible (entre 500 et 999 salariés)
AFIPH	Vienne	340
PREZIOSO LINJEBYGG	Saint-Maurice l'Exil	320
EXCELVISION	Annonay	300
YOPLAIT FRANCE	Vienne	250
CANDIA	Vienne	200
ARDAGH ALUMINIUM PACKAGING FRANCE	Beurepaire	200
AOSTE	Maclas	200
EMIN LEYDIER	Laveyron	200
OSIRIS	Roussillon	200
PREZIOSO LINJEBYGG	Vienne	200
CONDAT SA	Pont-Évêque	200
SOCIETE DES ATELIERS LOUIS VUITTON	Sarras	200
ASSOCIATION DE GESTION DU GROUPE ROBIN	Sainte-Colombe	200
AS AIDE A DOMICILE PERSONNES AGEES HANDICAP	Vienne	200
FINORGA	Chasse-sur- Rhône	200
CLINIQUE TRENEL	Sainte-Colombe	200
SAMAT RHONE-ALPES	Vienne	200
VIENNEDIS	Vienne	200
EUROFLOAT	Salaise-sur- Sanne	200
ALPHAFORM	Beausemblant	200
CARREFOUR HYPERMARCHÉS	Salaise-sur- Sanne	200
COTE	Les-Roches-de- Condrieu	200
KALISTRUT AEROSPACE	Saint-Vallier	200
NUTRITION ET SANTÉ	Annonay	200
OSIRIS	Roussillon	200

Source : Sirene 2014

Fig. 3.1.10 – Établissements de plus de 200 salariés

Certains établissements privés dépendent de centres de décision extérieurs au territoire.

NOM	PAYS	EFFECTIF DES ÉTABLISSEMENTS	COMMUNE
IVECO FRANCE	Italie	1 300	Annonay
XPO	États-Unis	570	Beausemblant
EMIN LEYDIER	Espagne	200	Laveyron
KALISTRUT AEROSPACE	Luxembourg	200	Saint-Vallier
YOPLAIT FRANCE	États-Unis	250	Vienne
AOSTE	Chine	200	Maclas
NUTRITION ET SANTE	Japon	200	Annonay
NOVOCERAM PRODUITS CERAMIQUE	Italie	100	Laveyron
KERRY INGREDIENTS FRANCE	Irlande	100	Anneyron
SMURFIT KAPPA FRANCE	Irlande	100	Chasse-sur-Rhône
PRAYON	Belgique	100	Saint-Clair-du-Rhône
ADISSEO FRANCE	Chine	120	Saint-Clair-du-Rhône
SANDVIK HYPERION	Suède	100	Epinouze

Fig. 3.1.11 – Principales entreprises à capitaux étrangers

### Un territoire à fort potentiel pour le développement du transport multimodal de marchandises.

Le Scot des Rives du Rhône possède un réseau important d'embranchements ferroviaires et fluviaux (ports, quais et d'appontements publics ou privés) qui desservent les principales zones d'activités du territoire.

Le territoire compte plus d'une dizaine d'embranchements ferroviaires pour la plupart localisés en rive gauche du Rhône, où se situent les grandes zones d'activités. Ces installations terminales embranchées (ITE) permettent aux acteurs économiques d'accéder directement au réseau ferré national.

La ligne de fret à voie unique non électrifiée, entre Saint-Rambert-d'Albon et Beaurepaire, est également importante dans l'organisation économique du territoire en lien avec l'émergence de l'axe économique Est-Ouest. Cette ligne permet notamment de connecter les équipements multimodaux de la ZIP Inspira Salaise-Sablons à la coopérative agricole Dauphinoise à Beaurepaire. La ligne a été fermée récemment. Les collectivités locales, en lien avec le GPRA Rhône-Médian, travaillent sur la réouverture et la pérennisation de la ligne.

Les Rives du Rhône comptent également plus d'une dizaine d'équipements fluviaux : un port public (Salaise-Sablons) concédé à la CCI Nord Isère, deux quais publics (Loire-sur-Rhône et Saint-Vallier) et près d'une dizaine de quais privés localisés au sein du SIP Loire-sur-Rhône (CFT, Coopérative Agricole Dauphinoise, Derichebourg), de la ZIP Inspira Salaise-Sablons (Novapex, GDE, USSR, Delmonico Dorel) et à Reventin-Vaugris (Lafarge). A noter également l'appontement privé au Nord de Saint-Vallier (Novoceram-Emin Leydier).

#### Le schéma portuaire métropolitain :

Le schéma portuaire de l'aire métropolitaine lyonnaise et de ses territoires d'influence, approuvé en 2015, associe notamment l'Etat, quatre Scot concernés (Pays Beaujolais, Val de Saône-Dombes, Agglomération lyonnaise et Rives du Rhône), la Région Rhône Alpes, le CNR et VNF. Les cinq sites concernés, comprenant des ports existants ou à créer, sont Villefranche ; Port Lyon Édouard Herriot ; Solaize / Ternay ; et enfin Loire-sur-Rhône et Salaise-Sablons pour les Rives du Rhône.

Le développement de la multimodalité sur ces sites économiques nécessite de favoriser la mise en relation entre les différents types d'équipements (ferroviaires, routiers, fluviaux) en lien avec les activités accueillies. Hormis le quai privé de Reventin-Vaugris (Lafarge) et le quai public de Saint-Vallier, tous les équipements portuaires des Rives du Rhône sont également pourvus d'embranchements ferroviaires. Les deux principaux lieux de multimodalité du territoire, où se juxtaposent les principaux équipements ferroviaires, fluviaux et routiers existants ou projetés, sont aujourd'hui le SIP Loire-sur-Rhône et la ZIP Inspira Salaise-Sablons.

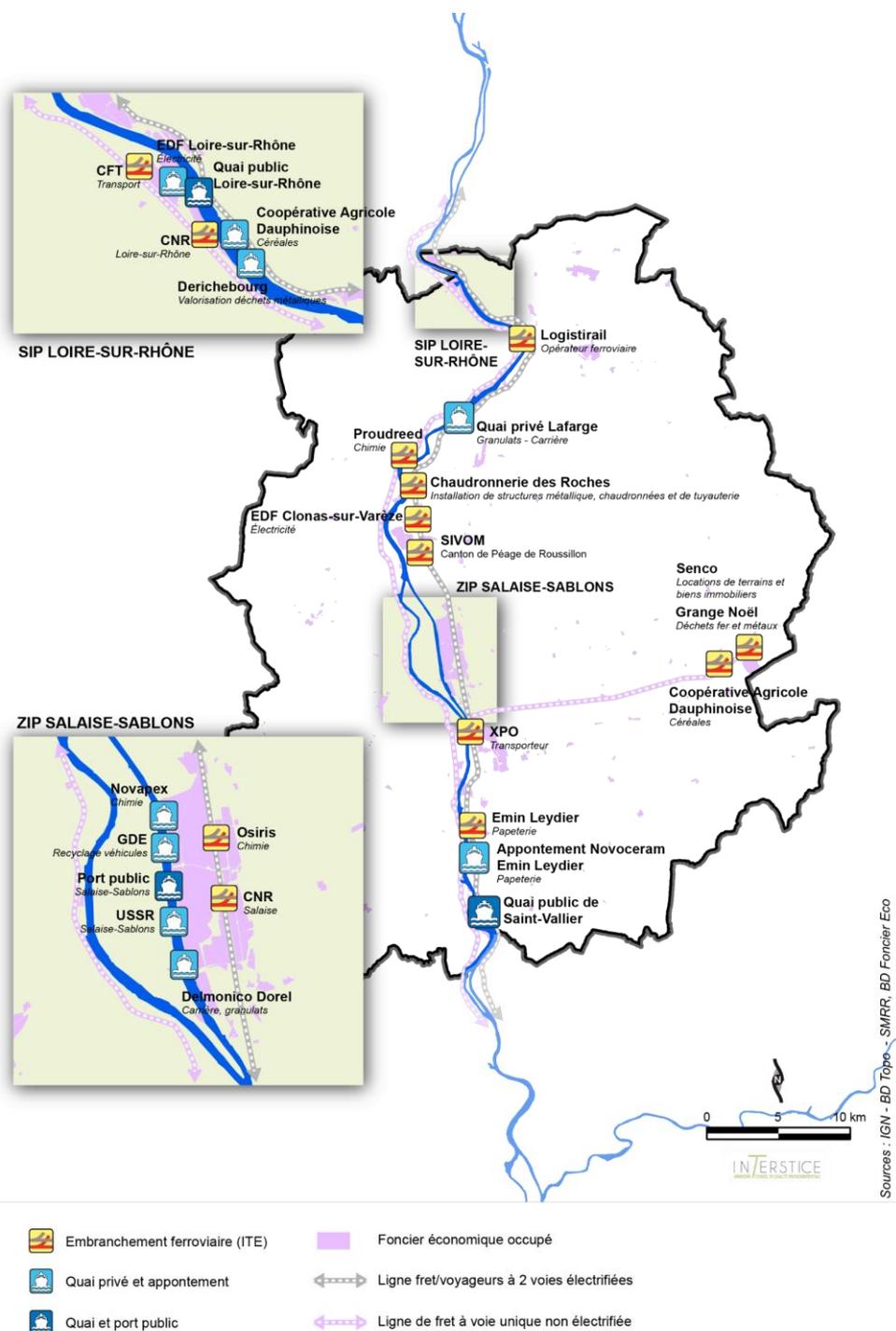


Fig. 3.1.12 – Équipements multimodaux pour les marchandises en 2018

## **Des démarches de coopération et promotion économique, publiques et privées, nombreuses sur le territoire.**

Le Pôle Métropolitain : établissement public de coopération entre six intercommunalités (Vienne Condrieu Agglomération, Métropole de Lyon, Saint-Etienne Métropole, Porte de l'Isère, Villefranche-Beaujolais-Saône et Est Lyonnais).

Cet établissement public vise à promouvoir un modèle de développement et d'aménagement durables sur les six intercommunalités et à améliorer leur compétitivité et leur attractivité. Le Pôle Métropolitain permet ainsi de renforcer la visibilité de Vienne Condrieu Agglomération à l'échelle internationale. Quatre axes de coopération ont été identifiés : mobilité/déplacement, développement économique, aménagement/ planification, culture/tourisme.

Le plan Rhône : un grand projet partagé de développement durable autour du Rhône.

Le plan Rhône est une scène de coopération pilotée par les services de l'Etat autour des enjeux d'aménagement de la vallée du Rhône. La démarche réunit une grande diversité d'acteurs : CNR, Régions Bourgogne- Franche-Comté, Occitanie, Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Auvergne-Rhône-Alpes, Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse, VNF, Ademe. Un contrat de projet interrégional a été conclu sur la période 2007-2013 pour un montant total de 600 millions d'euros. Six axes de coopération ont été identifiés : patrimoine et culture, inondations, qualités des eaux, ressource et biodiversité, énergie, transport fluvial et tourisme. La mise en œuvre du plan Rhône se poursuit sur la période 2015-2020 sous pilotage de la Région Auvergne-Rhône-Alpes en lien avec des fonds européens.

GPRA Rhône Médián : coopération de cinq EPCI autour de la ZIP Inspira de Salaise-Sablons.

Le Grand Projet (GPRA) Rhône-Médián a associé les ECPI du Scot (à l'exception du Val d'Ay) de 2014 à 2018 pour partager un projet économique autour de la ZIP Inspira de Salaise-Sablons. Cette démarche est largement soutenue par la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Outre les financements, ce portage régional permet une meilleure visibilité du site économique. Ce dernier doit constituer à terme un modèle d'écologie industrielle à l'échelle nationale. Le deuxième axe de coopération porté par le GPRA concerne les problématiques liées au report modal.

Entente Tridan : coopération de trois EPCI autour de l'axe économique Est/Ouest entre Annonay et Beaurepaire.

L'entente Trans rhodanienne Isère Drôme Ardèche Nord (Tridan) est une démarche portée plus localement par Annonay Rhône Agglo, le Pays Roussillonnais/Territoire de Beaurepaire et Porte de DrômArdèche. Il s'agit d'un espace de synergies entre des territoires situés aux confins de départements différents. Initiée en 2009, elle a anticipé la fusion des Scot en mettant en évidence la nécessaire coordination entre Annonay Rhône Agglo, la vallée du Rhône et la plaine de la Bièvre. L'entente porte des réflexions sur le maillage en équipements et le développement économique.

Les Agences de développement économique : outils de promotion économique du territoire.

Plusieurs intercommunalités des Rives du Rhône s'appuient sur le travail des Agences de développement économique. Elles disposent d'une forte visibilité, notamment à l'international. Elles constituent ainsi des acteurs importants en

faveur de la promotion du territoire notamment auprès des investisseurs étrangers.

Vienne Condrieu Agglomération s'appuie fortement sur les Agences de développement économique. Elle dispose de sa propre agence et coopère également avec l'Agence de développement économique de la région lyonnaise (Aderly) et l'Agence de développement économique de Grenoble-Isère (AEPI).

Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises est l'agence régionale qui a vocation à rassembler les structures économiques de l'ensemble du territoire. En 2018, 3 antennes de l'agence (Antennes du Rhône, de l'Isère et de Drôme-Ardèche) et une future antenne en cours d'installation (antenne de la Loire) interviennent sur le territoire des Rives du Rhône.

Une création d'agence économique avait été envisagée sur Annonay Rhône Agglo.

#### Osiris : référence nationale de coopération interentreprises sur la plateforme chimique de Roches-Roussillon.

Depuis 1999, les plateformes chimiques de Saint-Clair-les-Roches et Roussillon sont gérées par une plateforme multi-entreprises sous la forme d'une Groupement d'intérêt économique (GIE). Le GIE au service des entreprises implantées sur les plateformes chimiques (Osiris) est un gestionnaire de services et d'infrastructures mutualisées. Six entreprises du site sont actionnaires du GIE. Rhodia (35%) et Novapex (25%) en sont les partenaires majoritaires. La plateforme multi-entreprises offre un mode de gestion particulièrement innovant en France sur le modèle allemand des Industriepark. Le GIE Osiris gère des services et des infrastructures mutualisées dans le but d'offrir aux entreprises implantées des prestations industrielles fiables et économiques dans les domaines tels que la sécurité, l'environnement, la logistique ou l'accès à l'énergie. La formation des futurs opérateurs constituent également un champ d'action du GIE qui est responsable du lycée professionnel privé François Verguin formant des bacs professionnels de l'industrie chimique.

#### Vilesta : un réseau d'entreprises industrielles constitué en 2010 en Ardèche.

Vilesta est un collectif de 25 entreprises industrielles de la filière de fabrication de véhicules créé en 2010 en Ardèche. Constitué à l'initiative des dirigeants et à la suite des états généraux de l'industrie, Vilesta représente plus de 4 000 emplois environ et intervient dans différents domaines stratégiques pour le développement des entreprises.

#### **Retour sur l'implantation de la société Hexcel en 2014 :**

L'implantation de la société Hexcel en 2014 sur la plateforme chimique confirme l'intérêt d'un dispositif partenarial tel qu'Osiris pour favoriser l'attractivité économique d'un territoire. Poste de dépense coûteux pouvant nuire à la compétitivité de la filière, la gestion commune des ressources énergétiques proposée par Osiris (achat et revente de gaz, d'électricité, d'azote ou encore la production de vapeur) a été déterminante en faveur de l'implantation d'Hexcel.

## **Défis :**

### **Défi 1.1.1 : Rechercher l'accroissement de valeur partout sur le territoire par l'accompagnement du développement des grands sites économiques de niveau métropolitain.**

Cinq grands sites économiques de rang métropolitain sont présents sur le territoire. Ces sites, dont certains disposent de spécificités accroissant leur compétitivité (multimodalité, très grands lots pour l'accueil d'entreprises, services aux entreprises de qualité,...), doivent constituer les locomotives du développement économique du territoire et rayonner sur les autres sites économiques du territoire.

### **Défi 1.1.2 : Favoriser le maintien et le développement des grands groupes et entreprises moteurs du socle productif.**

Les Rives du Rhône comptent un certain nombre de grandes entreprises (Iveco, Guilloteau, Candia, Calor,...) qui pourvoient de nombreux emplois aux actifs du territoire notamment. Dans un contexte de compétition entre les territoires, il sera nécessaire d'assurer le maintien de ces grandes entreprises sur le territoire en leur permettant notamment de se développer sur place.

### **Défi 1.1.3 : Encadrer le développement des sites économiques à vocation logistique.**

Les entreprises logistiques génèrent des trafics poids-lourds importants qui peuvent créer des nuisances pour le territoire. Ces entreprises devront être accueillies dans des sites et zones d'activités bien connectées aux grandes infrastructures de transport routière, mais aussi fret et fluviales, afin de limiter l'impact de ces nuisances pour la population.

### **Défi 1.1.4 : Favoriser la complémentarité de l'offre économique (définir une armature des ZAE, développer les coopérations aux différentes échelles).**

Le territoire des Rives du Rhône dispose d'une offre en zones d'activités économique diversifiée et bien répartie sur le territoire. Ces dernières n'ont toutefois pas vocation à répondre aux mêmes besoins. Les zones de niveau métropolitain doivent ainsi accueillir de grandes entreprises aux besoins particuliers, alors que les zones locales répondent aux besoins des petits artisans du bassin de vie. La mise en place d'une stratégie de complémentarité des zones économiques à différentes échelles doit ainsi permettre d'éviter les concurrences néfastes pour le territoire tout en augmentant la compétitivité de l'offre des Rives du Rhône face aux autres territoires d'Auvergne-Rhône-Alpes.

**Défi 1.1.5 : Permettre le maintien et l'accueil des PME/PMI en réponse aux besoins exprimés à l'échelle des bassins de vie.**

Le Scot doit participer, dans une logique de maintien des emplois locaux de proximité et de diminution des déplacements, au maintien d'un tissu de PME/PMI à l'échelle de chaque bassin de vie. Cela doit passer en priorité par la densification et la requalification des ZAE existantes et par une mixité fonctionnelle des espaces urbanisés dans un souci de maîtrise de la consommation foncière.

## Constat partagé 1.2 - Un territoire favorable au maintien et à l'implantation des entreprises

Des besoins d'extension potentiels des grandes entreprises présentes sur le territoire qu'il faut anticiper.

Une qualification de l'offre de services et équipements aux entreprises et salariés indispensable pour accroître la compétitivité du territoire.

Une offre de formation supérieure limitée.

### **Des besoins d'extension potentiels des grandes entreprises présentes sur le territoire qu'il faut anticiper :**

Plusieurs grandes entreprises, qui constituent une offre importante d'emplois, sont implantées sur le territoire. Une part importante de ces entreprises s'est à l'origine installée sur les Rives du Rhône pour des raisons personnelles des chefs d'entreprises (originaires du territoire,...). Avec l'internationalisation de ces entreprises, le maintien sur le territoire de ces dernières est aujourd'hui compromis. Afin de les maintenir à l'avenir, il est indispensable de prévoir leurs besoins potentiels d'extension futurs.

### **Une qualification de l'offre de services et équipements aux entreprises et salariés indispensable pour accroître la compétitivité du territoire :**

L'aire métropolitaine lyonnaise et la vallée du Rhône sont aujourd'hui des secteurs économiquement dynamiques, où il existe une forte concurrence entre les territoires. Afin de maintenir sur place les entreprises existantes et attirer de nouvelles entreprises, le développement d'une offre de services et équipements de qualité sur les ZAE et pour les entreprises est en général essentielle. Plusieurs offres existent aujourd'hui sur le territoire, que ce soit le GIE Osiris sur les plateformes chimiques, l'équipement en fibre optique des ZAE (plusieurs zones du territoire), des Opérations Rurales Collectives - ORC (Porte de DrômArdèche), mise en place de Plans de Déplacements Inter-Entreprises – PDIE (ZIP Inspira), pépinières d'entreprises et mise à disposition de locaux et entrepôts à bas coût pour les créateurs d'entreprises, desserte des ZAE en transports en commun (ex-ViennAgglo), autopartage à destination des entreprises (ex-ViennAgglo), développement de l'accessibilité multimodale des ZAE, développement du haut-débit sur le territoire,...

### **Une offre de formation supérieure limitée :**

Aujourd'hui, l'offre de formation supérieure sur le territoire est limitée et se concentre essentiellement sur Vienne et Annonay. Celle-ci, même si elle se développe, restera limitée en comparaison de l'offre existante sur les principales

### **L'Opération Rurale Collective « Porte de DrômArdèche » :**

Portée par la CCPDA en partenariat avec les chambres consulaires, la Région, le Département,...

Phase 3 en cours avec la mise en place d'actions sur le territoire. Cette phase est basée sur les axes stratégiques suivants :

- Animation du territoire,
- Inscrire les activités artisanales et commerciales dans un projet de territoire global,
- Développer les compétences des artisans et des commerçants,
- Soutenir et accompagner les projets des commerçants, des artisans et de leurs unions.

agglomérations extérieures (Lyon, Grenoble, Saint-Etienne et Valence). Toutefois, le territoire peut se positionner sur des formations spécifiques en lien avec les activités implantées sur le territoire.

La question du développement d'un campus tourné sur les métiers de la chimie est ainsi envisagée sur Roussillon. Le développement de cette offre permettrait d'attirer les jeunes sur le territoire et de les maintenir une fois leurs études terminées en facilitant les embauches dans les entreprises du territoire. Un travail avec ces entreprises pour mettre en place des formations répondant à leurs besoins permettrait de même de rendre le territoire plus attractif pour les entreprises liées à la chimie par exemple.

Outre la chimie, le territoire compte d'autres secteurs d'activités spécifiques pouvant permettre d'accroître l'offre de formation sur le territoire : montgolfière et construction automobile sur Annonay, viticulture sur la côtère rhodanienne, transformation fruitière sur la Drôme et l'Isère, bois-énergie sur le Pilat et l'Ardèche, culture, architecture et événementiel sur Vienne,...

## **Défis :**

### **Défi 1.2.1 Développer des relations privilégiées avec les entreprises (grands donneurs d'ordre et entreprises locales).**

Etre un territoire promoteur de son économie suppose d'être proactif et en lien constant avec les entreprises, notamment les grands groupes qui prennent une part notable dans les équilibres économiques et sociaux au niveau local. Rendez-vous réguliers, enquêtes moments de rencontres inter-entreprises conviviaux sont autant d'actions à mener par les services et agences économiques des EPCI.

### **Défi 1.2.2 : Assurer la capacité d'accueil de nouvelles entreprises et anticiper les besoins d'extension des entreprises existantes.**

Un travail étroit avec les entreprises du territoire pour connaître leurs besoins et leurs objectifs dans les prochaines années est indispensable afin d'assurer leur maintien et leur développement sur le territoire. Ce travail passera notamment par une meilleure connaissance de leurs besoins en foncier à l'avenir afin d'anticiper ces besoins dans les documents d'urbanisme et ainsi d'assurer de leur capacité à se développer.

### **Défi 1.2.3 : Assurer des conditions favorables au maintien et à la création d'entreprise (formation, emploi, pépinières, télétravail,...).**

Le développement de l'offre de services et équipements à destination des entreprises permet au territoire d'offrir des conditions favorables à la création d'entreprises. Les actions mises en place par les EPCI sont aujourd'hui variées et devront être poursuivies dans les années à venir.

### **Défi 1.2.4 : Renforcer ou améliorer l'offre en services pour les entreprises et les salariés sur les ZAE.**

Il existe aujourd'hui une forte concurrence entre les territoires pour l'accueil de nouvelles entreprises, mais aussi le maintien de l'emploi existant. Comme l'a montré l'installation d'Hexcel sur le territoire en 2014, l'offre de services aux entreprises et aux salariés peut être primordiale pour assurer une meilleure attractivité du territoire.

### **Défi 1.2.5 : Améliorer l'équipement des ZAE et grands sites économiques du territoire (accès, accessibilité, TIC,...).**

Comme l'offre de services aux entreprises et salariés, la qualité des zones d'activités, qu'elle concerne la qualité architecturale et paysagère, l'accessibilité (routière, multimodale, dématérialisée),... joue aussi un rôle primordial dans l'environnement ultra-concurrentiel actuel entre les différents territoires.

**Défi 1.2.6 : Mettre en adéquation l'offre de formation et les besoins des filières d'avenir et développer un accompagnement à l'emploi adapté.**

Le développement d'une offre de formation répondant aux besoins des entreprises locales présente de multiples avantages pour le territoire : faciliter l'accès à une main-d'œuvre qualifiée pour les entreprises locales, spécialisation sur certaines filières permettant de renforcer l'attractivité du territoire, et attractivité pour les jeunes avec possibilité de maintien de ces derniers sur le territoire après leurs études. Bien que le développement de nouvelles formations résulte plutôt d'un travail étroit entre les mondes universitaire et de l'entreprise, les collectivités locales peuvent toutefois jouer un rôle primordial pour impulser et faciliter des démarches dans ce sens.

## Constat partagé 1.3 - Une dynamique porteuse sur les filières de demain

Le Grand Projet (GPRA) Rhône-Médian et l'écologie industrielle :

Vers l'émergence de nouvelles filières porteuses d'innovations.

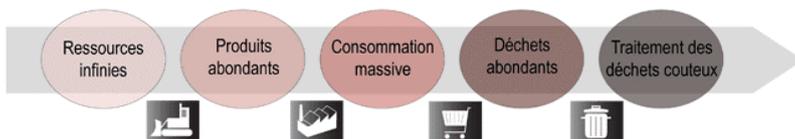
- La récupération de la chaleur fatale
- La filière de valorisation des Combustibles Solides de Récupération
- un démonstrateur industriel de stockage d'énergie
- l'énergie solaire
- le recyclage des matériaux du BTP
- la valorisation du bois

**Le Grand Projet Rhône-Médian et l'écologie industrielle :**

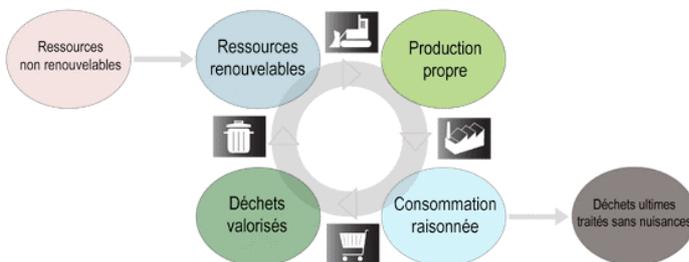
L'objectif du Grand projet Rhône-Médian est de créer une synergie entre le développement généré par la zone industrialo portuaire de Salaise-Sablons « Inspira » et l'ensemble du territoire autour de deux axes majeurs que sont :

- L'écologie industrielle et territoriale, qui se concrétise à travers quatre grandes catégories d'actions (mutualisation de moyens/services, mutualisation d'équipements, échanges de matières et d'énergie et création de nouvelles activités).
- Le report modal des marchandises sur le rail et le fleuve.

### MODELE D'ECONOMIE LINEAIRE



### MODELE D'ECONOMIE CIRCULAIRE



Source : SM ZIP Salaise-Sablons

Fig. 3.1.13 – Modèles d'économie linéaire et circulaire

Conclu en 2013 pour une durée de 5 ans, le Grand Projet Rhône Médian reposait sur un protocole entre les territoires et la Région, engagés dans une collaboration. Le territoire a réuni les 5 départements ainsi que les EPCI du SMRR à l'exception du Val d'Ay.

Dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région 2015-2020, Rhône-Médian est reconnu comme « un territoire à fort potentiel de développement » et est inscrit dans le volet territorial. Outre la reconnaissance par l'Etat des enjeux de ce territoire, le volet territorial ouvre la possibilité de réaliser les investissements à l'horizon 2020.

Par ailleurs, Rhône-Médian a fait partie des 4 territoires régionaux lauréats de l'appel à manifestation d'intérêt en écologie industrielle et territoriale lancé par la Région et l'ADEME en 2015. L'enjeu de cet appel à manifestation d'intérêt était d'encourager et de démultiplier les dynamiques collectives et pérennes dégageant des bénéfices économiques, sociaux et environnementaux et aussi faciliter l'accompagnement d'autres territoires dans une démarche similaire grâce à la capitalisation de retours d'expérience.

### **Vers l'émergence de nouvelles filières porteuses d'innovations.**

Le territoire des Rives du Rhône dispose de ressources diverses qui ne sont aujourd'hui pas entièrement exploitées. Avec la présence de nombreuses industries sur le territoire, la **récupération de la chaleur fatale** générée par ces entreprises apparaît comme une source d'énergie valorisable pour le territoire. Dans le territoire Rhône Médian par exemple, plus de 50% de l'énergie finale est consommée par le secteur industriel, soit environ deux fois plus que sur le territoire national. Ces chiffres traduisent une spécificité du territoire Rhône Médian qui, pour déployer la transition énergétique, doit intégrer les besoins des industriels.

Dans le but de récupérer et exploiter la chaleur non utilisée par les industries (fumées des fours de fusion, systèmes de refroidissement, buées de séchage), un diagnostic territorial du gisement de chaleur fatale a été réalisé en 2016 sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais.

La récupération envisageable de 10% du gisement identifié pour Rhône-Médian correspondrait à l'économie annuelle de 6.5 millions de litres de Fioul Domestique ou à la consommation électrique de 15 000 foyers, soit une valorisation annuelle de 4.4 M€ pour le territoire. Des opérations de récupération de chaleur fatale entre industries seront soutenues dans le cadre de Rhône-Médian.

## Gisements de chaleur fatale des entreprises de Rhône-Médian en 2016

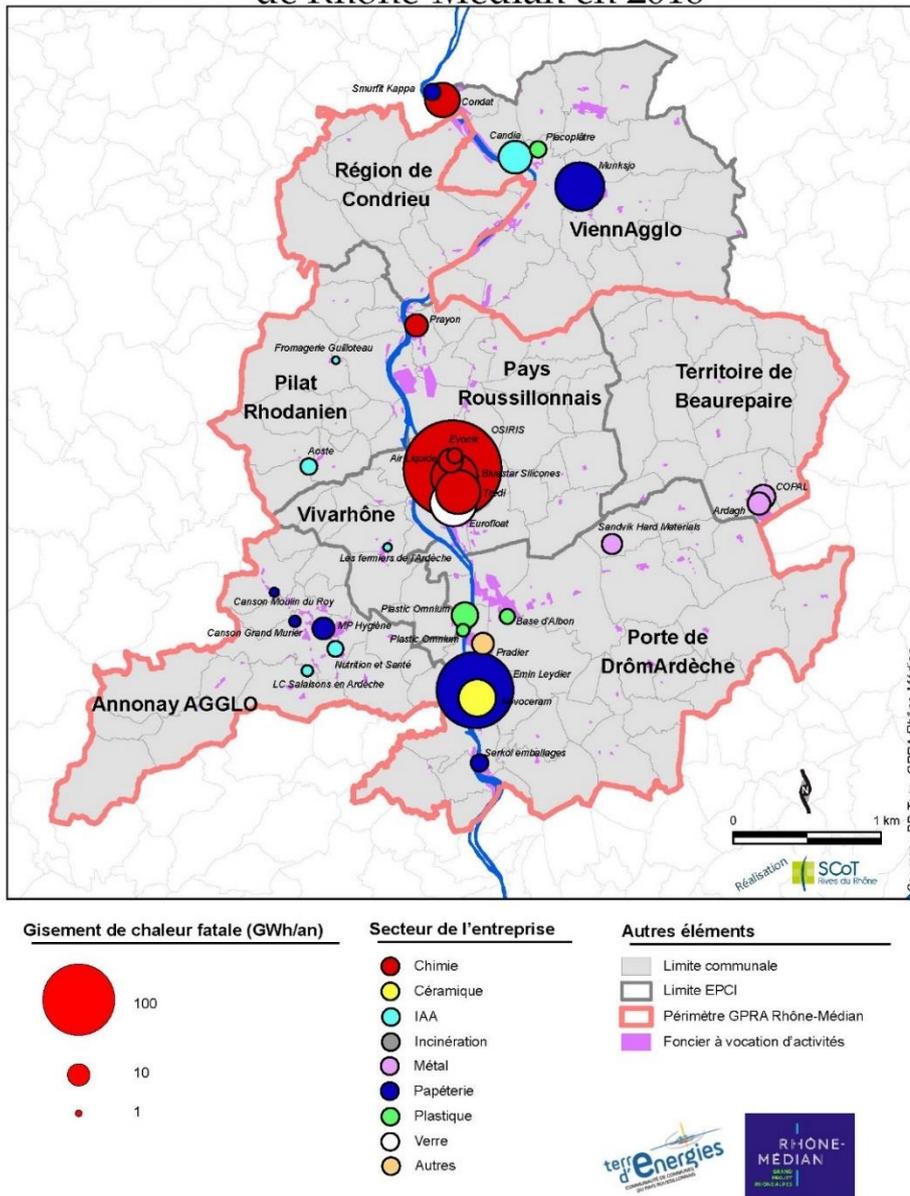


Fig. 3.1.14 – Les gisements de chaleur fatale des entreprises de Rhône Médian, en 2016

La structuration d'une **filière de valorisation des Combustibles Solides de Récupération (CSR)** est aussi envisagée sur le territoire pour accompagner la transition énergétique des entreprises consommatrices d'énergies fossiles et contribuer à diminuer l'enfouissement des déchets non valorisés.

Le développement de **l'énergie solaire** sur toitures peut aussi être envisagé. Dans le cadre du Schéma d'Aménagement de l'Agglomération Roussillon – Saint-Rambert-d'Albon (SAARRA), 93 000 m<sup>2</sup> de toitures de bâtiments industriels et commerciaux existants ont été recensés sur les 8 communes concernées. Celles-ci pourraient être valorisées, en partie, en y installant des panneaux solaires par exemple.

D'autres ressources pourraient être valorisées tel le **recyclage des matériaux du BTP** permettant de limiter les extractions de matériaux en carrières, ou encore en poursuivant la **valorisation du bois**, très présent notamment en Ardèche et dans le Pilat.

## **Défis :**

### **Défi 1.3.1 Favoriser l'émergence de nouvelles filières porteuses d'innovation.**

Le territoire dispose d'un maillage dense d'entreprises industrielles et de savoir-faire spécifiques et variés. Afin de renforcer l'attractivité économique du territoire, celui-ci devra faciliter l'émergence de nouvelles filières porteuses d'innovation comme cela est actuellement en cours au travers du GPRA Rhône-Médian par exemple.

### **Défi 1.3.2 : Mieux valoriser les ressources endogènes et renouvelables du territoire (bois, énergies renouvelables, recyclage des matériaux BTP, chaleur fatale,...).**

Le territoire dispose de ressources importantes et variées qui sont aujourd'hui peu valorisées. Des démarches, notamment au travers du GPRA Rhône-Médian, sont en cours sur le territoire pour mieux valoriser ces ressources et ainsi participer au développement économique et à la diversification des activités.

### **Défi 1.3.3 Favoriser l'émergence de nouvelles pratiques interterritoriales dans l'industrie (écologie industrielle, économie circulaire,...).**

Afin de favoriser l'émergence de nouvelles pratiques dans l'industrie, deux grands types d'actions pourraient être mis en place :

Des synergies inter-entreprises sont à développer afin de diminuer les coûts de production des entreprises et ainsi améliorer leur compétitivité tout en réduisant leur impact sur l'environnement. La CC Porte de DrômArdèche s'est par exemple engagée dans une démarche d'identification des entreprises pouvant répondre à cette problématique.

L'aménagement d'espaces économiques sur le modèle de l'écologie industrielle doit aussi être envisagé. Cela permettrait de renforcer leur attractivité et d'apporter des améliorations en termes d'aménagement des zones et de services. La ZIP Inspira s'est engagée dans cette démarche en partenariat avec des entreprises de la zone.

#### **La démarche de recherche-innovation appliquée menée par la ZIP Inspira :**

Un consortium de cinq partenaires réunissant Inspira, Engie, Ideas Laboratory, Trédi et la Compagnie Nationale du Rhône, a développé un logiciel innovant INSPIR'ECO qui permet une étude des scénarios d'implantations des entreprises reposant notamment sur une prise en compte des flux (matière, eau, énergie). Cette approche de commercialisation permet ainsi de générer une économie de consommation foncière, de transport et des gains de compétitivités pour les entreprises. Dans ce cadre, le démonstrateur INSPIR'ECO va être expérimenté sur Inspira et sur deux autres espaces industriels en Europe pour produire et mettre sur le marché un outil digital opérationnel. Engie Lab assurant la maîtrise d'ouvrage du nouveau projet appelé « Be circle ! ».

## Enjeu 2 : S'appuyer sur la forte dynamique des activités tertiaires et de services

Bien que le territoire soit encore fortement marqué par son secteur industriel, la dynamique dans l'emploi se situe aujourd'hui dans le secteur tertiaire. La part du tertiaire dans l'emploi total est inférieure à la moyenne de la région. Cela suppose des possibilités de développement sur le territoire de ces emplois.

## Constat partagé 2.1 - Une forte progression des emplois liés aux services sur le territoire

Une progression significative des emplois liés aux services.

Le développement en cours de l'offre de services aux entreprises et salariés.

Des constructions de bureaux peu dynamiques, en comparaison d'autres secteurs de l'aire métropolitaine lyonnaise.

L'Espace Saint-Germain à Vienne, pôle tertiaire de premier rang sur le territoire.

### Une progression significative des emplois liés aux services.

Entre 2008 et 2016, les services aux particuliers et aux entreprises ont connu une hausse importante, respectivement + 15 % et + 11 %, ce qui s'explique notamment par la croissance démographique du territoire.

Si les services aux entreprises ne constituent pas encore une spécificité du territoire, une nette progression du nombre d'emplois dans les activités de services administratifs et de soutien (location de voiture, matériel et équipement, agences de travail temporaire, voyagistes, sécurité privée, nettoyage des bâtiments, centres d'appel, etc.) et les services intellectuels (activités de recherche, édition, télécommunication, etc.) est à noter.

Entre 2008 et 2016, 30 % des entreprises créées sur le territoire des Rives du Rhône l'ont été dans des activités de services aux particuliers et 39 % dans les activités liées aux services aux entreprises.

Les emplois liés à l'hébergement social, médico-social et à l'action sociale (5 615 en 2016) connaissent une importante hausse : + 925 depuis 2008. Ce secteur est ainsi le troisième employeur des Rives du Rhône.

L'ensemble des EPCI des Rives du Rhône sont concernés par cette dynamique de tertiarisation de l'activité économique. Annonay Rhône Agglo (+ 607) et Vienne Condrieu Agglomération (+ 358) se distinguent par une forte progression des services dédiés aux entreprises. Le Pays Roussillonnais/Territoire de Beaurepaire (+ 1045) et Porte de Drôme Ardèche (+ 248) connaissent plutôt une forte progression des emplois dans le domaine des services aux particuliers.

	Industrie, énergie, environnement	BTP	Commerce de gros et automobile	Commerce de détail	Transports/Logistique	Services aux entreprises, finance, immobilier	Services aux particuliers	Total emploi	
								EV. Effectifs	Ev. %
Annonay Rhône Agglo	-630	-48	25	-105	-6	607	250	93	0,7%
Vienne Condrieu Agglomération	-938	-39	27	145	-177	358	148	-476	-2,2%
Pays Roussillonnais/Territoire de Beaurepaire	-354	52	-30	252	-161	190	1045	994	42,9%
Porte de Drôme Ardèche	-79	-46	-26	44	-297	-190	248	-346	-3,3%
Pilat Rhodanien	25	-34	10	78	-24	-8	104	151	7,8%
Val d'Ay	-31	3	4	2	0	3	-30	-49	-12,7%
<b>Rives du Rhône</b>	<b>-2007</b>	<b>-112</b>	<b>10</b>	<b>416</b>	<b>-665</b>	<b>960</b>	<b>1765</b>	<b>367</b>	<b>9,2%</b>

Source : Acooss-Ursaff, 2016

Fig.3.2.1 – Évolution de l'emploi salarié privé entre 2008 et 2016 par EPCI et par secteur d'activité

### **Le développement en cours de l'offre de services aux entreprises et salariés.**

Afin de faciliter la création et le maintien d'entreprises sur le territoire, les EPCI ont développé ces dernières années une offre de services et d'équipements sur le territoire. On peut noter notamment l'existence de plusieurs pépinières d'entreprises (Vienne Condrieu Agglomération, Annonay Rhône Agglo, Porte de DrômArdèche), mais aussi de services aux salariés tels que la conciergerie d'entreprises sur l'Espace Saint-Germain ou le développement de locaux à destination de télétravailleurs sur le Pilat Rhodanien.

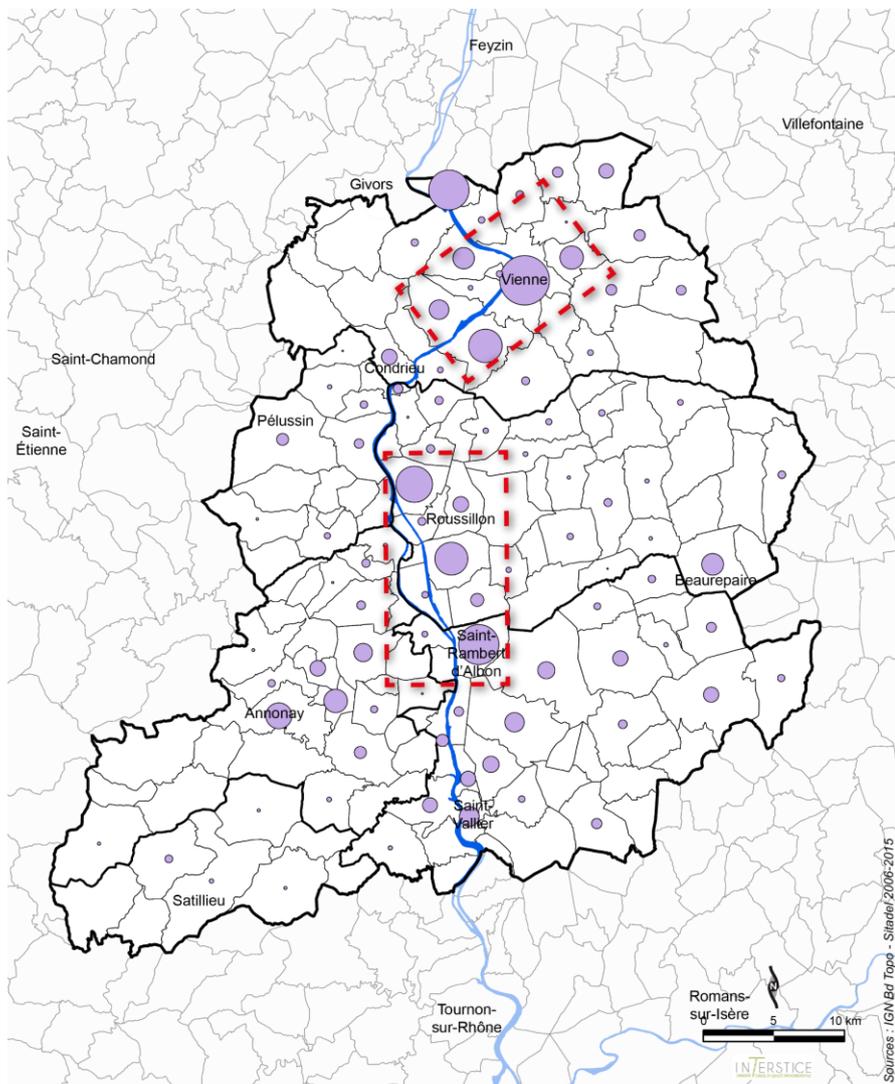
### **Des constructions de bureaux peu dynamiques, en comparaison d'autres secteurs de l'aire métropolitaine lyonnaise.**

La construction de bureaux s'est concentrée ces dernières années essentiellement dans les agglomérations de Vienne et de Roussillon-Saint-Rambert (sur cette dernière en lien avec le développement des activités industrielles).

L'activité de construction de bureaux sur le territoire du Scot est néanmoins à relativiser au regard des dynamiques observées sur d'autres axes de transports majeurs (Lyon/Grenoble ou Lyon/Genève).

#### **La Maison des services du Pilat Rhodanien à Pélussin :**

Ouverte en 2014, cette structure apporte des services de proximité aux habitants du territoire. Parmi ces services, un espace coworking – télétravail a été installé, ainsi qu'un service d'accompagnement dans la création d'entreprises.



**La construction de bureaux principalement concentrée sur quelques communes :**

- Vienne : 13 %
- Saint-Rambert-d'Albon : 8 %
- Chasse-sur-Rhône : 8 %
- Saint-Maurice-l'Exil : 7 %
- Salaise-sur-Sanne : 6 %



Fig.3.2.2 – Constructions de bureaux entre 2006 et 2015 (en m<sup>2</sup>)

### L'Espace Saint-Germain à Vienne, pôle tertiaire de premier rang sur le territoire.

Situé à proximité du centre-ville de Vienne, l'Espace Saint-Germain constitue le pôle tertiaire structurant de l'agglomération viennoise et du nord du territoire des Rives du Rhône. Cet espace offre un large choix de solutions d'accueil aux entreprises : pépinière d'entreprises, centre d'affaires, bureaux,... et de services aux employés. Il regroupe aujourd'hui près de 1 000 salariés et plus de 180 employeurs, à la fois pour des entreprises privées (Prezioso Linjebigg, Ingerop, Iesa, Algorys,...), des établissements publics (Siège de Vienne Condrieu Agglomération, Pôle Emploi, Trésor Public,...), un établissement universitaire avec l'IUT 2 de Vienne et ses 250 étudiants et des services aux salariés et entreprises (professions médicales, conciergerie, coiffeur, médiathèque, salle du Manège d'environ 1 000 m<sup>2</sup> pouvant accueillir des manifestations,...).

A noter l'installation récente de nouveaux établissements publics (tribunal de commerce et conseil des Prud'hommes) et l'implantation prochaine d'un hôtel quatre étoiles.

## **Défis :**

### **Défi 2.1.1 Pérenniser et développer le secteur hébergement social/médico-social/action sociale.**

Le secteur hébergement social/médico-social/action sociale s'est fortement développé sur le territoire ces dernières années. Le développement des emplois liés à ce secteur doit être pérennisé dans le temps.

### **Défi 2.1.2 : Accompagner le développement des entreprises de services aux entreprises et à la personne.**

Une part importante des emplois créés sur le territoire concerne les entreprises de services aux entreprises et à la personne. Ce secteur a permis de compenser les pertes d'emplois de ces dernières années dans le secteur industriel. La promotion d'un environnement favorable au développement de ces entreprises, par le développement de pépinières d'entreprises ou de services aux salariés, apparaît comme importante pour le maintien et le développement de l'emploi sur le territoire.

### **Défi 2.1.3 : Organiser et favoriser le développement de l'offre en locaux tertiaires et de bureaux sur le territoire pour capter une plus grande partie des emplois liés.**

L'axe Lyon-Valence, où se situe le territoire, s'avère moins dynamique que d'autres axes de développement de l'aire métropolitaine (Lyon-Grenoble/Chambéry notamment) dans la production de bureaux. Le développement de l'offre en bureaux sur le territoire, notamment dans les zones urbanisées, peut constituer un facteur de développement de l'emploi tertiaire.

### **Défi 2.1.4 : Assoir et renforcer le positionnement des cœurs d'agglomérations comme pôles tertiaires structurants du territoire.**

Les cœurs d'agglomération constituent aujourd'hui des pôles tertiaires structurants qui contribuent à renforcer l'emploi sur le territoire.

L'Espace Saint-Germain à Vienne a vocation à se renforcer dans les prochaines années. Il constitue l'un des moteurs du développement de l'emploi tertiaire sur le territoire.

# Enjeu 3 : Soutenir et consolider l'activité agricole et sylvicole

Le territoire des Rives du Rhône, et notamment la rive gauche du Rhône, est fortement marqué par l'agriculture avec une surface utile de 75 149 ha sur un espace total de 185 900 ha<sup>3</sup> (40,4 % du territoire).

L'agriculture est caractérisée par une très forte diversité de productions : céréales, élevages bovins et caprins, arboriculture, viticulture... Si certaines filières sont dynamiques, voire emblématiques pour le territoire (arboriculture, AOP viticoles et fromagères), d'autres connaissent des difficultés structurelles, qui impactent la transmission des exploitations.

Au-delà de la production agricole, l'agriculture est également une composante majeure de l'organisation du territoire et de ses grands équilibres (paysages, biodiversité, ressource en eau, ...) qui doit faire face à la pression de l'urbanisation et à la déprise agricole.

En réponse à ces menaces, des outils de protection des espaces agricoles et de valorisation des productions sont mis en place, et de nouvelles pratiques émergent sur le territoire (agrotourisme, vente en circuits-courts, productions biologiques, etc.).

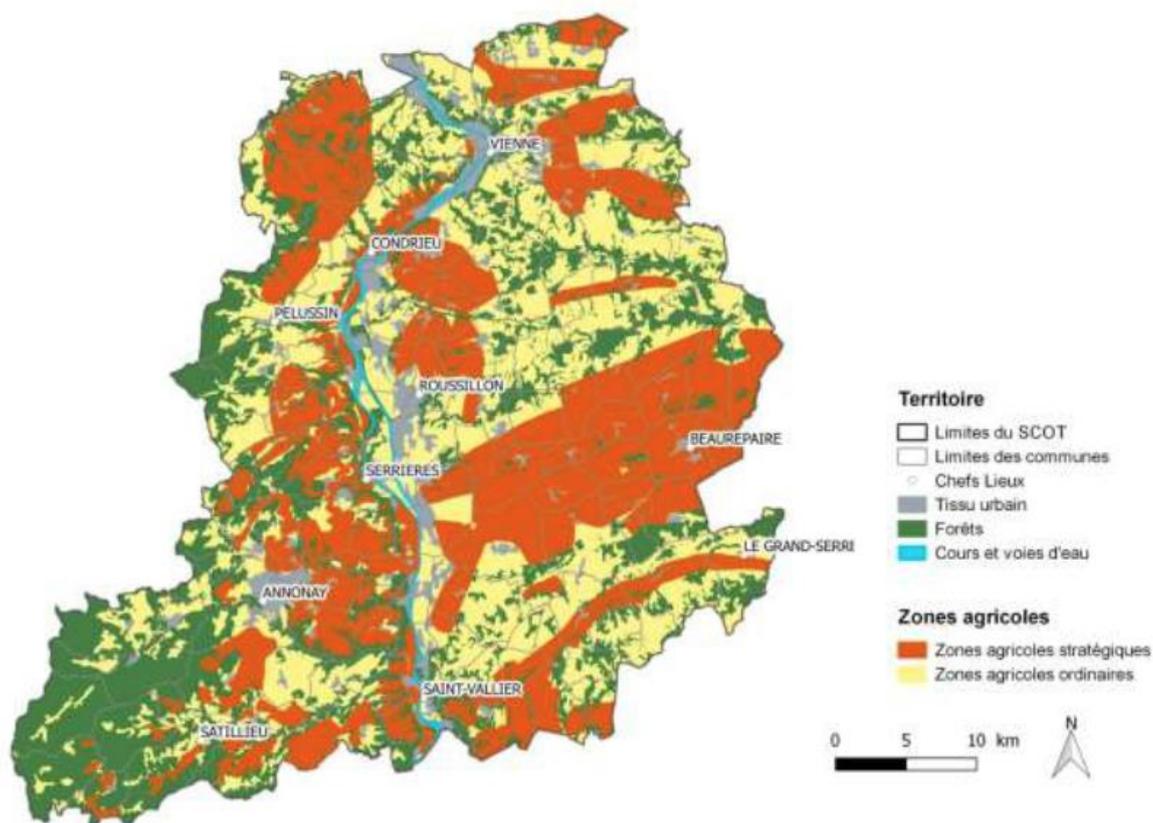


Fig. 3.3.1 – Les espaces agricoles

<sup>3</sup> données RGA 2010

## Constat partagé 3.1 - Un secteur diversifié, au rayonnement local à international

Une activité agricole diversifiée sur le territoire, et un grand nombre d'exploitations pratiquant la polyculture.

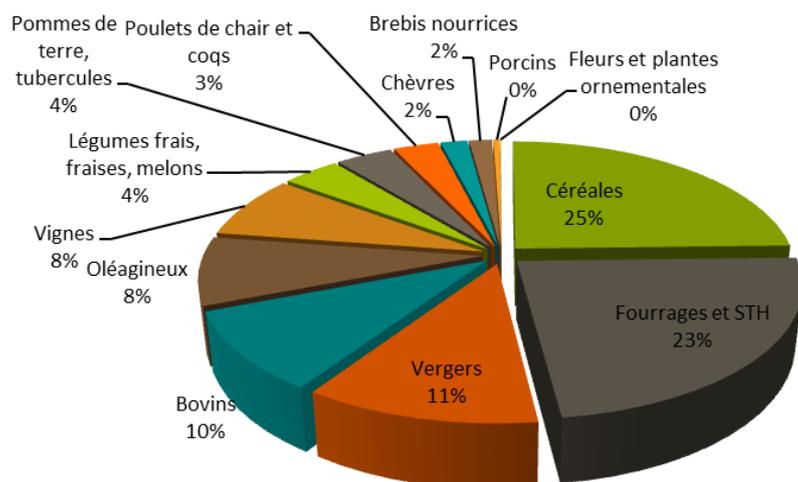
Des filières dynamiques : une part importante de grandes cultures, une filière viande dynamique, et un développement du maraîchage.

Des produits de renommée : AOP fromagères et viticoles, moteurs de croissance.

Transformation : plus de 1200 salariés de l'industrie agro-alimentaire.

### Une activité agricole diversifiée

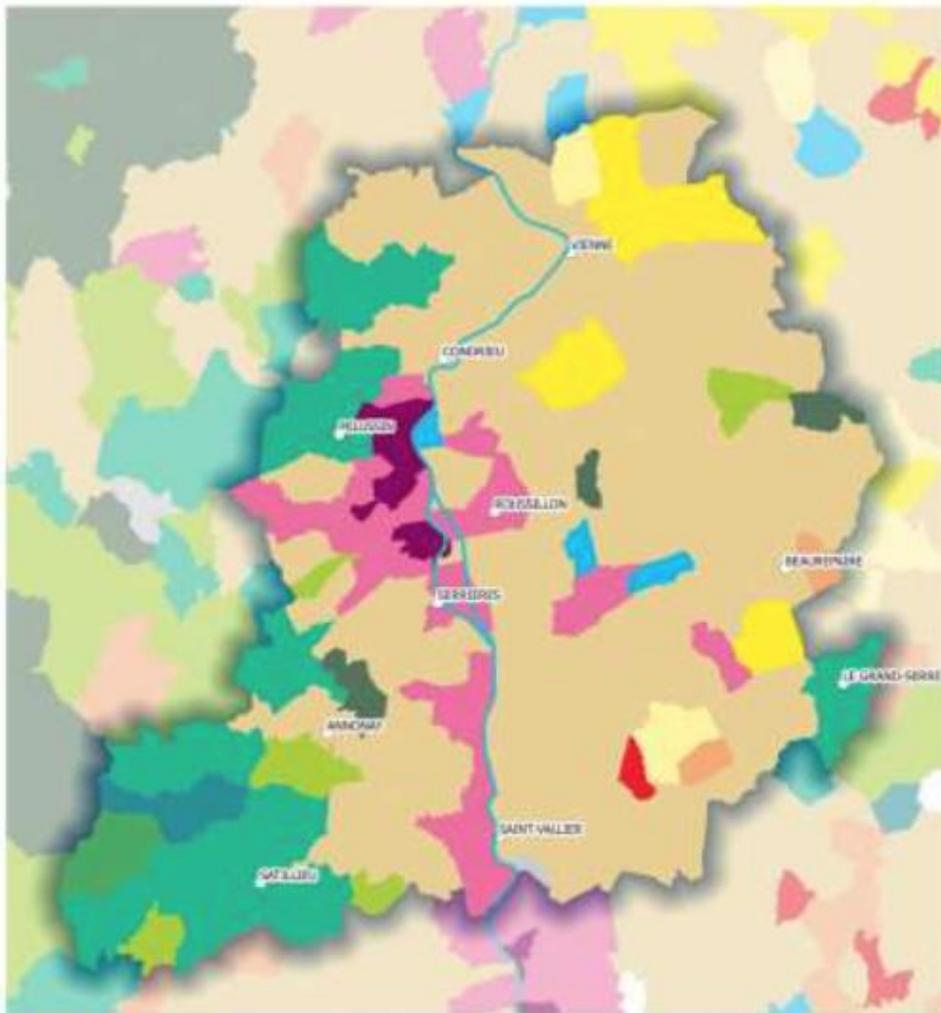
On distingue quatre productions dominantes dans les exploitations des Rives du Rhône : céréales, fourrages et surface toujours en herbe, arboriculture et bovins. Néanmoins, les exploitations sont diversifiées (élevages bovins, arboriculture, céréales, viticulture, maraîchage, élevages avicole, caprin etc.), ce qui contribue à leur capacité d'adaptation aux fluctuations de marché et de récolte.



Source : RGA 2010, traitement Blézat Consulting

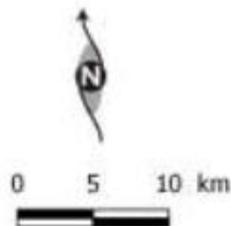
Fig. 3.3.2 – Répartition des exploitations par production en 2010 (% d'EA en ayant)

La polyculture et polyélevage dominant, en particulier dans la partie Est du territoire (Isère, Drôme). Le long du Rhône, ce sont les cultures permanentes qui dominent : viticulture et arboriculture. L'élevage est dominant dans les zones périphériques du territoire : à l'ouest en direction de la Haute-Loire et dans le Parc du Pilat et à l'extrémité Est vers Le Grand-Serre.



**OTEX**

- Céréales et oléoprotéagineux
- Cultures générales
- Polyculture et polyélevage
- Bovins lait
- Bovins viande
- Bovins mixte
- Ovins et caprins
- Autres herbivores
- Granivores mixtes
- Porcins
- Volailles
- Fleurs et horticulture diverse
- Maraîchage
- Viticulture
- Fruits et autres cultures permanentes
- Autres



Source : Agreste, Recensement Agricole 2010

*Fig. 3.3.3 – Filière agricole dominante (en nombre d'exploitations) par commune en 2010*

Le croisement des orientations technico-économiques dominantes avec la géographie et la dynamique des filières ont permis de produire une carte des entités agricoles cohérentes du SCoT :



Source : Blezat Consulting, 2018

Fig. 3.3.4 – Grandes entités agricoles en 2018

- 4 Vallées Isère et Bas Dauphiné, entité dominée par la culture de céréales, la polyculture et l'élevage
- Bonnevaux, territoire de collines orientées vers l'élevage
- Côtes du Rhône septentrionales, en bord du Rhône (rive droite), marquées par la viticulture et la production de vins sous diverses appellations Côte du Rhône
- Galaure (communes drômoises du sud du territoire) caractérisée par des collines et vallées étroites, avec des paysages de prairies, culture de maïs et noyers
- Plaine Alluvionnaire du Rhône, en bord de Rhône (rive gauche), avec des activités d'arboriculture, maraîchage et de grandes cultures
- Plateau de Condrieu, avec une activité agricole marquée par la polyculture et l'élevage
- Plateau du Pilat, avec des activités d'élevage et d'arboriculture, mais aussi un secteur boisé important
- Plateau du Vivarais, marqué les vergers et les grandes cultures
- Roussillonnais, avec une dominance polyculture et arboriculture
- Vallée de la Cance, zone d'élevage extensif marquée par une vallée encaissée et des coteaux boisés
- Valloire, avec des productions agricoles diversifiées entre arboriculture, céréales et élevage

### Des filières dynamiques, en particulier l'arboriculture et la filière viande

Le diagnostic agricole a permis d'identifier les principaux enjeux de chaque filière et de chaque secteur agricole. Il révèle que certaines filières connaissent une évolution dynamique :

Viande	Une bonne dynamique et un faible impact de la PAC
Lait	Un fort impact de la fin des quotas laitiers avec des questions sur le devenir des petites exploitations
Caprins	Un marché porteur et la présence de fromages AOP sur le territoire
Arboriculture	Des difficultés pour les fruits à noyaux liées au marché et à la crise phytosanitaire de la Sharka mais un marché porteur pour la noix
Viticulture	Une bonne dynamique avec la présence d'AOP mais une problématique sur le foncier et la transmission
Autre	Une bonne dynamique des filières céréales et petits fruits, développement du maraîchage, développement de l'agriculture biologique (voir plus loin), quelques difficultés dans la filière tabac avec une diversification de la coopérative

### Des produits de renommée

Selon le RGA 2010, 26 % des exploitations (661 exploitations) ont déclaré avoir un produit sous signe de qualité. La majorité de ces exploitations se trouvent sur les coteaux Ouest du Rhône, ce qui montre une forte corrélation avec la viticulture.

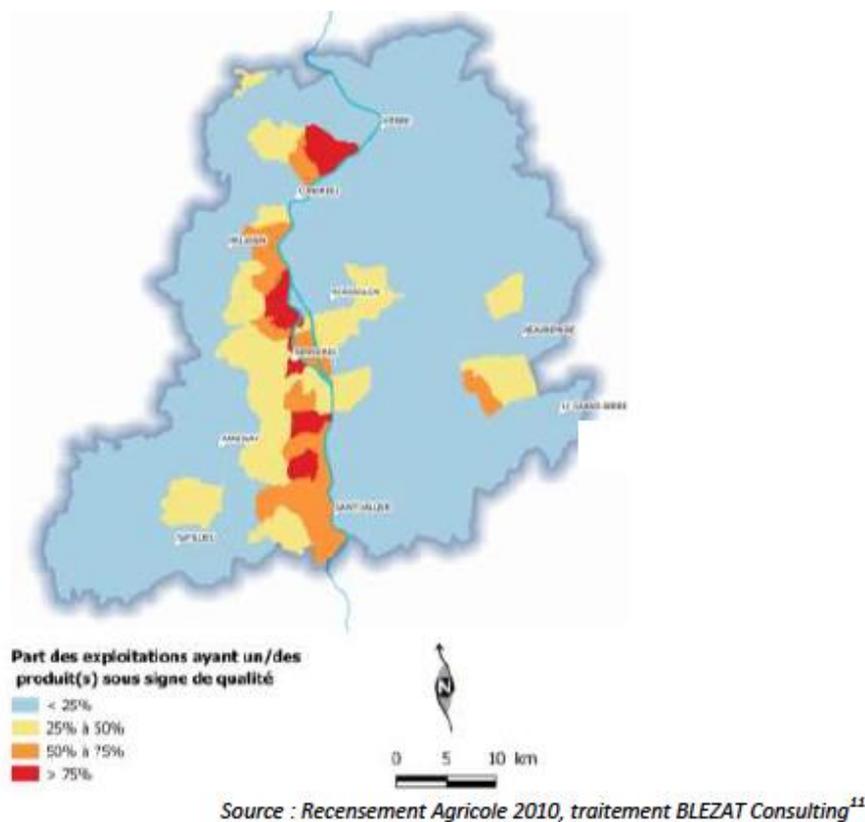


Fig. 3.3.5 – Part des exploitations ayant un/des produit(s) sous signe officiel de qualité

- Viticulture : plusieurs AOP sont présentes sur le territoire : Château-Grillet, Côte-Rotie, Saint-Joseph, Condrieu, Côtes du Rhône et Coteaux du Lyonnais. Elles sont situées sur les coteaux du Rhône.

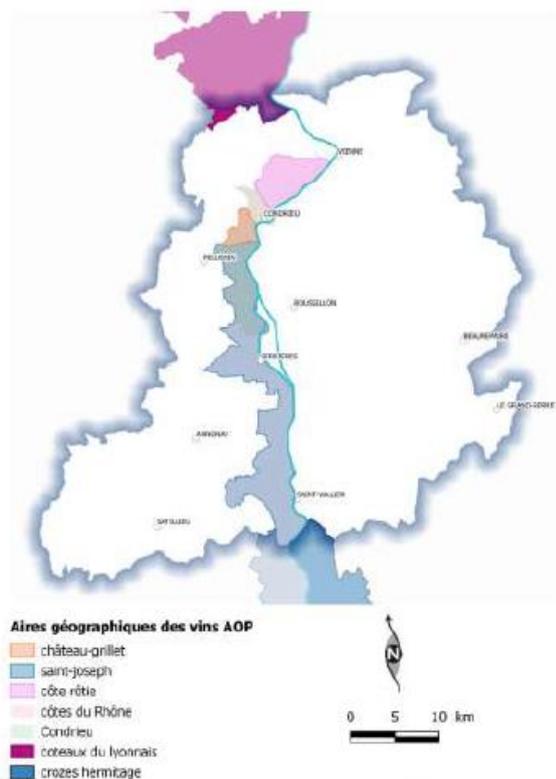


Fig. 3.3.6 – Aires géographiques des appellations d'origine protégée viticoles

- Autres produits
  - Fromages AOP : la Rigotte de Condrieu à l'Ouest et le Picodon dans le Sud
  - AOP Noix de Grenoble, au niveau de la commune Le Grand-Serre
  - Fromage IGP Saint-Marcellin
  - IGP saucisse sèche, saucisson sec, rosette et Jésus de l'Ardèche, IGP Jambon sec de l'Ardèche, vin IGP Ardèche
  - IGP vin Drôme, IGP volaille de la Drôme etc.
  - Un produit Site Remarquable du Goût, la Poire de la Valloire

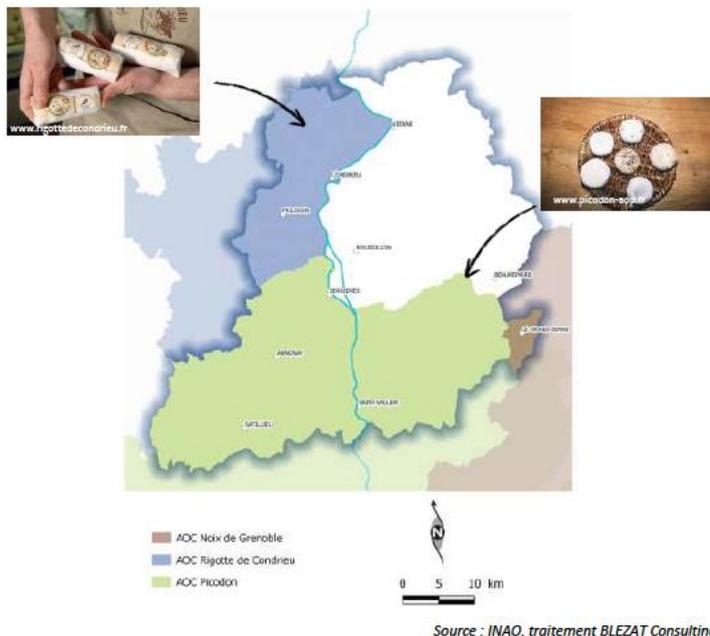


Fig. 3.3.7 – Aires des AOP Picodon, Rigotte de Condrieu et Noix de Grenoble

### Transformation : importance des industries agro-alimentaires (IAA)

Aux emplois agricoles s'ajoutent plus de 1 300 emplois salariés dans les industries agroalimentaires implantées sur le territoire. Quelques communes regroupent les principaux établissements alimentaires et la majorité des emplois, notamment Anneyron, Vienne, Annonay, Pélussin, Maclas, Félines.

Les activités de transformation agroalimentaires du territoire sont diversifiées, avec essentiellement :

- **industries laitières** (Candia à Vienne – 220 salariés, Fromagerie Guilloteau à Pélussin),
- **produits carnés** (Aoste à Maclas, abattoir Elivia à Bougé-Chambalud, abattoir d'Annonay, site d'abattage de volaille des Fermiers de l'Ardèche à Félines...),
- **transformation de fruits et légumes** (Ravifruit à Anneyron – 140 salariés, Concept Fruit à Vernosc-lès-Annonay...),
- **biscuiterie industrielle** (Nutrition & Santé à Annonay – 170 salariés, Biscuiterie de la Tour d'Albon à Anneyron),
- **Transformation et commercialisation de produits biologiques et écologiques** (Ekibio à Peaugres, Sopadiet à Chasse-sur-Rhône, ...).

**Logistique : des organisations de producteurs, regroupant des arboriculteurs du territoire :**

- Rhodacoop (Sarras) ;
- Association les Fruitiers Dauphinois (Chanas) ;
- Coopératives des Balcons du Mont Pilat (Bessey).

A ces activités de transformation s'ajoute un tissu d'entreprises installées le long de la vallée du Rhône pour l'expédition de fruits, qui jouent un rôle logistique important pour la commercialisation de la production locale sur les marchés français et export.

## **Défis :**

### **Défi 3.1.1 Pérenniser et valoriser les filières existantes et les cœurs de production**

Il conviendra de prévenir toute rétention spéculative des espaces agricoles en affichant clairement la vocation de ces espaces dans les documents d'urbanisme. Des outils de protection renforcés peuvent également être mis en place (zones agricoles protégées – ZAP, périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains – PAEN,...).

### **Défi 3.1.2 : Pérenniser les exploitations existantes et favoriser l'émergence de nouvelles exploitations**

Il s'agit d'anticiper la forte diminution du nombre d'exploitants agricoles dans les années futures, par la disparition de terres agricoles ou les remembrements excessifs qui favorisent les grandes exploitations. Le maintien de petites exploitations permet de garantir la diversification des productions ainsi que la transmission des exploitations. Pour cela, le Scot devra veiller à la protection des terres agricoles, aux capacités d'implantation des nouvelles exploitations, ainsi qu'à la gestion des conflits entre agriculture et urbanisation.

### **Défi 3.1.3 : Pérenniser et développer l'industrie agro-alimentaire**

Débouché important des productions agricoles, les industries de transformation et activités périphériques (logistique, export, commercialisation, ...) constituent des pôles d'emplois non négligeables. Il faut anticiper les besoins de ces entreprises et de favoriser leur maintien et leur installation (foncier, infrastructures, services, ...).

## Constat partagé 3.2 - Une activité soumise à des difficultés propres et à des enjeux d'adaptation

Des filières qui connaissent des difficultés structurelles (arboriculture, lait).

Un nombre d'exploitations en baisse de 33 %, et des départs en retraite sans transmission à anticiper.

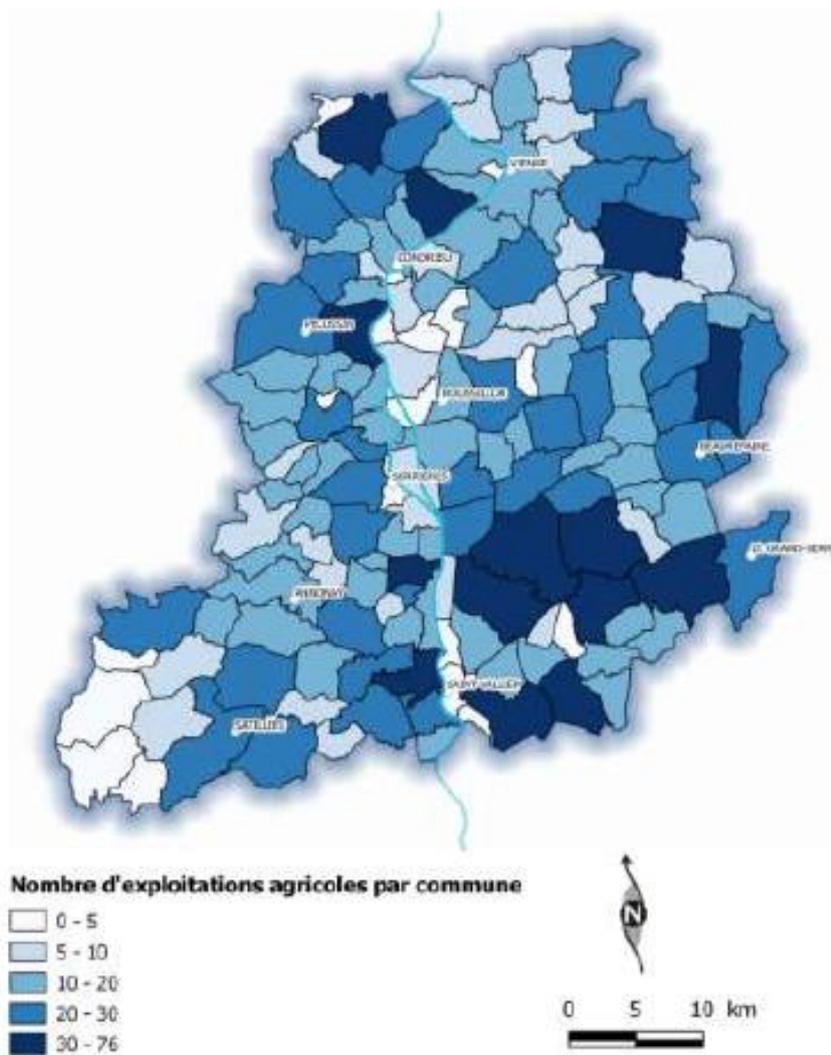
### Des filières qui connaissent des difficultés structurelles

Certaines filières connaissent une forte restructuration suite à des crises phytosanitaires (arboriculture) ou une PAC moins favorable (lait), ce qui pose la question du repositionnement de ces filières et de la reprise des exploitations.

Lait	<p>La filière est fortement impactée par la fin des quotas laitiers et la baisse du prix du lait, et ceci engendre de vraies problématiques sur la réorganisation des exploitations laitières. Cet environnement, plutôt favorable aux grosses exploitations les plus performantes, pose la question de l'avenir des petites exploitations, et parfois même des collectes. Par ailleurs, ceci pourrait engendrer une forte augmentation capitalistique qui pourrait devenir une problématique pour les transmissions.</p> <p>Au niveau de la collecte et de l'industrie, des acteurs majeurs subsistent sur le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Danone, avec également le développement d'une filière bio</li><li>- SODIAAL (Yoplait/Candia)</li><li>- Guilloteau</li></ul>
Arboriculture	<p>Depuis 2000, des difficultés majeures dans la filière (ex. Crise de la Sharka sur les vergers de type Prunus, concurrence de l'Espagne) ont entraîné une forte diminution des surfaces en vergers et notamment une disparition des vergers de pêche et de cerise.</p> <p>La noix progresse, bien que l'AOP noix de Grenoble ne représente qu'une petite partie du Scot.</p> <p>Les productions de petits fruits semblent être confrontées à des difficultés dans le Nord de l'Ardèche.</p>

### Des difficultés de reprises/transmission d'exploitations pour certains secteurs

2 553 exploitations agricoles ont été recensées en 2010 sur le territoire du Scot. Le nombre d'exploitations a diminué de 31 % par rapport au précédent recensement agricole de 2000. Toutes les entités agricoles sont concernées par la baisse, qui est toutefois encore plus marquée dans les entités Plaine Alluvionnaire du Rhône, Roussillonnais et Valloire où le nombre d'exploitations agricoles a baissé de plus de 35% (jusqu'à 43% pour la Valloire). Seul le secteur de Bonnevaux affiche un maintien du nombre d'exploitations sur cette même période.



Source : RGA 2010, traitement BLEZAT Consulting

Fig. 3.3.8 – Nombre d'exploitations agricoles par commune en 2010

En termes de statut juridique, ce sont les exploitations individuelles qui sont les plus nombreuses (73 % des exploitations du territoire). Les formes sociétaires (GAEC, EARL), se développent, en particulier pour les EARL. Ces statuts sont plus adaptés aux exploitations qui s'agrandissent et qui regroupent plusieurs associés, pas toujours issus de la même famille.

39 % des exploitations du territoire étaient sans successeur, ou successeur inconnu en 2010. Cela signifie qu'en 2010, près de 1 000 exploitations étaient gérées par des exploitants de 50 ans ou plus qui, dans les 10 années à venir, devraient être confrontées à la question de la transmission et n'avaient alors pas (encore) de solution pour une reprise. Ce phénomène est plus fort sur la rive gauche du Rhône et en Ardèche.

## **Défis :**

### **Défi 3.2.1 Accompagner le repositionnement stratégique des filières en difficultés.**

Les conjonctures économiques (lait), les maladies (sharka), la concurrence étrangère (pêche espagnole) peuvent mettre à mal et contribuer au déclin de filières. Le repositionnement stratégique des exploitations peut être accompagné et soutenu dans le cadre des politiques territoriales favorables à la diversification (circuits courts notamment), à la labellisation (ex : biovallée), aux pratiques environnementales (MAET, PAEC) ou de façon plus globale sur l'appui à la mise en place de nouvelles filières (projet d'extension des AOC marron d'Ardèche ou noix de Grenoble,...).

### **Défi 3.2.2 : Développer l'emploi et la formation agricole et sylvicole.**

Maintenir une agriculture et une sylviculture dynamique sur le territoire suppose en premier lieu que des personnes formées soient présentes pour travailler les sols avec compétence. Des dispositifs facilitent le recrutement, notamment de main d'œuvre saisonnière, ainsi que le développement de formation (lycée agricole) sont autant d'actions à envisager.

### **Défi 3.2.3 : Faciliter la reprise et la transmission d'exploitations, mais aussi la création de nouvelles exploitations agricoles.**

La préservation des espaces agricoles stratégiques est un enjeu fort pour le Scot qui doit également assurer la préservation (au-delà du foncier) des outils de production agricole. Si la question de la reprise, de la transmission et de la création de nouvelles exploitations ne relève pas directement de la compétence du Scot, son rôle est bien de maintenir des conditions favorables au maintien et au développement de l'agriculture.

### **Défi 3.2.4 : Intégrer les nouvelles normes environnementales dans les pratiques agricoles (usage des intrants,...).**

Il est possible de maîtriser les productions d'un point de vue technique et économique tout en étant précautionneux des enjeux de santé et environnementaux. Certaines cultures sont de plus traditionnellement exigeantes en traitements. La pratique « d'agriculture raisonnée » optimisant/limitant les interventions phytosanitaires doivent continuer à se développer.

## Constat partagé 3.3 - Des espaces agricoles multifonctionnels soumis à forte pression

Agriculture et ressource en eau

L'agriculture comme une composante du paysage

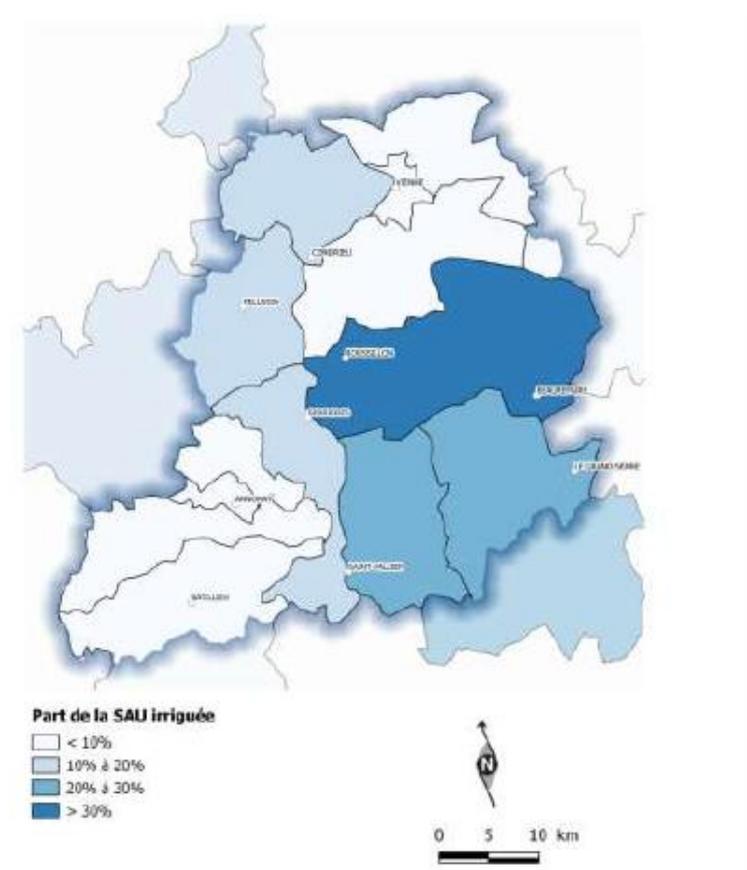
Un équilibre à trouver entre développement agricole et préservation de la biodiversité

Zones agricoles : des espaces moins vulnérables aux aléas naturels

La pression de l'urbanisation sur les espaces agricoles

### Agriculture et ressource en eau

L'irrigation joue un rôle déterminant dans la sécurisation des rendements et de la qualité, notamment pour les productions arboricoles et maraîchères (indispensables), mais également pour des productions céréalières (maïs, semences...). Des systèmes denses d'irrigation sont présents sur certaines zones du territoire à haut potentiel agricole. C'est le cas notamment des zones arboricoles (Roussillon, la Valloire, Sud de la Galaurie, Est du Pilat) et sur les plaines alluvionnaires du Rhône, très bonnes terres fertiles.



Note : certains cantons débordent par rapport aux limites du SCoT.  
Source : Recensement Agricole 2010, traitement BLEZAT Consulting

Fig. 3.3.9 – Part de la surface agricole utile (SAU) irriguée par canton en 2010

De nombreux captages d'eau potable sont localisés sur le territoire. Ils font l'objet de périmètres de protection immédiats, rapprochés et éloignés sur lesquels des restrictions s'appliquent à l'agriculture (utilisation de produits phytosanitaires, épandage de produits organiques etc.).

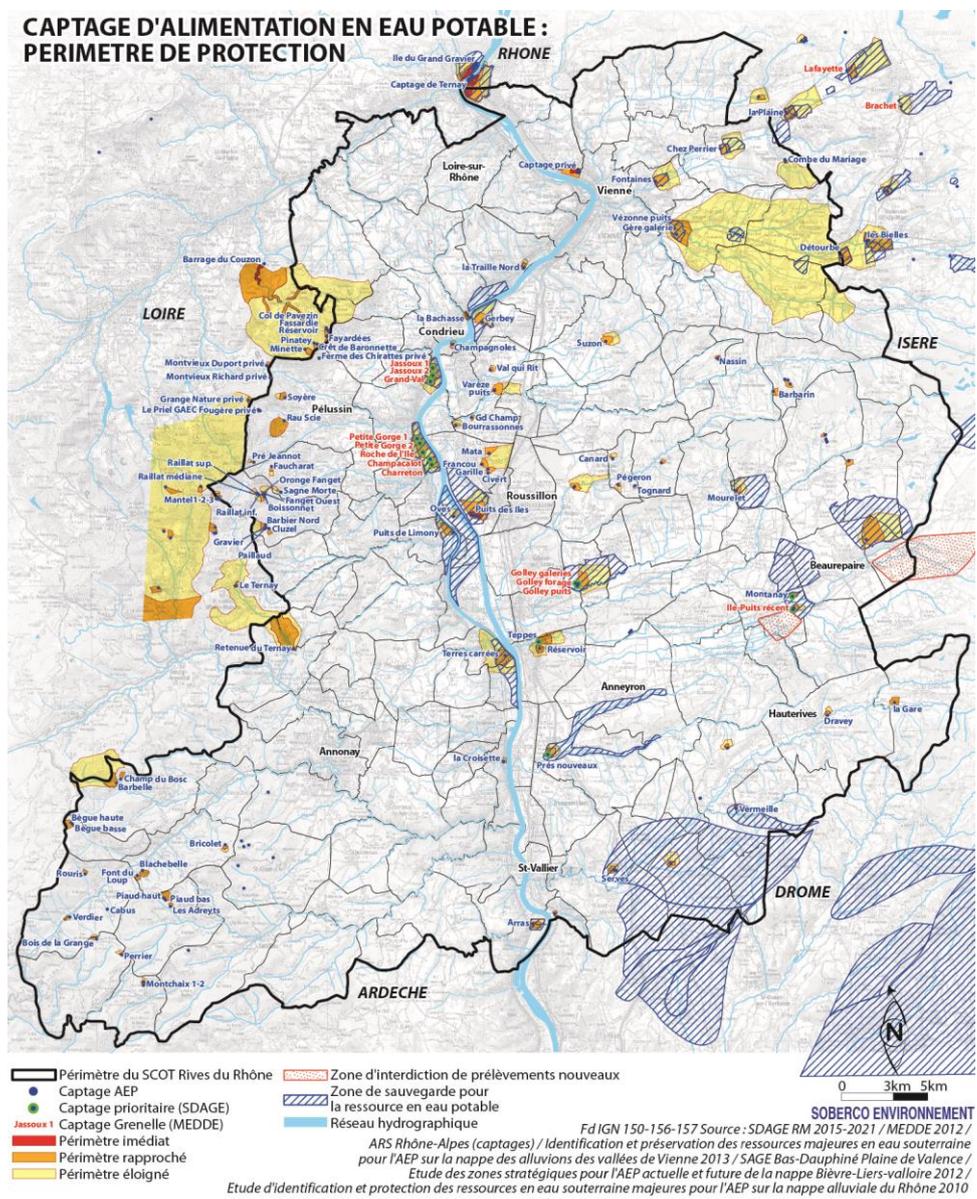


Fig. 3.3.10 – Les périmètres de protection de captages d'alimentation en eau potable

Par ailleurs, les cours d'eau et les nappes sont aussi affectés par l'activité agricole (prélèvements, pollution par les nitrates, herbicides et insecticides). Les cours d'eau de la rive gauche du Rhône sont particulièrement touchés, et une grande partie des bassins versants de ce secteur sont classés en zone vulnérable nitrate.

## L'agriculture au service de la qualité paysagère

Sur le Scot des Rives du Rhône, on peut identifier plusieurs ensembles :

- Des **paysages marqués par l'urbanisation et les grands aménagements et des paysages émergents** avec une très forte pression foncière dans la vallée du Rhône, et les secteurs de Vienne et d'Annonay ;
- Des **paysages essentiellement agricoles** au niveau du Roussillonnais, Beaurepaire, de la Valloire et de la Galaure, ainsi que sur le plateau du Vivarais et du Val d'Ay ;
- Des **paysages ruraux-patrimoniaux** du Parc du Pilat sur les plateaux de Condrieu et du Pilat ;
- Des **paysages naturels** dans la Vallée de la Cance, secteur forestier et sujet à un phénomène de déprise agricole.

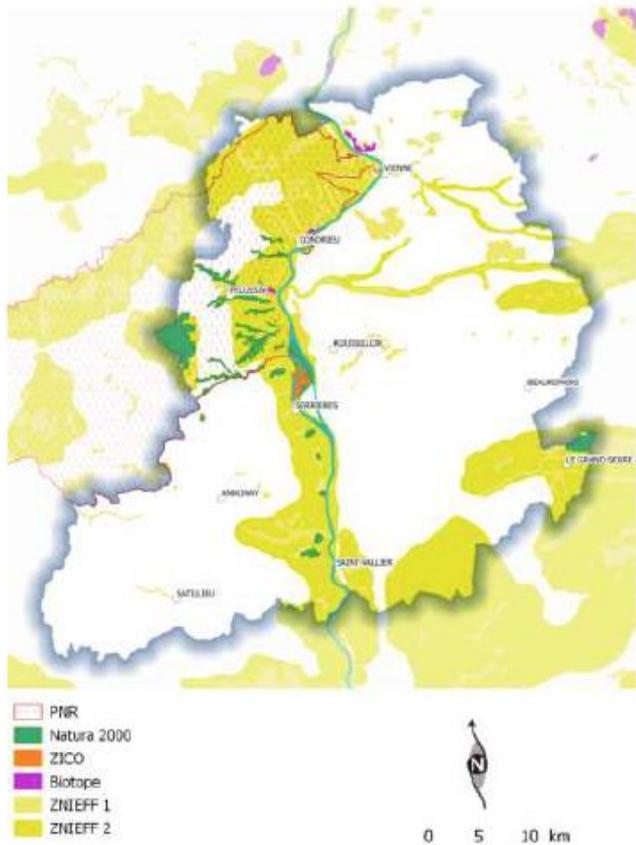
En ce qui concerne les paysages agricoles, les objectifs sont notamment de soutenir l'activité agricole ou pastorale contribuant à maintenir les paysages ouverts et de maintenir l'agriculture périurbaine. Pour les paysages ruraux-patrimoniaux, les enjeux se situent au niveau de la diversification des activités (production et tourisme) et le soutien à la vente directe, l'artisanat local etc.

### Une agriculture qui participe à la préservation de la biodiversité sur le territoire

De nombreuses zones à intérêt environnemental sont présentes sur le territoire (ZNIEFF, ZICO, arrêté préfectoral biotope, Natura 2000). Les zones Natura 2000 font l'objet de chartes Natura 2000 dans lesquelles sont listées des « bonnes pratiques agro-environnementales » (fauche d'entretien, entretien des haies, limiter l'usage des produits phytosanitaires). De plus, des restrictions s'appliquent aussi aux activités non agricoles du territoire (forêt, loisir).

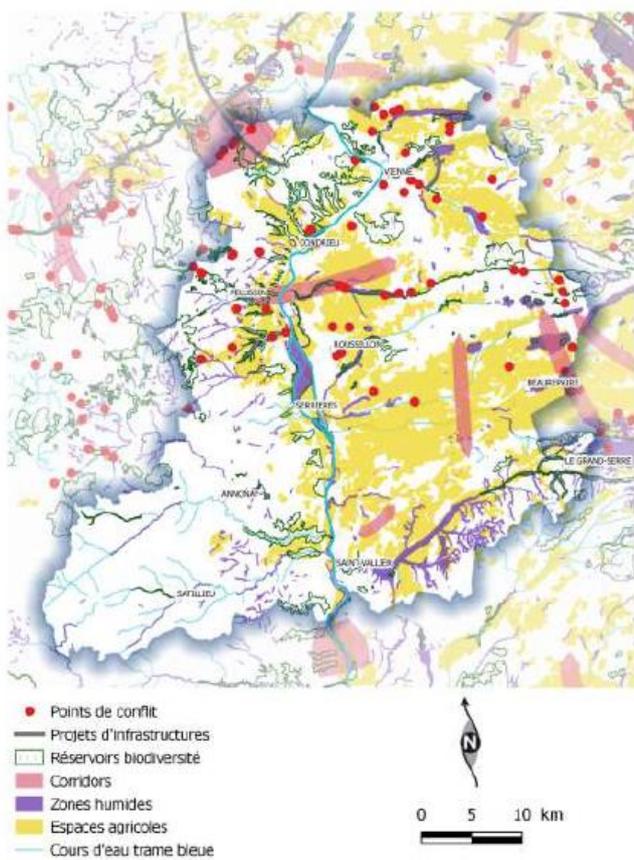
Le Parc Naturel Régional du Pilat s'engage à développer l'agriculture tout en préservant l'environnement (mise en place de corridors écologiques, mesure agro-environnementales).

Par ailleurs, l'ex région Rhône-Alpes a adopté le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) en 2014. Un plan d'action a été élaboré afin de protéger la biodiversité du territoire (préserver le foncier agricole, améliorer la compréhension des liens entre nature des espaces agricoles/forestiers et capacité de déplacement des espèces), notamment en restaurant les continuités écologiques.



Source : DREAL Rhône-Alpes ; Arrêté préfectoral biotope ; DDT 38 et DUP

Fig. 3.3.11 – Zones d'intérêt environnemental en 2018



Source : SRCE Rhône-Alpes 2014

Fig. 3.3.12 – Cartographie du schéma Régional de cohérence écologique Rhône-Alpes

## Agriculture et risques naturels

Plusieurs plans de préventions des risques d'inondation et plans de surfaces submersibles ont été mis en place le long du Rhône. Le risque inondation concerne près de 18 000 habitants dans la vallée du Rhône. Les espaces agricoles jouent un réel rôle de modérateur de risques en permettant d'une part l'expansion des crues, mais également l'entretien de ces zones inondables.

Cependant, les épisodes de submersion et d'inondation ne sont pas sans conséquences sur l'activité agricole et impactent en premier les zones à fort potentiel agronomique (limons). Cette inondabilité peut poser problème sur des productions à haute valeur ajoutée et forte sensibilité à l'aléa (maraîchage, semences).

## Pression foncière et urbanisation

Les Rives du Rhône comptaient en 2010 un total de 75 150 ha de surface utile, exploités par 2 553 exploitations agricoles. 48 % sont des petites exploitations (environ 14,9 ha) et 52 % sont des moyennes et grandes exploitations (42,8 ha).

La SAU des Rives du Rhône a diminué de 7 % (5 900 ha) entre 2000 et 2010, soit un peu plus que celle de l'ex région Rhône-Alpes (6%). Cette diminution est plus accentuée pour les entités de la rive droite :

- Perte de 6 à 10% dans les Côtes du Rhône septentrionales notamment due à une forte pression d'urbanisation ainsi que sur le Plateau du Pilat et dans la Galaure (concurrence avec d'autres usages de l'espace comme les chevaux de loisirs) ;
- Pertes supérieures à 10 % de la SAU dans la Vallée de la Cance et le plateau du Vivarais, notamment due à de l'enfrichement.

Certaines zones connaissent une forte pression par l'urbanisation. C'est notamment le cas de la vallée du Rhône où les zones d'activités se développent et autour des agglomérations telles que Vienne et le secteur d'Annonay (mitage et enclavement des parcelles agricoles entre Annonay et Peaugres).

Cette pression foncière est d'autant plus importante que 40% des exploitants partiront à la retraite d'ici 2025. La reprise des exploitations et l'installation de jeunes agriculteurs sont des problématiques majeures sur le territoire.

Certaines zones sont sujettes à un phénomène de déprise agricole et d'enfrichement des terres. Les terres difficiles à exploitées (pentes, vallées encaissées) sont les plus touchées. C'est le cas de la Vallée de la Cance où la SAU a chuté de -31 % entre 2000 et 2010.

Afin de protéger les espaces agricoles et naturels de l'urbanisation, les départements ont la possibilité de mettre en place des Périmètres de Protection des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains (PPEANP, PENAP, PEAN ou PANDA). Ces périmètres permettent de protéger la vocation agricole sur le long terme, et peuvent également être délimités à l'initiative des EPCI. La zone agricole protégée (ZAP) est un autre outil de pérennisation des espaces agricoles, via une servitude au PLU. La ZAP est créée par arrêté préfectoral sur initiative d'une ou plusieurs communes.

Dans les zones d'élevage, il existe une **interdépendance entre terres labourables et pâturés** : on estime en Ardèche que la perte d'1 ha de terres labourables dans les vallées (généralement due à de l'urbanisation) implique un abandon de l'utilisation (et donc un enfrichement) de 4 ha de terres pâturées sur les coteaux.

## **Défis :**

### **Défi 3.3.1 Considérer les espaces agricoles dans leurs différentes fonctions (économie, paysage, coupures vertes,...).**

L'image de l'agriculture doit être renforcée sur le territoire à travers sa multifonctionnalité. Les espaces agricoles doivent être protégés au titre de la l'activité de production générée, mais également pour la qualité paysagère qu'ils peuvent apporter, pour le support de biodiversité qu'ils représentent, ainsi que pour l'offre récréative qu'ils peuvent constituer.

### **Défi 3.3.2 : Protéger les terres agricoles des pressions liées à l'aménagement et au développement du territoire**

Si le rythme d'urbanisation s'est ralenti ces dernières années par la mise en place de politiques ambitieuses en matière de lutte contre l'étalement urbain, et par le ralentissement de l'activité de la filière BTP, les espaces agricoles sont encore soumis à de fortes pressions sur certaines parties du territoire. De nombreux outils existent pour préserver le foncier agricole et intégrer le coût des nouvelles urbanisations sur l'activité agricole. Il conviendra d'analyser l'opportunité de la mise en place de tels outils sur certains secteurs stratégiques et fragilisés du territoire.

### **Défi 3.3.3 : S'adapter à la disponibilité de la ressource en eau, dont les besoins sont variables selon les filières.**

Les capacités des nappes phréatiques sont variables selon les secteurs et dépendent beaucoup des pressions anthropiques exercées (industrie, agriculture, habitat, ...). Selon les cultures agricoles ou les activités économiques, les besoins en eau peuvent être très différents. Des enjeux d'équilibre à long terme se posent, en anticipant sur les effets du changement climatique, afin de préserver le fonctionnement des milieux naturels et la capacité de recharge des nappes. A cette fin, les implantations industrielles pourront être conditionnées, les possibilités de développement limitées, etc.

## Constat partagé 3.4 - Une activité qui se tourne de plus en plus vers la diversification et les produits de qualité

Une diversification des activités : part croissante de l'agro-tourisme

Le développement des circuits-courts : 27% des exploitations commercialisent via les circuits-courts

Agriculture biologique : une part faible, mais en progression, notamment en Drôme et Ardèche.

### Diversification des activités

Certaines exploitations ont diversifié leurs activités : agro-tourisme, œnotourisme (Roussillon), transformation de produits à la ferme (ex. huile d'olive, fromages), travaux agricoles et forestiers, accueil, loisirs, hébergement, restauration etc. L'agro-tourisme est porteur mais est conditionné pour les exploitants par une capacité à investir. Selon le RGA, ces activités concernaient environ 13 % des exploitations en 2010.

### Développement des circuits-courts

Selon les données du RGA 2010, 27 % des exploitations agricoles du Scot ont déclaré commercialiser – en partie – en circuit court (données hors vin). Cela représente 600 exploitations agricoles (dont environ 90 % en vente directe).

On retrouve une forte corrélation entre la présence de circuits courts et les zones de productions fruitières, ainsi qu'à proximité des grands bassins de population. C'est une pratique particulièrement développée dans l'Ouest du territoire :

- Dynamique du Parc du Pilat autour de Pélussin (présence de magasins de producteurs, vente directe à la ferme, marchés...);
- En Ardèche, autour d'Annonay;
- Dans le nord du territoire, avec des agriculteurs qui bénéficient de la densité du bassin de consommation de Vienne et de l'attractivité de l'agglomération lyonnaise (déplacement pour les marchés sur Lyon);
- Dans le Roussillonnais, du fait d'une proximité avec la production fruitière.

### L'agriculture biologique

L'agriculture biologique représente sur la majeure partie des cantons du territoire 1 à 15 % des exploitations. La Drôme et l'Ardèche sont des départements majeurs en ce qui concerne l'agriculture biologique.

On compte environ **10-15 points de vente collectifs** sur le territoire ainsi que des ateliers de découpe. Des démarches innovantes ont été lancées sur le territoire :

- ▶ La SCIC d'Ardèche et de Saison, lancée en 2012 pour l'approvisionnement de la restauration collective en produits locaux;
- ▶ Association Récolter pour les produits locaux en restauration collective;
- ▶ La Halle des Terroirs;
- ▶ Val'ferme à Ampuis;
- ▶ La ferme du Pilat, à Pélussin;
- ▶ Un projet de couveuse d'activité maraîchère à Limony.

Entreprise	Ville	Activité
<b>Croustisud</b>	Félines	Chips de légumes bio
<b>Euro-Nat</b>	Peaugres	Pâtes alimentaires et biscuits bio
<b>Abattoirs d'Annonay</b>	Annonay	Certifié bio
<b>Concept Fruits</b>	Davézieux	Transformation de marrons (gamme bio)
<b>Minoterie Chabert</b>	Saint-Uze	Farine (gamme bio)
<b>Ravifruit</b>	Bougé Chambalud	Transformation de fruits (gamme bio)
<b>Biolait</b>	-	Collecte du lait
<b>Bouvard</b>	Anneyron	Biscuiterie

*Fig. 3.3.13 – Exemples d'entreprises de transformation certifiées en agriculture biologique*

L'agriculture biologique concerne notamment la viticulture et la filière lait (ex. SODIAAL, Danone en cours de conversion), ainsi que les filières maraîchères et fruitières (ex. Croustisud produisant des chips de légumes bio à Félines) les industries de transformations et de commercialisation (Ekiobio à Peaugres, Sopadiet à Chasse-sur-Rhône).

## **Défis :**

### **Défi 3.4.1 Poursuivre la diversification des activités en plus de la production agricole, notamment au travers de l'agrotourisme.**

Afin de garantir la viabilité économique des exploitations, il conviendra de faciliter la diversification de leurs activités. En effet, outre la production agricole, d'autres activités peuvent être développées comme l'hébergement touristique, la vente directe, l'accueil de groupes scolaires, etc. Outre l'apport d'un revenu supplémentaire, cela permet également de renforcer la notoriété de l'exploitation et d'assurer une source de revenus indépendante de la production les années moins productives.

### **Défi 3.4.2 : Développer la distribution de proximité et favoriser les circuits-courts.**

Le développement des distributions de proximité et circuits courts permet de réduire considérablement les coûts de transport de marchandises : les coûts monétaires, mais également les coûts environnementaux liés aux émissions de polluants lors du transport. Cette dynamique peut être favorisée par la vente directe, mais également par l'alimentation des grands équipements du territoire (cantines scolaires, restauration professionnelle, hôtellerie/restauration du territoire, etc.)

### **Défi 3.4.3 : Pérenniser et valoriser les produits sous signe de qualité.**

Le territoire des Rives du Rhône dispose de plusieurs périmètres AOP (vin, fromage, noix) ainsi que de nombreux produits reconnus localement (pomme du Pilat, fruits dans la Drôme et l'Isère,...). Ces produits de qualité participent à la construction d'une image positive du territoire, notamment dans les secteurs de l'agro-alimentaire et du tourisme. Les collectivités pourront faciliter la pérennité de ces productions en préservant le foncier agricole de l'artificialisation, notamment au travers des PLU.

### **Défi 3.4.4 : Encourager les exploitations engagées dans un label Agriculture Biologique.**

Un nombre croissant d'exploitants choisit de transformer sa production en agriculture biologique. Ce label induit la non utilisation de produits chimiques dans le traitement des cultures. Il représente un label de qualité de la production qui répond à une demande croissante des consommateurs. Néanmoins, il peut être difficile d'accès pour certaines exploitations ayant lourdement investis dans des systèmes de production ne répondant pas au cahier des charges de la labélisation, ou du fait de la moindre résistance de certaines cultures face aux épisodes climatiques et épidémiologiques. Un soutien à l'installation et à la conversion sont donc nécessaires.

# Enjeu 4 : Equilibrer et stabiliser l'offre commerciale

Les Rives du Rhône disposent d'une offre commerciale diversifiée, abondante, et bien répartie sur le territoire. L'offre peut être considérée comme mature et les enjeux apparaissent sur les questions de recherche de complémentarités entre les pôles commerciaux, de diversification de l'offre sur les secteurs peu représentés et de la capacité du territoire à limiter et à gérer le risque de développement de friches commerciales.

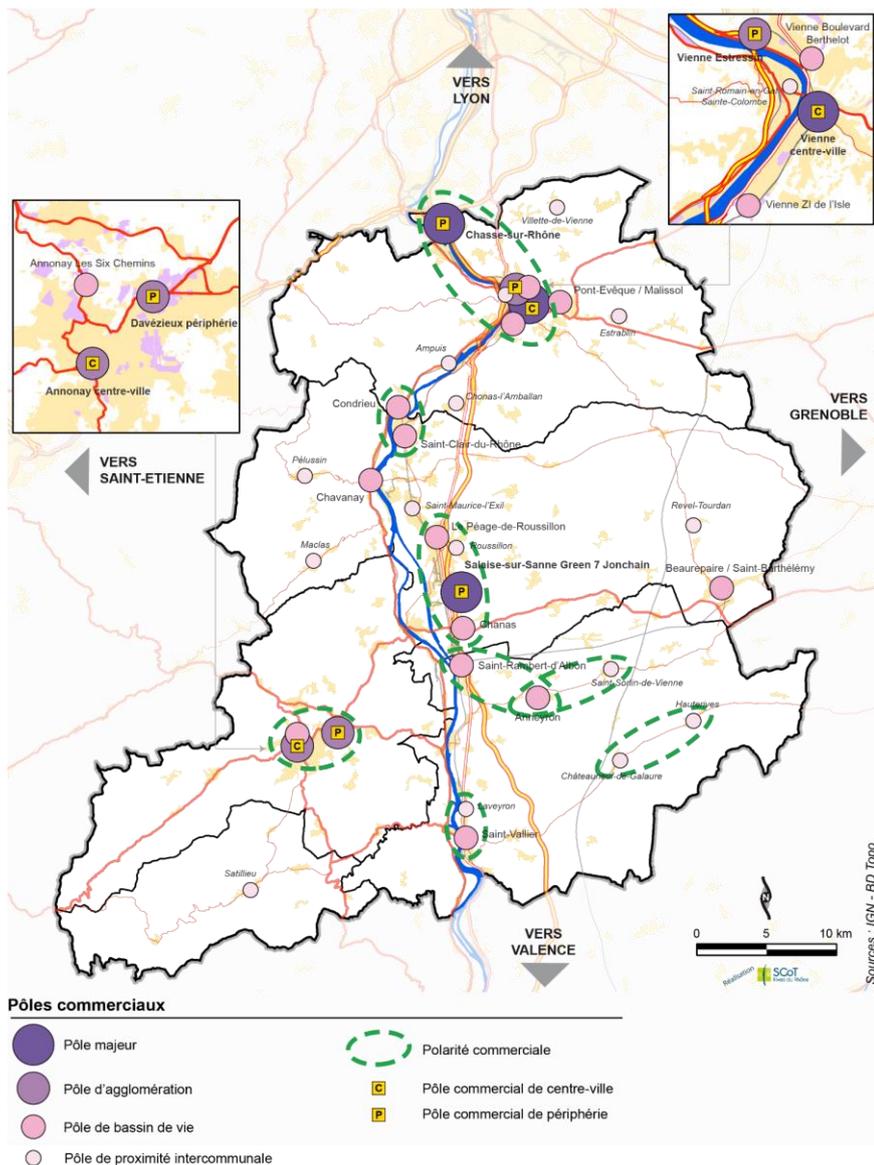


Fig. 3.4.1 – Armature commerciale en 2018

## Constat partagé 4.1 - Un besoin croissant de proximité et d'adaptation de l'offre commerciale de centre-bourg/centre-ville

Une offre de commerces de proximité de qualité :

- Une offre bien répartie sur le territoire,
- Une offre variée,
- Des offres alternatives nombreuses et de qualité (marchés, vente chez le producteur, tournées alimentaires).

Mais un risque fort pour ce commerce lié au développement du commerce de périphérie :

- Un déficit d'attractivité vis-à-vis de l'offre périphérique,
- Une tendance au déplacement des commerces vers la périphérie et à proximité des axes de flux au détriment des centres-bourgs.

Des fonctions de proximité bien réparties sur le territoire mais toutefois très fragiles.

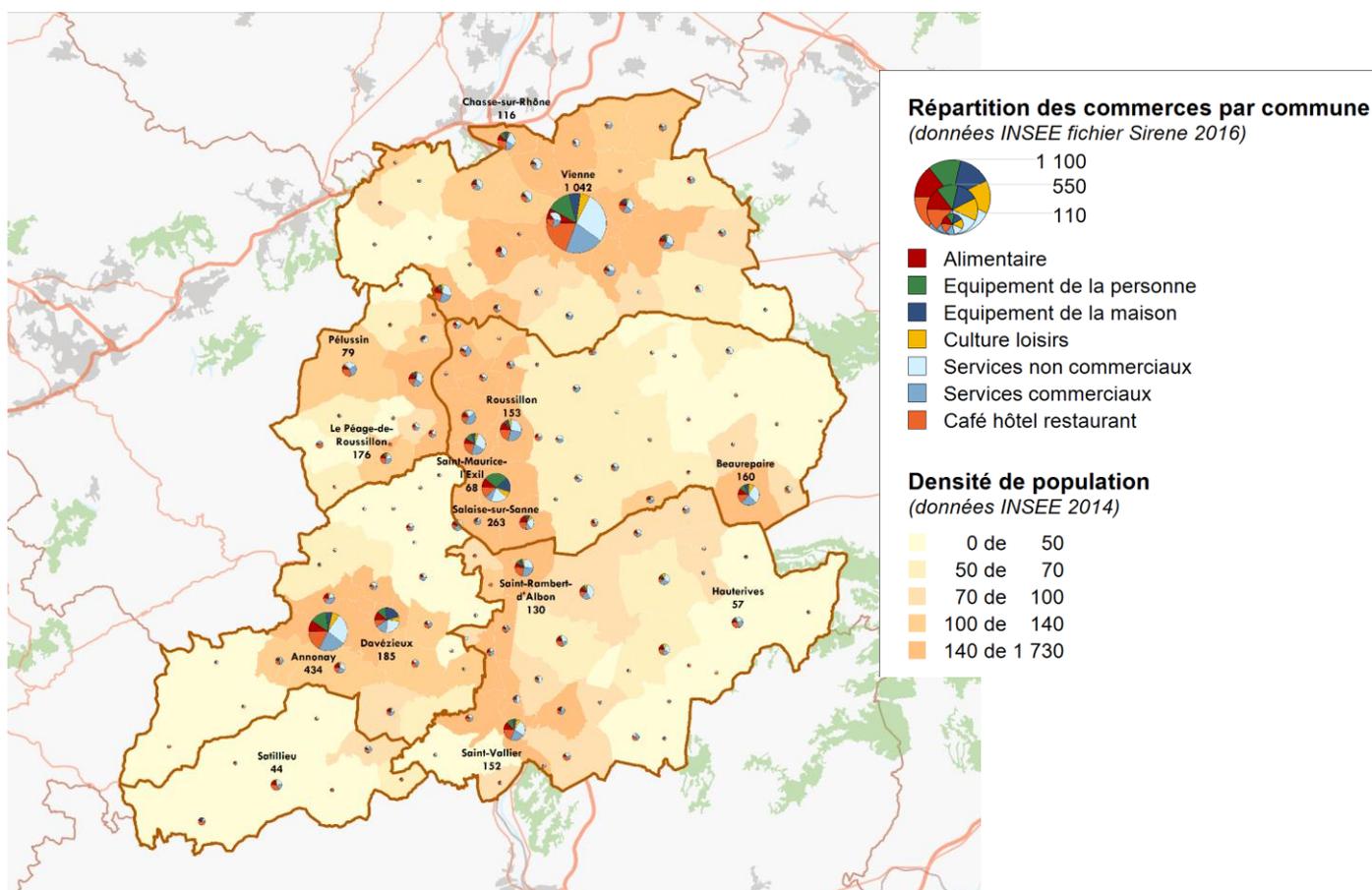


Fig. 3.4.2 – Répartition de l'offre de commerces et de services (nombre) par commune en 2016

Le maillage en offre commerciale traditionnelle (de proximité) est plutôt fin et couvre la quasi-totalité des communes du territoire :

- 2 communes n'accueillent aucun commerce ni service,
- 25 communes n'accueillent aucun commerce, elles représentent 4% de la population des Rives du Rhône,
- 99 communes accueillent entre 1 et 10 commerces et représentent 43% de la population des Rives du Rhône.

### Focus sur le tissu commercial de base

47 communes regroupant 65% de la population disposent d'un tissu commercial de 1ère nécessité complet (c'est-à-dire la présence d'un supermarché et/ou des 3 commerces alimentaires de base, boulangerie, boucherie et alimentation générale, ou d'un total d'au moins 5 commerces alimentaires). C'est un niveau assez élevé qui dépasse les moyennes observées sur des territoires comparables (50% à 55% de la population en moyenne).

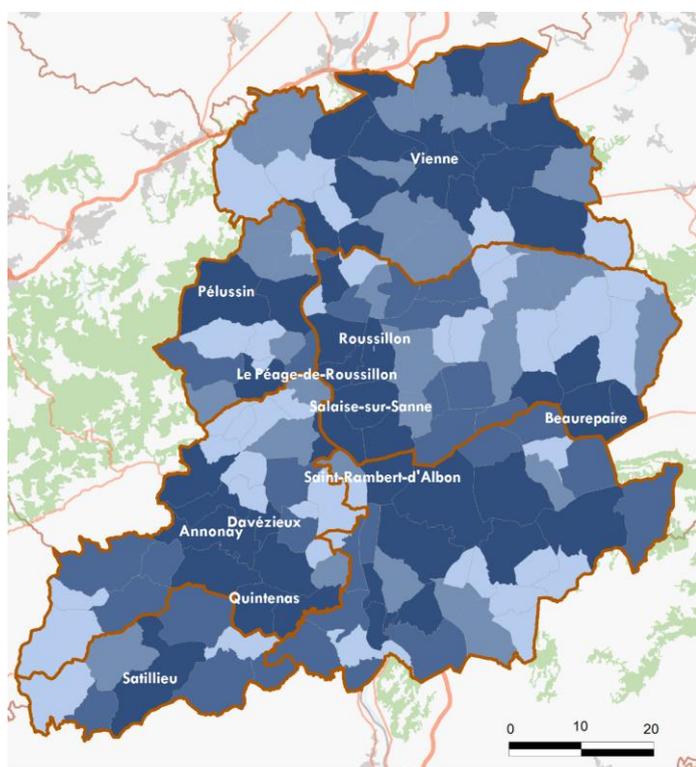
En observant le tissu commercial de base (Cf. carte ci-dessous) 44 communes sont concernées par une offre « inexistante », représentant 9% de la population du SCOT.

Le territoire se distingue aussi par le maintien d'un commerce alimentaire dans 32 communes (soit 13% de la population des Rives du Rhône), dont un peu moins de la moitié (44%) a une population supérieure à 1000 habitants.

Ainsi, 91 % des habitants du territoire bénéficient sur leur commune d'au moins un commerce alimentaire. On observe toutefois des disparités entre les EPCI, avec des EPCI plus urbains où les communes sont bien équipées en commerces alimentaires, et des territoires ruraux moins équipés.

**Communes disposant ou non d'un commerce alimentaire.**

Sur l'ensemble du territoire des Rives du Rhône les communes sans commerce alimentaire (donc au tissu commercial de base inexistant) recensent moins de 1000 habitants au recensement 2011, excepté pour les communes de Saint-Clair, de Saint-Prim et Saint-Romain-d'Ay.



**Tissu commercial alimentaire de base**



**Tissu commercial de première nécessité complet** = présence d'un supermarché ou des 3 commerces de base alimentaire (alimentation générale, boulangerie-pâtisserie, boucherie-charcuterie) ou d'au moins 5 commerces alimentaires.

**Incomplet** : 2 à 4 commerces alimentaires au total sans disposer pour autant des 3 commerces alimentaires de base.

**Limité** : un commerce alimentaire de base.

**Inexistant** : absence de commerce de base.

Fig. 3.4.3 – Offre de commerce alimentaire de base par commune en 2016

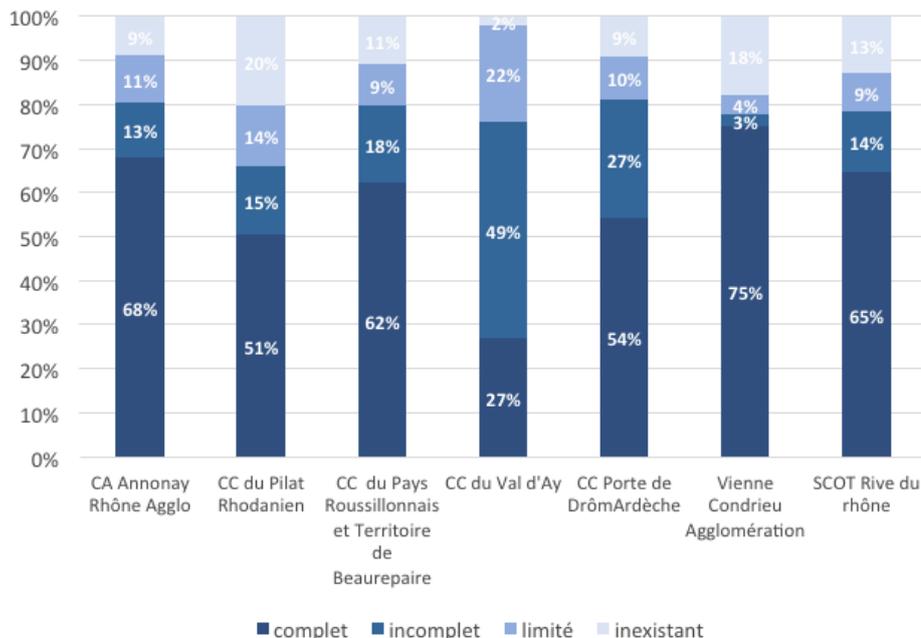
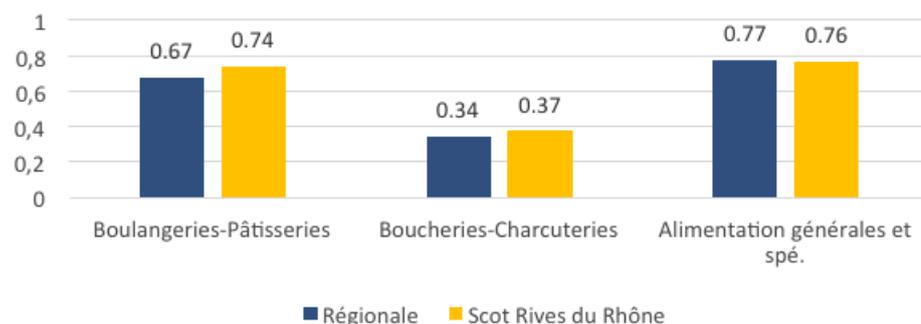


Fig. 3.4.4 – Répartition de la population en fonction du tissu commercial de base sur la commune d’habitation

### Des disparités géographiques liées à l’attractivité de l’offre en grandes et moyennes surfaces (GMS).

La densité commerciale alimentaire permet d’apprécier le nombre de commerces alimentaires par rapport à la demande locale potentielle, c’est-à-dire le nombre d’habitants. La densité alimentaire moyenne sur les Rives du Rhône est de 2,04 commerces alimentaires pour 1000 habitants. Cette densité moyenne est équivalente à la moyenne nationale (2 commerces alimentaires pour 1000 habitants). La densité commerciale pour les 3 commerces alimentaires de base met en évidence qu’il existe une offre équilibrée pour ces 3 types de commerces, légèrement supérieure à la moyenne régionale pour la Boulangerie Pâtisserie et le Boucherie-Charcuterie.

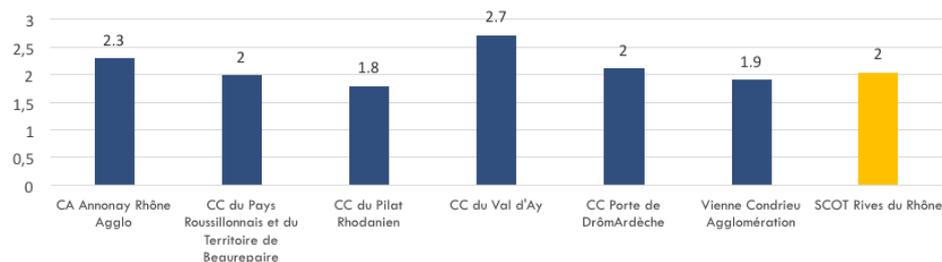


Source : INSEE SIRENE 2016, Population 2015

Fig. 3.4.5 – Nombre de commerces alimentaires de base pour 1000 habitants en 2016

Si la situation alimentaire traditionnelle globale est à l’équilibre, des disparités sont observées sur les territoires intercommunaux avec un déficit d’offre alimentaire pour la CA Vienne Condrieu Agglomération et la CC du Pilat Rhodanien. Ce constat pose la question de l’équilibre entre les différentes formes

de distribution, avec notamment, sur la CA Vienne Condrieu Agglomération, une offre traditionnelle qui doit faire face à une offre importante en GMS.



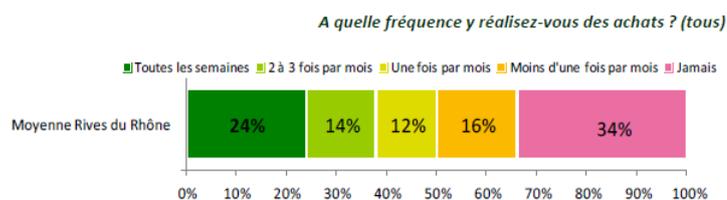
Source : INSEE SIRENE 2016 – Population 2015

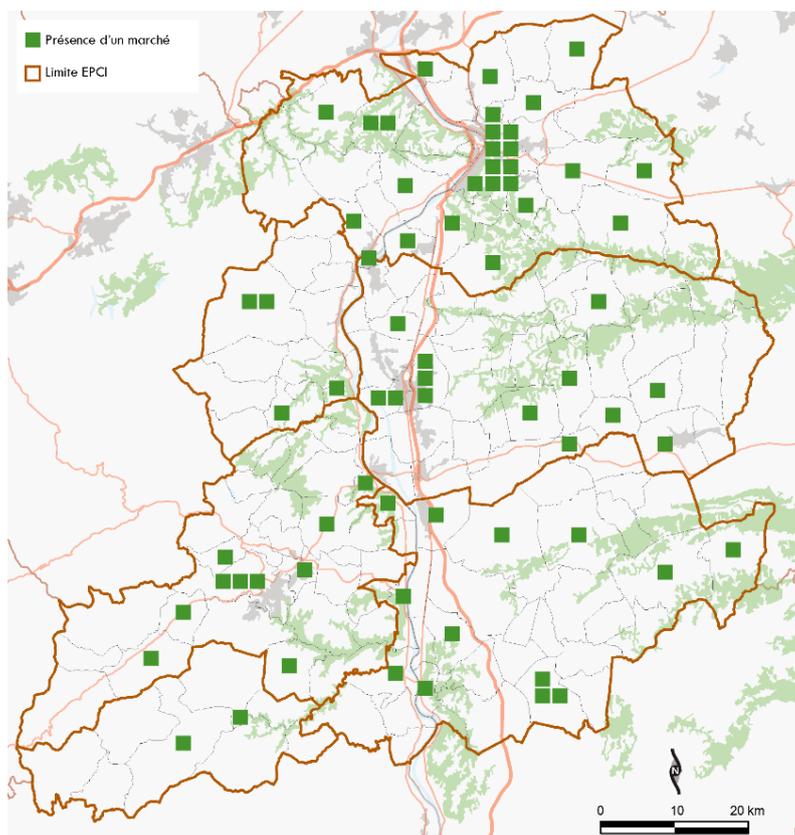
Fig. 3.4.6 – Densité commerciale alimentaire par EPCI, en 2016

### L'existence d'offres alternatives au commerce de proximité sur le territoire.

Il existe sur le territoire une offre alternative au commerce traditionnel. On compte environ 70 marchés, bien répartis sur le territoire. A noter une présence importante de marchés sur Vienne (11 marchés). Bien que la majorité soient de petite dimension, avec pour la plupart moins de 20 exposants, certains comptent un nombre d'exposants importants comme Annonay, Le Péage-de-Roussillon (81 exposants), Roussillon (200 exposants le dimanche et 80 le mercredi), Beurepaire (69 exposants) et Vienne, qui avec plus de 400 exposants le samedi, est le 2<sup>ème</sup> plus grand marché de France.

L'enquête réalisée sur le territoire auprès de la population a permis de montrer une fréquentation importante des marchés (près de 7 ménages sur 10) et plutôt régulière, avec 50 % de la population qui en fréquente un au moins une fois par mois.

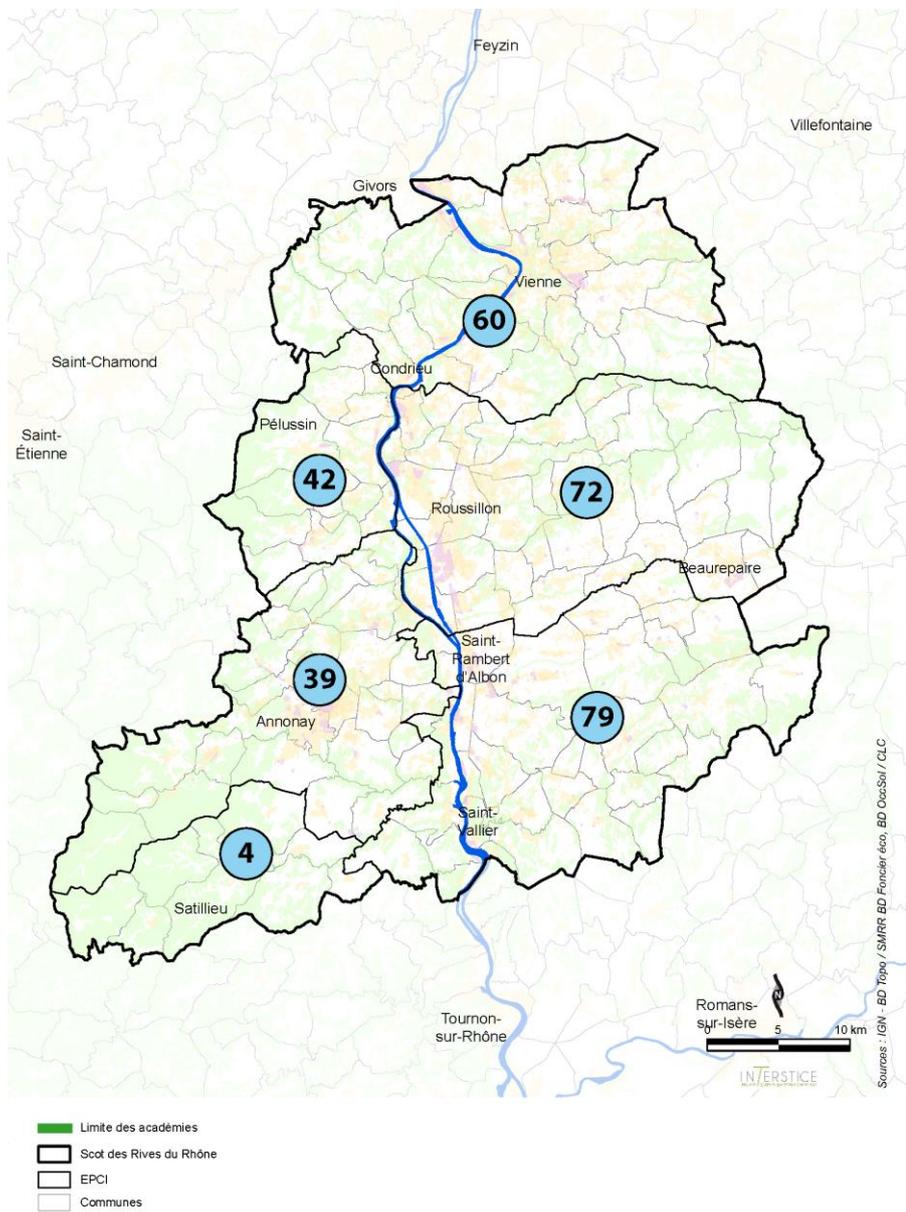




Source : enquête maires, 130 répondants

Fig. 3.4.7 – Les marchés

En parallèle, 94 communes disposent de producteurs locaux réalisant de la vente directe. La vente directe chez le producteur constitue un mode de consommation en plein développement auprès des consommateurs. Elle constitue en outre une source supplémentaire de débouché pour les agriculteurs mais peut aussi constituer une passerelle à développer avec les commerces traditionnels locaux.



Source : enquête maires, 130 répondants

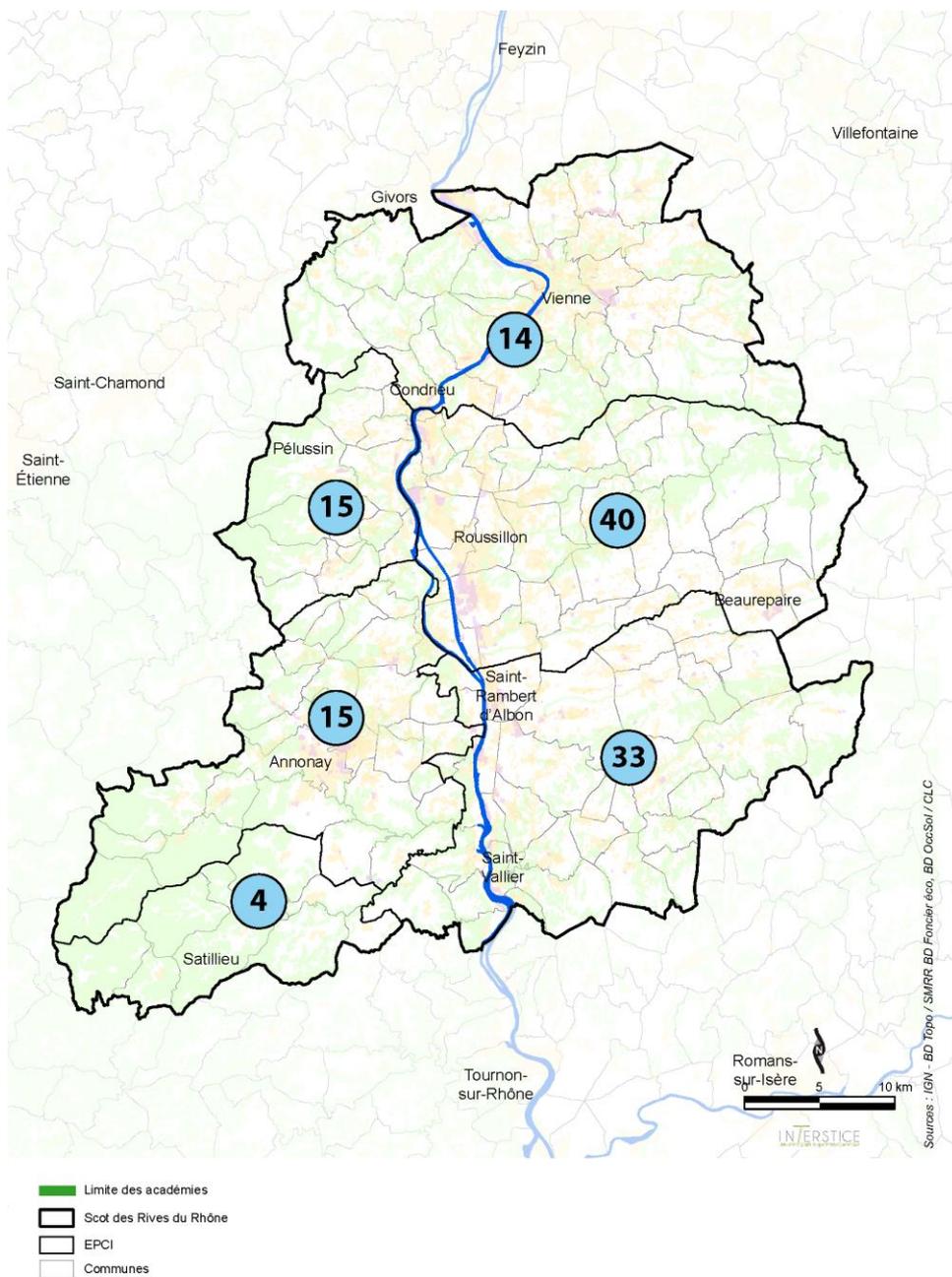
Fig. 3.4.8 – Nombre de vente directe alimentaire par EPCI

Enfin, il existe une offre de tournées alimentaires qui permet de palier en partie à l'absence d'une offre alimentaire de base complète.

Les EPCI du Pilat Rhodanien et de Porte de DrômArdèche, dont moins de la moitié des communes affiche un tissu commercial de première nécessité complet, sont les EPCI dont le taux de couverture en tournées alimentaires est le plus fort (plus de 60% des communes). Un résultat qui illustre l'importance de ce service dans des communes dépourvues d'offre sédentaire de base.

La CC Val d'Ay connaît un déficit sur la desserte alimentaire confirmé par l'analyse des tournées puisque seulement 27% de ses habitants disposent d'un tissu commercial complet et 55% de tournées alimentaires.

Les tournées alimentaires concernent principalement les produits suivants : boulangerie, épicerie/primeur, fromagers et boucherie-charcuterie.



Source : enquête maires, 130 répondants

Fig. 3.4.9 – Nombre de tournée alimentaire par EPCI, en nombre de commerçants

### Des vocations commerciales distinctes qui apparaissent.

La ventilation des commerces non alimentaires et services met en évidence l'attraction de la ville de Vienne pour son offre commerciale non alimentaire, représentant 36 % de l'offre en commerces non alimentaire (équipement de la personne, de la maison et culture loisirs) des Rives du Rhône. Vienne Condrieu Agglomération apparaît ainsi comme le pôle le mieux équipé en offre commerciale traditionnelle non alimentaire. L'équipement non alimentaire est équivalent sur les CC du Pays Roussillonnais et Territoire de Beaurepaire et sur Annonay Rhône Agglo. Néanmoins cette offre est plus concentrée sur Annonay

Rhône Agglo, notamment sur le pôle d'Annonay, tandis qu'elle est plutôt multipolaire sur la première.

Avec moins de soixante unités commerciales non alimentaires, l'équipement non alimentaire de la CC du Val d'Ay permet de répondre principalement à des besoins courants de la population.

EPCI	Equipt de la personne	Equipt de la maison	Culture, loisirs	Services non cx	Services cx	Total général	Tx de diversité <sup>2</sup>
<b>CA Annonay Rhône Agglo</b>	<b>88</b>	<b>77</b>	<b>54</b>	<b>261</b>	<b>228</b>	<b>708</b>	<b>23%</b>
Annonay	61	23	26	112	95	317	26%
Davézieux	21	43	11	43	28	146	43%
<b>CC du pays Roussillonnais et Territoire de Beaurepaire</b>	<b>116</b>	<b>104</b>	<b>68</b>	<b>355</b>	<b>307</b>	<b>950</b>	<b>23%</b>
Le Péage de Roussillon	19	11	8	50	37	125	24%
Roussillon	3	9	7	42	39	100	12%
Salaise sur Sanne	73	43	18	48	20	202	57%
Beaurepaire	13	13	13	47	36	122	21%
<b>CC du Pilat Rhodanien</b>	<b>9</b>	<b>17</b>	<b>13</b>	<b>84</b>	<b>85</b>	<b>208</b>	<b>13%</b>
Pélussin	1	2	3	21	22	49	6%
Chavanay	4	5	2	25	20	56	16%
<b>CC du Val d'Ay</b>	<b>1</b>	<b>9</b>	<b>5</b>	<b>21</b>	<b>23</b>	<b>59</b>	<b>17%</b>
Satillieu	0	1	2	9	8	20	5%
<b>CC Porte de DrômArdèche</b>	<b>36</b>	<b>40</b>	<b>44</b>	<b>247</b>	<b>219</b>	<b>586</b>	<b>13%</b>
Saint Rambert d'Albon	7	9	6	31	36	89	17%
Saint Vallier	15	9	10	37	32	103	23%
<b>Vienne Condrieu Agglomération</b>	<b>170</b>	<b>117</b>	<b>95</b>	<b>630</b>	<b>455</b>	<b>1467</b>	<b>20%</b>
Vienne	135	65	55	286	213	754	26%
Condrieu	7	2	5	29	26	69	13%
Chasse sur Rhône	11	10	4	29	20	74	28%
<b>SCOT Rives du Rhône</b>	<b>420</b>	<b>364</b>	<b>279</b>	<b>1598</b>	<b>1317</b>	<b>3978</b>	<b>20%</b>

### Le taux de diversité commerciale

Le taux de diversité commerciale est calculé selon la formule suivante : nombre de commerces en équipement de la personne ou de la maison / nombre total d'activités hors cafés hôtels restaurants.

Si ce taux est proche de 100 %, cela signifie que le territoire dispose d'une offre commerciale très diversifiée. Dans le cas contraire, cela signifie que le territoire est principalement doté de commerces alimentaires.

Fig. 3.4.10 – Nombre de commerces non alimentaires et services et taux de diversité par EPCI

### Des centralités de plus en plus concurrencées par la « périphérisation » des commerces.

La fonction de proximité présente sur l'ensemble du territoire fait ressortir deux principales spécificités :

- Des offres de proximité structurantes, avec une offre alimentaire et non alimentaire, connectées au tissu urbain mais dont le déficit de structuration urbaine (ambiance d'achat, vacance commerciale...) réduit leur attractivité.
- Des offres d'hyper-proximité qui s'émiettent, avec une tendance à une organisation « routière » en bordure d'axe de flux au détriment de la densification sur des espaces de vie. Une migration qui fragilise les centralités urbaines et leur attractivité laissant des locaux vacants.

Cette seconde spécificité souligne le risque de fragilisation des centralités face au transfert des commerces sur des lieux de flux comme le montre l'apparition de vacance commerciale, notamment sur les pôles de Vienne et d'Annonay. Ce

constat est visible sur l'ensemble du territoire, que ce soit dans les polarités urbaines ou les villages.

Même si ce mouvement peut sembler naturel (absence de cellule adaptée en centre-ville, offre de stationnement plus abondante en périphérie, flux routier et forte visibilité...), elle pose des questions sur l'avenir des centralités.

Une enquête sur la perception des principales polarités commerciales du territoire, de périphérie (Salaise – RN7, Chasse-sud, Davézieux) et de centre-ville (Vienne et Annonay) par les usagers fait ressortir un déficit d'image des polarités commerciales de centre-ville par rapport à celles de périphérie, notamment en lien avec les questions de stationnement et d'aménagements urbains. Les centres-villes paraissent ainsi moins attractifs que les espaces périphériques proches.

### **Le commerce de proximité, attractif pour les consommateurs.**

Sur l'ensemble des secteurs de vente, les habitants des Rives du Rhône réalisent près d'un quart de leurs achats dans les commerces de proximité, majoritairement dans les commerces du territoire. Cela démontre une bonne attractivité de ce type de commerce pour les habitants du territoire.

Ce constat est renforcé sur les secteurs de l'équipement de la personne et la culture-loisirs où plus du tiers des achats sont effectués dans des commerces de proximité.

### **Le développement du drive, une offre alternative pour les habitants qui pourrait fragiliser les centralités.**

Sur le territoire, 21 % des ménages ont recours plus ou moins régulièrement au Drive, ratio similaire à la moyenne nationale. Les usagers les plus fidèles au Drive sont ceux habitant dans des communes au tissu commercial incomplet et qui travaillent sur une autre commune des Rives du Rhône que la leur. Ils profitent ainsi de leurs déplacements quotidiens (travail, école, ...) pour effectuer leurs achats tout en libérant du temps. Le drive constitue ainsi une offre alternative au commerce de proximité (et aux grandes surfaces alimentaires) pour les habitants des communes où l'offre est insuffisante. Toutefois, ces drives sont situés en général en périphérie. Le développement de commerces traditionnels à proximité, pour profiter des flux importants de personnes, risque de fragiliser le commerce de proximité de centre-ville.

### **La présence d'équipements et de lieux d'emplois, vecteur de la vitalité commerciale des centres-villes.**

Les achats quotidiens se font principalement dans les commerces de proximité des communes sur le territoire. En effet, l'analyse des pratiques commerciales des habitants du territoire a montré que les ¾ des achats du quotidien s'effectuent dans les commerces de centre-ville, alors que les achats courants, occasionnels et exceptionnels se font dans une proportion inverse dans les commerces de périphérie. A noter que pour 39 % des ménages, ces achats se réalisent à pieds et que 40 % des ménages effectuent leurs achats quotidiens à l'occasion d'un déplacement (travail, école). La proximité d'équipements et d'emplois ainsi que la présence d'aménagements modes doux sécurisés permettent la génération de flux bénéfiques aux commerces de proximité.

## **Défis :**

### **Défi 4.1.1 : Réagir au déficit d'image et renforcer l'attractivité des espaces commerciaux de centre-ville.**

La question de l'attractivité des espaces commerciaux de centre-ville face aux zones commerciales périphériques est essentielle pour maintenir leur vitalité. Les collectivités peuvent mettre en place des actions pour faciliter le stationnement et améliorer la qualité des aménagements urbains pour augmenter l'attrait et l'ambiance d'achat de ces secteurs et les rendre plus concurrentiels avec les zones périphériques.

### **Défi 4.1.2 : Maintenir le petit commerce de proximité dans les villages et les petites polarités.**

Les villages et les petites polarités sont confrontés à la disparition progressive de leurs commerces de proximité, qui ont tendance à être déplacés à proximité des zones commerciales de périphérie ou des principaux axes de communication. Afin de maintenir ces commerces, les collectivités pourront mettre en place des actions et aménagements divers : requalification du centre-bourg pour augmenter son attractivité, développement de liaisons douces entre les commerces et les zones d'habitat, densification et développement des zones d'habitat à proximité de ces commerces, achat des fonds de commerces par la collectivité et location à bas coût aux commerçants,...

### **Défi 4.1.3 : Lutter contre la vacance et le changement de destination des RDC commerciaux.**

La destruction des linéaires commerciaux liée à la vacance, par transformation des RDC commerciaux en logement par exemple, favorise la déprise commerciale des centres-villes. La collectivité peut intervenir à différents niveaux, que ce soit d'un point de vue urbanistique (inscription de linéaires commerciaux à préserver dans les PLU et mise en place du droit de préemption par exemple), mais aussi financier (achat et location à moindre coût des locaux commerciaux,...). Associé à l'augmentation de la population à proximité des commerces, en densifiant et construisant dans le tissu urbain et en continuité, cela facilitera le maintien du commerce de proximité.

### **Défi 4.1.4 : Favoriser le développement d'offres commerciales alternatives (tournées, circuits-courts, vente chez le producteur,...).**

Face aux difficultés de maintenir ou développer les commerces de proximité, notamment dans les petites communes, le développement d'une offre commerciale alternative peut répondre aux besoins de proximité des habitants. Bien que le développement de cette offre alternative ne relève pas directement des collectivités, ces dernières peuvent toutefois l'impulser en soutenant ces démarches (création de marché, appui financier et accompagnement de porteurs de projets, mise en place de conciergeries de village,...).

#### **Une conciergerie de village pour Vienne Condrieu Agglomération**

Ex ViennAgglo a lancé depuis 2013 une expérimentation pour mettre en place une conciergerie dans chacun des villages de l'agglomération, sur le modèle des conciergeries d'entreprises. L'objectif est de rendre des services aux habitants, allant de l'achat et livraison de produits alimentaires aux services à la personne (pressing, services liés à l'automobile,...) et administratifs (envoi d'un courrier,...). Cette démarche bénéficie d'une subvention gouvernementale dans le cadre du programme Fisac (développement du commerce local).

**Défi 4.1.5 : Encadrer les commerces de flux (commerces de proximité sur les axes de flux, drives,...) pour garantir la pérennité des commerces de centre-bourg.**

L'offre commerciale a tendance à se déplacer à proximité des axes de flux et ainsi à quitter les centres-villes. Afin de limiter cette tendance, il s'agira pour les collectivités d'accroître les flux en centre-ville, en favorisant la densification et l'urbanisation et en installant les équipements à proximité de ces secteurs notamment, mais aussi de limiter l'installation des commerces de proximité sur les axes de flux et déconnectés des zones d'habitat. L'encadrement du développement des Drives et des commerces à proximité de ces points de retraits constitue de même un défi important à relever pour le territoire.

**Défi 4.1.6 : Veiller à ne pas détruire l'offre commerciale de centre-ville/centre-bourg par un développement non contrôlé des zones commerciales périphériques.**

Les commerces de centre-ville sont fortement concurrencés par les commerces de périphérie. En effet, le stationnement, l'accessibilité, mais aussi d'autres critères jouent en faveur de ce dernier. Un développement de l'offre périphérique trop important risque ainsi de renforcer les concurrences et de fragiliser encore plus les centres-villes. A noter la forte attraction des commerces de proximité sur l'équipement à la personne et culture – loisirs. Le développement de l'offre en périphérie ne devra donc pas remettre en question le maintien des commerces de proximité sur ces secteurs. Une recherche de complémentarité entre les offres devra être privilégiée.

## Constat partagé 4.2 - Une offre commerciale de périphérie abondante mais de qualité insuffisante

Une offre commerciale périphérique attractive avec :

- Une bonne diversité commerciale
- Une évansion commerciale limitée

Mais des risques pour l'avenir avec :

- Une explosion des surfaces de plancher commerciales ces dernières années,
- Une forte concurrence des pôles limitrophes de Lyon-Givors et Valence-Tournon-Romans,
- Une montée en puissance de la vente à distance,
- Une qualité architecturale des zones commerciales à améliorer.

**Une bonne diversité commerciale avec des marges de développement possibles sur certains secteurs.**

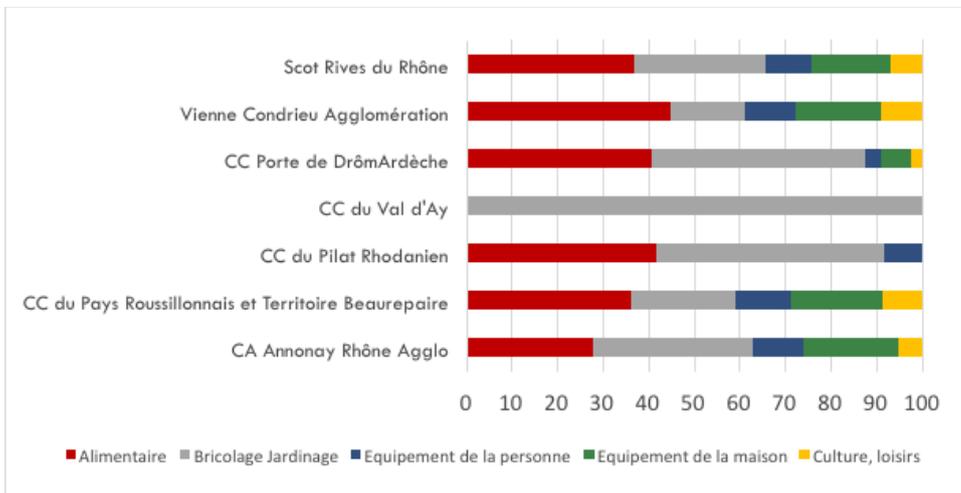
Le Scot des Rives du Rhône totalise une surface de vente de commerces de plus de 300 m<sup>2</sup> de 275 962 m<sup>2</sup> (source : IFLS, LSA Expert 2018, surface de vente couverte).

Avec un peu plus d'1/3 de surface commerciale en grande et moyenne surface spécialisée dans l'alimentaire, le territoire des Rives du Rhône affiche une répartition que l'on constate plutôt en général dans les agglomérations urbaines.

Alors que les différentes typologies de produits sont représentées dans des proportions similaires à d'autres territoires équivalents, l'équipement de la personne paraît plus en retrait.

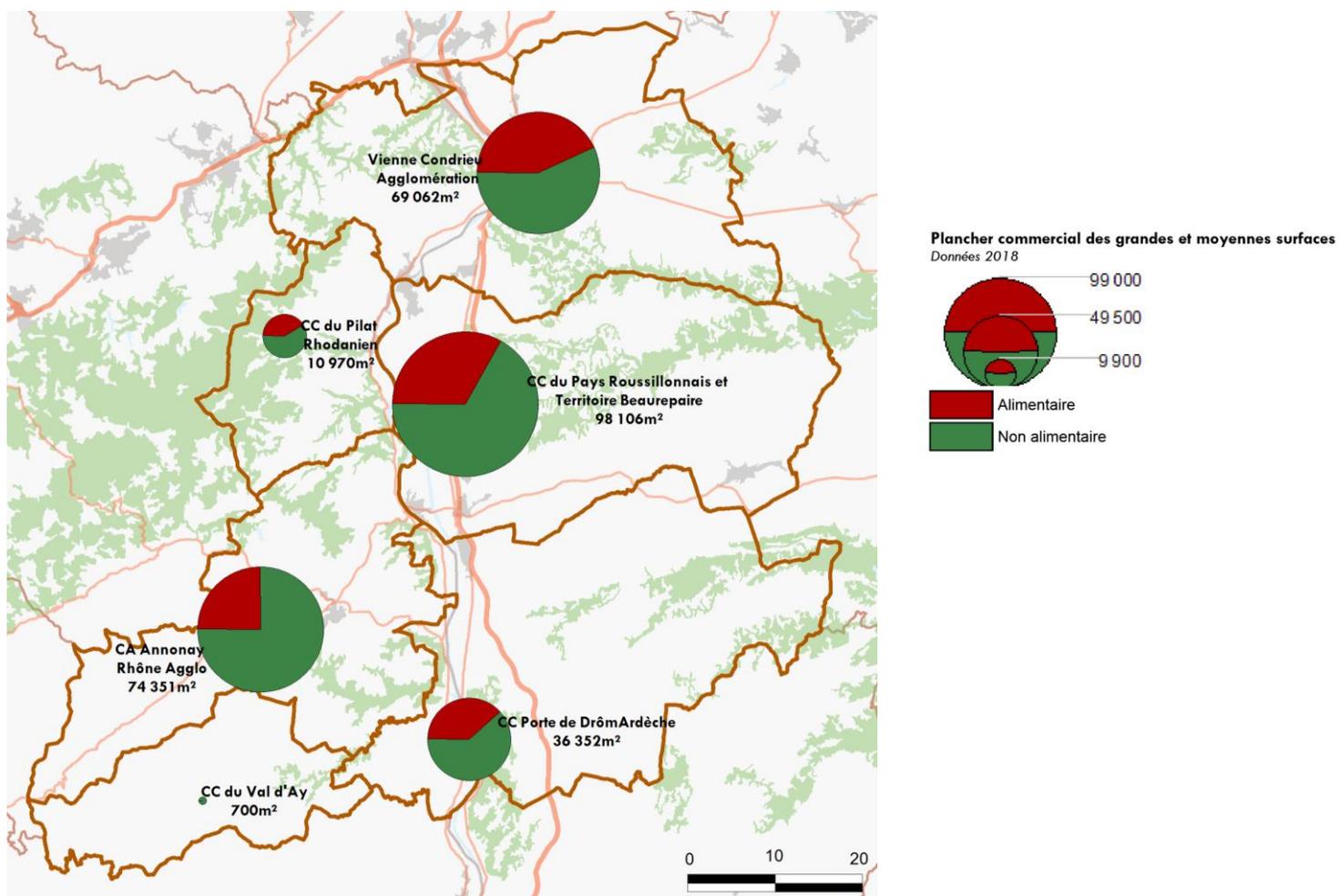
Les spécialistes de l'équipement de la personne représentent plus généralement 12% à 15% de la surface de plancher en GMS, alors que cette proportion n'est que de 10% sur le territoire des Rives du Rhône. L'analyse des CDAC montre que depuis 2010, plus de 10 000 m<sup>2</sup> de boutiques en ensemble commercial ont été autorisés. Ces boutiques sont bien souvent destinées en proportion importante au secteur de l'équipement de la personne.

Une diversité commerciale portée à la fois par le secteur des meubles/décoration avec 28 814 m<sup>2</sup> de plancher commercial et par le secteur de l'équipement de la personne avec 25 252 m<sup>2</sup>.



Source : IFLS, LSA Expert 2018

Fig. 3.4.11 – Répartition des surfaces de vente par famille de produits et par EPCI (commerces de plus de 300 m<sup>2</sup>)



Source : IFLS, LSA Expert 2018

Fig. 3.4.12 – Plancher commercial de grandes et moyennes surfaces par EPCI et par catégorie de produits

## Une évolution du plancher commerciales 3 fois plus rapide que l'évolution de la population au cours des dernières années.

Le plancher commercial s'est accru de 63 344 m<sup>2</sup> entre décembre 2008 et janvier 2018, soit une augmentation de +28 % en 9 ans (2,7%/an). Cette croissance est importante. Elle est 3 fois plus forte que la croissance de la population sur la période 2006 – 2015 (+0,9%/an). En volume, l'offre s'est particulièrement développée sur 3 intercommunalités : Vienne Condrieu Agglomération avec 21 025 m<sup>2</sup> de plancher commercial supplémentaire soit +41% par rapport à 2008, Porte de DrômArdèche avec 19 747 m<sup>2</sup> supplémentaires (en majorité sur le bricolage et l'alimentaire) soit un doublement du plancher commercial, et le Pays Roussillonnais et Territoire Beaurepaire avec 17 531 m<sup>2</sup> de plancher commercial supplémentaire soit +22 %.

Les pôles les plus importants, notamment ceux situés en rive gauche, ont eu tendance ces dernières années à concentrer la majorité du développement du plancher commercial.

Étiquettes de lignes	Gain de population 2009-2014	m <sup>2</sup> créés 2008-2018	m <sup>2</sup> créé par nouvel habitant*
CA Annonay Rhône Agglo	1 089	3 600	1,7
CA Vienne Condrieu Agglomération	2 065	21 025	5
CC du Pays Roussillonnais et Territoire Beaurepaire	2 634	17 531	3,3
CC du Pilat Rhodanien	831	741	0,4
CC du Val d'Ay	91	700	3,8
CC Porte de DrômArdèche	2 556	19 747	3,9
<b>Total général</b>	<b>9 266</b>	<b>63 344</b>	<b>3,4</b>

Source : Inventaire DDCRF 31/12/2008, IFLS, LSA Expert 2018, INSEE Population 2009 et 2014, prise en compte des surfaces de vente non couvertes pour des données comparables

\*Les m<sup>2</sup> ont été ramenés sur une période 5 ans pour comparaison avec l'évolution de population sur 5 ans

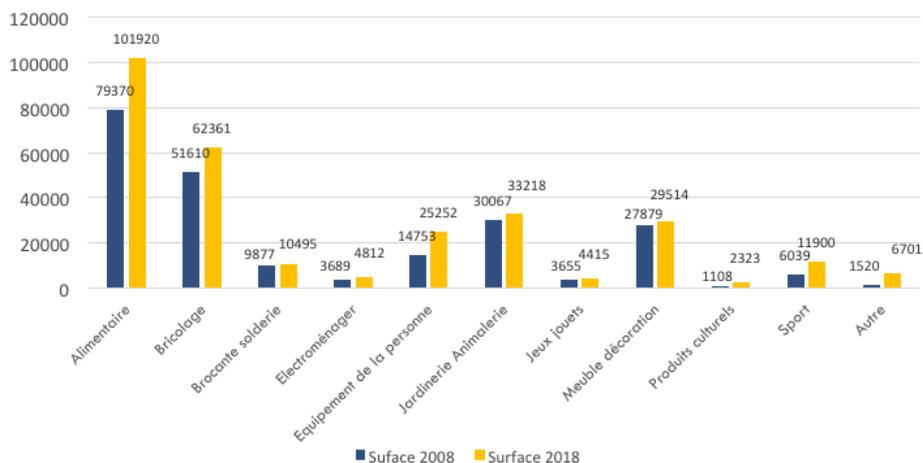
Fig. 3.4.13 – Évolution du plancher commercial par EPCI

Au cours de la période 2008 – 2018, la progression du plancher commercial s'est faite principalement sur 5 secteurs d'activité.

Le secteur alimentaire a progressé de manière importante (+22 550 m<sup>2</sup>), avec notamment 2 projets importants sur la CC Porte de DrômArdèche (les enseignes Leclerc pour 2 700 m<sup>2</sup> et Intermarché pour 2 950 m<sup>2</sup>).

Le secteur bricolage avec 10 750 m<sup>2</sup> supplémentaires et notamment la création de 2 spécialistes à l'enseigne Bricomarché à Davézieux (2 600 m<sup>2</sup>) et Chasse-sur-Rhône (3 000 m<sup>2</sup>). La création des ensembles commerciaux de Chasse-sur-Rhône et Salaise-sur-Sanne a permis de développer les offres en :

- Equipement de la personne qui a connu une croissance de plus de 70% sur la période 2008-2018
- Sport qui a pratiquement doublé sa surface de plancher entre 2008 et 2018 avec la création de 2 magasins à l'enseigne Décathlon de 3 000 m<sup>2</sup> sur chacun de ces ensembles commerciaux.
- Electroménager avec la création de 2 magasins à l'enseigne Boulanger et Darty, l'un à Salaise sur Sanne et l'autre à Chasse sur Rhône.

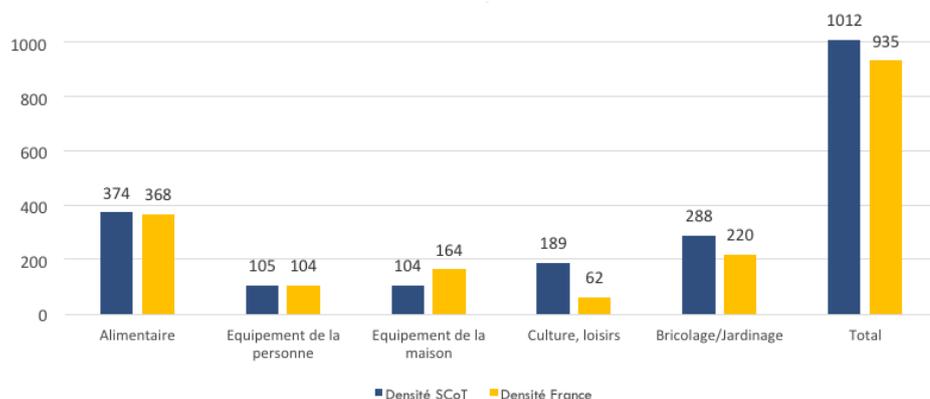


Source : IFLS, LSA Expert 2018

Fig. 3.4.14 – Surface de vente des GMS (en m<sup>2</sup>) par secteur d'activité en 2008 et 2018

La densité commerciale globale en GMS sur le territoire est globalement supérieure à la moyenne française (+8 %). La surdensité est particulièrement importante sur le non alimentaire, plus particulièrement sur les secteurs du bricolage / jardinage (288m<sup>2</sup> pour 1 000 habitants contre 220m<sup>2</sup> pour 1 000 habitants en France). La densité sur les secteurs de l'équipement de la personne correspond à la moyenne nationale (105 m<sup>2</sup> pour 1 000 habitants contre 104 m<sup>2</sup> pour 1000 habitants en France).

Les marges de développement sur les différents secteurs sont également à calibrer au regard de l'offre existante en commerces traditionnels, du développement des achats hors magasin sur ces segments de marché (15% de parts de marché en équipement de la personne) et de la vocation du territoire. Elles apparaissent comme relativement limitées.



Source : IFLS, LSA Expert 2018

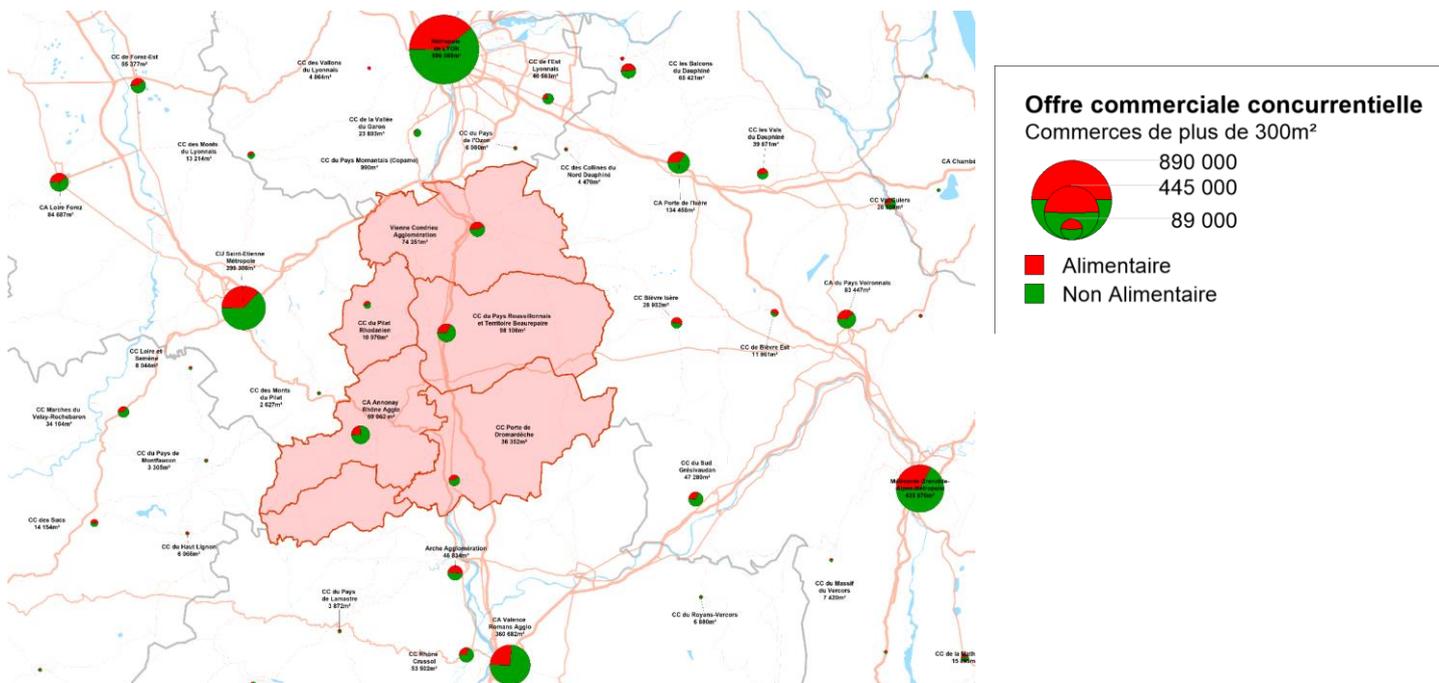
Fig. 3.4.15 – Densité commerciale pour 1 000 habitants

### Un environnement commercial dense le long de l'axe rhodanien avec deux pôles régionaux à proximité du territoire.

L'environnement commercial du territoire des Rives du Rhône est particulièrement concurrentiel avec en premier lieu la concurrence de Lyon (886 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher en GMS) et Valence (360 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher en GMS), deux pôles régionaux majeurs situés tous deux à moins de 40 minutes en voiture.

Entre ces deux pôles, les Rives du Rhône disposent de plusieurs pôles commerciaux structurants disposant de 30 000 m<sup>2</sup> à 80 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher mais aucun ne dispose de la légitimité pour concurrencer les acteurs régionaux majeurs.

L'enjeu est donc de se situer comme alternative solide pour l'essentiel de la consommation des ménages des Rives du Rhône sans pour autant chercher à concurrencer des pôles dont la puissance d'enseigne est sensiblement supérieure (IKEA, Truffaut, Castorama, ...).



Source : IFLS 2015, LSA 2018

Fig. 3.4.16 – Offre commerciale concurrentielle : plancher commercial par EPCI et par catégorie de produits (commerces de plus de 300 m<sup>2</sup>)

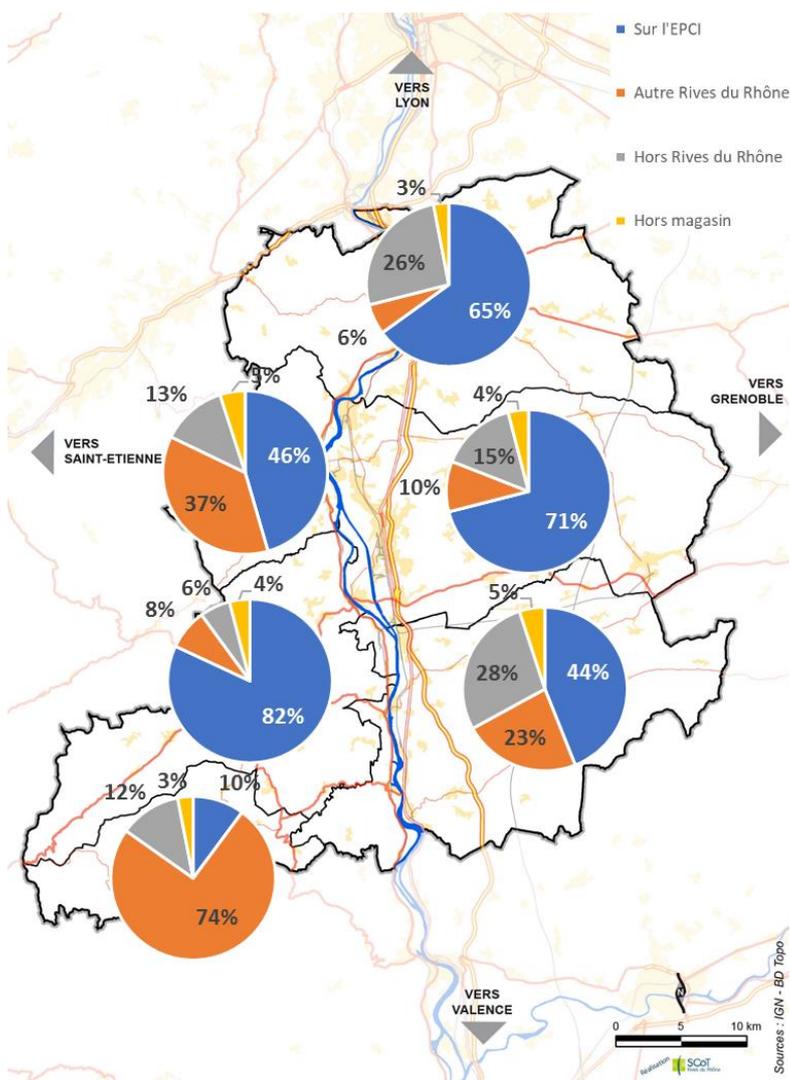
**Une évacuation commerciale relativement limitée sur le territoire, à l'exception des franges nord et sud fortement attirées par les pôles commerciaux de Lyon-Givors et Valence-Tournon-Romans.**

La plus forte rétention des dépenses à l'échelle de l'EPCI est observée sur la CA Annonay Rhône Agglo à hauteur de 82%. On observe également une bonne rétention des dépenses sur la CC du Pays Roussillonnais et Territoire de Beaurepaire (71%) et Vienne Condrieu Agglomération (65%). Les commerces de la CC Porte de DrômArdèche captent 44% des dépenses des ménages et ceux de la CC du Val d'Ay seulement 10%. Les consommations réalisées hors des Rives du Rhône restent globalement modérées (23% à l'échelle du SCoT en incluant la vente à distance). Elles sont les plus importantes pour Vienne Condrieu Agglomération et la CC Porte de DrômArdèche.

Tous Produits	CA Annonay Rhône Agglo	CC du Pays Roussillonnais et Territoire de Beaurepaire	CC du Pilat Rhodanien	CC du Val d'Ay (+ Ardoix Quintenas)	CC Porte de DrômArdèche	Vienne Condrieu Agglomération (hors Meysiez)	Total général
Commerce <300m² RR	20%	17%	20%	20%	16%	17%	18%
Commerce <300m² Hors RR	1%	3%	2%	2%	4%	5%	3%
Grdes surfaces Ali. RR	46%	45%	42%	38%	36%	35%	40%
Grdes surfaces Ali. Hors RR	1%	4%	3%	5%	13%	8%	6%
Grdes surfaces spe. RR	21%	15%	16%	23%	11%	11%	14%
Grdes surfaces spe. Hors RR	4%	7%	7%	5%	11%	12%	9%
Marchés RR	2%	2%	1%	2%	2%	5%	3%
Marchés Hors RR	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Vente à distance	4%	4%	5%	3%	5%	3%	4%
Autres FV	1%	2%	4%	2%	2%	2%	2%
Autres FV Hors RR	0%	0%	0%	1%	1%	1%	0%

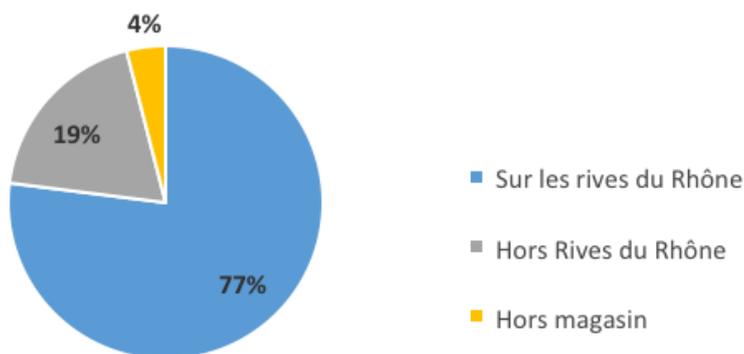
Source : enquête ménages 2013

Fig. 3.4.17 – Matrice des flux de consommation par EPCI et forme de vente



Source : enquête ménages 2013

Fig. 3.4.18 – Carte des flux de consommation par EPCI



Source : enquête ménages 2013

Fig. 3.4.19 – Flux de consommation du Scot des Rives du Rhône

L'évasion commerciale sur les achats réguliers, c'est-à-dire principalement l'alimentaire, est très faible et concerne essentiellement les habitants de la CC Porte de DrômArdèche (23% des achats réguliers), principalement vers Tournon. L'évasion sur les achats réguliers s'élève à 15% sur Vienne Condrieu Agglomération, et est principalement liée au secteur de la Rive Droite.

L'évasion est plus importante sur les achats exceptionnels, c'est-à-dire le gros mobilier, le gros électroménager, l'aménagement de la maison principalement. Sur les achats occasionnels lourds, c'est-à-dire le bricolage et le jardinage, l'évasion est relativement élevée malgré un niveau d'équipement globalement satisfaisant. Elle est particulièrement élevée sur Vienne Condrieu Agglomération (48% des dépenses des habitants) et sur la CC Porte de DrômArdèche (37% des dépenses).

Enfin, sur les achats occasionnels légers, c'est-à-dire l'équipement de la personne et les produits de culture loisirs principalement, l'évasion hors VAD s'élève à 24%. Là encore elle est la plus forte sur Vienne Condrieu Agglomération (30%) et la CC Porte de DrômArdèche (34%).

Les développements récents sur les Retail Park avec des enseignes telles que Décathlon à Chasse-sur-Rhône, Décathlon et la Grande Récré à Salaise-sur-Sanne, qui n'existaient pas au moment de la réalisation de l'étude consommation des ménages en 2013, ont certainement permis de stopper une partie de l'évasion.

	Régulier	Occasionnel lourd	Occasionnel léger	Exceptionnel	Tous produits
<b>Rives du Rhône</b>	<b>88%</b>	<b>71%</b>	<b>68%</b>	<b>55%</b>	<b>77%</b>
Co. Traditionnel	13%	15%	29%	15%	18%
Grande Surface Alimentaire	67%	3%	14%	11%	40%
Grande Surface Spécialisé	1%	52%	22%	28%	14%
Commerce Non Sédentaire	5%	0%	2%	0%	3%
Autres FV	3%	1%	1%	1%	2%
<b>Hors RR</b>	<b>12%</b>	<b>27%</b>	<b>24%</b>	<b>35%</b>	<b>19%</b>
<b>Hors magasin</b>	<b>1%</b>	<b>1%</b>	<b>8%</b>	<b>10%</b>	<b>4%</b>

Source : Enquête ménage 2013

Fig. 3.4.20 – La rétention des consommations sur le Scot des Rives du Rhône par fréquences d'achats

### Une montée en puissance de la vente à distance.

La vente à distance représente entre 0 et 12 % des achats selon les secteurs d'activités, avec une moyenne de moins de 4 % des achats tous secteurs confondus. Toutefois, elle représente près d'1/4 de l'évasion commerciale totale sur le territoire. On observe que la vente à distance est plus importante dans les secteurs moins bien dotés en commerce.

Ce mode d'achat est de plus en forte progression ces dernières années. Près de 6 ménages sur 10 réalisent ainsi des achats sur Internet. Aujourd'hui le côté pratique des achats sur Internet (95% de citations) tend à se rapprocher de l'aspect plus financier (97%).

Pour concurrencer Internet et se distinguer, les lieux d'achats de demain devront privilégier les aspects services et qualitatif.

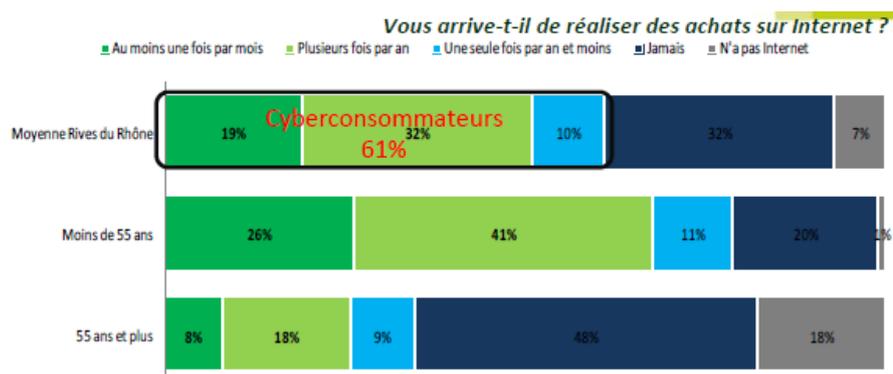


Fig. 3.4.21 – Enquête sur l'achat sur internet des consommateurs

### Des espaces commerciaux de périphérie qui peuvent augmenter leur attractivité par une meilleure qualité architecturale.

La qualité architecturale des zones commerciales joue un rôle important dans l'attractivité de ces dernières. En effet, afin d'attirer les clients, des aménagements urbains et une meilleure qualité architecturale permettent de qualifier l'ambiance d'achat de ces secteurs.

Pour l'ensemble de ces pôles, le critère ambiance d'achat est un point de progrès. « Enchanter le client » est l'objectif à atteindre par les polarités pour limiter les évactions hors territoire et hors magasin (Internet).

## **Défis :**

### **Défi 4.2.1 : Accorder le développement des surfaces de vente commerciales avec la croissance démographique.**

Au cours des dernières années, le territoire a vu se développer fortement la création de nouvelles surfaces de plancher commercial, dans des proportions bien plus importantes que l'augmentation de la population. L'offre est aujourd'hui abondante sur le territoire. Dans les prochaines années, le territoire devra veiller à limiter le développement de l'offre commerciale périphérique afin que celle-ci soit mieux coordonnée à la croissance de la population.

### **Défi 4.2.2 : Diversifier l'offre commerciale et limiter le développement des familles de produits déjà bien présentes.**

L'évasion commerciale sur le territoire est aujourd'hui faible et l'offre commerciale abondante. Il existe toutefois quelques marges de manœuvre pour développer cette offre sur certains secteurs. Le territoire devra ainsi privilégier le développement d'une offre non ou peu présente tout en veillant à ne pas déstabiliser les pôles commerciaux existants, notamment ceux de centre-ville.

### **Défi 4.2.3 : Moderniser les propositions commerciales pour faire face à la vente à distance qui pèse pour ¼ des évactions commerciales.**

La vente à distance est aujourd'hui une réalité mais n'apporte pas de bénéfice aux commerces du territoire. Bien qu'elle ne puisse pas être supprimée, il existe des marges de manœuvre pour la contenir, notamment en diversifiant l'offre sur le territoire et en favorisant l'émergence de nouveaux concepts commerciaux (magasins d'usine par exemple).

### **Défi 4.2.4 : Adapter la qualité (ambiance commerciale) et l'accessibilité modes doux des espaces commerciaux pour améliorer leur attractivité.**

Afin d'attirer les clients, les zones commerciales doivent gagner en qualité. Des actions doivent être menées aussi bien sur les zones vieillissantes existantes que sur les futures extensions de zones commerciales.

### **Défi 4.2.5 : Réhabiliter prioritairement les friches de centre-bourg et limiter le développement de friches commerciales périphériques.**

Le territoire, bien doté en offre commerciale de périphérie, pourrait être confronté dans les années à venir à une explosion du nombre de friches commerciales. Des actions devront être mises en place pour réinvestir ces friches en priorité, particulièrement dans les centres-bourgs, et éviter leur développement en périphéries.

## Constat partagé 4.3 - Des besoins et actions à adapter en fonction de la typologie des polarités commerciales

Un territoire structuré autour de différents niveaux de polarités ayant chacun un rôle spécifique à jouer sur le territoire :

- 2 pôles structurants de centre-ville
- 3 pôles structurants de périphérie
- 13 polarités de bassin de vie
- 15 polarités de proximité intercommunale
- Une offre de proximité attirée par les flux

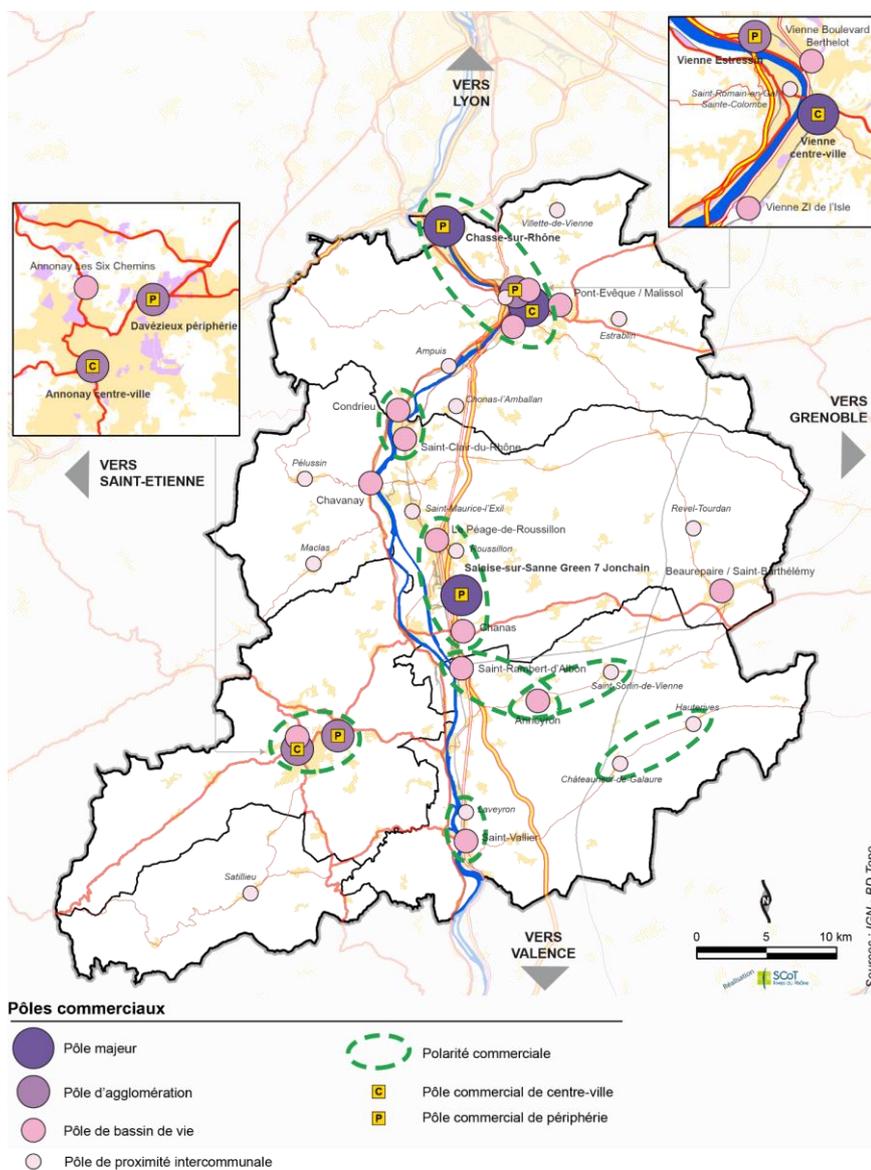


Fig. 3.4.22 – Armature commerciale en 2018

## Deux pôles structurants de centre-ville : Vienne et Annonay.

Deux pôles structurants de centre-ville se distinguent sur le territoire :

- Le pôle majeur de Vienne qui compte plus de 700 commerces de proximité
- Le pôle d'agglomération d'Annonay qui compte plus de 300 commerces de proximité

### Le pôle de Vienne :

Le pôle majeur de Vienne est constitué de plusieurs polarités commerciales :

- Le pôle majeur de centre-ville de Vienne

Cette polarité dispose d'un nombre important de commerces de proximité. Ces derniers sont bien intégrés dans la zone urbanisée de la commune. Le centre-ville de Vienne fait face à la migration progressive de ses commerces vers la périphérie et aux nouveaux modes de consommation. Les principaux points faibles de cette polarité sont liés au stationnement et aux aménagements urbains. Des progrès doivent aussi être faits concernant les horaires d'ouverture et l'ambiance d'achat notamment.

- Le pôle d'agglomération de périphérie de Vienne -Estressin

L'espace commercial Leclerc (Vienne-Estressin) implanté sur un site étroit et contraint entre voie routière et ferrée. Ce pôle est facilement accessible en voiture et TC et offre aux habitants un service de qualité. Toutefois, l'ambiance d'achat et les faibles aménagements urbains liés aux contraintes du site apparaissent comme des aspects peu attractifs.

- Deux pôles de bassin de vie

L'avenue Berthelot dispose d'une offre de proximité diversifiée qualitative en cœur d'une zone d'habitat.

La ZA de l'Isle endosse un rôle de proximité de par l'offre présente mais une fonction périphérique par sa situation. Cette fonction pourrait être atteinte au vue des potentiels de développement et de requalification.

- Deux pôles de proximité de quartier

Deux pôles de proximité autour d'une offre alimentaire hard-discount : alors que le pôle de proximité Rue Franscique Bonnier offre une véritable centralité urbaine celui Quai F. Mistral intégré dans un tissu résidentiel n'interagit pas avec d'autres offres commerciales.



Fig. 3.4.23 – Les polarités commerciales de Vienne

Le pôle viennois dispose d'une bonne diversité commerciale. L'offre en alimentaire est importante (45 % de l'offre commerciale), tout comme celle en équipement de la personne. L'offre en équipement de la maison est quant à elle faible et son développement apparaît contraint du fait notamment de l'attraction des pôles hors territoire de Givors et Lyon.

#### Le pôle d'Annonay :

Le pôle d'agglomération d'Annonay est constitué de plusieurs polarités commerciales :

- Le pôle d'agglomération de centre-ville d'Annonay

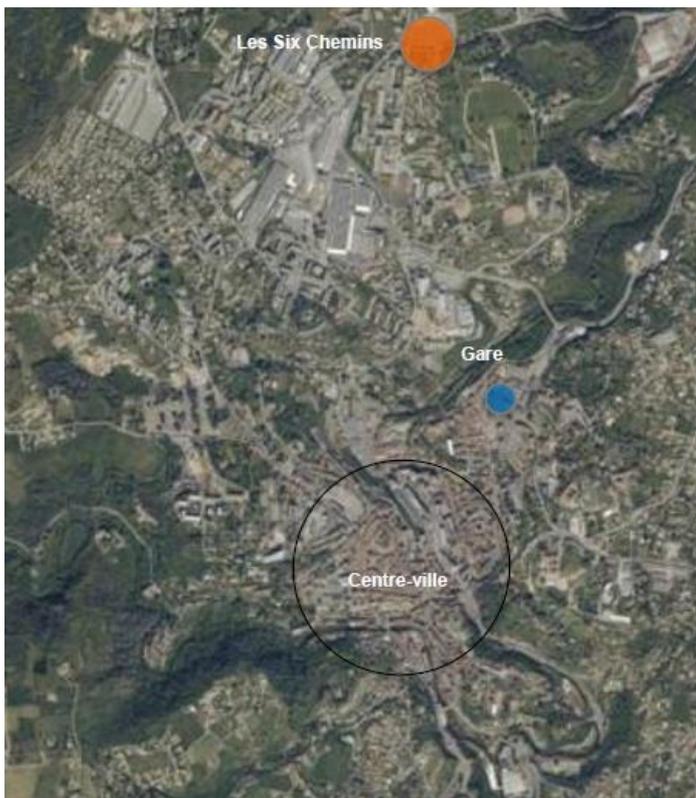
Le centre-ville d'Annonay conserve une forte dualité entre un centre-ville haut qui tend à perdre sa vocation commerciale et le centre-ville bas qui concentre l'essentielle des enseignes nationales et se conforte grâce au réaménagement de la place des Cordeliers qui constitue désormais le cœur de ville attractif et convivial. Rappelons la présence de l'un des principaux supermarchés de l'agglomération en continuité du centre-ville (Super U – projet Faya). Les principaux points faibles de cette polarité sont liés au stationnement et aux aménagements urbains. Des progrès doivent aussi être faits concernant l'attrait du secteur et l'ambiance d'achat notamment. Des projets ont été réalisés pour améliorer l'attractivité de centre-ville, avec notamment la rénovation de la place des Cordeliers.

- Le pôle de bassin de vie Les Six Chemins

Inséré dans un tissu urbain, en continuité urbaine, le pôle Les Six Chemins constitué de l'enseigne alimentaire Intermarché Super et d'une petite galerie présente une offre commerciale locale. Aujourd'hui vacant, une enseigne de bricolage était implantée sur le site.

- Un pôle de proximité de quartier

Le pôle gare bénéficie d'une bonne attractivité urbaine et d'une véritable complémentarité entre un hard discounter (Lidl) et des commerces de proximité. Il bénéficie d'un positionnement stratégique en sortie du centre-ville d'Annonay et au sein d'un quartier d'habitat plutôt récent.



*Fig. 3.4.24 – Les polarités commerciales d'Annonay*

L'offre commerciale sur le pôle d'Annonay est principalement concentrée sur l'alimentaire. L'offre en équipement de la personne existe mais reste aujourd'hui limitée, alors que l'offre en équipement de la maison est quasi-inexistante (offre implantée sur le pôle périphérique de Davézieux). La préservation de l'offre en équipement de la personne paraît essentielle pour préserver l'attractivité commerciale de la centralité.

### **Trois pôles structurants de périphérie.**

3 pôles structurants de périphérie, un par grande agglomération des Rives du Rhône, structurent le territoire.

Le pôle d'agglomération de périphérie de Davézieux, une polarité commerciale d'envergure peu qualitative :

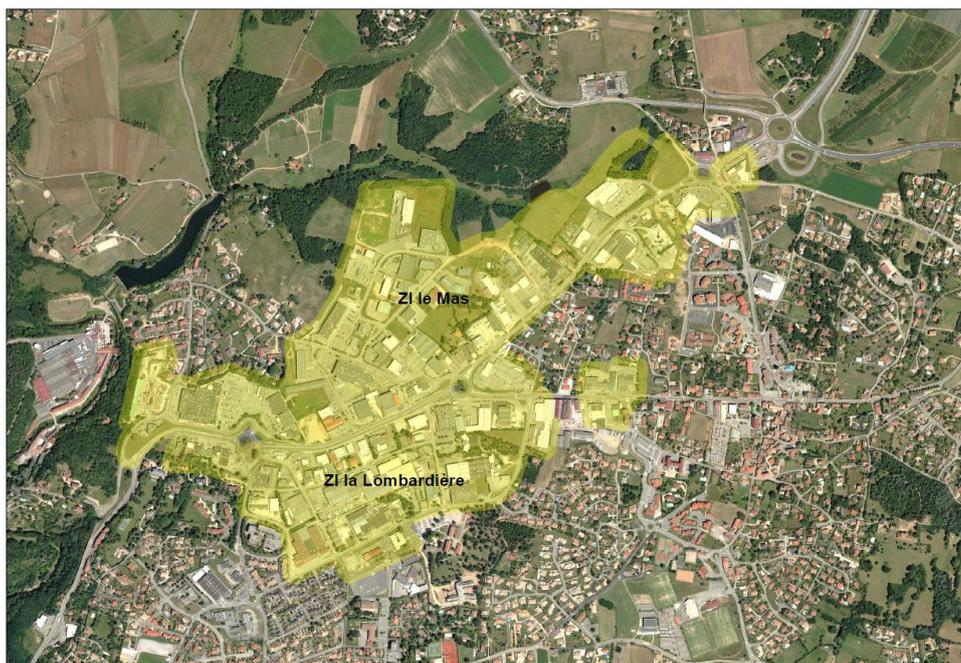
En continuité d'Annonay, la zone commerciale de Davézieux s'étend principalement de part et d'autre de la départementale (Route de Lyon).

Deux espaces se distinguent : la ZA Le Mas autour du Géant, le ZI La Lombardière artisanale et commerciale en bordure de voirie. Aussi les commerces se dispersent dans le prolongement de ces zones en bordure de la Route de Lyon et du Boulevard de la République.

Bien que globalement les commerces soient visibles, implantés en bordure d'un axe de flux, l'image globale de la zone est désorganisée et peu lisible. L'extension commerciale est faite dans une logique au coup par coup avec un aménagement à la parcelle et une problématique de fond de zone se pose. La quasi-absence de foncier disponible va nécessiter un travail de renouvellement urbain.

L'offre en équipement de la personne est moyennement développée sur la zone mais est bien complémentaire avec l'offre existante sur Annonay, ce qui permet d'offrir aux habitants une offre de qualité.

La couverture en enseignes en équipement de la maison est plus importante que celle en équipement de la personne. Au-delà de toute analyse économique, et en l'absence d'enseignes nationales identifiées, certains segments de marché peuvent être confortés (art de la table, décoration...)



*Fig. 3.4.25 – Le pôle d'agglomération de périphérie de Davézieux*

Le pôle majeur de périphérie de Chasse-sur-Rhône, une zone commerciale nouvelle génération :

Trois espaces périphériques se distinguent à Chasse-sur-Rhône :

- Le principal et le plus récent, le centre commercial Chasse Sud agrandi en continuité de la zone existante (à l'emplacement de l'ancien stade) autour de l'enseigne alimentaire Géant accueille des enseignes à forte influence dans un environnement très qualitatif qui respecte les objectifs

des zones commerciales de nouvelle génération. On relève l'implantation récente de Lidl à l'extrémité Nord-Ouest de la zone.

- En face, Avenue Frédéric Mistral, le linéaire commercial et, plus en recul Conforama, manquent d'attractivité et sont difficiles d'accès.
- Dans la zone Charnezeaux, principalement artisanale, est implantée en bordure l'enseigne Grand Frais.

A noter un projet de centralité commerciale de quartier, aujourd'hui inexistante, en face de la Mairie.

L'offre commerciale en équipement de la personne et en équipement de la maison est relativement faible sur ce pôle, mais est bien complémentaire avec le pôle majeur de Vienne. Le développement de l'offre en équipement de la maison apparaît contraint sur le secteur avec l'attraction des pôles extraterritoriaux de Givors et Lyon.



Fig. 3.4.26 – Le pôle majeur de périphérie de Chasse-sur-Rhône

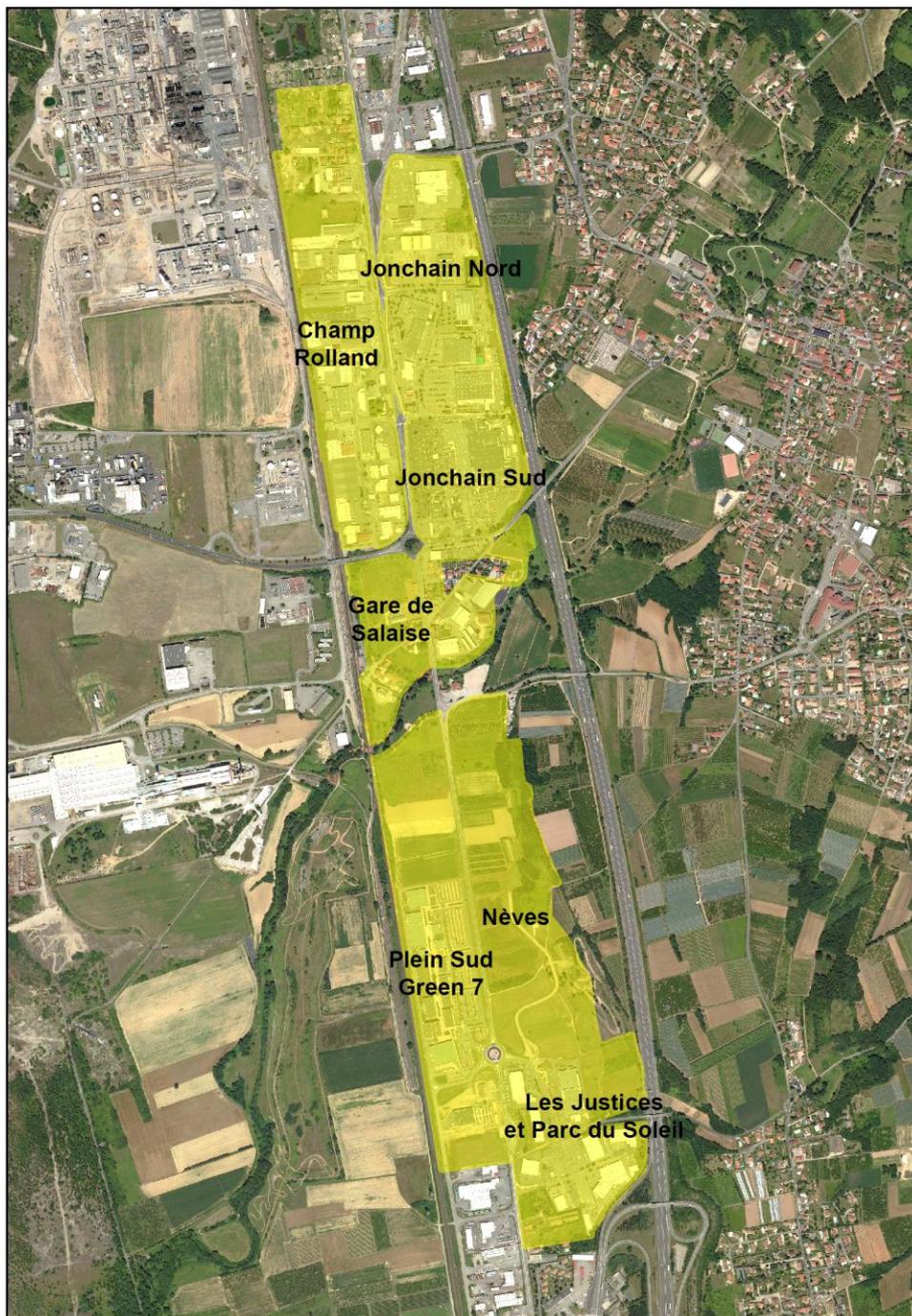
#### Le pôle majeur de Salaise-sur-Sanne, un espace commercial étendu et de nombreux projets :

L'organisation commerciale sur Salaise-sur-Sanne est très étendue et se compose de 4 espaces commerciaux :

- La zone de Jonchain autour de l'enseigne Carrefour et de sa galerie rénovée et l'enseigne Géant vieillissante.
- La zone de Champ Rolland avec essentiellement une logique à la parcelle et une mixité d'activité avec de l'artisanat plus marqué.
- La zone Green 7 et son retail park uniquement composée d'enseignes non alimentaire.
- La zone des Justices, la plus récente, qui rejoint désormais le parc du Soleil à Chanas (Intermarché, Bricocash).

Ces zones commerciales disposent d'une image positive auprès des habitants. A noter que la qualité de ces zones est très contrastée, entre Jonchain Nord qui est vieillissante et Green 7, zone moderne et plus qualitative.

L'offre commerciale est relativement complète, que ce soit sur l'alimentaire, l'équipement de la personne, notamment depuis la création de Green 7, et sur l'équipement de la maison.



*Fig. 3.4.27 – Le pôle majeur de Salaise-sur-Sanne*

### 13 polarités de bassin de vie.

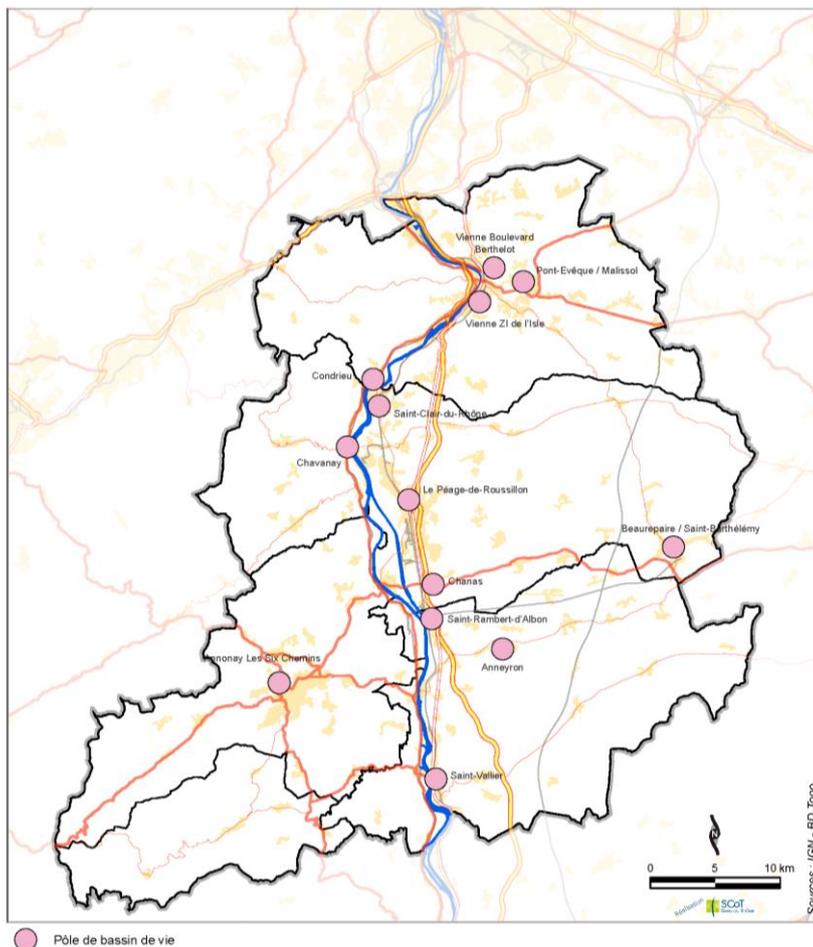


Fig. 3.4.28a – Polarités de bassin de vie

Ces polarités de bassin de vie permettent de structurer le territoire. Deux catégories se distinguent :

- Les polarités de bassin de vie à proximité des pôles majeurs qui jouent un rôle de pôle urbain secondaire mais qui disposent d'offres alimentaires et non alimentaires structurantes pour un pôle de vie existant (exemple pour la polarité Pont-Evêque/ZA La Gère : proximité de zones d'activité et industrielles) ou Le Péage-de-Roussillon, Chanas.
- Les polarités de bassin de vie qui structurent commercialement des zones plus isolées comme les polarités de Chavanay et de Saint-Vallier.

L'offre sur ces polarités de bassin de vie couple à la fois une offre alimentaire, ainsi qu'une offre en non alimentaire classique (bricolage, jardinage, ...) permettant de limiter l'évasion commerciale sur les secteurs concernés.

#### Polarité de bassin de vie de Chavanay

En bordure de départementale, la ZA de Verlieu est implantée sur un site contraint entre voie ferrée et voirie.

La zone est vieillissante mais est actuellement en renouvellement (aménagement piéton).

#### Polarité de bassin de vie de Saint-Vallier

L'année 2016 a vu la création d'une nouvelle zone commerciale au sud de Saint-Vallier sur la ZA de la Brassière par le déplacement de l'Intermarché, précédemment situé au nord de Saint-Vallier, et des magasins de bricolage et de jardinage précédemment installés dans le centre-ville.

Si les espaces libérés par la jardinerie et le magasin de bricolage devraient évoluer vers de l'habitat, celui libéré par l'enseigne Intermarché devrait conserver la vocation commerciale.



Polarités de bassin de vie	Position dans l'armature urbaine	Implantation	Attractivité	Connexion	Vocation	Vacance	Potentiel développement
Pont-Évêque/ZA La Gère (Intermarché)	Liée	Logique de zone globale	Nouvelle génération	Accès modes doux	Mixte	non	Réel
Candrieu (RN 86 carrefour Market)	Liée	Logique de zone à la parcelle (seule offre)	Classique	Accès modes doux	Commerce	non	Absent
St-Clair-du-Rhône (Leclerc)	Liée	Logique de zone à la parcelle	Classique	Accès modes doux	Commerce	non	Absent
Chavanay (Leclerc)	Déconnecté	Logique de zone partielle	En renouvellement	Accès modes doux	Commerce	non	Absent
Le Péage-Roussillon (Intermarché)	Liée	Logique de zone à la parcelle	Classique	Fonction routière	Commerce	non	Léger
Chanas	Déconnecté	Logique de zone partielle	Vieillissante	Accès modes doux	Commerce	oui	Léger
St-Rambert d'Albon (La Tulandière)	Déconnecté	Logique de zone à la parcelle (seule offre)	Classique	Fonction routière (complexe)	Commerce	non	Réel
St-Sorlin-en-Valloire (Super U/Weidom)	Intégrée	Logique de zone globale (Côté Super U)	Nouvelle génération	Accès modes doux	Commerce	non	Léger
Anneyron (Intermarché)	Liée	Logique de zone globale	Vieillissante	Accès modes doux	Commerce	non	Réel
St-Vallier (Intermarché)	Liée	Logique de zone partielle	Classique	Fonction routière	Mixte	non	Réel
Beaurepaire / St-Barthélemy (Carrefour)	Liée	Logique de zone partielle	Classique	Fonction routière	Commerce	oui (ancien Lidl)	Léger

Fig. 3.4.28 – Polarités de bassin de vie

### 15 polarités de proximité intercommunale.

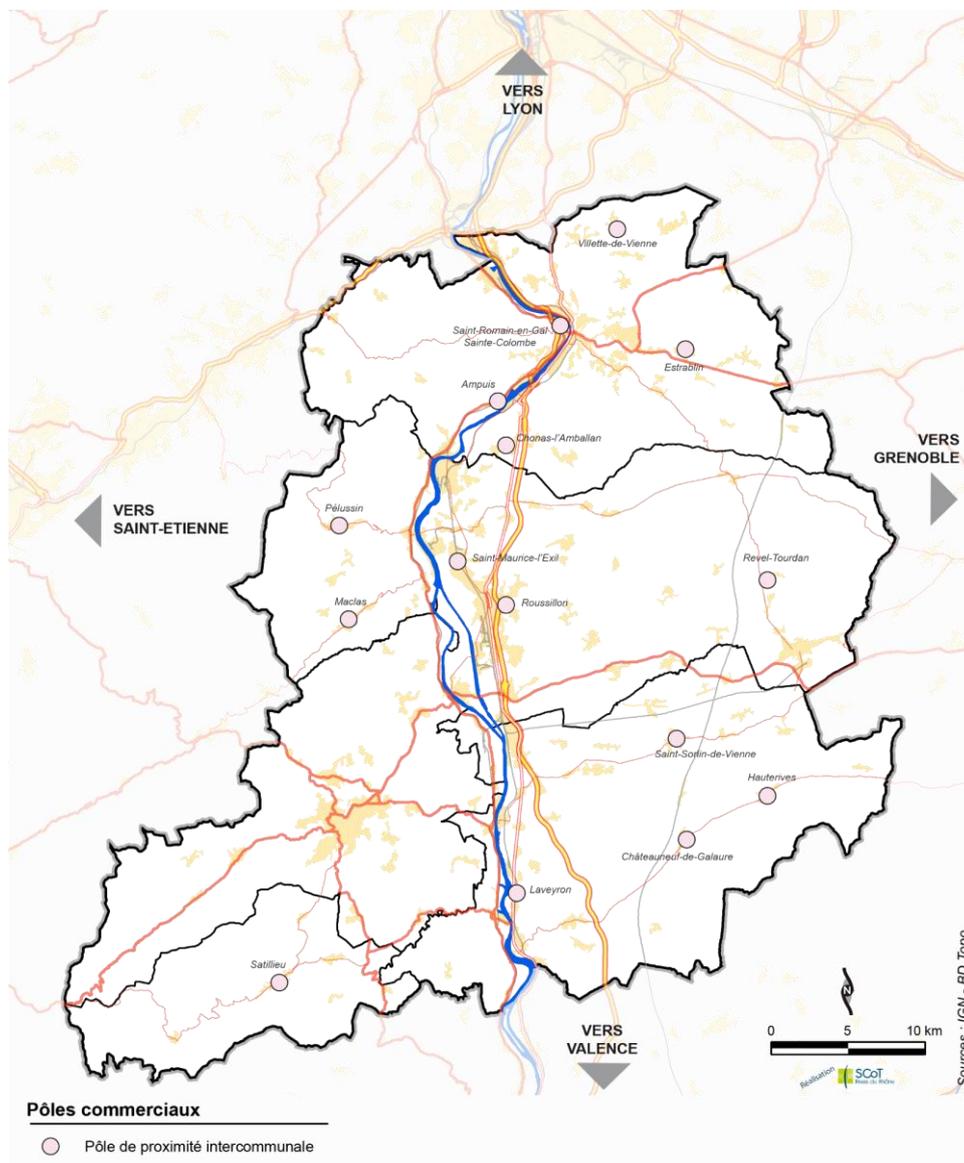


Fig. 3.4.29 – Polarités de proximité intercommunale

Les polarités de proximité intercommunale permettent d'assurer une bonne desserte commerciale sur les territoires plus isolés, mais aussi en complémentarité des pôles majeurs, d'agglomération et de bassin de vie. Les polarités de proximité intercommunale disposent d'un supermarché de 300 à 1 000 m<sup>2</sup> et de 10 à 20 commerces et services. On identifie 15 polarités de proximité intercommunale avec deux types d'organisation :

- Des polarités de périphérie peu qualitatives ou classiques et faiblement dynamiques par un manque de lien avec les pôles urbains environnants. Le potentiel de développement existant est à maîtriser (Laveyron, Chonas-d'Amballan).
- Des polarités de centralité qui forment une véritable offre de proximité complète en cœur de pôles urbains (Saint-Romain-en-Gal/Sainte-Colombe, Estrablin, Pélussin).

Polarités de proximité intercommunale	Position dans l'armature urbaine	Implantation	Attractivité	Connexion	Vocation	Vacance	Potentiel développement
<b>Espaces de périphérie</b>							
Villette-de-Vienne (Intermarché contact)	Liée	Logique à la parcelle (seule offre)	Qualitative	Fonction routière Accès modes doux	Commerce	non	Réel
Chonas l'Amballan (Leader Price)	Déconnectée	Logique à la parcelle	Vieillissante	Fonction routière	Mixte	oui	Réel
St-Maurice-l'Exil (U Express)	Déconnectée	Logique à la parcelle	Classique	Accès modes doux	Mixte	non	Absent
Laveyron (Aldi)	Liée	Logique à la parcelle	Vieillissante	Fonction routière	Mixte	oui	Réel
Hauterives (Intermarché)	Déconnectée	Logique à la parcelle (seule offre)	Classique	Fonction routière	Commerce	non	Léger
Revel-Tourdan (Intermarché)	Déconnectée	Logique à la parcelle	Vieillissante	Fonction routière	Commerce	non	Réel

Fig. 3.4.30 – Polarités de proximité intercommunale – Espaces de périphérie

**Polarité de proximité intercommunale de Laveyron**

Le pôle commercial de Laveyron est situé en continuité de l'ancien Intermarché de Saint-Vallier. La délocalisation de l'Intermarché sur la ZA de la Brassière pose question sur le devenir de cet espace commercial peu qualitatif et peu dense.

Polarités de proximité intercommunale	Position dans l'armature urbaine	Implantation	Attractivité	Connexion	Vocation	Vacance	Potentiel développement
<b>Espaces de centralité</b>							
Estrablin (Aldi)	Intégrée	Concentrée	Qualitative	Absente	Urbaine	Non	
Pélussin (Carrefour market)	Intégrée	Isolée	Classique	Présente	Urbaine	Non	
Châteauneuf-de-Galaure	Intégrée	Concentrée	Qualitative	Présente	Urbaine	Non	
Saint-Romain en Gal/Ste Colombe (U express)	Intégrée	Concentrée	Qualitative	Présente	Urbaine	Non	
Roussillon (Dia)	Intégrée au Péage	Isolée	Vieillissante	Présente	Urbaine	Non	
Satillieu (Vival)	Intégrée	Concentrée	Classique	Présente	Urbaine	Oui	

Fig. 3.4.31 – Polarités de proximité intercommunale – Espaces de centralité

**Polarité de proximité intercommunale de Saint-Romain-en-Gal/Sainte-Colombe**

Face à Vienne, le pôle U express, très récent, est inséré dans un tissu résidentiel en développement, une offre en complémentarité des commerces et services de proximité existant.

### Une offre d'hyper proximité attirée par les flux.

Le territoire se compose de 39 polarités d'hyper proximité communale et de 4 polarités de proximité de quartier, disposant d'un plancher commercial de moins de 2 000 m<sup>2</sup> et rayonnant sur moins de 5 000 habitants. Les polarités de proximité communales (ou de quartier) jouent un rôle de service à la population indispensable en particulier dans les communes les plus isolées.

Deux types d'organisation se distinguent : les espaces structurés autour d'une centralité urbaine dynamique (Boulieu-Lès-Annonay, Epinouze) et les espaces de flux où le commerce s'émette le long des axes de flux n'offrant plus le confort et l'ambiance d'achat attendus (Andance, Sarras...).

Ces offres d'hyper-proximité s'émettent de plus en plus, avec une tendance à une organisation « routière » en bordure d'axe de flux au détriment de la densification sur des espaces de vie. Cette migration fragilise les centralités urbaines et leur attractivité laissant des locaux vacants.



## **Défis :**

### **Défi 4.3.1 : Maintenir et développer la fonction et la diversité commerciale dans les deux pôles structurants de centre-ville de Vienne et Annonay.**

Vienne et Annonay sont les deux principales polarités commerciales de centre-ville du territoire. L'offre en commerce est encore importante et diversifiée aujourd'hui, même si les deux villes subissent la concurrence des polarités périphériques. Les principaux problèmes identifiés pour ces deux pôles concernent le stationnement, des aménagements urbains peu qualitatifs et un déficit d'attractivité. Ces deux communes disposent toutefois d'un potentiel architectural de qualité qu'il faut continuer à mettre en valeur pour renforcer leur attractivité. De même, la question de l'accès à ces communes, en voiture mais aussi en autres modes, est primordiale pour concurrencer les centres commerciaux de périphérie et leurs importants parkings. Les actions menées pour qualifier l'aménagement des villes, répondre aux problèmes d'accessibilité et améliorer l'ambiance générale des centres-villes devront être poursuivies dans les années à venir pour assoir le rang de ces pôles structurants.

### **Défi 4.3.2 : Maintenir le rôle structurant des pôles majeurs et d'agglomération de périphérie sans pour autant déstabiliser les autres polarités.**

Les 3 pôles majeurs et d'agglomération de périphérie présentent des caractéristiques et des enjeux différents. Pour les pôles de Davézieux et Chasse-sur-Rhône, le renforcement de la complémentarité avec les centres-villes d'Annonay et de Vienne devra être privilégiée afin d'éviter les concurrences néfastes pour la pérennité des centres-villes commerciaux.

Pour le pôle de Davézieux, la requalification et la réorganisation de la zone commerciale apparaît comme primordiale pour renforcer son attractivité.

Pour le pôle de Chasse-sur-Rhône, le développement de l'offre devra tenir compte de la forte concurrence des pôles de Givors et de l'agglomération lyonnaise au nord.

Pour le pôle de Salaise-sur-Sanne, la multiplication de l'offre et les importantes disponibilités en foncier risquent d'accroître la concurrence entre les commerces de périphérie et de centre-ville d'une part, et entre les commerces de périphérie eux-mêmes d'autre part. Cela pourrait générer dans les années à venir une multiplication des friches commerciales. La question de la requalification des zones anciennes doit aussi être posée afin de maintenir leur attractivité.

### **Défi 4.3.3 : Des polarités commerciales de bassin de vie où développer des réponses adaptées.**

Les polarités commerciales de bassin de vie du territoire jouent un rôle important dans l'organisation de ce dernier. Ils sont soit complémentaires avec les pôles majeurs et d'agglomération du territoire, soit permettent aux populations des secteurs peu dotés (Pilat, Drôme) d'accéder à une offre commerciale diversifiée et répondant à leurs besoins réguliers. Le développement de ces polarités de bassin de vie présente des risques pour le maintien du commerce de proximité

dans les centres-bourgs. Les communes devront favoriser la complémentarité des offres plutôt que la concurrence qui désavantage le commerce de centre-ville. Pour les communes dont le pôle commercial est situé à proximité des secteurs d'habitat, il sera nécessaire d'améliorer l'intégration dans le tissu urbain et les liens entre les différents secteurs.

#### **Défi 4.3.4 : Conforter le rôle des polarités de proximité.**

Les polarités de proximité intercommunale, communale et de quartier permettent à la population de la majorité du territoire d'accéder à une offre commerciale alimentaire répondant aux besoins du quotidien. Intégrés dans le tissu urbain, les supermarchés et superettes peuvent permettre de redynamiser le commerce de proximité, mais aussi la vie du quartier. Toutefois, lorsque ces supermarchés sont situés sur des axes de flux et ne sont plus intégrés aux centres-bourgs, ils représentent un risque important pour le commerce de proximité et la vitalité des communes. Les communes devront favoriser l'intégration de ces commerces dans le tissu urbain afin que ces derniers jouent leur rôle dans l'animation et le dynamisme de la commune.

# Enjeu 5 : Promouvoir l'économie présentielle en se basant sur le tourisme et les loisirs

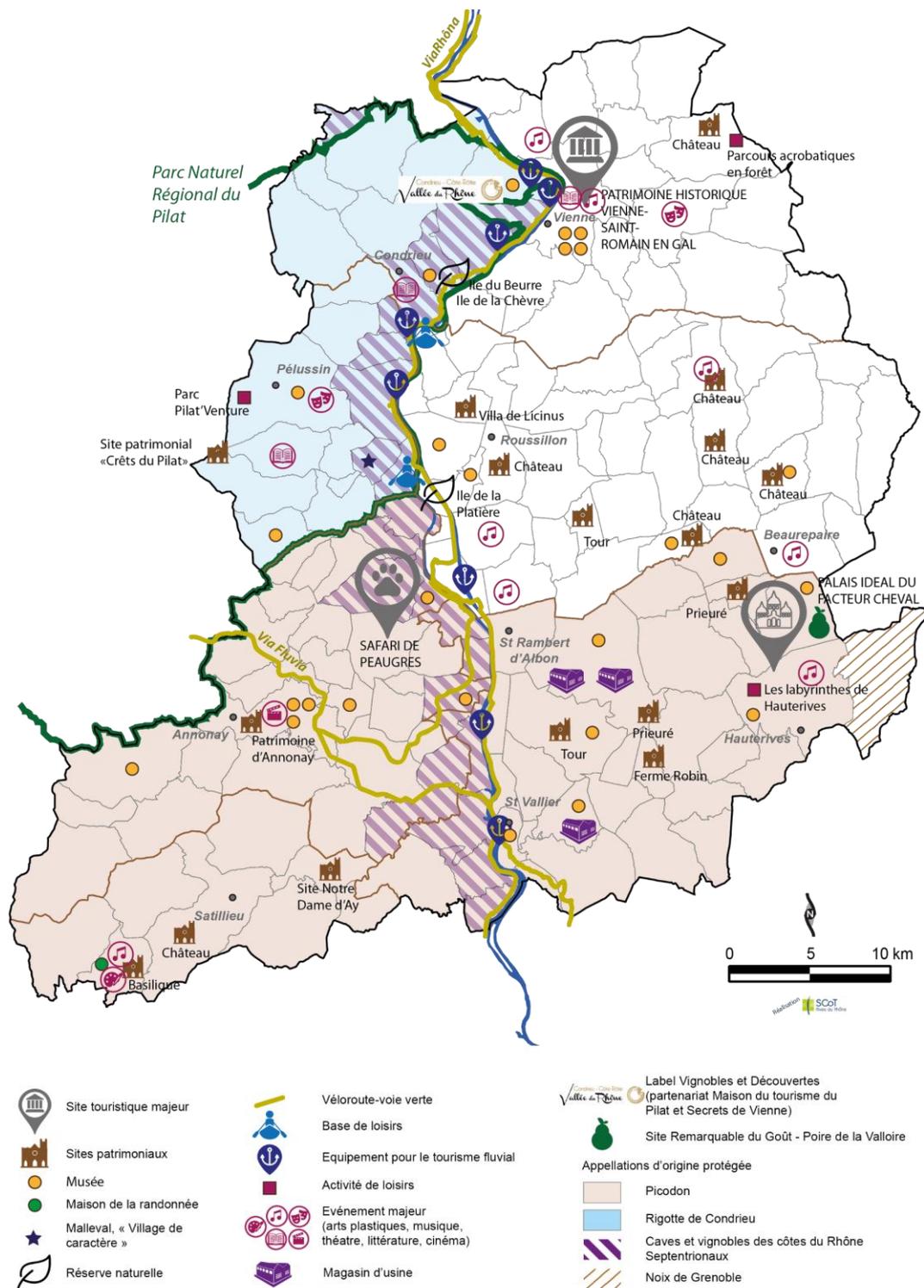


Fig. 3.5.1 – L'offre touristique structurante

## Constat partagé 5.1 - L'économie touristique, un potentiel à valoriser

Le tourisme, secteur pourvoyeur d'emplois.

Un territoire desservi par des axes de desserte touristiques importants.

Une offre d'hébergements touristiques pouvant être étoffée :

- Une offre importante d'hébergements touristiques, mais une répartition hétérogène
- Une offre en hébergement stable.

La promotion touristique sur le territoire :

- De nombreux outils de promotion touristique.
- Un territoire attrayant pour les touristes étrangers.

### Le tourisme, secteur pourvoyeur d'emplois sur le territoire

Le territoire des Rives du Rhône compte des sites touristiques majeurs à l'échelle régionale. Plusieurs centaines de milliers de visiteurs sont ainsi accueillis chaque année. Ils permettent de valoriser l'image du territoire et offrent un potentiel économique intéressant. En 2014, les Rives du Rhône comptent un peu plus de 2 450 emplois salariés privés dans le secteur du tourisme/loisirs pour environ 640 établissements, soit près de 4 % de l'effectif salarié privé total. Vienne Condrieu Agglomération est l'intercommunalité qui offre le plus d'emplois dans le secteur du tourisme (près de 1 060 emplois en 2016).

EPCI	2008	2016	Évolution 2008/2016
Annonay Rhône Agglo	283	300	+ 6 %
Vienne Condrieu Agglomération	1 025	1058	+ 3 %
CC du Pays Roussillonnais/Territoire de Beaurepaire	517	555	+ 7 %
CC du Pilat Rhodanien	56	82	+ 46 %
CC Porte de DrômArdèche	369	407	+ 10 %
CC du Val d'Ay	51	51	0 %
<b>Total Scot Rives du Rhône</b>	<b>2 301</b>	<b>2 453</b>	<b>+ 7 %</b>

Source : Acoff – Urssaf, 2016

Fig.3.5.2 – Effectifs salariés privés dans le secteur du tourisme par EPCI, en 2008 et en 2016

### Des axes de desserte touristiques importants

L'autoroute A7 est l'axe majeur de la desserte touristique du territoire. Elle accueille notamment les flux en direction du Sud de la France. Le territoire peut à ce titre constituer une étape intermédiaire pour les touristes. Avec 86 000 à 110 000 véhicules par jour en moyenne, elle offre un potentiel de visibilité très

important en faveur des sites touristiques du territoire. Les principaux sites sont signalés par des panneaux d'information touristique : le patrimoine viennois, le PNR du Pilat, Annonay, le Safari de Peaugres et le Palais Idéal du Facteur Cheval. Les vignobles de Côte-rôtie sont également des éléments paysagers bénéficiant d'une forte visibilité depuis l'axe. L'arrivée des touristes par l'autoroute rend stratégique le traitement des abords des échangeurs et des entrées de villes. Actuellement, l'échangeur de Chanas et l'entrée de ville de Vienne mettent peu en valeur les richesses touristiques du territoire.

La RN7, quant à elle, peut jouer un rôle plus important dans le développement touristique par son image de « route des vacances ». La RN7 est aujourd'hui peu valorisée, que ce soit dans les traversées d'agglomérations ou en zones rurales, bien que des aménagements soient actuellement en cours comme à Vienne.

### **Une offre importante d'hébergements touristiques, mais une répartition hétérogène**

Le territoire dispose d'un panel d'hébergements touristiques diversifié et cohérent avec les différents types de tourisme de chacun des secteurs du territoire.

Près de 1 530 chambres d'hôtel sont disponibles sur le territoire majoritairement localisées sur Vienne Condrieu Agglomération qui compte environ 700 chambres. Elles ne sont toutefois pas majoritaires dans la ville centre. Vienne ne compte en effet que près de 250 chambres. Chasse-sur-Rhône est la commune qui dispose de la plus grande offre avec un peu plus de 300 chambres. Globalement, l'offre est majoritairement composée d'hôtels appartenant à des chaînes, situés dans les périphéries. S'ils sont facilement accessibles en voiture, ils sont souvent éloignés des centres-villes, et par conséquent de leurs commerces et des sites touristiques.

Le Val d'Ay compte environ 130 chambres réparties essentiellement sur Satillieu et Lalouvesc. Il s'agit d'un réseau d'hôtels assez important qui s'explique par le tourisme de ressourcement (lieu de pèlerinage, retraite, spiritualité) notamment sur les communes de Lalouvesc, Saint-Romain d'Ay et Satillieu.

Annonay Rhône Agglo dispose de 185 chambres dont un seul hôtel de 36 chambres à Annonay. Ce déficit peut poser des difficultés notamment pour l'accueil de groupes nécessitant d'héberger un autocar complet. Dans le Pays Roussillonnais/Territoire de Beaupaire et le Nord Drôme, le nombre de chambres disponibles est également assez restreint (près de 485 chambres), excepté sur Chanas qui compte près de 150 chambres. Cette offre est située à proximité directe de l'échangeur. Tout comme les hôtels de Chasse-sur-Rhône, ces établissements ont un rôle important pour le tourisme d'affaires, mais offrent un cadre peu qualitatif pour le tourisme de loisirs.

Les secteurs de Porte de DrômArdèche et du Pays Roussillonnais/Territoire de Beaupaire sont davantage tournés vers l'hébergement en camping. Ils comptent près de 2 500 emplacements du territoire soit plus de 73% de l'offre totale. Les communes de la partie Sud du territoire connaissent des pics de fréquentation estivaux. Ce tourisme estival permet de dynamiser le commerce et les activités locales mais demande par ailleurs des ressources en eau adéquates.

#### **Nombre de chambres en gîtes ou chambres d'hôtes :**

- Pélussin : 131 chambres
- Condrieu : 113 chambres
- Hauterives : 101 chambres
- Vienne : 100 chambres

#### **Principaux campings du territoire (en nombre d'emplacements) :**

- Châteauneuf-de-Galaure : 498
- Bougé-Chambalud : 344
- Vernioz : 241
- Condrieu : 211
- Tupin-et-Semons : 181
- Hauterives : 154

Le territoire compte également un nombre important de gîtes et de chambres d'hôtes. L'offre d'hébergement représente près de 2 110 chambres soit près de 30% de l'offre totale. Les gîtes et chambres d'hôtes sont principalement localisés dans trois EPCI : Porte de DrômArdèche, Vienne Condrieu Agglomération, Pays Roussillonnais/Territoire de Beaurepaire qui représentent à elles seules plus de 60% de l'offre. Le Pilat compte relativement peu d'hébergements de type hôtel et camping, par rapport à sa fréquentation touristique. Pour autant, il dispose d'un réseau de gîtes assez important, cohérent avec l'image patrimoniale du parc. Les gîtes et les chambres d'hôtes sont globalement disséminés sur l'ensemble du territoire.

### Une offre en hébergement stable

Contrairement à la tendance régionale, les hébergements du territoire se maintiennent assez bien voire se développent légèrement. La capacité hôtelière est stable entre 2013 et 2018. La situation contraste avec la disparition de plusieurs petits hôtels historiquement présents dans certains villages du territoire. On note la création d'hébergement hôtelier sur quelques communes (Saint-Clair, Albon, Ampuis...) mais également un recul des capacités hôtelières sur Chanas, Chasse-sur-Rhône, Lalouvesc, Pont-Évêque ou encore Beaurepaire.

Entre 2013 et 2018, la capacité d'accueil en camping du territoire s'est étoffée de près de 90 emplacements. Localement, la situation est plus contrastée, avec des sites en développement et des sites qui ont cessé leur activité. Le site de Châteauneuf-de-Galaure a développé près de 100 nouveaux emplacements preuve de sa vitalité et est le plus important du territoire en capacité d'accueil. D'autres campings ont connu un développement important sur Saint-Pierre-de-Bœuf, Condrieu, ou Bougé-Chambalud. Des créations de camping ont eu lieu sur les communes de Montseveroux, Saint-Appolinard, Chavanay, Moissieu-sur-Dolon ou encore Maclas.

La dynamique est moins favorable sur Annonay Rhône Agglo et le Pays Roussillonnais/Territoire de Beaurepaire avec la diminution de près de 100 emplacements.

	Gîtes et chambres d'hôtes en 2015* et en 2018**	Hébergements groupés en 2015	Chambres d'hôtels en 2018	Emplacements de camping en 2018	Total
Vienne Condrieu Agglomération	411	158	698	392	1659
Pays Roussillonnais/Territoire de Beaurepaire	410	80	293	1249	2032
Pilat Rhodanien	338	216	31	290	875
Porte de DrômArdèche	515	158	190	1242	2105
Annonay Rhône Agglo	325	78	185	98	686
Val d'Ay	110	-	129	120	359
TOTAL	2109	690	1526	3391	7716

\* Données en 2015 pour Vienne Condrieu Agglomération, Pays Roussillonnais, Pilat Rhodanien, Porte de DrômArdèche, Annonay Rhône Agglo - Source : Données Sitra

\*\* Données en 2018 pour Territoire de Beaurepaire et Val d'Ay - Source : Offices du tourisme Territoire de Berlioz et de Lalouvesc et du Val d'Ay

Fig. 3.5.3 – Offre en hébergements touristiques par EPCI

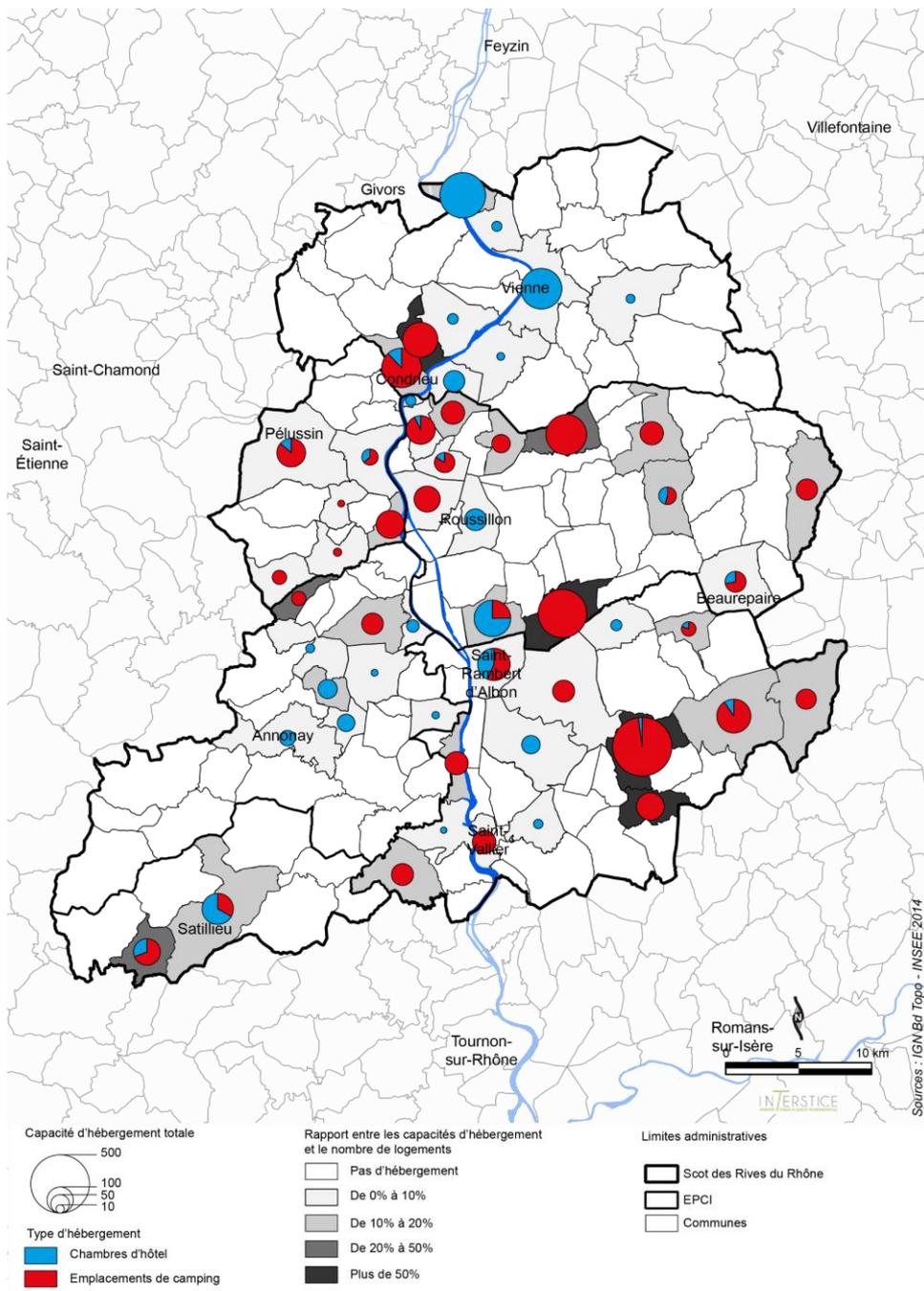


Fig. 3.5.4 – Offre en chambres d'hôtel et emplacements de camping par commune, en 2014

### De nombreux outils de promotion touristique

Il existe cinq offices de tourisme sur le territoire. En rive gauche, le Pays Roussillonnais, Territoire de Beaurepaire et Porte de DrômArdèche possèdent chacun leur office de tourisme. Les offices de tourisme de Hauterives, d'Albon et de Saint-Vallier ont fusionné. Bien que ViennAgglo et Région de Condrieu aient fusionné récemment, les offices de tourisme de Vienne et de Condrieu ont été pour le moment maintenus. Vienn Condrieu Agglomération a récemment développé un marketing métropolitain en lien avec le Pôle Métropolitain. Le site « [monweekendavienne.com](http://monweekendavienne.com) » fait la promotion des événements en cours avec un lien direct depuis les sites du Grand Lyon, de la Porte de l'Isère et de Saint-Etienne Métropole. Suite à la fusion d'Annonay Agglo et de Vivarhône, un office de tourisme intercommunautaire a été créé, améliorant la lisibilité et la visibilité de

l'offre pour les touristes. Le massif du Pilat dispose également d'un réseau de maisons du tourisme structuré autour d'un site Internet commun. Deux antennes sont présentes sur le Pilat Rhodanien (Pélussin et Malleval). Cette synergie, appuyée par la labellisation PNR, donne une visibilité importante de l'offre touristique. Enfin, le Val d'Ay dispose d'un office du tourisme à Lalouvesc et d'un bureau d'accueil touristique ouvert l'été à Satillieu.

Chacune de ces structures fait la promotion des sites localisés sur leur périmètre de compétence. La lisibilité globale de l'offre touristique des Rives du Rhône n'est pas valorisée. La promotion de la diversité des activités possibles pourrait inciter les séjours de longue durée plus intéressants économiquement. Les sites pourraient par ailleurs coordonner leur offre en proposant notamment des tarifications combinées. Les produits d'appels (Jazz à Vienne, Safari Parc de Peaugres, Palais Idéal du Facteur Cheval,...) pourraient ainsi bénéficier au développement touristique et économique de l'ensemble du territoire.

### **Un territoire attrayant pour les touristes internationaux**

L'Agence de développement touristique de la Drôme a analysé la provenance des touristes étrangers sur son département. Ils proviennent majoritairement du Nord de l'Europe et notamment des Pays-Bas et de la Belgique. Concernant l'hébergement en campings, les étrangers représentent la moitié des nuitées avec une forte prédominance de Néerlandais. Le territoire tire profit de sa situation médiane entre Lyon et le Midi de la France.

## **Défis constat 5.1 :**

### **Défi 5.1.1 : Développer des coopérations pour mieux valoriser le territoire et favoriser la mise en réseau des sites touristiques.**

L'offre touristique sur le territoire est importante. Toutefois, il n'existe pas aujourd'hui d'offre touristique « Rives du Rhône » sur le territoire. Sans présager que le développement d'une telle marque soit indispensable, la mise en place d'actions facilitant la mise en réseau des différents sites et acteurs touristiques, ainsi que les partenariats entre les différents offices de tourisme peut accroître l'attractivité du territoire.

### **Défi 5.1.2 : Poursuivre la qualification et la diversification de l'offre d'hébergement.**

L'offre d'hébergement est aujourd'hui variée et bien répartie sur le territoire. Toutefois, le diagnostic a permis de constater des manques importants sur certains secteurs de l'hébergement qu'il conviendra de combler dans les prochaines années.

### **Défi 5.1.3 : Renforcer la promotion des richesses touristiques et culturelles du territoire pour les courts séjours, notamment en direction des habitants de la métropole lyonnaise et d'Auvergne-Rhône-Alpes.**

Les Rives du Rhône se situent à proximité de bassins de population importants (agglomérations lyonnaise, stéphanoise, grenobloise et valentinoise). Le développement de la promotion du territoire sur de courts séjours peut constituer un vecteur de développement fort pour le territoire.

## Constat partagé 5.2 - Des équipements et des événements touristiques structurants, qui peuvent faire sens ensemble

Une offre touristique riche sur le territoire avec :

- Des sites touristiques de premier plan.
- Un territoire riche de ses multiples terroirs.
- Un tourisme lié aux savoir-faire encore peu développé.
- Des événements culturels majeurs.
- Le tourisme fluvial, un secteur présent mais encore peu développé.
- Deux vélo-routes qui structurent le territoire.
- Une bonne couverture du territoire en chemins de randonnées.

### Des sites touristiques de premier plan

Le patrimoine gallo-romain de Vienne et de Saint-Romain-en-Gal attire des centaines de milliers de visiteurs. Le théâtre antique compte 26 000 entrées par an et le musée gallo-romain de Saint-Romain-en-Gal près de 74 000. Ils sont associés aux autres monuments emblématiques du patrimoine viennois : le temple d'Auguste et Livie, l'ancienne cathédrale Saint Maurice... Le musée des Beaux-Arts et d'archéologie, le musée archéologique Saint-Pierre (9 600) et celui du Cloître renforcent le rôle de Vienne comme centre culturel du territoire. La fréquentation touristique globale liée au patrimoine viennois est difficilement estimable, mais Vienne et Saint-Romain-en-Gal forment une polarité touristique de premier rang à l'échelle du Scot.

En Ardèche, le Safari Parc de Peaugres est le douzième site touristique le plus fréquenté d'Auvergne Rhône-Alpes avec 312 000 entrées en 2017. Au sein du Val d'Ay, le musée Saint-Régis accueille environ 34 200 visiteurs, par an.

Dans la vallée de la Galaure, le Palais Idéal du Facteur Cheval à Hauterives est également un des grands sites touristiques du territoire. Il accueille de l'ordre de 178 000 visiteurs par an et présente une programmation riche et diversifiée (expositions, concerts, créations, ateliers découverte). Les Labyrinthes d'Hauterives accueille quant à eux, environ 24 000 personnes par an.

Les sites et équipements du massif du Pilat viennent compléter l'offre touristique du territoire. Renommé pour ses terroirs, ses activités de plein air et son patrimoine, le Pilat constitue un vaste pôle touristique. Son statut de Parc naturel régional (PNR) lui permet de développer une politique de marketing territorial aux échelles régionale et nationale. Certains sites, comme le centre d'observation de la nature de l'île du Beur, en bordure du Rhône accueillent jusqu'à 58 000 visiteurs par an. De nombreuses activités de plein air sont possibles sur les hauteurs du parc. Dans la vallée, l'espace Eaux Vives de Saint-Pierre-de-Bœuf (36 000 visiteurs par an) et la base nautique des Roches-de-Condrieu proposent par ailleurs de multiples activités sportives en eaux vives. Tout comme le massif du Pilat, ils allient une vocation touristique et un intérêt de loisirs pour les habitants du territoire.

### Grands sites touristiques (en nombre de visiteurs/an) :

1. Safari de Peaugres (Peaugres) : 312 000
2. Palais Idéal du facteur Cheval (Hauterives) : 178 000
3. Musée gallo-romain (Saint-Romain-en-Gal) : 77 000
4. Centre d'observation de la nature de l'île du Beur (Tupin-et-Semons) : 58 000
5. Espace Eaux-vives (Saint-Pierre-de-Bœuf) : 36 000
6. Musée Saint-Régis (Lalouvesc) : 34 000
7. Théâtre antique (Vienne) : 26 000
8. Labyrinthes (Hauterives) : 24 000

Source : pro.auvergnhonealpes-tourisme.com

Le territoire des Rives du Rhône compte également un patrimoine bâti d'une grande richesse ainsi que des paysages de grande qualité qui contribuent à son attractivité touristique

### Un territoire riche de ses multiples terroirs

Les multiples terroirs des Rives du Rhône sont également vecteurs de tourisme. Les grandes appellations de Côte-rôtie, Condrieu, Château-Grillet, Saint Joseph et les autres productions viticoles offrent un potentiel œnotouristique important. La maison des vins de Champagne accueille par exemple environ 70 000 visiteurs par an. Les productions du Pays Roussillonnais/Territoire de Beaurepaire et de Porte de DrômArdèche permettent également de développer des synergies entre agriculture et tourisme (Cité du fruit à Bougé-Chambalud, Site remarquable du goût, Poire de la Valloire à Moras-en-Valloire).

### Un tourisme lié aux savoir-faire encore peu développé

Le Nord-Ardèche, et notamment Annonay Rhône Agglo, dispose de quelques sites touristiques qui font néanmoins l'objet d'une renommée moins importante. Outre son patrimoine architectural, Annonay accueille le musée Vivarois César Filhol qui retrace l'histoire de la ville. Sur Vanosc et Davézieux, le musée du car et le musée des papeteries Canson et Montgolfier valorisent l'histoire industrielle d'Annonay Rhône Agglo.

Le tourisme lié aux savoir-faire est assez peu développé sur le reste du territoire, excepté sur Saint-Uze (musée de la céramique), sur Vienne/Saint-Romain (ateliers de restauration du patrimoine et musée de la draperie) et sur Saint-Désirat (musée de l'Alambic). Hormis les entreprises proposant de la vente directe, la centrale nucléaire semble être une des seules entreprises à ouvrir ses portes au public.

### Des évènements culturels majeurs

De renommée internationale pour les amateurs de jazz et avec 250 concerts et 215 000 spectateurs en 2017, le festival « Jazz à Vienne » est incontestablement l'évènement culturel majeur du territoire. Les spectateurs sont principalement accueillis au sein du Théâtre Antique. La manifestation valorise ainsi le patrimoine viennois tout en étant vecteur de développement économique. Le festival génère chaque année 17 millions d'euros de retombées économiques.

Les multiples associations du territoire sont les moteurs de l'animation culturelle quotidienne. L'association du SOAR (Secteur ouvert des arts de la rue) est une des plus emblématiques. Basée à Boulieu-lès-Annonay, elle propose une programmation tout au long de l'année répartie sur une quarantaine de communes d'Annonay Rhône Agglo et du Nord-Drôme qui contribue à la qualité de vie et à la valorisation du territoire (espaces publics, sites naturels, friches, etc.). L'association du SOAR a été labellisée en 2013 en Centre national des arts de la rue et bénéficie ainsi d'un financement et d'une visibilité plus importante. D'autres évènements culturels sont à signaler.

#### Un exemple de collaboration, le label Vignobles et Découverte :

Coopération entre le PNR du Pilat, Vienne Condrieu Agglomération et le Pilat Rhodanien. Le label instaure une scène d'échanges entre professionnels en faveur du développement touristique et économique (vignerons, cavistes, agences de tourisme, etc.). L'une des activités proposées par l'œnotourisme qui connaît un succès important est la visite des vignes en gyropode.

#### Le tourisme artisanal et industriel en France :

En France, le tourisme artisanal et industriel a attiré plus de 10 millions de visiteurs en 2011 dans plus de 5 000 entreprises. Compte-tenu des multiples savoir-faire présents sur le territoire, ce secteur offre un potentiel de développement important qu'il convient de promouvoir.

Le Salaise Blues Festival, les nuits de Montseveroux, les promenades musicales dans le Val d’Ay, le festival de théâtre contemporain Les Bravos de la nuit à Pélussin ou le festival itinérant Cinéfil soutenu par la Communauté de communes Porte de DrômArdèche (courts métrages et concerts sur péniche) ont acquis au fil des années une notoriété non négligeable auxquelles les populations locales sont attachées.



### Le tourisme fluvial, un secteur présent mais encore peu développé

De nombreux équipements existent sur le fleuve, mais restent encore limités. Le développement de l’offre est aujourd’hui possible, comme en témoigne notamment la saturation de certains équipements existants (Vienne,...). Outre ce fait, la coordination entre les acteurs du tourisme fluvial et les autres acteurs touristiques du territoire (restaurateurs, activités de loisirs,...) restent aujourd’hui insuffisamment développés.

Fig. 3.5.5 – Equipements en faveur du tourisme fluvial sur le Rhône

### Deux vélo-routes qui structurent le territoire.

La vélo route Voie verte ViaRhôna constitue un itinéraire mode doux majeur qui longe de nombreux sites touristiques le long du fleuve Rhône entre le Lac Léman et la Méditerranée. Ses usagers sont majoritairement des touristes et des habitants en quête de loisirs. Le jalonnement touristique (hébergement, sites à découvrir, etc.) et la recherche d’une synergie avec le territoire est indispensable autour de cet itinéraire mode doux dont la fréquentation est amenée progressivement à augmenter. Si la réalisation totale du tracé prendra encore plusieurs années, il existe déjà un itinéraire provisoire de 450 kilomètres en Auvergne-Rhône-Alpes. La voie verte est aujourd’hui achevée sur les Rives du Rhône.

Un autre itinéraire modes doux est prévu, la véloroute Via Fluvia partiellement réalisé, entre la Loire et le Rhône via l’agglomération annonéenne. La Via Fluvia rejoint la ViaRhôna dans la vallée du Rhône. Le tracé final de cet itinéraire mode doux Est-Ouest est actuellement en cours de définition. Il peut également être mentionné au registre des itinéraires touristiques importants « Sur les routes de l’Ardéchoise ».

**Un exemple de promotion du tourisme sur le territoire :**

La Communauté de communes Porte de DrômArdèche a inauguré en 2014 un nouvel espace de promotion touristique sur l’aire d’autoroute Ouest Isardrôme en s’associant avec Leclerc Autoroute, concessionnaire de l’aire de service du réseau Vinci, pour mettre en avant la richesse et les atouts de la Communauté de communes dans un espace très fréquenté et ouvert continuellement.

Notons enfin, plusieurs axes de découvertes en développement sur le territoire : voie verte des confluences dans les balmes viennoises et la vallée du Gier, voies vertes de la Galaure et de la Valloire, liaison Chavanay-Pélussin-Bourg-Argental, ...

### **Une bonne couverture du territoire en chemins de randonnées.**

En plus de l'offre de vélo-routes et voies vertes structurantes, le territoire des Rives du Rhône dispose d'un maillage dense en chemins de randonnées. Plusieurs GR traversent le territoire. Cette offre est complétée par de nombreux chemins de randonnées dont une partie est intégrée dans les Plans Départementaux des Itinéraires de Promenades et de Randonnée (PDIPR).

Ces chemins dédiés à la randonnée permettent la découverte du territoire pour les touristes, mais participent aussi à l'amélioration du cadre de vie des habitants en leur offrant une offre de loisirs accessible à tous.

## **Défis constat 5.2 :**

**Défi 5.2.1 : S'appuyer sur les sites phares du territoire et les mettre en réseaux (patrimoine viennois, Safari de Peaugres, Palais Idéal du Facteur Cheval, AOC viticoles, PNR du Pilat, grands paysages...) pour renforcer l'attractivité et la visibilité du territoire.**

Le territoire dispose de plusieurs sites touristiques majeurs attirant chaque année plus de 100 000 visiteurs chacun. Ces sites constituent les locomotives du territoire qui pourraient permettre d'attirer les touristes sur les autres sites touristiques de moindre envergure grâce à une meilleure visibilité de l'offre globale.

**Défi 5.2.2. Pérenniser, valoriser et tisser des liens entre les évènements culturels majeurs du territoire (Jazz à Vienne, marchés au vin,...).**

La mise en réseau des grands évènements culturels du territoire peut constituer une action forte pour augmenter l'attractivité de ces évènements, pour les touristes d'une part, mais aussi pour les habitants. Les actions mises en place par le pôle métropolitain peuvent servir d'exemple pour le développement de la collaboration entre les différents évènements et les territoires.

**Défi 5.2.3. Equiper et valoriser le territoire pour le développement des activités itinérantes en lien avec les voies vertes et les parcours cyclables touristiques (réseau cycle/randonnée, services, hébergement,...)**

Les Via Rhôna, Via Fluvia, ainsi que les autres voies vertes et parcours cyclables touristiques constituent des vecteurs d'attractivité pour le territoire. Le développement d'activités, de services et d'évènements en lien avec ces itinéraires permettrait d'accroître l'attractivité du territoire.

**Défi 5.2.4 : Développer le tourisme fluvial et les activités qui lui sont liées.**

Le Rhône représente un atout touristique majeur pour le territoire. Le tourisme en lien avec le Rhône est aujourd'hui peu développé. L'accroissement de l'offre en équipements (embarcadères,...) sur le Rhône, mais aussi des coopérations avec les autres acteurs du tourisme « à terre » constitue un objectif fort pour le territoire.

**Défi 5.2.5 : Poursuivre les efforts de valorisation du patrimoine bâti et naturel et constituer des filières touristiques autour de la valorisation des savoir-faire et du tourisme de découverte économique.**

Le tourisme lié aux savoir-faire et à l'économie est aujourd'hui peu développé sur le territoire malgré un potentiel important. Le développement de cette offre pourrait accroître l'attractivité touristique du territoire, mais aussi constituer une vitrine pour les entreprises qui y sont implantées.

**Défi 5.2.6 : Conforter et qualifier l'offre d'activités en plein air.**

L'offre d'activités de plein-air est aujourd'hui bien développée sur le territoire, notamment dans le massif du Pilat et les bords du Rhône. Le renforcement de cette offre permettrait toutefois d'accroître l'attrait touristique des Rives du Rhône.

**Défi 5.2.7 : Développer l'offre culturelle en s'appuyant sur l'existant.**

Le territoire des Rives du Rhône dispose de nombreux atouts en matière d'offre touristique et culturelle, tant en milieu rural que sur les secteurs les plus urbains du territoire. Le projet de territoire devra ainsi s'appuyer sur les équipements et les grands événements qui jalonnent aujourd'hui les Rives du Rhône et favoriser leur rayonnement et leur mise en réseau.

## Enjeu 6 : S'inscrire dans les exigences qualitatives et environnementales du XXIème siècle

Au cours des dernières décennies, les collectivités se sont souvent contentées d'attirer un maximum d'entreprises dans leurs zones d'activités sans tenir compte de la qualité architecturale et des problèmes environnementaux de ces zones. Afin de s'inscrire dans les nouvelles exigences environnementales et faire face aux problèmes liés au réchauffement climatique, les collectivités et les entreprises se doivent aujourd'hui de repenser le modèle de développement passé pour mieux en prendre compte.

## Constat partagé 6.1 - Des modèles de développement à repenser

Des friches industrielles et commerciales sur le territoire qu'il convient de réinvestir.

Une desserte en transports en commun des zones d'activités encore partielle.

La nécessité de concilier développement économique et préservation des espaces agro-naturels.

### **Des friches industrielles et commerciales sur le territoire qu'il convient de réinvestir.**

De par son passé industriel notamment, le territoire compte aujourd'hui un certain nombre de friches industrielles. Au cours de ces dernières années, les collectivités se sont emparées de cette question et ont permis le réinvestissement de ces friches, dans les communes urbaines comme dans les villages. On pourra noter par exemple la transformation d'une partie des friches de Canson Vidalon transformées en pôle entrepreneurial et l'installation récente d'un Super U sur le site de l'ancienne usine Faya à Annonay, l'ancienne friche industrielle de la Bascule démolie, réaménagée en zone d'activités et en cours de commercialisation sur Saint-Pierre-de-Boëuf, les anciennes filatures Dyant réaménagées en parking et espace végétalisé à Vienne. En projet également la construction d'un nouveau quartier en cœur de village en lieu et place des bâtiments de l'ancienne entreprise Giraud à Sonnay, ou encore le projet de salle des fêtes sur un site actuellement occupé par un bâtiment de l'usine Haase à Manthes.

Concernant les friches commerciales, ces dernières sont aujourd'hui relativement limitées dans les zones commerciales périphériques. Toutefois, le développement important de l'offre commerciale ces dernières années pourrait aboutir au développement de ces friches.

### **Une desserte en transports en commun des zones d'activités encore partielle.**

Durant les dernières années, les réseaux de transports en commun se sont développés sur le territoire, que ce soit en termes de population desservie comme de fréquences.

On observe aujourd'hui une bonne desserte des principale zones commerciales du territoire en TC urbain (La Lombardière – Le Mas à Davézieux, Jonchain, Green7 et les zones commerciales de Salaise-sur-Sanne, ainsi que les zones commerciales d'Estressin, Saint-Alban à Vienne et Chasse Sud à Chasse-sur-Rhône) et leur raccordement aux principales zones d'habitat (Vienne / Pont-Evêque, Roussillon / Péage / Saint-Maurice-l'Exil, Annonay / Davézieux et Chasse-sur-Rhône).

Concernant les zones industrielles et artisanales, la desserte est beaucoup plus partielle. Alors que certaines zones structurantes du territoire sont bien desservies (Charnas-Marenton, La Lombardière/le Mas et les sites IVECO sur

Annonay Rhône Agglo, Monplaisir/Le Rocher et les zones de la vallée du Rhône sur Vienne Condrieu Agglomération, Rhône-Varèze et la plateforme chimique des Roches sur le Pays Roussillonnais/Territoire de Beaurepaire) les grandes zones d'intérêt métropolitain, qui concentrent une part importante des disponibilités foncières pour l'avenir (Inspira, Axe 7, plateforme chimique de Roussillon et SIP Loire-sur-Rhône), ne sont aujourd'hui pas desservies par ces réseaux de TC. Le nombre d'emplois actuellement présents sur ces zones est toutefois aujourd'hui faible par rapport aux attentes à terme. Le développement de l'emploi sur ces zones nécessitera ainsi de repenser progressivement la desserte TC de ces dernières.

A noter l'absence de desserte performante en TC (hors desserte bus du département dans quelques zones mais avec des fréquences faibles) des principales zones d'activités industrielles et artisanales de Porte de DrômArdèche, Pilat Rhodanien, des communes du Nord d'Annonay Rhône Agglo et celles situées à l'Ouest de Vienne Condrieu Agglomération.

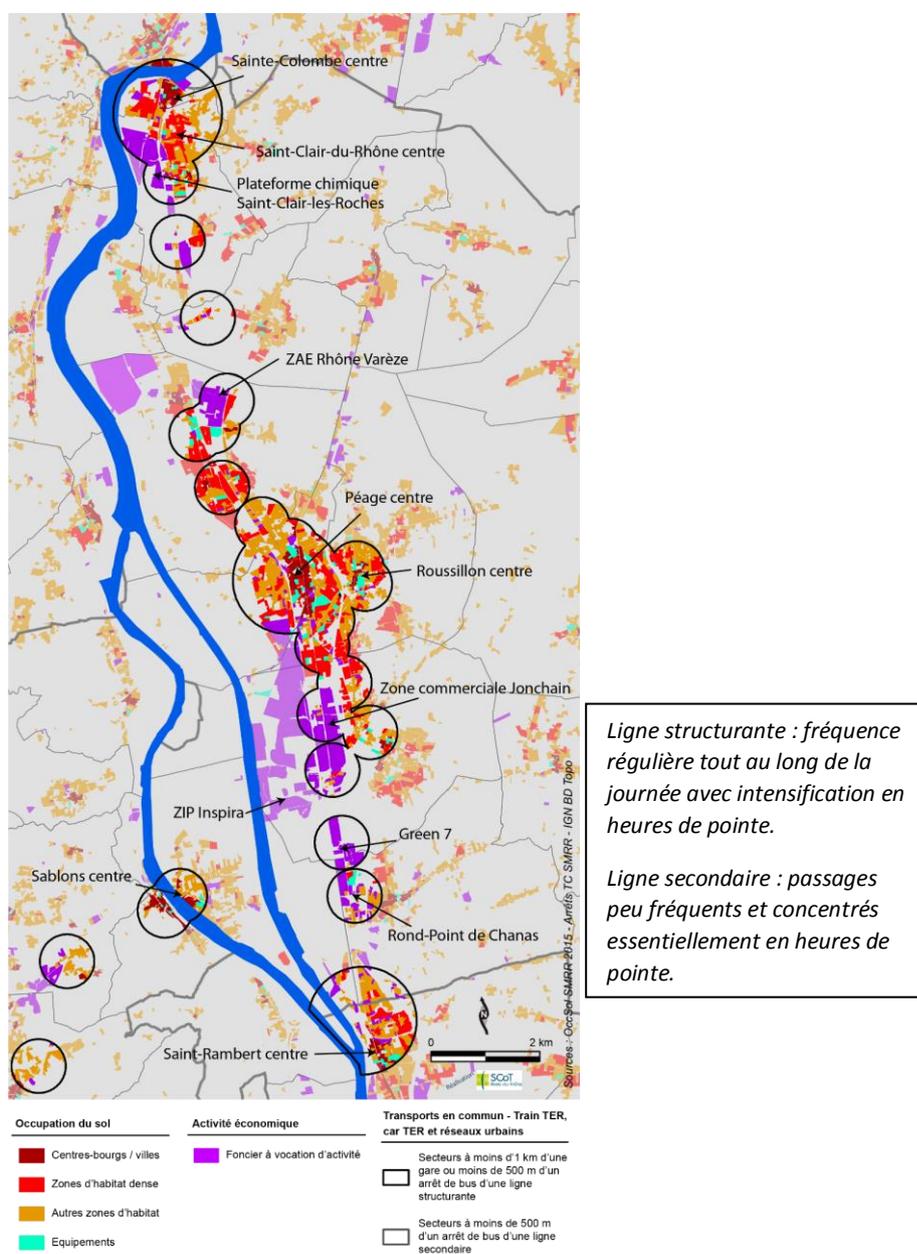


Fig. 3.6.1 – Secteurs desservis par les transports en commun – Pays Roussillonnais/Territoire de Beaurepaire

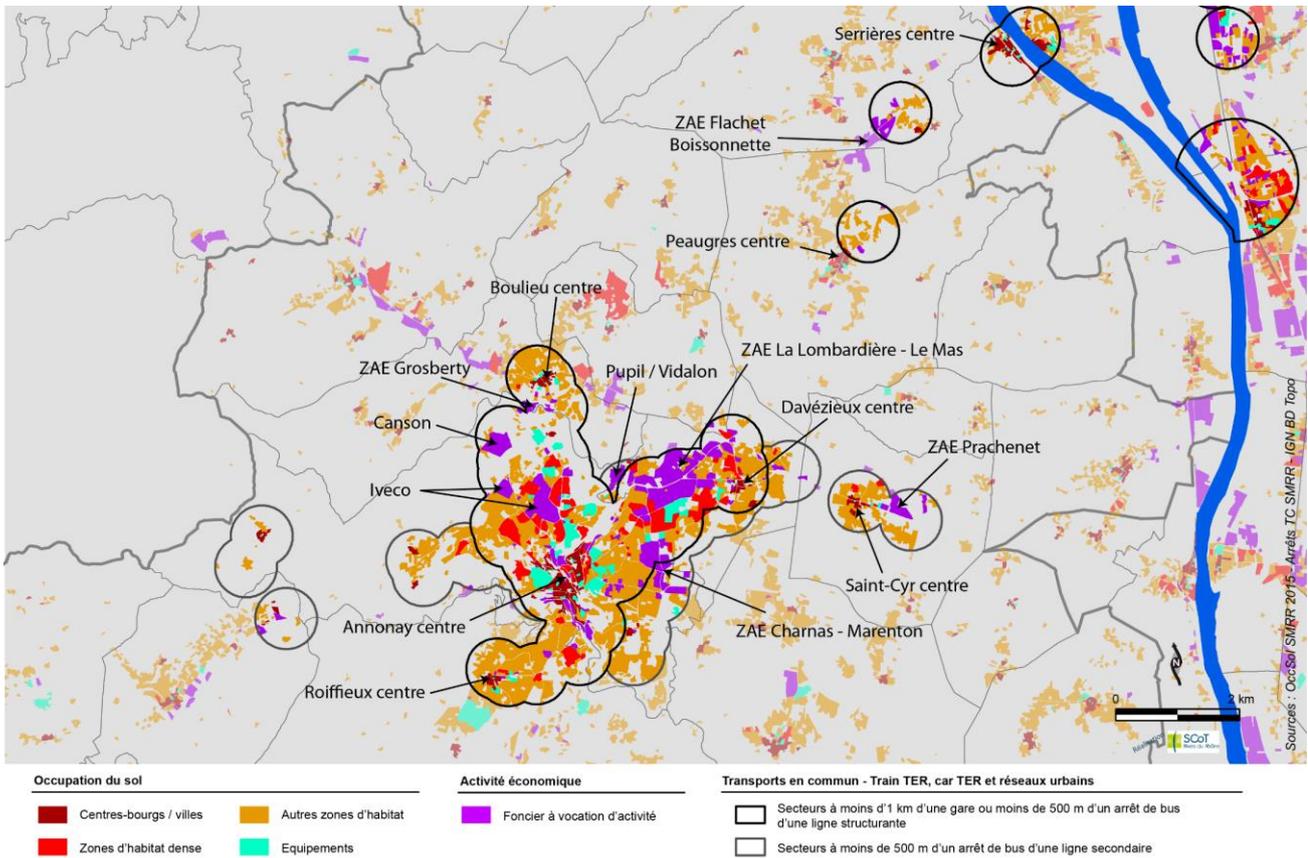


Fig. 3.6.2 – Secteurs desservis par les transports en commun – Annonay Rhône Agglo

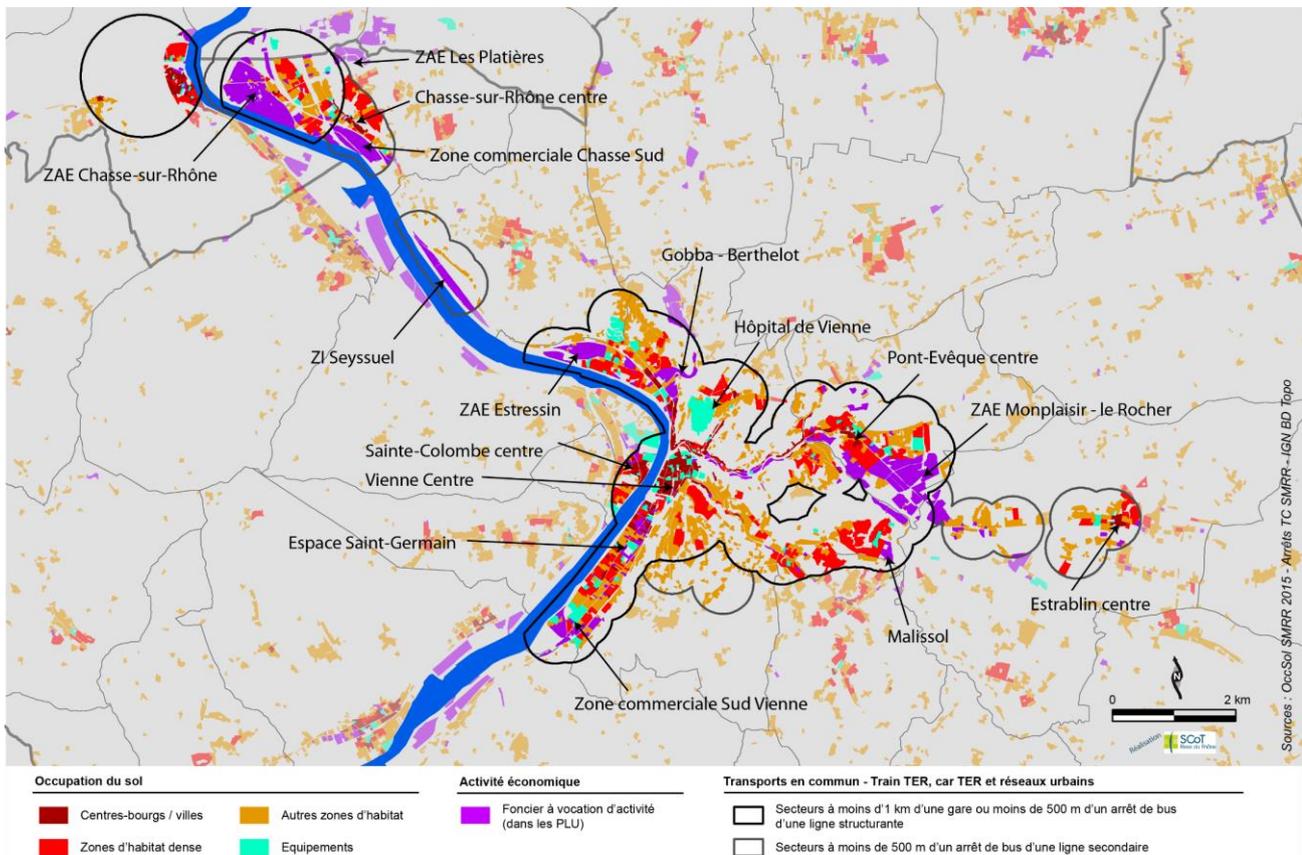


Fig. 3.6.3 – Secteurs desservis par les transports en commun – Vienne Condrieu Agglomération

## **La nécessité de concilier développement économique et préservation des espaces agro-naturels.**

Le développement économique du territoire participe à la disparition d'espaces agro-naturels. Aujourd'hui, du foncier agro-naturel est identifié dans les PLU et par les EPCI comme ayant vocation à accueillir du développement économique dans les prochaines années.

En 2018, sur les 877 ha de foncier économique classés dans les PLU et destinés à l'accueil de nouvelles activités économiques, 657 ha ont une vocation agricole, naturelle ou forestière. Cela représente 0,4 % de l'ensemble des espaces agro-naturels des Rives du Rhône.

La disparition de foncier naturel et agricole doit certes être limitée sur le territoire. Toutefois, l'impact peut être réduit dans le cadre d'un travail avec les acteurs de l'agriculture pour préserver les espaces agricoles stratégiques (comme cela a été fait pour Axe 7), dans le cadre de compensation, par exemple en restaurant des zones humides sur d'autres parties du territoire, ou encore en requalifiant les espaces économiques existants (Bascule à Saint-Pierre-de-Boëuf par exemple).

## **Défis :**

### **Défi 6.1.1 Favoriser la réhabilitation ou le renouvellement de friches et la remise sur le marché de locaux vacants.**

Afin de limiter la consommation de foncier, il s'agira de privilégier la densification et le renouvellement urbain dans les zones d'activités existantes. Dans ce cadre, avant toute extension ou création de nouvelles zones, il s'agira de recenser les friches et secteurs pouvant muter afin d'y installer de nouvelles activités économiques.

### **Défi 6.1.2 : Améliorer le réseau de desserte en transports en commun et développer l'accessibilité modes doux aux zones d'activités et commerciales.**

Le modèle de développement des zones d'activités et commerciales en périphérie qui a prévalu dans les dernières décennies, limite en général l'accès à ces zones par la voiture individuelle. Cela a contribué à l'augmentation du trafic routier et aux désagréments qui y sont liés (embouteillages, pollution,...). Afin de réduire ces problèmes, le développement de modes d'accès alternatifs à la voiture des zones d'activités est essentiel. La prise en compte de l'accessibilité modes doux et TC et la mise en place de PDE/PDIE des nouvelles zones, mais aussi des zones actuelles lors de leur réhabilitation est donc primordiale. La desserte des principales zones destinées à se développer à l'avenir devra être étudiée.

### **Défi 6.1.3 : Privilégier le développement des ZAE et zones commerciales dans les zones de moindre impact sur la biodiversité et l'activité agricole.**

Afin de limiter la consommation de foncier, il s'agira de privilégier la densification et le renouvellement urbain dans les zones d'activités existantes. Toutefois, la création de nouvelles zones peut s'avérer nécessaire à l'avenir. Dans ce cadre, il sera indispensable de tenir compte, pour leur localisation, outre des facteurs économiques habituellement pris en compte, de l'impact des futures zones sur la biodiversité et l'activité agricole.

### **6.1.4 : Privilégier le renouvellement urbain et l'extension des ZAE existantes avant toute création de nouvelle zone d'activités**

Les enjeux d'économie foncière et de préservation des terres agricoles s'appliquent aussi bien pour l'habitat que pour l'activité économique. Dans ce but, avant d'envisager la création de nouvelles zones, les autorités compétentes étudient les possibilités de densification au sein des zones existantes, puis leur possibilité d'extension dans un deuxième temps.

#### **Un PDIE sur la zone Inspira :**

En 2016, le Syndicat Mixte de la ZIP Inspira, la CC Pays Roussillonnais et la CCI Nord-Isère se sont engagés dans la mise en place d'un PDIE sur la zone Inspira, la plateforme chimique de Roussillon et les zones commerciales avoisinantes. Les études sont en cours actuellement. Près de 5 000 salariés potentiels sont ciblés dans le cadre de cette démarche.

## Constat partagé 6.2 - Des modes constructifs à mieux connecter aux enjeux environnementaux

Vers des zones d'activités et commerciales de meilleure qualité, tenant compte de la biodiversité, de l'intégration paysagère et de la qualité des espaces publics.

Vers des zones d'activités plus économes en énergie et une industrie moins polluante.

### **Vers des zones d'activités et commerciales de meilleure qualité tenant compte de la biodiversité, de l'intégration paysagère et de la qualité des espaces publics.**

Durant les dernières décennies, la qualité architecturale et l'intégration paysagère des zones d'activités et commerciales ont été trop peu prises en compte. La commercialisation et l'aménagement de ces zones s'est le plus souvent fait au coup par coup sans réflexion d'ensemble. Au cours des dernières années, certains projets plus aboutis ont émergés ou sont en cours sur le territoire.

On pourra par exemple citer les zones commerciales Green 7 (Salaise-sur-Sanne) dans le cadre d'une création de zone ou encore Chasse Sud (Chasse-sur-Rhône) dans le cadre d'une extension de zone.

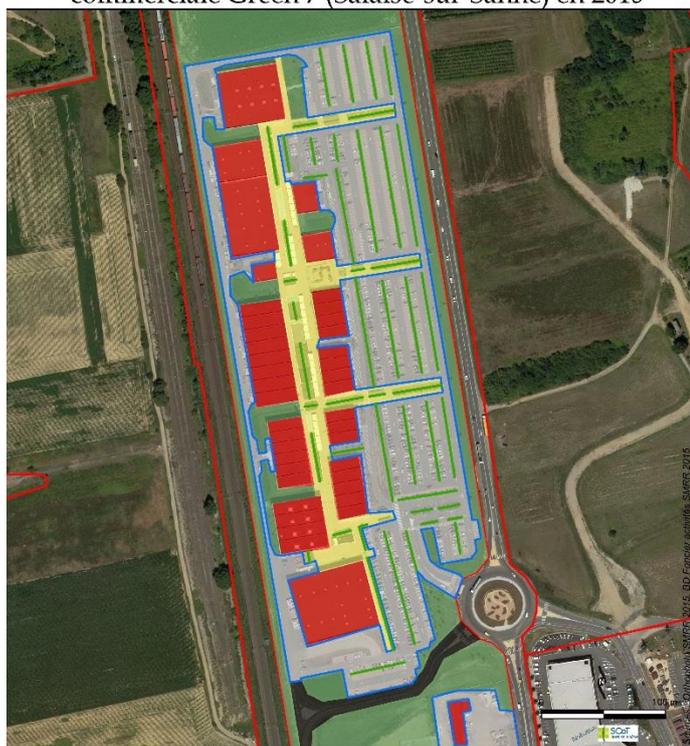
Concernant les zones industrielles et artisanales, on peut citer l'exemple de la ZIP Inspira où un plan d'aménagement à long terme a été mis en place en établissant un cahier des charges architectural pour les futurs bâtiments ainsi que la prise en compte de la biodiversité et des espaces naturels dans le projet en dédiant une part importante du foncier de la zone à ces derniers.



Fig. 3.6.4 – Plan d'aménagement de la ZIP Inspira

Bien qu'une réflexion d'ensemble n'implique pas forcément une consommation moindre de foncier, elle permet toutefois d'améliorer l'ambiance commerciale et le cadre de vie des salariés de la zone, en permettant notamment la création d'espaces collectifs d'où la voiture est exclue ainsi qu'en augmentant la part du foncier végétalisé. On peut ici comparer les zones commerciales de Jonchain Sud (zone ancienne) et Green 7 (zone récente) sur la commune de Salaise-sur-Sanne.

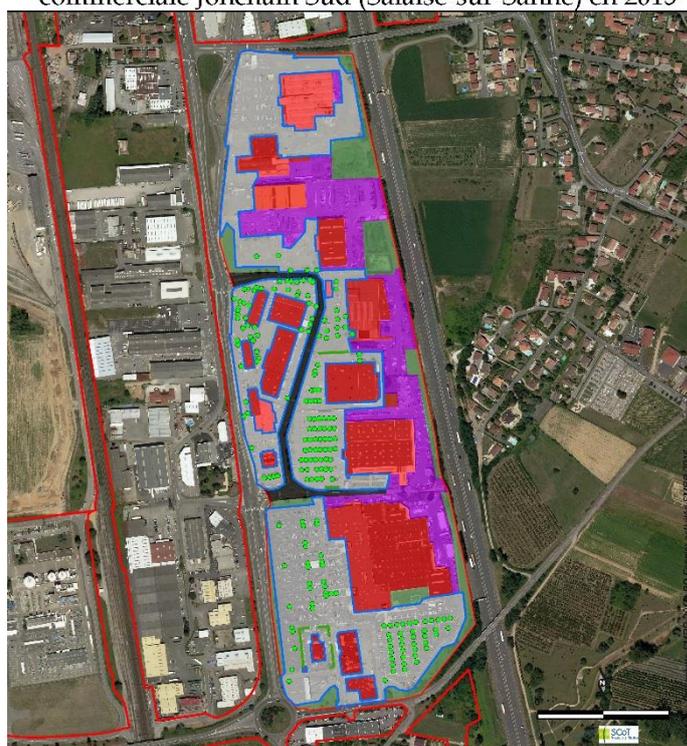
Nature de l'occupation du sol sur la zone commerciale Green 7 (Salaise-sur-Sanne) en 2015



Nature de l'occupation du sol	
■ Bâiments - 2,05 ha (22 %)	
■ Routes - 0 ha	
■ Parkings et réseaux routiers internes - 4,46 ha (49 %)	
■ Espaces piétonniers - 1,23 ha (13 %)	
■ Espaces en herbe, boisements - 1,42 ha (16 %)	

Végétation dans les parkings et zones piétonnes	
■ Végétation linéaire continue	
● Arbre isolé	

Nature de l'occupation du sol sur la zone commerciale Jonchain Sud (Salaise-sur-Sanne) en 2015



Nature de l'occupation du sol	
■ Bâiments - 7,02 ha (27 %)	
■ Routes - 0,83 ha (3 %)	
■ Parkings et réseaux routiers internes - 11,93 ha (46 %)	
■ Zones de stockage - 4,07 ha (16 %)	
■ Espaces en herbe, boisements - 2,28 ha (9 %)	

Végétation dans les parkings et zones piétonnes	
■ Végétation linéaire continue	
● Arbre isolé	

Fig. 3.6.5 – Nature de l'occupation du sol sur la zone commerciale Green 7 (Salaise-sur-Sanne), en 2015

Fig. 3.6.6 – Nature de l'occupation du sol sur la zone commerciale Jonchain Sud (Salaise-sur-Sanne), en 2015

On observe sur Jonchain Sud une organisation anarchique des bâtiments avec peu de mutualisation des espaces communs (parkings,...). La végétalisation des parkings reste limitée avec exclusivement des arbres isolés.

Sur Green 7, les parkings ont été mutualisés et les bâtiments organisés le long d'un axe Nord-Sud. Bien que la part du foncier consacré aux parkings soit proche de celle sur Jonchain Sud, cela a permis notamment une plus importante végétalisation des parkings ainsi que la création d'un mail piéton qui relie l'ensemble des commerces de la zone.

### Vers des zones d'activités plus économes en énergie et une industrie moins polluante.

Au cours des dernières années, plusieurs études et actions ont été mises en place sur les zones d'activités du territoire pour réaliser des économies d'énergie. On pourra par exemple noter l'aménagement de la ZA du Rocher sur Vienne Condrieu Agglomération, zone 100 % photovoltaïque, ou encore les études en cours pour valoriser la chaleur fatale des entreprises dans le cadre du GPRA Rhône-Médian. A noter aussi les réflexions en cours sur le regroupement d'entreprises sur certains sites afin de permettre à certaines de réutiliser les déchets (matériaux,...) des autres entreprises du site dans le cadre de démarches d'écologie industrielle.

La question de la pollution liée aux activités industrielles est de même prépondérante sur le territoire. En effet, l'industrie génère 37 % des émissions de

### La ZA du Rocher, première ZA 100 % photovoltaïque de France :

En 2016, ex-VienneAgglo et ENGIE ont signé un partenariat pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur l'ensemble des nouveaux bâtiments de la zone. Inscrit dans le cahier des charges que devront respecter toutes les nouvelles entreprises voulant s'installer sur la zone, ces 40 000 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques doivent permettre de tendre vers l'autosuffisance électrique de la zone.

gaz à effet de serre (GES) du territoire alors que la moyenne sur la région Auvergne-Rhône-Alpes s'élève à seulement 16 %. A noter au cours des dernières années une prise de conscience de la part des industriels qui continuent aujourd'hui à réduire leurs émissions.

## **Défis :**

### **Défi 6.2.1 Améliorer la qualité des formes urbaines et l'intégration paysagère des zones et bâtiments d'activités.**

Les zones d'activités existantes ne présentent pas une qualité architecturale valorisante et la prise en compte de l'intégration paysagère des bâtiments a souvent été mise de côté. L'amélioration de l'image de ces zones et du territoire en général peut constituer un facteur de développement économique pour le territoire en attirant des entreprises de plus en plus attentives à leur image, mais aussi en ne dégradant pas la qualité des paysages des Rives du Rhône qui jouent un rôle prépondérant dans la qualité du cadre de vie des habitants et la préservation de l'attractivité touristique.

### **Défi 6.2.2 : Promouvoir les économies de foncier (implantation du bâti, mutualisation du stationnement,...).**

Les anciennes zones d'activités ont été très consommatrices en foncier. En effet, le mode de commercialisation de lots par les collectivités a entraîné l'achat de terrains, à des coûts souvent très faibles, bien au-delà des besoins réels des entreprises, cela dans un objectif d'anticipation de besoins d'extension potentiels. De même, cela n'a pas permis la mutualisation des équipements par les entreprises (parkings,...) ce qui a multiplié les aménagements aujourd'hui non utilisés à leur maximum de capacité. Le changement de méthode, que ce soit dans la commercialisation des terrains (baux avec retour des terrains non utilisés à la collectivité au bout d'un certain temps), la recherche de mutualisation des équipements entre les entreprises ou la densification des ZAE existantes doit permettre de continuer d'accueillir des entreprises tout en limitant la consommation de foncier et en proposant des espaces collectifs plus nombreux et de meilleure qualité.

### **Défi 6.2.3 : Ambitionner un grand territoire à énergie positive et promouvoir les économies d'énergie et s'inscrire dans une démarche d'économie circulaire.**

L'activité économique est consommatrice d'énergie et de ressources. Afin de répondre aux exigences environnementales du XXIème siècle, la recherche d'économies d'énergie et de ressources doit toutefois devenir la norme, notamment au travers du recyclage et de la mise en valeur des ressources aujourd'hui inutilisées (chaleur fatale des entreprises, recyclage des matériaux du BTP,...). Cette démarche peut de même permettre au territoire de favoriser le développement de nouvelles filières et donc de créer de nouveaux emplois.

### **Défi 6.2.4 : Mieux prendre en compte la biodiversité et l'environnement dans les aménagements de zones d'activités, et en faire un atout pour leur attractivité.**

La biodiversité et l'environnement ont souvent été ignorés dans l'aménagement des zones d'activités. Pourtant, la prise en compte de ces éléments et leur mise en valeur peut constituer un atout du point de vue de l'attractivité des zones pour

les entreprises et les clients. Les nouvelles zones d'activités devront ainsi prendre en compte ces éléments lors de leur aménagement et les zones existantes devront être réhabilitées dans ce sens afin d'améliorer leur attractivité.

### **6.2.5 : Promouvoir les énergies renouvelables et la valorisation des énergies fatales sur les zones d'activités**

La création, l'extension et la densification des ZAE doit être l'occasion de travailler au développement des énergies renouvelables dans une logique de développement durable. L'amélioration de la performance énergétique des bâtiments est également un défi majeur des prochaines décennies, tout comme l'objectif de tendre vers des zones d'activités autonomes du point de vue de l'énergie en appliquant les principes de l'écologie industrielle (valorisation de la chaleur fatale des entreprises par exemple) ou en produisant de l'énergie sur place (panneaux photovoltaïques sur les bâtiments,...).

## **Partie 4 :**

# **Un environnement et des ressources de qualité mais aux équilibres fragiles**

## Table des matières

Enjeu 1 : Maintenir sinon améliorer la richesse et la fonctionnalité écologique du territoire .....	227
<b>Constat partagé 1.1 Une richesse écologique encore inégalement connue et reconnue</b> .....	228
<b>Constat partagé 1.2 Les Rives du Rhône, un maillon clé du réseau écologiques régional et national</b> .....	238
Enjeu 2 : Entretien et valoriser les ressources, nombreuses et diversifiées....	245
<b>Constat partagé 2.1 Le foncier, un outil stratégique et vecteur d'enjeux</b> .	246
<b>Constat partagé 2.2 Une ressource en eau abondante mais vulnérable</b> ...	255
<b>Constat partagé 2.3 Des potentiels de développement des énergies renouvelables</b> .....	268
<b>Constat partagé 2.4 Un territoire producteur de matériaux</b> .....	273
<b>Constat partagé 2.5 Les déchets, une ressource valorisable</b> .....	277
Enjeu 3 : Positionner le paysage comme une composante à part entière du projet .....	281
<b>Constat partagé 3.1 Des paysages et patrimoines variés et de qualité</b> .....	282
<b>Constat partagé 3.2 Des équilibres fragiles en évolution</b> .....	316
Enjeu 4 : Limiter la vulnérabilité et l'exposition aux risques et nuisances d'aujourd'hui comme de demain .....	326
<b>Constat partagé 4.1 De nombreux risques industriels et technologiques</b> .	327
<b>Constat partagé 4.2 Une vulnérabilité forte aux aléas naturels, notamment liés aux inondations</b> .....	333
<b>Constat partagé 4.3 Des adaptations nécessaires aux évolutions écologiques et climatiques</b> .....	339
<b>Constat partagé 4.4 Une concentration des activités et infrastructures qui expose la population à de fortes nuisances</b> .....	342

# Enjeu 1 : Maintenir sinon améliorer la richesse et la fonctionnalité écologique du territoire

La position géographique du territoire des Rives du Rhône le situe au carrefour de deux axes écologiques majeurs que sont l'axe Saône-Rhône en Nord-Sud, et un axe Est-Ouest qui relie les Alpes au Pilat et à la plaine du Forez, en passant par la plaine de la Bièvre. Les déplacements de la faune sont observés sur un réseau de continuités écologiques qui maillent le territoire et participent à sa grande richesse écologique. Plusieurs espèces emblématiques sont présentes sur le territoire, comme par exemple le hibou Grand-Duc, l'agrion de mercure, les orchidées de pelouses ou la gagée des rochers.

Des pressions menacent pourtant ces écosystèmes. Les milieux agricoles connaissent notamment une régression de leur surface avec l'artificialisation croissante des sols et de leur qualité par l'utilisation de produits phytosanitaires. Les milieux humides sont également menacés par le recalibrage des cours d'eau, la pollution et le développement des plantes invasives. Enfin, on observe une disparition des pelouses sèches, sur lesquelles l'abandon des pratiques pastorales accélère la fermeture de ces milieux.

Face à ces menaces, il existe un véritable enjeu de renforcement et d'homogénéisation de la connaissance, qui permettra la mise en place de protections réglementaires et d'outils de gestion adaptés aux enjeux de préservation et de valorisation de la richesse écologique du territoire.

## Constat partagé 1.1 Une richesse écologique encore inégalement connue et reconnue

**Une richesse écologique liée à la diversité des milieux naturels et semi-naturels**

**Une bonne connaissance naturaliste, qui reste néanmoins hétérogène selon les territoires**

**Des espaces inégalement protégés**

**Des espèces emblématiques qui font l'objet d'un suivi particulier**

### **Une richesse écologique liée à la diversité des milieux naturels et semi-naturels**

Le territoire dispose d'une mosaïque de milieux propices à la biodiversité : de vastes entités boisées homogènes (Pilat, Bonnevaux, balmes dauphinoises, Chambaran, Mantaille, vallée de la Cance et de l'Ay), des activités agricoles variées (grandes cultures, coteaux viticoles, arboriculture, polyculture élevage), des vallées structurantes et des milieux humides (vallées des balmes dauphinoises, vallée du Rhône avec ses îles et ses bras morts, ravins et combes boisés et escarpés de la côte rhodanienne, vallée de la Galaure avec ses gorges étroites et sa plaine alluviale boisée et cultivée, vallée de la Cance et de l'Ay, ...).

Souvent perçue comme une contrainte dont il faut tenir compte, la richesse des milieux naturels est une ressource précieuse au regard des nombreuses fonctions qu'ils remplissent et de leur potentiel de valorisation :

- Fonction paysagère, qualité de vie...
- Fonction écologique : réservoir de biodiversité, corridors, diversité qui limitent la multiplication des espèces invasives, pollinisation...
- Fonction récréative : randonnées, chasse...
- Fonction énergétique : biomasse, agro carburants...
- Fonction économique : bois, agriculture, pollinisation...
- Fonction de régulation et d'épuration : crues, pollutions...

Des écosystèmes diversifiés et équilibrés limitent ainsi de nombreux coûts que la société devrait prendre en charge si les milieux naturels étaient trop dégradés pour remplir leurs fonctions. La notion de « services rendus » permet ainsi de porter un regard nouveau sur les écosystèmes au regard des difficultés qui se présentent quand il faut se substituer à leur bon fonctionnement.

## Une bonne connaissance naturaliste, qui reste néanmoins hétérogène selon les territoires

La bonne connaissance naturaliste est liée notamment à la présence de périmètres d'inventaires (27% du territoire est couvert par une ZNIEFF de type 2 et 5 % par une ZNIEFF de type 1), du PNR du Pilat (cartographie des habitats naturels) et du réseau de veille écologique. Ce réseau a notamment permis la production d'un livret de la biodiversité du territoire qui récapitule la connaissance sur la présence d'une dizaine d'espèces indicatrices de la qualité des milieux (hibou grand-duc, héron et oiseaux d'eau hivernants, castor d'Europe, écrevisse à pattes blanches, agrion de mercure, busard cendré, chouette chevêche, orchis à fleurs lâches, gagée des rochers, sonneur à ventre jaune et chiroptères).

Les dispositifs de connaissance, de protection et de gestion des milieux naturels sont plus importants sur la partie couverte par le PNR du Pilat. Le syndicat met quant à lui progressivement à niveau les connaissances sur le reste du territoire (recensements pelouses sèches et petites zones humides notamment).

### Le réseau de veille écologique

Constitué en 2010 à l'échelle des Rives du Rhône, ce réseau rassemble des institutions et associations afin de partager et développer la connaissance naturaliste sur des territoires jusqu'alors moins prospectés et sur des milieux à enjeux (zones humides, pelouses sèches).

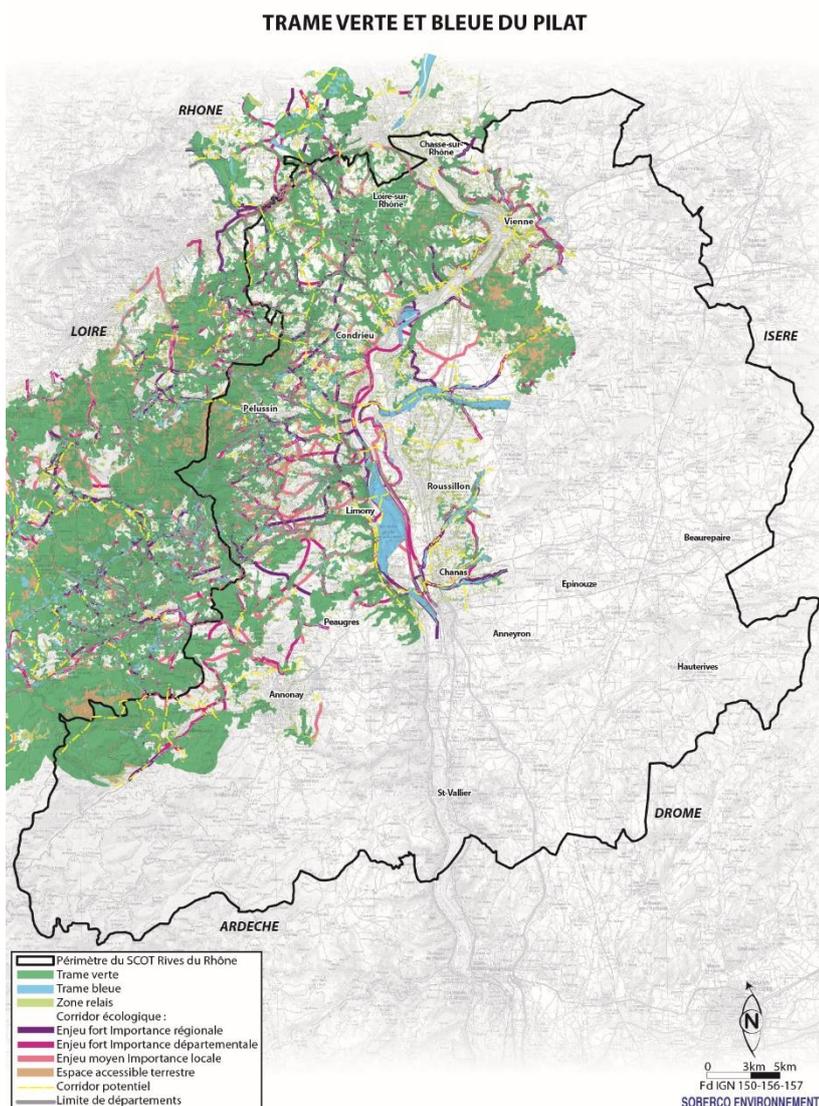


Fig. 4.1.1 – La trame verte et bleue du Pilat

## Des espaces inégalement protégés

La connaissance naturaliste est inégale sur l'ensemble du territoire (le secteur du Pilat est le mieux connu) mais reste suffisante pour constater que le territoire des Rives du Rhône dispose d'une mosaïque de milieux rares et fragiles (zones humides, tourbières et pelouses sèches). De nombreux milieux naturels bénéficient de programme de gestion ou d'inventaire. Pour autant, très peu de ces milieux naturels sont protégés strictement (0,3% du territoire) : l'île de la Platière avec le statut de réserve naturelle nationale, la ripisylve de Chonas-l'Amballan, l'île du Beurre, l'île de la Chèvre et plaine de Gerbay, et la Combe de Montelier.

Plusieurs dispositifs sont par ailleurs déployés sur le territoire pour la gestion de milieux naturels à enjeux : 7 sites Natura 2000 couvrant près de 2 % du territoire, 33 Espaces Naturels Sensibles (7 %), le PNR du Pilat avec les « SIP » et « SEP ». Le précédent Scot approuvé en 2012 prévoyait également une protection stricte des ZNIEFF de type 1 et des « SIP » du PNR dans les PLU.

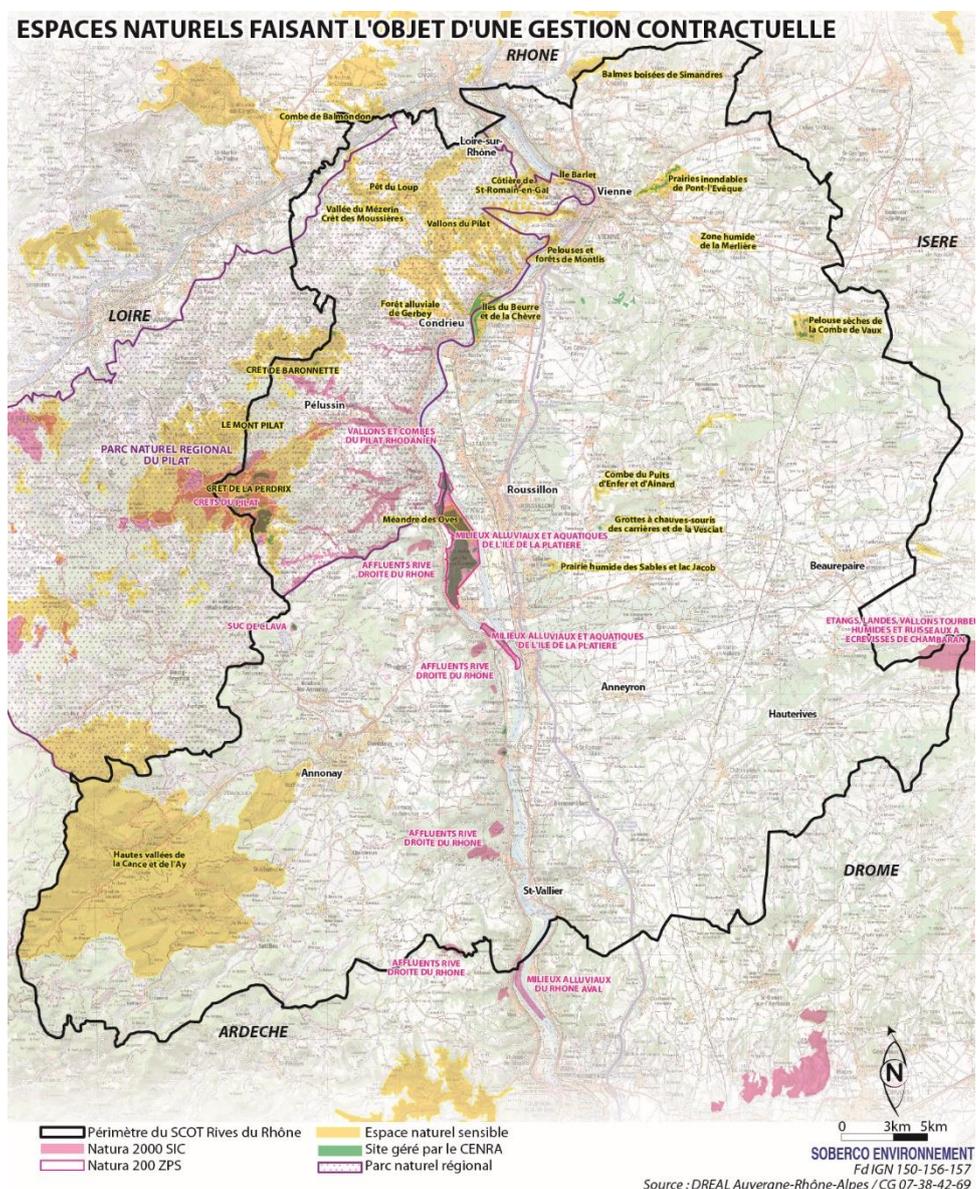


Fig. 4.1.2 – Les espaces naturels faisant l'objet d'une gestion contractuelle

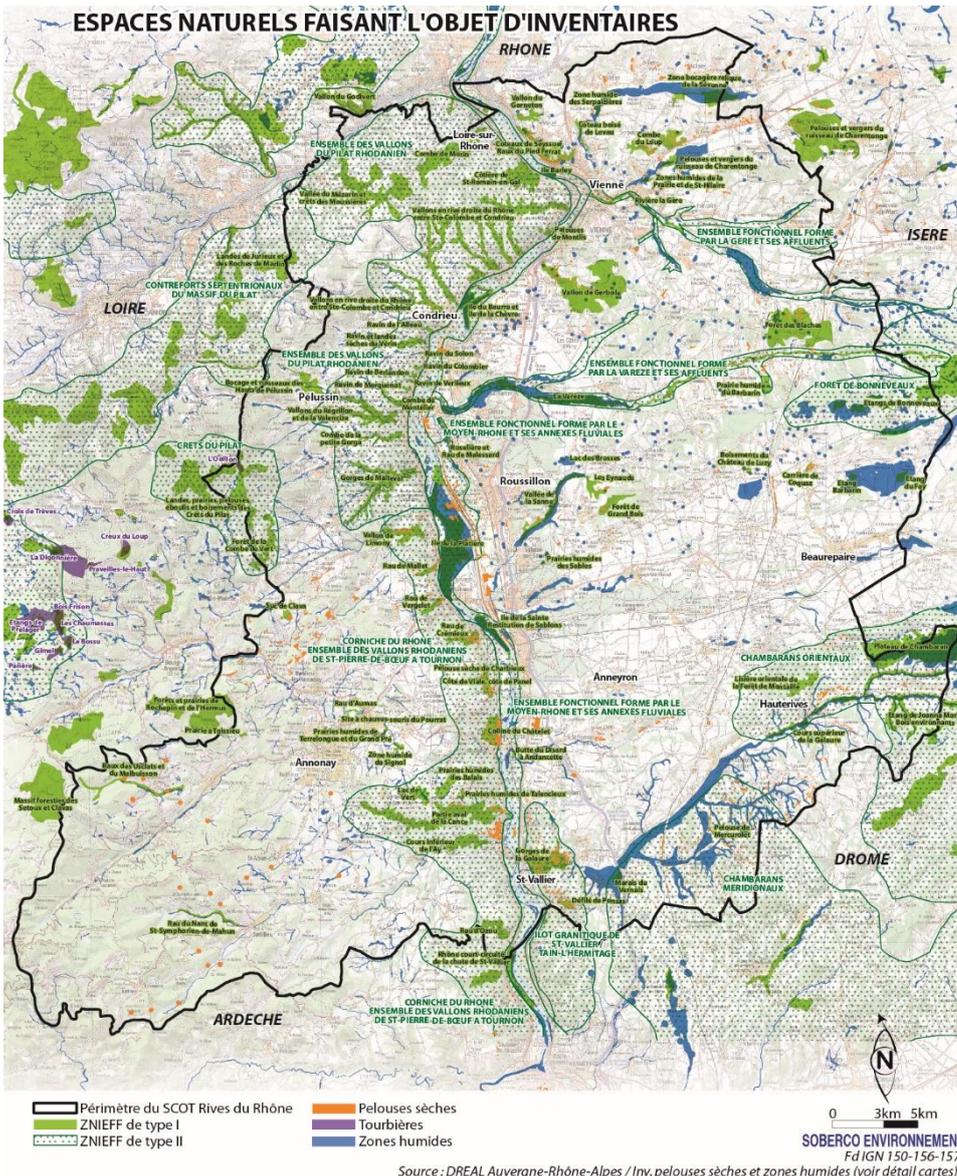


Fig. 4.1.3 – Les espaces naturels faisant l'objet d'inventaires

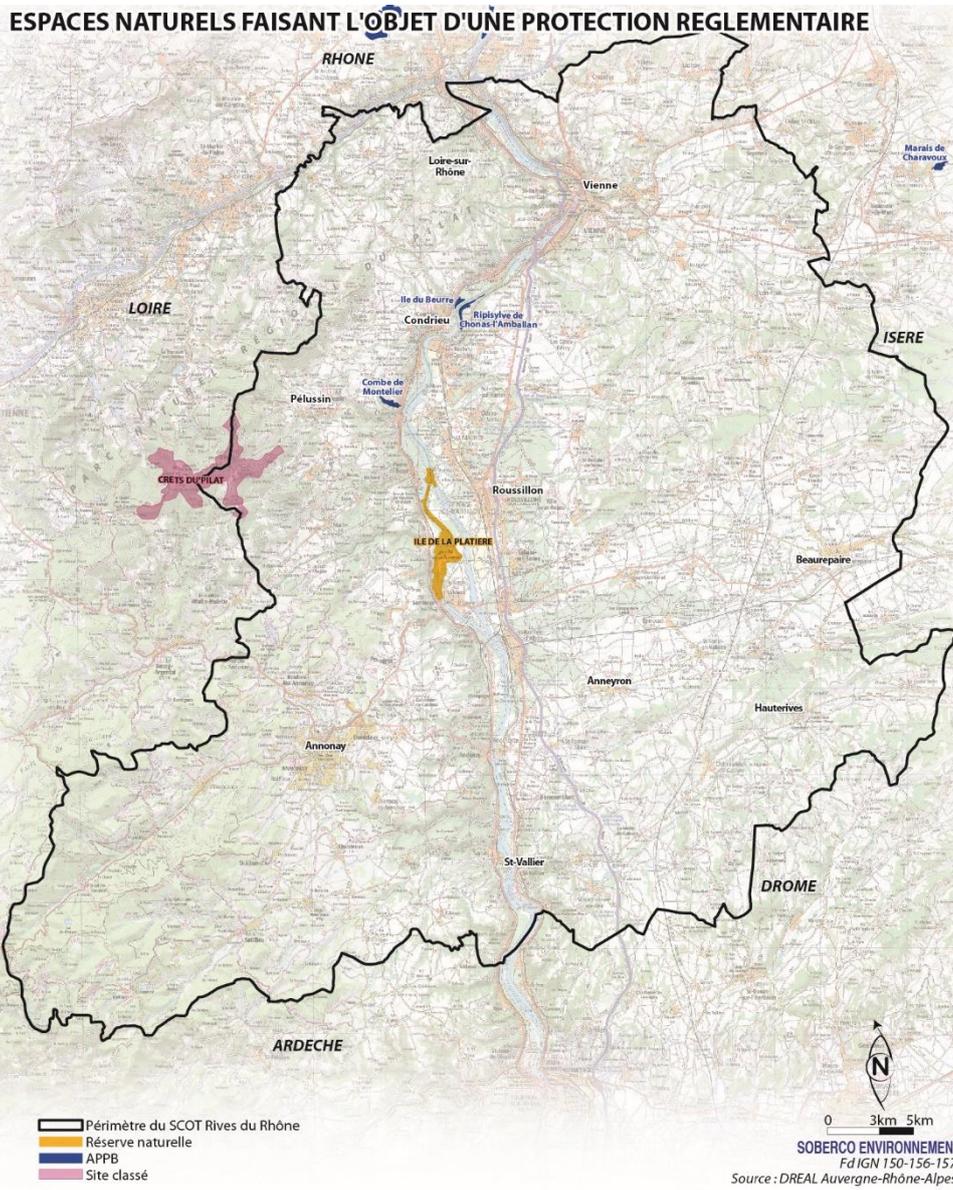


Fig. 4.1.4 – Les espaces naturels faisant l'objet d'une protection réglementaire

## Des espèces emblématiques qui font l'objet d'un suivi particulier

Les membres du réseau de veille écologique assurent un suivi de 12 espèces ou groupes d'espèces emblématiques du territoire. Les espèces suivies sont les suivantes : hibou Grand-duc, hérons nicheurs, oiseaux d'eau hivernants, castor d'Europe, écrevisse à pattes blanches, agrion de Mercure, sonneur à ventre jaune, orchis à fleurs lâches, busard cendré, chouette chevêche, chiroptères, orchidées des pelouses, gagée des rochers.



Source : Thomas Cugnod (LPO)



Source : Etienne Dupoux (LPO)



Source : Rémi Fortiers (LPO)



Photos : B. Font, Association des amis de l'île de la Platière

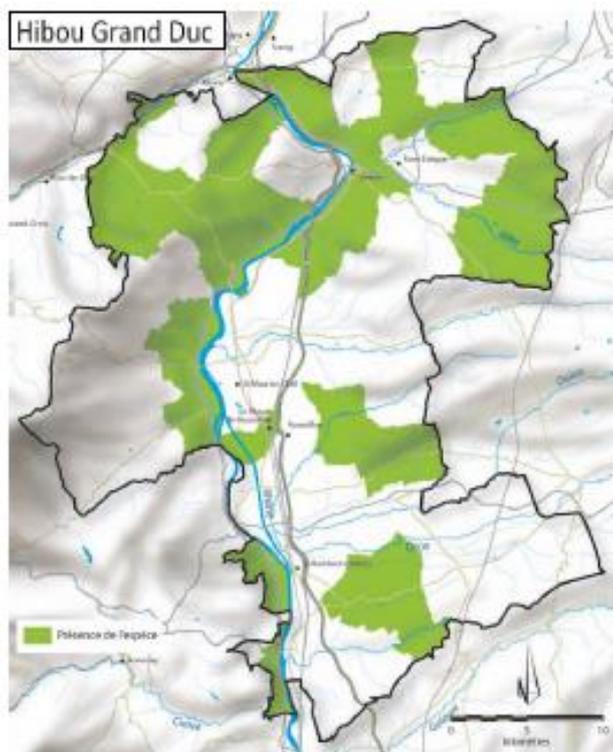


Fig. 4.1.5 – Suivi des espèces emblématiques du territoire - Le hibou Grand-Duc

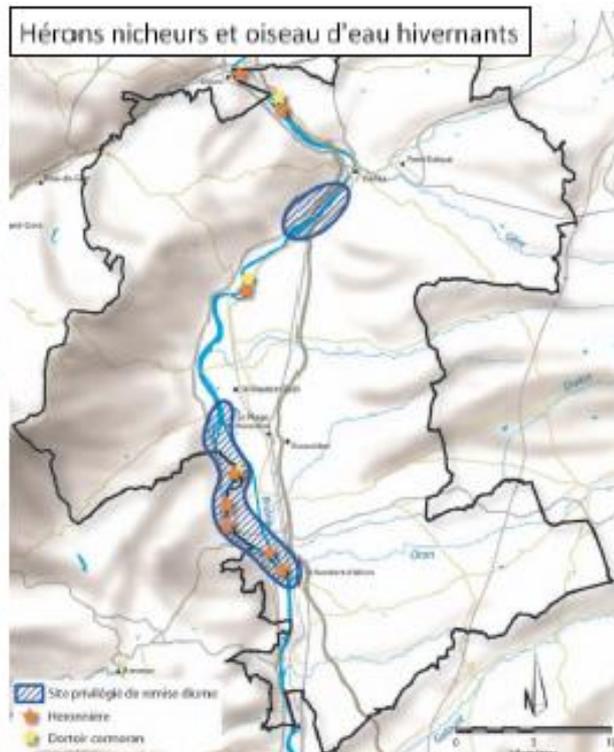


Fig. 4.1.6 – Suivi des espèces emblématiques du territoire Les hérons nicheurs et oiseau d'eau hivernants

Le territoire se caractérise par la présence de grands ongulés sauvages (chevreuils et sangliers sur l'ensemble du territoire, le cerf principalement dans les massifs de Bonnevaux et Chambarans...) et d'une mésofaune diversifiée sur l'ensemble du territoire (renard, fouine, blaireau, hérisson, belette, putois, campagnol, musaraigne...). Une très grande diversité d'espèces de chiroptères est observée, et le territoire accueille une diversité ornithologique très importante liée à son patrimoine aquatique et humide.

Concernant la faune piscicole, une cinquantaine d'espèces sont potentiellement présentes dans le Rhône et ses affluents (dont environ 35 espèces natives). Le territoire abrite plusieurs espèces remarquables d'amphibiens, telles que les tritons (palmé, alpestre et crêté), les grenouilles (agiles, rousses, vertes), crapauds et salamandre tachetée. Chez les reptiles, on note la présence de plusieurs espèces de lézards et couleuvres. Les odonates forment un groupe d'espèce très bien représenté sur le territoire, notamment dans la vallée du Rhône. L'agrion de mercure fait l'objet d'un suivi particulier.

Parmi les espèces floristiques remarquables suivies par le réseau de veille écologique, les orchidées sont particulièrement suivies en raison du niveau de la vulnérabilité liée à leurs exigences écologiques et aux menaces qui pèsent sur ces espèces (modification des pratiques agricoles, urbanisation...).

### Des milieux naturels fragiles face aux évolutions du territoire

D'une manière générale, les principales causes de l'érosion de la biodiversité sont la destruction, l'appauvrissement ou la fragmentation des habitats naturels, les pollutions et le changement climatique.

L'axe de la vallée du Rhône a historiquement concentré le développement démographique. Ces dernières décennies, le développement résidentiel s'est fait plus diffus sur l'ensemble du territoire, et cette urbanisation engendre une consommation croissante d'espaces naturels agricoles ou forestiers. En effet entre 1990 et 2015, c'est **environ 5 000 ha** de foncier agricole, naturel ou forestier qui a disparu suite à l'artificialisation des terres.

5000 ha artificialisés en 25 ans :  
 → l'équivalent de 23 stades de foot par mois.  
 → un rythme de 3,8 m<sup>2</sup> toutes les minutes.

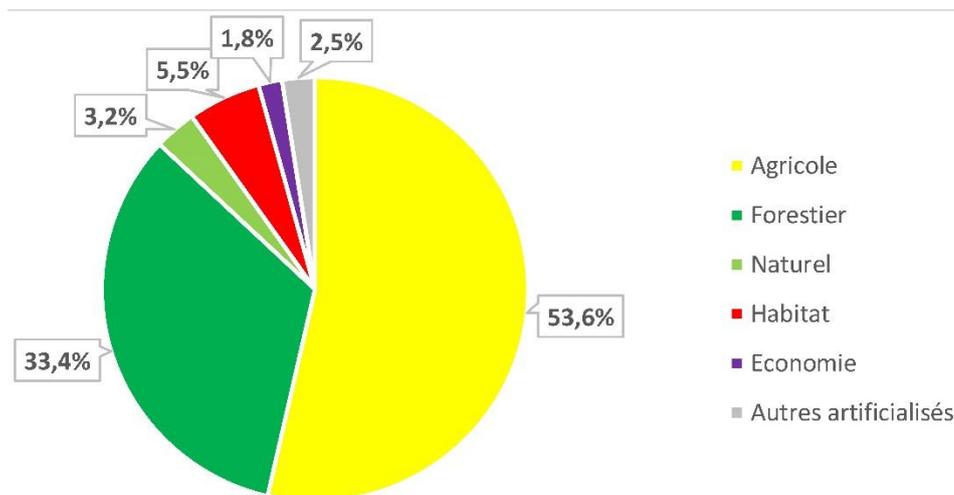


Fig. 4.1.7 – L'occupation du sol en 1990 (Source BD OccSol SMRR)

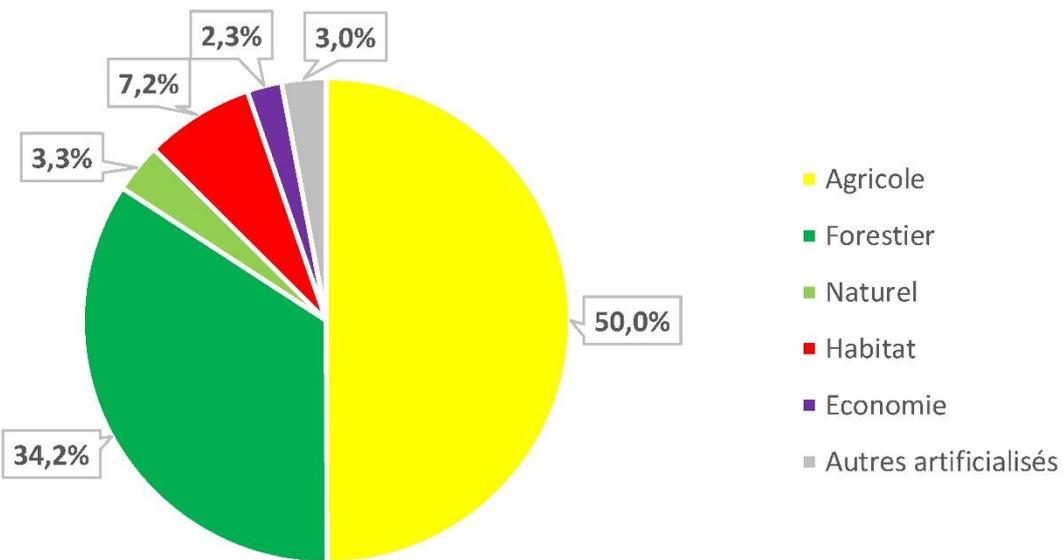


Fig. 4.1.8 – L'occupation du sol en 2015 (Source BD OccSol SMRR)

## **Défis :**

### **Défi 1.1.1 : Homogénéiser la connaissance naturaliste sur le territoire**

La connaissance est particulièrement hétérogène sur les milieux naturels à enjeux (zones humides, pelouses sèches, forêts anciennes). Différents milieux sont emblématiques de la qualité environnementale du territoire et pourraient justifier la mise en place d'une protection renforcée : les mosaïques d'espaces agricoles et forestiers, notamment dans les collines et vallées de la Galaure ou dans le Pilat ; les pelouses sèches, menacées sur l'ensemble du territoire par l'urbanisation et la fermeture des milieux ; les milieux humides, en particulier les vallons boisés des différents affluents du Gier et du Rhône, les vallées humides qui relient le plateau de Bonnevaux à la vallée du Rhône, et les îles, lînes et abords du Rhône.

### **Défi 1.1.2 : Veiller à la préservation des espaces naturels dans leur diversité, qu'ils soient le support d'une faune et d'une flore remarquable ou plus ordinaire**

Afin de maintenir la richesse écologique du territoire, l'ensemble des espaces naturels doivent pouvoir bénéficier d'un degré de préservation adapté, qu'ils soient le support d'une faune et/ou d'une flore remarquables ou plus ordinaires. Cela concerne aussi bien les espaces qui subissent les pressions urbaines les plus fortes (vallée du Rhône, balmes Viennoise) que les espaces en cours d'enfrichement (vallée de la Cance).

### **Défi 1.1.3 : Mieux prendre en compte les enjeux écologiques dans les choix de développement urbain**

A travers leur PLU(i), les collectivités pourront renforcer la prise en compte des enjeux écologiques, notamment dans les choix de localisation des secteurs de développement, mais également au travers d'orientations d'aménagement et de programmation (OAP). L'intégration de la biodiversité devra également faire l'objet d'une attention particulière dans les projets d'aménagement. Les collectivités et porteurs de projets pourront notamment se référer à la charte de biodiversité du syndicat mixte des rives du Rhône, et à la charte du PNR du Pilat.

### **Défi 1.1.4 : Améliorer la prise en compte de l'environnement dans les pratiques agricoles, forestières et industrielles, dans la gestion des espaces verts.**

La prise en compte de l'environnement ne doit pas être réservée à des espaces emblématiques mais à l'ensemble du territoire. La mise en place de pratiques plus écologiques par les différents acteurs du territoire devra être privilégiée pour mieux prendre en compte l'environnement.

### **Défi 1.1.5 : Valoriser la multifonctionnalité des espaces naturels pour mieux les préserver (espaces récréatifs, socle paysager,...)**

Les espaces naturels remplissent de nombreuses fonctions sur le territoire. Outre leur rôle dans le maintien de la biodiversité, ils apportent aussi des services variés à la population : réduction de la pollution et des risques, amélioration du cadre de vie, atout touristique et de loisirs,... Les espaces naturels ne devront ainsi pas uniquement constituer des espaces protégés « interdits » à l'homme, mais aussi participer au développement économique et à l'attractivité du territoire.

## Constat partagé 1.2 Les Rives du Rhône, un maillon clé du réseau écologiques régional et national

Une position stratégique au carrefour de grandes continuités d'intérêt régional et interrégional

Des déplacements qui s'appuient très souvent sur les cours d'eau et leurs abords

La matrice agricole, un support de biodiversité important

Les pelouses sèches : un entretien des milieux naturels favorable à la biodiversité

Des enjeux de continuité entre les réservoirs de biodiversité du territoire

Des continuités écologiques fortement altérés par le faisceau d'infrastructures dans la vallée du Rhône

### Une position stratégique au carrefour de grandes continuités d'intérêt régional et interrégional

Le schéma régional de cohérence écologique (SRCE) identifie le territoire des Rives du Rhône à l'intersection de deux axes écologiques d'intérêt majeur, régional ou national : l'axe Saône-Rhône en Nord-Sud et un axe Est-Ouest qui relie les Alpes au Pilat et à la plaine du Forez en passant par la plaine de la Bièvre. Le couloir rhodanien est un axe important de remontée vers le Nord d'une faune méditerranéenne. Le Rhône constitue également un corridor piscicole et humide d'échelle nationale. Enfin, la vallée du Rhône offre des sites de haltes ainsi que des ressources alimentaires très favorables à l'avifaune. C'est un important axe de transit de l'avifaune du Nord de l'Europe vers les domaines méditerranéens.

#### Le réseau écologique :

Un réseau écologique est constitué par l'ensemble des éléments structurant le paysage et permettant d'assurer le déplacement des espèces entre les différents habitats qui le composent.

Les deux constituants principaux d'un réseau écologique sont les réservoirs de biodiversité et les corridors. Il est également composé de zones d'extension et de zones relais.

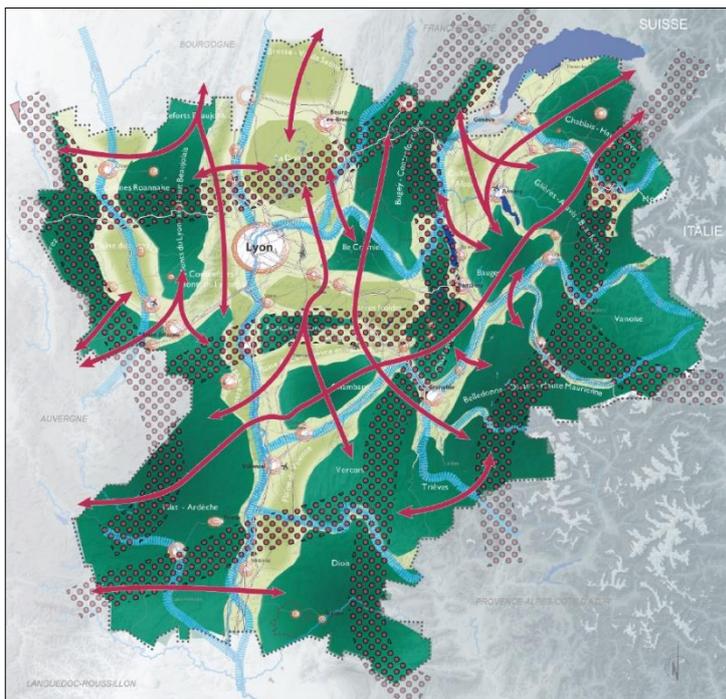


Fig. 4.1.9 – Synthèse des continuités écologiques d'importance régionale et nationale – SRCE Rhône-Alpes 2014

Concernant les continuités forestières, les massifs boisés du territoire s'insèrent au sein d'une grande continuité nationale, partant du Sud-Ouest du Massif Central et remontant la vallée du Rhône (par l'Ouest de Lyon), puis la vallée de la Moselle jusqu'à la frontière allemande.

### **Des déplacements qui s'appuient très souvent sur les cours d'eau et leurs abords**

Le fleuve Rhône et sa plaine alluviale inondable constituent la plus vaste zone humide du territoire. Elle se compose de divers habitats : le fleuve lui-même, les boisements riverains (ripisylves), les bras morts et lônes, les espaces agricoles ou prairiaux.



Source : SMRR

Quelques espèces emblématiques caractérisent la vallée du Rhône telles que les hérons et les canards plongeurs, ou le castor. Dans le territoire, le réseau de cours d'eau secondaires est le milieu privilégié d'espèces telles que l'écrevisse à pattes blanches ou l'agrion de Mercure.

Les zones humides peuvent également être des milieux aquatiques plus ponctuels, particulièrement appréciés du sonneur à ventre jaune. Une flore particulière se développe dans des prairies humides de basse altitude, dans des dépressions de plaines et plateaux ou en bordure de ruisseau : c'est le cas notamment de l'orchis à fleurs lâches. Les cours d'eau du territoire ont subi de nombreuses rectifications et recalibrages qui ont influencé le comportement des zones humides associées. La colonisation de ces milieux humides et des berges de cours d'eau par les plantes invasives est également une cause importante de régression de la biodiversité (ambroisie et la renouée du Japon).

### **La matrice agricole, un support de biodiversité important**

Les espaces agricoles participent également au maintien de la biodiversité. Ils représentent près de 50 % du territoire des Rives du Rhône en 2015 et constitue un habitat privilégié pour plusieurs espèces telles le busard cendré ou la chouette chevêche.

Les pressions observées sur les milieux agricoles sont essentiellement liées à l'utilisation de produits phytosanitaires et au développement de l'urbanisation et des infrastructures. Entre 1990 et 2015, près de 6 700 ha de surfaces agricoles ont disparu et une part des surfaces agricoles toujours en herbe ont été converties en terres céréalières, zones en friches ou prairies temporaires. Ces pressions conduisent à la modification et la réduction des habitats favorables aux espèces, la raréfaction des proies nécessaires à certaines espèces ou la disparition des sites de nidification potentiels (haies, vergers, arbres têtard...).



## Les pelouses sèches : un entretien des milieux naturels favorable à la biodiversité

Ces milieux abritent une flore très particulière où les orchidées sont particulièrement bien représentées. De nombreuses espèces sont protégées à l'échelle européenne, nationale ou régionale. Cette flore se développe sur des milieux où la roche mère est affleurante, dans les pelouses pâturées ou les zones entretenues par l'homme (digues du Rhône...). Ces milieux thermophiles sont très favorables à la présence de reptiles, comme la coronelle girondine observée dans le Pilat. De nombreux oiseaux nichent au sol dans ces milieux de pelouses, friches ou autres milieux ouverts, notamment le busard cendré. Ces milieux ouverts sont de parfaits sites de chasse pour les rapaces.

Avec la régression du pâturage, les pelouses tendent à évoluer vers des landes progressivement colonisées par le chêne pubescent ou le charme. Ces phénomènes sont notamment observés dans la vallée de la Cance ou les forêts s'étendent et les milieux ouverts se ferment progressivement. L'urbanisation, dans certains secteurs (mitage en périphérie d'Annonay...), la plantation de vignes sur les coteaux ou la gestion non adaptée des pelouses sur les digues sont également à l'origine de la régression de la biodiversité associée à ces milieux.



Source : SMRR - Millepertuis



Source : SMRR - Joubarbe

## Des enjeux de continuité entre les réservoirs de biodiversité du territoire

Plusieurs corridors écologiques d'intérêt régional traversant la vallée du Rhône sont identifiés. Ils traduisent des enjeux forts de connexion entre le massif du Pilat et les plateaux de Bonnevaux et de Chambaran. Les cours d'eau et leurs abords jouent un rôle de support de ces continuités écologiques terrestres, notamment en plaine de la Valloire et de Roussillon (Sanne, Varèze, Oron, Bancel...) et en rive droite du Rhône. D'importants enjeux de continuités écologiques sont également identifiés entre le plateau de Chambaran et le plateau de Bonnevaux au droit de la plaine de Valloire. Le plateau d'Annonay et le massif du Pilat présentent également des enjeux en termes de continuités.

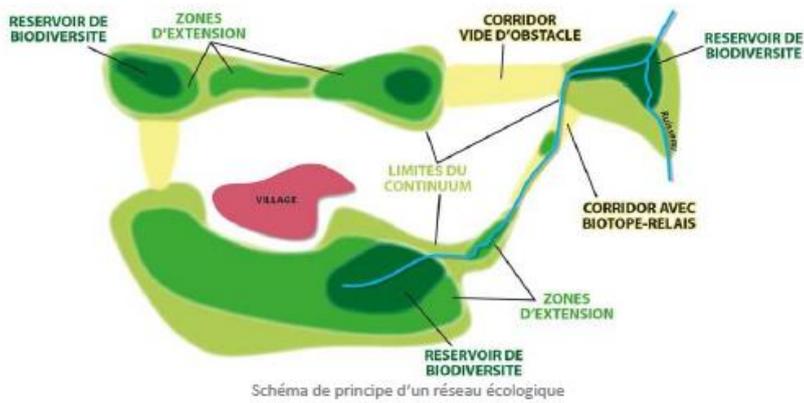


Fig. 4.1.10 – Schéma de principe d'un réseau écologique

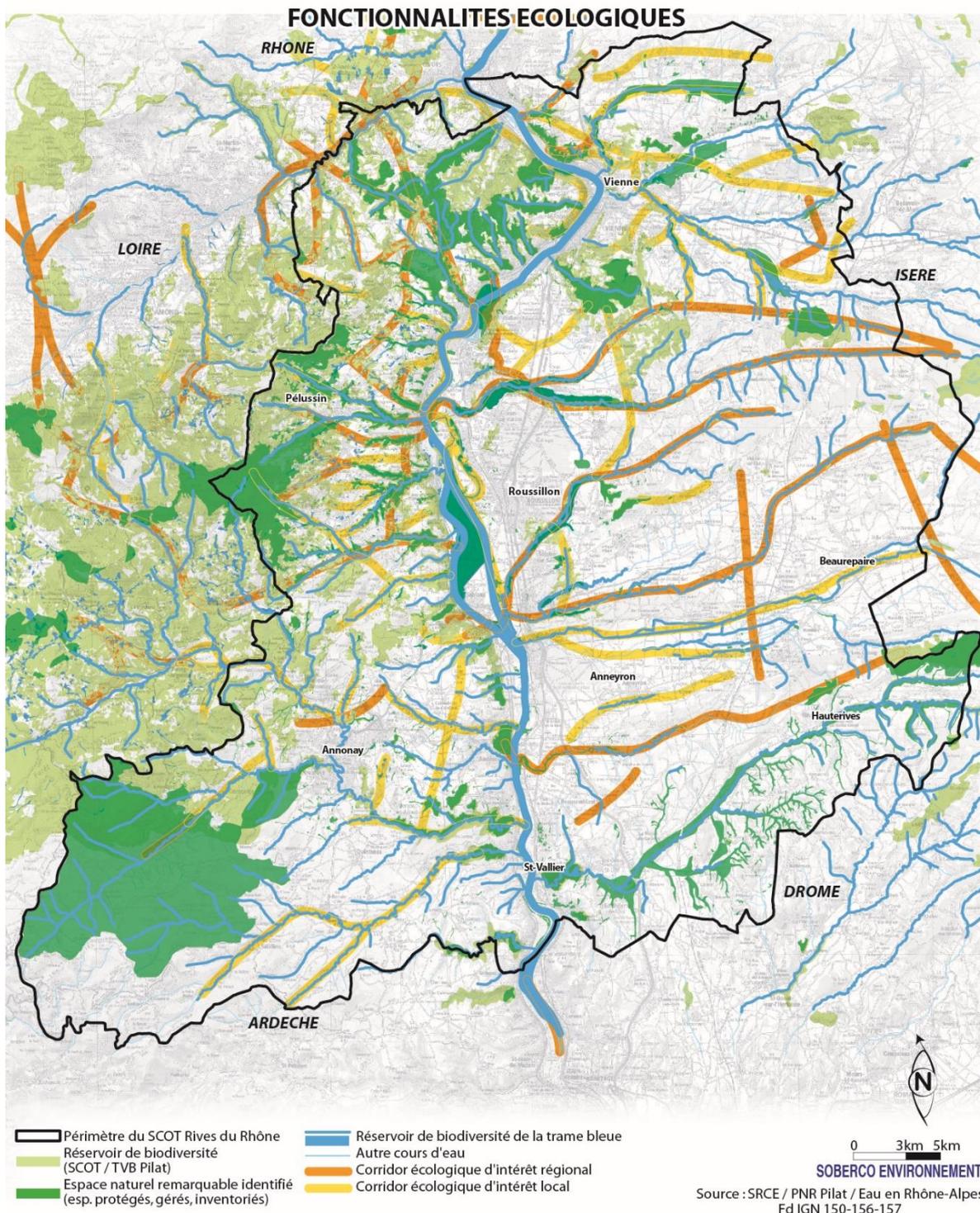


Fig. 4.1.11 – Les fonctionnalités écologiques

Le Parc Naturel Régional du Pilat a réalisé en 2013 une étude de la trame verte et bleue sur son territoire, interprétée à une échelle de 1/25000<sup>ème</sup>. Cette modélisation des continuums écologiques de chaque sous-trame permet d'identifier les milieux perméables et de guider la définition des corridors écologiques pour les espèces qui lui sont associées.

### **Des continuités écologiques fortement altérées par le faisceau d'infrastructures dans la vallée du Rhône**

Deux types de secteurs apparaissent comme peu fragmentés :

- Les plaines et coteaux des rives droite et gauche, à dominante agricole
- les franges du territoire, crêts du Pilat, vallée de la Cance, plateau de Bonnevaux et de Chambaran, à dominante naturelle et forestière.

Les grandes infrastructures linéaires représentent les principaux obstacles au déplacement de la faune sauvage sur le territoire. Il s'agit des infrastructures du territoire accueillant un trafic dense (supérieur à 10 000 véhicules par jour en moyenne) : A7, N7, RD1086, RD86, RD820, RD121, RD82, RD1082, RD519, RD41, RD75 et RD502.

Les voies ferrées en rive droite et gauche du Rhône ainsi que la LGV constituent également des infrastructures difficilement franchissables, voire infranchissables dans le cas de la LGV, clôturée sur tout son linéaire.

#### **Le programme « Corridors Grand Pilat » :**

Le programme « Corridors Grand Pilat », élaboré en 2013 constitue une déclinaison du SRCE et vise à maintenir et renforcer le rôle de réservoir de biodiversité qu'assure le Parc du Pilat à l'échelle régionale. A travers un programme d'actions ambitieux dans lequel se sont engagés les élus du territoire, et notamment l'identification et la protection de la trame verte et bleue dans les PLU, l'objectif est de conserver, améliorer et/ou restaurer les conditions de déplacement des espèces entre le territoire du Parc et les réservoirs de biodiversité limitrophes.

## OBSTACLES AUX FONCTIONNALITES ECOLOGIQUES

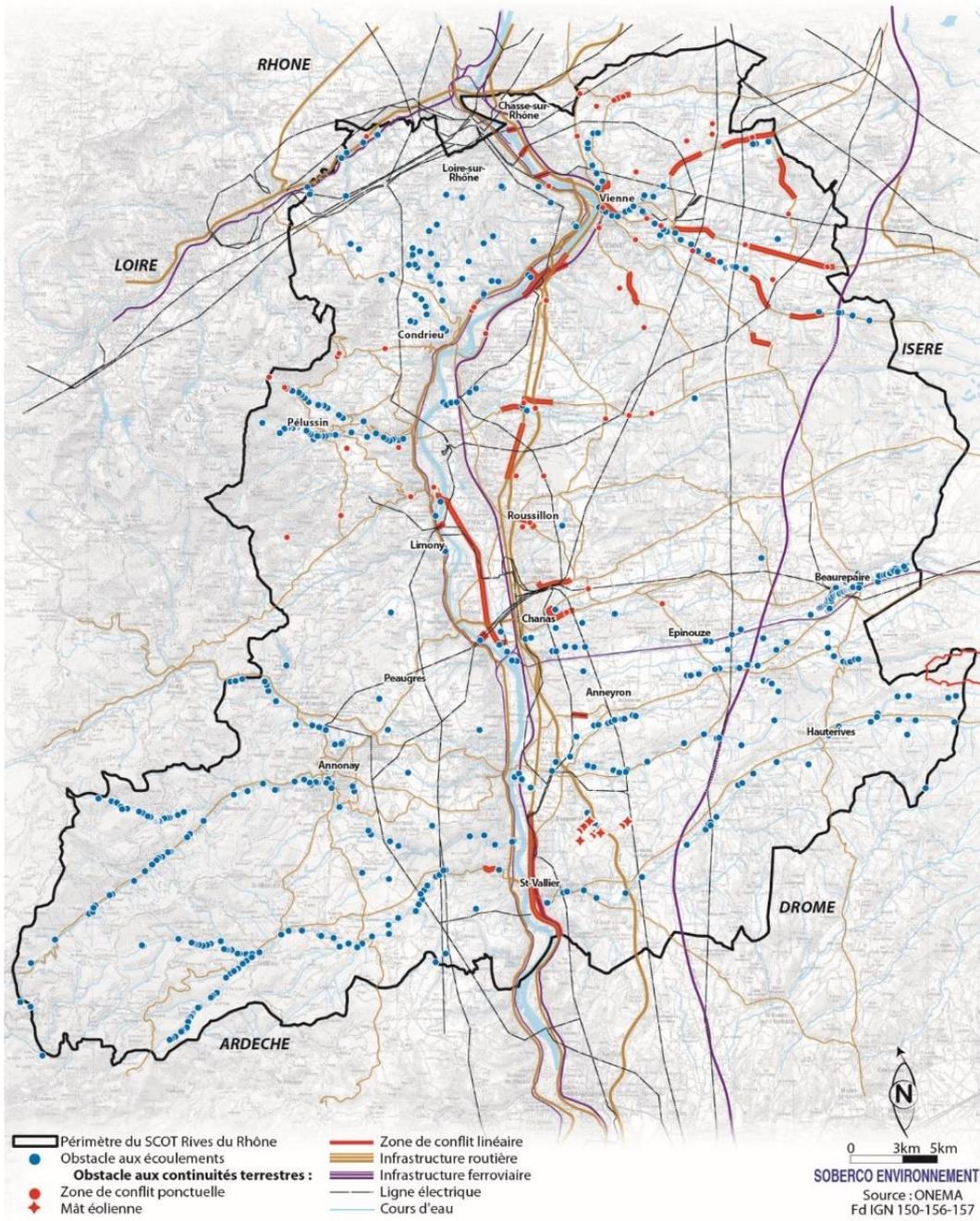


Fig. 4.1.12 – Les obstacles aux fonctionnalités écologiques

## **Défis :**

### **Défi 1.2.1 Préserver, voire restaurer les continuités écologiques majeures, en particulier dans le couloir rhodanien**

La vallée du Rhône est un axe sur lequel se sont développées une urbanisation dense et de nombreuses infrastructures routières, autoroutières et ferroviaires, au dépend de terres agricoles, forestières et naturelles dont l'artificialisation a détruit de riches supports de biodiversité. Les acteurs du territoire devront veiller à préserver la trame verte et bleue en identifiant et protégeant les éléments qui la constitue et en restaurant les continuités nécessaires à son bon fonctionnement.

### **Défi 1.2.2 : Préserver les espaces supports aux déplacements des espèces entre les réservoirs de biodiversité locaux**

Il s'agit de maintenir sinon d'améliorer la qualité des axes de déplacement de la faune. Certains de ces axes sont d'ores et déjà protégés par des dispositifs réglementaires ou contractuels, d'autres devront faire l'objet d'une attention particulière pour garantir leur fonctionnalité écologique, à travers la maîtrise de l'urbanisation via les PLU, mais également en lien avec les pratiques agricoles et la gestion des espaces verts, notamment l'utilisation d'intrants nuisibles à la biodiversité.

### **Défi 1.2.3 : Mieux prendre en compte les enjeux de continuité écologique dans les choix de développement et les opérations d'aménagement**

Lors de l'élaboration de leurs projets, les acteurs du territoire devront prendre en compte les enjeux de continuités écologiques en favorisant leur maintien, mais aussi en restaurant certaines continuités écologiques.

### **Défi 1.2.4 : Faire de la trame verte et bleue un atout dans la structuration et la valorisation du territoire**

La trame verte et bleue, au-delà de son aspect écologique, constitue aussi un atout économique et en terme de cadre de vie pour le territoire. La prise en compte de la biodiversité doit ainsi permettre d'améliorer l'image du territoire pour les entreprises et les futurs habitants, mais peut aussi contribuer au développement touristique du territoire.

## Enjeu 2 : Entretien et valoriser les ressources, nombreuses et diversifiées

S'il est consommateur en ressource, le territoire des Rives du Rhône est avant tout largement producteur. Avec une superficie avoisinant les 1 866 km<sup>2</sup>, il présente une ressource foncière non négligeable. Malgré des conflits d'usage à anticiper avec la croissance démographique, il existe un véritable potentiel pour le développement de l'habitat et de l'activité économique, tout en garantissant la préservation des espaces naturels et forestiers, ainsi que des terres agricoles.

La vallée du Rhône et ses affluents offrent par ailleurs une ressource en eau importante. Si certains secteurs apparaissent particulièrement stratégiques pour l'alimentation en eau potable, d'autres présentent une capacité limitée d'assainissement et pourraient constituer une menace pour la qualité des cours d'eau si les dispositifs ne sont pas améliorés.

La production énergétique locale s'appuie aujourd'hui à 90 % sur l'énergie nucléaire (centrale de St Alban du Rhône). Pourtant, le bois et l'eau constituent deux ressources essentielles du territoire, qui pourraient alimenter des dispositifs de production d'énergie renouvelable et accroître l'autonomie énergétique des rives du Rhône. Les énergies solaires, éolienne, géothermique ou le biogaz présentent également un fort potentiel de développement qu'il faudra encadrer et planifier.

Enfin, le territoire est également producteur en matériaux. Les modalités d'exploitations, déjà très encadrées, sont en revanche à optimiser et à envisager dans une logique plus durable.

## Constat partagé 2.1 Le foncier, un outil stratégique et vecteur d'enjeux

### Une artificialisation des sols croissante et diffuse...

...mais qui ralentit au cours des dernières années.

La périurbanisation et la perte d'attractivité des principales communes urbaines qui favorisent la consommation d'espaces.

Une disparition des terres agricoles qui s'est fortement ralentie au cours des dernières années.

Des espaces forestiers relativement stables.

### Une artificialisation des sols croissante et diffuse...

L'axe de la vallée du Rhône a historiquement concentré le développement démographique. Ces dernières décennies, le développement résidentiel s'est fait plus diffus sur l'ensemble du territoire. En prolongeant les tendances observées entre 2000 et 2015 (3 600 hectares artificialisés), l'artificialisation toucherait 6 000 hectares supplémentaires entre 2015 et 2040.

En parallèle du prélèvement de l'outil de travail des agriculteurs, le caractère diffus du développement urbain risque d'accroître les conflits d'usages sur les espaces agricoles et naturels limitrophes (spéculation, loisirs, contraintes pour les pratiques agricoles), la congestion routière des principaux axes et la précarité des ménages vis-à-vis de leur mobilité. L'artificialisation diffuse des sols présente également un risque de banalisation et d'homogénéisation progressive des paysages.



### ...mais qui ralentit au cours des dernières années.

En 1990, on comptait environ 18 330 ha de surfaces artificialisées sur le territoire. Cette artificialisation des sols a progressé depuis 25 ans pour atteindre 19 730 ha en 2000, 21 874 ha en 2009 et 23 330 ha en 2015.

La moitié de ces espaces artificialisés est occupée par de l'habitat. Au cours de la période 1990 – 2009, l'artificialisation des sols due à l'habitat s'est accélérée, avec une consommation moyenne de foncier, pour l'habitat, de 87,4 ha/an entre 1990 et 2000 et de 157,7 ha/an entre 2000 et 2009. Toutefois, le rythme d'artificialisation due à l'habitat a fortement ralenti depuis 2009, avec une consommation moyenne de foncier pour l'habitat de

Une consommation foncière de 6000 ha entre 2015 et 2040 correspondrait approximativement à la superficie cumulée des communes de Pélussin, Chavanay et Chuyer.



Source : charte agricole du Rhône

121 ha/an sur la période 2009-2015. Cette tendance est toutefois à relativiser du fait du ralentissement de la croissance de la population sur la période 2009 – 2015 par rapport à la période 2000 – 2009.

	1990 – 2000	2000 – 2009	2009 - 2015
Foncier en ha	5,8 ha	5,9 ha	6,5 ha

Fig. 4.2.1 Consommation de foncier pour accueillir 100 nouveaux habitants

Concernant le foncier nécessaire pour accueillir de nouveaux habitants, on observe un besoin qui croît légèrement au fil du temps. Toutefois, cette tendance est à relativiser par le besoin croissant de logements pour conserver la même population en lien avec le desserrement des ménages et l'explosion de la vacance au cours des dernières années.

Ainsi, la tendance générale tend vers un lent ralentissement de l'artificialisation due à l'habitat sur le territoire, toutefois en partie annulée par l'augmentation de la vacance. En prolongeant les tendances observées, le besoin en foncier à vocation d'habitat sur la période 2015-2040 serait de 4 392 ha si le rythme observé sur la période 2000-2009 est poursuivi et de 3 025 ha pour celui de la période 2009-2015.

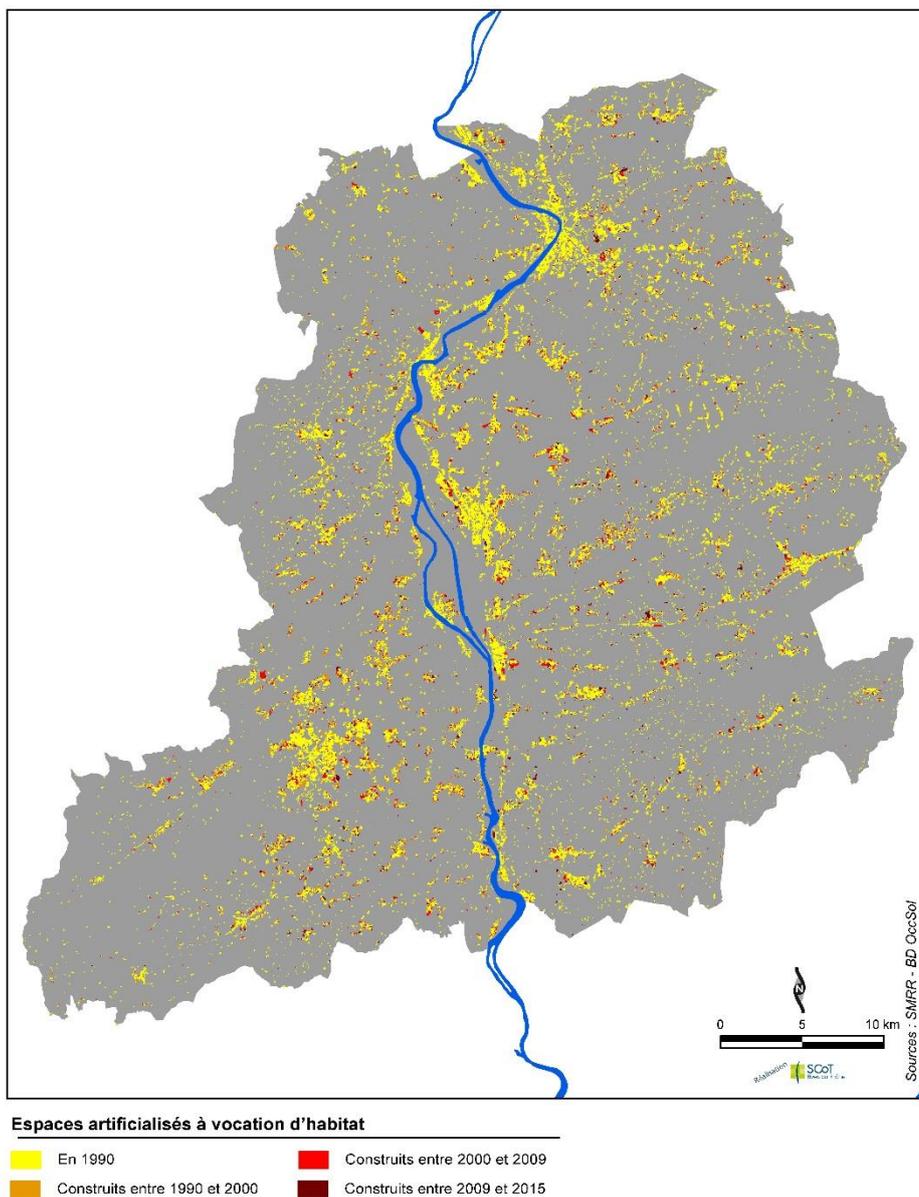


Fig. 4.2.2 – Evolution des espaces artificialisés à vocation d'habitat entre 1990 à 2015

### La périurbanisation et la perte d'attractivité des principales communes urbaines qui favorisent la consommation d'espaces.

Globalement, on observe à l'échelle du Scot une légère augmentation des surfaces à vocation d'habitat pour chaque habitant. Ainsi, entre 1990 et 2015, le territoire est passé d'un ratio de 47,1 ha de zones à vocation d'habitat pour 1000 habitants à 49,6 ha. Cette réalité cache toutefois des disparités sur le territoire en lien avec le coût du foncier et la dynamique démographique des polarités.

Concernant le coût du foncier : globalement, les communes rurales ont connu une croissance importante de leur population depuis 1990. Cette population s'est principalement logée dans de la maison individuelle consommatrice d'espaces. Toutefois, pour les 3 EPCI du Nord du territoire, le coût plus élevé du foncier a permis une augmentation des densités dans les communes rurales et donc une baisse du ratio foncier / 1000 habitants contrairement aux EPCI du Sud.

Concernant la dynamique démographique des polarités, on observe des situations hétérogènes avec des communes présentant une perte ou un très faible gain de population couplée à une forte augmentation de la vacance (Annonay, Vienne, Roussillon / Péage, Saint-Vallier, Satillieu,...) et d'autres où la croissance a été dynamique et la vacance moindre (Saint-Rambert-d'Albon, Chasse-sur-Rhône, Davézieux, Pélussin, Salaise-sur-Sanne,...). Pour les EPCI dont les villes principales font partie de la première catégorie, cela a eu tendance à augmenter le nombre d'hectares dédiés à l'habitat pour chaque habitant. Ainsi, la tendance est plutôt positive sur le Pilat Rhodanien et Porte de DrômArdèche, inverse sur les autres EPCI.

En prenant en compte ces deux grandes tendances, on observe ainsi une augmentation du nombre d'hectare consacrés à l'habitat pour 1000 habitants sur Annonay Rhône Agglo et le Val d'Ay, une diminution sur le Pilat Rhodanien et une stagnation sur les 3 autres EPCI.

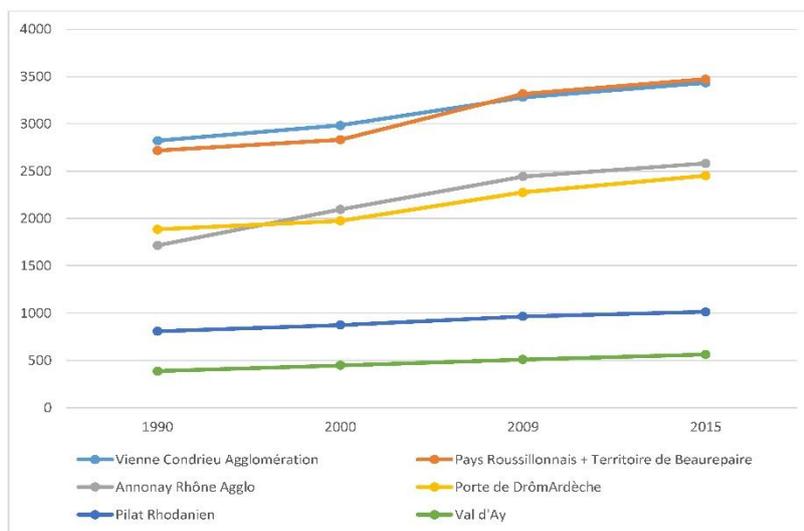


Fig. 4.2.3 – Evolution des espaces artificialisés à vocation d'habitat en ha (Source : BD OccSol)

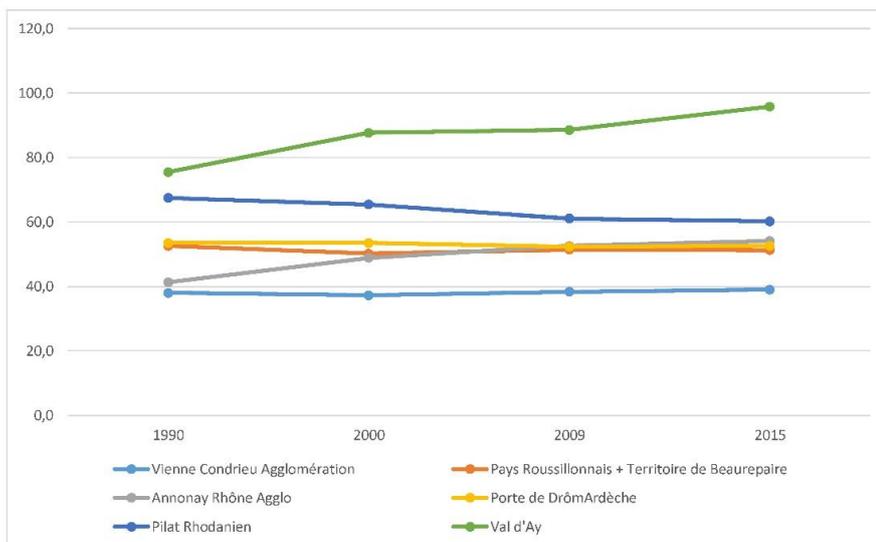


Fig. 4.2.4 – Evolution des espaces artificialisés à vocation d'habitat en ha pour 1000 habitants (Source : BD OccSol)

Bien que la tendance à la limitation de la consommation d'espaces sur le territoire au cours des dernières années se confirme ici, notamment grâce aux efforts effectués dans les communes rurales, le retour de l'attractivité des communes urbaines pour la population participera à la diminution de l'artificialisation des sols (densité plus importante).

### **Une disparition des terres agricoles qui s'est fortement ralentie au cours des dernières années.**

Depuis 1990, on observe sur le territoire une diminution constante des espaces agricoles. Ainsi, alors qu'en 1990, ceux-ci représentaient 53,6 % de la surface du territoire, ils ne représentent plus que 50 % en 2015, soit une perte de 6 720 ha de foncier agricole en 25 ans.

La disparition des espaces agricoles n'est pas uniquement due à l'artificialisation des sols. Sur la période 1990-2000, environ 2/3 des espaces agricoles disparus l'ont été au profit de la forêt contre 1/3 au profit de l'artificialisation. Sur les périodes 2000-2009, cette disparition s'est faite en raison de l'artificialisation (60 %). Sur la période 2009-2015, l'artificialisation est responsable de quasiment 80 % du changement d'occupation des terres agricoles. On observe de même que sur la période 2009-2015, presque deux fois plus d'espaces forestiers sont devenus agricoles que l'inverse.

Depuis 2009, on observe toutefois un très fort ralentissement de la disparition des espaces agricoles. Alors que sur les périodes 1990-2000 et 2000-2009, entre 280 et 310 ha/an de terres agricoles disparaissaient sur le territoire, le rythme s'est fortement ralenti sur la période 2009-2015 (environ 190 ha/an de terres agricoles en moins).

Les dynamiques observées sur les espaces agricoles sont toutefois hétérogène en fonction du type de culture. Depuis 2000, on observe un fort développement de la vigne sur le territoire (+ 670 ha en 15 ans, soit un gain de plus de 42 % des surfaces de vignes). Au contraire, les surfaces plantées en vergers ont fortement diminué depuis 2000 (- 1 568 ha en 15 ans, soit une perte de 22 % des surfaces de vergers). On observe toutefois un fort ralentissement de cette tendance sur la période 2009 – 2015 (- 294 ha) par rapport à la période 2000 – 2009 (- 1 274 ha).

### **Des espaces forestiers relativement stables.**

Sur la période 1990-2000, les espaces forestiers ont progressé sur le territoire, principalement au détriment des espaces agricoles. Ainsi, on a observé sur cette période une croissance moyenne par an de +196 ha d'espaces forestiers. Sur la période 2000-2009, les surfaces forestières sont restées stables avant de diminuer légèrement sur la période 2009-2015 (-66 ha/an en moyenne), pour moitié au profit des espaces agricoles. Toutefois, on observe une relative stabilité des espaces forestiers qui couvrent environ 1/3 du territoire depuis 1990.

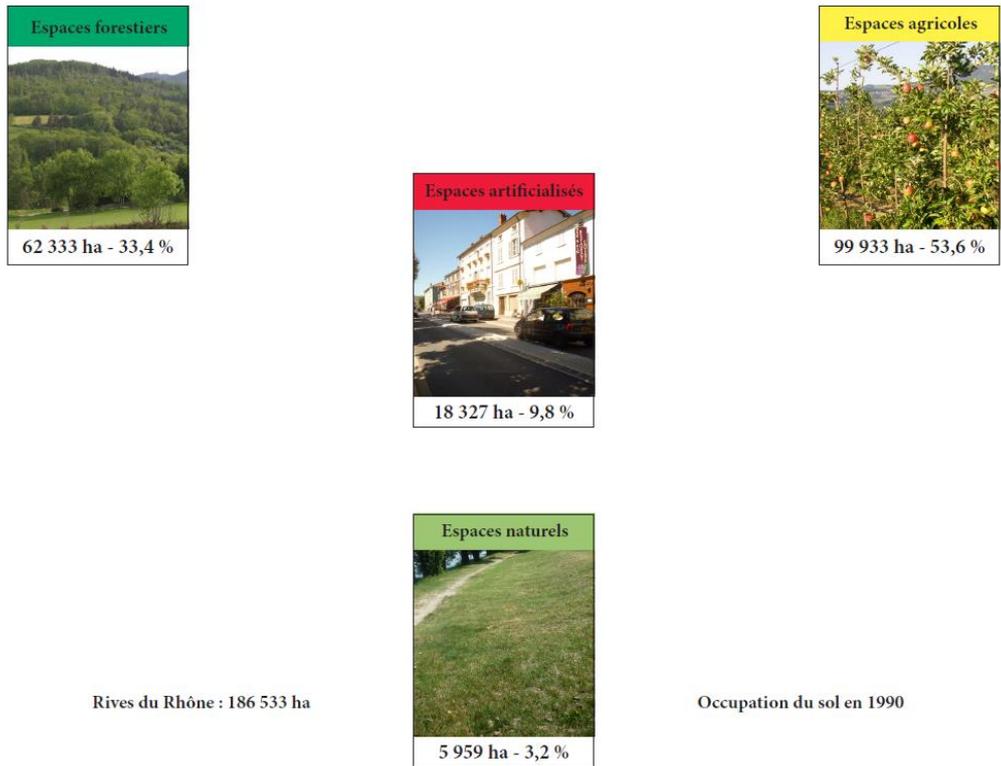


Fig. 4.2.5 - Occupation du sol en 1990

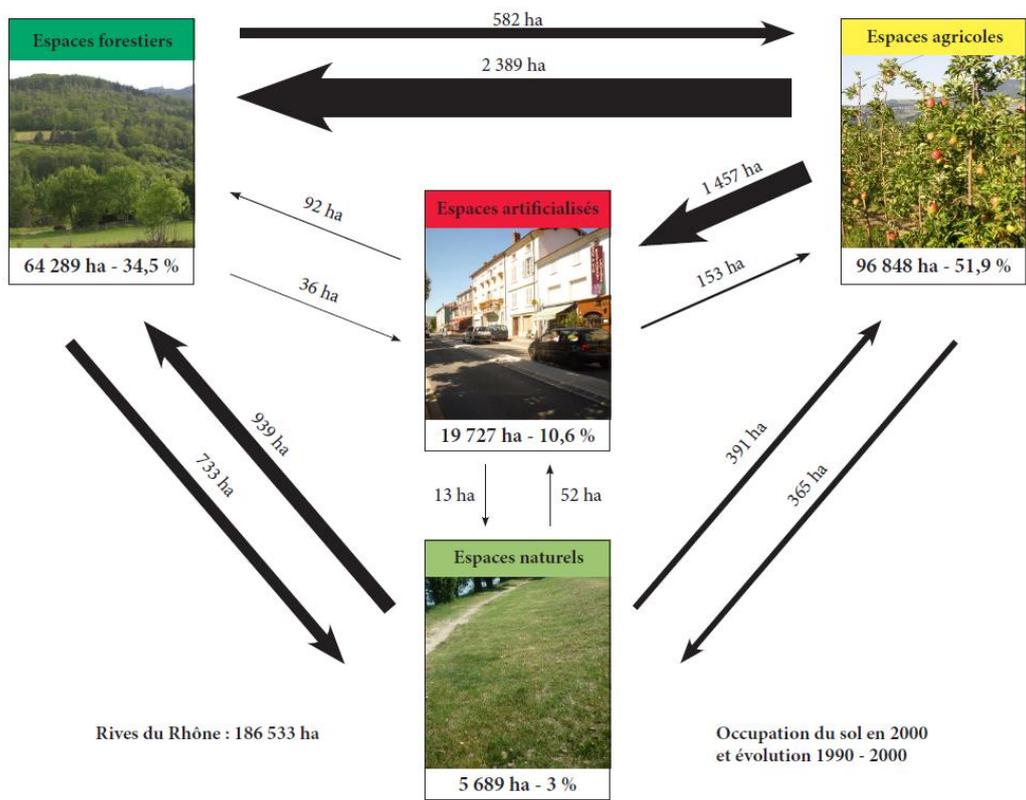


Fig. 4.2.6 - Occupation du sol en 2000 et évolution 1990-2000

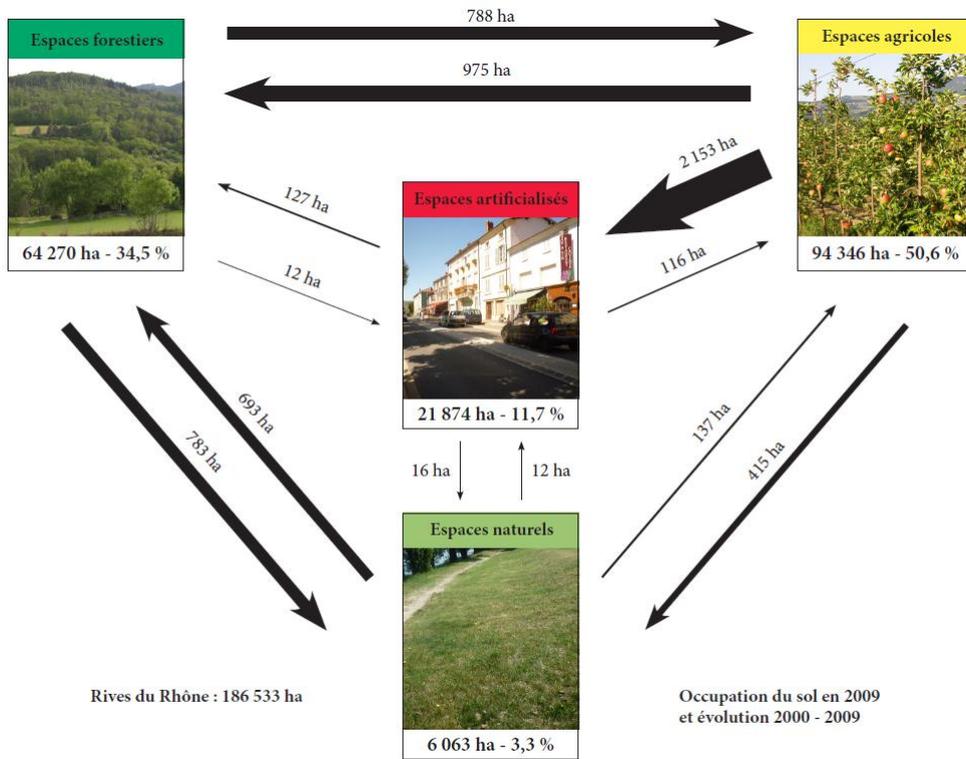


Fig. 4.2.7 - Occupation du sol en 2009 et évolution 2000-2009

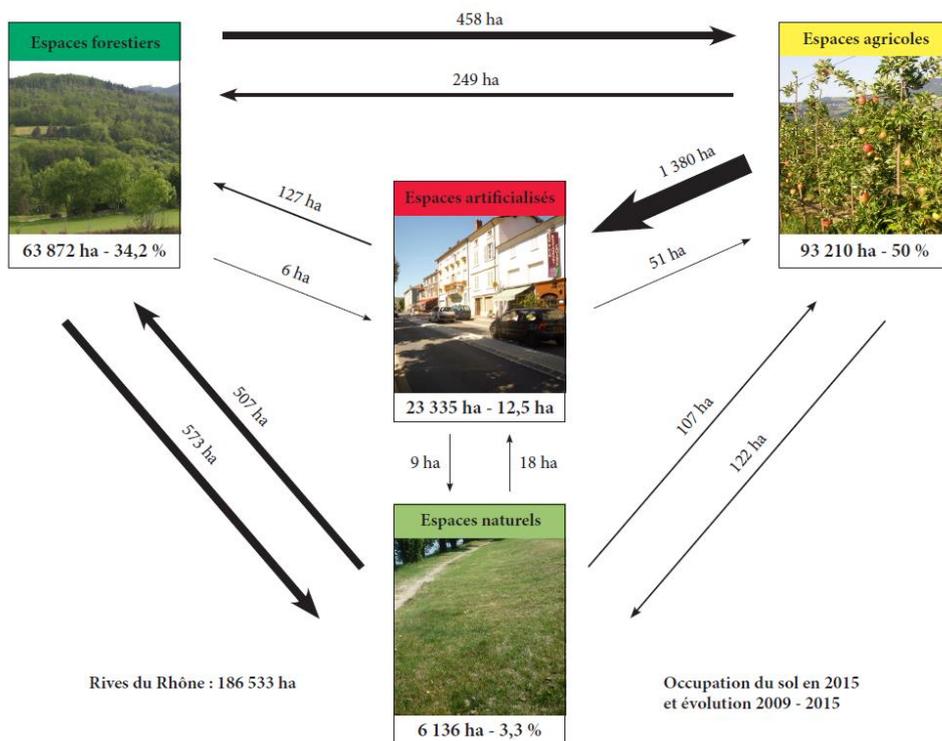


Fig. 4.2.8 - Occupation du sol en 2015 et évolution 2009-2015

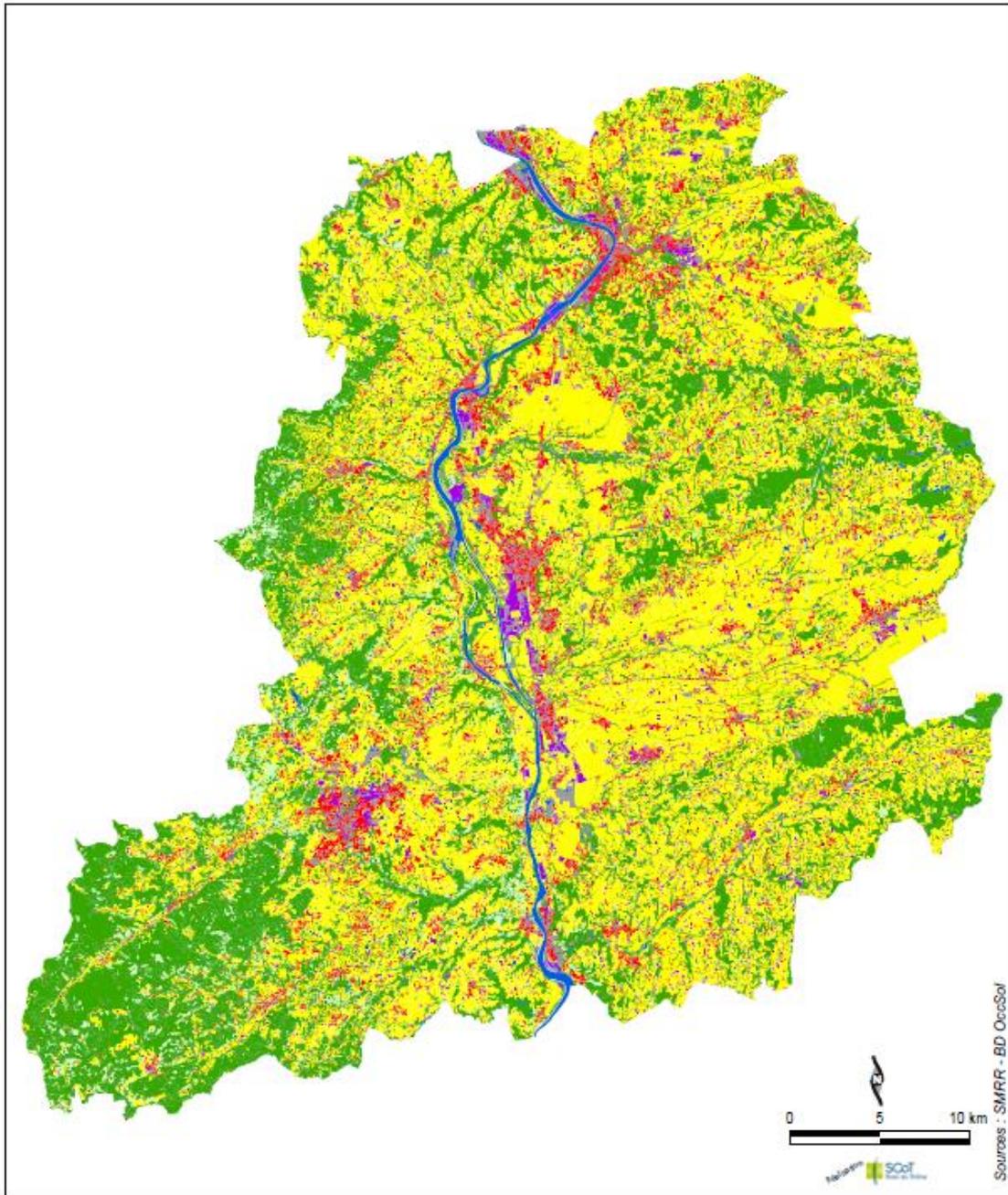


Fig. 4.2.9 – Occupation du sol en 2015

## **Défis :**

### **Défi 2.1.1 Rompre avec la dispersion de l'habitat**

Au cours des dernières années, l'urbanisation s'est principalement réalisée de manière diffuse (urbanisation le long des voies, mitage,...). Les acteurs du territoire devront faciliter l'inversion de la tendance en limitant l'étalement urbain et en favorisant l'urbanisation à l'intérieur du tissu urbain existant ou en extension de ce dernier, tout en favorisant l'émergence de projets de qualité.

### **Défi 2.1.2 : Réinvestir le tissu urbain existant**

Bien que plus coûteux et plus complexe à réaliser, le renouvellement de la ville sur elle-même (comblement de dents creuses, démolition-reconstruction et densification) a l'avantage de proposer une offre nouvelle en logements tout en ne consommant pas de foncier agricole ou naturel. Les collectivités devront ainsi privilégier le réinvestissement du tissu urbain existant avant toute extension de l'enveloppe bâtie, notamment dans les communes urbaines dans l'objectif de renforcer leur attractivité.

### **Défi 2.1.3 : Promouvoir des modèles de développement et d'aménagement plus économes en foncier**

Au cours des dernières années, le développement de l'urbanisation s'est majoritairement réalisé au coup par coup ou au travers de lotissements très consommateurs d'espaces sans pour autant répondre aux besoins de « tranquillité » des habitants. Les acteurs du territoire devront faciliter l'émergence d'une urbanisation de projet moins consommatrice d'espace et qui réponde au mieux aux besoins et attentes des habitants (diversité des formes de logements, qualité de vie améliorée,...).

### **Défi 2.1.4 : Mettre en place des politiques publiques permettant la maîtrise du foncier**

L'émergence de projets qualitatifs est souvent plus onéreuse que la construction au coup par coup. Afin de permettre à tous de se loger sur le territoire, la mise en place de politiques de maîtrise foncière par le public peut constituer une réponse adaptée. Ces politiques devront être pensées à longue échéance pour limiter leurs coûts pour la collectivité.

## Constat partagé 2.2 Une ressource en eau abondante mais vulnérable

L'eau, une ressource majeure du territoire

Prélèvements et qualité des eaux superficielles

Caractérisation et usages des eaux superficielles

Gestion, protection et qualité de l'eau potable

Un taux de conformité des systèmes d'assainissement globalement bon

L'eau, une ressource majeure du territoire

Le territoire compte plus de 1 000 km de cours d'eau permanents et plus de 2 000 km de cours d'eau intermittents. Le réseau hydrographique est réparti en 7 sous bassins versants :

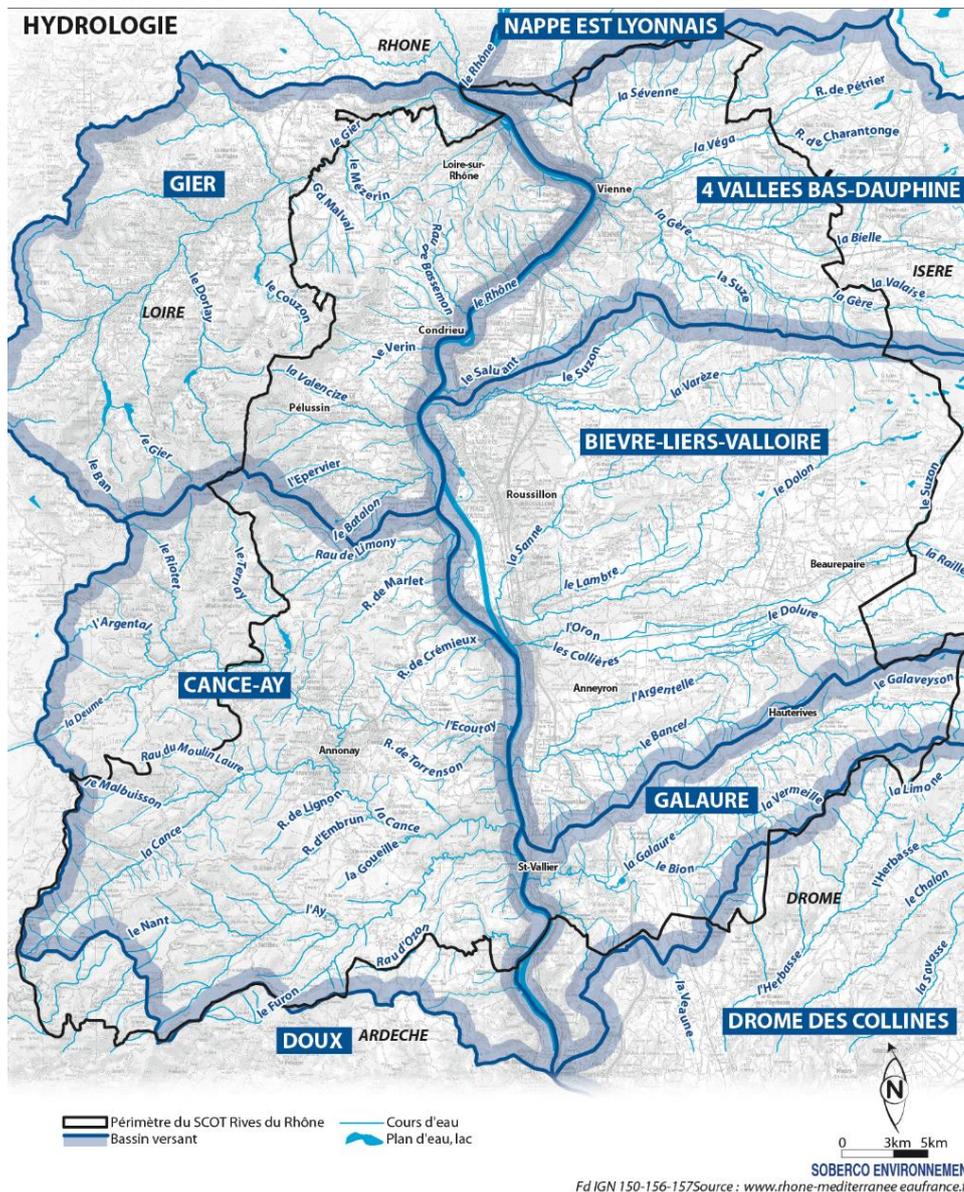


Fig. 4.2.10 – Le réseau hydrographique

La gestion de l'eau se fait par le biais de divers acteurs et à échelles variées. Le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Rhône-Méditerranée englobe l'ensemble du territoire du Scot car son périmètre d'intervention est celui du bassin hydrographique du Rhône. Le SDAGE 2016-2021 est actuellement en vigueur et opposable.

Plus localement, il existe deux schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), ainsi que six contrats de rivière compatibles avec les orientations du SDAGE :

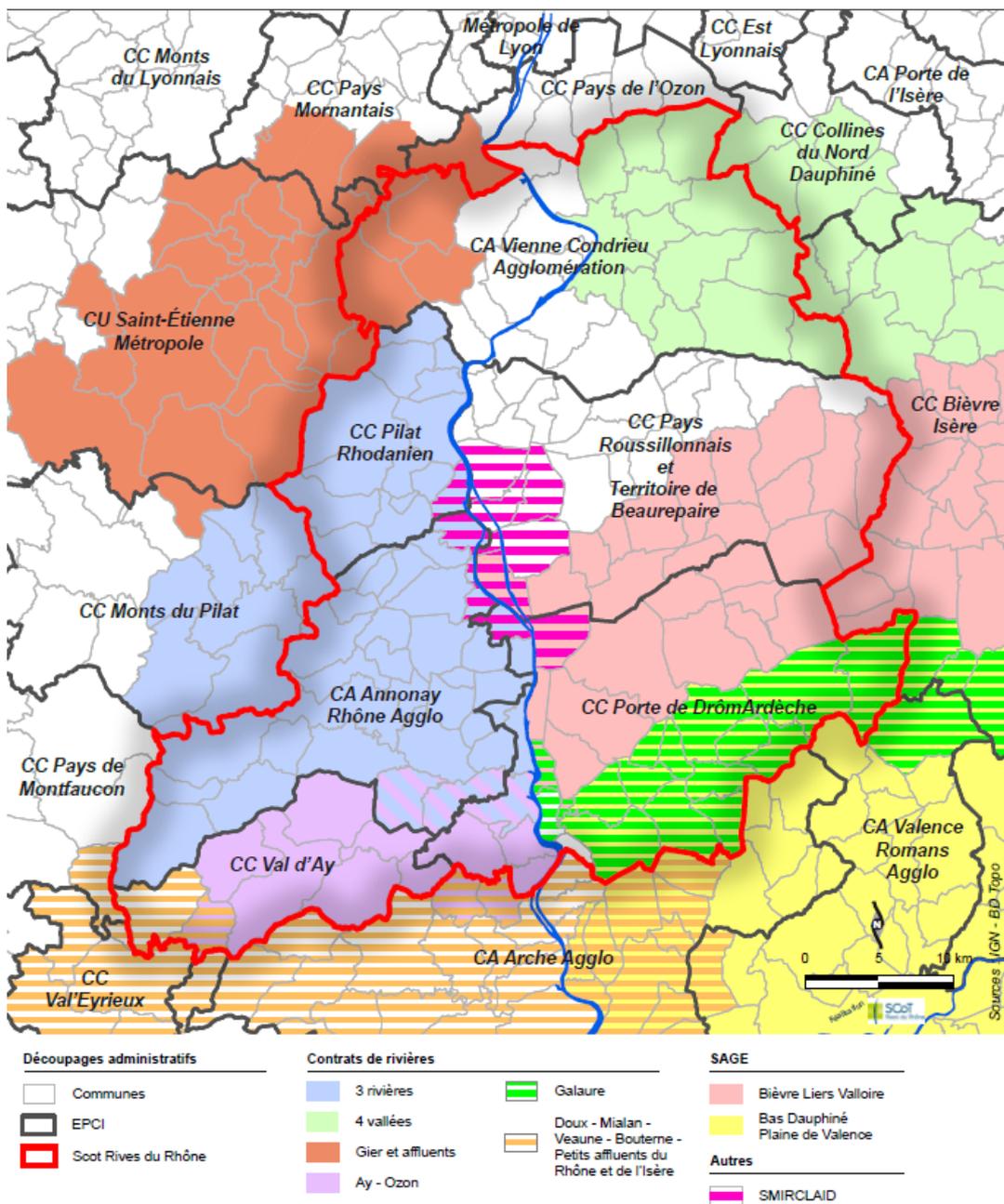


Fig. 4.2.11 – Les syndicats de gestion de l'eau

A noter que le 1er janvier 2019, les Syndicats de rivières Bièvre Liers Valloire (SAGE), 4 Vallées, Sanne et Varèze ont fusionné pour devenir le SIRRA (Syndicat Isérois des Rivières Rhône Aval). Cela permettra, dans les prochaines années, de répondre en grande partie au problème des territoires « orphelins ».

## **Prélèvements et qualité des eaux superficielles**

Depuis 2009, les analyses effectuées tendent à indiquer une tendance à la dégradation de la qualité écologique des eaux superficielles entre 2009 et 2013 avec :

- 41% des cours d'eau dont la qualité est restée stable
- 39% ont connu une détérioration de leur qualité
- 20% des cours d'eau ont vu leur qualité s'améliorer

La détérioration de l'état écologique des cours d'eau est particulièrement significative en rive droite du Rhône où les cours d'eau ont vu leur qualité écologique se dégrader. A l'échelle du territoire, la qualité écologique tend à se niveler vers un état moyen / médiocre.

Cette mauvaise qualité des eaux est liée notamment :

- aux dégradations de la morphologie des cours d'eau et de leur continuité piscicole suite aux aménagements en rivière
- aux caractéristiques hydrologiques des cours d'eau qui présentent des crues importantes en période hivernale et des étiages sévères en été, voire des assecs
- à des pollutions d'origines variées : urbaines, viticoles et agricoles et industrielles
- la présence d'espèces envahissantes

Le cumul de ces différentes pressions ont conduit le SDAGE Rhône-Méditerranée 2016-2021 à reporter le délai d'atteinte du bon état écologique pour environ 50 % des cours d'eau :

- 2015 pour seulement 17% des cours d'eau
- 2021 pour 24 %
- 2027 pour les 59% restants

## EAUX SUPERFICIELLES : ETAT ECOLOGIQUE

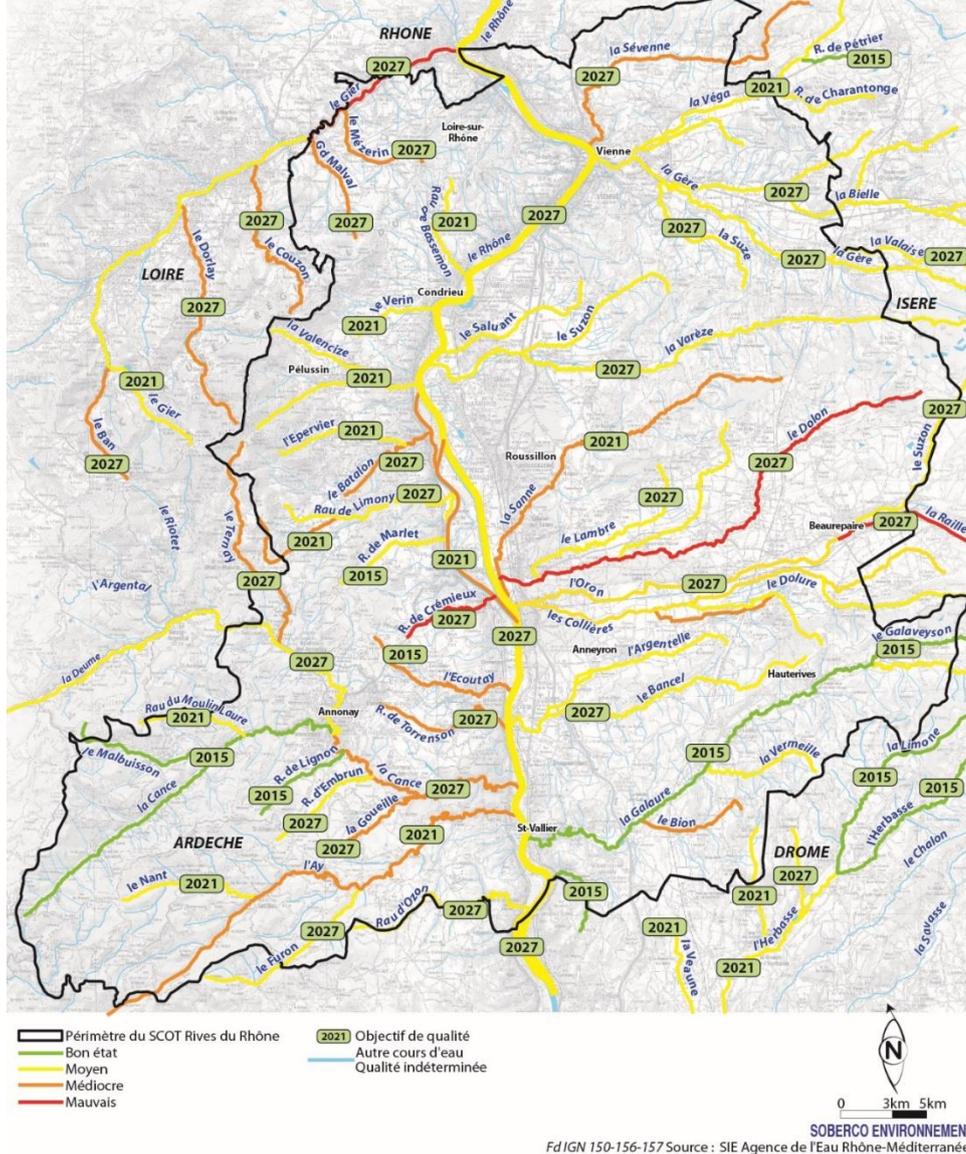


Fig. 4.2.12 – Etat écologique des eaux superficielles

Concernant les prélèvements dans les eaux superficielles, ceux-ci sont estimés à 52 milliards de m<sup>3</sup> par an mais la majorité est destinée à l'hydroélectricité (93 %) et au refroidissement de la centrale nucléaire de Saint-Alban/Saint-Maurice (7 %), la majorité de ces prélèvements étant restitués aux cours d'eau.

Les autres prélèvements constituent environ 0,1 % du total, pour moitié pour l'eau potable, notamment au niveau de la retenue de Ternay qui alimente notamment Annonay, et pour 2/5<sup>ème</sup> pour l'irrigation.

Face à l'importance de ces prélèvements, qui peuvent avoir des impacts significatifs sur le fonctionnement des cours d'eau, des problèmes de déséquilibres quantitatifs ont été identifiés sur l'ensemble des bassins versants du territoire et notamment sur le bassin versant de la Galaure, classé en zone de répartition des eaux (ZRE).

Les différentes études de volumes prélevables réalisées ces dernières années concluent majoritairement sur la nécessité au mieux d'un gel des prélèvements, au pire à des réductions pouvant aller jusqu'à 40 % (Galaure). A noter pour ce

dernier bassin la réalisation d'études complémentaires suite à l'approbation du SAGE Bas Dauphiné Plaine de Valence sur le fonctionnement de la nappe de la molasse et ses liens avec les cours d'eau qui pourraient découler sur des objectifs de réduction des prélèvements moins importants.

#### RESULTATS DES ETUDES DES VOLUMES PRELEVABLES

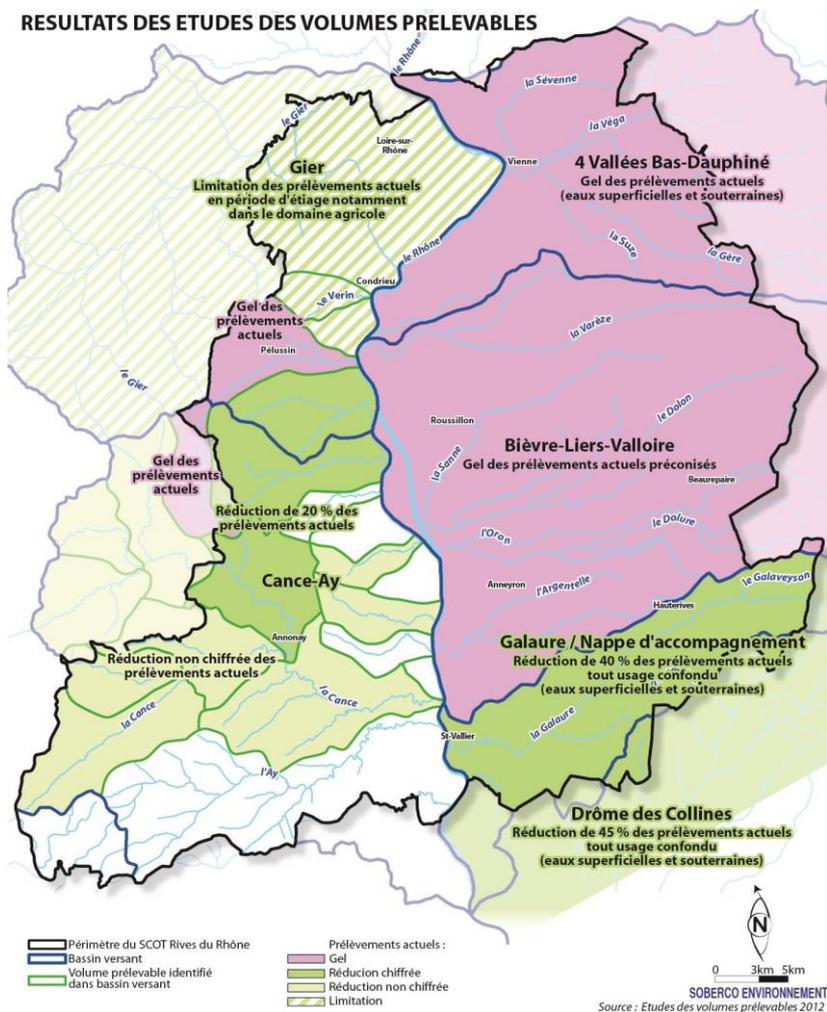


Fig. 4.2.13 – Résultats des études des volumes prélevables (2012)

En l'état des connaissances au moment de la réalisation de la carte et sous réserve de données nouvelles produites depuis.

#### Caractérisation et usages des eaux superficielles

Concernant l'aspect quantitatif des masses d'eaux souterraines, la majorité ne présente pas de problème particulier. Concernant l'aspect qualitatif, celui-ci va de mauvais état à bon état selon les masses d'eau. A noter qu'un objectif d'atteinte du bon état a été fixé à 2027 pour les masses d'eau présentant un état qualitatif médiocre ou mauvais.

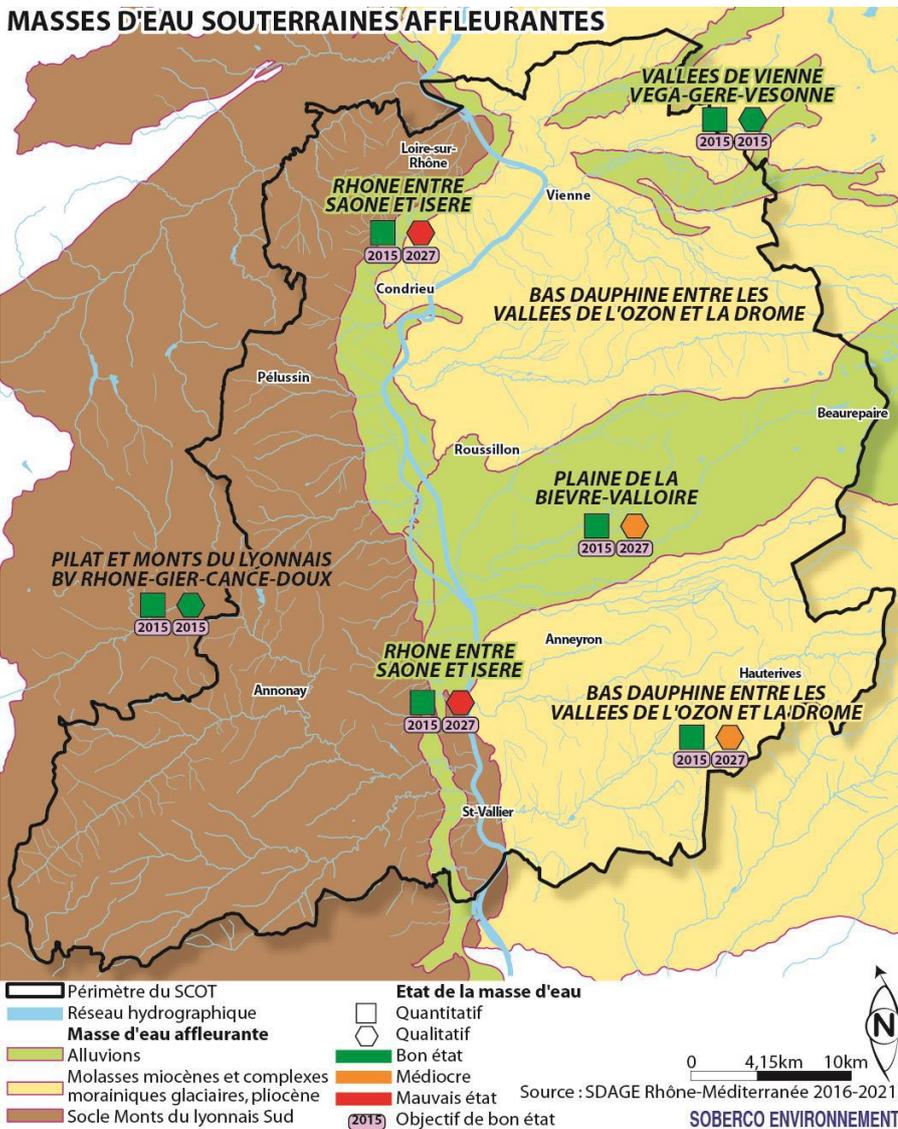


Fig. 4.2.14 – Masses d'eau souterraines affleurantes

Concernant l'usage des eaux superficielles, le territoire comptabilise plus de 530 ouvrages de prélèvements des eaux souterraines. 126 millions de m<sup>3</sup>, soit l'équivalent de 346 000 m<sup>3</sup>/jour sont prélevés dans les eaux souterraines. En 2012, les prélèvements dans les eaux souterraines étaient prioritairement liés à l'usage industriel sur le territoire. Les prélèvements à destination de l'alimentation en eau potable et de l'agriculture sont quant à eux relativement équivalents.

90 % des prélèvements à usage économique en milieu souterrain (soit 63 % des prélèvements totaux dans ces milieux) sont réalisés par 4 acteurs :

- La plateforme chimique des Roches – Roussillon (77 %)
- La laiterie Candia à Vienne (6 %)
- Les deux papeteries situées à Laveyron et Pont-Evêque (6,7 %)

On notera que la nappe alluviale du Rhône court-circuité de la plaine de Péage de Roussillon est identifiée en situation de déséquilibre quantitatif par le SDAGE 2016-2021. Une dégradation de l'état des milieux naturels superficiels à grand potentiel écologique (forêt alluviale de la réserve naturelle de la Platière) est observée en raison de l'abaissement du niveau de la nappe alluviale en lien avec l'aménagement du canal de dérivation du Rhône et les prélèvements d'eau. Une

concertation est à venir pour définir un plan de gestion de la ressource et notamment mettre en cohérence les autorisations de prélèvements avec les volumes prélevables.

### Gestion, protection et qualité de l'eau potable

La gestion de l'eau destinée à la consommation humaine est actuellement organisée en 33 collectivités organisatrices : 15 syndicats d'eau et 20 communes isolées.

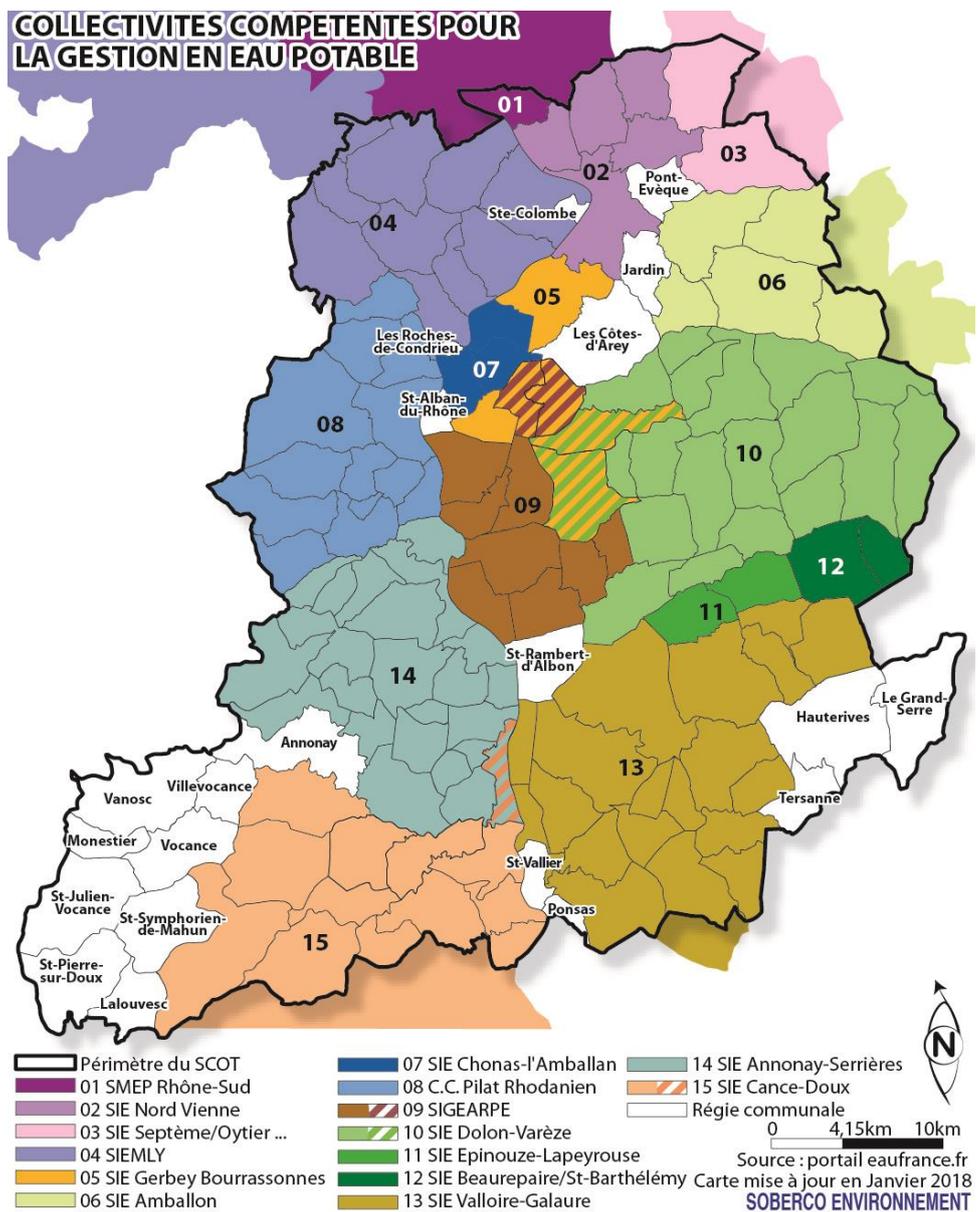


Fig. 4.2.15 – Collectivités compétentes pour la gestion en eau potable (2018)

Le territoire est alimenté par 125 captages publics, dont 111 sont situés sur le territoire et 14 à l'extérieur. 12 captages répartis sur 4 sites de prélèvements sont identifiés comme des captages Grenelle :

- les captages de l'île situés à Manthes confrontés à des taux importants de pesticides

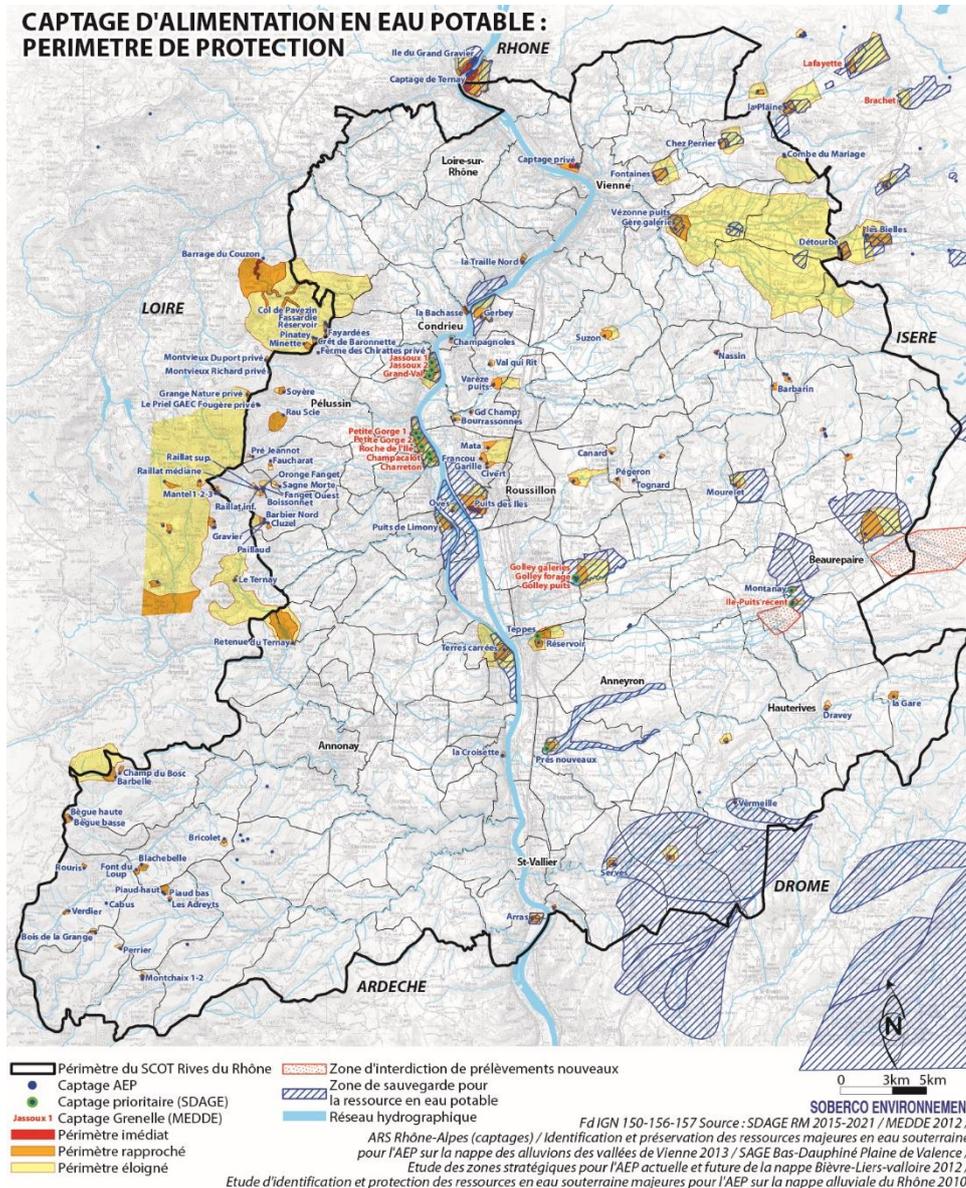
- les captages du champ captant du Golley à Agnin présentent des taux importants de nitrates
- les captages de la Vallée du Rhône « canton de Pélussin Plaine Nord », à Saint-Michel-sur-Rhône et Chavanay, présentant une problématique liée aux pesticides
- les captages de la Vallée du Rhône « canton de Pélussin Plaine Sud », à Chavanay et Saint-Pierre-de-Bœuf, présentant une problématique liée aux pesticides

Enfin, 15 captages prioritaires sont identifiés dans le SDAGE, essentiellement dans la vallée du Rhône (en lien avec la présence de nitrates et pesticides).

Concernant la qualité des eaux distribuées, les eaux distribuées par les syndicats d'eau ont un taux de conformité très satisfaisant, variant de 96 % à 100 %, pour les qualités biologiques et physico-chimiques. A noter que quelques forages présentent occasionnellement des teneurs en nitrates et pesticides très élevées à non-conformes.

Concernant le taux de rendement des réseaux, celui-ci se situe dans une moyenne de 76 %, soit plus performant que les moyennes du bassin Rhône-Méditerranée (72 %) et de la France (75 %). L'amélioration par rapport au rendement de 2014 est en lien avec la réduction de fuite grâce au renouvellement du réseau.

## CAPTAGE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE : PERIMETRE DE PROTECTION



**Les captages « Grenelle » :**  
 Les ministères en charge du Développement durable, de la Santé et de l'Agriculture ont ainsi publié en 2009 une liste des « 500 captages Grenelle » parmi les plus menacés par les pollutions diffuses, notamment les nitrates et les produits phytosanitaires. Sur le territoire, 4 captages « Grenelle » ont été identifiés : 3 sur la commune d'Agnin et 1 sur la commune de Manthes.

Fig. 4.2.16 – Captage d'alimentation en eau potable : périmètre de protection

## Un taux de conformité des systèmes d'assainissement globalement bon

### Les eaux usées

La compétence « assainissement collectif » est assurée par 60 collectivités sur le territoire dont la majorité dispose de la triple compétence de collecte, transport et traitement des eaux. 52 communes disposent de la compétence de traitement en régie communale, et 8 syndicats et collectivités disposent de la compétence de transport et de traitement des eaux usées.

Toutes les communes du territoire, hormis Saint-Pierre-sur-Doux, sont actuellement raccordées à un système d'assainissement collectif (en 2007, 6 communes ne l'étaient pas encore). En 2016, le territoire possédait 129 stations d'épuration équivalentes à une capacité d'épuration totale de 414 851 équivalents habitants (EH), soit 2 400 EH en moyenne. 9 stations, d'une capacité nominale supérieure à 10 000 EH, traitent 80 % des eaux usées du territoire (Annonay – Acantia, Vienne - Reventin-Vaugris, Roussillon – Péage-de-Roussillon, Chasse-sur-Rhône, Saint-Vallier, Saint-Alban-du-Rhône, Beurepaire, Andancette et Saint-Rambert-d'Albon).

En 2012, 3 000 tonnes de matières sèches (TMS) ont été produites sur l'ancien territoire des Rives du Rhône comprenant 127 communes. Chaque habitant du territoire produit en moyenne 12,5 kg de boues (moyenne française en 2007 située entre 15 et 20 kg/hab.). Sur le territoire, 93% des boues sont valorisées, dont 84 % destinées à la transformation en compost normé et 9 % à l'épandage agricole.

#### DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

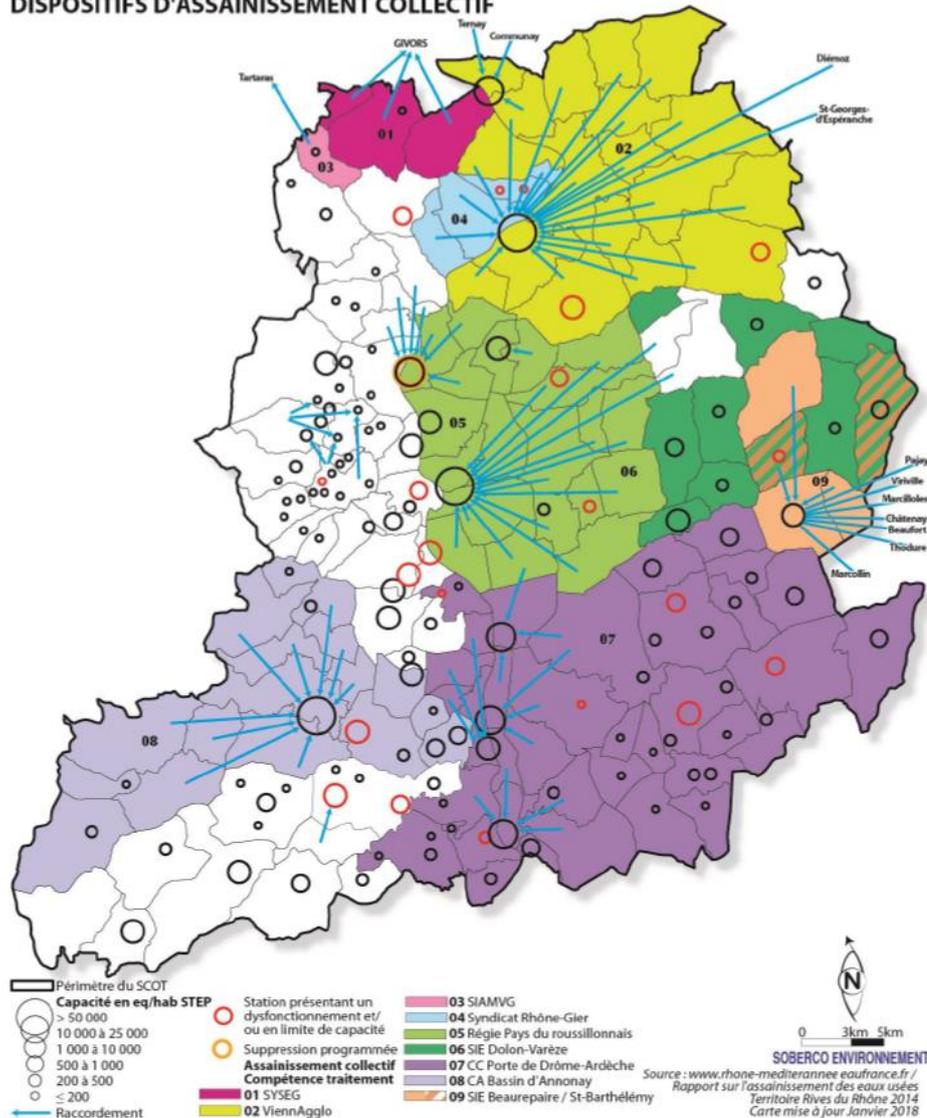


Fig. 4.2.17 – Les dispositifs d'assainissement collectif

#### Les eaux pluviales

L'assainissement des eaux pluviales constitue un enjeu en lien avec la qualité des eaux superficielles et souterraines. La gestion est souvent rendue difficile en raison notamment :

- D'un déficit d'ouvrages de traitement des eaux pluviales sur certaines infrastructures routières (autoroute A7 notamment) qui sont à l'origine de pollutions du milieu récepteur.
- De l'absence de bassins d'orage en amont des stations d'épuration et la présence de déversoirs d'orage mal calibrés sur les réseaux unitaires entraînent des débordements lors de fortes précipitations.
- De l'imperméabilisation des sols par la transformation d'espaces agricoles et forestiers au profit de l'urbanisation.

- De mauvais branchements qui sont à l'origine de pollutions importantes du milieu récepteur par temps sec et par temps de pluie.

L'amélioration des dispositifs d'assainissement est en cours, mais le renouvellement des réseaux et la mise en place d'une gestion optimale des eaux pluviales restent à engager.

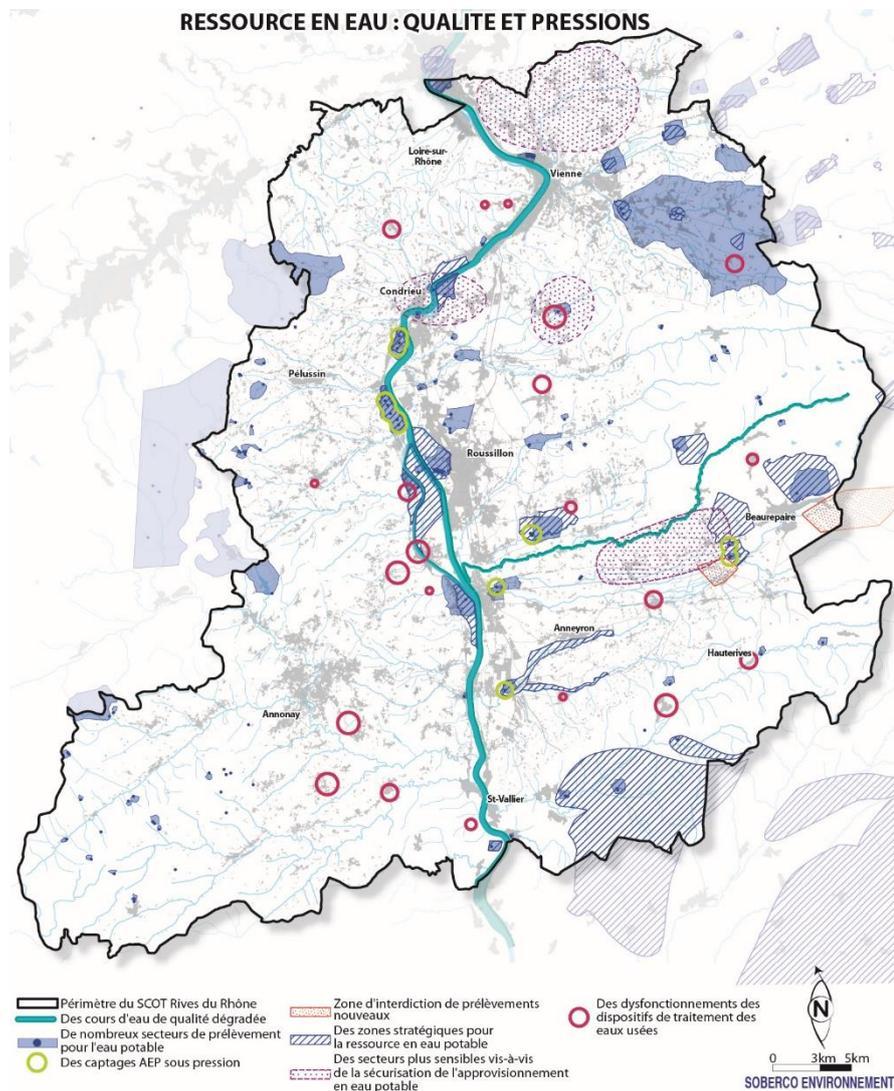


Fig. 4.2.18 – Ressource en eau : qualité et pressions

## **Défis :**

### **Défi 2.2.1 Définir des objectifs de développement qui tiennent compte de la disponibilité de la ressource en eau potable et des risques de déficit à venir**

Les objectifs d'accueil de population et d'activités définis dans le Scot devront tenir compte des capacités de la ressource en eau. Des solutions devront être apportées pour réduire les consommations des habitants et des activités existantes (optimisation des réseaux pour limiter les pertes, diminution de la consommation en adoptant des pratiques plus écologiques) et en trouvant de nouvelles ressources en eau (nouveaux captages, raccordement des réseaux d'eau potable avec des secteurs bien dotés,...).

### **Défi 2.2.2 : Mieux maîtriser la consommation d'eau potable**

Une part importante des futures ressources disponibles provient de la réduction de la consommation d'eau potable. Au cours des dernières années, la quantité d'eau potable consommée par habitant a eu tendance à diminuer. Les collectivités pourront continuer à accompagner cette tendance par la mise en place d'actions auprès des habitants.

### **Défi 2.2.3 : Protéger la ressource en eau potable et sécuriser l'alimentation des territoires**

Le ressource en eau potable du territoire, bien qu'abondante, reste fragile. L'augmentation des prélèvements ainsi que la dégradation de la qualité des eaux rendent cette ressource vulnérable. Des mesures seront à prendre pour protéger les captages d'eau potable et la ressource existante ou potentielle des nappes. Les objectifs de développement urbain devront prendre en compte la capacité des systèmes d'alimentation en eau potable à assurer la distribution de l'ensemble de la population, par exemple en améliorant les raccordements entre les différents réseaux pour sécuriser la disponibilité en eau potable des habitants et entreprises.

### **Défi 2.2.4 : Améliorer la qualité des cours d'eau et des eaux souterraines**

A l'échelle du territoire, la qualité écologique tend à se niveler vers un état moyen / médiocre. L'inversion de cette tendance nécessitera une modification des pratiques artisanales, industrielles et agricoles pour limiter les rejets nuisibles, ainsi qu'une réduction significative de l'usage de polluants. Les collectivités veilleront au bon état des systèmes d'assainissement des eaux usées, ainsi que celui des eaux pluviales.

### **Défi 2.2.5 : Poursuivre et étendre les démarches de gestion intégrées des bassins versants**

Le territoire est couvert par plusieurs SAGE et contrats de rivière. Toutefois, il existe un certain nombre de communes qui ne sont pas couvertes. Il conviendra pour ces dernières de se rapprocher de structures existantes ou d'en créer de nouvelles pour assurer une meilleure gestion intégrée des bassins versants. Par

exemple, la mise en place d'un SAGE sur les périmètres des bassins versants des « quatre vallées », de la Varèze et de la Sanne (tel que préconisé dans le schéma directeur de la ressource en eau de l'Isère), apparaît comme une démarche nécessaire pour traiter des questions de ressources en eau.

## Constat partagé 2.3 Des potentiels de développement des énergies renouvelables

**Une part importante du nucléaire dans la production énergétique du territoire, suivi par l'énergie hydraulique.**

**Des énergies renouvelables aujourd'hui marginales dans la production mais qui ont un potentiel de développement important.**

**Une part importante du nucléaire dans la production énergétique du territoire, suivi par l'énergie hydraulique.**

Plus de 90 % de la production énergétique du territoire est d'origine nucléaire (contre 50 % en ex-Rhône-Alpes). Cette énergie dépend d'une ressource externe mais génère des emplois et des savoirs faire spécifiques sur le territoire. Loin derrière le nucléaire, près de 7,6 % de l'énergie produite est d'origine hydroélectrique, ce qui en fait la première énergie renouvelable.



Le potentiel hydroélectrique régional est déjà largement exploité tout comme le cours du Rhône avec, sur le territoire, les centrales de Vaugris et Sablons (exploitées par la CNR). Par ailleurs, la création de nouvelles installations est aujourd'hui très compliquée dans un contexte de contraintes environnementales de plus en plus fortes.

Un potentiel diffus sur le territoire peut encore exister en micro hydraulique (exemple des microcentrales en projet le long de la Gère) mais le productible annuel reste faible et le gisement doit s'apprécier au cas par cas. Par ailleurs, le Scot dispose de peu de levier d'action sur le développement du recours à cette énergie.

Près de 97% de la puissance électrique du territoire est installée dans le Pays Roussillonnais. Les autres sources de production d'énergie se situent sur le territoire de Vienne Condrieu Agglomération (environ 2% de l'énergie produite sur le territoire, essentiellement par l'hydroélectricité) et sur le territoire de la communauté de communes Porte de DrômArdèche (environ 1% de l'énergie produite, essentiellement par l'éolien). Les autres territoires sont à l'origine de moins de 0.2% de l'énergie totale produite sur le territoire.

## Des énergies renouvelables aujourd'hui marginales dans la production mais qui ont un potentiel de développement important

### ► Le bois énergie

En 2015, la puissance totale sur le territoire s'élève à 79 100 KW. Le bois énergie permet le stockage ainsi que la production thermique à haute température (comme le fioul ou le gaz) contrairement à la majorité des filières renouvelables. Lors de la combustion, le bois rejette dans l'atmosphère le CO<sub>2</sub> qu'il a capturé lors de sa croissance, le bilan est donc presque neutre (au transport et à la collecte près). Toutefois, le bois-énergie étant un facteur important de pollution aux particules fines, un des enjeux réside dans le remplacement des vieux équipements par des poêles et chaudières plus performantes et moins émettrices.

### ► L'énergie solaire photovoltaïque

2 385 installations photovoltaïques sont recensées (*OREGES 2015*) et présentent une puissance d'environ 19 435 KW. Le territoire possède un fort potentiel en matière d'installation de panneaux photovoltaïques en toiture : surfaces de toitures importantes en habitat (majorité de logements individuels) et à valoriser en commerce/tertiaire.

Concernant le potentiel d'implantation de centrales de grande ampleur au sol, il reste important mais concurrence fortement d'autres usages fonciers (agriculture, etc.). Cependant, cette option reste intéressante dans le cas d'espaces à faible potentiel agricole (friches, etc.).

### ► L'énergie solaire thermique

Le nombre d'installations solaires thermiques recensées s'élève à environ 892, soit moins de 1% des logements équipés. Le gisement brut est important et renvoie encore une fois à la surface de capteurs installables sur le territoire.

### ► L'éolien

Dans le cadre de son Schéma Régional Eolien, l'ex région Rhône-Alpes a procédé à l'évaluation du potentiel éolien de son territoire. La méthodologie employée a l'avantage de caractériser un potentiel « net », c'est-à-dire viable sur le plan technique et environnemental. Le territoire du Scot couvre partiellement 4 zones de développement potentielles :

- Ardèche verte - Pilat Sud ;
- Nord Drôme ;
- Ouest Isère ;
- Mont du Lyonnais.

Deux Zones de Développement Eolien (ZDE) avaient été créées sur le département de la Drôme : ZDE du Pays de Romans (Le Grand Serre) et la ZDE des Terres Blanches (Hauterives, Lens-Lestang)

Le plus fort gisement éolien est localisé dans la partie Sud-Est du territoire avec 8 éoliennes (6 à Beausemblant et 2 à St-Uze) et deux permis de construire des parcs éoliens accordés sur les communes de Hauterives et Lens-Lestang. Trois sites de petites éoliennes sont également recensés sur Annonay Rhône Agglo, le Pilat Rhodanien et Vienne Condrieu Agglomération (au sein d'une exploitation située sur les hauteurs de Condrieu).

Le gisement brut actuel en bois-énergie est estimé à près de 3 TWh/an (source : *Inventaire Forestier National et ADEME*) sur les départements de l'Isère, de l'Ardèche et de la Drôme. Le gisement sur le seul Parc Naturel Régional du Pilat serait de 450 GWh/an.



► La géothermie

La géothermie de très basse et de basse énergie (pour laquelle les profondeurs mises en jeu sont plus faibles et les investissements maîtrisés), peut représenter une solution déployable à l'échelle des particuliers, du tertiaire ou de l'industrie.

► Le biogaz

La méthanisation des composés fermentescibles (part organique des déchets ménagers, résidus agricoles et d'élevage) permet de générer de la chaleur et/ou de l'électricité. 2 installations de production de biogaz sont présentes sur Vienne et Laveyron. Seule la station d'épuration de Reventin-Vaugris qui a fait l'objet de travaux d'extension et de modernisation en 2017, dispose d'un processus de valorisation du biogaz issu de la digestion des boues. Un chantier de construction d'une unité de méthanisation sur la zone de Munas, a débuté en 2015 à Ardoix. Un projet privé de méthanisation à la ferme (Agrométha) doit également voir le jour à Eyzin-Pinet (production attendue entre 250 et 350 Nm<sup>3</sup>/h – Normal mètre cube/heure).

► Le réseau de chaleur ou de froid

Ces réseaux ne sont pas à proprement parler des dispositifs renouvelables mais ils permettent de mobiliser ces énergies alternatives de façon massive. Les secteurs les plus denses du territoire présentent le meilleur potentiel de déploiement.

► La valorisation de la chaleur fatale

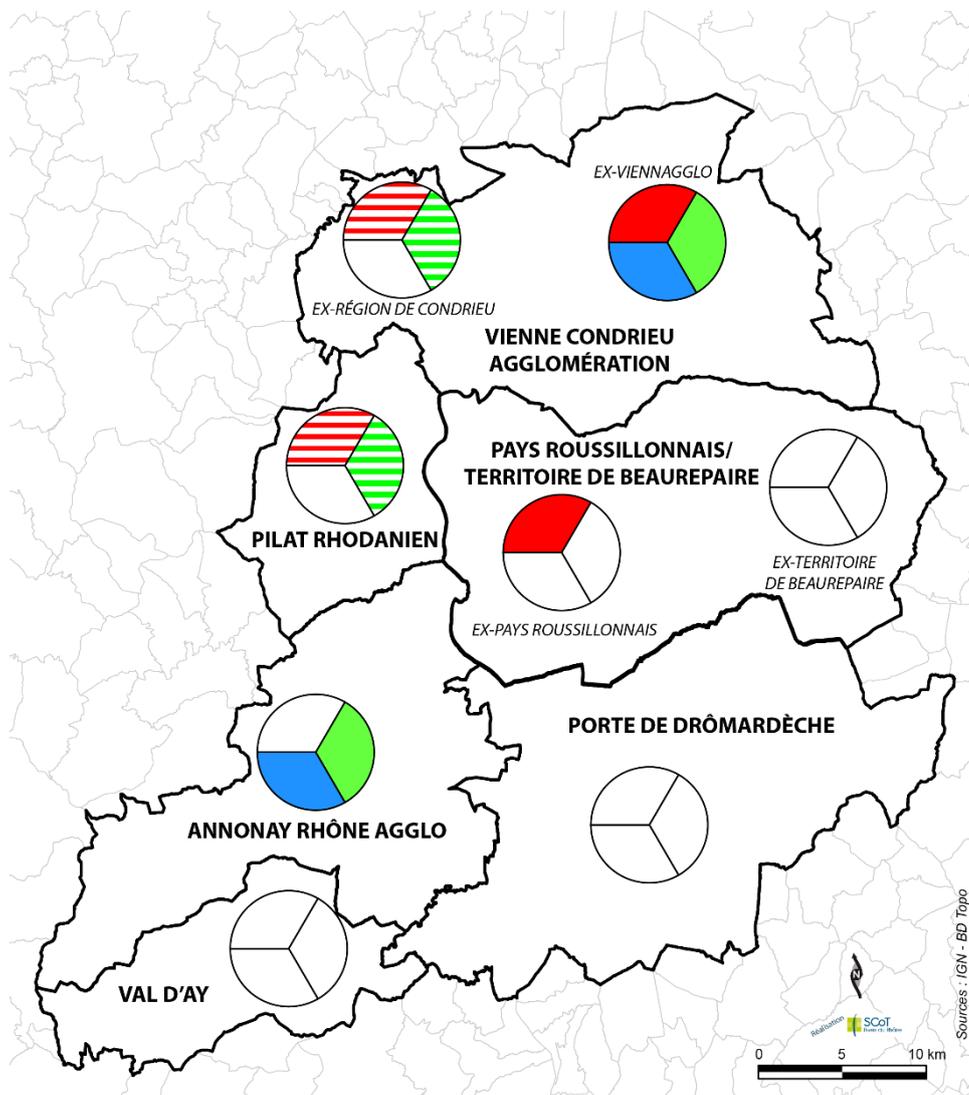
La qualification du gisement de chaleur fatale sur le territoire nécessiterait une étude approfondie ad hoc et une mobilisation importante du tissu industriel du territoire.

Notons néanmoins que les sites industriels important le long du Rhône (et en particulier la plateforme de Roussillon) constituent vraisemblablement un gisement important de chaleur fatale, à proximité de tissus urbains parfois denses (centres villageois).

En pratique, un sol disposant d'une nappe phréatique productive (débits élevés, forte transmissivité des matériaux...) est favorable à la géothermie sur nappe (pompage de l'eau, récupération de la chaleur par la pompe à chaleur et réinjection de l'eau dans le sol). Sur le territoire, ce potentiel est concentré le long du Rhône et de l'Oron (plaine de la Valloire).

### **De nombreuses démarches en cours à différentes échelles sur les questions énergétiques**

De nombreuses démarches sont actuellement en cours à différentes échelles sur les questions énergétiques. Le schéma régional climat air énergie (SRCAE) fixe comme objectif d'atteindre 30 % d'énergie renouvelable dans la production d'énergie finale en 2020. Cet objectif est décliné dans les Plans Climat Energie Territoriaux (PCET) départementaux (5 départements) et territoriaux (ex-ViennAgglo, ex-Pays Roussillonnais et Parc du Pilat) afin d'agir sur les déplacements, la production locale d'énergie renouvelable, le bâtiment et l'agriculture. Des démarches TEPOS/TEPCV existent de même sur une partie du territoire.



Une relocalisation de la production énergétique de 15 industriels de la plateforme chimique de Roussillon bénéficie de l'installation d'une unité de production de vapeur à partir de biomasse locale. Cette vapeur alimente les processus industriels et permet une diminution de 20 % des émissions de CO<sup>2</sup>.

Fig. 4.2.19 – Les démarches en faveur du climat et de l'énergie des EPCI

Les PCAET de Vienne Condrieu Agglomération, Annonay Rhône Agglo, Pays Roussillonnais/Territoire de Beaurepaire et de Porte de DrômArdèche sont actuellement en cours d'élaboration.

## **Défis :**

### **Défi 2.3.1 Réduire les consommations d'énergie pour limiter la pression sur les ressources dans un contexte de changement climatique et de variations du prix des énergies fossiles**

La première manière de limiter la consommation énergétique passe par la réduction de cette dernière. Les collectivités devront favoriser la mise en place d'actions permettant cette réduction, telle que l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments, le développement d'une offre alternative au transport routier (TC, report modal des marchandises),...

### **Défi 2.3.2 Définir, dans la concertation, la mobilisation des gisements importants du territoire (biomasse, géothermie, solaire, éolien, agro-ressource,...) pour développer la part des énergies renouvelables dans la production et la consommation, tout en étant écologiquement responsable.**

La production énergétique sur le territoire est principalement d'origine nucléaire et hydraulique. Toutefois, le territoire dispose de possibilités importantes pour développer des productions complémentaires (bois-énergie, chaleur fatale, éolien, solaire,...). Les politiques territoriales devront permettre de favoriser, ou du moins de ne pas contraindre, le développement de ces énergies alternatives.

### **Défi 2.3.3 Mieux coordonner planification urbaine et planification énergétique (réseau de chaleur)**

Les PLU pourraient être un outil relais des politiques de transition énergétique en améliorant le lien entre urbanisme et énergie. Un diagnostic du potentiel local de production énergétique pourrait être réalisé dans ce cadre, et des orientations pourraient être proposées quant à l'implantation de dispositifs de production d'énergie renouvelable sur une partie des nouvelles opérations.

## Constat partagé 2.4 Un territoire producteur de matériaux

**Des enjeux de recyclage des matériaux du BTP et d'identification de gisements de matériaux alternatifs aux granulats naturels**

**Des besoins en matériaux importants dans la région**

**De nombreuses carrières en activité et des gisements importants et de qualité qui s'inscrivent dans le cadre des schémas départementaux des carrières**

**De nombreuses carrières en activité et des gisements importants et de qualité qui s'inscrivent dans le cadre des schémas départementaux des carrières**

Les matériaux de carrières sont des ressources pondéreuses à faible valeur ajoutée. Il est donc intéressant de disposer de cette ressource à proximité pour limiter les coûts financiers et énergétiques d'un transport sur une plus longue distance. Dans le territoire des Rives du Rhône, ce sont principalement des sables et des graviers qui sont exploités à Albon et Andancette. Ces exploitations s'inscrivent dans le cadre des schémas départementaux des carrières élaborés dans chaque département ainsi que dans le cadre régional « matériaux de carrières » validé en 2013 par l'ex DREAL Rhône-Alpes. Ces documents visent notamment à réduire l'exploitation des matériaux alluvionnaires dont les projets de grandes infrastructures qui pourrait concerner le territoire sont pourtant de grands consommateurs.



Commune	Dpt	Site	Date de fin d'exploitation	Matériaux	Surface autorisée (ha)	Production annuelle maximale autorisée (kt)
<b>Vallée du Rhône</b>						
<b>Albon</b>	26	Vermenas / Le Creux Thine	juil-38	Sables et graviers exploités hors eau	39,5	600
<b>Andancette</b>	26	Grange neuve / Chêne	oct-34	Sables et graviers exploités hors eau	35,5	450
<b>Péage de Roussillon</b>	38	Les Blaches	mars-13	Sables et graviers exploités hors eau	9,9	200
<b>Beausemblant</b>	26	Blache ronde	juil-39	Sables et graviers exploités hors eau	11,2	45
<b>Autres vallées</b>						
<b>Eyzin-Pinet</b>	38	Bois de Chasse	janv-25	Sables et graviers exploités hors eau	33,1	250
<b>Moidieu-Detourbe</b>	38	Alanières	mars-13	Sables et graviers exploités hors eau	7,6	30
<b>Chuzelles</b>	38	Côte Renard	nov-19	Sables et graviers exploités hors eau	16,1	140
<b>Anneyron</b>	26	Berne et Pragnotte	août-13	Sables et graviers exploités hors eau	14	145
<b>Epinouze</b>	26	Le Chirial	mars-24	Sables et graviers exploités hors eau	19,8	70
<b>Epinouze</b>	26	Bois des Seyves	sept-13	Sables et graviers exploités hors eau	4,8	100
<b>Lapeyrouse-Mornay</b>	26	Brulefer est	août-39	Sables et graviers exploités hors eau	9,4	145
<b>St-Barthelemy-de-Vals</b>	26	Brissolat	janv-25	Sables à Feldspaths	3,5	35
<b>Roches dures</b>						
<b>Ampuis</b>	69	Mève	oct-19	Granite, diorite, gabbro	4	145
<b>Peyraud</b>	07	Peyrasine / Peytre	avr-29	Granite	10,3	70
<b>Eclassan</b>	07	Montbard	déc-23	Granite	3	25
<b>Longes</b>	69	Combe de Chavanne	oct-30	Granite, diorite, gabbro	2,7	12
<b>Vienne</b>	38	Malacombe	janv-21	Concassé de roche calcaire	10,6	350

Fig. 4.2.20 – Les carrières en 2015 – BRGM

### Des besoins en matériaux importants dans la région

D'après les projections établies par l'UNICEM (Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction), il apparaît qu'à l'horizon 2024, les besoins du territoire ne seront plus assurés par les capacités maximales autorisées du territoire.

Un projet d'extension de la carrière d'Andancette, qui occupe déjà près de 35 ha, est envisagé. Il s'agit d'un des sites majeurs d'extraction de sables et graviers en activité dans la partie drômoise de la vallée du Rhône.

Si les exploitations de matériaux alluvionnaires sont associées à de nombreux objectifs de réduction dans les différents schémas départementaux des carrières

(substitution par des roches massives, matériaux recyclés,...), des projets de grandes infrastructures solliciteront sans doute ces sources de matériaux sur le territoire.

### **Des enjeux de recyclage des matériaux du BTP et d'identification de gisements de matériaux alternatifs aux granulats naturels**

Le cadre régional « matériaux et carrières » élaboré par la DREAL en 2013 identifie un enjeu « d'approvisionnement sur le long terme des bassins régionaux de consommation par la planification locale et la préservation des capacités d'exploitation des gisements existants ». Le gisement que constitue le recyclage des matériaux du BTP n'est pas pleinement exploité et pourrait venir compenser, pour partie, de nouvelles extractions.

Un plan de prévention et de gestion des déchets issus de chantiers de BTP a été initié par la Métropole de Lyon en 2015. L'ex communauté de communes de la région de Condrieu est concernée par ce plan.

Un schéma régional des carrières est également en cours d'élaboration à l'échelle de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Les établissements publics porteurs de Scot sont associés à cette démarche pilotée par la DREAL.

## **Défis :**

### **Défi 2.4.1 Promouvoir une exploitation raisonnée des carrières, pendant et après leur exploitation**

L'enjeu principal pour le territoire reste la bonne conduite des exploitations en cours d'activité (limitation des impacts paysagers, environnementaux et agricoles) et leur remise en état finale après l'exploitation. À noter que les anciennes carrières peuvent parfois représenter un potentiel écologique, qu'il est souhaitable d'étudier lors de l'arrêt de l'activité. Lorsque la remise en état à usage agricole est prévue, celle-ci doit permettre de retrouver le potentiel de production agricole initial.

### **Défi 2.4.2 : Favoriser les innovations et synergies entre industrie, agriculture et environnement (production bio-matériaux, agro-ressource...), tout en étant écologiquement responsable.**

Parmi les principes de la chimie verte figure la valorisation des produits végétaux et agricoles, comme par exemple les agro-matériaux (plastique vert, fibre de lin). La présence de plateformes chimiques, d'industrie agro-chimique et d'activités agricoles et sylvicoles variées sur le territoire suppose un réel potentiel à exploiter et de nouvelles synergies à explorer. Des liens et appuis auprès du pôle de compétitivité Axelera sont sans doute à développer.



## Des plans départementaux à prendre en compte

Plusieurs documents de cadrages réalisés par les départements sont à prendre en compte : 4 plans départementaux d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PDEMA) ou plans de prévention et de gestion non dangereux (PPGDND)

Documents	Approbation	Révision
PDEDMA Loire	24/01/1996	Juillet 2010
Plan Interdépartemental d'élimination des déchets (PIED) Drôme Ardèche	09/11/2005	
PDEDMA Isère	16/10/1996	10/02/2005
PDEDMA puis PPGDND Rhône	26/01/1996	Février 2014

Fig. 4.2.22 –Plans départementaux pour la gestion des déchets

## Le développement du tri sélectif et de la valorisation des déchets

La collecte du tri sélectif (plastique, fer, aluminium, papiers, carton et verre) a été instaurée sur l'ensemble du territoire (installation de points d'apport volontaires pour la collecte sélective ou au porte-à-porte). En revanche, la collecte sélective de la Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères (FFOM) concerne seulement les départements de l'Isère et de la Drôme.

Une partie importante des déchets inertes est valorisée comme matériaux de construction de travaux publics (remblais, assises de chaussées, etc.) ou dans le cadre de réaménagement de carrières disposant d'une autorisation d'exploiter.

Les déchets non dangereux du bâtiment ne sont pas assez valorisés (hormis les métaux). Des centres de tri spécifiques et automatisés se développent assurant ainsi une meilleure valorisation afin d'économiser les ressources naturelles.

Un centre de tri mécano-biologique, en fonctionnement depuis 2009 sur la commune de St-Barthélémy-de-Vals, traite les déchets résiduels des ménages des départements de la Drôme et de l'Ardèche.

Les plateformes de compostage permettent de fabriquer un compost utilisable en agriculture, à partir de déchets verts et de boues des stations d'épuration. Il existe deux plateformes de compostage sur le territoire:

- Sur la commune de Pélussin (CC Pilat Rhodanien), dont l'exploitant est Onyx Auvergne Rhône-Alpes, la plateforme est opérationnelle depuis septembre 1999,
- Sur la commune de Salaise-sur-Sanne (CC du Pays Roussillonnais/Territoire de Beaurepère), gérée par l'ex Communauté de Communes du Pays Roussillonnais depuis le 1er janvier 2015 (anciennement gérée par le SYMCO, Syndicat Mixte de Compostage). Opérationnelle depuis mai 2005, cette unité de compostage revalorise aujourd'hui 4 500 tonnes de déchets verts et 4 500 tonnes de boues pâteuses par an.

La commune de Salaise-sur-Sanne accueille un centre de traitement thermique avec valorisation énergétique composé de trois unités d'incinération, exploité par la société Tredi. Ce centre est également équipé pour le traitement thermique par incinération des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI).

Les 40 000 tonnes d'ordures ménagères résiduelles traitées chaque année à St Barthélémy de Vals permettent de produire :

- 34% de combustible ;
- 26% de compost ;
- 12% de fraction à enfouir ;
- 3% de matériaux recyclables et ferrailles ;
- 25% d'évaporation.

Une unité de méthanisation sur la zone de Munas à Ardoix a été mise en service en 2016.

En lien avec le Grand Projet régional Rhône Médian, de nombreuses autres ressources mobilisables sont mises en évidence dans le cadre des réflexions liées à l'écologie industrielle : Combustibles Solides de Récupération (CSR), processus de méthanisation et de méthanation, récupération de « chaleur fatale », etc. L'ensemble des déchets d'un processus industriel, qu'ils soient solides (CSR), gazeux (méthane) ou calorifiques (chaleur fatale), sont de fait valorisables en énergie.

## **Défis :**

### **Défi 2.5.1 S'inscrire en cohérence avec les politiques départementales de gestion des déchets**

Des schémas de gestion des déchets sont en vigueur à l'échelle départementale sur l'ensemble des Rives du Rhône. Les collectivités devront mettre en place les actions nécessaires à la mise en œuvre de ces plans. S'agissant des déchets du BTP, un plan de gestion a été élaboré à l'échelle de la Métropole de Lyon (élargi à l'ex Région de Condrieu).

### **Défi 2.5.2 : Réduire les déchets à la source**

La croissance démographique et l'attractivité économique du territoire présente un véritable risque d'augmentation des déchets produits. Un état des lieux des déchets produits et des pratiques locales permettrait d'engager une véritable réflexion en matière de réduction à la source des déchets. La question du tri et de la valorisation des déchets sera également à intégrer.

### **Défi 2.5.3 : Développer les filières de recyclage et valorisation des déchets**

*Matériaux de BTP, déchets industriels et agricoles, boues de stations d'épuration*

Les déchets d'une filière économique doivent devenir la ressource d'une autre. Cela passe, d'une part, par la réduction de la production de déchets et d'autre part, par une valorisation accrue des déchets restants. Au final c'est un changement de statut qui s'opère, le déchet devenant un coproduit valorisable, une nouvelle ressource. Ce processus correspond à la définition de l'écologie industrielle, projet porté par le Grand Projet Rhône Médian. Ce genre de démarche peut être appliqué à tous les types de déchets.

### **Défi 2.5.4 : Assurer la reconversion des sites de stockage de déchets**

Les sites de stockage de déchets présentent des risques sanitaires et environnementaux importants qu'il faut anticiper avant la cessation de l'activité. Ils peuvent ainsi être valorisés pour de nouvelles fonctions (projets de centrales photovoltaïques par exemple).

## Enjeu 3 : Positionner le paysage comme une composante à part entière du projet

Les 1 866 km<sup>2</sup> du territoire du SCOT, représentent la moitié ou le tiers d'un département français. A cette échelle, l'analyse paysagère ne peut être qu'à grande maille et synthétique. Elle cherche d'une part, à mettre en exergue les grands traits caractéristiques des différents paysages et, d'autre part, à dégager les dynamiques qui génèrent des évolutions paysagères. Pour alléger le premier point, plusieurs « unités » paysagères contiguës ont été regroupées par « entités » paysagères formant de grands ensembles géographiques reconnus et nommés par les habitants. La seconde partie permet une lecture plus transversale, commune à tout ou partie du territoire, dont on peut extraire les principaux enjeux.

## Constat partagé 3.1 Des paysages et patrimoines variés et de qualité

### Entités paysagères et éléments structurants du paysage

1. Vallée du Rhône et Côtière Rhodanienne
2. Massif du Pilat : versant du Gier et plateau d'Echalas, plateau de Condrieu, plateau de Pélussin
3. Haut Vivarais : plateau d'Annonay et d'Eclassan, vallée de la Cance et val d'Ay
4. Balmes viennoises
5. Le Roussillonnais et ses coteaux : Plaine du Saluant, plateau de Louze, coteaux et agglomération
6. Collines de Bonnevaux
7. Plaine de Bièvre Valloire
8. Vallée de la Galaure

### Les espaces urbanisés

- 4 types d'implantations des villages dans leur site
- 4 types d'organisation urbaine
- L'architecture traditionnelle

### Patrimoines historiques

### Entités paysagères et éléments structurants du paysage

De part et d'autre de la vallée du Rhône, la géographie est bien contrastée avec :

- Une rive droite, montagneuse avec les premiers reliefs du massif central. Le relief atteint 1387m (Grand Felletin à St Julien Vocance et Monestier) ou 1364 m (Crêt de l'Oeillon à Pélussin/Roisey/Véranne). Le dénivelé jusqu'au Rhône (130 à 150 m) est de plus de 1200 m ;
- Une rive gauche au relief de plaine et de douces collines, oscillant entre 200 et 400 m le plus souvent (point haut à St Julien de l'Herms 490 m). Les pré-Alpes ne s'élèvent que plus à l'Est.

Un gradient nord-sud se fait aussi sentir avec une évolution du paysage intégrant plus d'éléments «méridionaux» (arboriculture, haies de peupliers, chênes pubescent, pelouses calcaires, généralisation des génoises ...).

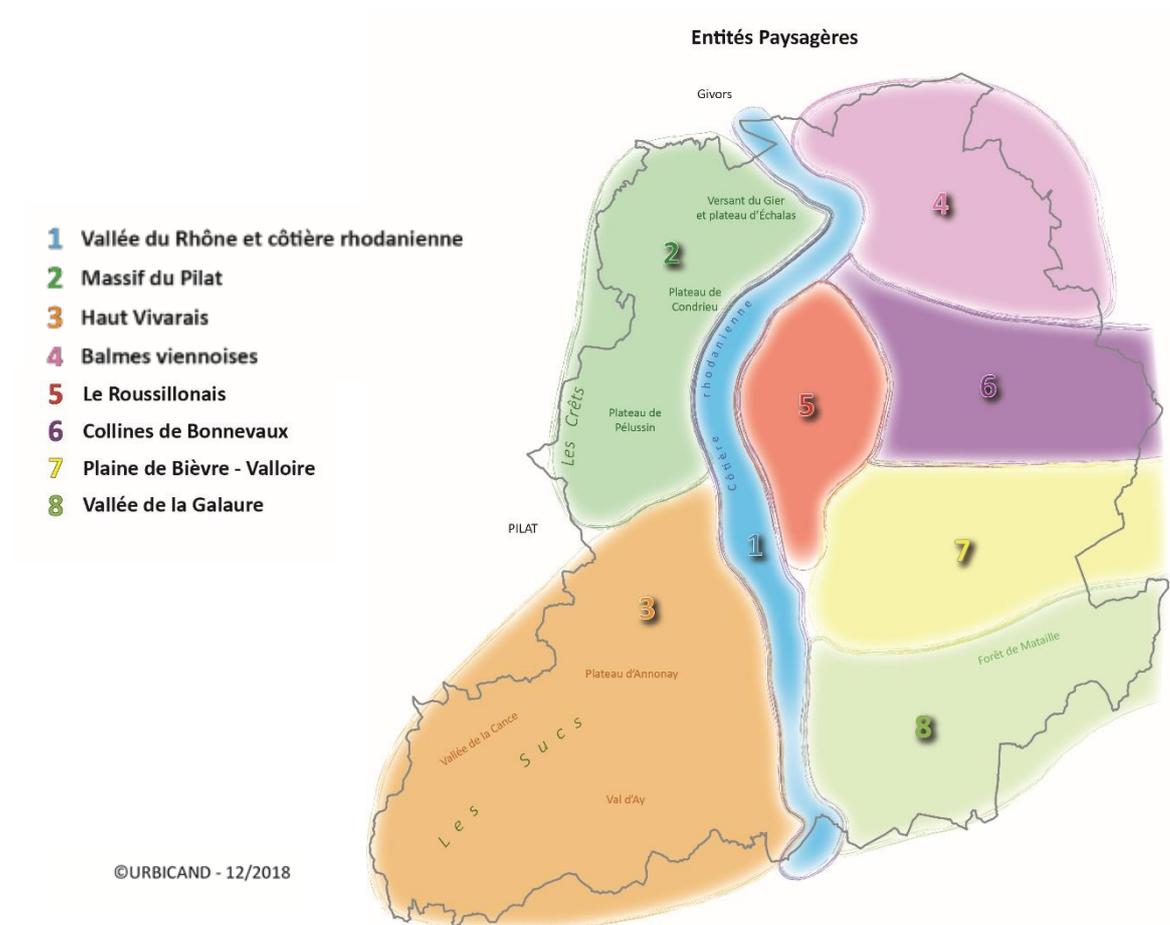


Fig. 4.3.1 – Les entités paysagères

### 1. Vallée du Rhône et côtère rhodanienne

Axe géographique central, la vallée, étroite au nord du territoire, s'élargit peu à peu pour laisser place à une vaste plaine alluviale à l'est et se rétrécit de nouveau au droit de Saint-Vallier.

**Le Rhône**, fleuve puissant et majestueux, ne se découvre qu'occasionnellement depuis la rive gauche (l'A7 à hauteur de Seyssuel, les villes de Vienne, les Roches de Condrieu et St Vallier) et reste souvent caché derrière sa ripisylve ou par les zones d'activités qui le bordent. Il est plus présent régulièrement en rive droite, l'ex RN86 et les villages le bordant de près, et surtout très lisible quand on monte sur le haut des coteaux viticoles d'où on lit tout son parcours dans la vallée. Les points de vue sont remarquables.

Il reste fort apprécié et fréquenté par les habitants et touristes : la Via-Rhona joue un rôle majeur dans sa fréquentation, mais aussi les espaces publics aménagés par les communes, les aires nautiques ou de loisirs (Roches de Condrieu, St Pierre de bœuf, îles du Beurre, Barlet ou de la Platière, Laveyron...), les péniches-hôtels et bateaux-promenades, et toutes les activités de pêche et loisirs liées, dont les fameuses joutes nautiques.

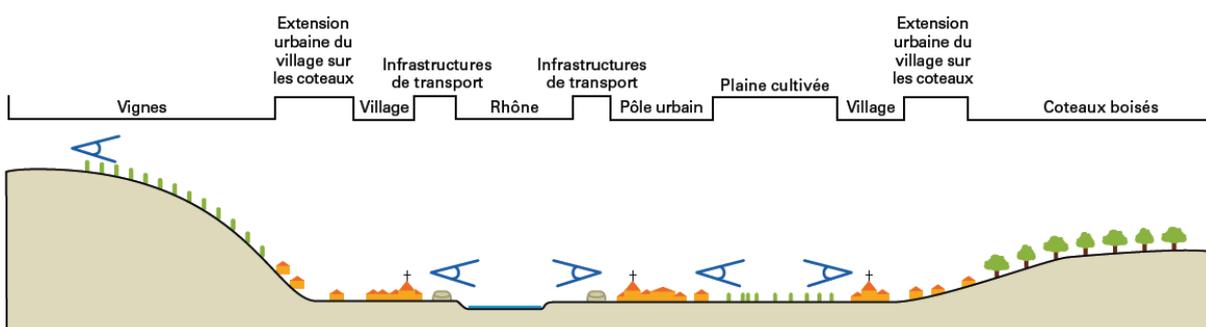


Il est aussi source d'énergies et les aménagements lourds faits pour leur production constituent des éléments repères dans le paysage : centrale nucléaire de St Alban, barrage hydroélectrique de Vaugris, centrale hydroélectrique de Sablons. Les réseaux de lignes de très haute tension qui en découlent sont aussi très présents.

Il se vit et se perçoit très concrètement au passage des 9 ponts qui assurent les liaisons est-ouest du territoire et que franchissent des dizaines de milliers de véhicules quotidiennement. Ces ouvrages d'art font partis du patrimoine local.



*Pont sur le Rhône entre Serrières et Sablons*



*Fig. 4.3.2 – Représentation schématique en coupe de l'occupation de l'espace de la vallée du Rhône et des coteaux*



*Le Rhône et sa vallée depuis les hauts de Condrieu*



*Canyoning à St Pierre de Boeuf*



*Joutes sur le Rhône*

**Sur la rive droite**, les flancs viticoles ou boisés de **la Côtière Rhodanienne** bordent de près le fleuve. Cette forte déclivité rend les vignes très visibles et présentes : murs et murets de soutènement, échelas et cabanons sont les éléments emblématiques de ces terres aux appellations prestigieuses. La beauté des points de vue sur la vallée et la chaîne des Alpes au-delà, a motivé une urbanisation diffuse –qui s’est arrêtée récemment-.

La bande de terre plane entre fleuve et pentes est étroite, parfois élargie à la faveur d’une inflexion du fleuve, et fort occupée (bâti, maraîchage et cultures, infrastructures).

Les villes et villages sont régulièrement implantés en bas de pente et au sortir des vallons latéraux, et en bordure du fleuve pour l’essentiel ; fleuve avec lequel ils entretenaient un lien étroit, comme le prouve l’ancien nom gallo-romain de Condrieu « Condriacum », désignant une habitation sur l’eau. Certains organisent et présentent des façades urbaines tout à fait remarquables à son bord (ou celui de son ancien tracé) : Ste Colombe, Vérin, St Pierre de Bœuf, Serrières, Andance. La qualité urbaine est soulignée par le traitement des espaces publics et les alignements de platane qui les accompagnent.



*Vignobles de Château Grillet à Vérin*

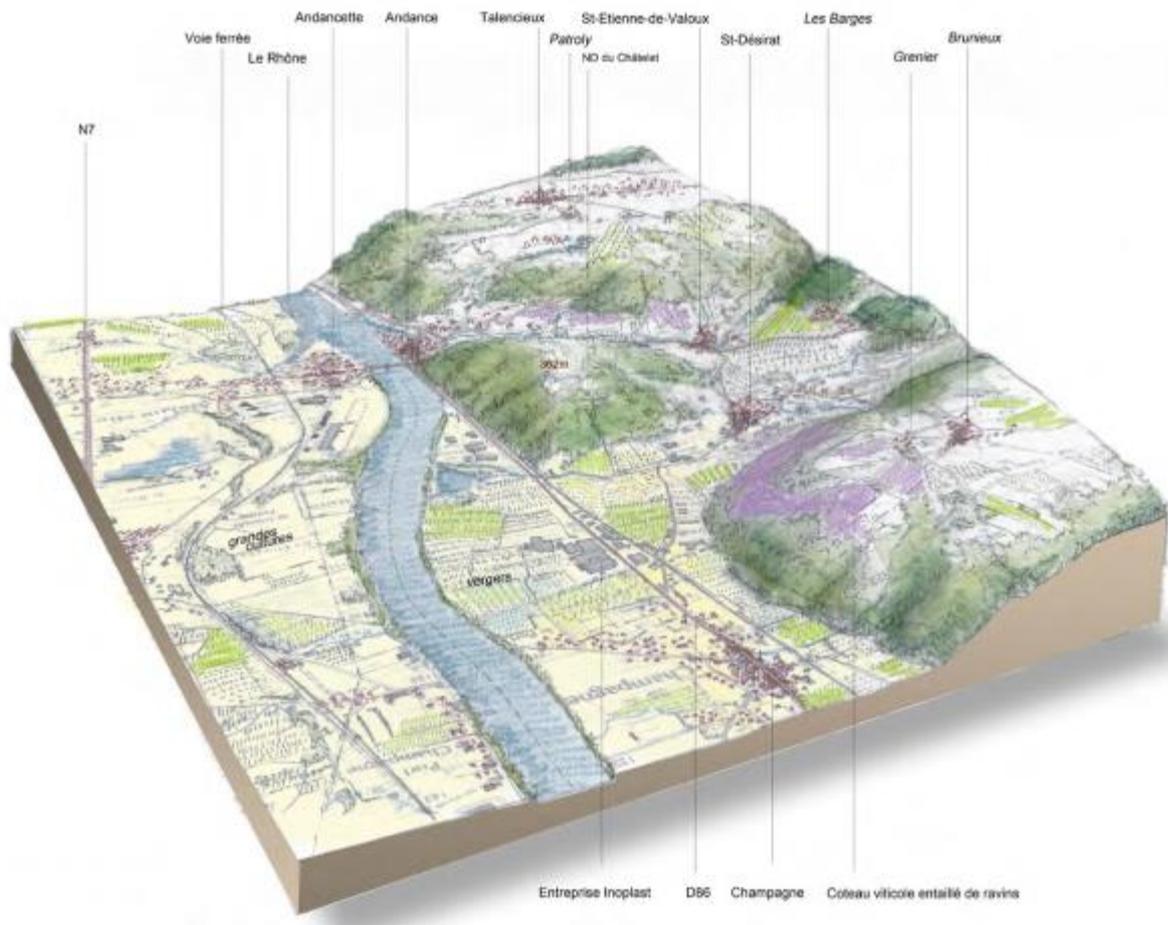


Fig. 4.3.3 – Bloc paysager schématique montrant les relations entre le plateau, le coteau et la vallée à Andancette.- Vue vers le sud. Source : Plan Paysage de la côtière rhodanienne 2013

Les ravins boisés descendant des plateaux de Condrieu, de Pélussin ou d’Annonay soulignent les entailles perpendiculaires à la ligne de côte et viennent rythmer cette longue côtière.

Le plan paysage de la Côtère Rhodanienne et le Schéma de Secteur du même nom ont détaillé toutes les qualités, tous les éléments structurants et tous les points de vue remarquables. Ils ont été pris en compte dans la conception des orientations paysagères de ce document.



Andance

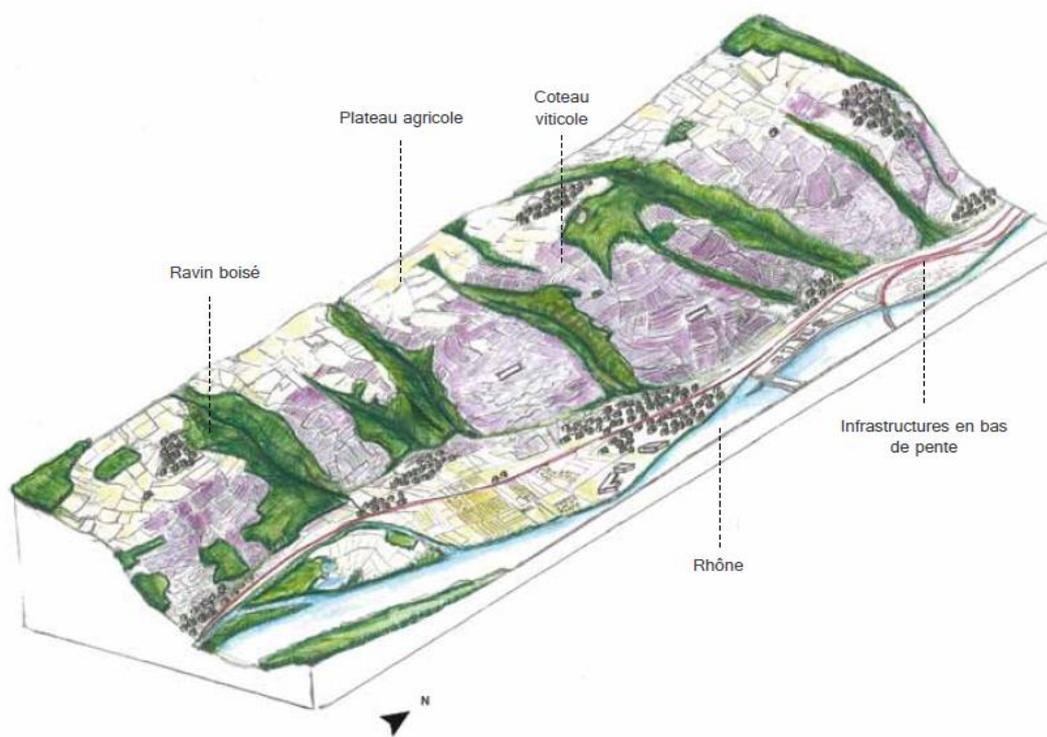


Fig. 4.3.4 – Les paysages viticoles des Côtes du Rhône – Source : Diagnostic paysager 2014

**La rive gauche**, moins contrainte par la topographie (de St Alban du Rhône à Laveyron) a accueilli un important développement urbain. Depuis ses grands axes ultra fréquentés, la vallée est perçue comme un continuum bâti, plus ou moins de qualité, marqué par des linéaires d'infrastructures lourdes.



**Vienne** d'abord, marque l'entrée nord. La ville s'inscrit dans un site stratégique qui explique sa riche histoire, depuis l'antiquité, et en particulier sous l'ère romaine où la ville atteint 30 000 habitants : l'inflexion du Rhône lui offre un cadre en amphithéâtre et des vues sur le fleuve vers le nord et vers le sud ; la convergence des 3 rivières de la Sévenne, de la Vega et de la Gère, lui offre les voies d'accès à l'arrière (et des capacités de développement urbain), l'alimentation en eau et la force hydraulique. Son patrimoine bâti, considérable, s'accroche et grimpe sur les différentes pentes assez raides des 5 collines viennoises. Ses immeubles resserrés, hauts, aux teintes claires, marquent le paysage, comme ses éléments repères que sont l'église de Pipet, les ruines du château de La Bâtie et le plus récent hôpital. Sur le haut et la ligne de crête du coteau rhodanien, on entreperçoit de belles maisons bourgeoises, leurs terrasses et murs de soutènement et leur parc plantés de cèdres et autres nobles espèces.



Vienne vue du théâtre antique. St Romain en Gal et Ste Colombe au fond

Les autres nombreuses implantations urbaines ne suivent pas toujours strictement le tracé du Rhône : hormis Vienne, les Roches de Condrieu et St Vallier tout au sud, la majorité des villages et villes sont implantées à légère distance du fleuve, le plus souvent sur un petit replat leur permettant d'éviter les (anciennes) crues, voir sur les coteaux plus éloignées. Les vues et les liens avec le fleuve se font plus distants.

Au bord du fleuve réaménagé par la CNR après-guerre, se succèdent surtout d'importants sites d'activités et d'équipements : centrale nucléaire de St Alban, plateforme chimique d'Osiris, ZIP Inspira, zones d'activités de Chasse sur Rhône, Vaugris, St Clair du Rhône, St Rambert d'Albon, Laveyron ; carrières et les immenses dépôts associés, notamment à Sablons ... Le plus souvent entourés de végétation, ils sont peu visibles depuis le fleuve. Mais les fortes structures des industries chimiques (Roussillon-Salaise, St Clair du Rhône) et de la centrale



ZI des Ortis Laveyron

nucléaire (Saint-Maurice-l'Exil), caractérisées par les dômes de béton et les cheminées, dominant et créent un paysage industriel à prendre en compte.

Un renversement de tendance est toutefois en cours, avec la volonté de développer les aménagements urbains ou de loisirs permettant aux habitants de profiter et fréquenter les milieux naturels du bord de fleuve (voir Constat 3.2 ci-après).

Les espaces cultivés (céréales, oléagineux principalement, arboriculture par endroit) sont largement ouverts sur les paysages en arrière (Côtière rhodanienne à l'ouest, collines et plateaux à l'est) Dans ce paysage assez plan, les éléments structurants comme les haies d'arbres (platanes surtout) qui bordent la N7 ou les routes latérales, les lisières boisées sur les collines, les silhouettes de village visibles de loin, les éléments repères comme la tour d'Albon prennent de l'importance. Tout édifice important ou haut se perçoit.

## **2. Massif du Pilat : versant du Gier et plateau d'Echalas, plateau de Condrieu, plateau de Pélussin**

Le massif du Pilat possède des patrimoines naturels, bâtis et culturels justifiant son classement en Parc Naturel Régional depuis 1974. Il fait partie des cœurs verts déterminés dans la Directive Territoriale d'Aménagement de l'aire métropolitaine lyonnaise. Il est reconnu comme site d'intérêt écologique, paysager et récréatif à l'échelle régionale.

Sa haute silhouette (1364 m) au bord du Rhône et du Gier forme l'horizon de toute la partie nord et centrale du territoire. Ses coteaux (dont la Côtière Rhodanienne décrite dans l'entité paysagère ci-avant), ses plateaux et ses crêts, bien étagés, créent autant d'ambiances et entités paysagères, où l'agriculture et la forêt dominent.

**Le plateau** vallonné **d'Echalas** offre une transition assez douce jusqu'aux premiers reliefs du Pilat.

Les communes de Longes, de Trèves et des Haies offrent un paysage très ouvert composé de grandes parcelles où les haies sont peu nombreuses. A l'inverse, la commune d'Echalas dispose de parcelles plus petites, de haies plus nombreuses et de traces ponctuelles de friches et de bois. La polyculture et l'élevage dominant et permettent le maintien d'un paysage diversifié. La présence des bâtiments agricoles, neufs ou anciens, isolés ou au pourtour des hameaux et villages, est visible.

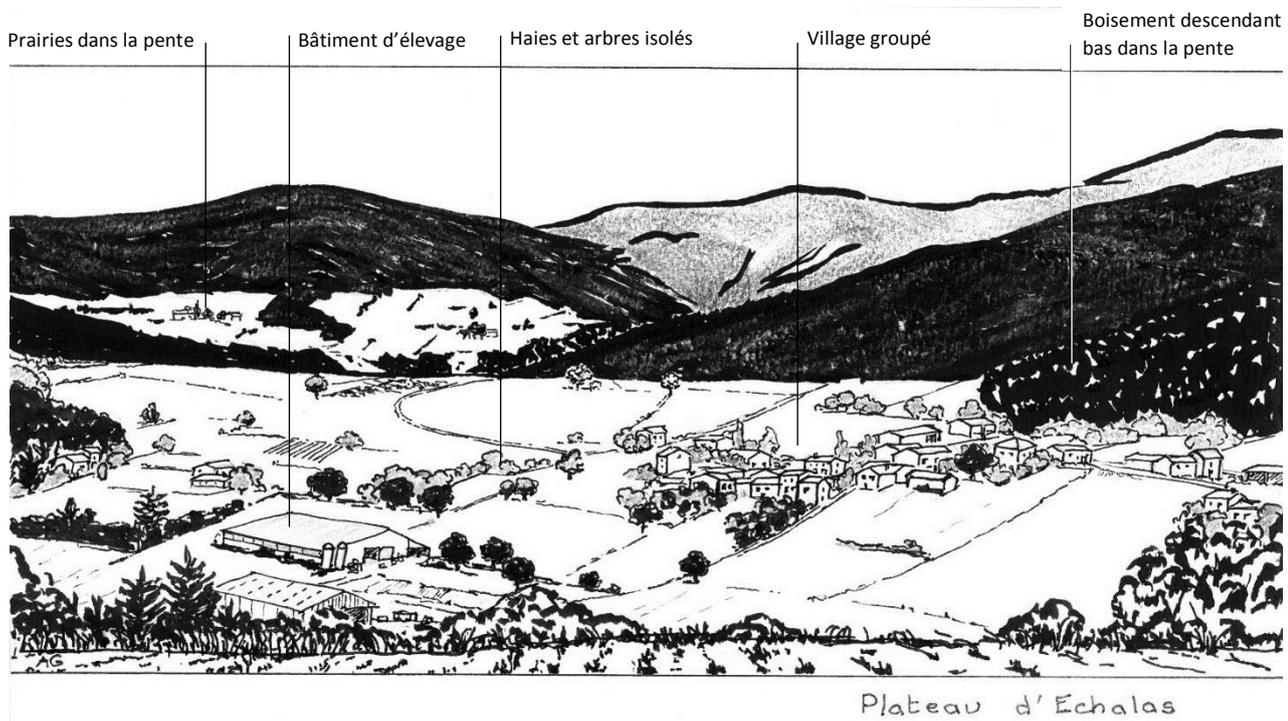


Fig. 4.3.5 – Croquis « Plateau d'Echalas »

La partie ouest du plateau, qui verse sur la **vallée du Gier**, est plus accidentée, avec la présence de combes découpant le plateau et permettant de rejoindre la rivière du Gier (combe de l'enfer, ruisseau de Vareille sur Échalas etc.). Celles-ci sont peu visibles et leurs coteaux presque complètement boisés. Sur les parties abruptes et rocheuses de ces mêmes coteaux ont été plantés des résineux.

A l'approche des contreforts nord du Pilat (commune de Longes), les espaces urbanisés sont peu nombreux hormis quelques fermes isolées, la forêt plus présente, et de l'enfrichement apparaît dans les prés.

Les reliquats de haies, les bosquets, les hameaux, les lisières forestières sont autant d'éléments structurants le paysage.



*Les versants du Gier, entre Trêves et Longes*

**Le plateau de Condrieu** se caractérise par la présence de vallons et de larges espaces ouverts entretenus par une agriculture dynamique, reposant principalement sur l'élevage laitier.

Le relief est assez marqué jusqu'au plateau de Loire-sur-Rhône, composé de vallons boisés ou cultivés et de quelques structures bocagères. Dans les creux des vallons, se cachent les retenues d'eau collinaires, souvent bordées de végétation (taillis ou bosquets).

Le plateau est également entaillé de combes peu profondes offrant des points de vue intéressants sur les paysages environnants.

Ce relief doux et ondulant permet des vues multiples et variées : longues vers les Crêts du Pilat, la vallée du Rhône et les Alpes, elles sont beaucoup plus rapprochées et intimes d'une petite butte à l'autre, au-dessus des petites combes évoquées.

L'urbanisation s'est développée de-ci, de-là, et des lotissements ponctuent le paysage dans presque toutes les communes, y compris sur le plateau des communes dont le centre urbain se situe dans la vallée du Rhône (de St Cyr sur le Rhône à Condrieu, et au-delà sur le plateau de Pélussin).

A l'approche des flancs des Crêts du Pilat, forêt et enrichement apparaissent.

Le vaste **plateau de Pélussin** est occupé par des vergers, en majorité des pommiers, et des prairies qui forment un paysage de bocages en contrebas des sommets boisés. Le relief est globalement marqué par de hautes collines aux pentes marquées et découpées par des vallées comme le ruisseau de Bassin à Pélussin par exemple. Ces petites vallées sont souvent mises en valeur par des

cultures ou des prairies de fauche, et abritent des retenues d'eau collinaires, comme sur le plateau de Condrieu.

L'arboriculture rythme les saisons plus qu'ailleurs, avec la floraison printanière, et le déploiement –ou non- des nombreux filets de protection contre la grêle. Les structures pérennes de ces derniers est d'ailleurs un des éléments structurants du paysage local.

Pour autant, les parties intermédiaires des communes de Véranne, Roisey, Pélussin et Chuyer sont encore marquées par des surfaces en herbe qui contribuent largement à l'ouverture du paysage. Les vues peuvent être larges et lointaines, multidirectionnelles.



Mais la déprise agricole dans les pentes, liée à une baisse conséquente de l'activité pastorale, entraîne un enrichissement dans les vallons et à l'approche des flancs des Crêts du Pilat, et ferme un peu les paysages. Cela est particulièrement sensible sur les hauteurs de Véranne, où l'abandon des surfaces en herbe est nettement plus marqué. Des activités autres que l'élevage traditionnel apparaissent dans le territoire (pâturation de chevaux, jardins privés, fruits et légumes), mais, même si elles participent incontestablement à la qualité des ambiances du «micro-paysage», elles ne sont pas en mesure de maintenir les grandes ouvertures du paysage.

La silhouette urbaine bien regroupée et étagée de **Pélussin** est un repère important à l'échelle du plateau, mais aussi depuis le plateau d'Ambellan et les collines roussillonnaises, rive gauche. L'habitat y est dense (R+4) et en pierre. Les villages perchés de Malleval -remarquable et classé- et de Véranne, créent des sites de grande qualité.

L'urbanisation dispersée le long des routes, autour des hameaux, en entrée de villages, souvent banale, brouille parfois les vues d'une colline à l'autre ou le long des routes. Leur limitation, engagée depuis plusieurs années, devrait permettre de maintenir des coupures vertes entre les villages.

### 3. Haut Vivarais : plateau d'Annonay et d'Eclassan, vallée de la Cance et val d'Ay

Le Haut Vivarais s'étend sur un long plateau ondulé nord-sud, dans le prolongement du plateau de Pélussin. Tout comme ce dernier, il est bordé à l'ouest par des massifs, ici les sucs s'élevant de 700m (Charézy, les Pins, de Vaure...) à 1000 ou 1200m (les Ânes, Chirol, Servaux, du Barry, Boidel, Montrion, Mirable, de Vent...), et les sommets du Rouvey (1324m) et du Grand Felletin (1387m). Il offre un paysage de campagne paisible, aux ondulations du relief assez douces, aux collines ou massifs boisés. Les murs en terrasse apparaissent surtout au sud (plateau d'Eclassan, flancs des Sucs). A l'est, les vues sont remarquables sur la vallée du Rhône. Les versants abrupts donnent une vue agréable sur les Alpes et la vallée du Rhône.

**Le Plateau d'Annonay** a une valeur essentiellement agricole et forestière. Le paysage y est doucement vallonné, peuplé de forêts de pins -qui s'ancrent sur les sols les plus pauvres et les sommets des buttes- et de maisons éparses. On observe aussi un grand nombre de petits bosquets et des arbres isolés qui animent l'espace.

L'agriculture est diversifiée : céréales, vergers (abricots, cerises, groseilles, framboises...) ou élevage bovin (viande et production de lait). La mixité de ces activités multiplie les éléments végétaux qui rythment le paysage : haies ou leurs reliquats, clôtures, bosquets, bois dans les pentes et creux de vallons. Des terrasses en pierres sèches se devinent dans les pentes. De vieux murs en pierre (ou ce qu'il en reste) apparaissent encore, particulièrement sur le plateau d'Eclassan.

Sur les flancs des massifs s'étendent des forêts qui bordent l'ensemble de leur couleur plus sombre, en particulier vers l'ouest.



En son cœur, et historiquement dans un creux, se découvre la ville d'**Annonay**, située à la rencontre de la Cance et de la Deûme, rivières utiles aux industries papetières et textiles qui ont fait son développement. Son relief en est compliqué, puisque la ville ancienne s'étend sur pas moins de 7 collines. Très verticale, elle présente un bâti étroit et fin. Possédant souvent plus de 10 étages, les vieilles bâtisses s'élèvent à la recherche de la lumière. Les nombreux bâtiments industriels, le plus souvent à l'abandon, constituent un patrimoine remarquable.

Un paysage plus horizontal se développe sur le plateau à son pourtour, où l'urbanisation s'est largement développée : zones d'activités, commerciales, d'habitation. Une multitude de maisons individuelles ponctuent ces vastes étendues de cultures où se mêlent quelques boisements et haies. Elles ont aussi colonisé de nombreux replats des terrasses en balcons sur les pentes. Ce développement péri-urbain a réduit la présence agricole et boisée au profit d'un paysage banalisé.

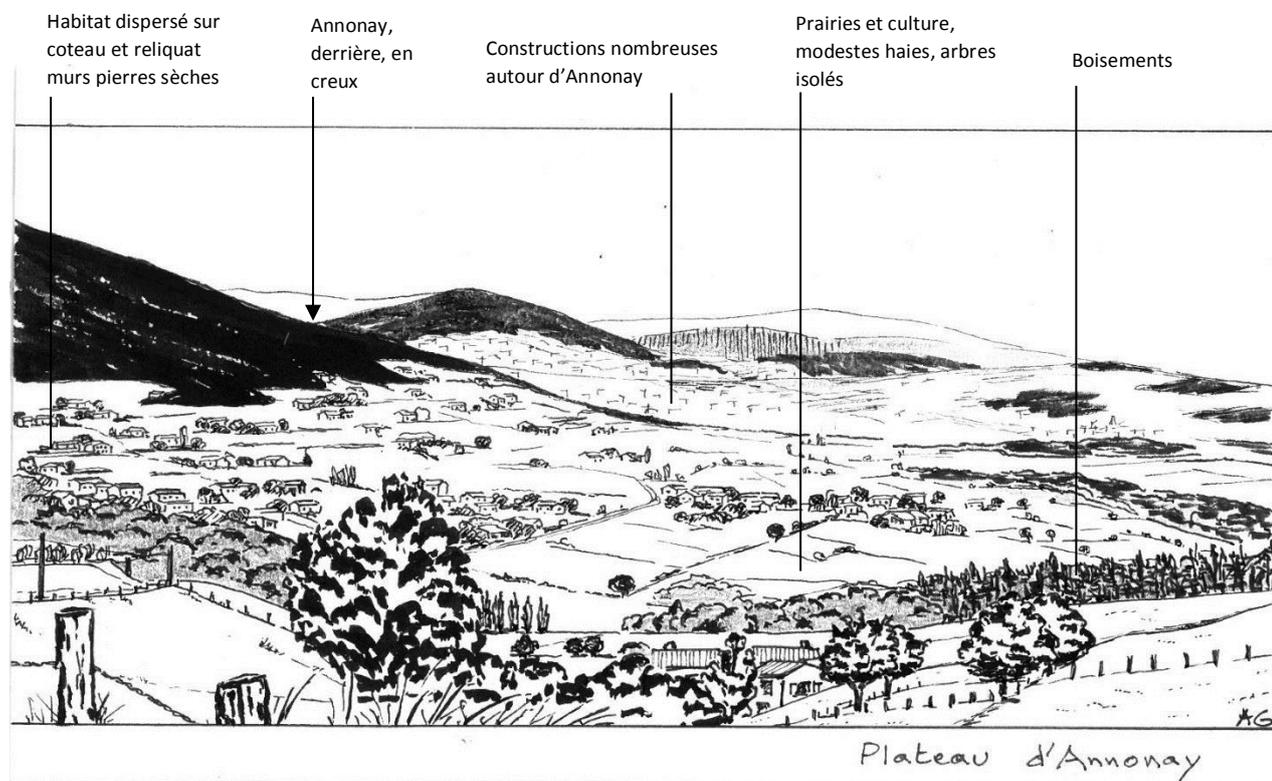


Fig. 4.3.5 – Croquis « Plateau d'Annonay »

*Entrée nord d'Annonay : Centre commercial à Davézieux et urbanisation sur les collines*



**La vallée de la Cance** forme une unité paysagère très identifiable et longiligne. De la sortie d'Annonay au sud-ouest, jusqu'au col des Baraques (1072m), elle offre un fond de vallée de plus en plus étroit, plutôt cultivé dans le bas et pâturé dans le haut. Le versant en rive droite de la Cance est essentiellement boisé et contraste avec un versant rive gauche plus rural, constitué de prés de fauche et de prairies, parsemés de vieux arbres et bosquets. Plantations de sapins et pins se mélangent aux bois de feuillus et créent un paysage totalement forestier sur le haut.

La structure de la vallée est claire et donne le sentiment d'une véritable compréhension de l'organisation du paysage. Les points d'appels sont nombreux : fermes isolées, habitats épars, châtaigniers, clochers des bourgs, bosquets... Les clôtures, haies ou bosquets qui descendent et soulignent les pentes, rythment les ouvertures visuelles. Par endroit, des murs de pierres sèches étagent encore les pentes de façon visible. L'habitat dispersé, peu nombreux, est perché haut sur les pentes, ou dans le fond de vallon, près de l'eau.

Cette entité offre sur ses hauteurs, dès 600 mètres, des points de vue remarquables agrémentant les sentiers équestres et les chemins de randonnée.

Mais la déprise agricole et le boisement qui l'accompagne brisent parfois les cônes de vues remarquables et ferment les paysages et points de vue.

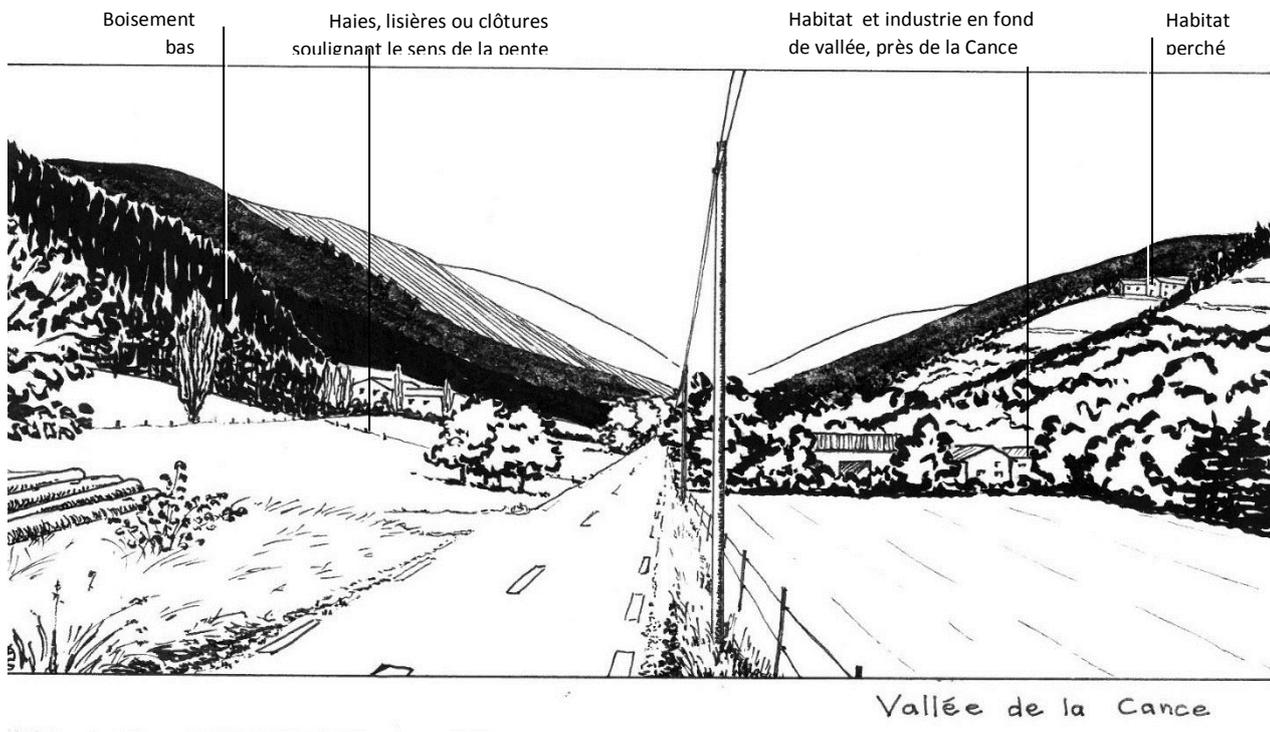


Fig.4.3.7 – Croquis « Vallée de la Cance »

**Le haut Val d’Ay** comprend la partie montagneuse, au sud-ouest du territoire. Les forêts dominent très largement l’espace, sur les monts et dans ces fortes pentes. Les multiples vallées découpées dans le relief sont sinueuses et les routes étroites. Les vues sont le plus souvent fermées.

La présence de l’homme se fait discrète, perceptible par quelques prés ou cultures en terrasse comme découpés dans le couvert forestier et les modestes villages accrochés (St Pierre-sur-Doux, St Symphorien-de Mahun et le hameau de Veyrines).

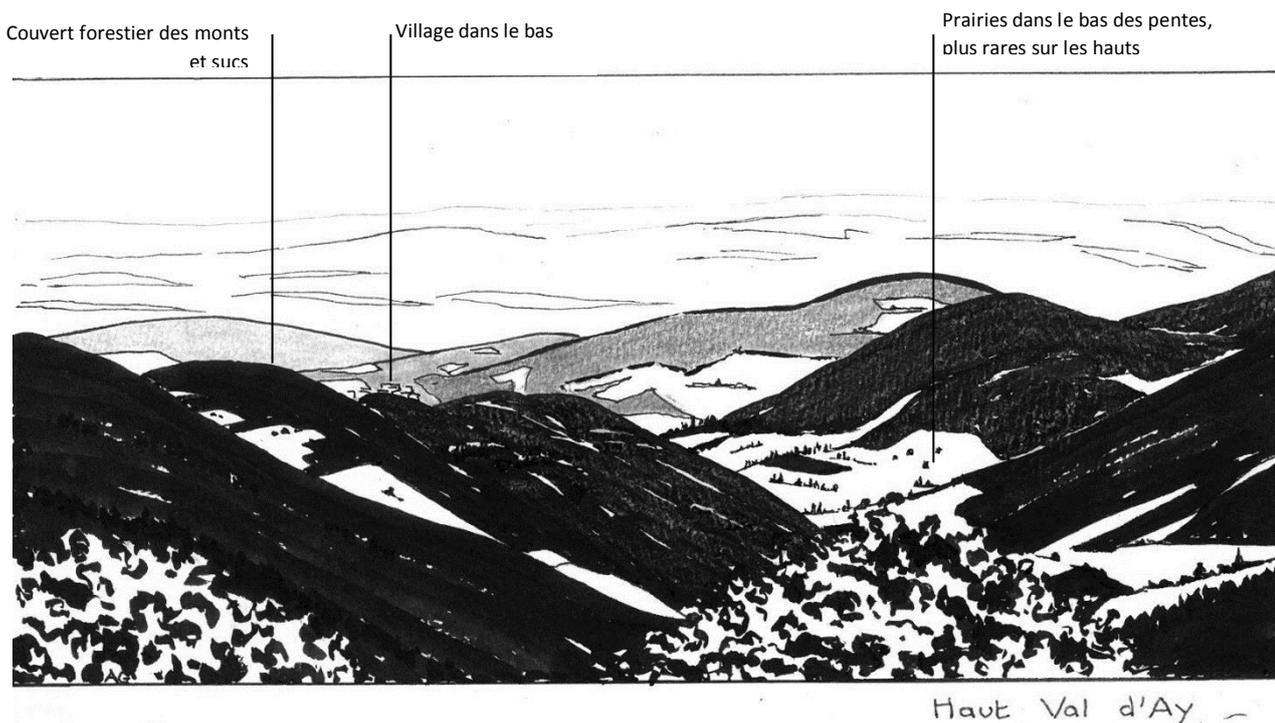


Fig.4.3.8 – Croquis « Haut Val d’Ay »

Sur un replat entre 3 monts à plus de 1100m, les maisons du bourg de Lalouvesc sont hautes et bien serrées, en pierre. Suspendu au-dessus de la rivière, le village offre des vues profondes et lointaines sur le val d’Ay et au-delà.



#### 4. Balmes viennoises

Les rivières de la Gère, de la Vesonne, de la Véga et de la Sévenne qui convergent toutes sur Vienne, structurent les douces vallées des Balmes viennoises.

Celles-ci se caractérisent par un fond plat encadré par des collines de faible hauteur, semblable à un profil glaciaire. Les vues y sont très ouvertes et longitudinales, encadrées. Les éléments verticaux, comme les grands bâtiments des ZAE, les clochers d’église, les haies de peupliers, les pylônes des lignes électriques.. se dégagent nettement.

Les grandes cultures sont réparties dans les fonds de vallée et remontent sur les flancs de coteaux ou les replats des collines. Quelques haies de peupliers, reliquats de haies ou des arbres isolés ponctuent le paysage. La présence des rivières reste perceptible par leur ripisylve, même si elle est parfois très fine. Les surfaces fourragères sont, quant à elles, situées sur les versants et les zones des collines au relief plus marqué. L’élevage est présent dans les collines, et le dessin des haies encore en place soulignent les modestes pentes. Mais son recul est perceptible par l’apparition des friches agricoles et leur recolonisation par les taillis et bois.

Les boisements apparaissent sur les parties sommitales et les hauts des vallons, où se joue l’extension boisée liée retrait de l’élevage ci-dessus. Depuis les parties hautes cultivées, les vues sur chacune des vallées sont ouvertes et agréables,... et recherchées par les candidats à la construction.

Toutes ces vallées, qui sont autant d'axes de circulation vers les villes et pôles d'emploi de l'Isère, ont connu un développement urbain important tant au niveau de l'habitat que des zones d'activités. Les villages, implantés en pied de coteau, se sont développés autour de leur noyau historique mais aussi de façon diffuse sur leur coteau sud, bien exposé, ou le long des routes. Ces extensions sont prégnantes dans le paysage, car elles sont soit traversées quotidiennement pour ce qui concerne les parties basses le long des voies, soit visibles de loin, puisque bien exposées et de couleur claire. La montée de la végétation et l'arrêt du mitage depuis plusieurs années vont sans doute atténuer cette visibilité. Les coupures vertes entre chaque village méritent d'être préservées si l'on stopper le phénomène de conurbation à l'œuvre.



Les Balmes viennoises font partie des « cœurs verts » déterminés dans la Directive Territoriale d'Aménagement de l'aire métropolitaine lyonnaise qui doivent être préservés comme « territoires ressources » du milieu naturel, rural, paysager et récréatif.

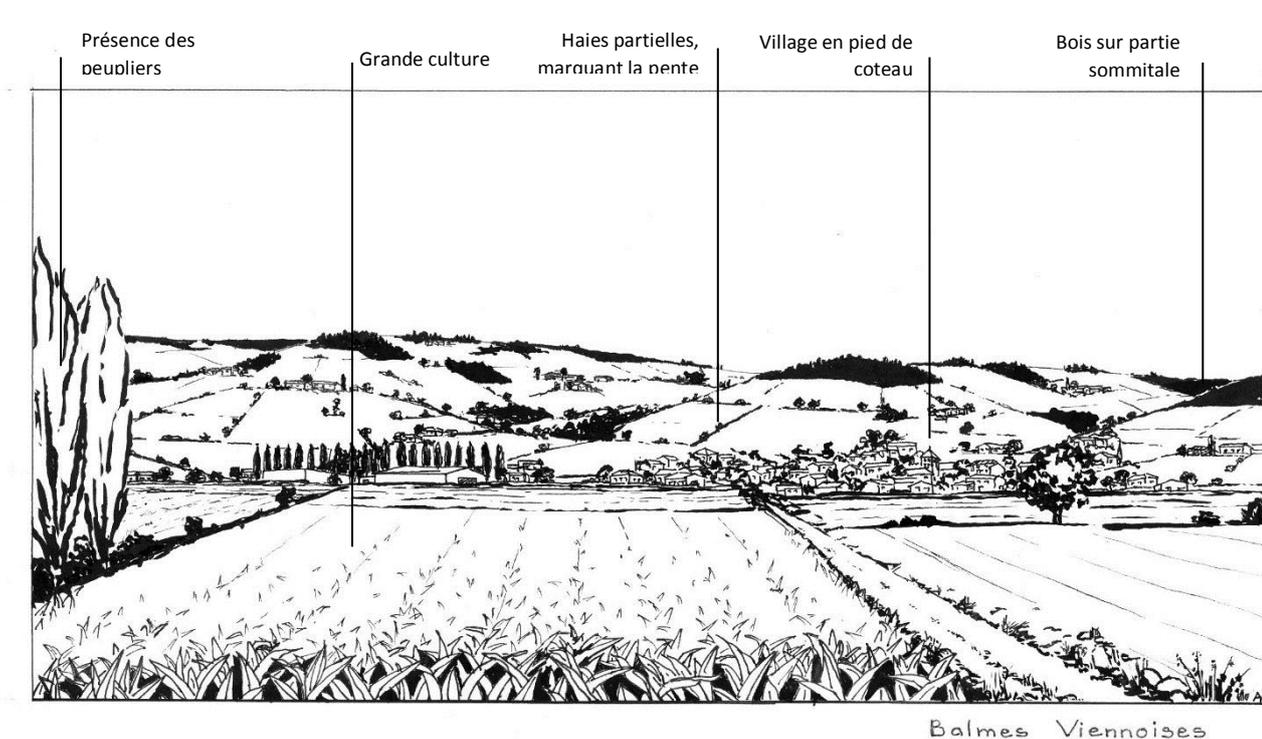


Fig.4.3.9 – Croquis « Balmes viennoises »

## 5. Roussillonnais : Plaine de Saluant, plateau de Louze, coteaux et agglomération

Légèrement au-dessus du Rhône, s'étendent ici des petits plateaux successifs, chacun séparés par des petites côtières ou vallon de quelques mètres de dénivelés, à peine perceptibles pour celui qui ne connaît pas. Les collines de Bonnevaux viennent fermer l'ensemble par une belle courbe en arc de cercle à l'est. L'ensemble est propice à l'agriculture et l'urbanisation, dont l'équilibre varie entre chaque plateau.

La **plaine de Saluant**, dont la Varèze constitue la limite sud, représente une vaste surface plane vouée aux labours. Quelques arbres isolés et de rares bâtiments disséminés ponctuent cet horizon de grandes cultures intensives : les parcelles sont immenses et sans clôtures. Tout est ouvert et le travail des cultures imprègne fortement l'ambiance paysagère de ces couleurs (brun des terres labourées, vert des semis, blond des blés). L'été, les balles rondes des pailles (de très haute densité) viennent animer le paysage et donner sa profondeur de champ.

Depuis l'A7 et la sortie de Lyon sud, il constitue le premier vrai grand espace non urbain, où les millions d'automobilistes ont le sentiment d'enfin quitter la métropole lyonnaise. Ces très larges vues, jusqu'au mont Pilat à l'ouest, amplifiées par l'absence d'éléments bocagers ou autres motifs paysagers, sont d'intérêt majeur.

Au nord et à l'est, les coteaux boisés en arc de cercle viennent border ce plateau agricole et lui donner une réelle profondeur. Comme dans les Balmes viennoises, les villages se sont implantés au pied ou à mi-pente. L'urbanisation diffuse qui s'y est développée, sur toutes les collines, est plus particulièrement perceptible sur le segment nord (Chonas-l'Amballan, Reventin-Vaugris et les Côtes d'Arej) depuis l'A7. Mais elle est peu descendue sur le plateau, réservé à l'agriculture, exception

faite des Zones d'Activités de du Saluant en bordure d'autoroute et de Curtil (zone artisanale). Leurs gros volumes bâtis, et tout hypothétique nouveau bâtiment important, ne peuvent être que très visibles et, venir obstruer ou brouiller l'unité de la vue d'ensemble, qui fait le charme de cet espace d'agriculture intensive.

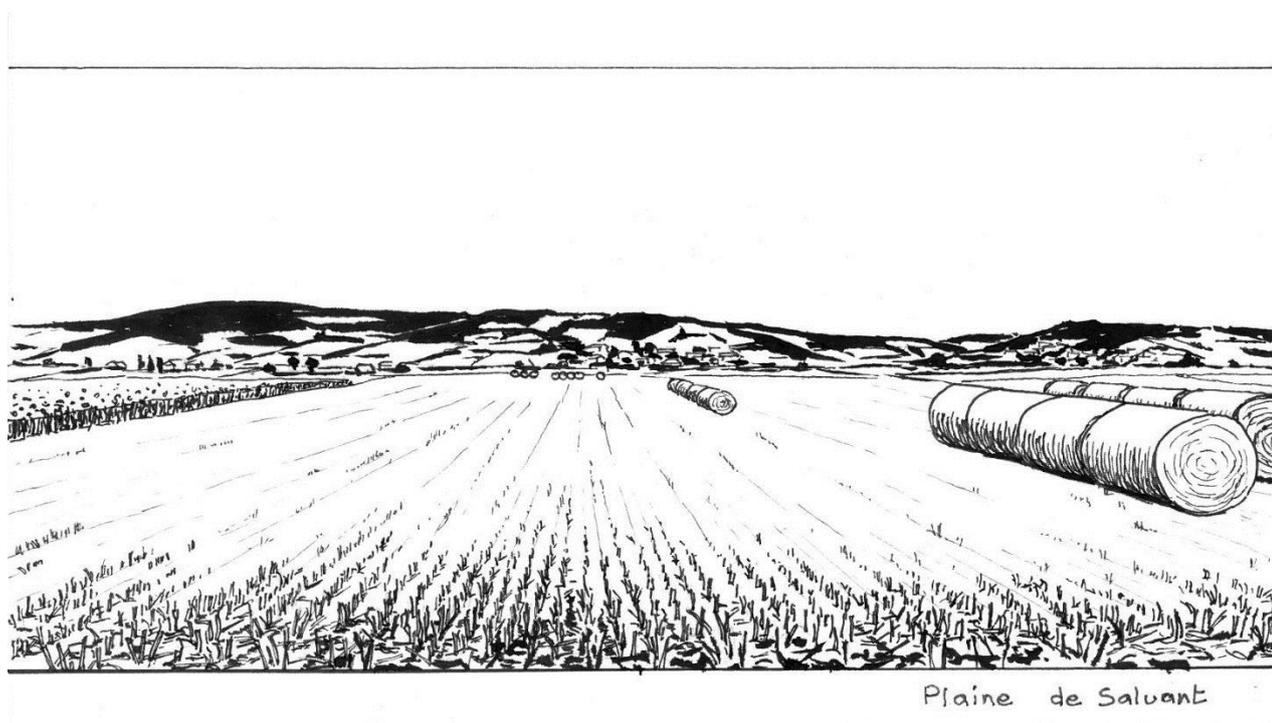
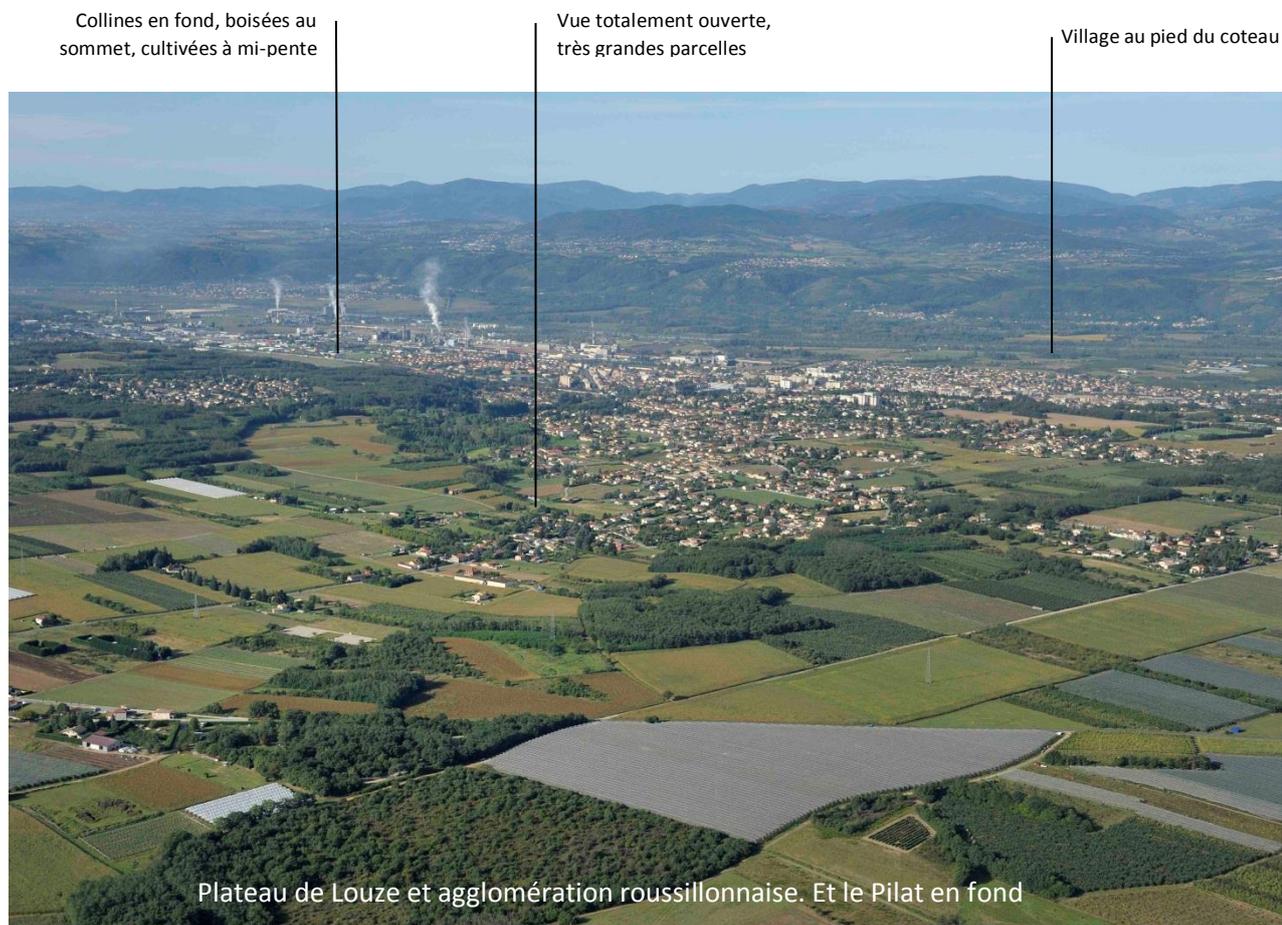


Fig.4.3.10 – Croquis « Plaine de Saluant »



Au sud de la Varèze, **le plateau de Louze et les collines du Roussillonnais** laissent encore aujourd'hui une place importante à l'agriculture avec la présence de très nombreux vergers (pommiers, pêchers, vignes, cassissiers...) et de céréales, qui contrastent avec les zones de monoculture de la plaine d'Amballan. Les serres ou tunnels et les équipements anti-grêle marquent le paysage. Les alignements d'arbres de haute tige et de peupliers apparaissent. La mixité des différentes productions et de ses différents éléments produit un paysage composite. Les arbres fruitiers assez bas permettent le maintien des vues sur le massif Central – et le mont Pilat- à l'ouest.

Les vallées de la Sanne et de la Varèze constituent des coupures est-ouest assez intéressantes dans le plateau qu'elles structurent par la continuité de leur végétation.

Comme sur toute la rive gauche, l'urbanisation diffuse sur les coteaux, au bas desquels les villages continuent d'être implantés, est perceptible : très présente au pied, sur la petite route d'Assieu à Agnin, mais plus cachée par la végétation sur le coteau lui-même. Les vues vers l'ouest, et le massif central –dont le Pilat- sont attrayantes.

Plus près du Rhône, **l'agglomération roussillonnaise** s'étend aujourd'hui de St Maurice l'Exil à St Rambert d'Albon sans discontinuer. L'absence de contraintes topographiques et les politiques étatiques ont permis le développement des infrastructures, de l'urbanisation, de zones industrielles et artisanales avec une forte concentration du bâti. L'implantation des très importantes usines chimiques de Rhône-Poulenc (aujourd'hui Rhodia Acetow) et autres industries chimiques marquent, jour et nuit, le paysage de leurs hautes infrastructures métalliques et éclairées. L'ensemble, surtout vu des coteaux alentours (de Roussillon, Sanne ou Salaise par exemple) a un certain panache, et les cités ouvrières sur Roussillon, Sanne et Salaise sont des modèles d'urbanisme et d'architecture groupée dont on peut aujourd'hui s'inspirer.

L'agriculture, céréalière et arboricole, occupe une place résiduelle, un peu plus continue à l'approche du fleuve. Les rivières de la Varèze et de la Sanne marquent des continuités agricoles ou boisées qui donnent des respirations et des limites naturelles intéressantes dans ce tissu urbain.

Les centres-anciens, accrochés aux petits coteaux (Clonas sur Varèze, Roussillon, Salaise-sur-Sanne, Chanas) ou sur le premier plateau près du fleuve (St Maurice l'Exil, Péage de Roussillon) représentent peu de surface dans cette agglomération principalement pavillonnaire. Les bâtiments sont peu élevés, historiquement en pisé, voire en galets, ou maçonnés pour les plus riches.

Le Schéma d'Aménagement de l'Agglomération Roussillon saint Rambert d'Albon (SAARRA) récemment élaboré fixe les lignes directrices et les grandes orientations d'aménagement à l'échelle intercommunale. Elles ont alimenté et ont été reprises dans ce document.



## 6. Collines de Bonnevaux

Un peu plus éloignés des grands axes de communication, les premiers reliefs de coteaux et de plateaux de Bonnevaux sont à l'écart de l'influence des zones urbaines de la vallée du Rhône, du Roussillonnais ou du Pays Viennois, qu'ils viennent pourtant border. Très boisés sur leur pourtour, et vers la forêt de Bonnevaux, ces espaces de taillis de chênes et de charmes forment comme une île boisée que l'on pénètre peu.

Pourtant, les trois vallées de la Varèze, de la Sanne, et du Dolon plus au sud, permettent de les pénétrer et de découvrir les villages qui s'y accrochent de part et d'autres : depuis St Alban de Varèze jusqu'à Cour et Buis tout à l'amont de la Varèze, St Romain de Surieu et la Chapelle de Surieu sur la Sanne ; de Pommier de Beaureparie à Primarette ou Moissieu-sur-Dolon autour du Dolon. De l'habitat dispersé est historiquement présent sur les flancs comme sur les plateaux. Il s'est tout de même développé ces dernières décennies, discrètement, mais sûrement.

Les cultures (maïs, tournesols, céréales) en fond de vallée et les prés sur les faibles pentes ouvrent le paysage, même si les boisements viennent assez bas sur la pente. Par endroits, l'imbrication champs / végétation boisée est très resserrée et complexe. Sur les plateaux, les grandes cultures, sans clôtures, alternent avec les bois.

## 7. Plaine de Bièvre Valloire

La plaine de Bièvre Valloire est une unité paysagère homogène, très lisible, avec son vaste et plat fond de vallée bordé de modestes coteaux de part et d'autre, dont les lignes de boisements bordent l'ensemble. C'est un axe de communication stratégique est-ouest facilitant les liaisons avec l'Isère et l'agglomération grenobloise. Les vues sont largement ouvertes, et lointaines dans le sens de la vallée.



*La plaine de Bièvre Valloire depuis Epinouze, vue vers le sud*

L'activité agricole est dynamique, basée principalement sur l'arboriculture et la céréaliculture. Les parcelles sont de grande taille, les champs ouverts, sans clôtures ni haies le plus souvent. Des serres et tunnels et quelques équipements arboricoles anti grêle animent le terrain, ainsi que les peupliers et ripisylves.

L'eau est encore bien présente, bien que les zones marécageuses aient été asséchées depuis longtemps. Le réseau hydrographique est accompagné de boisements linéaires, bosquets, peupleraies et de ripisylves ; cannes et roseaux soulignent leur présence. La trace des nombreux petits cours d'eau et canaux,

historiquement bien plus développés qu'aujourd'hui, est particulièrement sensible entre Manthes, Epinouze et St Sorlin en Valloire, et à Beaurepaire.

Sur les coteaux partiellement boisés, se maintiennent des vergers et des zones de pâture. Mais une urbanisation diffuse durant toute la fin du XX<sup>e</sup> siècle, conjuguée au délaissement agricole de ces terrains en pente, diminue leur présence.

Les flans des collines au sud sont globalement plus boisés (Albon, Saint-Sorlin-en-Valloire, Moras-en-Valloire et Lens-Lestang). Longés par la « route des surprises », ils abritent un chapelet de petits hameaux et châteaux de qualité.

Dans la plaine, l'habitat agricole est diffus, et comprend de belles propriétés. La construction ancienne en pisé et galet est généralisée. Les villages se sont surtout implantés sur les petites côtières nord et sud, mais aussi au milieu de la plaine. Ils offrent de belles vues sur la plaine elle-même, mais moins sur le massif central.



*Vue sur la plaine Bièvre Valloire depuis Revel Tourdan*

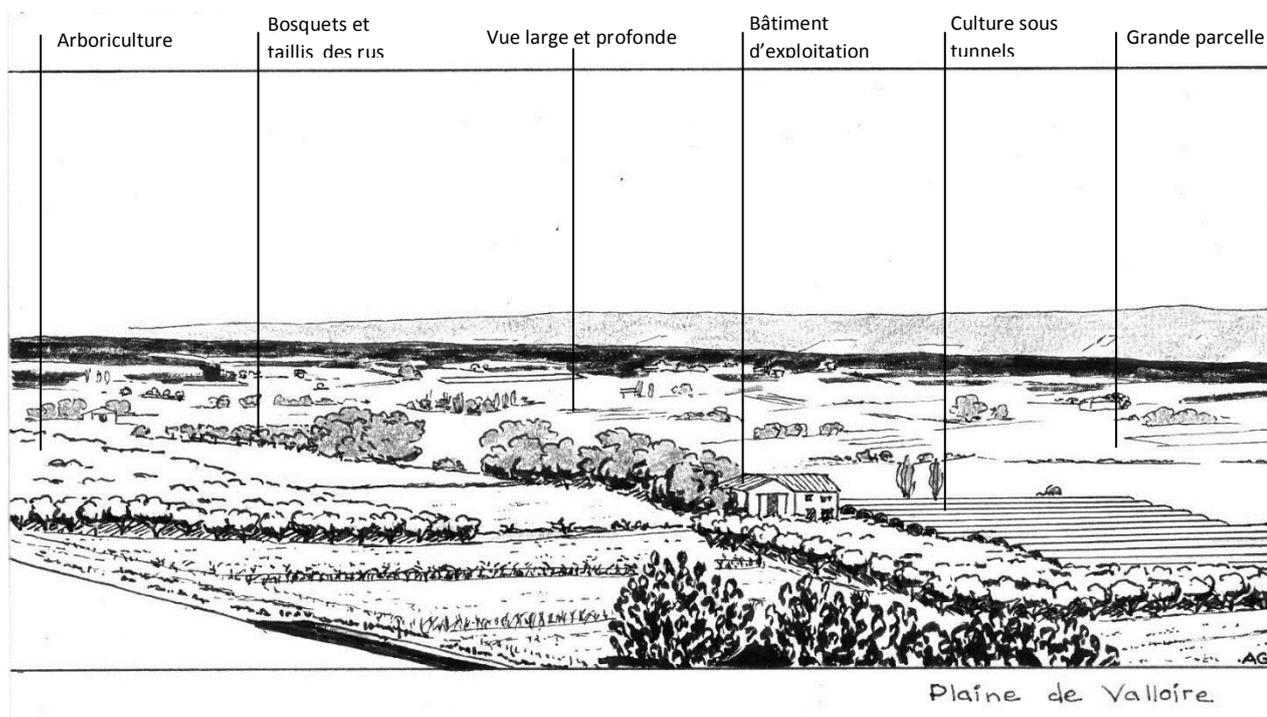


Fig.4.3.11 – Croquis « Plaine de Valloire »

**Beaurepaire** s'est développée au pied de son château sur la côtière nord, avec un centre ancien dense (R+3), et s'étend sur la plaine. La silhouette du bourg est peu visible depuis la D.73 ou 519, où s'affichent surtout les Zones d'Activités (Fromenteaux, Pré Mornay) et d'où l'on aperçoit l'habitat diffus sur le coteau qui a participé au développement du bourg.

## 8. Vallée de la Galaure

La vallée de la Galaure est un ensemble relativement clos puisque bordé de collines au nord et au sud, et fermé à l'est par la forêt de Chambarand et à l'ouest par le socle granitique très boisé de St-Vallier, à travers lequel la Galaure a créé une gorge étroite. La vallée va s'élargissant de l'amont à l'aval pour se refermer brusquement après St Uze.

- A l'est, les collines et les reliefs plus abrupts sont principalement boisés, notamment sur le plateau des Chambarans et la forêt de Mantaille au-dessus d'Hauterives. L'élevage et la culture des noyers sont plus présents.
- Tout le secteur sud, du Grand Serre à St Barthélemy, est très vallonné (400 m et plus) et boisé, avec de nombreux petits affluents. L'ensemble est plus chahuté et les villages ne se découvrent que tardivement, au détour d'un virage.
- Les collines nord sont beaucoup plus cultivées et les boisements y sont minoritaires. Les vues vers le sud sont profondes et lointaines, jusqu'à Valence et le château de Crussol.
- A l'ouest, entre la vallée du Rhône et les plateaux ruraux de Beausemblant, le paysage est marqué par le passage de grandes infrastructures (A7 et TGV) qui engendrent également une source de bruit importante.

Le fond de vallée et le bas des coteaux sont bien occupés par une agriculture diversifiée : maïs, colza, noyers, élevage bovin et ovin, maraîchage, vergers... Le cours d'eau et ses rus affluents sont soulignés par leur ripisylve importante, épaissie souvent de peupleraie et bosquets. Les peupliers, isolés ou en haies, et les grands arbres ponctuent aussi le paysage. Les lisières des bois au sud et est soulignent le relief. Les vues sur cette campagne assez mixte, sont aérées sur et depuis les collines. Les éoliennes de Beausemblant (col du Grand Bœuf depuis l'A7) sont bien visibles.

Les villages s'égrènent le long de la route principale. Leur développement sur le coteau et le long de la D51 est visible, mais n'a pas l'importance connue plus au nord. Toutefois les mêmes tendances sont à l'œuvre : l'habitat rural est historiquement particulièrement dispersé, ce qui a favorisé des constructions complémentaires ces dernières décennies et un réel mitage de tout l'espace agricole. Il serait dommage que ce dernier brouille davantage le paysage.

La qualité des maisons en galets est caractéristiques de cette région, tant en ville qu'à la campagne.



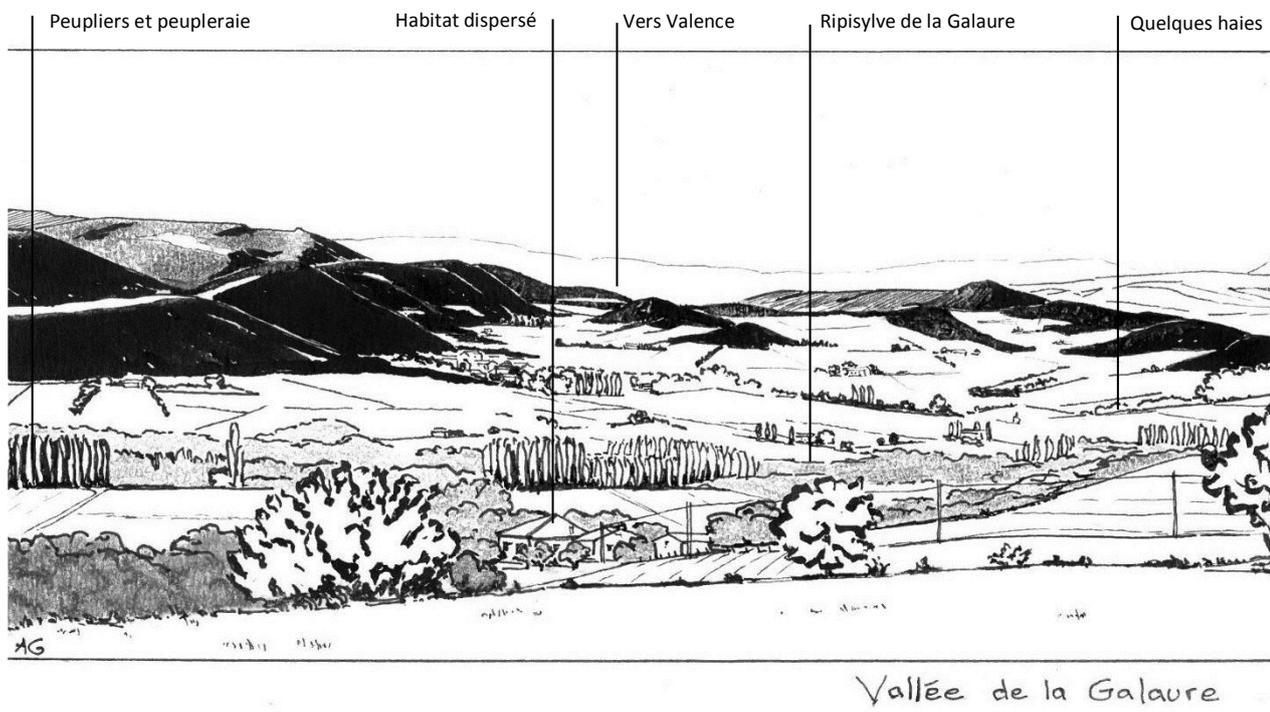


Fig.4.3.12 – Croquis « Vallée de la Galaure »

### Les espaces urbanisés

La structure urbaine du territoire des Rives du Rhône se caractérise par une concentration d’espaces urbanisés dans la vallée du Rhône.

Le relief et l’histoire expliquent en grande partie l’occupation urbaine du territoire dont les principales villes, au riche passé historique, étaient tournées vers le fleuve. C’est le cas de Vienne évidemment mais également d’Ampuis, d’Andance, ou de Condrieu.

En dehors de cet axe, Annonay s’est affirmée comme un carrefour commercial entre la vallée du Rhône, la région de Saint-Etienne et le nord Ardèche. La tannerie s’est développée en profitant des eaux de la Deûme et puis l’industrie papetière a fortement contribué à l’essor de la ville.

- **4 types d’implantations des villages dans leur site**

Historiquement, les villages s’implantaient dans leur site en s’adaptant à la topographie et au climat, en recherchant la présence de l’eau, la moindre exposition au vent dominant et à la pluie, la facilité de circulation, l’accessibilité rapide aux espaces agricoles. Ces principes bio-climatiques peuvent réinspirer les conceptions urbaines et architecturales contemporaines. On a distingué 4 types d’implantation (précisés sur la carte schématique) :

- dans la pente c’est à dire sur le flanc des coteaux ou coteaux -en bas ou à mi-pente- nombreux dans le territoire. Les villages sont alors perceptibles d’assez loin.
- en promontoir ou sur butte ou sur crête, comme Malleval, Pommier de Beaurepaire, Lalouvesc, Arras, ou d’autres. Eux aussi sont visibles de loin, tout comme leurs abords dans la pente

- dans la plaine ou plateau, sur des terrains plats ; les silhouettes des villages étant moins perceptibles, ou pas du tout si une végétation arborée l'entoure
- au sortir d'un ravin, dans le vallon et ses pentes. Le village s'élargit alors en cône. Ce type est particulièrement présent au pied de la Côtière Rhodanienne.

Les enjeux de mise en valeur et développement urbain seront différents selon ces cas : visibilité du tissu bâti sur les pentes, sensibilité et cohérence des silhouettes urbaines sur les buttes et les crêtes, limites à poser en plaine, adaptation aux contraintes du relief en sortie de vallon...

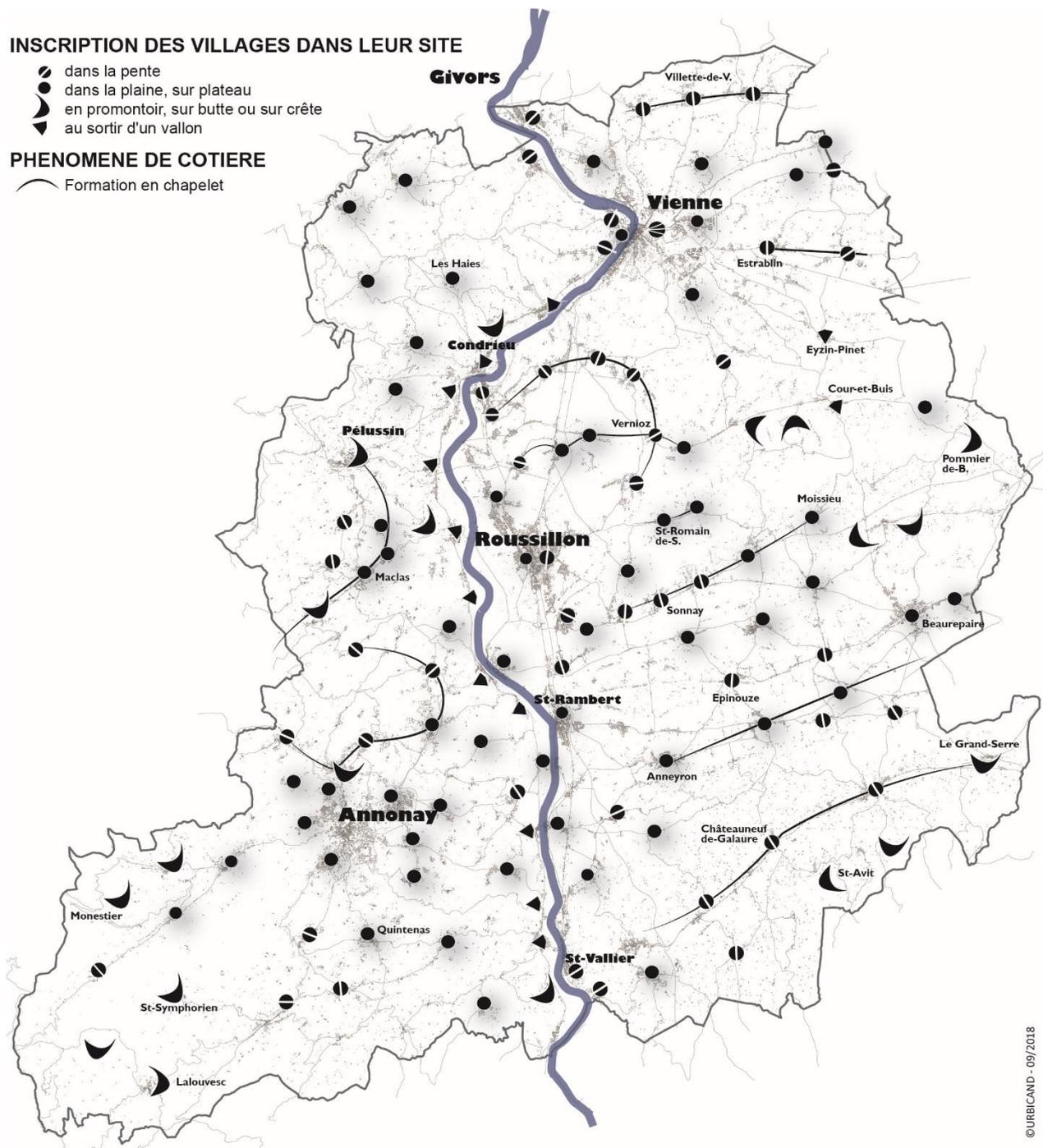


Fig.4.3.13 – Types d'implantations des villages dans leur site

- **4 types d'organisation urbaine**

Toutes les communes du territoire sont organisées autour d'un centre ancien composé d'un tissu bâti traditionnel généralement d'origine rurale.

La plupart de ces « cœurs de village » continuent d'avoir une fonction de centre-bourg. En effet, ils accueillent généralement les équipements administratifs (mairie, poste, école primaire, etc.), voire des petits commerces et des services.

Le tissu urbain s'organise le plus souvent autour d'un ou plusieurs éléments majeurs tels que l'église ou la mairie ou encore d'un ou des axes de communication importants.

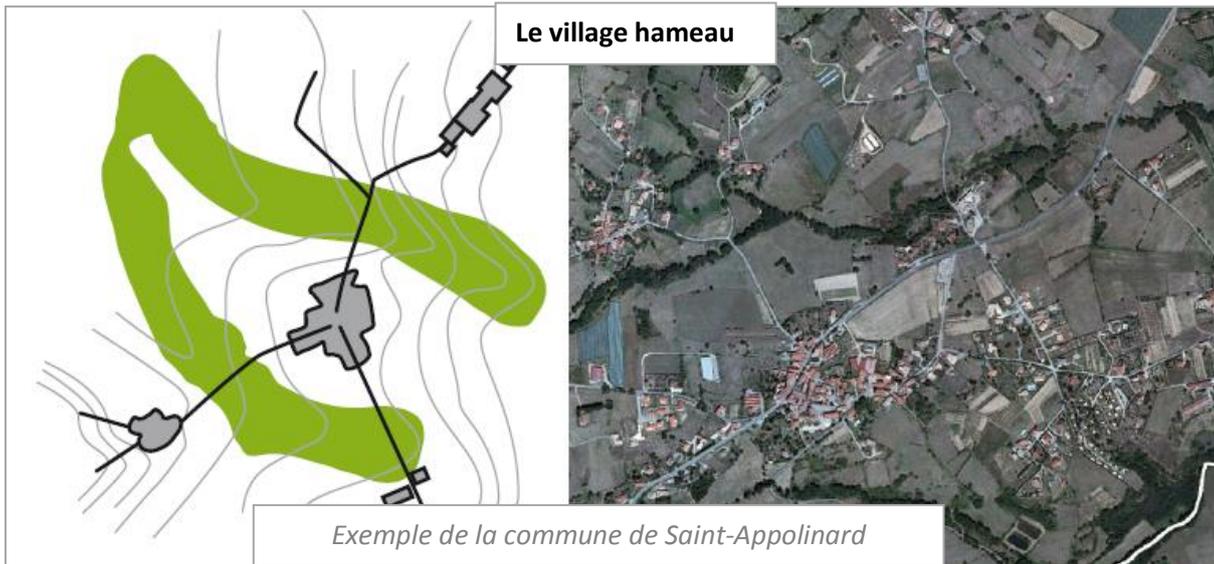


Fig.4.3.14 – Le village hameau

Le terme de village groupé en hameau symbolise une organisation urbaine dont les constructions se répartissent autour d'un maillage de voies développées. Ce réseau de voies est structuré par des voies principales, secondaires et de chemins. Pour l'occasion de véritables îlots sont formés et les bâtiments s'implantent le long des voies. Cela permet de garantir des cœurs d'îlot d'espaces verts, servant souvent de jardins et vergers.

Une **ramification de la rue principale** permet une desserte des différentes constructions. Ces voies forment un développement circulaire autour d'un espace public central, assez grand, marqué par la présence de l'église. Les jardins et vergers gardent une place importante dans le paysage du bourg car ils s'intercalent entre les bâtiments.

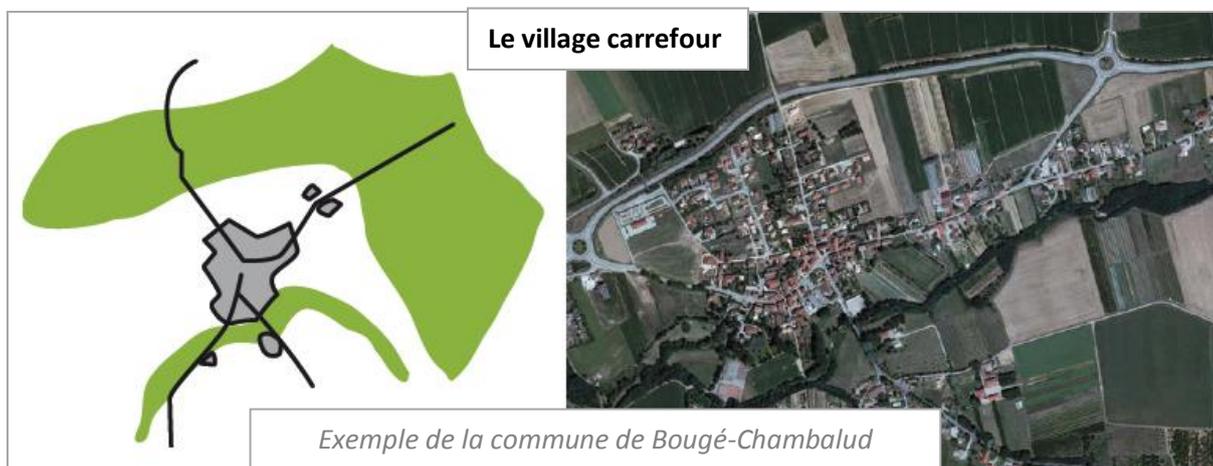


Fig.4.3.15 – Le village carrefour

Le terme de village carrefour ou en intersection symbolise une organisation urbaine dont les constructions se répartissent autour de **2 voies principales** qui se croisent. L'organisation autour de ces 2 voies implique généralement un **noyau villageois** de plus grande importance permettant de relier différentes communes ou hameaux. L'intersection entre les voies crée un point de rencontre qui est souvent l'occasion d'un espace public communal. Les bâtiments, comme lors d'un village rue, s'implantent le long des voies.

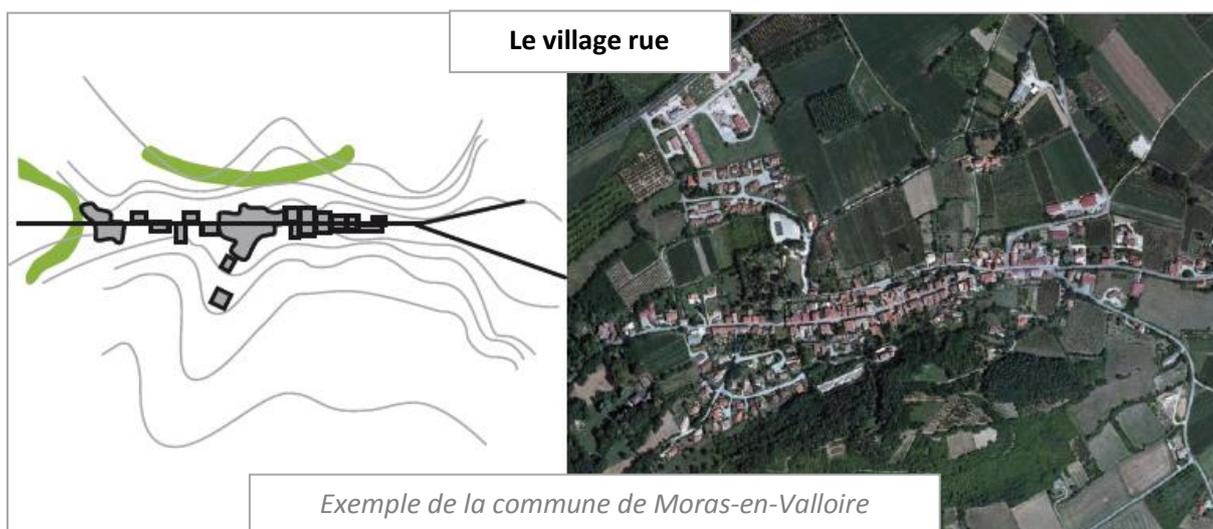


Fig.4.3.16 – Le village rue

Le terme de village-rue symbolise une organisation urbaine dont les **constructions se succèdent de part et d'autre d'une unique rue**. L'organisation de ces villages est le fait d'une agglomération progressive de maisons ou de fermes dont les propriétaires cherchaient à bénéficier à la fois d'une ouverture sur la route principale et d'un accès direct à leur propriété agricole.

C'est pour cette raison que le parcellaire de ces communes est généralement structuré perpendiculairement à la rue et constitué de longues bandes étroites, de la largeur de l'habitation.



Fig.4.3.17 – Le village dans la pente

Dans les villages dont le développement a été conditionné par la topographie ou le réseau hydrographique, les constructions sont généralement implantées sous forme de petits hameaux ou le long des rues qui se sont **adaptées à la morphologie du terrain**. Le sens d'implantation des bâtiments est parallèle aux courbes de niveau et accompagne le tracé des voies.

### Patrimoines historiques

Le territoire accueille **4 sites classés et 11 sites inscrits** ainsi que **139 monuments protégés** (80 inscrits et 49 classés), répartis sur l'ensemble du territoire. La commune de Vienne accueille à elle seule 37 monuments. Les mesures de protection spécifique attachées à ces différents classements sont à prendre en compte et respecter dans tout projet d'aménagement ou de construction.

Sur le territoire, trois Sites Patrimoniaux Remarquables (ex ZPPAUP ou AVAP) sont recensées, à Vienne, Malleval et Revel-Tourdan et deux sont en cours d'élaboration sur les communes d'Annonay et Pélussin.

Le **petit patrimoine** (terrasses et mur de pierre, cabanes de vigneron, lavoirs, puits, fontaines, chapelles, croix...) participe lui aussi à la qualité et à l'ambiance des paysages traversés. Sa connaissance fine relève des échelons communaux et intercommunaux, mais mérite qu'on s'y intéresse.

Le **patrimoine industriel**, lié à l'histoire du XIX et XX<sup>e</sup> siècle marque les paysages par la présence de bâtiments volumineux, de cheminées et leur mise en valeur (jeux de lumières par exemple) qui en font des éléments paysagers incontournables. Ils sont particulièrement présents à Annonay, dont le contexte géographique a permis l'installation d'industries liées à l'eau (moulinage, laine, feutre, tannerie, papeterie ou mécanique...) et à Vienne dans la vallée de la Gère, où la force hydraulique a aussi permis le développement d'industries textile, de forges, fonderies, papeteries ou verreries.

La base de données archéologique "Patriarche" (<http://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Archeologie/Etude-recherche/Carte->

archéologique-nationale) répertorie actuellement sur le territoire plus de 2000 entités archéologiques. Il s'agit de sites majeurs, qu'ils soient encore visibles dans le paysage actuel (châteaux-forts, mottes castrales, églises ou chapelles, oppidum etc) ou enfouis (villa, habitats, nécropoles etc). 94 zones de présomption de prescriptions archéologiques (ZPPA) sont aussi repérées sur 16 communes du territoire, essentiellement localisées dans la vallée du Rhône, Beaurepaire et Revel-Tourdan.

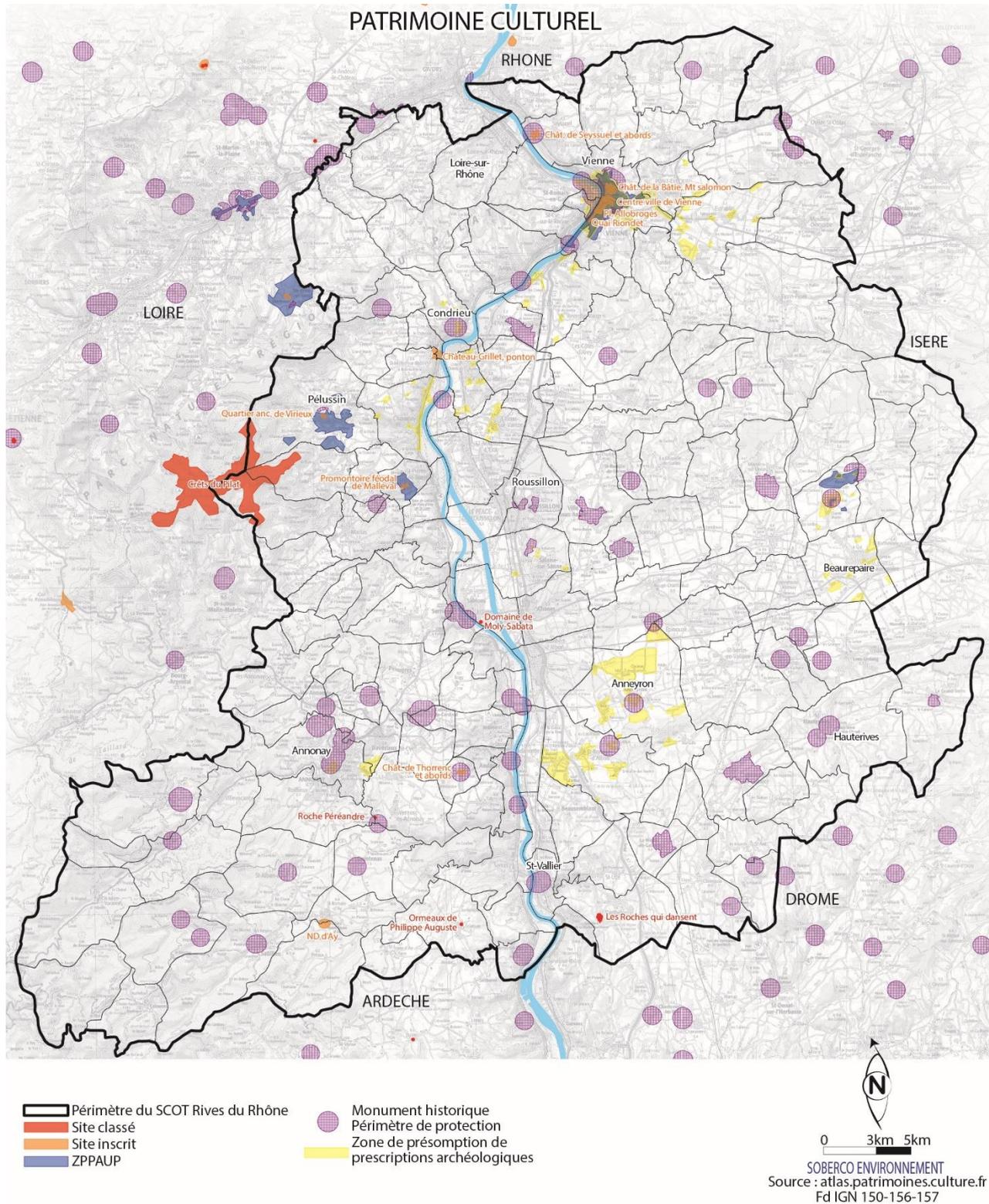


Fig.4.3.18 – Le patrimoine culturel

- **L'architecture traditionnelle**

En fonction des contextes d'implantation (extension d'un village, renouvellement urbain en centre urbain, espace sensible du point de vue paysager...), la prise en compte des caractéristiques de l'architecture traditionnelle favorise l'intégration des nouvelles constructions dans leur environnement.

Le bâti traditionnel s'inspire le plus souvent d'une architecture vernaculaire qui s'adapte à son contexte environnemental : la géologie, le relief, la présence de l'eau et du vent. En faisant bref, les constructions de la rive droite sont marquées par la pierre et une certaine élévation, celles de la rive gauche par la terre et les galets.

**Dans le secteur de Condrieu et du Pilat** les constructions sont relativement compactes sous forme de maisons individuelles d'un ou deux niveaux. Le substrat géologique a largement influencé le type de matériaux utilisé avec le **recours systématique au granite** dans la construction des façades. Le type de tuile utilisé est la tuile canal dont la teinte varie en fonction du vieillissement.



*Entrée du village de Lupé*

Plus au sud, **dans le nord ardéchois**, quelle que soit la structure du village ou la forme des rues, les maisons hautes, étroites et mitoyennes implantées à l'alignement constituent l'image classique des bourgs du nord de l'Ardèche.



*Rue du centre d'Annonay*

Ces maisons de village ont des formes simples, avec des travées de fenêtres et des portes alignées. Elles sont généralement construites en maçonnerie de limousinage enduites.



*Cœur du village de Villevoscance*

Rive gauche, les constructions dans les **Balmes Viennoises** sont principalement construits en pisé, avec, selon les moyens, des soubassements en pierre. Plus au sud, du **Roussillonnais et de la Valloire jusqu'à la Galaure**, plus le galet apparent est utilisé, et se mixe avec le pisé. Sous les toitures, les génoises se généralisent.



*Muret et maison en galet à Bougé-Chambalud*

## **Défis :**

### **Défi 3.1.1 Préserver et valoriser les paysages structurants et emblématiques**

Les grands ensembles remarquables repérés dans les entités paysagères ci-avant, marquent et structurent le paysage à grande échelle du territoire par leur forte ou importante présence. A ce titre, ils méritent des attentions et mesures particulières dans ce SCOT.

- Les Crêts du Pilat et leurs larges pentes boisées font l'objet d'une politique de protection et mise en valeur par le Parc Naturel Régional du Pilat. Les orientations et prescriptions de sa charte guident et sont intégrées au présent SCOT.
- Les paysages pentus, viticoles et boisés, de la côtière rhodanienne ont fait l'objet d'un plan paysage et d'un Schéma de Secteur de la Côtère Rhodanienne qui ont été repris et synthétisés.
- Le fleuve Rhône dont les fréquentations augmentent mérite une vision d'ensemble, sur ses deux rives si différentes.

### **Défi 3.1.2 : Préserver et valoriser les éléments identitaires**

Les patrimoines naturels et bâtis, remarquables et vernaculaires, repérés dans la description de chaque entité paysagère et comme patrimoine historique (haies, alignements d'arbres, ripisylves, lisières forestières, arbres isolées, silhouettes de village, Monuments Historiques, etc) sont si nombreux qu'il faut les préciser à une échelle plus fine. Les éléments décrits ci-avant devraient pouvoir être enrichis et localisés à l'échelle des Plans Locaux d'Urbanisme PLU.

### **Défi 3.1.3 : Préserver et valoriser les vues sur le grand paysage, sur les silhouettes de bourg et le patrimoine remarquable**

Les très nombreux points de vue, depuis le haut des côtières, cols, buttes ou routes, comme les routes en balcon dans le massif du Pilat (portées au Plan du Parc), contribuent énormément à la qualité paysagère et la qualité de vie des habitants locaux et des touristes. Les plus importants ont été repérés et leur protection peut être assurée par des prescriptions des documents SCOT et PLU.

### **Défi 3.1.4 : Maintenir des espaces de respiration paysagère**

L'alternance entre espaces bâtis et non bâtis rythme la découverte ou le parcours quotidien d'un territoire. Aussi est-il important, dans les zones à pression urbaine en particulier, de préserver les espaces dégagés de constructions et équipements divers pour alterner les ambiances, laisser les vues s'étendre et s'élargir, voir les cultures et la nature après avoir parcouru des espaces urbains.

Ce besoin de « coupure » se joue à grande maille entre agglomérations mais aussi à plus petite entre les villages, surtout le long des routes.

### **Défi 3.1.5 : Mettre en valeur les cours d'eau et leurs abords**

Les très nombreuses rivières structurent les vallées perpendiculaires au Rhône, et leurs ripisylves sont bien présentes côté rive gauche surtout. Les points de pêche, de sport, ou de détente sont autant de lieux fréquentés et appréciés. Une attention particulière doit permettre leur mise en valeur, leur bonne gestion et leur préservation. Dans le cadre des PLUi, des plans ou schémas d'ensemble peuvent être élaborés et présentés une vision d'ensemble sur ces objectifs à inscrire dans le PADD ou/et une Orientation Particulière d'Aménagement thématique.

## Constat partagé 3.2 Des équilibres fragiles en évolution

Les paysages naturels et urbains sont en permanentes évolutions, sous l'effet des changements sociétaux, techniques et climatiques.

### Une vallée du Rhône saturée

#### Un développement urbain ... péri-urbain

#### Des villes à potentiel

#### Une déprise agricole dans les pentes et l'avancée de la forêt

### Une vallée du Rhône saturée

L'urbanisation historique de la vallée s'est fortement accrue ces 60 dernières années. Le long de ses routes historiques, sur les 2 rives du fleuve (N7 et ex N86), et des deux autres voies de transports majeurs que sont l'A7 et la voie ferrée Lyon-Marseille, le tissu urbain est devenu quasiment continu, même si son ampleur diffère. Ces 4 axes ultra fréquentés sont les « fenêtres » par lesquelles des millions de personnes voient le territoire.

Aujourd'hui, de part et d'autre du Rhône, dans une bande de 2 à 3 km de large à l'est, et de 300 à 500 m à l'ouest, les espaces agricoles, naturels ou forestiers sont minoritaires. Pourtant, terres alluviales ou limoneuses sont propices à l'agriculture, en particulier au maraîchage en rive droite. Ils restent convoités par les porteurs d'aménagement, en particulier à des fins d'accueil d'activités économiques, les espaces fonciers non bâtis devenant très rares entre Lyon et Avignon.

Autour des noyaux anciens se sont développées les vastes agglomérations viennoise et roussillonnaise, mais aussi les extensions de chacun des villages traversés, en particulier le long des voies. A l'exception de Vienne, dont le centre ancien est dense et bien visible, les



tissus de faubourgs, de pavillons ou d'activités représentent l'essentiel du tissu urbain et dominant dans la lecture du territoire.

Les zones d'activités, commerciales ou mixtes le plus souvent forment désormais les entrées d'agglomérations ou de villages. La majorité d'entre elles est ancienne (années 60 à 2000), accueillant des activités mixtes, dont celles liées à la route et au bâtiment qui génèrent des dépôts, entrepôts, stockage, peu esthétiques. Les aménagements sont rudimentaires (tout goudron), peu organisés (implantations, volumes, couleurs, matériaux et clôtures disparates), dominés par l'emprise des parkings, et peu entretenus. Les enseignes et affichages publicitaires sont omniprésents et anarchiques. La végétalisation absente. Certaines se paupérisent progressivement, accueillant des activités de plus en plus précaires : caravaning ou dépôt divers, activités commerciales éphémères, transformations et réparations diverses... La requalification et le renouvellement de ces sites anciens est un enjeu majeur, en particulier autour de l'agglomération roussillonnaise, du Péage de Roussillon à St Vallier ; sporadiquement le long de l'ex RN 86 (Ampuis, Chavanay) et entre Chasse sud et Vienne nord. Il ne s'applique pas aux zones commerciales ou d'activités créées plus récemment : Chasse sur Rhône, Rhône Varèze à St Maurice l'Exil, Green 7 et Inspira à Salaise, Axe 7 à St Rambert-Anneyron-Albon, Grande Ile à St Vallier.

Entre ces agglomérations le maintien de vastes ensembles agricoles et naturels est essentiel pour garder une alternance entre ces deux types de milieux et laisser à voir des paysages ruraux sur les plateaux de l'Amballan, de Louze, et la vallée de la Valloire. Les espaces naturels ou encore dégagés autour des rivières, et en particulier à leur embouchure sur le Rhône, sont aussi des coupures plus modestes, mais bien perceptibles au quotidien et de qualité.

Pour préserver ces équilibres, deux documents, prévus par l'ancien SCOT, ont été élaborés et ont été repris :

- Le Schéma d'Aménagement de l'Agglomération de Roussillon – St Rambert d'Albon (SAARA) pour restructurer sur le long terme tout le tissu de cette vaste agglomération et valoriser ses potentiels.
- Le Schéma de Secteur de la Côtère Rhodanienne qui fixait les orientations d'aménagement et d'urbanisme à 15 ans.



### **Un développement urbain ... péri-urbain**

Sur les plateaux et dans les vallées de part et d'autre de la vallée du Rhône, la nature domine encore très largement le paysage : cultures céréalières ou autres, arboriculture, prairies, bois et forêts sont la toile de fonds de ces paysages ruraux.

Toutefois, du fait de la croissance résidentielle vécue depuis plusieurs décennies, les tissus urbains occupent une part croissante dans le paysage par :

- l'importance des tissus pavillonnaires autour et en entrée de villes ou villages,

- l'étiement des constructions le long des voies,
- l'implantation de nombreuses constructions sur les coteaux ou coteaux, visibles de loin,
- des constructions diffuses, autour des fermes ou petits hameaux très nombreux dans ces régions d'habitat dispersé.

Commencés plus précocement au nord du territoire, ces phénomènes sont aujourd'hui présents sur l'ensemble des Rives du Rhône, à l'exception de la vallée de la Cance et du haut Val d'Ay, moins accessibles et plus « perchés ».

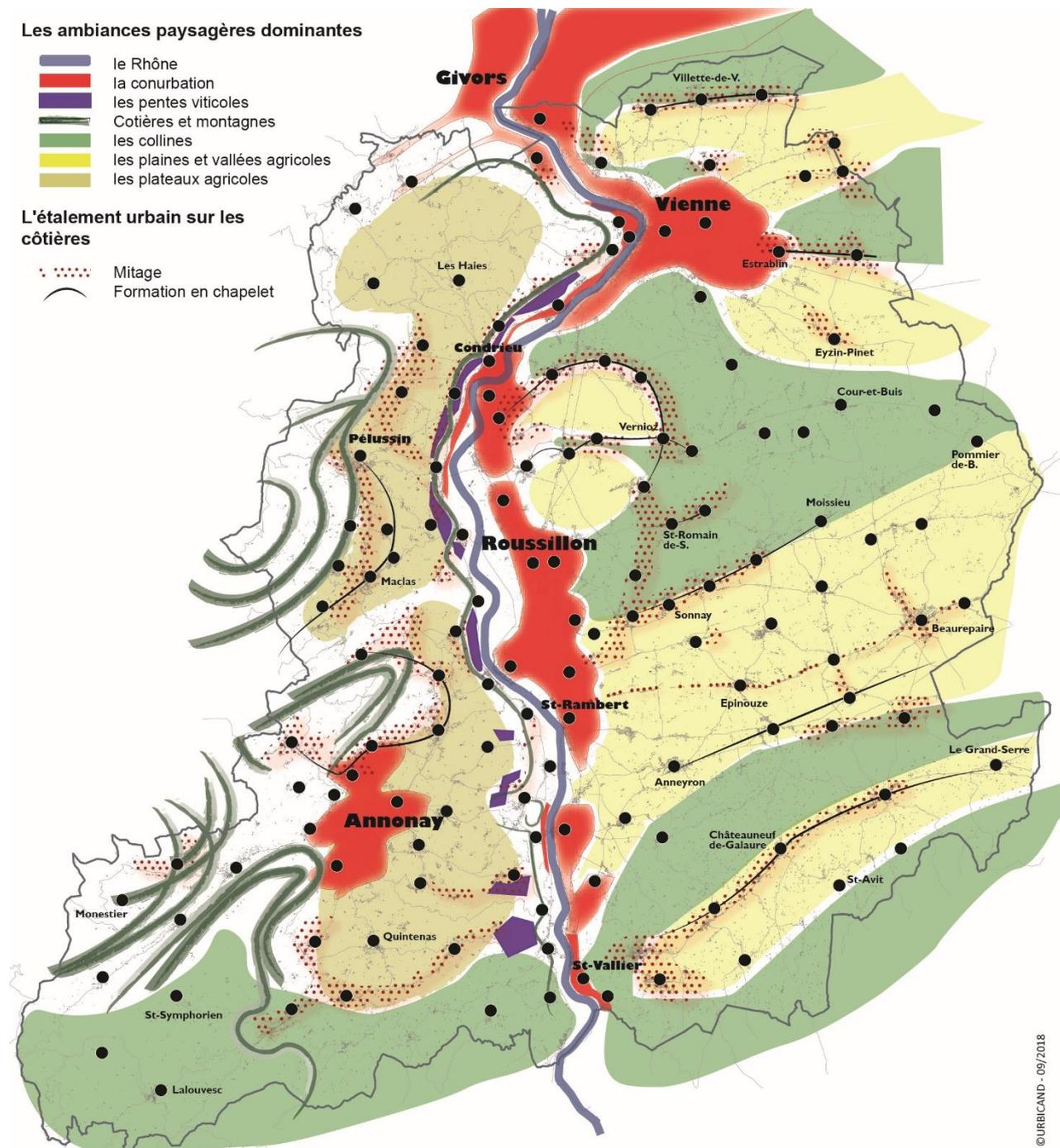


Fig.4.3.19 – Les ambiances paysagères dominantes

Ce mode de développement périurbain, fortement consommateur d'espace et de terres agricoles, a été remis en question et freiné depuis les années 2000. Les documents d'urbanisme concourent à ce ralentissement en estimant au plus juste les besoins de fonciers liés aux activités humaines. L'analyse du précédent SCOT

a mis en évidence une nette diminution des surfaces artificialisées à des fins résidentielles puisque « Après une augmentation d'environ 100 ha/an en moyenne entre 2000 et 2009, celle-ci a été **réduite de 25 %** pour atteindre 75 ha/an en moyenne, entre 2009 et 2015 ».

De très nombreuses opérations, évoquées ci-dessous, se sont multipliées pour produire un mode d'urbanisme plus durable ... même si l'on voit encore des délocalisations d'équipements et commerces (écoles, maison de santé et super-marché) à l'extérieur justifiées par les contraintes immobilières et foncières des centres anciens, mais aussi l'accessibilité voiture et l'accessibilité pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR)

La dynamique vertueuse est enclenchée et doit se généraliser.

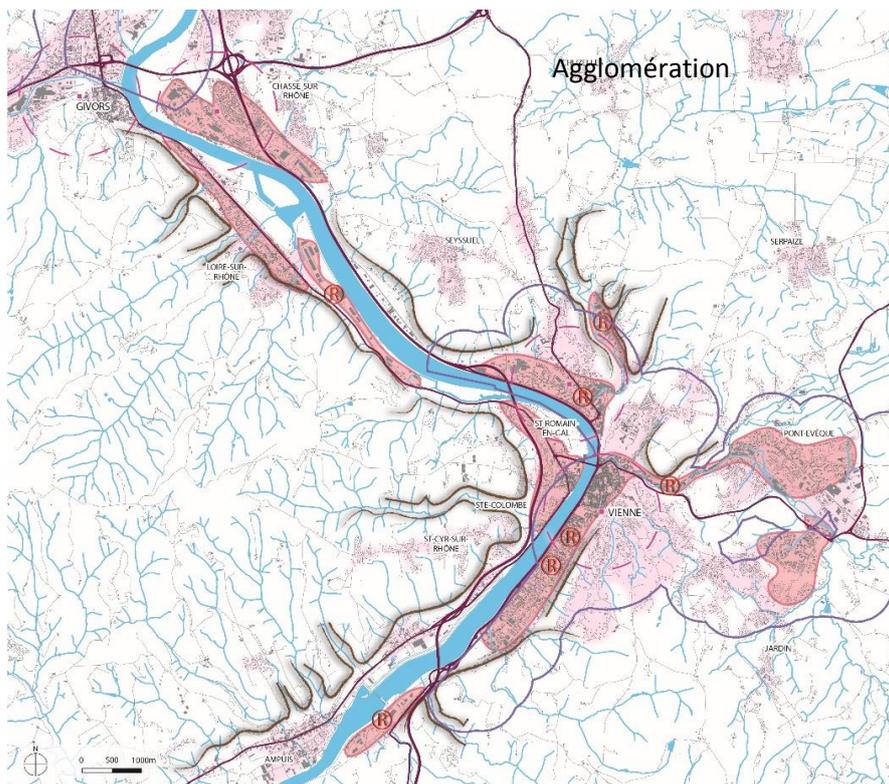


### Des villes à potentiel

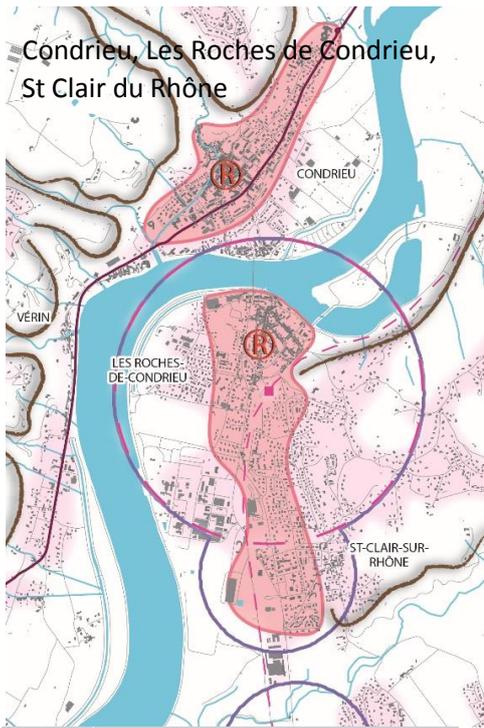
L'urbanisation diffuse évoquée ci-dessus, ne doit pas masquer la réalité et la qualité des très nombreuses villes, bourgs et villages. La plupart des communes ont d'ailleurs mené d'importants travaux d'aménagement et de mise en valeur de leur centralité pour qu'elles restent des lieux de vie conviviaux : construction de logements groupés en cœur de village ou dans les dents creuses du tissu urbain ; aménagement des espaces publics, implantation ou maintien de commerces, réhabilitation de bâtiments à des fins de logements et d'activités en cœurs de bourgs....

La politique de densification des centres, promue par le précédent SCOT en particulier autour des gares, est en cours et peut se poursuivre, même si le foncier disponible devient rare et si les capacités de renouvellement s'amenuisent. De nouveaux potentiels apparaissent dans les faubourgs dont les tissus urbains très disparates comprennent des bâtiments et emprises d'activités ou des îlots peu denses et de faible qualité propices au renouvellement urbain. Six agglomérations ou bourgs ont un potentiel de densification et de mutation qui paraît important et à analyser plus finement dans le cadre des PLU.

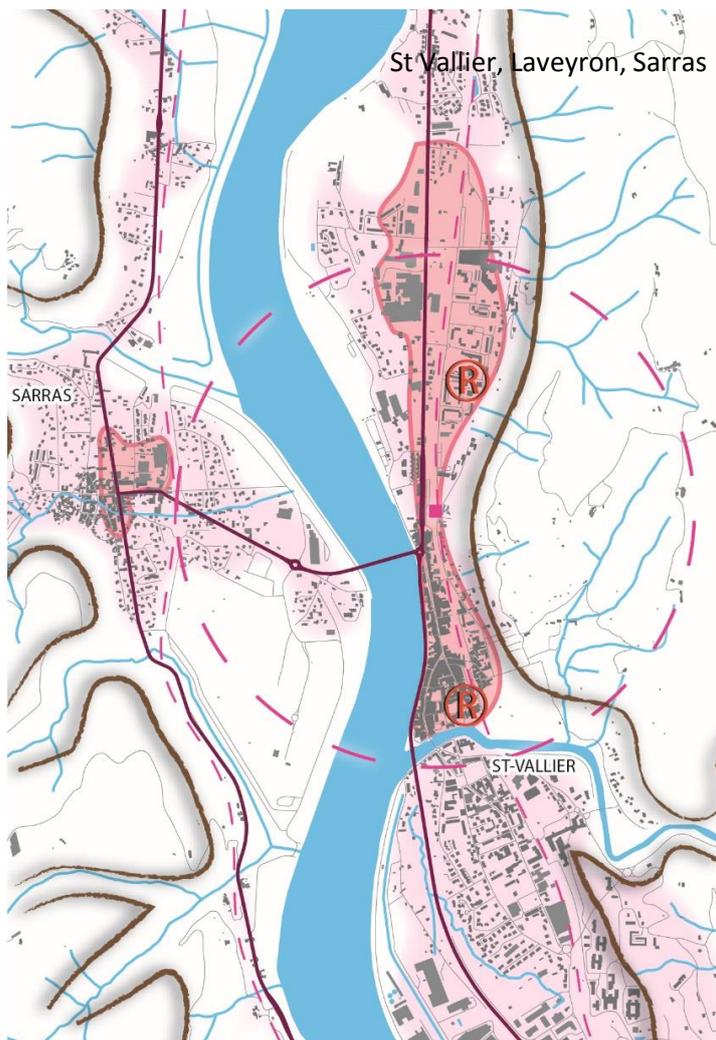
Fig.4.3.20 – Les 6 villes et bourgs à potentiel de densification et de mutation urbaine



Condrieu, Les Roches de Condrieu, St Clair du Rhône

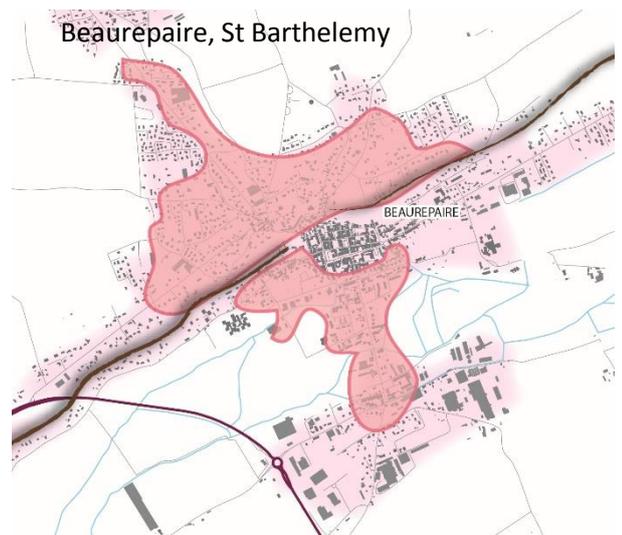
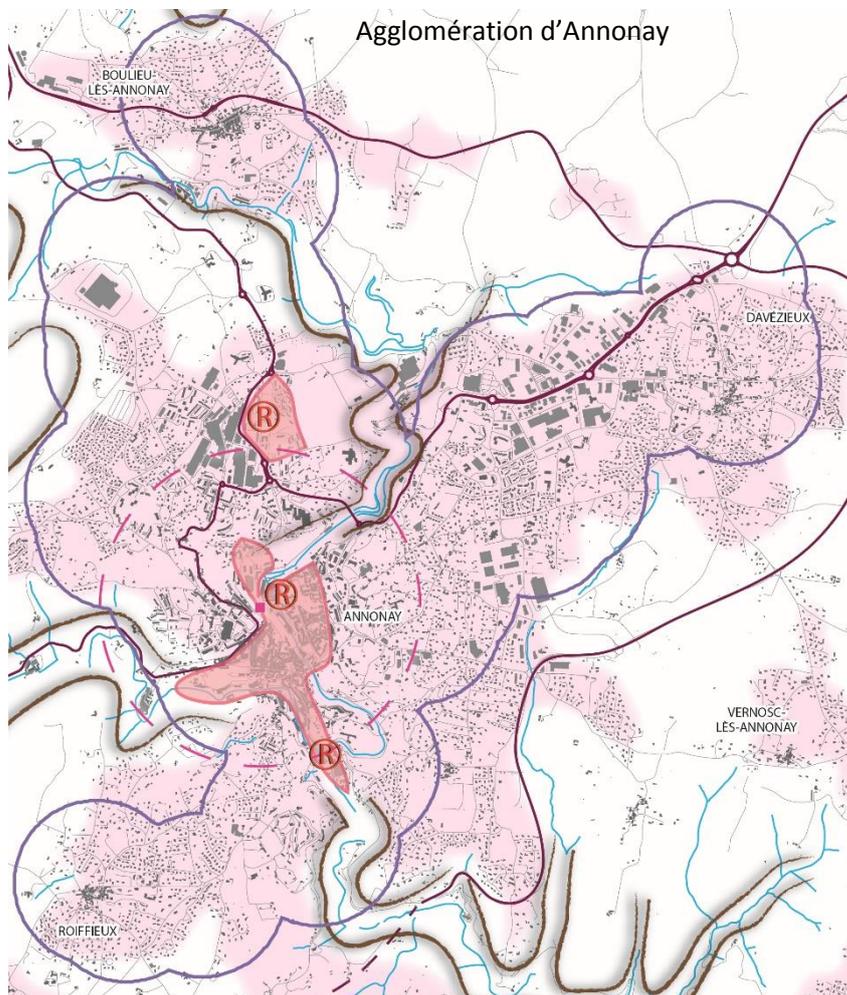
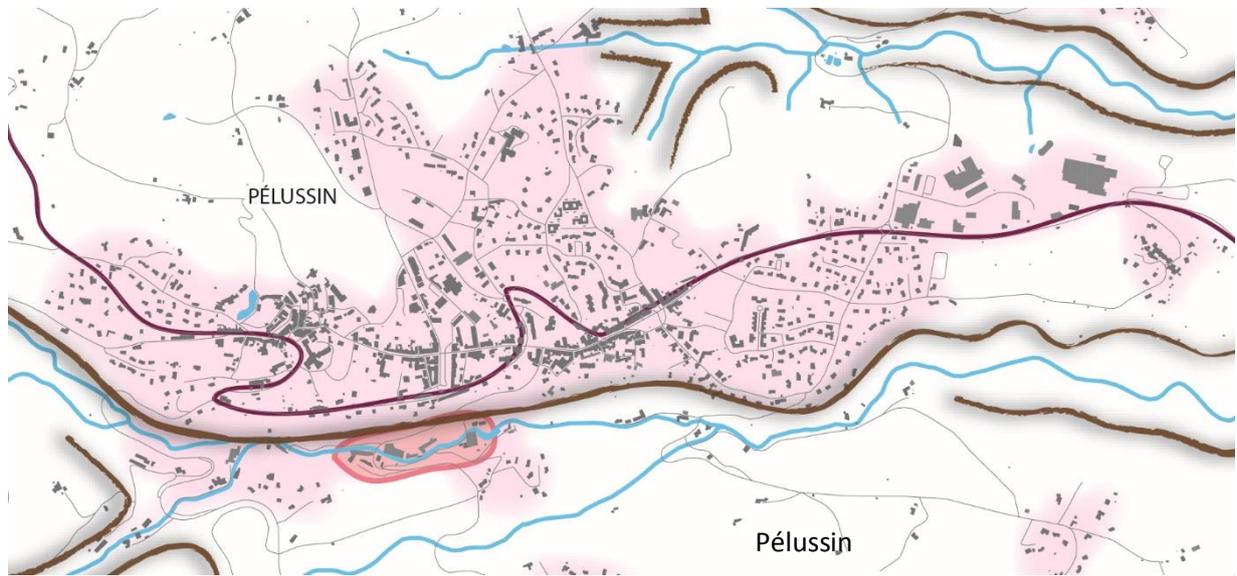


St Vallier, Laveyron, Sarras



Légende :

- Axe routier principal
- Axe routier secondaire
- Tissu urbain
- Secteur à potentiel de renouvellement urbain
- Secteur à moins d'un km d'une gare ou moins de 500m d'un arrêt de bus d'une ligne structurante
- Ⓡ Site de renouvellement urbain
- Ⓡ Gare TER et son rayon de 1000m
- Cours d'eau
- Ligne de relief importante



**Légende :**

-  Axe routier principal
-  Axe routier secondaire
-  Tissu urbain
-  Secteur à potentiel de renouvellement urbain
-  Secteur à moins d'un km d'une gare ou moins de 500m d'un arrêt de bus d'une ligne structurante
-  Site de renouvellement urbain
-  Gare TER et son rayon de 1000m
-  Cours d'eau
-  Ligne de relief importante

## **Une déprise agricole dans les pentes et l'avancée de la forêt**

La description des entités paysagères du Pilat, du Haut-Vivarais, et, dans une moindre mesure, du plateau et de la vallée de la Galaure, met en évidence la tendance commune à l'enfrichement et à la descente des boisements sur le bas de pentes jusque-là pâturées ou cultivées.

Ces phénomènes sont liés aux évolutions agricoles : la diminution de l'élevage et la mécanisation poussent à l'abandon des terres pentues et moins faciles d'accès. Parallèlement, le développement de l'urbanisation diffuse sur ces mêmes pentes, recherchées pour les points de vue qu'elles offrent toutes, a inévitablement accentué le problème par la spéculation foncière, les propriétaires ne voulant plus s'engager dans des baux ruraux dans l'attente d'une éventuelle vente future...

La réduction drastique des zones d'habitat diffus a commencé et va faire progressivement disparaître ce dernier point. Restent les évolutions agricoles à venir, en particulier sur l'élevage...

## **Défis :**

### **Défi 3.2.1 Améliorer la qualité des entrées d'agglomérations, villes et villages et des abords des axes structurants**

L'étiement des entrées de villes et villages est commun à presque tous, le long des grands axes routiers de la vallée du Rhône, comme le long des routes départementales. Leur vieillissement va accentuer leur déjà faible qualité. Aussi est-il urgent d'agir, en particulier le long de la RN7.

L'exigence de renouvellement urbain, à prioriser sur l'extension urbaine, est certainement une des pistes à explorer pour permettre la disparition progressive des « zones », îlots et bâtiments les plus dégradés. Une autre est la requalification des espaces publics et routiers, le plus souvent surdimensionnés, avec la contribution des riverains pour réaménager et embellir leurs façades urbaines et leurs abords.

Le troisième, déjà en cours, est l'arrêt des extensions urbaines linéaires.

### **Défi 3.2.2 : Reconquérir les cœurs urbains et favoriser la nature en ville**

La complexité des opérations à mener et leur coût restent des freins importants à leur multiplication, mais une culture, des savoir-faire se développent et des clients achètent. Autant de facteurs qui vont permettre d'amplifier l'effort. Les paysages, les patrimoines bâtis et la convivialité urbaine ont tout à y gagner, surtout si ces opérations permettent d'aérer et végétaliser des quartiers anciens souvent trop denses et sombres. Annonay, Vienne, St Vallier, Pélussin, Serrières, le Grand Serre, et bien d'autres, ont besoin de dédensifier certains îlots pour faire rentrer la lumière dans les nouveaux logements, créer des accès pour tous -y compris les Personnes à Mobilités Réduites- ouvrir des espaces de proximité verts et agréables. L'un ne peut se faire sans l'autre.

### **Défi 3.2.3 : Améliorer l'intégration des nouvelles constructions dans leur environnement naturel et bâti**

Trop de constructeurs (mais pas tous) font fi de la question de ce qu'ils donnent à voir aux autres. Deux points achoppent particulièrement : le choix du site et la « discrétion » de l'aménagement-construction. Les PLU doivent et peuvent améliorer leur contenu en la matière par :

- le choix judicieux des secteurs à renouveler ou urbaniser, avec le respect des éléments constitutifs du site (topographie, eau, végétation, murets, puits...) –selon les 4 types décrits plus haut- (trop visible en rebord de plateau ou au bord de l'axe routier, ou dans une topographie complexe...)
- les orientations d'aménagement et le règlement pour éviter les bouleversements de terrains (talutage et enrochage excessifs), le positionnement anarchique du bâti sur sa parcelle (sans respect des alignements voisins, à ras du voisin, au bord et en surplomb...), les volumes et hauteur, le traitement des façades et de leur couleur (souvent trop blanche ou éclatante) et celui des clôtures (parpaings pas enduits, murs végétaux trop hauts, esthétiques diverses...)...

L'orientation générale étant de construire dans les enveloppes urbaines existantes, les réflexions et règlement d'urbanisme doivent aussi s'orienter plus

finement sur les questions d'intégration dans le tissu bâti: prise en compte de sa morphologie, de ses caractéristiques architecturales, de son organisation, etc.

#### **Défi 3.2.4 : Apporter une attention particulière sur la qualité des interfaces entre les espaces bâtis et les espaces agro-naturels**

Les extensions successives des villes et villages ont repoussé et étendu partout le linéaire d'interface entre espaces agricoles ou naturels et tissu bâti. Ces vis à vis ne sont pas toujours pensés ni traités, et la transition peut être brutale : bâtiments posés sur leur terre-plein sans aucun traitement végétal, soubassements très importants avec de gros enrochements, alignements de maisons neuves trop claires à ras des champs... Pourtant, ces franges peuvent être traitées de façon douce, écologiquement et paysagèrement : fonds de jardins plantés d'espèces locales et hétérogènes, et de fruitiers ou potagers ; chemins ruraux bordés de fossés et de haies et de quelques grands arbres suffisent à adoucir la transition. Pour permettre à la nature de rentrer en ville (ou village), il y a aussi intérêt à positionner des chemins végétalisés, voire des coulées vertes, depuis l'extérieur jusqu'à l'intérieur de chaque bourg.

## Enjeu 4 : Limiter la vulnérabilité et l'exposition aux risques et nuisances d'aujourd'hui comme de demain

Les risques naturels et technologiques font l'objet d'importants efforts de prévention (plans de prévention des risques d'inondation et des risques technologiques, atlas de zones inondables, carte des aléas...). Toutefois, l'apparition de catastrophes naturelles ou / et technologiques ont souvent de graves conséquences sur la santé humaine, directement (blessures physiques, traumatismes psychologiques etc...) ou indirectement (dysfonctionnement voire mise hors service des infrastructures y compris sanitaires et risques de propagation des maladies, dégradation des conditions de vie...).

Il est essentiel d'identifier les territoires les plus exposés aux risques et d'adapter les politiques de développement afin de réduire l'exposition des populations.

Sur le territoire, par exemple, 112 communes sur 153 sont concernées par le risque d'inondation, et 47 communes sont situées dans le périmètre du plan particulier d'intervention (PPI) nucléaire de la centrale de Saint Alban - Saint-Maurice-l'Exil. De nombreuses communes sont concernées par les risques SEVESO, sismiques, ou de mouvement de terrain.

## Constat partagé 4.1 De nombreux risques industriels et technologiques

Seveso et ICPE : des installations nombreuses mais encadrées

Les Plans de Protection des Risques Technologiques

Plans d'intervention nucléaire

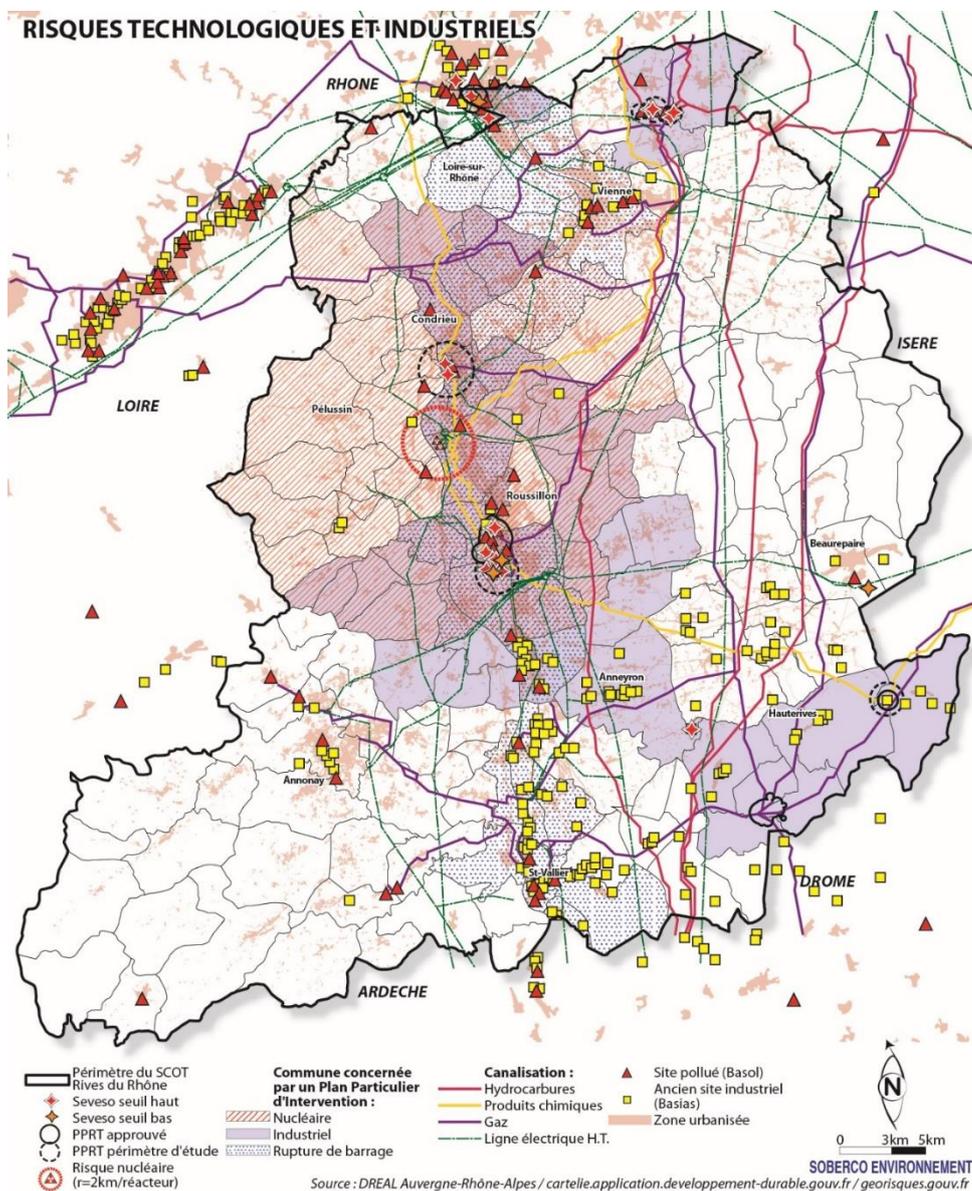
Transport de matières dangereuses un trafic dense et multimodal qui multiplie les risques (route, fer, canalisations)

Le risque de rupture de barrage

Les risques miniers

### Les installations Seveso

Sur le territoire des Rives du Rhône, 23 établissements sont classés Seveso, dont 17 classés seuil haut (16 en Isère). Les entreprises classées Seveso sont principalement localisées à Salaise-sur-Sanne (plateforme chimique) et à Chasse-sur-Rhône (zones industrielles de la vallée du Rhône).



Les ICPE sont réparties de la manière suivante :

- 48 ICPE en Isère, principalement sur les communes de Salaise-sur-Sanne (6), Reventin Vaugris (6), Roussillon (5) ou Vienne (5)
- 48 ICPE dans la Drôme notamment à Albon (4), Andancette (4), Anneyron (6) ou St-Vallier (5)
- 40 en Ardèche, dont 10 à Annonay
- 4 dans la Loire, à Maclas (2) et Pélussin (2)
- 18 dans le Rhône, principalement à Ampuis (5) et St-Romain-en-Gal (4)

Fig. 4.4.1 – Risques technologiques et industriels

### Les ICPE

158 Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) soumises au régime de l'autorisation sont recensées sur le territoire.

### Les Plans de Protection des Risques Technologiques

Les Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) vont contribuer à définir une stratégie de maîtrise des risques sur les territoires accueillant des sites industriels à risque. Combinant réduction des risques à la source, réglementation de l'urbanisation et des constructions, mesures foncières pouvant aller jusqu'à l'expropriation, ces plans seront des leviers puissants pour l'action publique. Sur le territoire, 2 sites SEVESO seuil haut ne disposent pas de PPRT. Il s'agit de TREDI à Salaise-sur-Sanne et du Sita REKEM, situé à Roussillon.

Deux établissements à risque disposent d'un PPRT, sans toutefois être classés SEVESO :

- Le site Novapex (stockage souterrain) au Grand Serre

- Le site Storengy (ex. GDF, stockage souterrain de gaz) à Tersanne

### Plans d'intervention nucléaire

Sur le territoire, 47 communes sont concernées par le Plan Particulier d'Intervention (PPI) du risque nucléaire, qui définit l'organisation mise en œuvre par les exploitants nucléaires et les services de l'Etat pour gérer une situation de crise dans un périmètre de 2 km, 5 km et 10 km autour du Centre de Production Nucléaire (CPN).

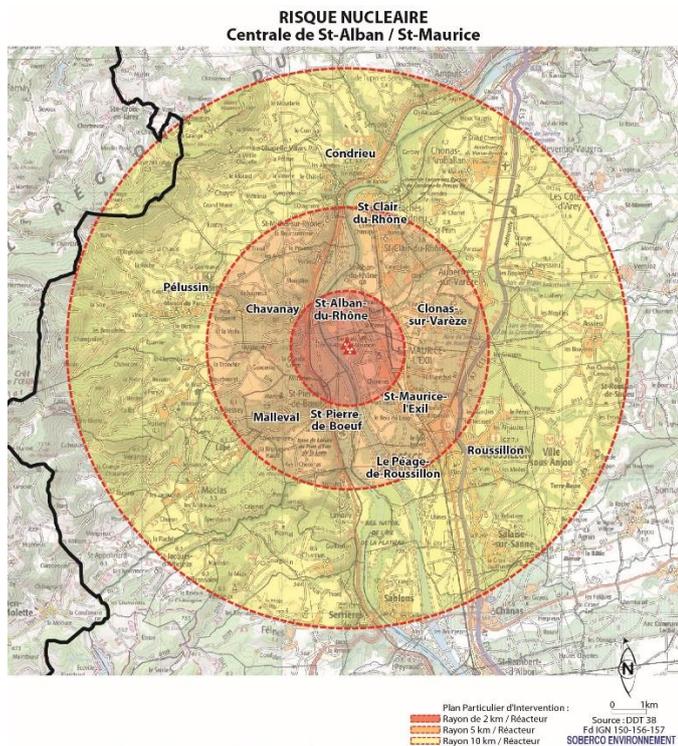


Fig. 4.4.2 – Risque nucléaire – Centrale de Saint-Alban/Saint-Maurice

En cas de dysfonctionnement ou d'accident, une grande partie du territoire des Rives du Rhône serait concernée par un risque majeur (impliquant un enjeu humain) d'irradiation et/ou de contamination. Les départements de l'Isère et la Loire sont particulièrement exposés au risque, tandis que le département du Rhône connaît un risque encore mal défini.

La maîtrise de l'urbanisation autour des INB (installations nucléaires de base) vise non pas à interdire les constructions, mais à les autoriser de façon raisonnée. Il convient de préserver les zones d'alerte d'urgence des Plans Particuliers d'Intervention (PPI) d'une densification significative de la population ou de l'installation d'établissements sensibles ou importants.

### Transport de matières dangereuses (route, fer, canalisations)

Le trafic se répartit au deux tiers sur les voies routières et pour un tiers sur les voies ferrées. Les transports fluviaux, aérien et les réseaux de canalisations ne représentent que 5 % du trafic. Les matières dangereuses ainsi transportées peuvent être inflammables, toxiques, explosives, corrosives ou radioactives, et risquer de causer des dommages humains, matériels ou environnementaux. Sur le territoire, les risques liés au transport de matières dangereuses concernent 106 communes soit près de 2/3 des communes.

## TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES : INFRASTRUCTURES



Fig. 4.4.3 – Transport de matières dangereuses et infrastructures

### Le risque de rupture de barrage

Le territoire est concerné par l'onde de submersion définie dans le cadre de la préparation du Plan Particulier d'Intervention (PPI) du barrage de Vouglans situé dans le département du Jura. Une rupture, totale et instantanée, du barrage entraînerait celle des barrages aval sous l'effet de l'onde. Les 52 communes situées dans le couloir du Rhône sont concernées par ce risque.

De plus, les inondations historiques du Rhône, parfois récentes (1993, 1994, 2002, 2003) ont montré que les ruptures de digue constituent un risque important pour les vies humaines. Le recensement conduit dans le cadre de l'Etude Globale Rhône en 2002, a mis en évidence l'importance des digues existant le long du Rhône : 1000 km de digues pour une longueur totale du fleuve de 480 km.

Un des enjeux du volet « Inondations » du Plan Rhône consiste justement à éviter ces ruptures de digue en fiabilisant les ouvrages existants qui protègent les lieux densément urbanisés. L'objectif fixé est de fiabiliser 50 % des digues du Rhône d'ici 2015.

## Les risques miniers

116 ouvrages miniers sont recensés sur le territoire, dont 12 sont encore en cours d'exploitation. La connaissance de ces sites est importante pour la prévention des risques d'effondrement et d'affaissement de terrain.

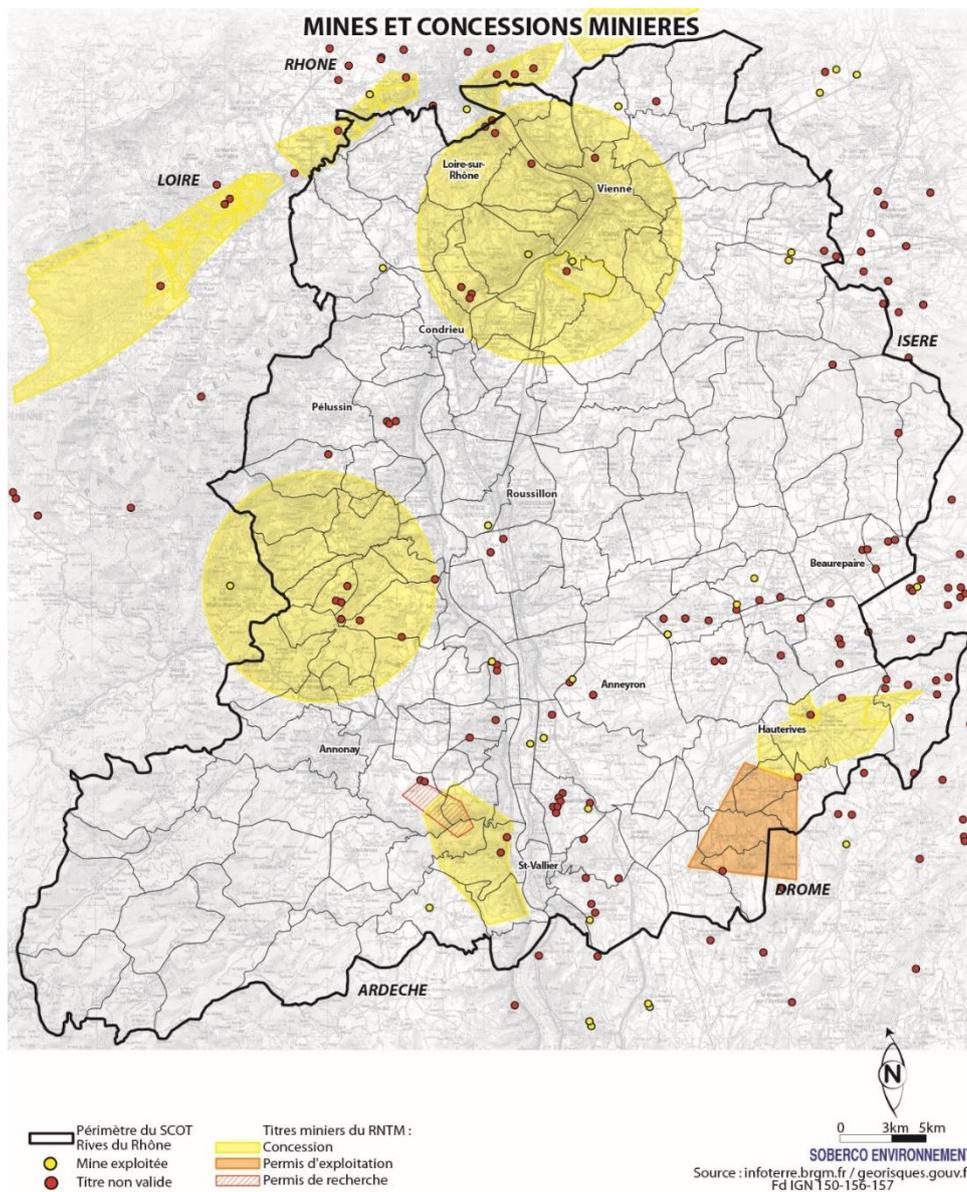


Fig. 4.4.4 – Mines et concessions minières

Sur les 13 concessions, seulement deux concessions sont en cours de validité au Grand-Serre (concession pour le stockage souterrain de propylène) et à Hauterives (concession de Châtelard pour exploitation de sel de sodium).

## **Défis :**

### **4.1.1 Prendre en compte les risques dans les choix de développement et limiter l'exposition des populations**

Les choix de développement devront prioriser les zones les plus éloignées des sources de risques. L'ensemble des constructions, évolution de bâti et opération d'aménagement devra intégrer les réglementations en vigueur en termes de risque.

### **4.1.2 Identifier et prendre en compte les sites pollués ou potentiellement pollués**

Le développement de l'urbanisation et des activités devra se faire de manière privilégiée sur les sites non pollués. Un diagnostic des sols permettrait d'identifier précisément les zones polluées et d'en évaluer le risque. A partir de ce diagnostic, des politiques volontaristes pourraient traiter de la question de la dépollution ou reconversion des sites pollués.

### **4.1.3 Concilier la prise en compte des risques et le potentiel de développement des activités économiques**

L'implantation de nouvelles activités prendra en compte l'existence des risques, qui représente notamment un fort enjeu dans la vallée du Rhône. L'enjeu est de ne pas renforcer l'exposition des hommes et des biens aux risques existants. Le développement peut néanmoins se faire sur les secteurs les moins exposés, conditionné à la mise en œuvre de mesures de protection et de prévention particulières.

## Constat partagé 4.2 Une vulnérabilité forte aux aléas naturels, notamment liés aux inondations

**Des risques d'inondation marqués dans la vallée du Rhône**

**63 communes exposées au risque de mouvements de terrain**

**Feux de forêts : l'Ardèche et le Pilat exposés**

**De nombreuses communes exposées au Radon, gaz radioactif**

**La frange Ouest du territoire sous risque de sismicité**

### **Des risques d'inondation marqués**

Le régime hydrologique des principaux cours d'eau du territoire et leurs profils topographiques favorisent plusieurs types d'inondations (crue à débordement lent de cours d'eau, crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau, remontée de nappe, stagnation des eaux pluviales, ruissellement, ...) et font de cette problématique un enjeu majeur en terme d'aménagement du territoire.

Certains secteurs sont particulièrement vulnérables et concentrent des enjeux humains et économiques importants tels que les agglomérations viennoises et Roussillon/Saint-Rambert. De même, 27 700 ha environ sont classés zones inondables, soit environ 15 % du territoire et sur les 112 communes du territoire concernées par le risque d'inondation seulement 79 possèdent un document de prévention des risques d'inondation (soit un peu plus de 40 %).

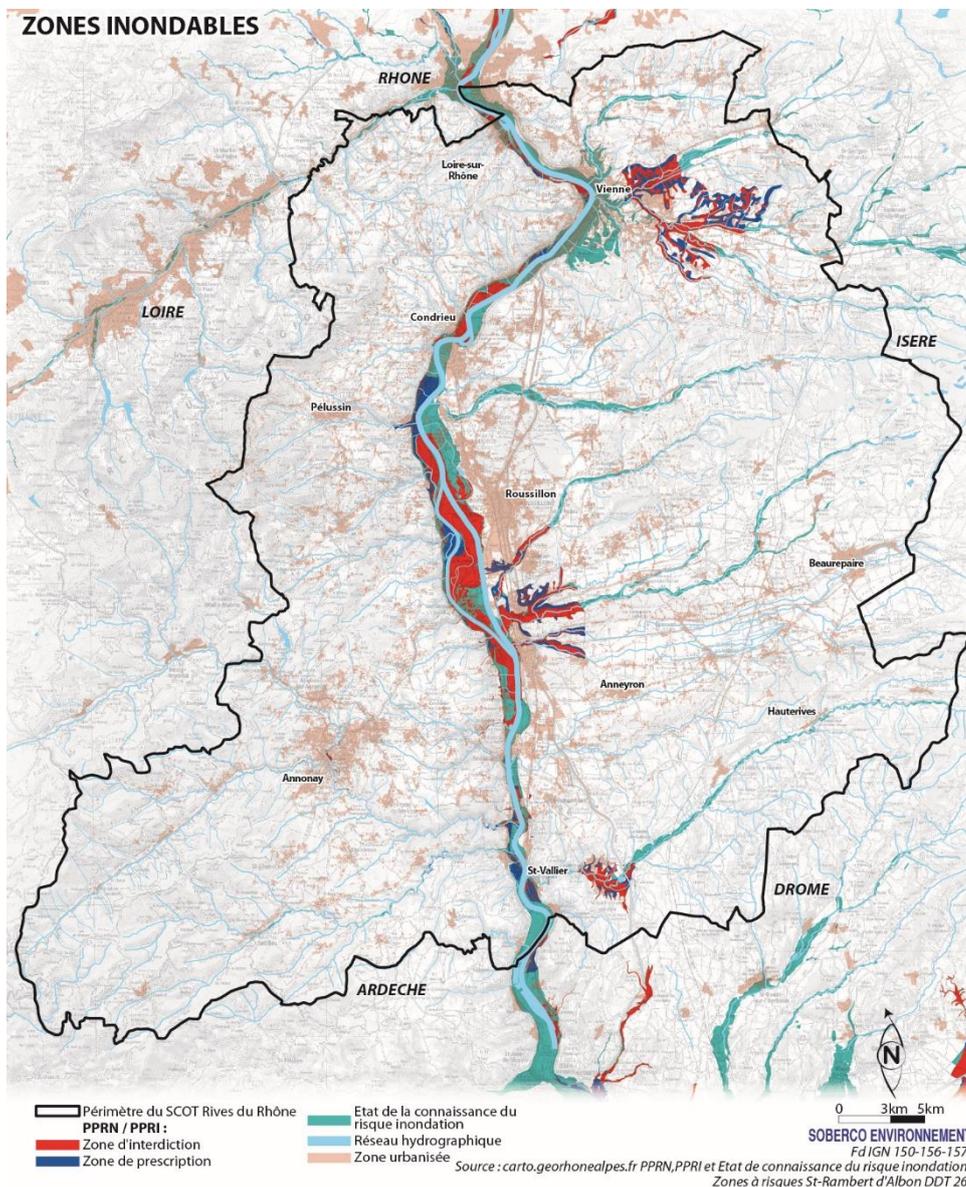


Fig. 4.4.5 – Les zones inondables

Suite à l’Evaluation Préliminaire des Risques d’Inondation menée en 2011 (EPRI), **le Territoire à Risque Important (TRI) de Vienne** a été défini par arrêté du 20 décembre 2013. La cartographie des phénomènes d’inondation a été élaborée pour les débordements du Rhône et de la Gère sur 30 communes. Une SLGRI (stratégie locale de gestion du risque inondation) a été élaboré par les services de l’Etat sur un périmètre plus large que le TRI et arrêté en 2017. Le principal enjeu de cette gestion stratégique et collective des risques d’inondations est de préserver les vies humaines, éviter d’interrompre les activités économiques et ne pas compromettre le développement d’un territoire. Ces nouveaux outils doivent conduire à repenser un développement du territoire capable de « vivre avec les inondations ».

Le territoire est aussi concerné par le **TRI de l’Aire Métropolitaine Lyonnaise, approuvé en juin 2017**, pour la commune de Saint-Romain-en-Gier et par la SLGRI associée pour les communes de Saint-Romain-en-Gier, Echallas, Trèves et Longes. Les objectifs associés sont les mêmes que pour le TRI de Vienne.

## Mouvements de terrain

Les mouvements de terrain peuvent se traduire de différentes façons :

- Affaissement plus ou moins brutal de cavités souterraines ;
- Phénomène de gonflement ou de retrait lié aux changements d'humidité des sols argileux ;
- Tassement des sols compressibles (tourbe, argile) ;
- Glissement de terrains instables dans des secteurs de pente...

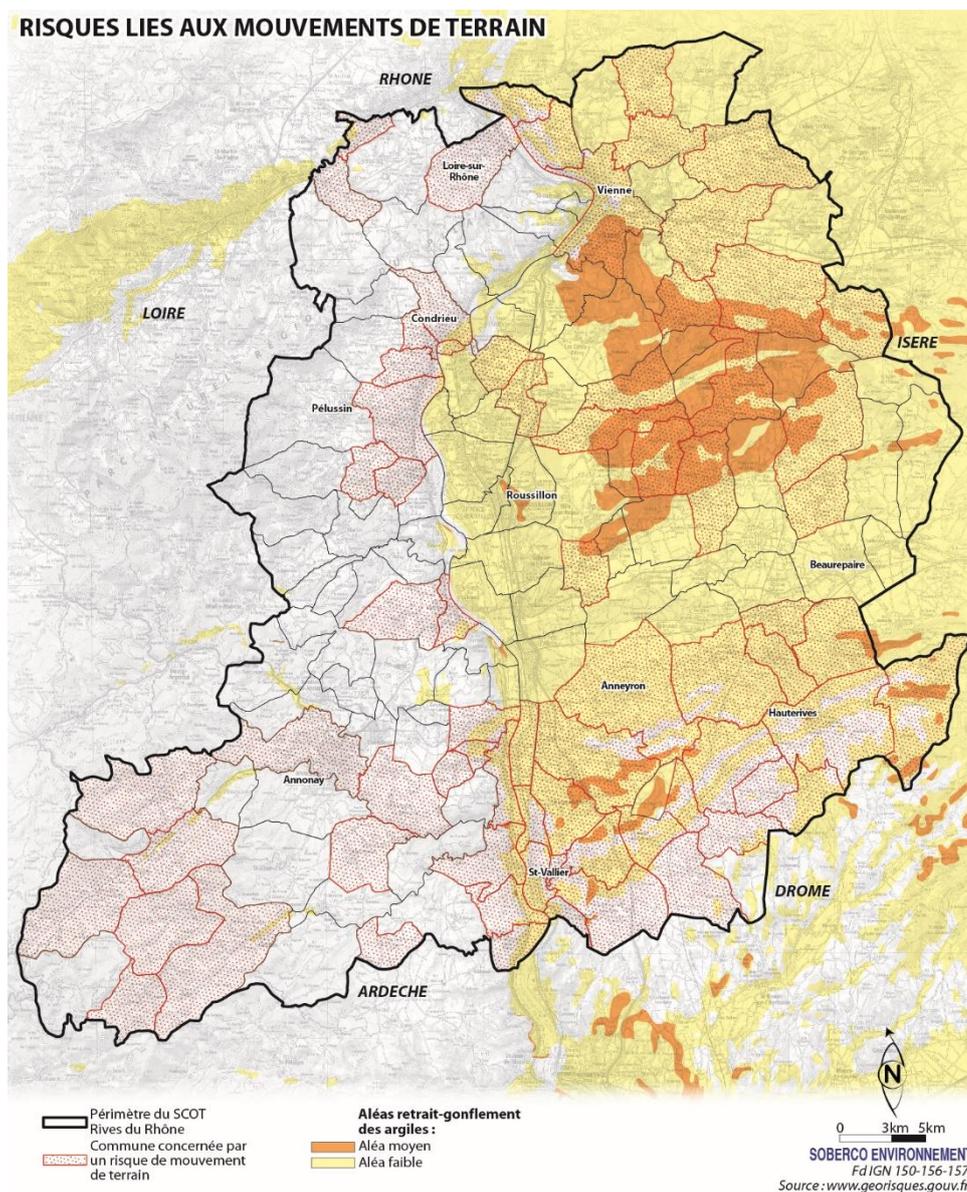


Fig. 4.4.6 – Risques liés aux mouvements de terrain

En raison des pentes (surtout en rive droite) et des substrats instables (essentiellement en rive gauche), 63 communes des Rives du Rhône sont exposées au risque de mouvement de terrain. Dans les cas où des cartes d'aléas ont été réalisées, des règlements s'imposant aux PLU fixent les aptitudes à l'aménagement et les règles de constructibilité de ces secteurs.

Sur le territoire, 7 communes bénéficient d'un « PPR mouvements de terrain » : Agnin, Estrablin, Pont-Évêque, Sonnay, Vienne, Chanas et Les Côtes d'Arely.

Par ailleurs, 11 communes concernées par des risques d'inondation par coulées de boues suite au ruissellement, disposent d'un document de prévention des risques d'inondation. Ce risque est également identifié sur 17 autres communes.

### Feux de forêts

Les forêts couvrent 70 750 ha, soit environ 35% du territoire, et 76 communes sont concernées par des risques liés aux feux de forêt, dont 13 communes ardéchoises courant un risque potentiel moyen à important, du fait d'une proximité de la forêt avec les zones urbaines.

#### RISQUES DE FEUX DE FORETS

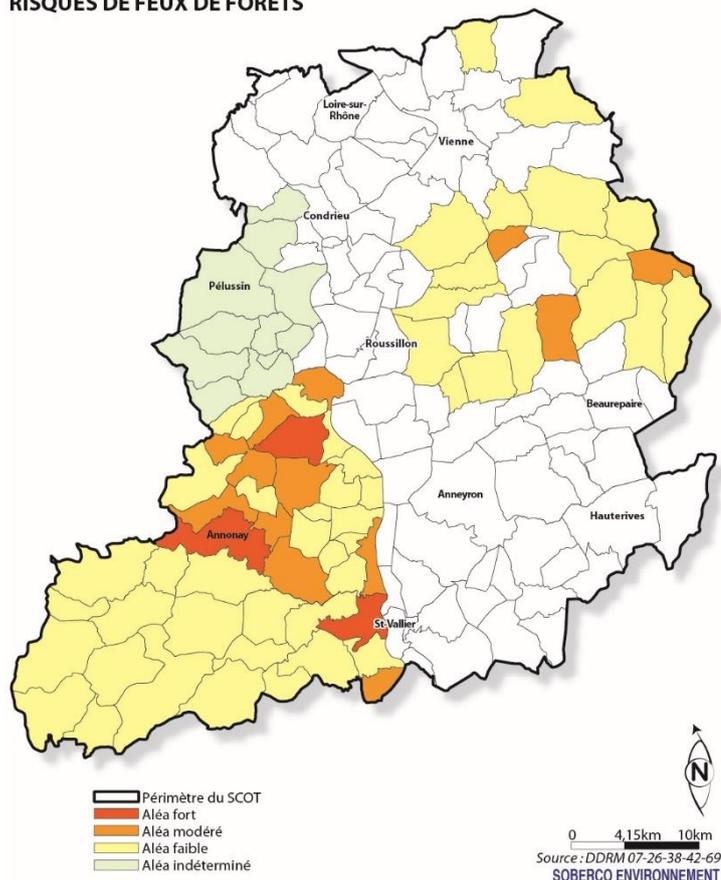


Fig. 4.4.7 – Risques de feux de forêts

### Exposition au Radon

Le radon est un gaz radioactif d'origine naturelle issu de la désintégration de l'uranium et du radium présents dans la croûte terrestre, notamment dans les sous-sols granitiques et volcaniques. Ce gaz est un des agents responsables du cancer du poumon.

80 communes du territoire sont concernées par un risque potentiel au radon élevé et 73 par un risque faible. Afin de limiter l'exposition de la population au radon, plusieurs précautions peuvent être prises lors de la réalisation de bâtiments neufs et de travaux sur des bâtiments existants : limiter les surfaces d'échanges sol/bâtiment en évitant les sous-sols et les remblais, ventiler les locaux correspondants...

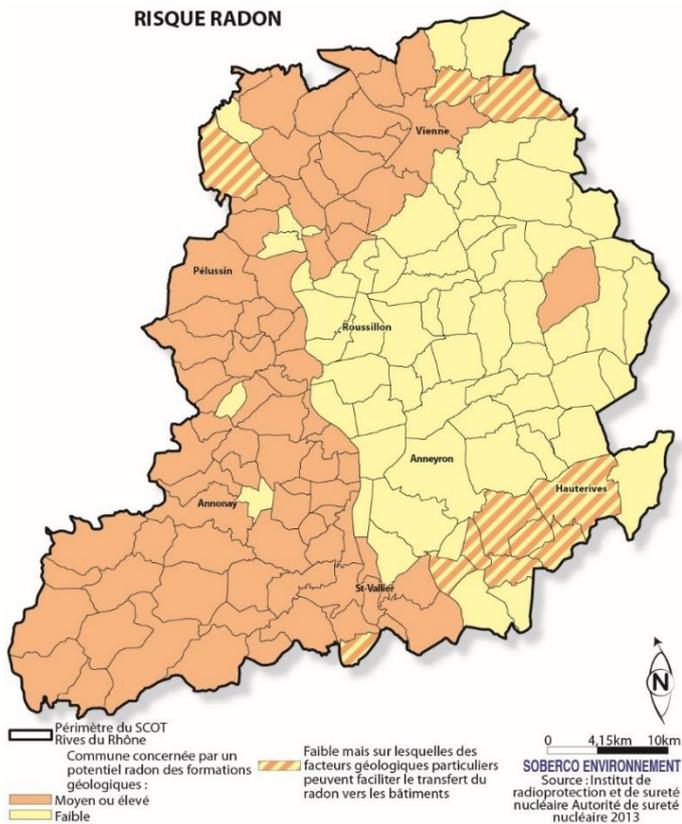


Fig. 4.4.8 – Risque lié au radon

### Sismicité

Les communes des Rives du Rhône sont toutes concernées par un aléa sismicité de type modéré à l'exception de 29 communes de la frange Ouest du territoire qui sont en zone de sismicité faible.

Les règles de construction parasismique sont des dispositions constructives dont l'application relève de la responsabilité des maîtres d'œuvre et des maîtres d'ouvrage.

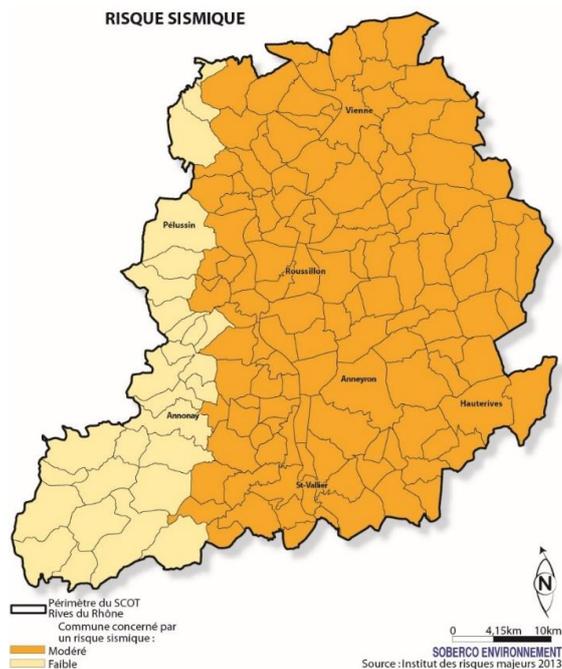


Fig. 4.4.9 – Risque sismique

## **Défis :**

### **4.2.1 Prévenir les inondations, connaître et faire connaître le risque**

Les réseaux et dispositifs de connaissance, de suivi et de contrôles des risques et nuisances, quand ils existent, sont souvent d'échelle régionale. L'enjeu porte sur le renforcement de la connaissance et sur une meilleure prise en compte des modes de vie des habitants exposés aux risques à l'échelle locale.

### **4.2.2 Prendre en compte les risques d'inondation et surfaces submersibles dans les choix de développement**

Les documents de planification devront intégrer les plans de préventions des risques en vigueur afin de localiser les secteurs de développement les moins exposés au risque. En l'absence de tels plans, les documents de planification devront déterminer les conditions permettant d'assurer la prise en compte du risque inondation.

### **4.2.3 Prévoir des aménagements limitant le risque d'inondation**

Le choix de localisation des secteurs de développement seront justifiés au regard de la prise en compte du risque inondation. Les documents de planification proposeront des orientations d'aménagement limitant le risque d'inondation (limitation des volumes d'eau rejetés dans les ruisseaux et cours d'eau, maintien de secteurs perméables, collecte des eaux pluviales, ...)

### **4.2.4 Prendre en compte l'ensemble des risques dans les choix et modèles de développement**

Le choix de localisation des secteurs de développement seront justifiés au regard de la prise en compte de l'ensemble des risques naturels (feux de forêt, sismicité, etc.). Les aménagements devront prendre en compte l'ensemble des règles constructives liées aux risques naturels.

## Constat partagé 4.3 Des adaptations nécessaires aux évolutions écologiques et climatiques

### Des changements climatiques aux impacts variés pour le territoire

#### Une présence forte et en développement de l'ambroisie

### Des changements climatiques aux impacts variés pour le territoire

Selon les projections de Météo France<sup>4</sup>, le territoire connaîtrait d'ici 2050 une augmentation globale des températures, une modification de la répartition des pluies annuelles (plus importante en hiver et en automne), une augmentation du rayonnement solaire en période estivale et une diminution importante des réserves en eau des sols.

Sur le territoire, ces évolutions climatiques pourraient se traduire par :

- Une augmentation de la fréquence des phénomènes caniculaires, présentant un risque de surmortalité chez les plus de 70 ans.
- Une augmentation de la fréquence des phénomènes de retrait gonflement d'argile consécutifs
- Une accentuation de la variabilité des débits des cours d'eau
- Une évolution des pratiques agricoles liées à une modification des sols, la modification des dates de vendanges, des dates de récolte, l'apparition de nouveaux parasites, les besoins accrus d'irrigation,...
- Une évolution des aires de répartition des espèces végétales et animales qui devront s'adapter aux nouvelles conditions climatiques ou migrer.

Le phénomène de vague de chaleur correspond à un réchauffement important de l'air affectant une région assez étendue sur une longue période. Ce phénomène est généralement associé au phénomène de canicule. Cette augmentation généralisée des températures sera particulièrement marquée en milieu urbain dense. En effet plusieurs études ont montré l'existence d'un phénomène d'îlot de chaleur urbain, c'est-à-dire des « élévations localisées des températures, particulièrement des températures maximales, enregistrées en milieu urbain par rapport aux zones rurales ou forestières voisines ».

De même, l'augmentation des températures aggravera les épisodes de sécheresse en termes de fréquence et de durée.

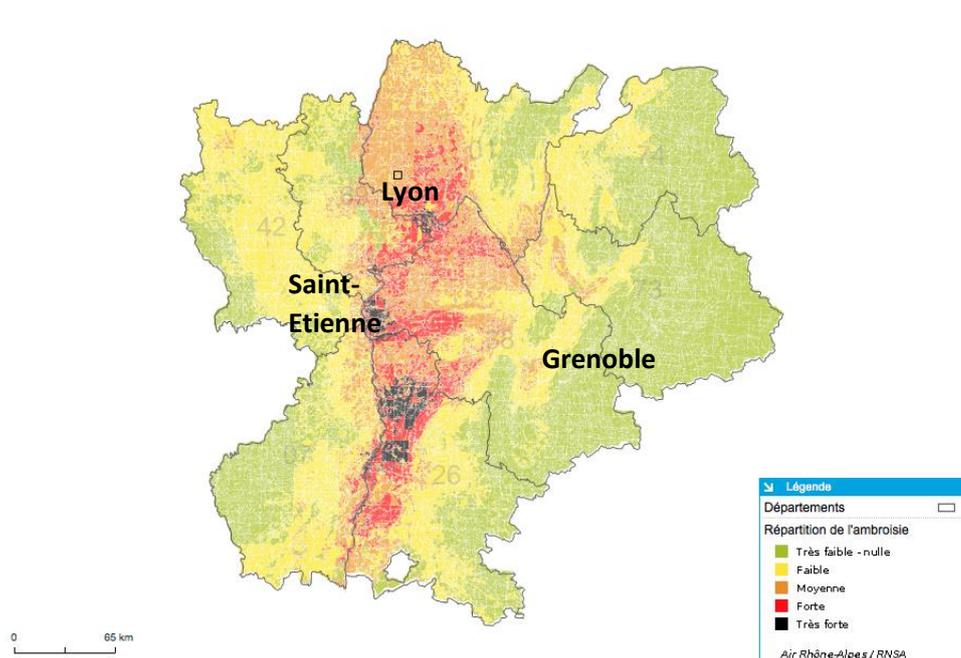
### Une présence forte et en développement de l'ambroisie

Concernant l'ambroisie, déjà très présente, le Nord Isère et la Vallée du Rhône sont particulièrement impactés par la dispersion de ces pollens. Les pollens d'ambroisie sont globalement en hausse sur le territoire. Des campagnes d'arrachage ou de fauchage avant floraison sont mises en place et des arrêtés

<sup>4</sup> modèle Arpège-Climat, fondé sur les hypothèses du scénario B2 du Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC - scénario modéré simulant une augmentation moins rapide qu'aujourd'hui des émissions de gaz à effet de serre)

préfectoraux prescrivent la destruction obligatoire de l'ambrosie en Ardèche, dans la Drôme, l'Isère, la Loire ou le Rhône.

Les personnes les plus sensibles à la pollution atmosphérique sont les jeunes enfants, les personnes âgées et les personnes qui souffrent d'insuffisance respiratoire ou qui présentent des troubles allergiques comme les personnes asthmatiques.



Source : Air Rhône-Alpes

Fig. 4.4.10 – Présence probable de l'ambrosie dans la région ex Rhône-Alpes, en 2013

## **Défis :**

### **4.3.1 Prendre en compte le changement climatique dans les modes de construction**

Les documents de planification présenteront des mesures visant à limiter la formation d'îlots de chaleur (trame verte urbaine notamment), ainsi qu'à favoriser des constructions bioclimatiques permettant une régulation optimale des températures par le bâti (orientation, toiture en casquette, végétalisation, matériaux, isolation, ...)

### **4.3.2 Assurer un développement équilibré quant à l'usage de l'eau pour anticiper les conflits possibles**

Des pressions qualitatives sont observées sur le territoire, notamment liées aux activités agricoles, industrielles, mais également aux rejets des stations d'épuration. Il conviendra de fixer des objectifs d'accueil de populations nouvelles cohérents avec la capacité des ressources en eau, en tenant compte notamment les importants besoins en eau liés au refroidissement industriel et à l'irrigation agricole. Les pratiques dans ces deux secteurs seront également appelées à évoluer.

### **4.3.3 Encourager une consommation éco-responsable**

La sensibilisation et l'éducation citoyennes sont sans doute les premiers et indispensables leviers à actionner pour assurer la transition écologique de notre société. Le consommateur a un grand rôle à jouer : achat de produits locaux pour réduire l'impact carbone, vigilance quant aux déchets liés aux emballages, utilisation de produits non polluants, etc. C'est par une transformation profonde de nos habitudes et par la somme de comportements individuels qu'une évolution positive pourra avoir lieu.

### **4.3.4 Poursuivre la mise en œuvre des politiques de lutte contre l'ambrosie**

Parmi les nombreuses plantes invasives, l'ambrosie apparaît comme la plus problématique en matière sanitaire, par son fort pouvoir allergisant. De nombreuses recherches et démarches ont lieu au niveau local pour tenter de limiter la progression de cette plante, notamment sur Vienne Condrieu Agglomération (cartographie, élus communaux référents, tests terrain, ...) et doivent être poursuivis dans les années à venir.

## Constat partagé 4.4 Une concentration des activités et infrastructures qui expose la population à de fortes nuisances

**Des pollutions atmosphériques impactant la qualité de l'air**

**Des activités pouvant générer des problèmes de pollution des sols**

**Une radioactivité naturelle limitée**

**Des risques liés à l'exposition aux champs électromagnétiques à envisager**

**Des axes de transport générateurs de nuisances sonores**

### **Des pollutions atmosphériques impactant la qualité de l'air**

Les principales sources de polluants atmosphériques sur le territoire sont :

- Le trafic routier, notamment aux abords immédiats des principaux axes que sont l'autoroute A7 et la RN7. Le réseau routier départemental connaît également une fréquence intense dans les agglomérations de Vienne et d'Annonay.
- Les rejets atmosphériques industriels : principalement rencontrés sur les communes de la vallée du Rhône, mais également dans le bassin d'Annonay.
- Les rejets atmosphériques urbains. Le chauffage urbain constitue une autre cause importante de la pollution de l'air. Dans ce domaine, le chauffage au bois participe à une part importante, voire majoritaire, des émissions.

### **Des activités pouvant générer des problèmes de pollution des sols**

Sur le territoire, l'inventaire Basol recense 47 sites potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif. Ils sont principalement concentrés dans les secteurs de Chasse-sur-Rhône, les secteurs de Roussillon / Sablons / Salaise-sur-Sanne ou le secteur de Villette-de-Vienne. Les activités à l'origine des pollutions sont diversifiées (garages, stations essence, dépôts de ferraille, dépôts sauvages...).

Ces sites potentiellement pollués témoignent de l'activité industrielle du territoire, notamment des industries d'hydrocarbures et de chimies localisées dans la vallée du Rhône.

Les impacts constatés sont essentiellement des pollutions des eaux souterraines. On notera plus particulièrement la présence d'hydrocarbures sur les sites de Ceregrain, Finogra (Chasse-sur-Rhône), Rhodia (Salaise-sur-Sanne) ou Elf Antar (Serpaize).

## Une radioactivité naturelle limitée

La Criirad (Commission de Recherche et d'Information Indépendante sur la Radioactivité) fait régulièrement le point sur l'état de la radioactivité atmosphérique dans la région grâce à une balise permanente implantée au Péage de Roussillon. Les activités mesurées en direct ne mettent en évidence aucune anomalie de contamination, ni dépassement des seuils d'alerte (hormis un dépassement ponctuel de la concentration en radon le 07/09/2014).

## Des risques liés à l'exposition aux champs électromagnétiques à envisager

Le territoire est traversé par 262 km de lignes 63kV, 160 km de lignes 225kV et 148 km de ligne 400kV. Les secteurs résidentiels les plus concernés par ces nuisances électromagnétiques sont les communes de Chasse-sur-Rhône, Luzinay (secteur est), Châteauneuf-de-Galaure (le lieudit St-Bonnet-de-Galaure), les zones résidentielles de St-Maurice l'Exil et St-Alban du Rhône (les plus proches de la centrale nucléaire et des lignes 400kV), les zones habitées (et industrielles) le long de la RN7 entre Salaise-sur-Sanne et Roussillon, Anneyron (secteur ouest), Félines (secteur est) et Moidieu-Détourbe.

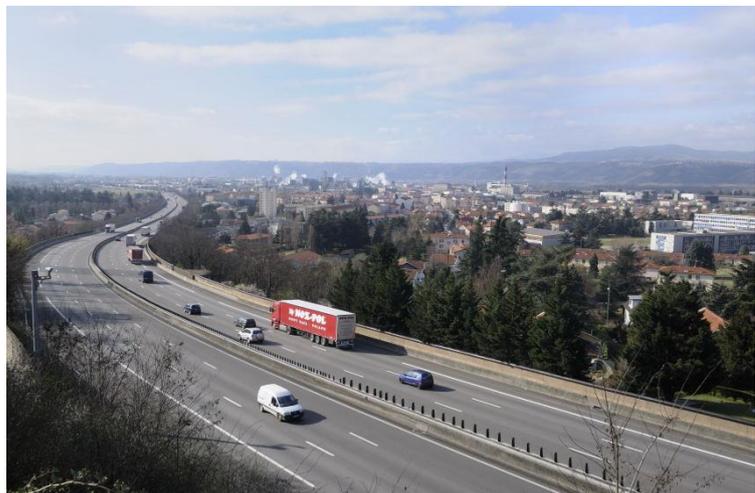
Les risques liés aux nuisances électromagnétiques sont limités en l'absence d'exposition prolongée, mais les risques de troubles visuels (à minima) peuvent être réels lors d'une exposition prolongée. Sur le territoire, près de 7960 bâtiments sont situés à une distance de précaution inférieure à celle recommandée par le CRIIREM (Centre de Recherche et d'Information Indépendant sur les Rayonnements Électro Magnétiques non ionisants).

## Des axes de transport générateurs de nuisances sonores

Les principales infrastructures pour lesquelles l'exposition des populations aux nuisances sonores a été évaluée sont : RD1082, RD820, RN7, A7, RD519, RD4, RD750, RD502, RD386, la LGV et la ligne Paris Lyon Marseille.

Le nombre de personnes exposées aux nuisances sonores (supérieures à la limite Lden : 68 dB) sur le territoire s'élève à environ 13 000 personnes (soit environ 4,8 % des habitants).

Le risque sanitaire lié aux nuisances sonores est important pour de nombreuses personnes immédiatement exposées à des valeurs supérieures aux seuils réglementaires (68 db). Sur le territoire, la population iséroise du territoire est la plus concernée par ces nuisances sonores : 7 850 personnes sont exposées à ces nuisances aux abords de l'A7, la N7, de la ligne ferroviaire Paris Lyon Marseille et des routes départementales desservant l'agglomération de Vienne. Les populations drômoises exposées à ces nuisances le sont essentiellement par l'autoroute A7 et la N7.



## **Défis :**

### **4.4.1 Prendre en compte l'exposition aux pollutions et nuisances sonores dans les choix de développement**

Les documents de planification devront mettre en œuvre des dispositions protégeant les populations les plus exposées aux nuisances sonores et réduisant l'exposition au bruit des nouvelles constructions.

### **4.4.2 Améliorer la connaissance et le suivi de la qualité de l'air**

Des dispositifs de suivi de la qualité de l'air permanents ou temporaires existent sur le territoire (ATMO Auvergne-Rhône-Alpes notamment). Ces dispositifs sont sans doute encore déployables de façon plus régulière et homogène, selon des besoins et dans des conditions définies.

### **4.4.3 Réduire les émissions de polluants et gaz à effets de serre**

Dans les documents d'urbanisme, les secteurs de développement seront localisés de manière à réduire l'exposition des populations aux pollutions atmosphériques. Les nouvelles constructions veilleront également à réduire ce risque d'exposition.

### **4.4.4 Travailler à la reconversion des sites potentiellement pollués et anciens sites industriels**

La lutte contre l'artificialisation des sols passe avant tout par la valorisation des disponibilités présentes dans le tissu urbain et sur les friches industrielles. Même si cela s'accompagne souvent d'un coût de dépollution non négligeable.

## **Partie 5 :**

**Pour un territoire accessible et  
bien desservi, pour les  
hommes et les marchandises**

## Table des matières

Enjeu 1 : Conforter l'accessibilité des hommes et des activités à tous les territoires	347
<b>Constat partagé 1.1 - Des infrastructures concentrées sur un axe Nord-Sud</b>	348
<b>Constat partagé 1.2 - Un inégal accès à la vallée du Rhône, des liaisons transversales à requalifier</b>	356
<b>Constat partagé 1.3 - Des flux de marchandises qui connectent les entreprises du territoire aux espaces métropolitains</b>	362
Enjeu 2 : Atténuer les nuisances d'un trafic routier en forte progression et générateur de nuisances	370
<b>Constat partagé 2.1 - Un trafic (auto)routier régulièrement saturé</b>	371
<b>Constat partagé 2.2 - Un trafic (auto)routier générateur de risques et nuisances</b>	376
Enjeu 3 : Valoriser l'utilisation des modes alternatifs à la voiture	384
<b>Constat partagé 3.1 - Un réseau TER structurant mais une desserte inégale entre les territoires</b>	385
<b>Constat partagé 3.2 - Une diversité des offres de transport en commun qui manque de lisibilité et de continuité</b>	391
<b>Constat partagé 3.3 - Des marges de manœuvre pour développer les pratiques alternatives à la voiture individuelle</b>	397
<b>Constat partagé 3.4 - Gares routières et ferroviaires : des infrastructures de qualité à conforter</b>	401

# Enjeu 1 : Conforter l'accessibilité des hommes et des activités à tous les territoires

Les Rives du Rhône disposent d'une situation idéale sur un axe de déplacement de niveau européen : la vallée du Rhône. De nombreuses infrastructures de transports et équipements structurants sont présents : A7, RN7, voies ferrées, fleuve avec les ports publics et appontements,...

Ces axes de transports permettent un accès rapide et facile aux bassins d'emplois et pôles économiques extérieurs au territoire : Lyon et le Nord de l'Europe d'un côté, Valence et l'axe méditerranéen de l'autre.

Afin d'assurer l'attractivité pour la population et le développement économique de l'ensemble des Rives du Rhône, un accès facile et de qualité à la vallée du Rhône et ses infrastructures structurantes apparaît comme essentiel.

## Constat partagé 1.1 - Des infrastructures concentrées sur un axe Nord-Sud

Des infrastructures de transport concentrées sur un axe Nord-Sud.

Des déplacements domicile-travail qui restent effectués majoritairement en interne.

Mais des migrations domicile-travail qui s'accroissent avec les territoires voisins.

Des déplacements domicile-travail qui se concentrent sur un axe Nord-Sud et essentiellement avec la Métropole de Lyon, premier pôle extérieur attracteur du territoire.

### Des infrastructures de transport concentrées sur un axe Nord-Sud.

Le territoire est traversé du Nord au Sud par un axe de circulation majeur : la vallée du Rhône, qui représente une grande voie de passage européenne.

Longtemps liée au fleuve, la circulation s'est développée progressivement grâce au développement du rail, des voies routières (ex RN 86, RN 7) puis autoroutière (A7), à la rénovation de la voie d'eau (travaux et équipements de la CNR) et à l'installation d'oléoducs, dont le fameux oléoduc Sud-européen qui dessert la France, la Suisse et l'Allemagne.

Plus récemment, la réalisation de la ViaRhôna, voie verte / vélo-route reliant le Lac Léman à la Méditerranée, vient compléter l'offre de transport et conforter la vallée du Rhône comme axe de circulation structurant, pour tous les modes de transport.

Pour les habitants du territoire des Rives du Rhône, l'accessibilité à la vallée du Rhône est primordiale pour rejoindre les territoires voisins. Mais, accéder à la vallée du Rhône, c'est aussi bénéficier des équipements et infrastructures de transports structurants à l'échelle du Scot (gares, échangeurs autoroutiers, ViaRhôna...), et pouvoir accéder aux principaux pôles d'attractivité urbains du territoire, majoritairement localisés le long de cet axe Nord-Sud : zones d'activités économiques, pôles commerciaux, services administratifs,...



Fig. 5.1.1 – Réseaux et infrastructures de transport

**Des déplacements domicile-travail qui restent effectués majoritairement en interne.**

Le territoire des Rives du Rhône dispose de ses deux propres zones d'emploi<sup>5</sup> (Vienne-Roussillon et Annonay) qui correspondent presque entièrement au territoire. Ainsi, la majorité des habitants du territoire travaillent sur celui-ci.

<sup>5</sup> Définition INSEE : Une zone d'emploi est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts.



Zones d'emploi		Limites administratives	
<span style="color: red;">■</span> Vienne-Roussillon	<span style="color: grey;">■</span> Romans-sur-Isère	<span style="border: 1px solid black;">□</span> EPCI	<span style="border: 1px solid black;">□</span> Communes
<span style="color: yellow;">■</span> Annonay	<span style="color: blue;">■</span> Saint-Etienne		
<span style="color: green;">■</span> Lyon	<span style="color: cyan;">■</span> Grenoble		
<span style="color: purple;">■</span> Valence	<span style="color: darkgreen;">■</span> Bourgoin-Jallieu		

Fig. 5.1.2 – Les zones d'emploi INSEE

Ce constat est renforcé à l'échelle de l'ensemble des déplacements (domicile-travail, mais aussi loisirs, études, achats,...) par les résultats de l'Enquête Déplacement Grand Territoire (EDGT) 2015 de l'aire métropolitaine lyonnaise qui montre que les déplacements des habitants sont majoritairement réalisés dans l'EPCI où ils vivent.

**L'Enquête Déplacements Grand Territoire (EDGT) de l'aire métropolitaine lyonnaise :**

Réalisée d'octobre 2014 à avril 2015 sur 259 communes du Rhône, de l'Isère et de l'Ain, l'EDGT a été l'occasion de mieux connaître les déplacements des habitants de l'aire métropolitaine lyonnaise.

Le territoire des Rives du Rhône a été en partie concerné pour les communes de Vienne Condrieu Agglomération, et du Pays Roussillonnais

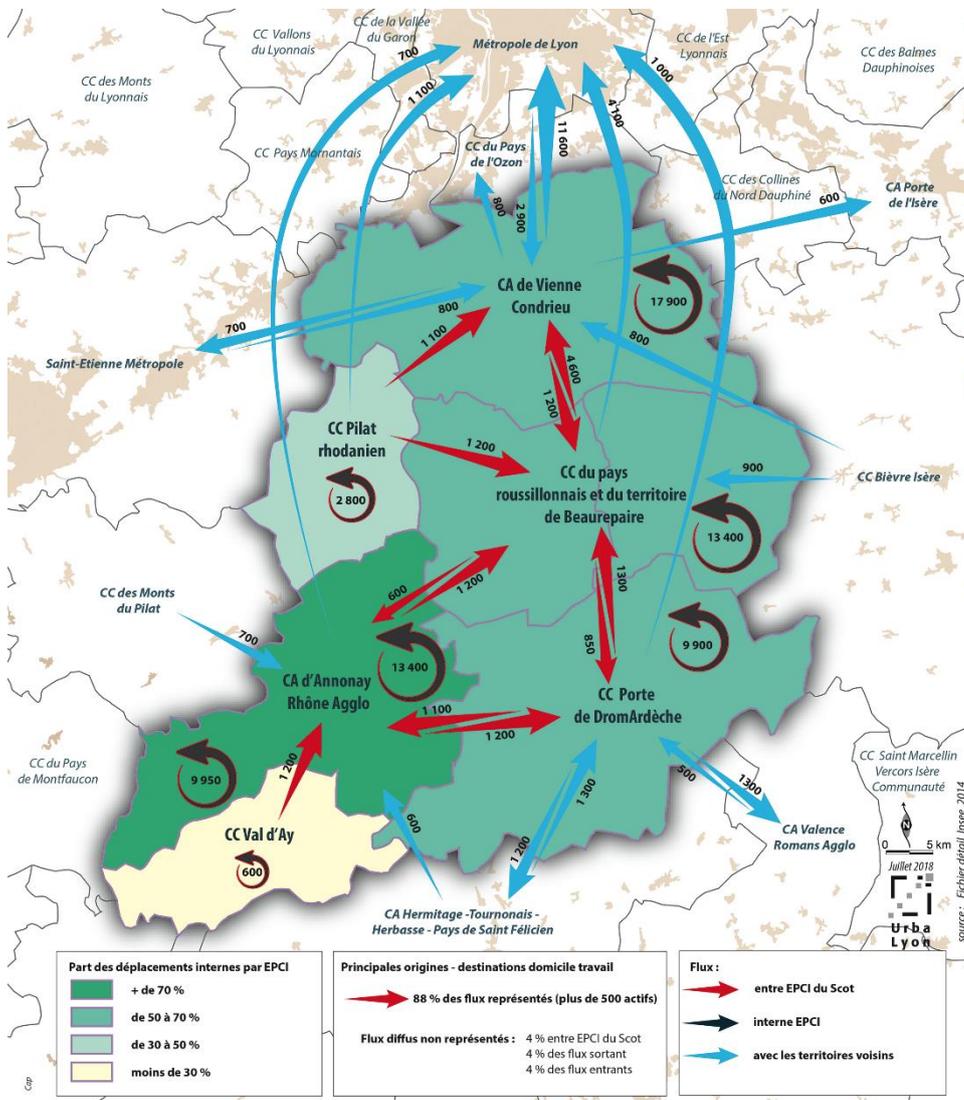


Fig. 5.1.3 – Les déplacements domicile-travail des habitants des Rives du Rhône, en 2014

### Les migrations domicile-travail s'accroissent avec les territoires voisins.

Les déplacements domicile-travail ne représentent en moyenne que 15% à 20% des déplacements quotidiens (moyennes observées : EDGT 2015) ; cependant, ils structurent fortement la mobilité quotidienne et l'ensemble du programme d'activités des ménages, en raison des contraintes horaires et des distances à parcourir notamment.

Une part importante d'actifs travaille encore au sein des Rives du Rhône en 2014. Après avoir diminué entre 1999 et 2009, celle-ci semble s'être toutefois stabilisée ces dernières années : 76 % des actifs résidents en 1999, 73 % en 2009 et en 2014. En volume, le nombre d'actifs travaillant au sein du territoire diminue légèrement entre 2009 et 2014.

En 2014, parmi les migrations d'actifs entrants/sortants, le ratio était d'environ 3 pour 6 ; tandis qu'en 1999, il était légèrement moins équilibré avec 5 actifs qui entraient pour 9 qui sortaient.

Aujourd'hui, parmi les 108 800 actifs qui habitent le territoire des Rives du Rhône (Insee 2014):

- 68 000 (62,5 %) travaillent dans leur EPCI de résidence

- 11 400 (10,5 %) travaillent dans les autres secteurs des Rives du Rhône
- 18 600 (17 %) travaillent dans la métropole de Lyon
- 10 800 (10 %) travaillent sur d'autres territoires de manière relativement diffuse.

	1999		2009		2014	
	volume	part	volume	part	volume	part
Migrations internes au SCOT	71 000	67%	78 400	64%	79 400	64%
Migrations sortantes	22 500	21%	29 400	24%	29 400	24%
dont vers Métropole de Lyon	13 400	13%	17 700	15%	18 600	15%
Migrations entrantes	12 300	12%	14 200	12%	15 000	12%
<b>Total</b>	<b>105 800</b>	<b>100%</b>	<b>122 000</b>	<b>100%</b>	<b>123 800</b>	<b>100%</b>

Fig. 5.1.4 – Evolution des déplacements domicile-travail entre 1999 et 2014

Des déplacements domicile-travail avec l'extérieur du territoire qui se concentrent sur un axe Nord-Sud et essentiellement avec la Métropole de Lyon, premier pôle extérieur attracteur du territoire.

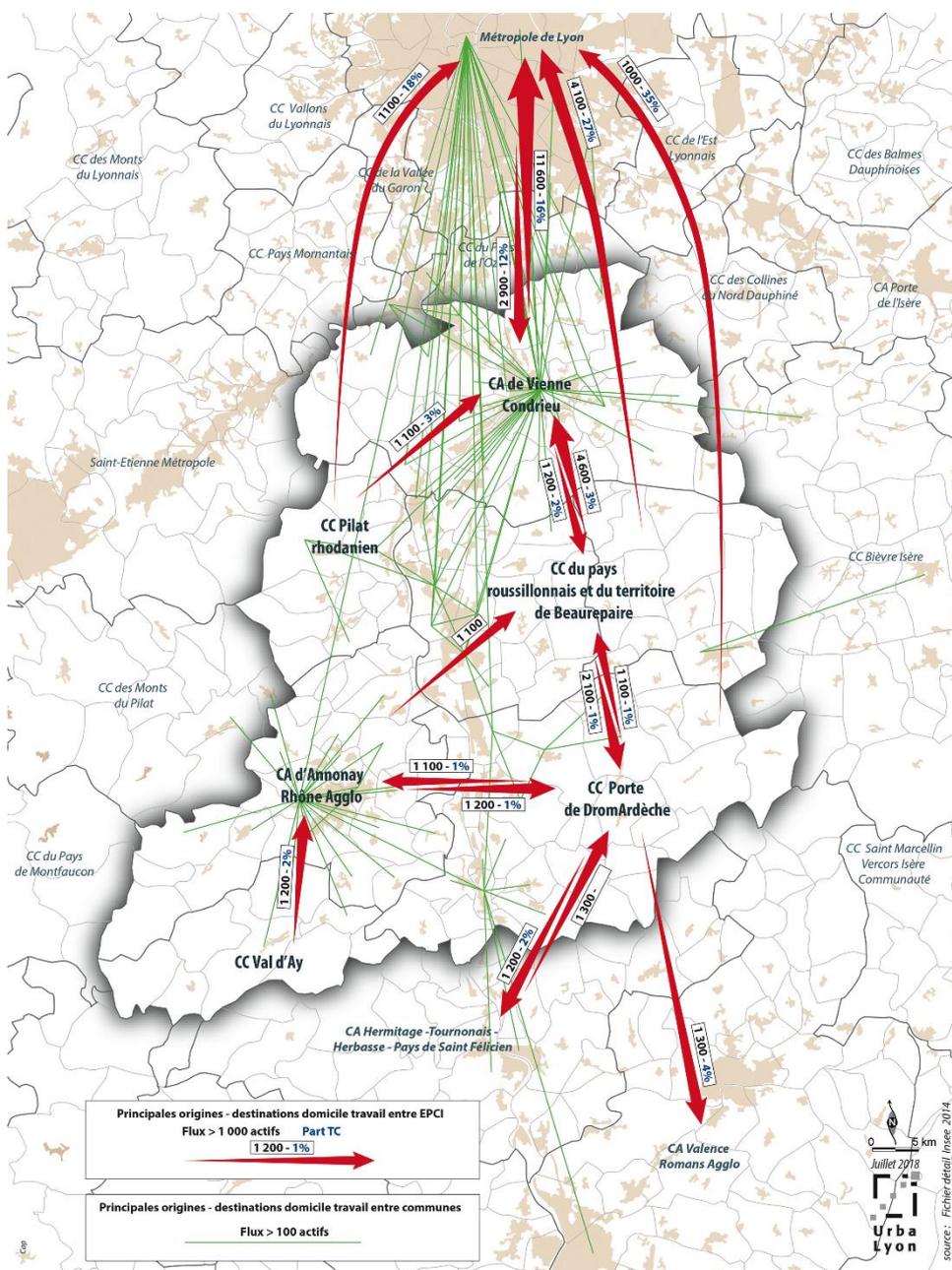
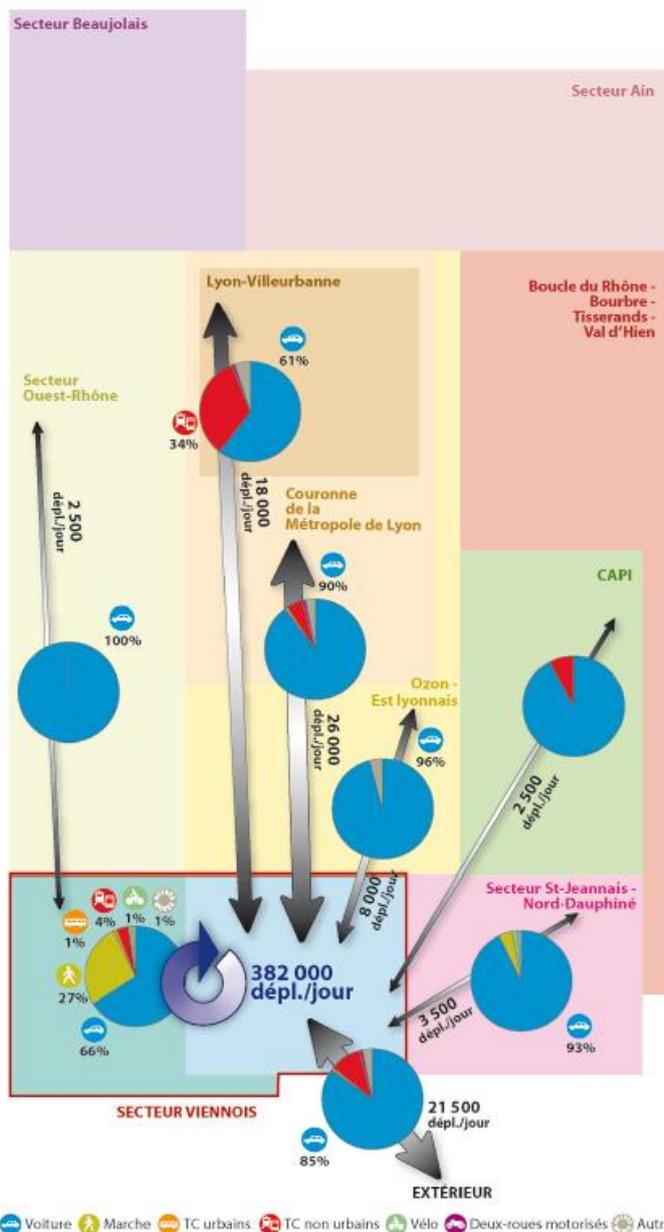


Fig. 5.1.5 - Les déplacements domicile-travail des habitants des Rives du Rhône et part TC en 2014

Parmi les quelques 30 000 actifs qui sortent du territoire pour aller travailler, plus de la moitié se rendent dans la métropole de Lyon, représentant au total environ 17 % des actifs des Rives du Rhône. La Métropole de Lyon est ainsi le premier pôle attracteur, majoritairement pour les actifs qui résident dans Vienne Condrieu Agglomération (11 600), et dans une moindre mesure sur le Pays Roussillonnais/Territoire de Beaurepaire (4 100), le Pilat Rhodanien (1 100) et Porte de DrômArdèche (1 000).

Sur le Nord du territoire, la quasi-totalité des déplacements en direction de la Métropole sont effectués en voiture, à l'exception de ceux en direction de Lyon-Villeurbanne où environ 1/3 des déplacements sont effectués en train TER (et jusqu'à 45 % pour les habitants de l'ex-Pays Roussillonnais et de l'ex-Région de Condrieu).



Note de lecture : Pour des raisons de validités statistiques, seuls les flux supérieurs au seuil statistique de 2 300 déplacements redressés par jour sont représentés. Les parts modales ne sont affichées que lorsqu'elles correspondent à un volume de déplacements supérieur à ce seuil.

Source : Enquête déplacements 2015 de l'aire métropolitaine lyonnaise - Résultats sur le secteur Viennois

Fig. 5.1.6 – Déplacements des habitants du secteur viennois dans l'aire métropolitaine lyonnaise lors d'un jour ouvrable et répartition modale selon le mode principal

Les déplacements au Sud du territoire sont plus faibles mais restent significatifs, avec environ 1 300 actifs de Porte de DrômArdèche allant travailler sur l'agglomération Valence-Romans, soit un peu plus que vers le Pays Roussillonnais/Territoire de Beaurepaire, Annonay Rhône Agglo et l'agglomération de l'Hermitage, Tournonais, Herbasse et Pays de Saint-Félicien. En parallèle, 1 300 actifs de ce dernier EPCI font le trajet inverse. 1 200 actifs du Val-d'Ay travaillent sur Annonay Rhône Agglo et 4 600 actifs du Pays Roussillonnais/Territoire de Beaurepaire sur Vienne Condrieu Agglomération.

Les déplacements en lien avec le bassin stéphanois, la CAPI et l'agglomération grenobloise restent quant à eux faibles.

## **Défis :**

### **Défi 1.1.1 : Prendre en compte la qualité des dessertes dans les choix d'urbanisation**

Bien que la majorité des déplacements soient réalisés en interne au territoire, l'augmentation du nombre d'actifs travaillant hors des Rives du Rhône doit être prise en compte. De même, l'amélioration de la desserte des zones d'emploi du territoire depuis les zones d'habitat est primordiale. Des modes de déplacement alternatifs à la voiture sont à développer. L'offre de rabattement vers les gares et zones d'emplois doit être améliorée tout en favorisant parallèlement l'urbanisation à proximité des pôles gares et des secteurs desservis par les transports en commun.

### **Défi 1.1.2 : Revaloriser la RN7, axe historique et unificateur**

L'axe RN7 joue aujourd'hui un rôle double dans l'organisation du territoire : il constitue l'axe de secours de l'A7 en cas d'incident et permet une desserte interne au territoire entre le Nord et le Sud. Cet axe a longtemps été considéré comme « la route des vacances » pour rejoindre la Méditerranée depuis le Nord de la France. Aujourd'hui, la RN7 supporte un trafic élevé, notamment dans la traversée de zones urbaines denses (Vienne, Péage-de-Roussillon, Saint-Rambert-d'Albon, Saint-Vallier,...) et les aménagements sont insuffisants pour en faire un axe vitrine du territoire. Un traitement spécifique de cet axe apparaît donc comme primordial pour assurer le développement, apporter une image attractive au territoire et améliorer les déplacements, synonyme de cadre de vie de qualité et d'attractivité économique.

### **Défi 1.1.3 : Valoriser les axes de communication pour promouvoir l'offre touristique du territoire (route, fer, mais aussi fleuve)**

L'A7, malgré les contraintes qu'elle apporte inévitablement au territoire (nuisances, pollutions,...), constitue un atout pour le développement touristique du territoire. La mise en valeur des points de vue sur le grand territoire et la mise en place de politiques de développement touristique s'appuyant sur cet axe sont primordiales. Le développement des équipements touristiques sur les autres axes structurants (Rhône, ViaRhôna, RN7, ex-RN86) doit aussi constituer un des volets de développement du territoire. (Voir partie III.5.2).

## Constat partagé 1.2 - Un inégal accès à la vallée du Rhône, des liaisons transversales à requalifier

L'accessibilité autoroutière, enjeu économique fort pour les territoires.

Des points de congestion qui dégradent fortement les conditions d'accessibilité, notamment au niveau des franchissements du Rhône.

### **L'accessibilité autoroutière, enjeu économique fort pour les territoires.**

La question de l'accessibilité autoroutière apparaît aujourd'hui comme primordiale pour le développement économique du territoire. Alors que les secteurs situés en rive gauche du Rhône (A7) et au Nord du territoire (A46 – A47) disposent d'une accessibilité aisée aux réseaux autoroutiers, la rive droite du Rhône avec Annonay notamment, et les franges Est du territoire sont plus éloignées de ces infrastructures. Bien que les principaux axes Est-Ouest du territoire permettant un accès rapide à la vallée du Rhône soient aujourd'hui majoritairement bien calibrés, des problèmes de congestion sont identifiés au niveau de celle-ci.

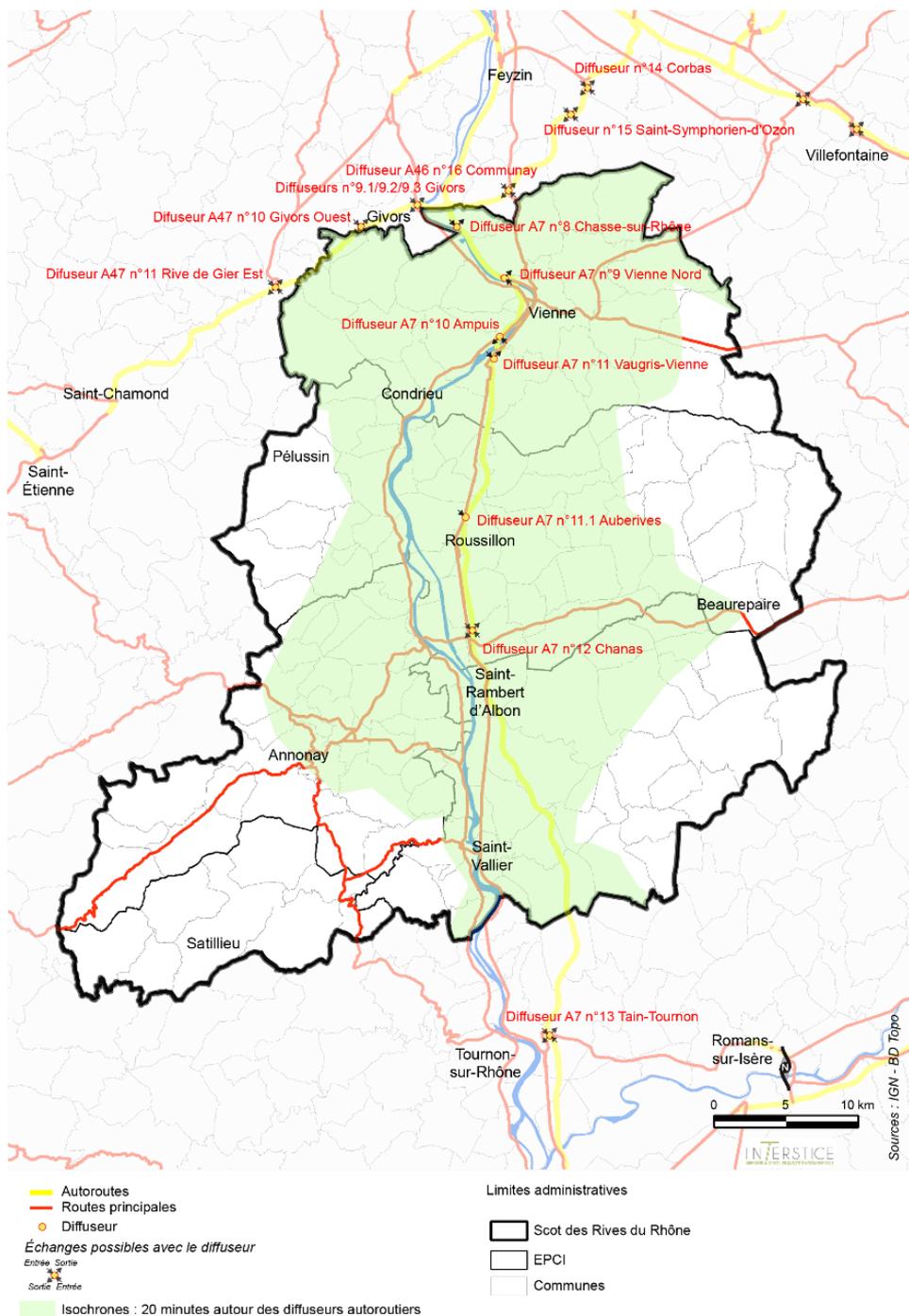


Fig. 5.1.7 – Accessibilité des diffuseurs autoroutiers (20 minutes)

**Des points de congestion qui dégradent fortement les conditions d’accessibilité, notamment au niveau des franchissements du Rhône.**

Les principaux problèmes rencontrés sur le territoire en terme de congestion du trafic sont pour l’essentiel situés dans la vallée du Rhône, soit dans la traversée des agglomérations et centres des communes, soit au niveau des franchissements du Rhône.

Sur les quelques 50 km de l’axe Nord-Sud des Rives du Rhône, dix ponts routiers permettent aujourd’hui le franchissement du Rhône, soit en moyenne un tous les 6-7 km. Ils se situent à : Chasse-sur-Rhône / Givors (D4a) ; Vienne / Saint-Romain-en-Gal (D502) ; Reventin-Vaugris / Ampuis (D4) ; Les-Roches-de-Condrieu / Condrieu (D28) ; Saint-Alban-du-Rhône / Chavanay (D7) ; Salaise-sur-Sanne /

Chanas / Sablons / Serrières (D4 / D1082) ; Andancette /Andance (D86b) et Saint-Vallier / Sarras (D86c).

Relativement distants les uns des autres, ces ouvrages constituent les points de passage obligés pour les traversées du Rhône. Cette convergence des trafics sur les ponts reste source de nuisances, parfois importantes pour les riverains.

Certains franchissements supportent en effet des trafics élevés, ce qui peut constituer des points de blocage significatifs, notamment pour l'accessibilité des poids lourds aux différentes zones d'activités égrenées le long de la vallée du Rhône. Ce constat est notamment renforcé par la situation de ces franchissements qui débouchent soit dans des zones agglomérées (Serrières / Sablons, Sarras / Saint-Vallier), soit sur des carrefours contraints dans leur aménagement et situés sur des axes de déplacements majeurs à fort trafic (rond-point de Chanas, Ampuis / Reventin), soit sur les deux situations (Saint-Romain-en-Gal / Vienne).

D'autres franchissements sont aujourd'hui insuffisamment calibrés pour répondre aux besoins des habitants : voie unique pour les deux sens de circulation à Andance/Andancette, aménagements vélos et piétons limités, voire dangereux par manque de place à Condrieu / Les Roches ou encore à Saint-Alban-du-Rhône / Chavanay.

Les impacts liés à cette congestion sont importants pour la population : pollution, bruit, accidents fréquents, diminution de la qualité du cadre de vie,...

Plusieurs projets sont aujourd'hui en réflexion ou en cours de réalisation sur le territoire afin de mieux répartir les trafics et résoudre, au moins en partie, les problèmes de congestion sur certains points noirs du territoire : nouveaux demi-échangeurs Sud Vienne et Nord-Drôme, nouveau franchissement du Rhône entre Serrières et Saint-Vallier, contournement Nord-Est de Vienne, réaménagement du rond-point de Chanas et de la RN7, création d'une passerelle modes-doux entre Condrieu et les Roches-de-Condrieu,...

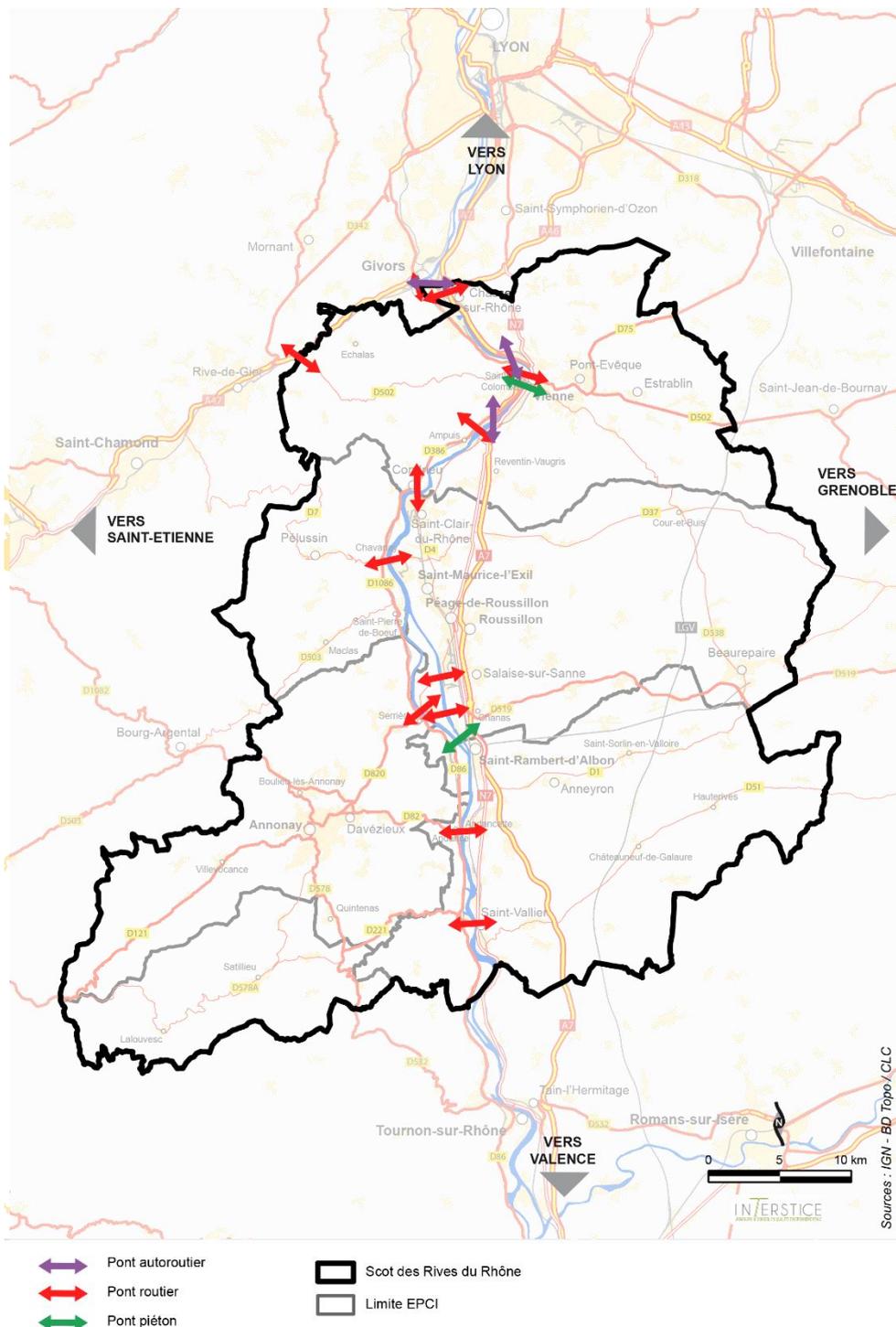


Fig. 5.1.8 – Franchissements du Rhône et du Gier

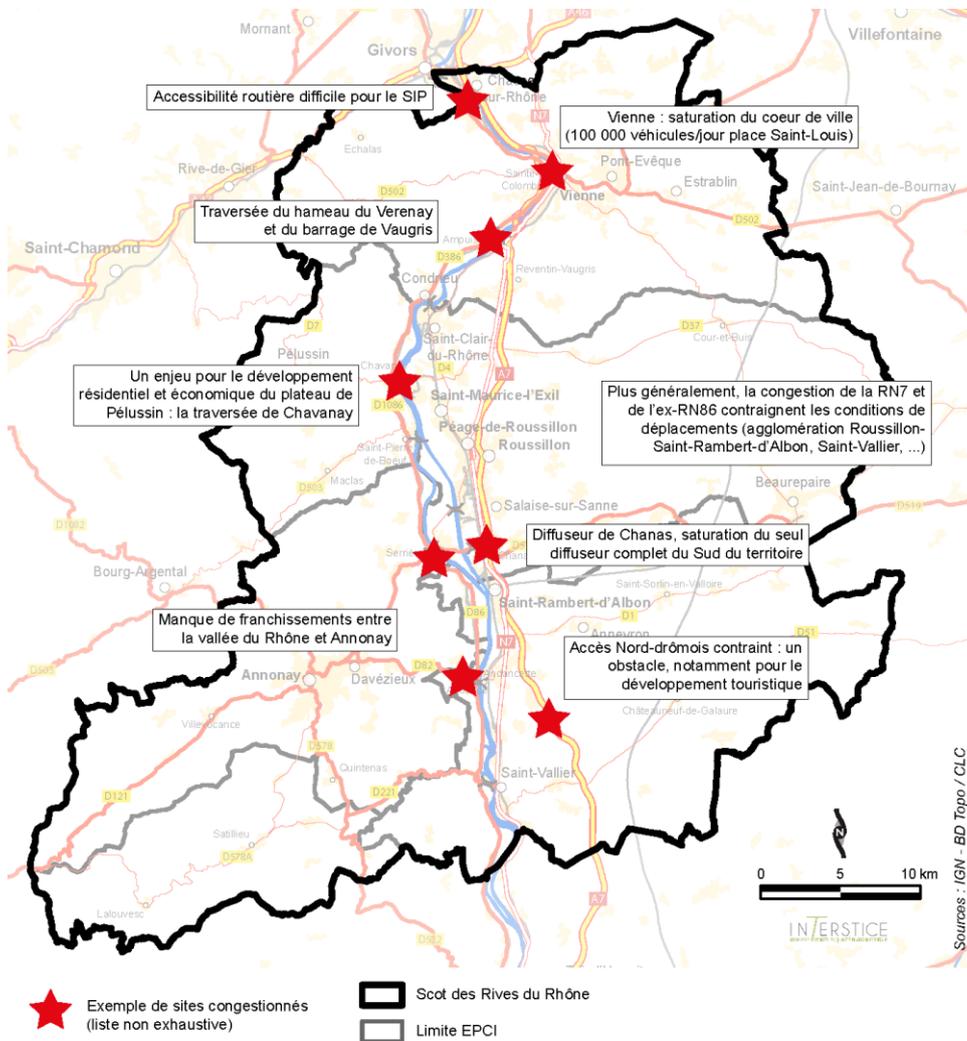


Fig. 5.1.9 – Exemples de sites congestionnés

## **Défis :**

### **Défi 1.2.1 : Faciliter l'accessibilité autoroutière tout en maintenant les équilibres territoriaux**

La question de l'accessibilité rapide du territoire aux échangeurs autoroutiers est primordiale pour assurer sa compétitivité économique (accueil de nouvelles entreprises, maintien des grandes entreprises présentes, développement touristique). L'amélioration de l'accessibilité passera par des aménagements divers à réaliser : création de nouveaux échangeurs, amélioration des franchissements du Rhône et des axes de circulation Est-Ouest notamment. Toutefois, cette amélioration ne doit pas devenir un facteur de développement disproportionné du territoire. Ainsi, le renforcement des principales polarités et le développement des modes de transports alternatifs à la voiture doivent constituer des axes de développement affirmés du territoire.

### **Défi 1.2.2 : Améliorer et développer les franchissements du Rhône**

Le Rhône constitue une barrière importante dans l'organisation du territoire en ce qui concerne les déplacements entre les deux rives. Ceux-ci s'organisent autour d'un nombre restreint de franchissements, ce qui implique des problèmes importants en termes de circulation, mais aussi de pollution, de cadre de vie et de développement économique. Bien que la multiplication du nombre de franchissements soit peu réaliste en raison des contraintes financières, des solutions devront être apportées par les collectivités : réaménagement des franchissements et des accès sur les axes structurants Nord-Sud, sécurisation des infrastructures pour favoriser l'utilisation des modes doux et création de nouvelles infrastructures le cas échéant dans les secteurs les plus problématiques.

### **Défi 1.2.3 : Conforter les accès au Rhône en favorisant la multimodalité**

Une des solutions permettant de réduire les difficultés au niveau des franchissements du Rhône est d'apporter à la population des offres alternatives à l'auto-solisme. Le renforcement de l'offre TC entre les deux rives, ainsi que le développement de parkings de covoiturage en amont des ponts peuvent constituer des réponses appropriées du territoire.

### **Défi 1.2.4 : Améliorer les liaisons Est-Ouest, y compris les mobilités douces et les transports en commun**

Les liaisons Est-Ouest sont aujourd'hui majoritairement suffisamment calibrées pour permettre le déplacement aisé des habitants et marchandises. Il existe toutefois un certain nombre de points noirs qu'il conviendra de résoudre (traversées des agglomérations et centres-villes, intersections avec les infrastructures structurantes Nord-Sud) en réaménageant les infrastructures existantes ou, le cas échéant, en créant de nouvelles infrastructures.

## Constat partagé 1.3 - Des flux de marchandises qui connectent les entreprises du territoire aux espaces métropolitains

Un territoire au croisement de deux corridors de transport européen.

Le Rhône, unique couloir fluvial permettant de relier le Nord et le Sud de l'Europe.

Un potentiel de développement important du transport fluvial.

Des équipements intermodaux métropolitains pour renforcer l'activité logistique.

Le schéma portuaire métropolitain, pour valoriser la fonction économique du fleuve.

Des zones d'activités connectées par de nombreux embranchements ferroviaires et fluviaux.

Le développement économique et le risque de congestion du territoire.

### **Un territoire au croisement de deux corridors de transport européen**

Depuis 2013, la politique du réseau transeuropéen de transport (RTE-T) recentre radicalement les priorités sur neuf corridors qui formeront la charpente des transports au sein du marché unique européen. Elle porte sur l'organisation de nouveaux services intermodaux fer et fleuve sur de grands corridors européens de transport de fret identifiés. Cette démarche doit permettre la réalisation coordonnée des projets d'infrastructures de transport prioritaire pour l'Union Européenne. Un objectif de 30 % de report modal est fixé à l'horizon 2030 et 50 % à l'horizon 2050.

L'aire métropolitaine lyonnaise est localisée au cœur d'un carrefour logistique majeur en Europe, en charge d'un hub d'importance continentale.

L'ensemble du bassin Rhône-Saône, dont les Rives du Rhône font partie, est concerné par deux corridors de transport : « Mer du Nord – Méditerranée » et « Méditerranée ». Le territoire occupe ainsi une localisation particulièrement stratégique au croisement de deux axes européens Nord/Sud et Est/Ouest.

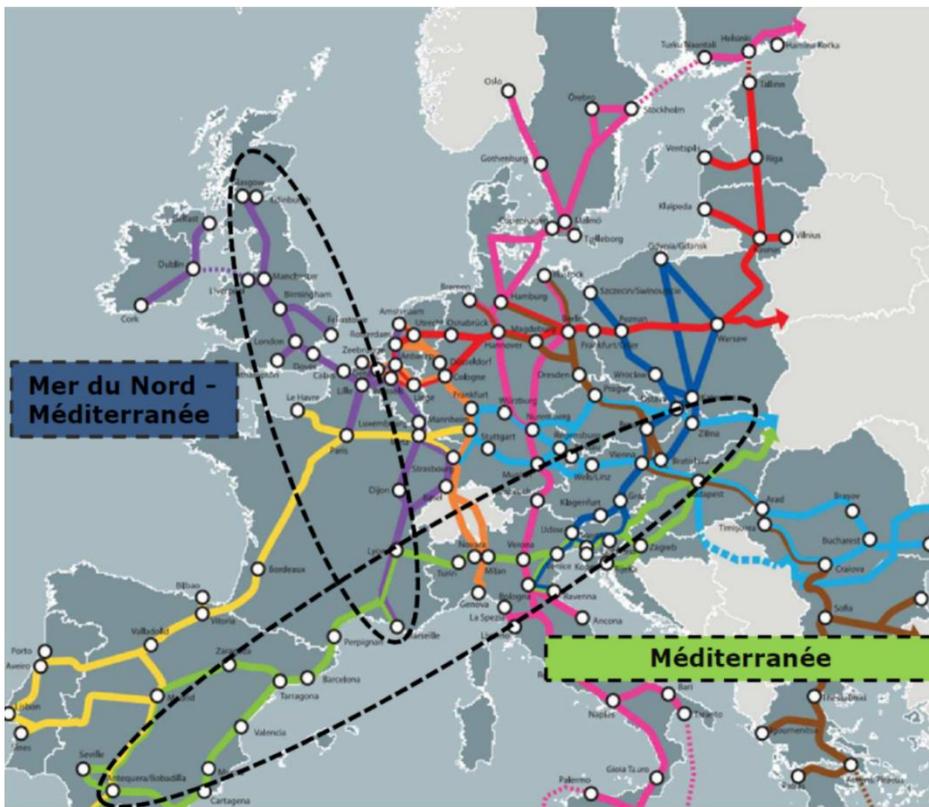


Fig. 5.1.10 – Le réseau transeuropéen de transport (RTE-T) – Commission européenne

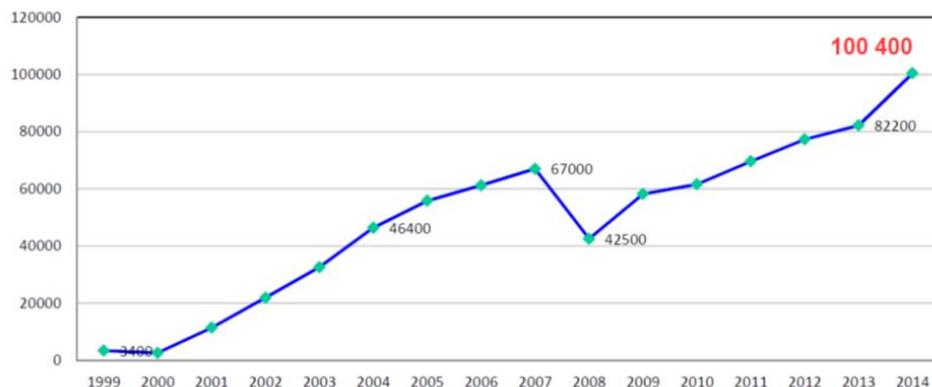
**Le Rhône, unique couloir fluvial permettant de relier le Nord et le Sud de l’Europe**

L’axe Dijon-Marseille constitue par ailleurs le seul couloir fluvial permettant de relier le Nord de l’Europe à la mer Méditerranée et d’accéder au Sud de l’Europe en intégrant la liaison Rhin-Rhône. Le territoire des Rives du Rhône bénéficie ainsi d’une localisation stratégique sur le plus grand itinéraire français et européen entre la Méditerranée et la Mer du Nord. Les voies structurantes qui le traversent du Nord au Sud (autoroute, fleuve...) bénéficient d’une double fonction de transit et de desserte du territoire.

**Un potentiel de développement important du transport fluvial**

Si le transport fluvial ne constitue que 4 % du trafic national de marchandises, il possède cependant des atouts non négligeables, aujourd’hui sous exploités (prix de revient par tonne/km inférieur au rail et à la route, faible consommation d’énergie, capacité de stockage, sécurité, etc.). Face à la saturation croissante et continue des réseaux routiers en Europe, la voie d’eau reste une solution performante. Après une période de déclin important dans les années 80, le trafic fluvial connaît un renouveau depuis une dizaine d’années : sur l’axe Rhône-Saône, le trafic a été multiplié par deux entre 1995 et 2005, pour atteindre 7 millions de tonnes en 2005. Le trafic connaît une stabilité globale sur l’année 2014 avec 6,40 millions de tonnes (-1 %). Les hausses les plus significatives concernent le trafic conteneur qui atteint 100 400 EVP/an après une hausse de +22 % entre 2013/2014. Le fleuve Rhône est une voie navigable de très grand gabarit qui présente donc un potentiel important pour poursuivre le redéploiement du transport fluvial, mais le renforcement du trafic fluvial est aujourd’hui

conditionné par la création de plateformes multimodales performantes, à mettre en réseau à l'échelle de l'ensemble de l'aire métropolitaine lyonnaise.



Source : VNF

Fig. 5.1.11 – Évolution des transports fluviaux de conteneurs sur l'axe Rhône-Saône de 1999 à 2014

### Des équipements intermodaux métropolitains pour renforcer l'activité logistique

L'aire métropolitaine lyonnaise constitue un pôle logistique majeur, au carrefour de plusieurs infrastructures de transport à grande vitesse et d'envergure européenne.

Avec le site multimodal du Port de Lyon Edouard Herriot (PLEH), la plateforme bimodale de Vénissieux/Saint-Priest, ainsi que la plateforme aéroportuaire de Lyon Saint-Exupéry, l'agglomération lyonnaise est aujourd'hui au cœur du système de logistique métropolitain.

Pour autant, ces sites sont proches de la saturation et disposent de très faible capacité de développement. Dans l'objectif de développer les équipements logistiques à l'échelle métropolitaine, d'autres sites sont identifiés pour accueillir des équipements intermodaux. Pour le territoire des Rives du Rhône, la ZIP « Inspira » de Salaise-Sablons est notamment identifiée, vouée à monter en puissance en complémentarité avec le site de Sibelin au Sud de Lyon et avec le secteur Sud-Saint Exupéry-Grenay, tout comme le SIP Loire-sur-Rhône sur les communes de Loire-sur-Rhône, Saint-Romain-en-Gal et Givors.

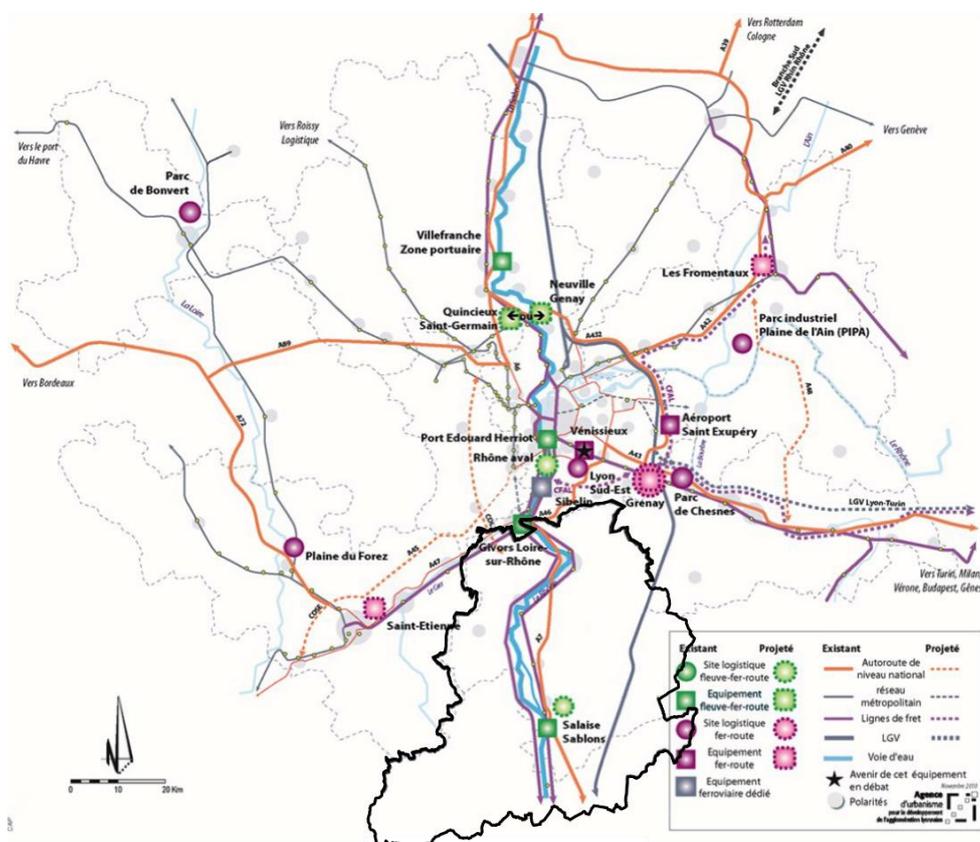
Les Rives du Rhône devraient ainsi bénéficier d'un positionnement stratégique au sein du système logistique métropolitain, notamment en complémentarité avec l'Est lyonnais.

### Le schéma portuaire métropolitain, pour valoriser la fonction économique du fleuve

Depuis 2012, un schéma portuaire de l'aire métropolitaine lyonnaise et de ses territoires d'influence associe notamment l'Etat, quatre Scot concernés (Beaujolais, Agglomération lyonnaise, Rives du Rhône et Val de Saône-Dombes), la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la CNR et VNF. L'élaboration de ce schéma résulte au plan national de la volonté du Grenelle de développer le transport fluvial, avec notamment la mise au débat public en 2012 de la liaison à grand gabarit Saône-Moselle qui ouvrira de nouvelles opportunités vers le Nord pour le

bassin Rhône-Saône. Au plan interrégional, un schéma de bassin Rhône-Saône a été élaboré en 2010 sur commande du Préfet de Région, coordonnateur de bassin. Par ailleurs, un Comité des Ports du bassin Saône-Rhône a parallèlement été mis en place par le Préfet de Région. Cette instance de coordination a pour objectif d'améliorer l'offre portuaire (investissements nécessaires, services à créer) dans tout le bassin Saône-Rhône, et notamment dans le segment de l'aire métropolitaine lyonnaise (de Villefranche à Salaise-sur-Sanne).

Ces travaux réaffirment l'intérêt d'un Schéma portuaire multi-sites sur le territoire de l'aire métropolitaine lyonnaise. Il concerne les quatre Scot « fluviaux et portuaires » qui souhaitent valoriser la fonction économique des fleuves et réserver des interfaces portuaires fleuve/route/fer dans leurs documents respectifs. Les cinq sites concernés, comprenant des ports existants ou à créer, sont Villefranche ; Port Lyon Édouard Herriot ; Solaize/Sérézin-du-Rhône/Ternay ; Loire-sur-Rhône et enfin Salaise-Sablons (les deux derniers sur les Rives du Rhône).



CFAL : Contournement Ferroviaire de l'Agglomération Lyonnaise (cf. décision ministérielle du 15 avril 2009 et arrêté préfectoral du 6 mai 2009)  
Projet de voie ferrée nouvelle susceptible de supporter un service voyageurs inter-cités.

Fig. 5.1.12 – Sites multimodaux de l'aire métropolitaine lyonnaise

### Des zones d'activités connectées par de nombreux embranchements ferroviaires et fluviaux

Les Rives du Rhône possèdent un réseau important d'embranchements ferroviaires et fluviaux (ports, quais et d'appontements publics ou privés) qui desservent les principales zones d'activités du territoire.

Le territoire compte plus d'une dizaine d'embranchements ferroviaires pour la plupart localisés en rive gauche du Rhône, où se situent les grandes zones d'activités. Ces installations terminales embranchées (ITE) permettent aux acteurs économiques d'accéder directement au réseau ferré national.

La ligne de fret à voie unique non électrifiée, entre Saint-Rambert-d'Albon et Beaurepaire, est fermée depuis 2015. Cette ligne est importante dans l'organisation économique du territoire en lien avec l'émergence de l'axe économique Est-Ouest.

Elle permettait notamment de connecter les équipements multimodaux de la ZIP Salaise-Sablons « Inspira » à la coopérative agricole Dauphinoise à Beaurepaire. La Dauphinoise était la seule utilisatrice de cette liaison de vingt-trois kilomètres. Ce sont près de 50 000 tonnes de céréales qui étaient acheminées chaque année.

Des études de gisement ont été effectuées par l'ex-Territoire de Beaurepaire et des études d'aménagement avec EPORA démontrent que le tonnage n'est pas suffisant pour faire redémarrer la ligne. Toutefois, l'infrastructure a du potentiel pour 300 000 tonnes et un marché foncier de niche existe pour ce type d'offre économique.

Dans le cadre du GPRA Rhône-Médian, les collectivités locales travaillent pour la réouverture et la pérennisation de la ligne dans les prochaines années. En 2018, une étude de faisabilité et de programmation a été lancée pour son redémarrage.

Le territoire compte également plus d'une dizaine d'équipements fluviaux : un port public (Salaise-Sablons) concédé à la CCI Nord Isère, deux quais publics (Loire-sur-Rhône et Saint-Vallier) et près d'une dizaine de quais privés localisés au sein du SIP Loire-sur-Rhône (CFT, Coopérative Agricole Dauphinoise, Derichebourg), de la ZIP Inspira Salaise-Sablons (Novapex, GDE, USSR, Delmonico Dorel) et à Reventin-Vaugris (Lafarge). A noter également l'apportement privé au Nord de Saint-Vallier (Novoceram-Emin Leydier).

Le développement de la multimodalité sur ces sites économiques nécessite de favoriser la mise en relation entre les différents types d'équipements (ferroviaires, routiers, fluviaux) en lien avec les activités accueillies. Hormis le quai privé de Reventin-Vaugris (Lafarge) et le quai public de Saint-Vallier, tous les équipements portuaires des Rives du Rhône sont également pourvus d'embranchements ferroviaires. Les deux principaux lieux de multimodalité, où se juxtaposent les principaux équipements ferroviaires, fluviaux et routiers existants ou projetés, sont aujourd'hui le SIP Loire-sur-Rhône et la ZIP Inspira Salaise-Sablons.

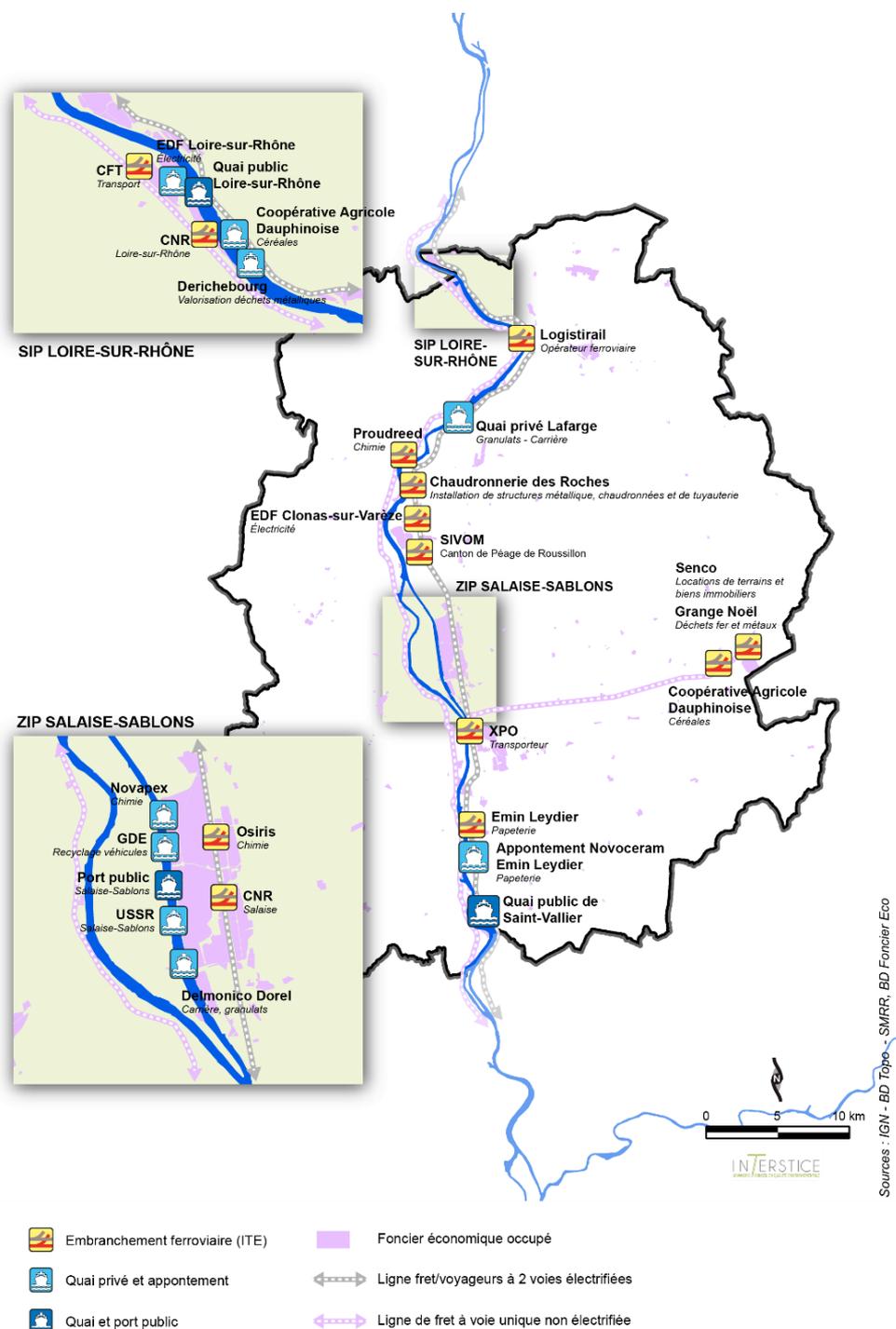


Fig. 5.1.13 – Equipements multimodaux pour les marchandises en 2018

### Le développement économique et le risque de congestion du territoire

Le territoire, économiquement très dynamique, est confronté à des problèmes de congestion qui risquent de se renforcer avec l'arrivée de nouvelles entreprises (augmentation des véhicules en lien avec le transport de marchandises et l'augmentation du nombre de salariés). Plusieurs zones d'activités sont actuellement en cours de développement sur le territoire, et notamment des zones d'intérêt métropolitain (SIP Loire-sur-Rhône, Inspira et Axe 7 particulièrement).

Le développement d'Inspira et de Axe 7 va ainsi renforcer le trafic poids-lourds sur la RN7 et au niveau de l'échangeur autoroutier de Chanas. Au niveau des

infrastructures routières, un traitement du rond-point de Chanas et de la RN7 est en cours de réflexion. Les études et travaux sont lancés pour la création d'un demi-échangeur au Sud de Vienne et de deux demi-échangeurs dans le Nord-Drôme au niveau d'Albon et de Saint-Barthélémy-de-Vals. Ces nouveaux aménagements participeront à limiter la congestion automobile sur le territoire.

Le SIP Loire-sur-Rhône pose quant à lui des problèmes d'accessibilité routière au site. L'accès depuis les autoroutes A7, A46 et A47 nécessite la traversée de plusieurs centres-villes : Vienne, Saint-Romain-en-Gal, Loire-sur-Rhône et Givors ; le réseau routier actuel pouvant difficilement supporter une augmentation du trafic poids-lourds.

## **Défis :**

### **Défi 1.3.1 : Anticiper et solutionner l'augmentation des flux pour pouvoir développer les sites métropolitains (tous modes)**

L'accueil de nouvelles entreprises sur les sites économiques métropolitains entraînera une croissance des trafics sur le territoire, que ce soit pour les employés ou les marchandises. Afin d'assurer la meilleure compétitivité de ces zones économiques, mais aussi ne pas dégrader le cadre de vie des habitants, des solutions devront émerger, que ce soit en terme d'aménagements d'infrastructures existantes, de création de nouvelles infrastructures ou encore de développement des modes alternatifs (fret ferroviaire, transport fluvial, PDE/PDIE, transports en commun,...).

### **Défi 1.3.2 : Prioriser l'accueil d'activités logistiques sur les sites économiques multimodaux**

Les Rives du Rhône disposent de deux zones multimodales d'intérêt métropolitain (SIP Loire-sur-Rhône et ZIP Inspira) et de plusieurs sites multimodaux. Le développement de ces équipements et l'accueil privilégié des activités logistiques sur ces zones/sites devra être favorisé en priorité afin d'éviter la multiplication des camions sur les routes qui participe à la dégradation du cadre de vie des habitants.

### **Défi 1.3.3 : Préserver, améliorer et développer les réseaux ferrés pour le transport de marchandises**

Le territoire dispose d'un potentiel de développement du transport de marchandise par le fer. Il existe aujourd'hui sur le territoire des zones d'activités (ZIP Inspira, SIP Loire-sur-Rhône) et des sites disposant d'embranchements ferrés. L'objectif sera de préserver, améliorer et développer les zones et sites embranchés, par exemple en permettant à moyen/long terme le raccordement ferroviaire de la zone Axe 7 à la ZIP Inspira ou la mutualisation des équipements d'Inspira, en développant le fret ferroviaire pour favoriser une réouverture de la ligne Beaurepaire-vallée du Rhône et en créant de nouveaux sites embranchés sur le territoire.

### **Défi 1.3.4 : Valoriser le potentiel de développement du transport fluvial de marchandises**

Le transport de marchandise par fleuve peut permettre au territoire de limiter fortement l'augmentation du trafic routier lié au développement économique du territoire. Devront être encouragés le développement d'initiatives privées (création d'appontement, développement des infrastructures), mais aussi la volonté de réserver le foncier sur les sites bien connectés (ZIP Inspira et SIP Loire-sur-Rhône notamment) à des entreprises qui sont en capacité de réaliser une part importante de leur trafic de marchandises par voie fluviale.

## Enjeu 2 : Atténuer les nuisances d'un trafic routier en forte progression et générateur de nuisances

Le trafic routier concentre aujourd'hui la majorité des déplacements sur le territoire. Synonyme de liberté et de développement économique, ce trafic est aussi générateur de nombreuses nuisances (pollution, bruit, congestion,...). Pour préserver le cadre de vie et conforter son attractivité économique, le territoire devra apporter des réponses à ces enjeux.

## Constat partagé 2.1 - Un trafic (auto)routier régulièrement saturé

Un trafic routier dense, notamment dans la vallée du Rhône.

Un trafic routier de plus en plus important dans les années à venir avec une aggravation de la congestion.

### Un trafic routier dense, notamment dans la vallée du Rhône.

Le trafic routier est aujourd'hui largement concentré dans la vallée du Rhône. Il est principalement assuré par l'Autoroute A7, la route nationale RN7, et l'ancienne RN 86, depuis 2005 décentralisée aux départements, et ainsi renommée RD386 (Rhône), RD1086 (Loire), RD86 (Ardèche).

Ces 3 axes routiers Nord-Sud cumulent un trafic moyen journalier de près de 110 000 véhicules. Ce trafic est globalement stabilisé sur la période récente (2013 à 2017 au plus récent).

L'autoroute A7 (2x3 voies) est utilisée au Nord de Vienne par près de 100 000 véhicules/jour, avec près de 14 % de Poids Lourds (PL) et entre 65 000 / 70 000 entre Vienne et Saint-Rambert-d'Albon, mais avec une part de PL plus importantes, plus de 18% en 2015.

Cela représente environ 12 000 à 13 000 PL qui continuent en aval de Vienne pour desservir en partie les zones d'activités des Rives du Rhône, tandis qu'une part importante d'automobilistes (environ 1/3), en provenance de Lyon, sont captés à Vienne ou dans les polarités voisines, utilisant alors le réseau secondaire.

Ce trafic autoroutier est « complété » par les 12 500 à près de 20 000 véhicules/jours qui empruntent la RN7 parallèle (en majorité avec un gabarit 2x1 voie). Cette route dessert la rive gauche du Rhône, notamment l'agglomération Roussillon – Saint-Rambert-d'Albon. Le trafic poids lourds reste ici significatif, notamment entre Roussillon et Chanas, avec près de 2 000 PL (près de 10 %).

Enfin, la troisième grande infrastructure routière Nord/Sud est l'ancienne RN86 située sur la rive droite :

- Sur la section Rhône, la RD386 dessert les communes d'Ampuis et Condrieu notamment, avec des trafics enregistrés autour de 12 000 véhicules en moyenne par jour (2013) ;
- Sur la section Loire, la RD1086 dessert la commune de Chavanay notamment, avec des trafics toujours aussi élevés, environ 11 500 véhicules en moyenne par jour (2017) ;
- Sur la section Ardèche, le trafic diminue avec 3 500 à 7 000 véhicules en moyenne par jour (2015) qui circulent entre Serrières, Andance et Sarras. Ce tronçon de la RD86 permet d'accéder au bassin d'Annonay, par le Nord à Serrières (RD820) et par le Sud à Andance (RD82).

A noter enfin les axes Est-Ouest qui supportent des trafics importants, notamment la RD502 (plus de 10 000 véhicules/jour) et la RD75 (plus de 8 000 véhicules/jour) qui relient Vienne à la CAPI, et la RD820 (plus de 8 000 véhicules/jour) qui permet la liaison entre le bassin d'Annonay et la vallée du Rhône et l'échangeur autoroutier de Chanas.

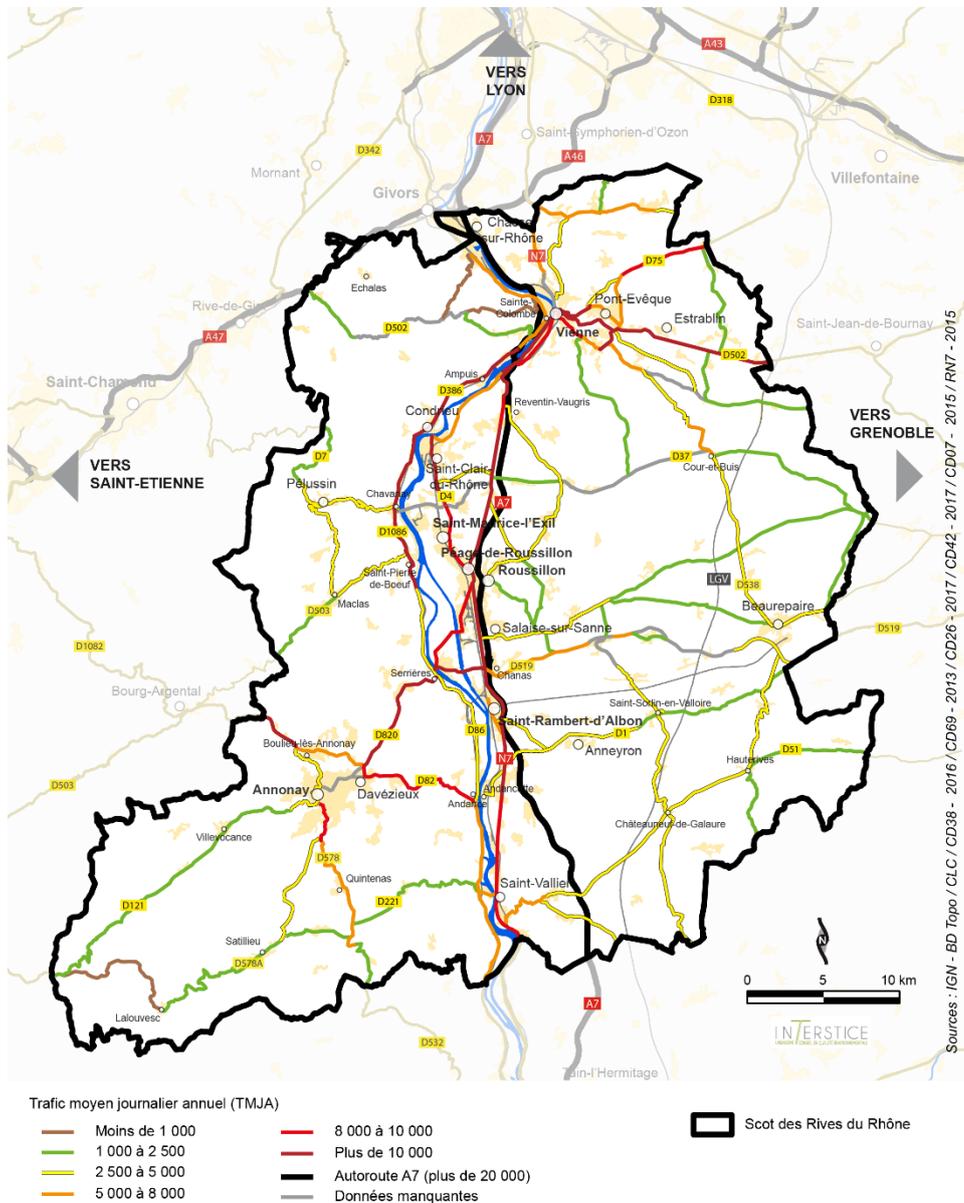


Fig. 5.2.1 – Le trafic routier (2013/2015/2016/2017)

**Un trafic routier de plus en plus important dans les années à venir avec une aggravation de la congestion.**

Dans le cadre de l'étude déplacements Rhône-Médian menée par la DREAL, une analyse du trafic routier au fil de l'eau à l'horizon 2040 a été réalisée<sup>6</sup>. Les deux axes structurants du territoire (RN7 et ex RN86) ainsi que les axes traversant les agglomération de Vienne et de l'Agglomération Roussillon-Saint-Rambert-d'Albon devraient connaître une forte hausse du trafic, avec des augmentations de plus de 200 % du trafic par rapport à aujourd'hui sur certaines sections. Une

<sup>6</sup> Le trafic de l'A7 n'a pas été analysé

partie de ces axes ne permettront pas, dans leur configuration actuelle, de supporter le trafic tout en assurant une fluidité convenable de celui-ci.

A noter que la majorité des axes Est-Ouest du territoire, notamment depuis le bassin d'Annonay et malgré une augmentation du trafic, devrait être suffisamment dimensionnée pour supporter de manière satisfaisante les augmentations de trafic. Toutefois, les usagers qui souhaiteront se rendre dans la vallée du Rhône seront fortement contraints par la congestion sur les principaux axes Nord-Sud, ce qui peut s'avérer néfaste pour le développement économique des vallées et plateaux de part et d'autre du Rhône.

### Modélisation des trafics à horizon 2040 sur le territoire de Rhône-Médian

(Source : Etude transports Rhône-Médian 2016)

Le secteur du Val d'Ay ne faisait pas partie du périmètre d'étude

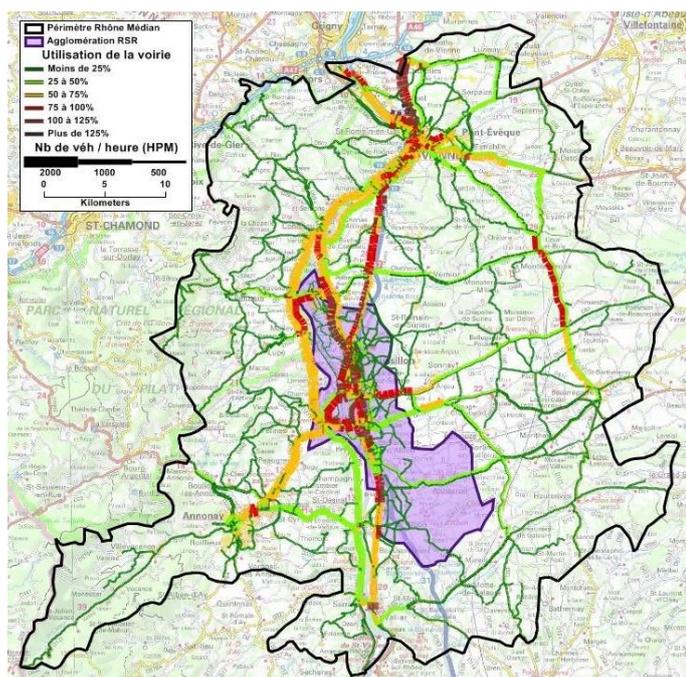


Fig. 5.2.2 – Estimation de trafic moyen en 2040 (heures de pointe du matin)

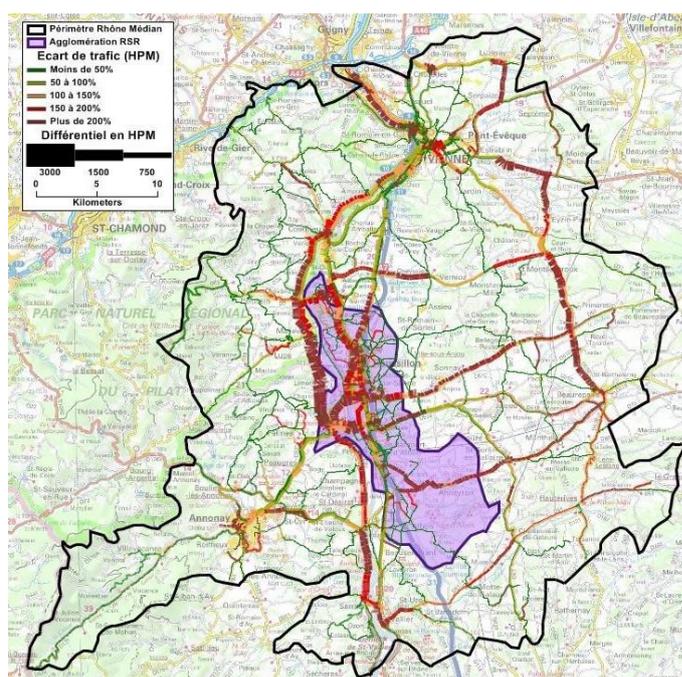


Fig. 5.2.3 – Evolution du trafic estimé entre 2016 et 2040 (heures de pointe du matin)

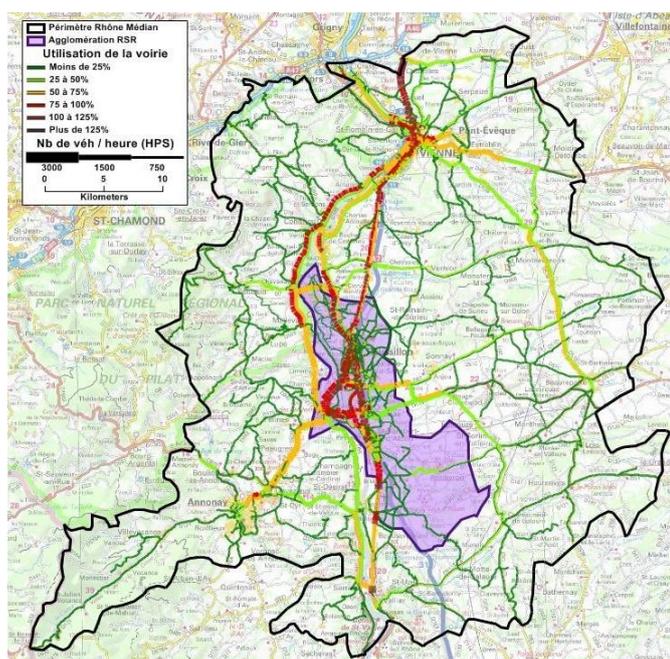


Fig. 5.2.4 – Estimation de trafic moyen en 2040 (heures de pointe du soir)

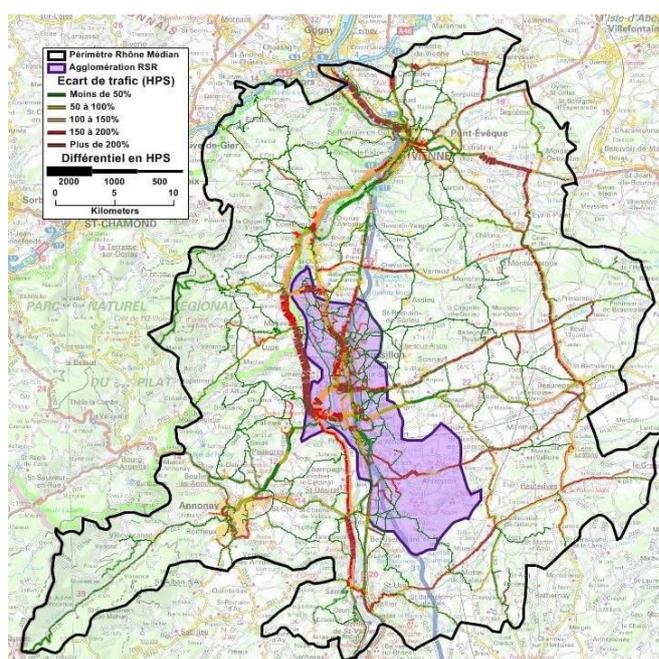


Fig. 5.2.5 – Evolution du trafic estimé entre 2016 et 2040 (heures de pointe du soir)

## **Défis :**

### **Défi 2.1.1 : Favoriser la fluidité du trafic**

En parallèle d'aménagements d'ampleur qui participent à fluidifier le trafic mais sont onéreux pour la collectivité (nouveaux échangeurs, nouvelles routes,...), l'amélioration du trafic passera également par la poursuite et l'optimisation des actions menées par les collectivités et les entreprises du territoire (développement des TC et du covoiturage, réalisation d'aménagements modes doux, mise en place de PDE/PDIE,...). Une multitude de solutions existent, des plus douces aux plus lourdes, pour rendre plus sûres et moins accidentogènes les voies routières. Dispositifs « cassant » la vitesse en traversée de village (feux tricolores, dos d'ânes et chicanes,...) mise au gabarit de voiries, alignement d'arbres pour augmenter la sensation de vitesse,... Les efforts devront être poursuivis pour offrir des conditions de circulation les moins accidentogènes possibles.

### **Défi 2.1.2 : Atténuer la perception de la congestion**

Le trafic important sur le territoire, notamment dans la vallée du Rhône, impacte les temps de parcours pour les déplacements des habitants. Le fait que le trafic soit régulièrement surchargé au cours de la journée, en semaine comme en week-end, contribue à augmenter la perception négative de la congestion pour les habitants. La mise en place d'actions légères (aménagement qualitatif des bords de voiries, coordination des feux tricolores, aménagements routiers légers,...) peuvent participer à l'atténuation de la perception de la congestion.

### **Défi 2.1.3 : Favoriser le report modal des usagers pour leurs déplacements domicile-travail ou domicile-études**

Une réponse à la congestion du trafic est le développement du report-modal pour les déplacements domicile-travail. Pour favoriser le report modal, la proposition et l'amélioration d'offres alternatives à la voiture doivent être diversifiées (TER, parkings de covoiturage, TC, vélo,...) et adaptées au contexte de chaque secteur du territoire (urbain, rural, sur des axes de transports structurants,...).

### **Défi 2.1.4 : Favoriser le report modal du transport de marchandises**

Le transport de marchandises par fer ou par fleuve peut permettre de limiter fortement l'augmentation du trafic routier lié au développement économique du territoire. Devront être encouragés le développement d'initiatives privées (création d'appontement, développement de connexions entre les sites des entreprises et les voies ferrées), mais aussi la volonté de réserver le foncier sur les sites bien connectés (ZIP Inspira et SIP Loire-sur-Rhône notamment) à des entreprises qui sont en capacité de réaliser une part importante de leur trafic de marchandises par fer ou fleuve.

### **Défi 2.1.5 : Reconquérir la RN7 dans ses traversées urbaines pour passer d'un axe de transit à une voie de desserte urbaine apaisée et partagée**

La RN7 est un axe structurant du territoire qui supporte un trafic important. L'automobile y prend une place importante, ce qui fait de cet axe une coupure plutôt qu'un élément liant. Un travail de reconquête de la RN7 (redonner de la place aux modes alternatifs à la voiture, améliorer la sécurité) doit être mis en œuvre pour redonner un caractère apaisé et partagé par tous à cet axe. L'étude menée par la DREAL en 2017-2018 va dans ce sens.

## Constat partagé 2.2 - Un trafic (auto)routier générateur de risques et nuisances

Un trafic routier dense qui impacte le territoire en terme de pollution.  
Des risques importants générés par les transports de matières dangereuses.  
Les infrastructures de transports, principales sources de nuisances sonores.  
Des déplacements encore principalement effectués en voiture sur le territoire.

### Un trafic routier dense qui impacte le territoire en terme de pollution

Le trafic routier important sur le territoire conduit à des dépassements de valeurs réglementaires limites fixées par l'Union européenne en matière d'émissions de polluants. Concernant les émissions de dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>), l'ensemble du tracé de l'autoroute A7 est concerné, ainsi que certains tronçons de la RN7, notamment à Vienne, au Péage-de-Roussillon et à Salaise-sur-Sanne.

Pour les particules fines (PM<sub>10</sub>), quelques points noirs particuliers sont observés le long de l'A7, avec des dépassements des valeurs limites (50µg/ m<sup>3</sup>) recensés plus de 35 jours par an (seuil réglementaire), en 2011 à Chasse-sur-Rhône, à Vienne/St Romain-en-Gal, au péage d'Ampuis et à Saint-Rambert-d'Albon ; mais aussi au Péage-de-Roussillon aux abords de la RN7 (cf. carte d'exposition ci-dessous). En 2017, aucun jour de dépassement de seuil n'a été relevé.

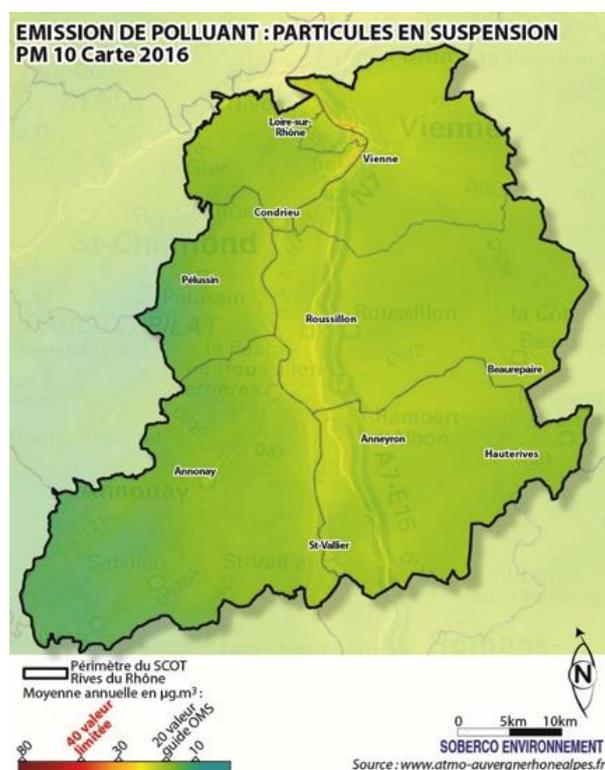


Fig. 5.2.6 – Emission de polluant : particules en suspension, PM<sub>10</sub>, en 2016

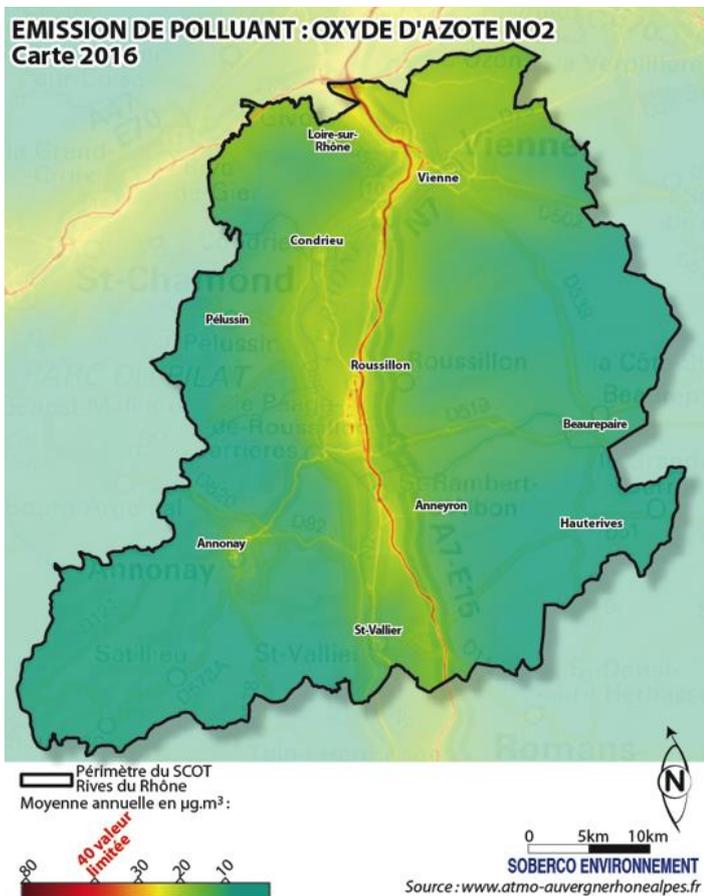


Fig. 5.2.7 – Emission de polluant : oxyde d'azote NO<sub>2</sub>, en 2016

Si les territoires traversés par l'A7 et la RN7 sont les plus exposés aux polluants locaux, ces derniers génèrent de l'ozone (O<sub>3</sub>), notamment en période de forte chaleur, qui impacte l'ensemble des Rives du Rhône et notamment les zones de plaine en rive gauche. Le secteur de Roussillon/Sablons et la Drôme sont particulièrement touchés.

### Des risques importants générés par les transports de matières dangereuses

Concernant le transport de matières dangereuses, le trafic se répartit au deux tiers sur les voies routières et pour un tiers sur les voies ferrées. Les transports maritimes, aériens et les réseaux de canalisations ne représentent que 5% du trafic. Les matières dangereuses ainsi transportées peuvent être inflammables, toxiques, explosives, corrosives ou radioactives, et risquer de causer des dommages humains, matériels ou environnementaux.

Les risques liés au transport de matières dangereuses concernent 106 communes soit près de 2/3 des communes. Le transport est essentiellement soutenu par l'autoroute A7 qui supporte un trafic moyen journalier d'environ 10 000 poids lourds.

Concernant le transport ferroviaire, la majorité du trafic transite par l'agglomération lyonnaise et la vallée du Rhône (en rive droite essentiellement, mais également en rive gauche du Rhône), avec un trafic moyen journalier annuel d'environ 140 trains de fret. Ce trafic est estimé à 180 trains à l'horizon 2030 dans le cadre du projet CFAL (contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise).

Le réseau ferroviaire traverse plusieurs zones urbanisées sur le territoire, notamment en rive droite du Rhône où la topographie a contraint le développement urbain entre le Rhône et les coteaux viticoles. Les communes de Loire-sur-Rhône, St-Romain-en-Gal, Ste-Colombe, Ampuis, Condrieu, St-Pierre-de-Bœuf, Serrières, Peyraud, Sarras et Arras-sur-Rhône sont particulièrement concernées par ce transport ferroviaire, dont le trafic risque d'être augmenté en cas de réalisation du CFAL.

En rive gauche, les principales zones urbaines traversées par la ligne ferroviaire sont Chasse-sur-Rhône, Vienne, St-Clair-sur-Rhône, St-Maurice l'Exil, Péage-de-Roussillon, St-Rambert d'Albon, Andancette et St-Vallier.

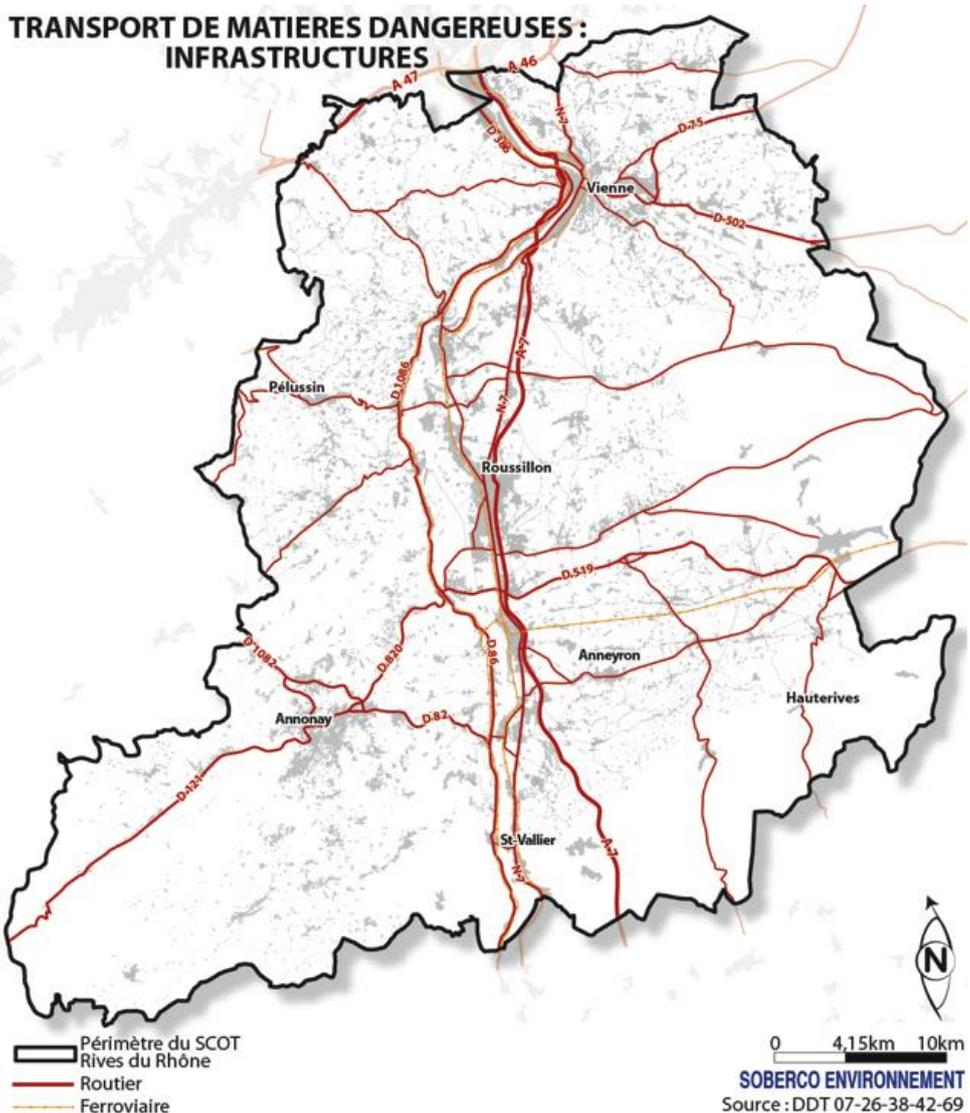


Fig. 5.2.8 – Transport de matières dangereuses : infrastructures

### Les infrastructures de transports, principales sources de nuisances sonores

Les infrastructures de transports à fort trafic constituent les principales sources de nuisances sonores du territoire. L'article 23 de la loi n° 92-1444 du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit, le décret 95-21 du 9 janvier 1995 et l'arrêté du 30 mai 1996 posent les principes de la prise en compte de ces nuisances sonores pour la construction de bâtiments à proximité de ces voies.

Dans ce cadre, les infrastructures de transports terrestres sont classées en 5 catégories selon le niveau de bruit qu'elles engendrent, la catégorie 1 étant la plus

broyante. Un secteur affecté par le bruit est défini de part et d'autre de chaque infrastructure classée, zone dans laquelle les prescriptions d'isolement acoustique sont à respecter.

Ce classement sonore concerne les principales infrastructures de transport situées dans la vallée du Rhône (voies ferrées, A7, RN7, D86, D4), la LGV et un réseau de routes départementales desservant les communes de Vienne et d'Annonay.

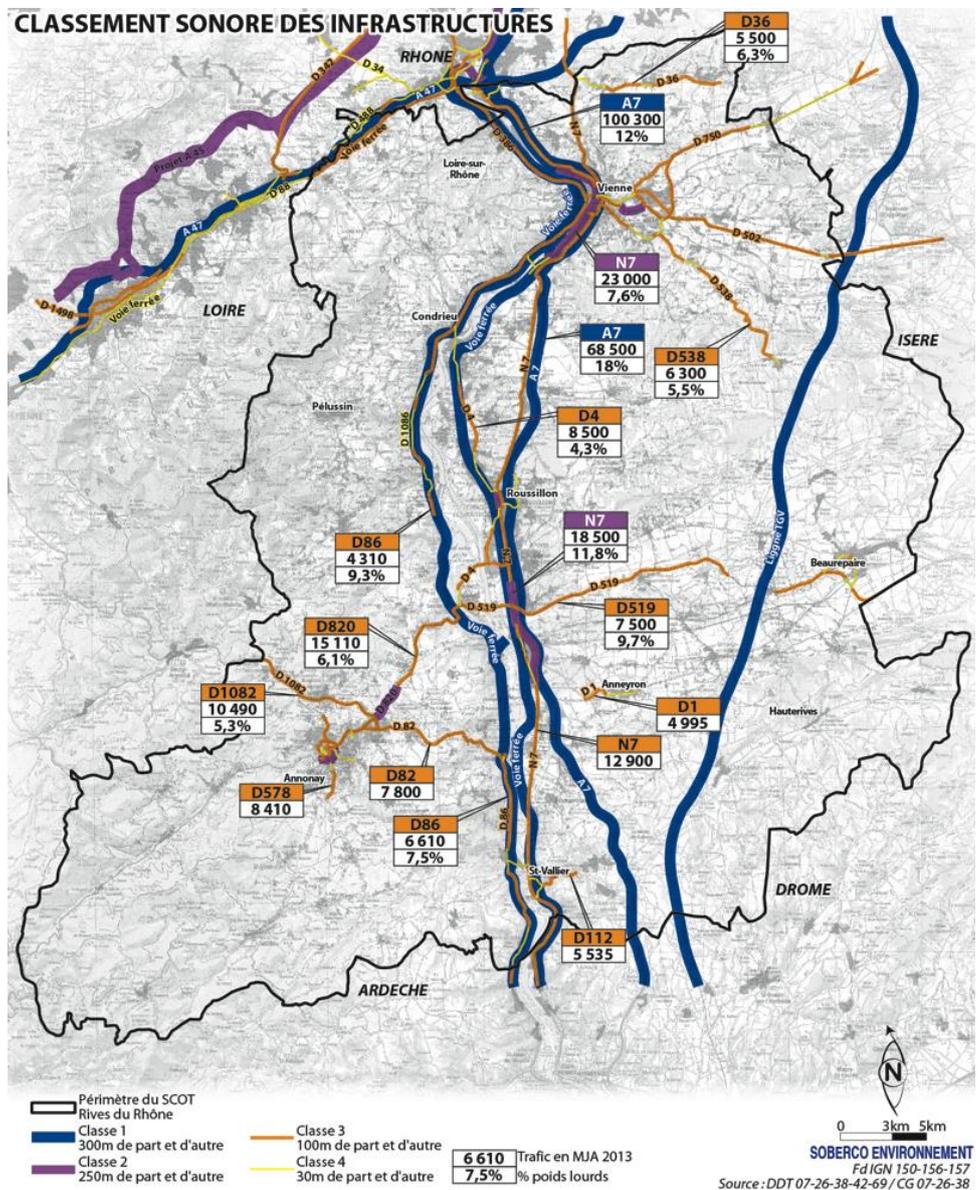
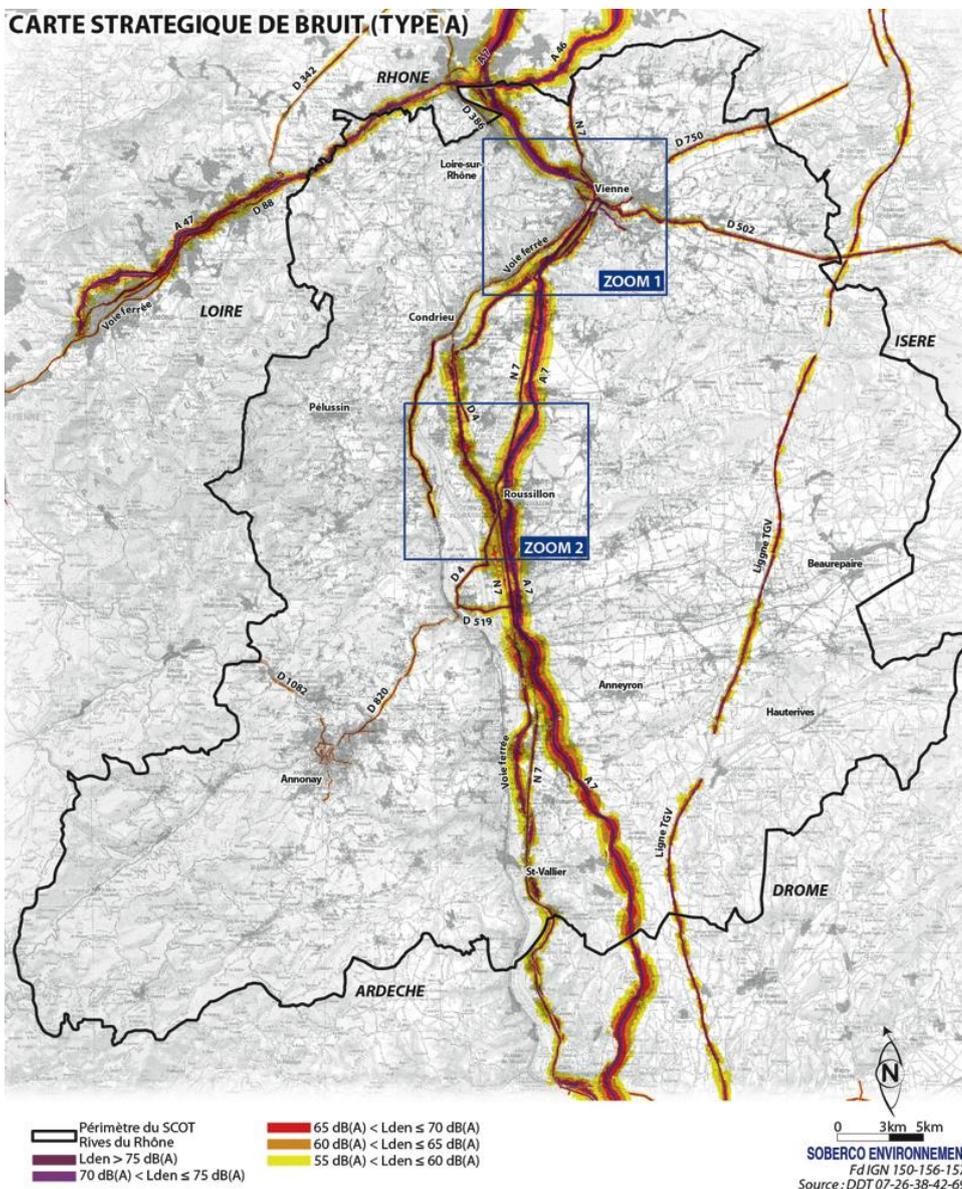


Fig. 5.2.9 – Classement sonore des infrastructures



### Les cartes stratégiques de bruit :

Les cartes stratégiques de bruit de type A correspondent aux cartes d'exposition au bruit. Il s'agit de deux cartes présentant les zones exposées à plus de 55 décibels en Lden (jour, soir et nuit) et à plus de 50 décibels en Ln (la nuit). La carte présentée ci-contre correspond aux zones exposées à plus de 55 décibels en Lden. Elles représentent les courbes isophones de 5 en 5 décibels.

Fig. 5.2.10 – Carte stratégique du bruit (Type A)

Sur le territoire, les principales infrastructures pour lesquelles l'exposition des populations aux nuisances sonores a été évaluée sont : Ardèche : D1082, D820, Isère : D519, D4, D750, D502, Rhône : D386, Isère et Drôme : RN7, A7, la LGV et la ligne PLM. Près de 13 000 personnes sont exposées aux nuisances sonores (supérieures à la limite Lden : 68 dB) dont plus de 7 850 personnes habitants aux abords de l'A7, de la RN7 et des routes départementales bruyantes de l'agglomération de Vienne et de Roussillon-Saint-Rambert-d'Albon (soit environ 60 %).

Les agglomérations de Vienne et Roussillon-Saint-Rambert-d'Albon sont particulièrement concernées par les nuisances sonores. Elles sont desservies par un réseau routier départemental développé et traversées par les principales infrastructures de transport du territoire (RN7 et voie ferrée, ainsi que l'A7 pour le secteur de Roussillon-Saint-Rambert-d'Albon). Ces deux secteurs représentent également deux des trois principaux pôles urbains du territoire qui ont supporté un développement économique et démographique important ces dernières années.

**CARTOGRAPHIE STRATEGIQUE DU BRUIT (TYPE A) :  
Agglomérations de Vienne et Roussillon**

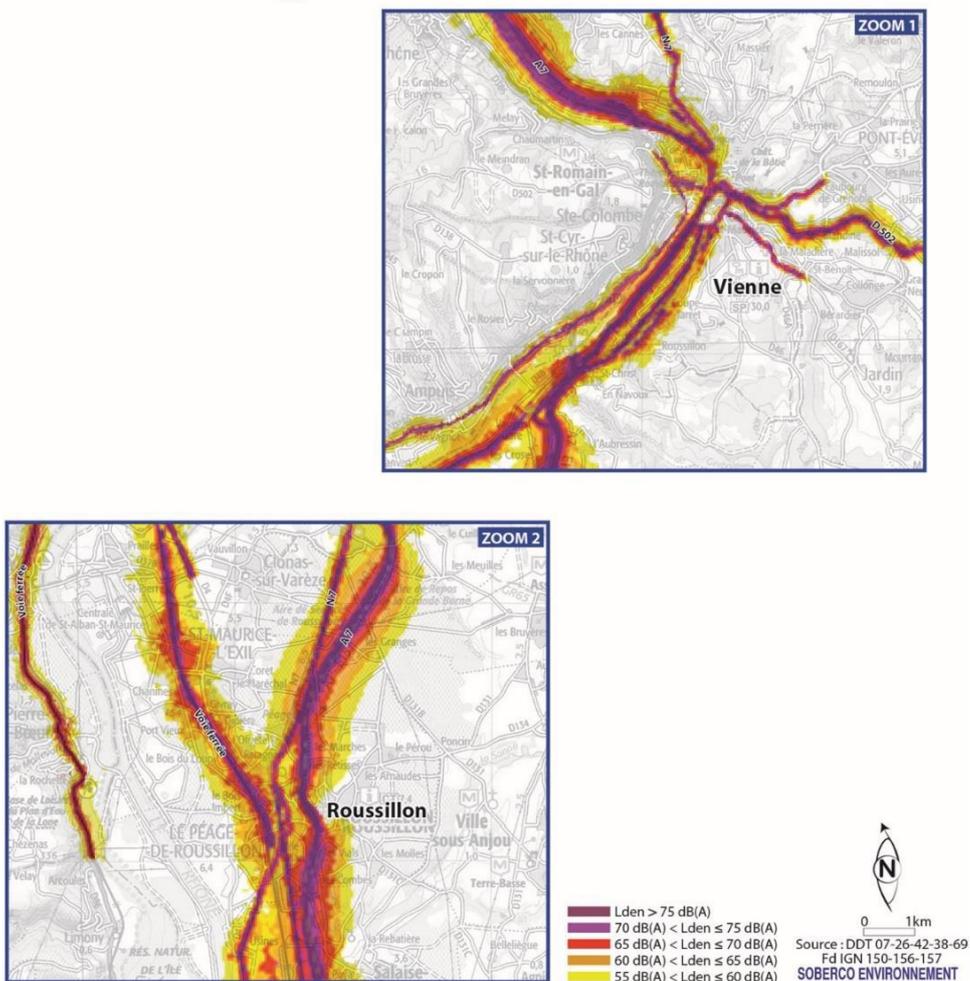


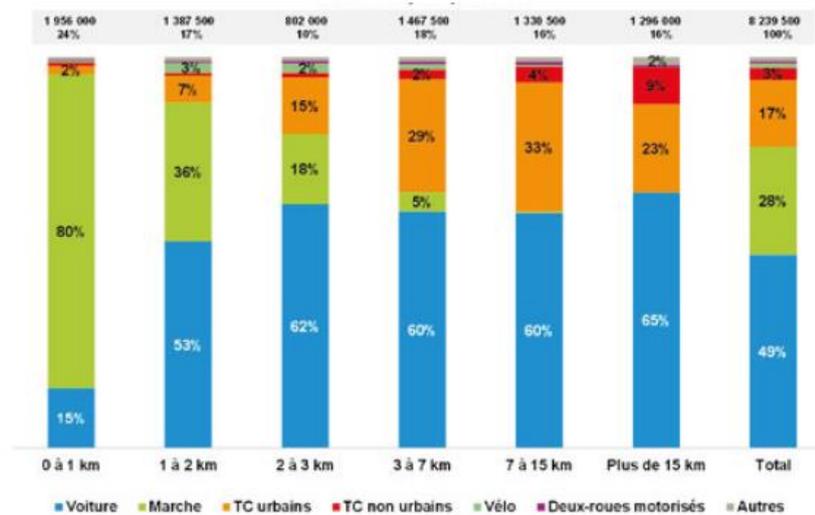
Fig. 5.2.11 – Carte stratégique du bruit (Type A) : agglomération de Vienne et de Roussillon

**Des déplacements encore principalement effectués en voiture sur le territoire**

L'Enquête Déplacements Grand Territoire de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise a montré qu'en 2015, environ la moitié des déplacements réalisés sur Vienne Condrieu Agglomération et l'ex-Pays Roussillonnais font moins de 3 km.

A l'échelle de l'aire métropolitaine lyonnaise, les trajets de moins d'1 km sont majoritairement réalisés en modes doux. La part modale diminue toutefois fortement concernant les trajets d'1 à 3 km.

Pour les trajets de plus de 1 km, la voiture est le mode de transport le plus utilisé.



**Note de lecture :** un trajet correspond à une étape au sein d'un déplacement,

Fig. 5.2.12 – Part modale des déplacements sur l'aire métropolitaine lyonnaise selon la distance du déplacement en 2015

## **Défis :**

### **Défi 2.2.1 : Offrir les conditions d'un trafic sécurisé**

Une multitude de solutions existent, des plus douces aux plus lourdes, pour rendre plus sûres et moins accidentogènes les voies routières. Dispositifs « cassant » la vitesse en traversée de village (feux tricolores, dos d'âne ou chicanes), mise au gabarit de voiries, alignements d'arbres pour augmenter la sensation de vitesse,... Les efforts devront être poursuivis pour offrir des conditions de circulation les moins accidentogènes possibles.

### **Défi 2.2.2 : Intégrer les nuisances sonores dans les modes de construction**

Le territoire est concerné par de nombreuses sources de nuisances sonores. Deux des trois principales agglomérations du territoire sont notamment fortement impactées. La question de la prise en compte de ces nuisances au niveau de l'habitat est ainsi essentielle. Pour l'habitat existant, les collectivités pourront faciliter la réalisation de travaux d'isolation phonique, notamment au travers des PLH. Concernant les nouvelles constructions, les modèles de constructions devront prendre en compte ces nuisances au travers d'organisation spécifiques des logements (chambres installées du côté non soumis au bruit des bâtiments) et de règles d'urbanisme spécifiques : création de marges de recul, non constructibilité de certains secteurs très contraints,... Pour les habitations existantes où la qualité de vie serait difficilement améliorable à un niveau convenable, un changement de destination pourrait être envisagé.

### **Défi 2.2.3 : Limiter les expositions aux polluants et encourager l'utilisation des modes doux**

Traversé par des axes majeurs de déplacements, le territoire est fortement exposé aux pollutions atmosphériques liées aux transports. Bien que le territoire puisse difficilement répondre aux problèmes liés au trafic de transit de l'A7, qui génère une part importante des pollutions du territoire, des actions peuvent être mises en place pour réduire le trafic au niveau local. Le développement des transports en commun et des aménagements piétons et vélos, mais aussi la densification et le développement des nouvelles zones d'habitat au plus près des commerces et services facilitera l'utilisation des modes doux et donc la réduction des pollutions liées aux transports.

### **Défi 2.2.4 : Prendre en compte les risques liés au transport de matières dangereuses**

Le territoire est fortement contraint par les risques liés au transport de matières dangereuses. Comme pour les nuisances sonores, les collectivités devront prendre en compte la question du risque en travaillant sur la diminution de celui-ci dans les zones urbanisées existantes, mais aussi en limitant l'urbanisation dans les secteurs les plus contraints.

## Enjeu 3 : Valoriser l'utilisation des modes alternatifs à la voiture

Pour répondre aux problèmes liés au trafic routier, le développement des modes alternatifs à la voiture constitue la principale réponse. Une offre diversifiée et adaptée aux différents contextes devra ainsi être promue sur le territoire.

## Constat partagé 3.1 - Un réseau TER structurant mais une desserte inégale entre les territoires

La ligne Lyon – Valence, axe ferroviaire voyageurs structurant du territoire.

La ligne TER car Annonay – Lyon/Péage-de-Roussillon, une ligne complémentaire de desserte du territoire.

Les lignes TER Lyon – Saint-Etienne et Lyon – Grenoble/Chambéry, utilisées par une partie des habitants du Nord du territoire.

Une fréquentation des gares de plus en plus importante.

Des disparités en termes d'accessibilité.

### **La ligne Lyon – Valence, axe ferroviaire voyageurs structurant du territoire.**

En 2007, dans le cadre du protocole « REAL », la ligne TER Mâcon/Lyon/Vienne a été la première ligne du réseau ferroviaire régional à être cadencée : à la demi-heure en période de pointe et à l'heure en journée ; et toute les deux heures pour les gares en aval de Vienne, jusqu'à Valence.

Axe majeur de l'étoile ferroviaire lyonnaise, la ligne Lyon/Vienne/Valence est structurante de la desserte en transports collectifs du territoire des Rives du Rhône. Le territoire est desservi par sept gares : Chasse-sur-Rhône, Estressin, Vienne, Saint-Clair-les-Roches, Le Péage-de-Roussillon, Saint-Rambert-d'Albon et Saint-Vallier-sur-Rhône. Elles offrent une accessibilité rapide aux agglomérations lyonnaise et valentinoise voisines, la plupart des gares constituant également des lieux d'interconnexions privilégiés avec les autres lignes de transports collectifs, cars départementaux et bus urbains.

Si l'accessibilité à la métropole lyonnaise est très attractive depuis l'ensemble des gares, les accès ferroviaires aux agglomérations de Saint-Etienne et de la Porte de l'Isère nécessitent, depuis la vallée du Rhône, une correspondance en gares de Lyon (Jean Macé, Perrache, Part-Dieu), Givors et Vénissieux n'étant pas desservie par la ligne Lyon/Vienne/Valence.

L'accessibilité à Valence est de même relativement aisée depuis les gares du territoire, à l'exception de celles de Chasse-sur-Rhône et Estressin où il est nécessaire de réaliser un changement à Vienne.

Les déplacements entre les gares du territoire sont quant à eux relativement aisés, à l'exception de la desserte de Chasse-sur-Rhône et Estressin avec les autres gares du territoire qui nécessite là aussi une correspondance à Vienne.

Sur le territoire des Rives du Rhône, la gare de Vienne est la mieux desservie avec 94 trains quotidiens (2018). Elle est desservie par les trains « périurbains » de la ligne Lyon/Vienne, les trains de « maillage régional » de la ligne Lyon/Valence et les trains « Intercités » de la ligne Lyon/Marseille. Toutes les autres gares sont desservies par 40 trains par jour en moyenne ; sauf la gare de Péage-de-Roussillon

qui avec 54 trains/jour bénéficie aussi de la desserte des trains Intercités provenant de Marseille ou Lyon.

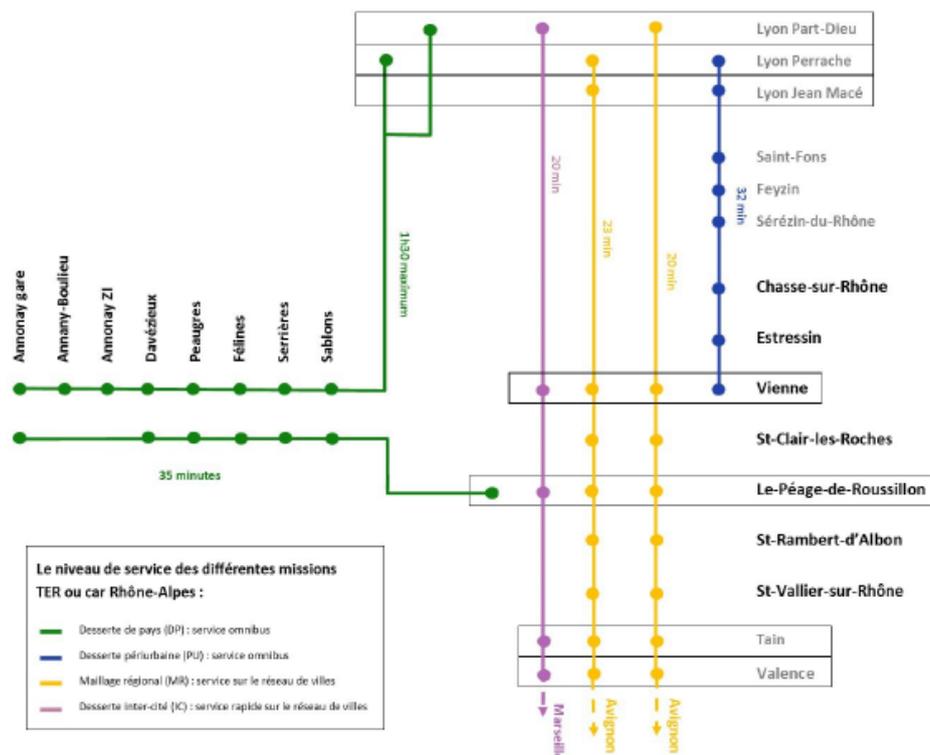


Fig. 5.3.1 – Offre TER en vallée du Rhône

**La ligne TER car Annonay – Lyon / Péage-de-Roussillon, une ligne complémentaire de desserte du territoire.**

En lien avec l’absence de desserte en train de l’Ardèche, la desserte du département est assurée par des lignes de car TER. Le territoire des Rives du Rhône est concerné par la ligne Annonay – Lyon/Péage-de-Roussillon, qui dispose d’une fréquence de 10 allers-retours par jour en direction du Péage-de-Roussillon et 5 allers-retours par jour en direction de Lyon. Elle dessert plusieurs communes traversées par la D820/D1082 entre Annonay et le Pays Roussillonnais/Territoire de Beaurepaire.

En complémentarité avec la ligne voyageurs Lyon-Valence, elle permet de relier rapidement et efficacement les 3 principales agglomérations du territoire (Vienne, Roussillon-Saint-Rambert-d’Albon et Annonay).

**Les lignes TER Lyon-Saint-Etienne et Lyon-Grenoble/Chambéry, utilisées par une partie des habitants du Nord du territoire.**

Bien qu’elles ne comptent aucune gare sur le territoire, les lignes TER Lyon – Saint-Etienne et Lyon – Grenoble/Chambéry sont fréquentées par les habitants des Rives du Rhône.

Sur la ligne Lyon – Saint-Etienne, les gares de Givors et Rive-de-Gier sont accessibles facilement par les habitants des communes de l’Ouest de Vienne Condrieu Agglomération.

Sur la ligne Lyon – Grenoble/Chambéry, les gares situées sur le territoire de la CAPI sont accessibles rapidement pour les habitants des communes du Nord-Est de Vienne Condrieu Agglomération.

### **Une fréquentation des gares de plus en plus importante.**

Au cours des dernières années, l'offre régionale s'est considérablement améliorée : cadencement, modernisation du matériel roulant, amélioration de l'information aux voyageurs, etc. Cela s'est traduit par une augmentation de près de 15 % du nombre de trains en service sur la ligne depuis 2007. Aujourd'hui, Lyon est accessible en moins de 20 minutes depuis Vienne, tout comme Valence depuis Saint-Vallier.

Fort de ces améliorations successives, la fréquentation du TER est allée croissante, avec une hausse de 29 % sur la période 2007-2016. A l'exception d'Estressin qui apparaît comme la moins attractive (-35 %), l'ensemble des gares sont concernées par cette hausse. A noter, une baisse de la fréquentation des gares entre 2012 et 2016.

La gare de Saint-Clair-les-Roches (moins de 30 min de Lyon) enregistre la plus forte augmentation de fréquentation sur la période 2007-2016 (+ 78 %), suivie de celle de Saint-Rambert-d'Albon (+ 40,4 %).

En 2016, les gares de Vienne et du Péage-de-Roussillon concentrent près des 2/3 des montées-descentes enregistrées parmi les sept gares du territoire des Rives du Rhône, soit respectivement 4 072 et 2 102 montées/descentes quotidiennes.

Aujourd'hui, l'accès aux gares du territoire se fait de manière privilégiée en voiture, sauf à Vienne où la marche à pied a une part modale légèrement supérieure : 45 % contre 39 % en voiture, en 2016. La plupart des parkings sont ainsi régulièrement saturés à l'heure de pointe du matin malgré les aménagements réalisés par les collectivités ces dernières années.

Ces dernières années, la Région Auvergne-Rhône-Alpes a développé l'aménagement d'arceaux (gratuit) ou de box (payant) pour inciter au rabattement vélo. Le rabattement en transport collectif reste quant à lui très minime.

On observe en 2015 dans le cadre de l'enquête déplacements grand territoire de l'Aire métropolitaine lyonnaise que la part modale des TC non urbains (dont les TER) représentait 4,9 % sur le Nord du territoire (Vienne Condrieu Agglomération et Ex-Pays Roussillonnais). Bien que cette part modale soit faible pour les déplacements de proximité, elle atteint 12 % des déplacements entre ex-ViennAgglo d'une part et ex-Pays Roussillonnais/ex-Région de Condrieu d'autre part, et jusqu'à 34 % pour les déplacements entre le Nord des Rives du Rhône et Lyon/Villeurbanne.

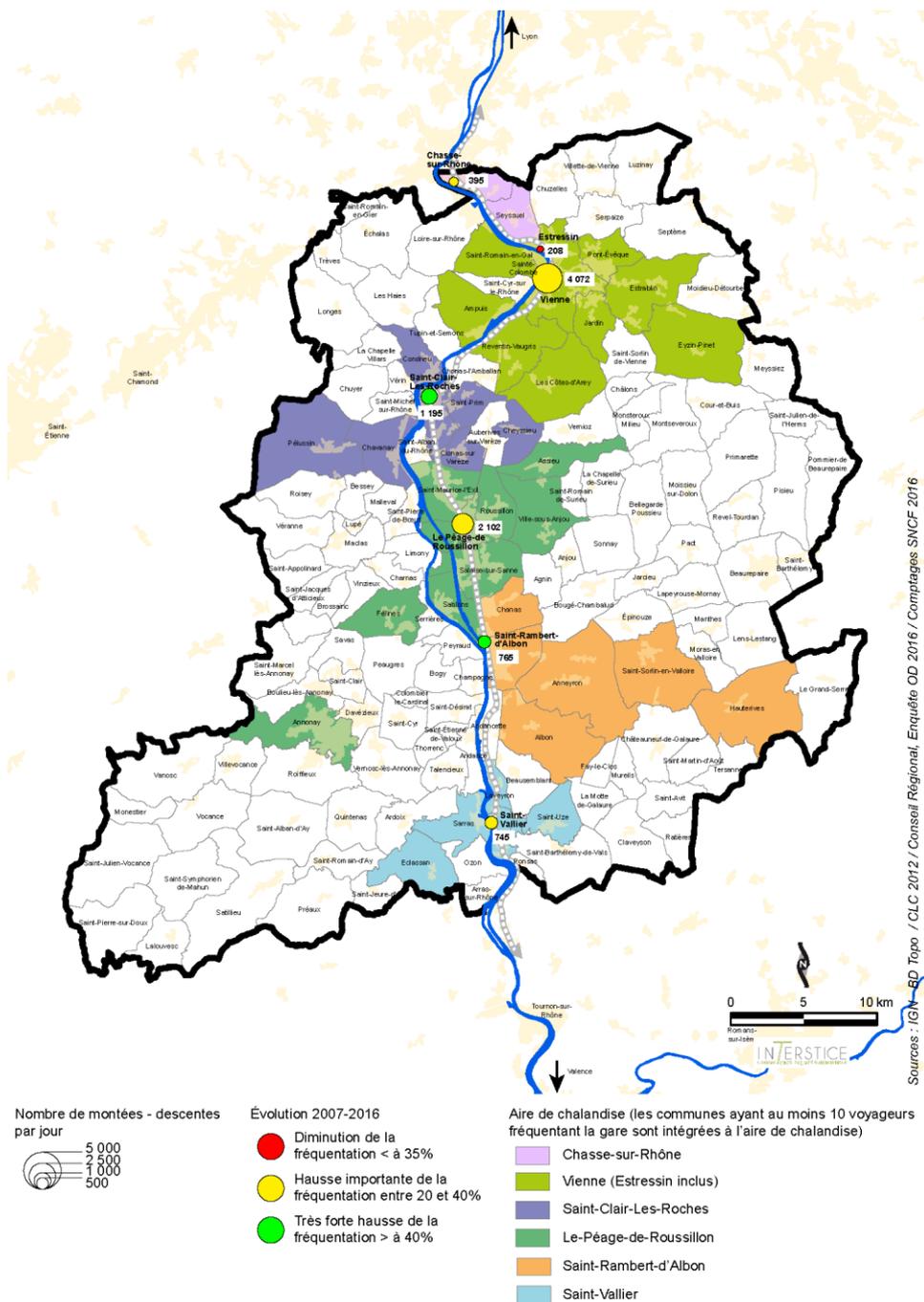


Fig. 5.3.2 – Aires de chalandises et fréquentation des gares

### Des disparités en termes d'accessibilité.

Des disparités d'accessibilité au TER entre le Nord, la vallée du Rhône et les marges Est et Ouest du territoire sont observées sur le territoire. La ligne Lyon – Valence se situe dans la vallée du Rhône en rive gauche. L'accessibilité aux gares est relativement aisée en rive gauche, plus difficile en rive droite en lien avec le faible nombre de franchissements routiers.

Sur la carte suivante, on observe que les communes situées sur les franges Est et Ouest du territoire sont situées à plus de 20 minutes en voiture d'une gare. Cette situation peut s'avérer problématique pour ces territoires en réduisant leur attractivité. Notamment pour Annonay, qui malgré son statut de pôle structurant du territoire, au même titre que Vienne et Roussillon – Saint-Rambert-d'Albon, se situe à plus de 20 minutes des gares de la vallée du Rhône. Annonay dispose

toutefois d'une desserte en TER-car qui permet de compenser en partie cette situation.

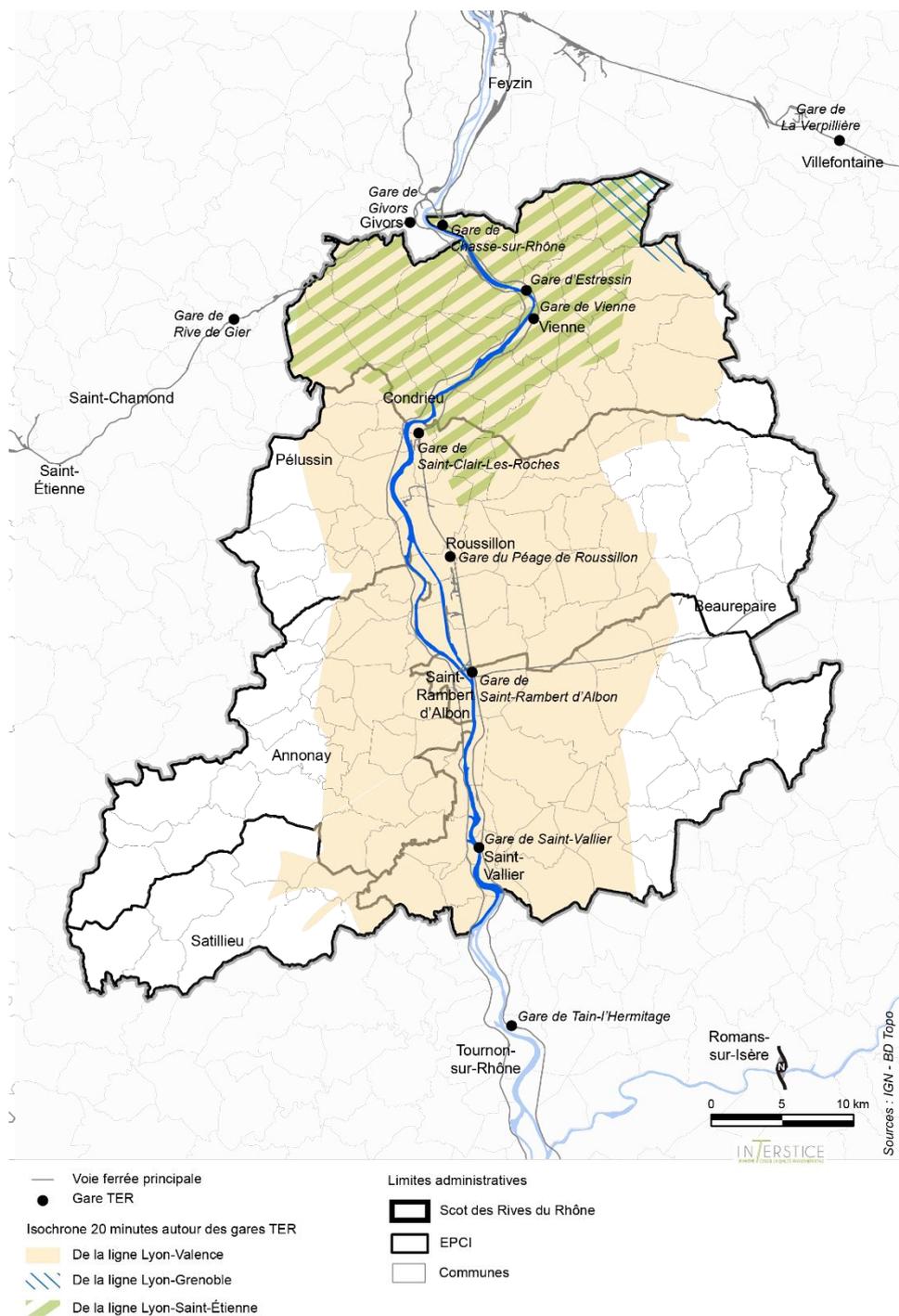


Fig. 5.3.3 – Accessibilité des gares TER (20 minutes)

## **Défis :**

### **Défi 3.1.1 : Améliorer la desserte locale (fréquence, rabattement,...).**

L'amélioration de l'offre de transports en commun doit participer à rendre cette dernière plus attractive pour les habitants. En lien avec les actions déjà mises en place par les EPCI (développement du réseau TC, adaptation des horaires en fonction des TER,...), les collectivités devront veiller à poursuivre ce travail d'amélioration de l'offre notamment en se rapprochant des différentes collectivités en charge des TC (Région, Département,...) pour améliorer le rabattement vers les gares et les zones d'emplois.

### **Défi 3.1.2 : Favoriser l'utilisation des lignes TER pour les mobilités domicile-travail et/ou domicile-études**

L'augmentation de l'utilisation du TER pour les déplacements domicile-travail et domicile-études passera par une qualification de l'offre existante, que cela concerne la fréquence, les facilités de rabattement sur les gares, ou encore la qualité des services en gares. Bien que les TER soient de compétence Région, le territoire pourra se saisir de cette problématique au travers notamment des aménagements autour des gares (agrandissement des parkings, aménagements modes doux, développement de l'offre TC, faciliter la construction de logements à proximité des gares,...), mais aussi en soutenant l'augmentation de la desserte : réouverture de la ligne voyageurs en rive droite du Rhône, réouverture de la gare de Vaugris, aménagement d'un pôle multimodal autour de l'ancienne gare de Salaise sur Sanne, augmentation des fréquences,....

## Constat partagé 3.2 - Une diversité des offres de transport en commun qui manque de lisibilité et de continuité

Deux Autorités Organisatrices des Transports Urbains (AOTU) et une AOT de second niveau.

Cinq réseaux de transports départementaux.

Un exemple de collaboration entre AOT : le Syndicat Mixte de Transports de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise (SMT AML).

### **Deux Autorités Organisatrices des Transports Urbains (AOTU) et une AOT de second niveau.**

Trois EPCI du territoire ont mis en place un réseau de transports en commun :

#### Vienne Condrieu Agglomération avec le réseau L'Va.

Le réseau L'Va, mis en place en 2003 (à la suite d'un précédent syndicat de transports desservant Vienne et Pont-Evêque), est composé de 8 lignes régulières desservant Vienne, Chasse-sur-Rhône, Seyssuel, Estrablin, Pont-Evêque et Jardin, de 8 lignes de transports à la demande permettant le rabattement depuis les communes de l'ex ViennAgglo vers le centre-ville de Vienne ainsi que d'un service de transport à la demande pour les salariés de trois zones d'activités économiques du territoire depuis les gares de Vienne et Chasse-sur-Rhône. Le réseau L'Va a vocation à s'étendre sur les communes non desservies aujourd'hui dans les prochaines années.

En 2017, 1 657 000 voyages ont été effectués sur le réseau.

#### Annonay Rhône Agglo avec le réseau Babus.

Le réseau Babus est géré depuis 2014 par la Communauté d'agglomération. En 2016, le réseau a été étendu et est aujourd'hui composé de 9 lignes (3 structurantes, 1 principale et 5 complémentaires) desservant Annonay, Davézieux, Roiffieux, Saint-Cyr et Boulieu-lès-Annonay, ainsi que de 4 lignes de transports à la demande desservant 10 communes de l'EPCI. A noter que les communes de l'ex Vivarhône et Quintenas et Ardoix ne sont pas couvertes aujourd'hui.

En moyenne, 460 000 voyages sont effectués chaque année sur le réseau.

#### Le Pays Roussillonnais/Territoire de Beaurepaire et le réseau TPR.

Le réseau TPR, mis en place en 2012 sur l'ex-Pays Roussillonnais, est composé de 1 ligne régulière (ligne A) desservant les communes situées le long de la RN7 et de la RD4, entre l'échangeur A7 de Chanas et la gare de Saint-Clair-les-Roches,

ainsi que de 3 lignes de transports à la demande desservant les autres communes de l'ex Pays Roussillonnais.

Des réflexions sont en cours quant à la possibilité d'étendre le réseau sur les communes de l'ex Territoire de Beaurepaire et vers les communes drômoise de l'agglomération Roussillon-Saint-Rambert-d'Albon.

En 2017, 218 000 voyages ont été effectués sur la ligne A, 1 240 voyages sur les lignes de transport à la demande traditionnelles et 7 300 voyages sur les lignes de transport à la demande PMR et personnes âgées (TAD Access).

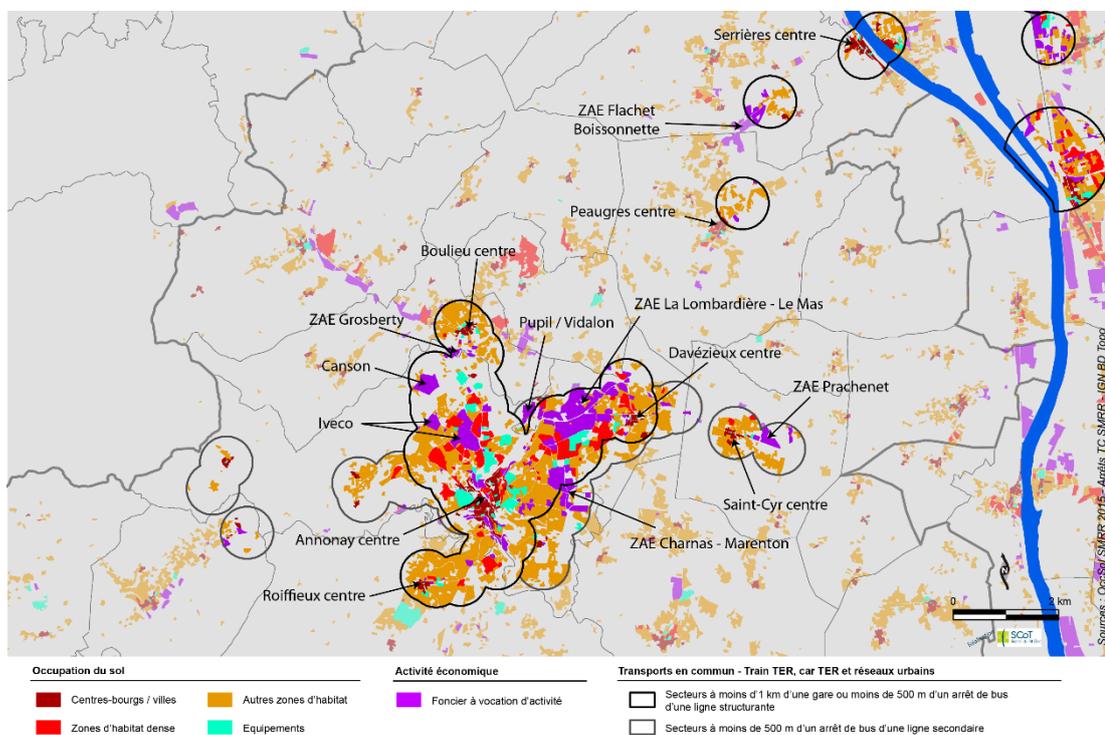


Fig. 5.3.4 – Secteurs desservis par les transports en commun – Annonay Rhône Agglo

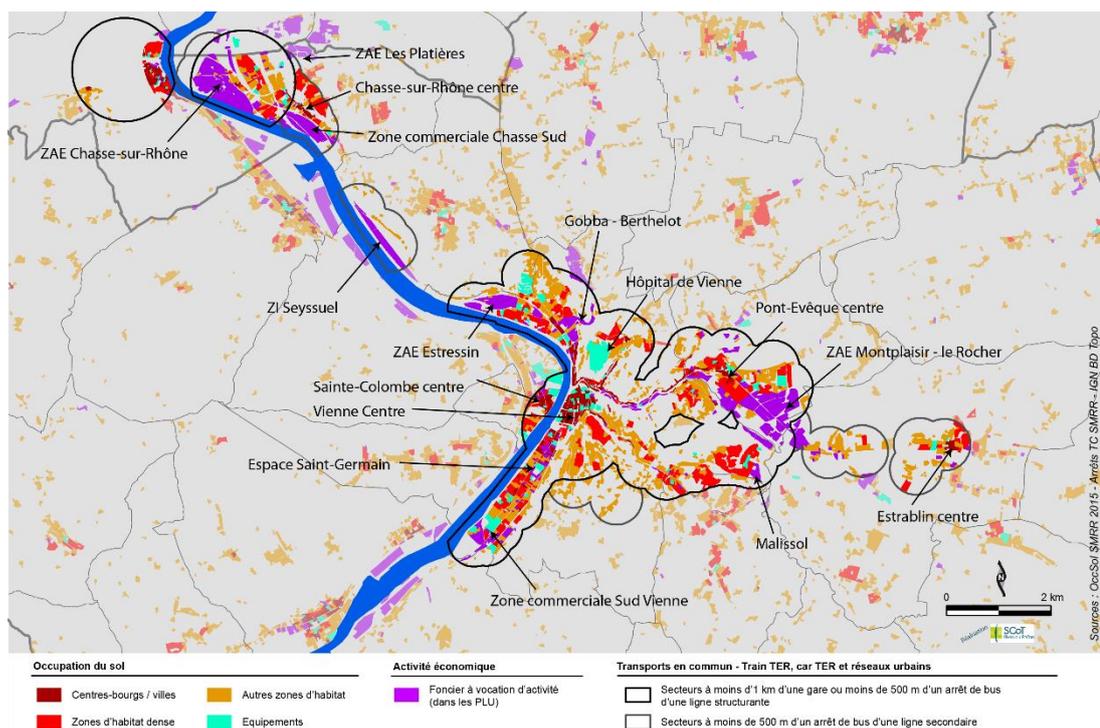
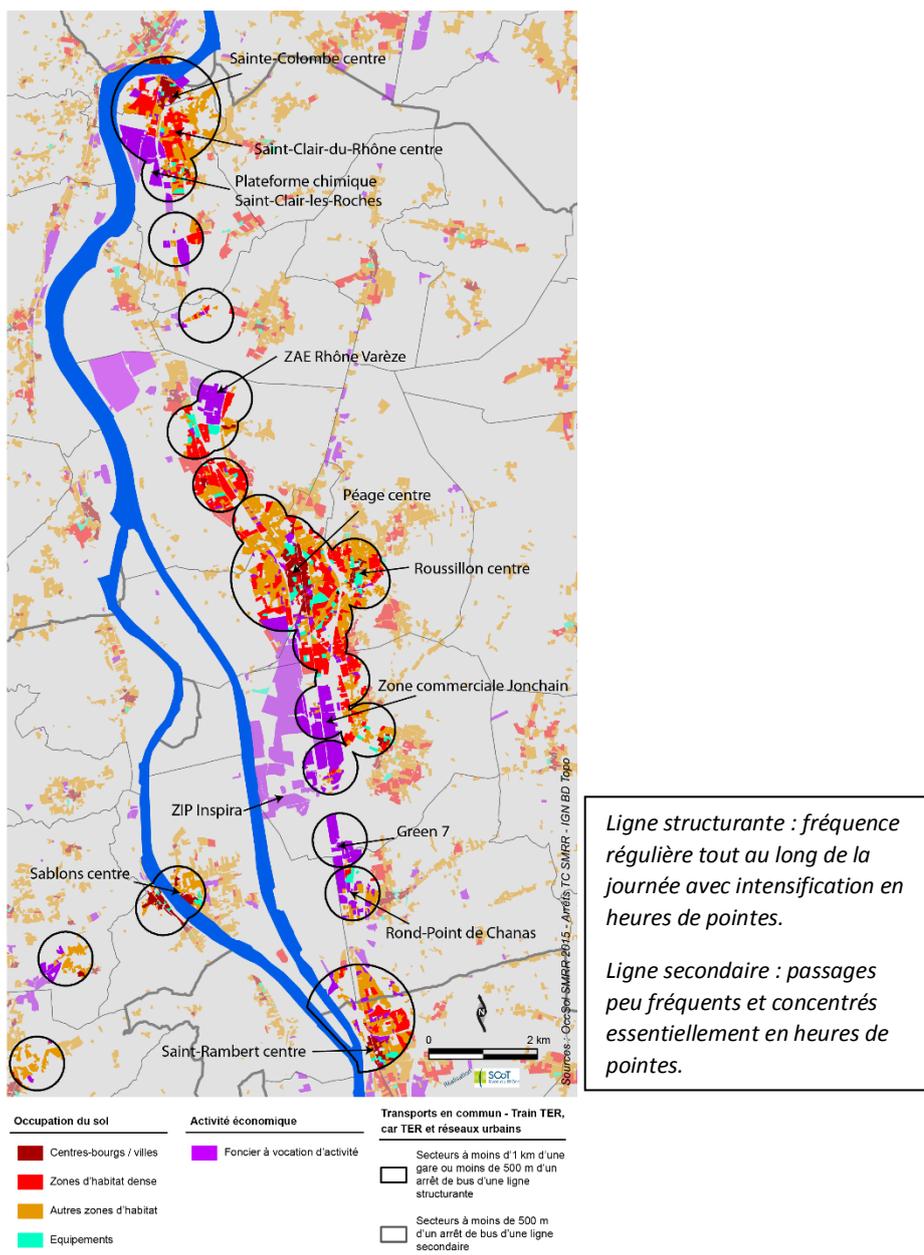


Fig. 5.3.5 – Secteurs desservis par les transports en commun – Vienne Condrieu Agglomération



*Ligne structurante : fréquence régulière tout au long de la journée avec intensification en heures de pointes.*

*Ligne secondaire : passages peu fréquents et concentrés essentiellement en heures de pointes.*

Fig. 5.3.6 – Secteurs desservis par les transports en commun – Pays Roussillonnais/Territoire de Beaurepaire

Les 3 réseaux de transports permettent une bonne desserte des principales zones d'habitat, commerciales et d'emplois des communes des EPCI concernés, en complémentarité avec l'offre de trains voyageurs. Toutefois, on peut noter un certain nombre de manques sur le territoire :

- Absence de possibilité de transfert entre les réseaux L'Va et TCL (Givors) et la gare de Givors qui permettraient une meilleure desserte de Saint-Etienne ;
- L'absence de desserte de Condrieu et Saint-Rambert-d'Albon par le réseau TPR ;
- L'absence de desserte performante de grandes zones d'activités structurantes du territoire ayant vocation à se développer : ZIP Inspira, Saluant, Axe 7, Flachet-Boissonnette, SIP Loire-sur-Rhône,...

## Cinq réseaux de transports départementaux.

Le territoire est desservi par 5 réseaux de transports départementaux. En effet, la Région qui a récupéré la compétence transports des départements, leur a redélégué provisoirement celle-ci. La situation du territoire en marge des 5 départements fait que certaines lignes gérées par un département desservent des communes situées sur d'autres départements : Annonay desservi par le réseau de la Loire, Beaurepaire par celui de la Drôme, le-Péage-de-Roussillon par celui de l'Ardèche,...

Une part importante des communes du territoire sont desservies par les lignes départementales. Toutefois, la fréquence de desserte reste limitée (certaines communes ne comptent qu'un bus dans chaque sens par jour de semaine) et est principalement destinée au transport scolaire. A noter que sur certains secteurs, notamment le Rhône, la desserte en TC tend à se réduire (fermeture de lignes, diminution des fréquences,...).

La prise de compétence par la Région au 1<sup>er</sup> janvier 2017 peut être l'occasion de repenser la desserte à l'échelle du territoire sans tenir compte des limites administratives dans les prochaines années.

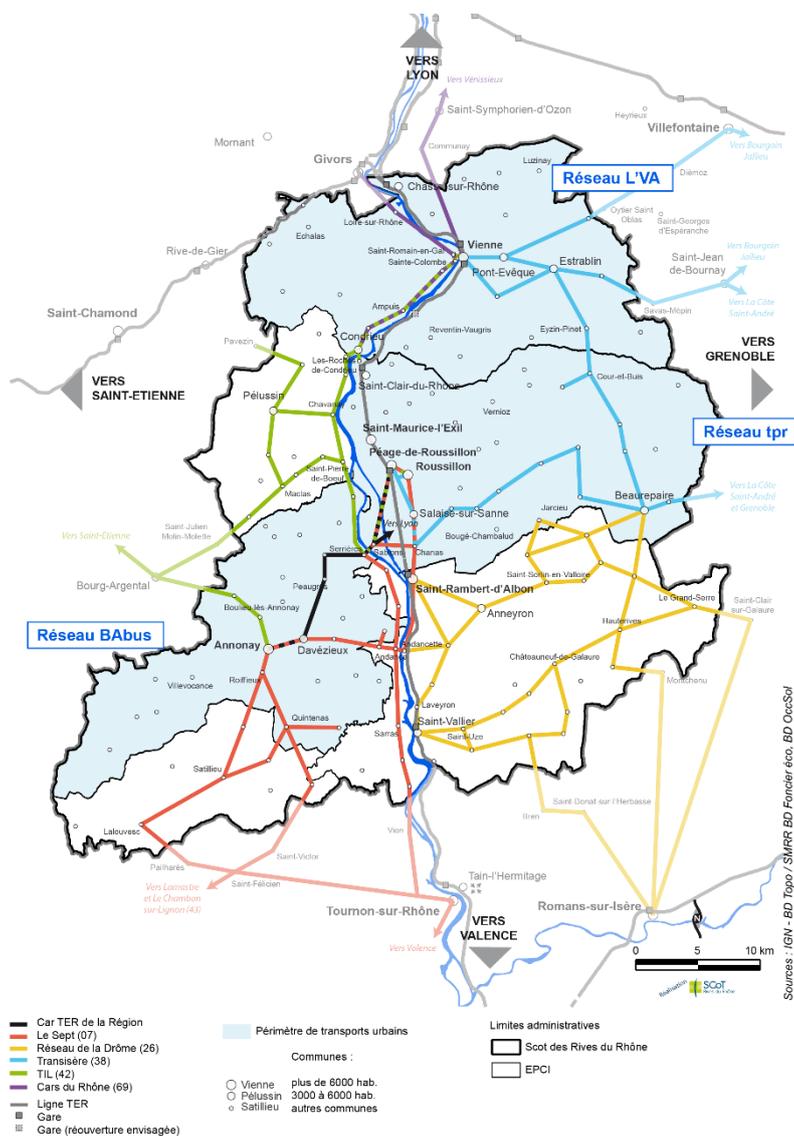


Fig. 5.3.7 – L'offre en transports en commun en 2018

## Un exemple de collaboration entre AOT : le Syndicat Mixte de Transports de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise (SMT AML)

Le SMT AML a été créé en 2012 et a pour objectif de rendre les déplacements intermodaux plus faciles et plus attractifs en dépassant la complexité institutionnelle des transports. C'est un syndicat mixte qui réunit la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le SYTRAL, la communauté urbaine Saint-Etienne Métropole et les communautés d'agglomération Porte de l'Isère (CAPI) et Vienne Condrieu Agglomération.

Le SMT AML porte un schéma prospectif de mobilité ayant vocation à identifier les enjeux de mobilité avec le prisme métropolitain, c'est-à-dire concernant les déplacements entre les agglomérations d'une part, mais également la nécessaire prise en compte des déplacements dits « périurbains » générés par les territoires situés hors des périmètres d'agglomérations.

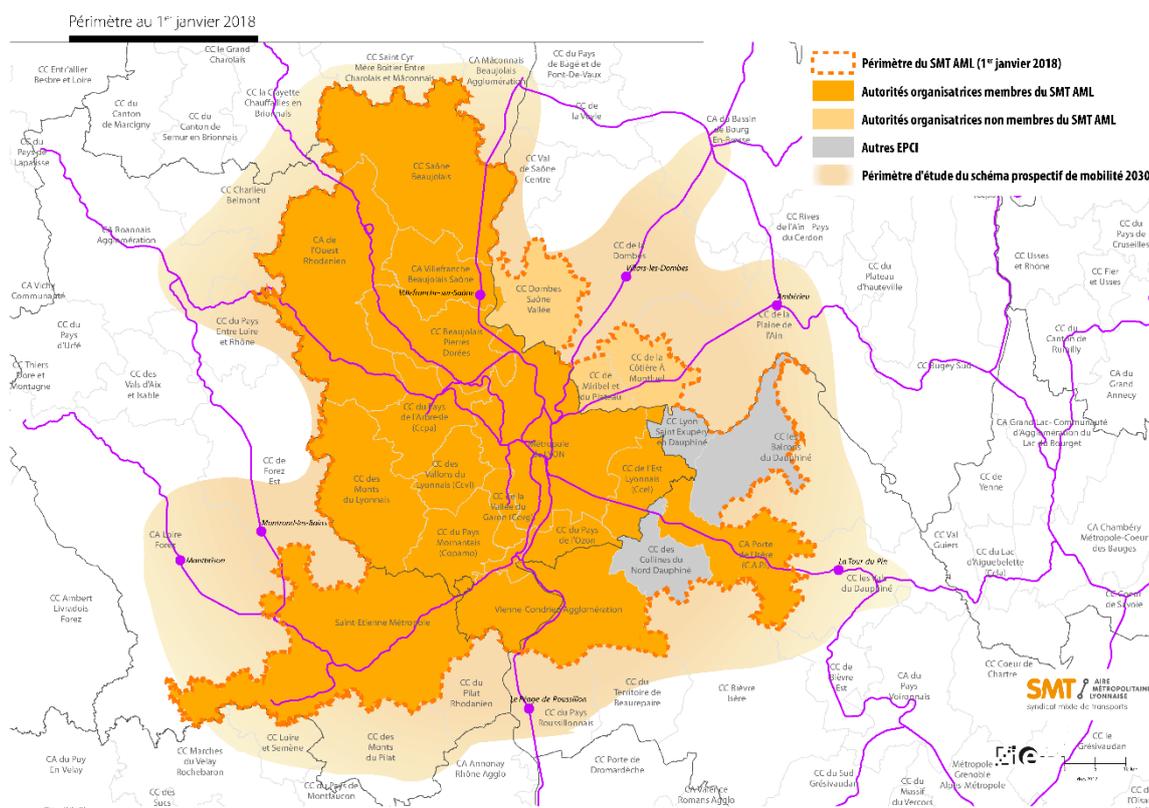


Fig. 5.3.8 – Périmètre du Syndicat Mixte de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise, au 1<sup>er</sup> janvier 2018

## **Défis :**

### **Défi 3.2.1 : Poursuivre le développement d'une offre régionale de qualité complémentaire à l'offre TER.**

L'offre de transports en commun départementaux souffre aujourd'hui de problèmes d'efficacité du fait de la situation en marge des 5 départements des Rives du Rhône. L'offre y est essentiellement organisée selon les limites administratives et non selon les bassins de vie. La prise de la compétence transports interurbains par la Région en 2017 doit être l'occasion pour le territoire de mener une réflexion aboutie sur la réorganisation des différents réseaux dans les prochaines années.

### **Défi 3.2.2 : Améliorer le fonctionnement de l'offre existante.**

Trois EPCI disposent aujourd'hui d'une offre en transports en commun urbains et transports à la demande. Bien qu'il ne soit pas possible de desservir l'ensemble des habitants du territoire par une offre en TC urbains du fait des coûts importants que cela supposerait, des réflexions pourront être menées sur le territoire pour desservir les pôles situés hors des périmètres des transports urbains (Saint-Rambert-d'Albon, Givors, Condrieu, Saint-Vallier, Beaurepaire...) mais aussi des pôles d'emplois actuels et futurs encore pas ou peu desservis (ZIP Inspira, Axe 7, Saluant, SIP Loire-sur-Rhône,...). Ces réflexions devront être menées en parallèle de celles concernant la restructuration des réseaux départementaux.

### **Défi 3.2.3 : Développer les complémentarités entre les offres existantes.**

Sur le modèle du SMT AML, une réflexion pourrait être menée sur le territoire pour mieux coordonner les différentes offres, que ce soit en termes de prix ou de complémentarité des différents réseaux de transports (Syndicat mixte de transports type SRU).

## Constat partagé 3.3 - Des marges de manœuvre pour développer les pratiques alternatives à la voiture individuelle

Le développement de l'offre de covoiturage.

Peu de Plans de Déplacement Entreprise (PDE) et Plans de Déplacement Inter-Entreprises (PDIE).

L'essor des plans cyclables et les itinéraires modes doux.

La multiplication des initiatives publiques pour favoriser le développement des mobilités alternatives et respectueuses de l'environnement.

Des coupures naturelles et artificielles qui compliquent le développement des modes alternatifs.

### Le développement de l'offre de covoiturage.

Le covoiturage permet de répondre en partie aux problématiques des transports liés au monde rural : coût élevé pour mettre en place des lignes de TC régulières et à fréquence satisfaisante dans les secteurs ruraux et augmentation des coûts du transport dans le budget des ménages. Plusieurs collectivités du territoire se sont inscrites dans une démarche de promotion du covoiturage : agences de mobilité (MOPI, Vienne Condrieu Agglomération,...) avec la création de plateformes de covoiturage, entente TRIDAN pour la création d'un nouveau parking de covoiturage sur l'échangeur autoroutier de Chanas,...

### Mov'ici :

Depuis mars 2016, 14 AOT de Rhône-Alpes (dont l'ensemble des départements et Vienne Condrieu Agglomération) se sont regroupées pour offrir un service gratuit de mise en relation de particuliers à vocation de covoiturage : Covoit'Oùra. Suite à la fusion des Régions Auvergne et Rhône-Alpes, le service a été renommé en Mov'ici et étendu à l'ensemble de la nouvelle région.

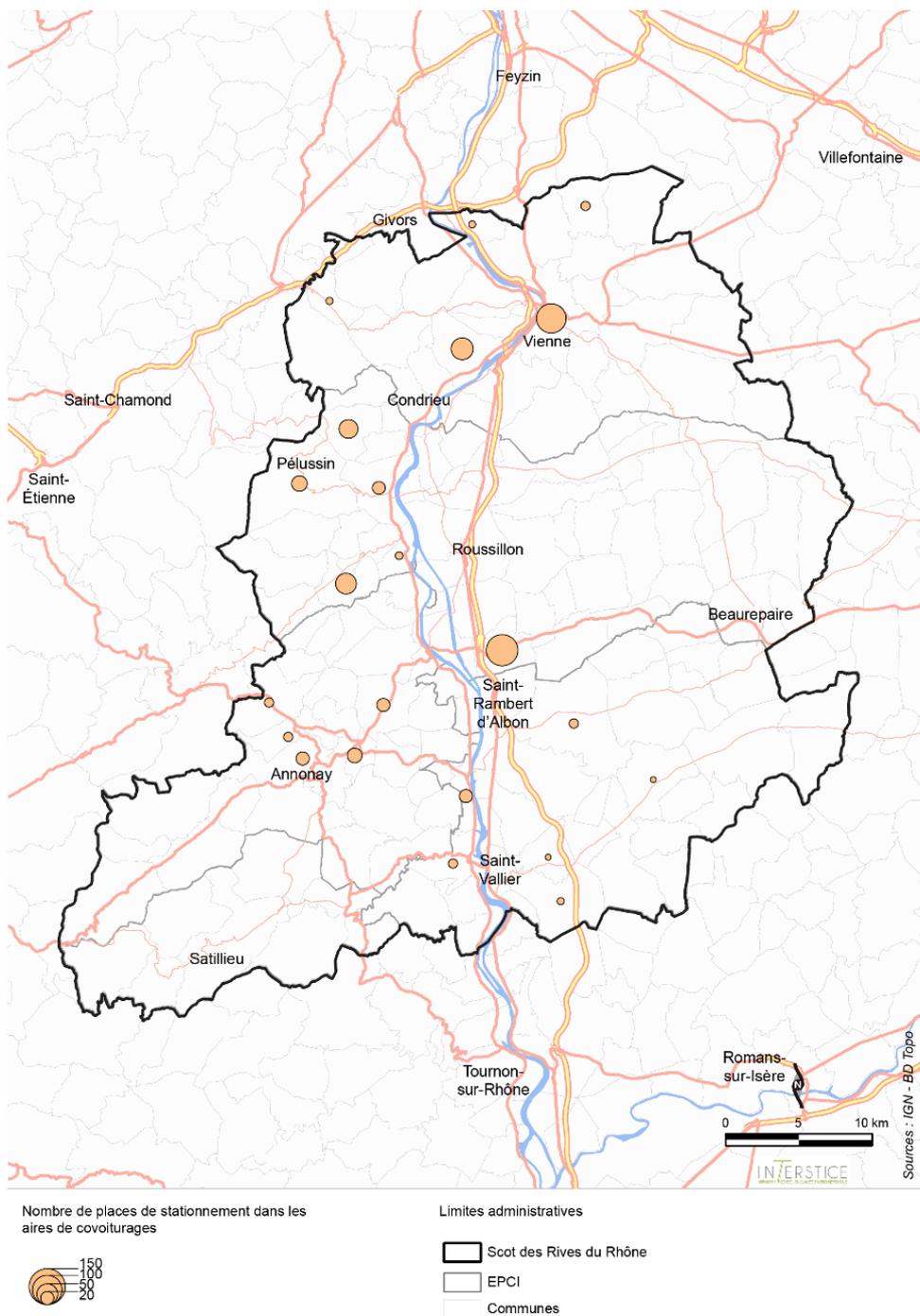


Fig. 5.3.9 – Offre de stationnement dédié au covoiturage en 2018

### Peu de Plans de Déplacement Entreprise (PDE) et Plans de Déplacement Inter-Entreprises (PDIE).

Les PDE et PDIE sont des projets mis en place par les entreprises pour inciter les employés, clients et fournisseurs à réduire l'usage de la voiture individuelle au profit d'autres modes de transports moins polluants. Des démarches autres que les PDE ont existé autrefois sur le territoire pour les principales entreprises industrielles de l'époque : mise en place de bus pour les employés de la plateforme chimique,...

Aujourd'hui, aucune démarche significative n'existe sur le territoire. A noter toutefois le projet de mise en place d'un PDIE sur les zones Inspira, les plates-

### Les actions « vélo » du PDU 2012-2017 de l'ex-ViennAgglo :

- Création d'un axe fort en rive gauche du Rhône ;
- Amélioration des liaisons inter-rives ;
- Développement des liaisons intercommunales ;
- Création et renforcement du maillage sur les communes ;
- Sécurisation des cheminements existants ;
- Renforcement du stationnement vélo autour des pôles générateurs ;
- Opportunité de développement de système de location de vélo ;
- Projet de voie verte des Confluences.

formes chimiques et les zones commerciales de Salaise-sur-Sanne/Chanas en cours actuellement.

### **L'essor des plans cyclables et les itinéraires modes doux.**

Il existe sur le territoire deux Plans de Déplacements Urbains (PDU) sur ex-ViennAgglo et ex-Annonay AGGLO. Dans chacun sont inscrites des actions en lien avec le développement de l'utilisation du vélo et de la marche à pied sur le territoire. Ces actions ont vocation à mettre en œuvre un véritable schéma directeur cyclable.

Au cours des dernières années, les communes ont réalisés dans leurs PLU des analyses des cheminements doux existants et souhaitables de développer sur leur territoire. De même, on note la bonne prise en compte de cette problématique dans les OAP.

### **La multiplication des initiatives publiques pour favoriser le développement des mobilités alternatives et respectueuses de l'environnement.**

Plusieurs structures publiques intervenant sur le territoire ont mis en place ces dernières années des actions pour faciliter la mobilité des habitants et réduire la part modale de la voiture. On notera la mise en place de maisons de la mobilité sur le Pilat (MOPI) et Vienne Condrieu Agglomération, le déploiement de bornes de rechargement pour les véhicules électriques sur Porte de DrômArdèche, l'organisation de challenges mobilité sur le Pilat Rhodanien, Annonay Rhône Agglo et Vienne Condrieu Agglomération, mise en place de pédibus sur plusieurs communes, le lancement de l'auto-partage sur les communes situées en rive droite de Vienne Condrieu Agglomération, diffusion de courts métrages sur la mobilité dans les cinémas du Pilat Rhodanien,...

### **Des coupures naturelles et artificielles qui compliquent le développement des modes alternatifs.**

Le territoire est traversé par le Rhône et des infrastructures nombreuses (routes, voies ferrées,...) qui découpent le territoire et rendent difficiles les déplacements en modes alternatifs à la voiture. Des interventions pour sécuriser les déplacements vélos et piétons sont développées sur le territoire pour limiter l'effet de coupure.

## **Défis :**

### **Défi 3.3.1 : Inciter les automobilistes au report modal en agglomération pour développer des centres-villes apaisés**

Les collectivités devront inciter au report modal dans les agglomérations en rendant plus attractives leurs offres alternatives à la voiture : développement de parkings relais aux abords des agglomérations bien connectés au réseaux TC urbains, qualité des aménagements entre ces parkings et les zones commerciales et d'emplois des centres-villes,...

### **Défi 3.3.2 : Développer des aménagements favorisant la pratique du vélo et de la marche à pied**

L'augmentation du trafic automobile dans les centres-villes est responsable de nombreux désagréments pour les habitants : congestion du trafic, pollution, bruit,... L'incitation à l'utilisation d'autres modes que la voiture pour les déplacements de proximité apparaît donc comme primordiale pour atténuer ces nuisances. La densification et la création des nouveaux logements au plus près des commerces et services est indispensable, de même que le développement des liaisons sécurisées modes doux (vélos, piétons) et des aménagements liés (stationnements vélos,...) apparaissent donc comme indispensables.

### **Défi 3.3.3 : Promouvoir des modes de transports adaptés aux usages des populations (transport à la demande, aires de covoiturage sur les grands axes,...)**

L'utilisation de modes alternatifs à la voiture individuelle peut être compliquée aujourd'hui pour une part importante de la population résidant en zones rurales. Il est toutefois possible pour les collectivités de réduire le trafic en promouvant des alternatives : création d'aires de covoiturage, développement de bornes de recharge électrique,...

### **Défi 3.3.4 : Promouvoir des modes de transports respectueux de l'environnement et encourager les pratiques innovantes**

Les acteurs publics du territoire ont développé ces dernières années une offre alternative à la voiture diversifiée et de qualité (TC, pédibus, aires de covoiturage, agences de mobilité, chalenges mobilité,...). Afin d'améliorer leur appropriation, les collectivités devront poursuivre le travail de promotion auprès des habitants.

### **Défi 3.3.5 : Privilégier le covoiturage en développant des sites dédiés, y compris dans les « petites communes », tout en réfléchissant à la mutualisation de ces aires pour d'autres fonctions (tourisme,...)**

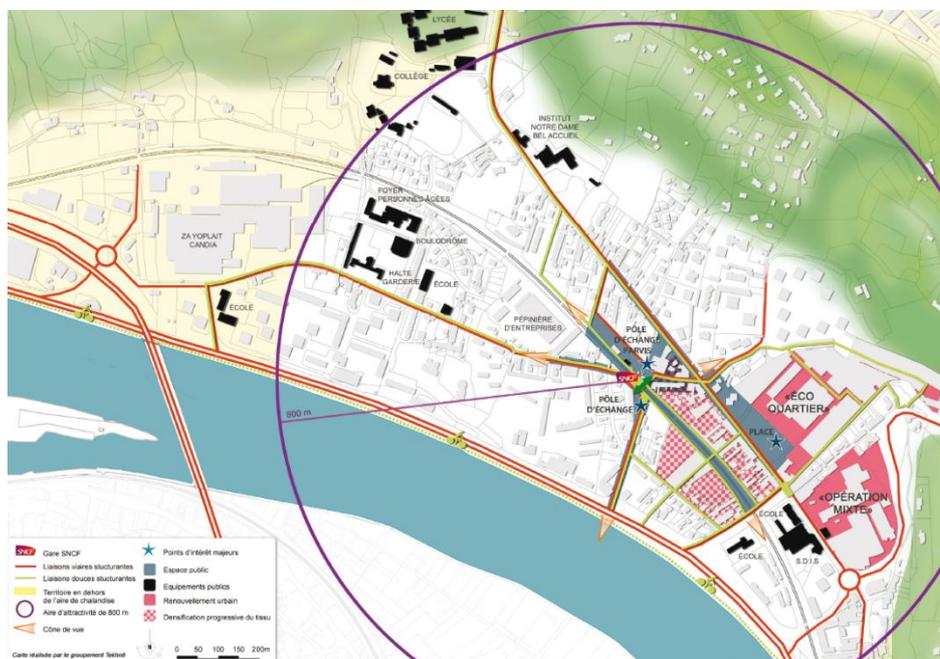
Le développement du covoiturage permet de limiter les impacts négatifs liés à l'augmentation du trafic routier et offre un moyen de déplacement alternatif aux habitants. Son développement doit être facilité par la création de sites dédiés et adaptés sur l'ensemble du territoire. La mutualisation du stationnement pour le covoiturage et d'autres fonctions, telles le tourisme, permettra de mieux rentabiliser les investissements.

## Constat partagé 3.4 - Gares routières et ferroviaires : des infrastructures de qualité à conforter

### Le développement des pôles gare

Les pôles urbains dotés d'une gare ferroviaire, mais aussi routière comme Annonay, sont des lieux stratégiques pour le développement futur du territoire, résidentiel comme économique. L'approche urbagare menée en 2005 sur 6 des 7 gares du territoire a démontré l'important potentiel mobilisable dans les périmètres d'1 km et 5 km autour des gares. Au-delà de la présence de la gare, ces pôles disposent aussi le plus souvent d'une offre de TC (bus) et concentrent services et emplois. La nécessité de s'appuyer sur les pôles gares échappe donc à une approche uniquement bâtie sur la logique péri-urbaine de rabattement des actifs vers la métropole lyonnaise, bien au contraire. Ces pôles sont des lieux de vie dont l'accessibilité accroît formidablement le potentiel et le rôle à jouer sur le territoire.

Cependant, les dynamiques à l'œuvre constatent leur affaiblissement relatif sur le territoire ces dernières années, en lien notamment avec le fort développement résidentiel des secteurs les plus ruraux ainsi que la périphérisation des activités et des commerces.



Source : Urbagare, Appel à idée phase 2 - 2012

Fig. 5.3.10 – Schéma de cadrage stratégique autour de la halte ferroviaire d'Estressin à Vienne

## **Défis :**

### **Défi 3.4.1 : Promouvoir un développement cohérent des pôles gares entre urbanisation et gestion du rabattement**

Les gares constituent des pôles de déplacement majeurs du territoire. Elles permettent aux habitants de se déplacer entre les communes du territoire, mais aussi de se rendre dans les agglomérations de Lyon et Valence notamment. Afin de réduire l'utilisation de la voiture, les collectivités devront permettre d'augmenter l'attractivité de ces pôles gare en développant les services et commerces à proximité, mais aussi en favorisant la densification dans ces secteurs. En parallèle, les collectivités pourront faciliter le rabattement depuis l'ensemble du territoire sur ces pôles gare en développant l'offre de stationnement à proximité et l'offre de rabattement (parkings en extérieur avec raccordement à la gare par une offre TC et modes doux).

### **Défi 3.4.2 : Développer les pôles d'échanges multimodaux ou les possibilités de rabattement vers des modes alternatifs à la voiture individuelle**

Outre les pôles gares, d'autres polarités de rabattement peuvent être développées. La multimodalité sera recherchée en proposant une offre de mobilité diversifiée (parking de covoiturage, ligne TC, proximité d'un échangeur autoroutier,...) et de services. Le développement de ces pôles multimodaux doit en outre contribuer à diminuer la congestion du trafic.

### **Défi 3.4.3 : Poursuivre la mise en accessibilité des infrastructures de transports (lien PMR)**

Afin de faciliter l'utilisation des modes alternatifs à la voiture, la mise en place d'aménagement à destination des personnes à mobilité réduite est essentielle : bus adaptés, aménagement des arrêts TC et des accès,...

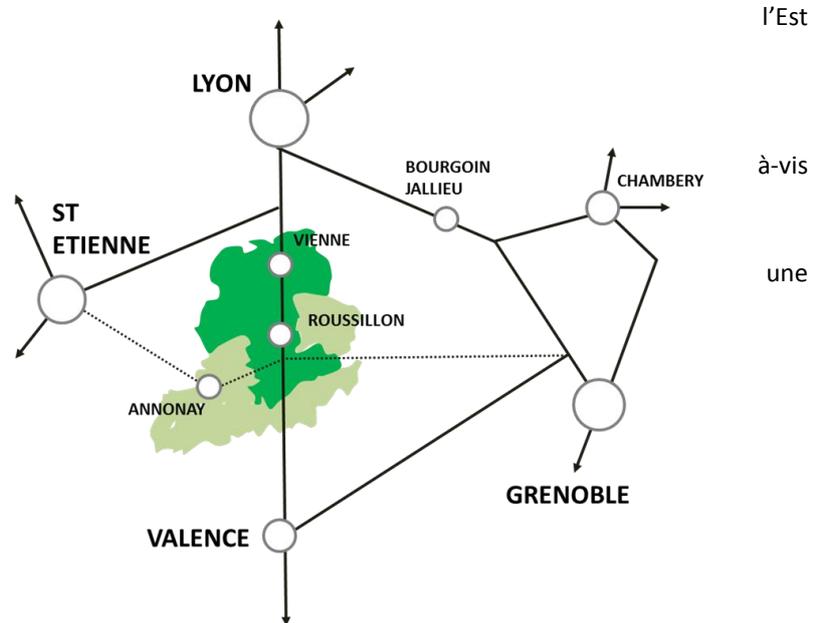
# **Synthèse des grands enjeux à prendre en compte pour la révision**

## A- Un nouveau « cadre » à prendre en compte pour le SCOT

### Un changement de périmètre qui questionne le positionnement du territoire

L'extension du périmètre du SCOT repose clairement la question du positionnement du territoire, notamment vis-à-vis de Lyon et de l'axe de la vallée du Rhône :

- Les nouvelles communes au Sud et à l'Est du territoire, plus éloignées de l'influence lyonnaise, présentent des dynamiques propres, qui amènent à relativiser la polarisation du SCOT vis-à-vis de la métropole lyonnaise ;
- L'extension du périmètre du SCOT est une opportunité pour mieux définir la position du territoire en tant qu'entité autonome entre Lyon et Valence (« ancrage territorial »), sans pour autant passer sous silence l'influence lyonnaise qui est une réalité pour les deux tiers Nord du territoire.
- C'est également l'occasion de renforcer la prise en compte des enjeux d'aménagement « Est-Ouest » au-delà de la vision orientée sur la vallée du Rhône (axe Annonay – Beaurepaire – Grenoble).



#### Rappel des enjeux issus du diagnostic

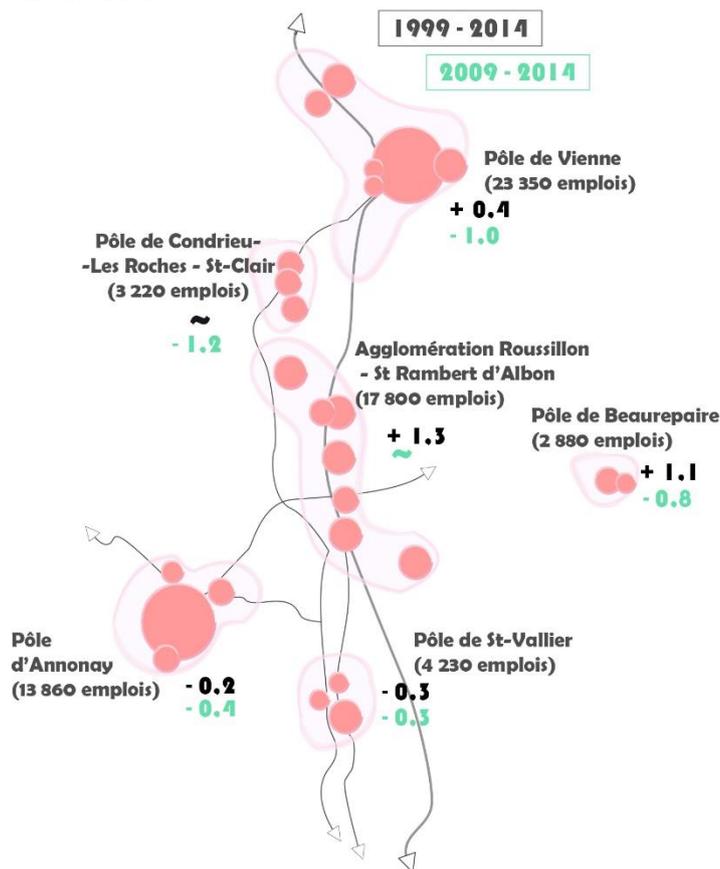
- Tirer parti d'une situation favorable sur les axes de développement stratégiques
- Cultiver et entretenir les ressources qui font la force du territoire
- Accompagner les dynamiques qui agissent sur les équilibres du territoire
- S'organiser pour accompagner, voire impulser, des dynamiques de développement

### Un contexte socioéconomique évolutif

Le projet d'aménagement et de développement du territoire devra nécessairement intégrer des évolutions socioéconomiques par rapport aux tendances des années 2000 :

- La crise économique de 2007-2008 a généré un ralentissement de la création d'emplois, avec un nombre d'emplois qui a stagné sur la période plus récente de 2008-2013 (données INSEE disponibles). L'impact de la crise sur les capacités budgétaires des ménages et sur le solde migratoire devra être pris en compte.
- Si le territoire continue d'accueillir des populations (solde migratoire positif), les taux de croissance annuels ont diminué par rapport aux années 2000, sous l'effet du ralentissement économique mais également des politiques d'accueil volontaristes de la métropole lyonnaise (logements, services) qui limitent le desserrement de la métropole.

## Evolution de l'emploi sur place dans les principaux pôles du SCOT



Evolution de la population	TAV 1999 - 2009	TAV 2009 - 2014
Annonay Rhône Agglo	0,8	0,5
CC du Pays Roussillonnais	1,3	0,8
CC du Territoire de Beaurepaire	1,9	0,8
CC du Pilat Rhodanien	1,8	1,0
CC du Val d'Ay	1,2	0,3
CC Porte de DromArdèche	1,7	1,1
Vienne Condrieu Agglomération	0,7	0,5
<b>SCOT</b>	<b>1,2</b>	<b>0,7</b>

## Des questions d'aménagement qui montent en puissance

Le SCOT révisé devra nécessairement intégrer les renforcements législatifs des dernières années : lois Grenelle bien évidemment, mais également lois ALUR, PINEL, LAAAF. Ces lois ont renforcé, dans le code de l'urbanisme, certains sujets majeurs de l'aménagement, comme par exemple :

- La lutte contre la consommation d'espace ;
- Le renouvellement et la densification des tissus bâtis existants ;
- La prise en compte des paysages et de la TVB ;
- La maîtrise de l'aménagement commercial ;
- Réduction des consommations énergétiques

Le SCOT révisé devra également apporter des réponses aux questions remontant « du terrain » suite à l'application du document approuvé en 2012 :

- Le contenu du SCOT de 2012 a posé certaines questions d'ordre stratégique, relatives au positionnement par rapport à Lyon, à la qualité du cadre de vie dans la vallée, à la complémentarité « interne » des stratégies économiques et commerciales, de l'organisation des déplacements.
- Certains éléments font consensus et mériteront d'être confortés : armature urbaine, ambitions de renouvellement urbain, ambitions de développement « durable » (économie de foncier, performance énergétique,...).
- L'application du SCOT de 2012 a généré des difficultés localement, à creuser dans la démarche de révision : capacité des communes à atteindre les objectifs de logement abordable, faisabilité des objectifs de densité par rapport au marché, adaptation des orientations du SCOT au contexte rural, encadrement de la densification spontanée,...

L'ensemble de ces questions mériteront d'être ré-abordées dans le processus de révision.

## B-Enjeux croisés liés aux différents sujets de l'aménagement

### Des dynamiques résidentielles inégales, avec de vrais déséquilibres

#### Une dynamique résidentielle qui s'étend et se complexifie

Trois dynamiques démographiques et résidentielles positives sont à l'œuvre :

- Le desserrement de la grande agglomération lyonnaise. A l'œuvre dès les années 60, il a atteint tout le territoire à la fin des années 90, y compris les secteurs plus éloignés des axes de transports rhodaniens : le sud et les coteaux ou plateaux de part et d'autre (à l'exception de la vallée de la Cance).
- Une dynamique propre, avec un solde naturel positif partout entre 2009 et 2014 (à l'exception de 16 communes) et un desserrement des villes centre sur leur périphérie
- La densification croissante de la vallée du Rhône dans son ensemble, multipliant les échanges de toute nature et augmentant l'attractivité économique de cet axe, dont les pôles d'emploi du territoire Rives du Rhône font partie.

Cette triple dynamique, interne, lyonnaise, rhodanienne, a principalement bénéficié aux communes rurales : le taux de constructions pour 1000 habitants y est plus élevé que dans les villes et bourgs centres, le taux de croissance de la population aussi. Dans le même temps, les villes centres ont perdu des habitants, celle d'Annonay en particulier (- 1 220 personnes entre 99 et 2014 soit -7,5% de sa population) et Vienne dans une moindre mesure (- 879 habitants soit -3 %) et ce phénomène s'est particulièrement joué depuis 2006.

Les avantages de ce mode de développement, tout comme ses limites sont connus : regain de vitalité dans les villages après des décennies d'exode rural, maintien des équipements (mais peu des commerces) ; mais aussi multiplication des déplacements automobiles, consommations énergétique et foncière élevées et fragilités sociales, réduction des terres agricoles, affaiblissement des villes et bourgs centres.

Des indicateurs plus récents donnent toutefois à voir des changements dans le sens d'un développement résidentiel plus durable :

- Entre 2009 et 2015, la consommation foncière par nouveau logement a été divisée par deux par rapport à la période 2000 – 2009, avec un rythme de consommation plus faible là où la pression foncière est la plus forte (Vienne Condrieu Agglomération notamment, où la consommation moyenne a été de 0,4 hectares pour 100 nouveaux logements).
- Le nombre de logements créés (2008-2014) sous forme d'habitat groupé et collectif est supérieur à 50% dans les Communautés de Vienne Condrieu Agglomération et du Pays Roussillonnais -et autour de 68% dans les pôles urbains de ces mêmes communautés-, là où des investisseurs et promoteurs peuvent porter des opérations, sur un marché actif, aux prix ad-hoc. Il n'en va pas de même dans le reste du territoire, où le marché, détendu et très rural fonctionne sur l'attractivité des faibles prix, domaine dans lequel « le produit pavillonnaire, sur un terrain pas cher, est imbattable<sup>7</sup> » ...,
- Sur 67 PLU révisés entre 2012 (approbation du premier SCOT) et mai 2018, 1 800 hectares constructibles à des fins d'habitat ont été supprimés.

On voit ainsi apparaître une différenciation importante entre une partie nord du territoire, soumis de longue date à la pression urbaine lyonnaise, qui s'embourgeoise (revenus par ménages supérieur à la moyenne du territoire, prix du foncier et de l'immobilier plus élevé, part des Catégories socio-professionnelles intermédiaires et supérieures importantes), et une moitié sud, au développement urbain plus récent, accueillant des classes moyennes et populaires avec des taux de constructions élevés –phénomène vécu par le nord en partie 20 à 30 ans plus tôt-

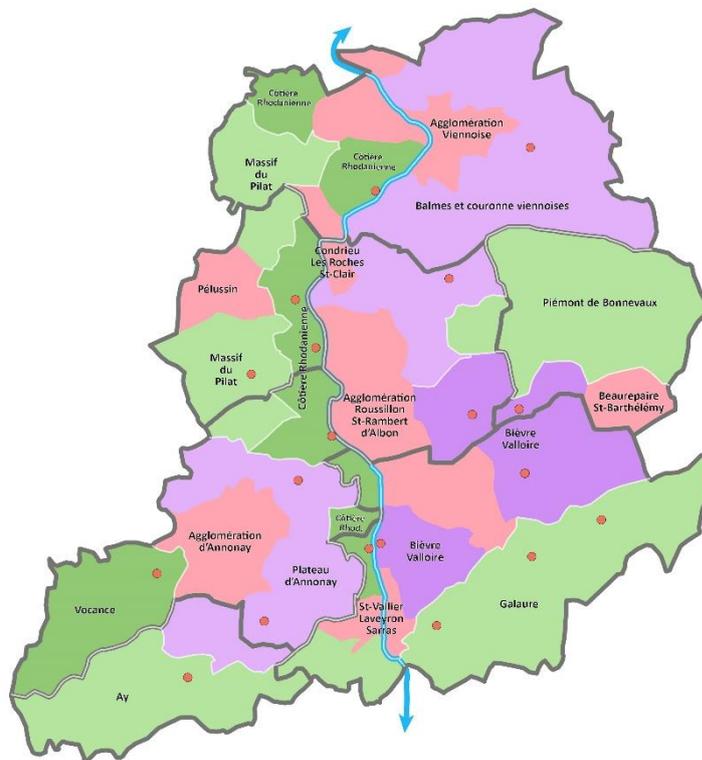
Les marchés de l'habitat ne sont pas semblables et les problématiques territoriales assez différentes, le logement abordable devenant plus rare au nord, et la diversification des produits logements nécessaire au sud.

---

<sup>7</sup> « Approche sur les capacités de marché et la densité dans le SCOT Rives du Rhône »- ADEQUATION Déc.15

## La désaffectation des centres urbains s'accroît

Un phénomène inquiétant s'accroît depuis 2006, que confirment les dernières données : l'augmentation du nombre et de la part des logements vacants partout, en particulier sur le plateau d'Annonay, la vallée de la Cance, le Val d'Ay, et la vallée du Rhône. Elle atteint des taux et des nombres de logements significatifs dans les deux principales villes -Annonay (9,8 % en 99, 15,7 % en 2014 soit 1525 logements), Vienne (8 % en 99, 12,1 % en 2014, soit 1889 logements)- et dans quelques pôles : St Vallier (16,6 % et 377 logements), Condrieu (10,2 % et 195 logements), Serrières (18,1 % et 114 logements), le Péage de Roussillon (12,6 % et 390 logements)...



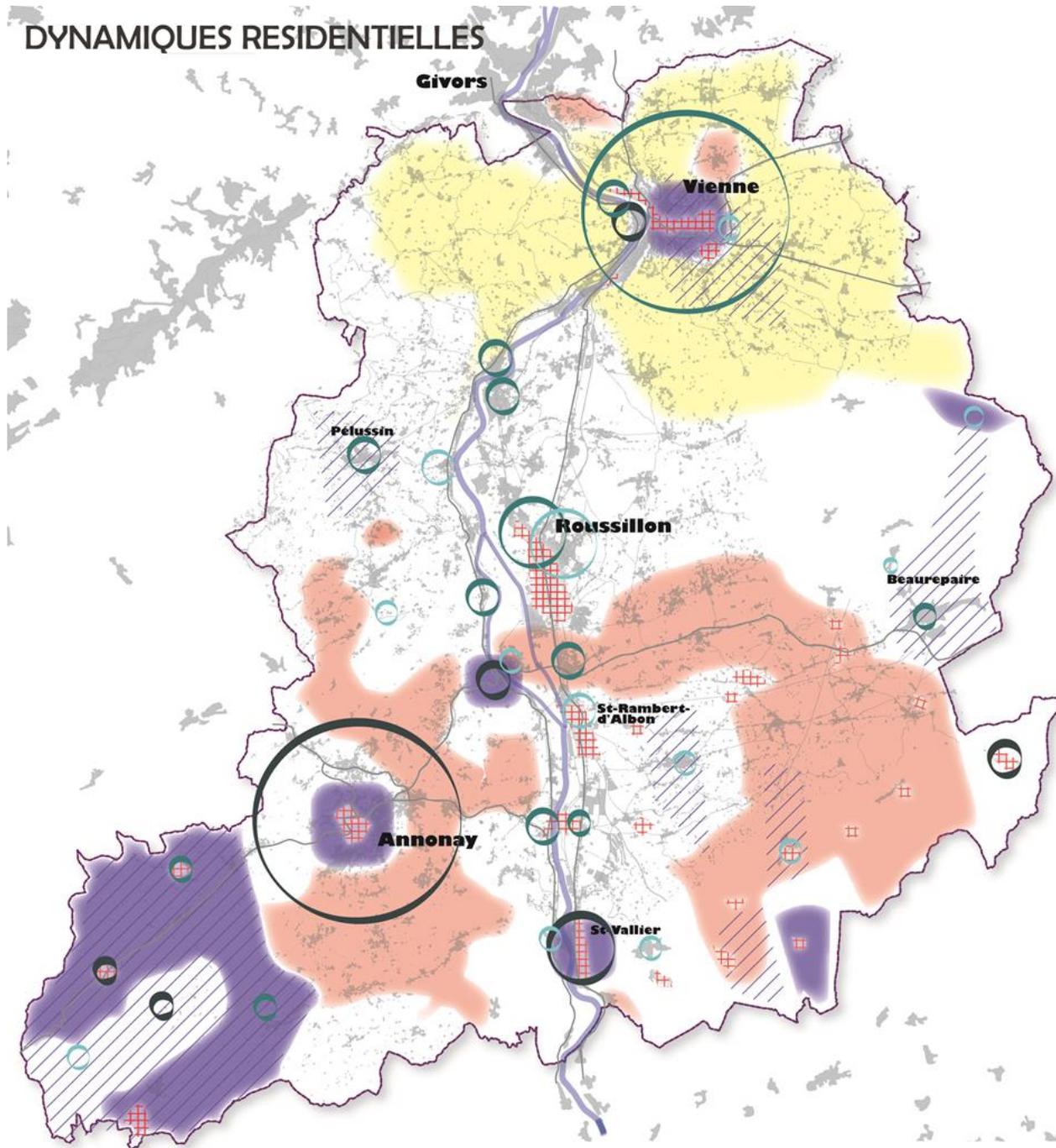
Secteur	Logements vacants 1999	Logements vacants 2009	Logements vacants 2014	Taux de vacance 1999	Taux de vacance 2009	Taux de vacance 2014
Ay	192	249	326	7%	8%	10%
Balmes et couronne viennoises	285	559	733	2%	4%	5%
Bievre / Valloire	297	455	610	5%	6%	7%
Cotièrre Rhodanienne	468	555	827	6%	6%	8%
Galaure	321	352	511	7%	7%	9%
Massif du Pilat	204	269	311	6%	6%	7%
Vocance	109	149	165	8%	9%	10%
Piémont de Bonnevaux	112	169	212	4%	5%	5%
Plateau d'Annonay	235	258	394	5%	4%	6%
Pélussin	142	194	175	9%	11%	9%
Condrieu / Les Roches / St-Clair	169	283	382	5%	7%	8%
Beaurepaire / St-Barthélémy	182	241	355	9%	9%	13%
St-Vallier / Laveyron / Sarras	308	412	506	10%	11%	13%
Agglomération d'Annonay	981	1 333	1 743	8%	10%	13%
Agglomération Roussillon St-Rambert d'Albon	1 008	1 261	1 567	7%	7%	9%
Agglomération viennoise	1 610	1 958	2 505	8%	9%	11%

Elle se localise principalement :

- dans tout ou partie des centres anciens. Les difficultés rencontrées sont nombreuses : logements et formes urbaines non adaptés aux normes et goûts du jour (vétustes, sombres, sans vue ni jardins, peu accessibles, sans garage et aux rues étroites...), propriétaires n'investissant pas, voir impécunieux ou non identifiés, ...
- dans les quartiers d'habitat social, où la vacance technique nécessaire à la réhabilitation du parc –en particulier dans les opérations de renouvellement urbain- se cumule à une vacance commerciale
- dans quelques faubourgs dépréciés, à mieux identifier.

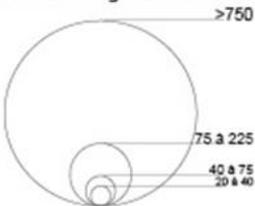
Les difficultés propres à chacun de ces produits sont aussi renforcées par la « concurrence » des offres pavillonnaires à bas prix qui accentuent la fuite de ces logements dès que possible. Sans rentrer dans une position malthusienne, cela pose la question de l'équilibre des politiques d'offre menées.

# DYNAMIQUES RESIDENTIELLES



-  Vieillesse de la population
-  Faible revenu des ménages (<15 730 € an)
-  Communes perdant de la population
-  "Notoriété résidentielle" prix du foncier plus élevé + CSP "supérieures" + revenus médians supérieurs
-  Taux de construction neuve élevé (>8 logements/1000 habitants dans les communes de moins de 10 000 habitants)

Nombre de logements vacants exédentaires (supérieur à 6%, seuil théorique)



Taux de logement vacant total

-  Taux de vacance < 10%
-  Taux de vacance > 10%
-  Taux de vacance > 15%

## L'offre de service se développe de façon diffuse

Le développement résidentiel rural, a permis le maintien des équipements et services de proximité dans de nombreuses communes, avec une organisation intercommunale de proximité (RPI, salles diverses et terrains sportifs, maison de santé...) efficace, et pour l'essentiel gérée par les EPCI. Mais il n'a pas favorisé le renforcement de pôle de proximité dans les espaces rétro-rhodaniens :

- dans la vallée de la Galaure ou la plaine de Bièvre-Valloire, de nombreuses communes sont bien équipées, mais aucun bourg central ne se distingue vraiment. Il en va de même sur le plateau d'Echalas.
- L'offre sur le plateau pélussinois reste structurée à Pélussin, tout comme sur le plateau d'Annonay autour d'Annonay-Davezieux, et dans le secteur du territoire de Beaurepaire, autour du bourg centre du même nom.
- En sus, on peut noter que dans de nombreux villages, les implantations de nouveaux services, équipements ou commerce se font à l'extérieur du tissu bâti existant. Superette, maisons de santé, maison pour personnes âgées, regroupements scolaire, etc, sortent des villages pour des raisons de confort et d'accessibilité (automobile).

En milieu plus urbain, la tendance est aussi à l'externalisation des équipements et commerces, en particulier avec la création ou l'extension de zones commerciales à Chasse-sur-Rhône au nord, Salaise-sur-Sanne (Green 7) au sud et Davezieux sur le plateau d'Annonay (voir le chapitre Economique).

Ces tendances, cumulées à la désaffectation de logements anciens, mettent à mal la capacité à tenir l'objectif annoncé de renforcement des pôles. Mais ne doivent pas faire oublier le bon niveau d'équipement global du territoire.

### Rappel des enjeux issus du diagnostic - habitat

- Accueillir les futurs habitants de façon équilibrée sur le territoire, au profit de la vitalité urbaine comme rurale
- Bâtir pour tous et pour mieux vivre ensemble
- Améliorer le parc de logements existants et certains quartiers prioritaires
- Construire différemment
- Accompagner le développement résidentiel par un renforcement de l'offre en services tout en améliorant le cadre de vie

## Des équilibres économiques en question

### Des pôles d'emploi à consolider entre Lyon et Valence

La polarisation économique du territoire par rapport à la métropole lyonnaise n'est que partielle, et elle concerne principalement la partie Nord du SCOT et la vallée du Rhône, du fait des réseaux d'activités liés à l'axe fluvial et ferré.

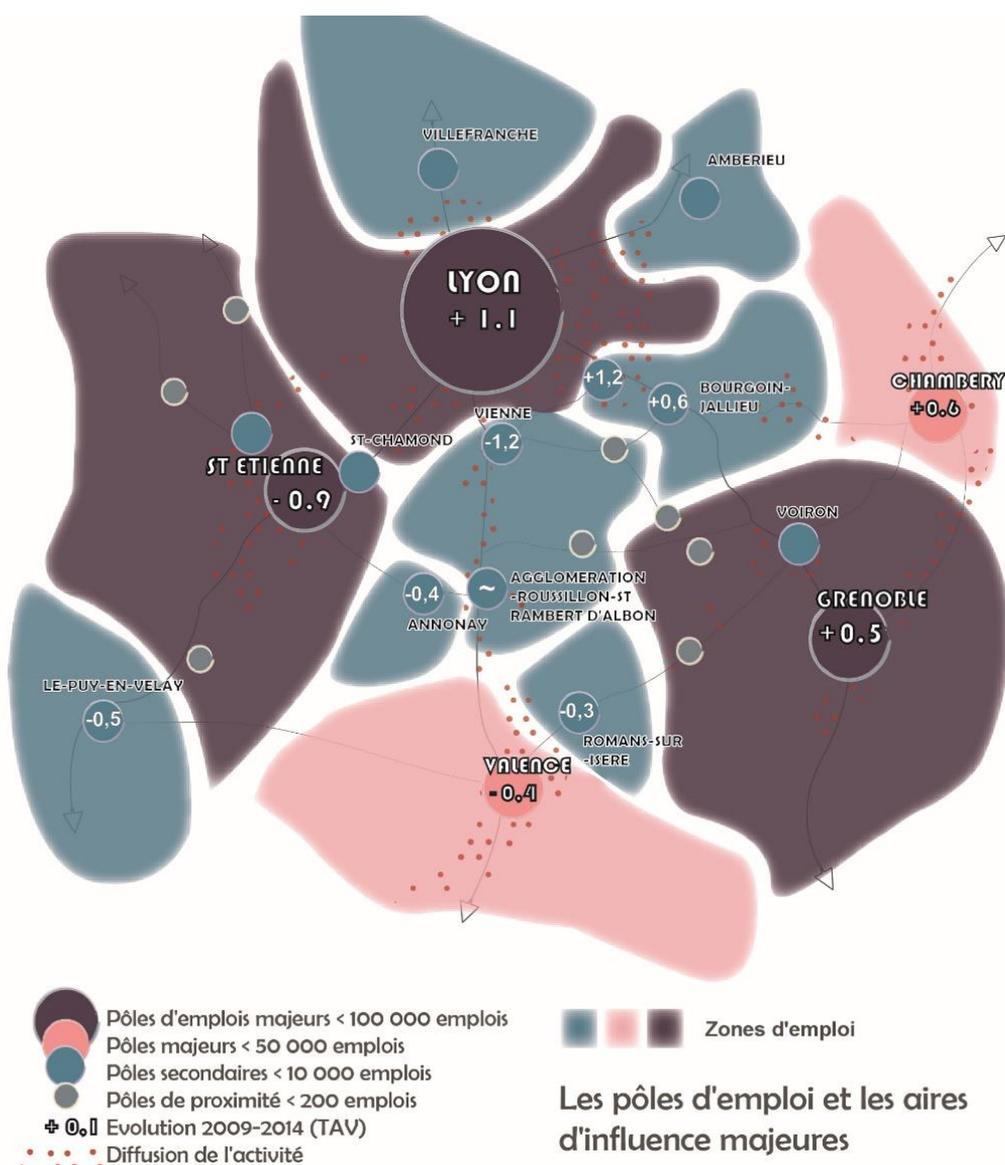
La partie sud et est du territoire (agglomération Roussillon Saint Rambert d'Albon, bassin d'Annonay, secteurs de Beaurepaire et de Saint Vallier), fonctionne de manière beaucoup plus autonome que la partie nord, et peut être considérée comme un espace d'emploi indépendant entre les agglomérations de Lyon et de Valence.

Le positionnement de ces pôles d'emplois, et le positionnement du pôle d'emploi de Vienne (qui se distingue de celui de Lyon!), mérite d'être approfondi dans le SCOT.

Il s'agira, en particulier, de préciser la stratégie économique du territoire entre Lyon et Valence, la spécificité des différents pôles, en s'appuyant sur la présence des grands groupes mais également des réseaux artisanaux très nombreux et diversifiés (TPE et PME).

Les besoins induits en termes d'aménagement économique devront être anticipés dans le SCOT (aménagement des espaces industriels, logistiques, artisanaux, positionnement des espaces économiques en termes de multimodalité, développement de l'immobilier d'entreprises...).

Enfin, il s'agira de bien positionner le territoire par rapport aux filières d'avenir, afin de garantir sa compétitivité à long terme (écologie industrielle, économie circulaire et croissance verte, silver economy,...).



## Des problématiques d'équilibre entre les différentes économies

L'activité économique est relativement polarisée au niveau des villes principales et de la vallée du Rhône (environ 70% des emplois sont concentrés dans les 6 pôles localisés sur la carte ci-après), à dimension industrielle et tertiaire, qui souffrent en termes de produits et d'emploi depuis 2008 (ralentissement de la croissance, stagnation de l'emploi).

Si le maintien des grands pôles de services et des pôles industriels représente un enjeu majeur, il s'agit également de conforter les activités rurales diffuses (artisanat, services, agriculture, foresterie, tourisme).

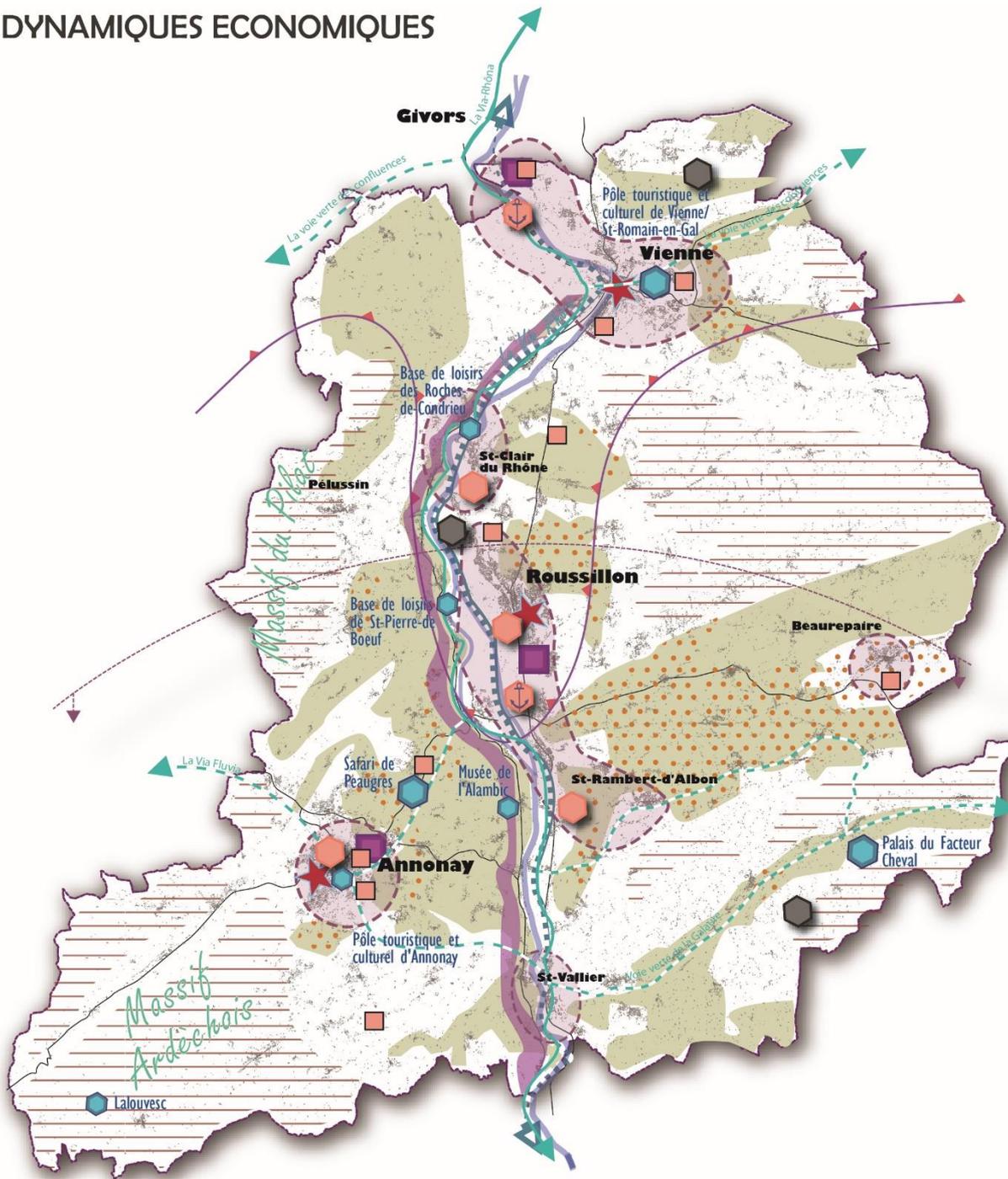
Il s'agit, dans le projet de SCOT, de bien considérer les enjeux d'aménagement liés aux différentes économies du territoire, et de ne pas réduire la question de l'aménagement économique à la création de zones d'activité économiques :

- L'activité agricole et viticole est très présente sur le territoire, avec des grands ensembles stratégiques, et une valeur productive considérable même si l'emploi généré reste modeste. Les espaces agricoles, premières victimes de la consommation d'espace, sont fragilisés localement par les projets de développement. Plus de la moitié des grands sites économiques prévoient des implantations sur des secteurs où prédominent les espaces agricoles stratégiques.

Il s'agira, dans le projet d'aménagement, de favoriser le maintien à long terme des espaces productifs mais également d'accompagner l'évolution économique des tissus d'entreprises agricoles (politiques de filières, développement des filières courtes, accompagnement de la diversification,...).

- Le développement touristique mérite de faire l'objet d'une réflexion dédiée dans le cadre du SCOT, en veillant en particulier à valoriser les sites touristiques phares, les secteurs à vocation touristique majeure (Pilat, massif ardéchois), et les itinérances majeures (Rhône, itinéraires cyclables,...). Le traitement qualitatif des axes de découverte représente un enjeu d'aménagement capital sur le plan touristique (RN7 en particulier qui offre des paysages de qualité très modeste).

# DYNAMIQUES ECONOMIQUES



- |  |  |
|--|--|
| <p><b>Pôles d'emploi majeurs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li> Pôles d'emploi du SCOT (70% de l'emploi sur place)</li> <li> Pôles majeurs tertiaires</li> <li> Secteur à spécificité industrielle</li> </ul> <p><b>Grands espaces d'activité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li> Sites d'intérêt métropolitains (existants ou en projet)</li> <li> Sites d'intérêt métropolitains spécifiques (centrale, stockage pétrolier et stockage gaz)</li> <li> Sites stratégiques d'intérêt SCOT</li> <li> Espaces commerciaux majeurs de périphérie</li> <li> Sites multimodaux avec accès au fleuve</li> </ul> | <p><b>Espaces agricoles stratégiques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li> Zones agricoles stratégiques dominantes</li> <li> Zones viticoles stratégiques</li> <li> Zones stratégiques fragilisées par le développement résidentiel et le mitage</li> <li> Espaces forestiers à potentiel productif</li> </ul> <p><b>Dynamiques touristiques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li> Sites touristiques majeurs</li> <li> Espaces à vocation touristique forte</li> <li> ViaRhôna</li> <li> Axe cyclable</li> <li> Axe cyclable en projet</li> </ul> |
|--|--|

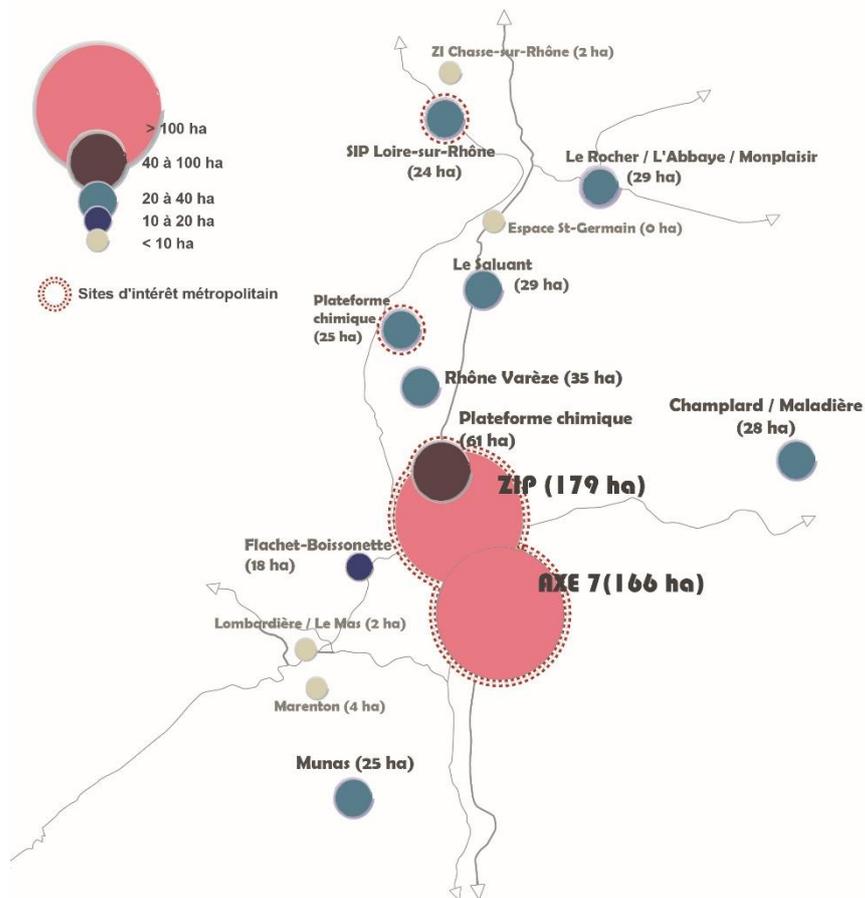
## Des projets d'aménagement conséquents, à préciser

Les rythmes d'implantation ont été importants dans les Communautés de Communes du Pays Roussillonnais / Territoire de Beaurepaire et de Porte de DromArdèche entre 2009 et 2015. Les projets sont aussi assez nombreux dans ces deux secteurs, avec plusieurs projets conséquents (ZIP Inspira, Axe 7, Rhône Varèze en particulier).

Le développement des projets d'espaces d'activités devra être finement argumenté, et justifié au regard du projet du territoire. Il s'agira de porter une vigilance particulière :

- A l'équilibre entre les espaces d'activités existants, dont certains vieillissent, et les espaces nouveaux potentiels – l'ouverture de foncier engendre trop souvent des transferts d'opportunité d'entreprises déjà présentes sur le territoire, laissant derrière elles des friches économiques difficiles à renouveler ;
- A l'équilibre entre les différents EPCI, en limitant les phénomènes de concurrence foncière et en s'inscrivant de préférence dans une logique de complémentarité ;
- A la définition des vocations des espaces d'activités (vocation industrielle, artisanale, commerciale, d'équipements,...), afin de mieux encadrer les implantations et leurs impacts en termes d'aménagement et de mobilités ;
- A la cohérence des projets existants avec les enjeux agricoles et environnementaux des sites envisagés.

### Surfaces économiques réservées dans les documents d'urbanisme (Zones U, AU, 2AU) Sites métropolitains et de niveau Scot



Enfin, il faut bien considérer que le développement des grands projets d'aménagement ne répond que partiellement aux besoins des entreprises existantes. Il s'agit de bien considérer les besoins des TPE et des PME dans les espaces rétro-rhodaniens (espaces artisanaux de proximité, pépinières d'entreprises,...).

	Emploi 2014	Rythme d'artificialisation 2002-2017 en ZAE	Espaces réservés en ZAE dans les PLU (disponibilité à plus ou moins long terme)	Stock théorique pour l'accueil si rythme tendanciel, dans le cas où 100% du foncier serait occupé à terme
<b>Annonay Rhône Agglo</b>	18 650	4,1 ha / an	82 ha	20 ans
<b>Vienne Condrieu Agglomération</b>	32 100	5,7 ha / an	114 ha	20 ans
<b>Pays Roussillonnais + Territoire de Beaurepaire **</b>	21 350	7,4 ha / an (7,3 hors plateformes chimiques)	413 ha (307 hors plateformes chimiques)	56 ans (45 hors plateformes chimiques)
<b>Pilat Rhodanien</b>	4 050	1,1 ha / an	23 ha	21 ans
<b>Porte de DromArdèche **</b>	15 600	7 ha / an	244 ha	35 ans
<b>Val d'Ay*</b>	900			

\* Les flux d'implantation sont limités dans ce secteur qui n'accueille pas de ZAE d'envergure importante. La projection des besoins y est donc difficile, les besoins étant ponctuels et donc irréguliers.

\*\* Une grande partie de la disponibilité identifiée sur ces deux EPCI correspondent aux sites d'Inspira et d'Axe 7, qui commencent à se développer depuis peu. Le rythme d'artificialisation, comme celui de commercialisation, est amené à croître dans les prochaines années.

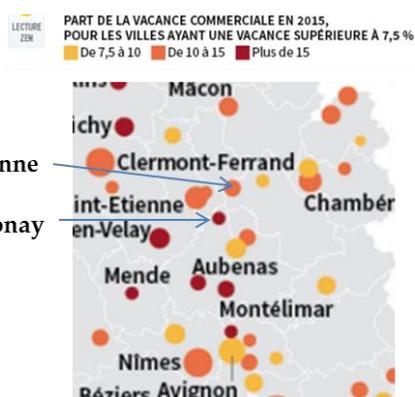
## Des déséquilibres commerciaux qui s'accroissent

Les surfaces en Grandes et Moyennes Surfaces (GMS) se sont fortement développées au cours des dernières années (+25% entre 2007 et 2014). Ce développement a modifié la situation du territoire, qui se retrouve avec une offre relativement importante, dans des espaces commerciaux nouveaux qui sont principalement périphériques (Green 7, Chasse sur Rhône, Davézieux...).

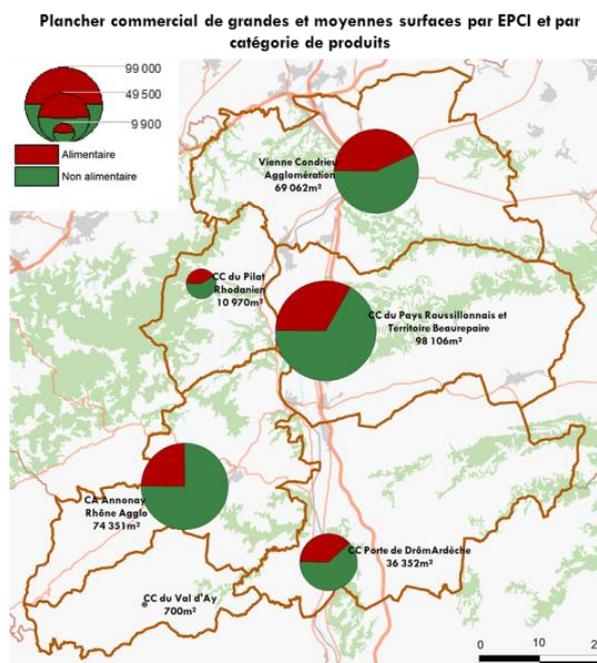
Le développement des espaces commerciaux périphériques tend à déstabiliser les espaces commerciaux plus anciens, et les grandes centralités commerciales de proximité (Vienne, Annonay, Péage de Roussillon). La fragilité commerciale des centralités urbaines (perte d'attractivité, vacance commerciale, inadéquation des cellules par rapport à la demande...) est une question importante à traiter dans le projet de SCOT.

Le maintien du dynamisme des commerces de centralités doit nécessairement passer par une réflexion sur le renouvellement urbain, mais également par une maîtrise volontariste du développement commercial périphérique, qui concurrence les dynamiques de centralités.

Dans les pôles secondaires en milieu rural, il faut souligner que l'offre commerciale se porte plutôt bien. Toutefois, on retrouve les mêmes fragilités des centralités commerciales des bourgs et villages, liées au développement des pôles d'équipements et de commerces dans des espaces principalement périphériques (facilité d'accès en voiture, contraintes foncières souvent moins importantes).



Source : Inspection Générale des Finances, CGEDD



Il s'agira, dans le projet de SCOT, de clairement poser la question de la limitation du développement de nouveaux espaces commerciaux, et de poser la question de l'évolution des espaces commerciaux existants (centralités et anciennes zones commerciales), afin de ne pas générer d'enrichissement.

Étiquettes de lignes	Gain de population 2009-2014	m <sup>2</sup> créés 2008-2018	m <sup>2</sup> créé par nouvel habitant*
CA Annonay Rhône Agglo	1 089	3 600	1,7
CA Vienne Condrieu Agglo	2 065	21 025	5
CC du Pays Roussillonnais et Territoire Beaurepaire	2 634	17 531	3,3
CC du Pilat Rhodanien	831	741	0,4
CC du Val d'Ay	91	700	3,8
CC Porte de Drômardèche	2 556	19 747	3,9
<b>Total général</b>	<b>9 266</b>	<b>63 344</b>	<b>3,4</b>

\* Ratio annualisé au regard de l'évolution démographique 2009-2014

### Rappel des enjeux issus du diagnostic – développement économique

- S'organiser collectivement pour soutenir l'industrie et l'artisanat dans un contexte de mutation économique
- S'appuyer sur la forte dynamique des activités tertiaires et de services
- Soutenir et consolider l'activité agricole et sylvicole
- Equilibrer et stabiliser l'offre commerciale
- Promouvoir le tourisme comme outil de développement économique du territoire
- S'inscrire dans les exigences qualitatives et environnementales du XXI<sup>e</sup> siècle

## Des enjeux environnementaux inégalement répartis sur le territoire et d'ampleur variable

### Des enjeux forts de préservation des fonctionnalités écologiques en lien avec la grande richesse et la diversité des entités naturelles

Les espaces naturels remarquables identifiés au sein des grandes entités naturelles fonctionnelles du territoire (Pilat, vallée du Rhône, Bonnevaux, Chambarans, Balmes viennoises, vallée de la Cance,...), méritent d'être protégés en raison de la présence d'habitats aux équilibres fragiles, mais aussi d'espèces protégées.

Les pressions urbaines sur ces espaces reconnus ne sont pas directes, les enjeux de gestion et de conciliation des pratiques (agricoles et forestières) étant prédominants. Néanmoins, l'urbanisation s'approche progressivement de ces milieux et restreint ainsi les surfaces de milieux relais associés, ainsi que les possibilités de connexion (corridor écologique) entre milieux similaires. Une matrice d'espaces agricoles et forestiers est à préserver, afin de garantir une attractivité et une perméabilité des milieux pour les différentes espèces. La vallée du Rhône connaît notamment une forte pression liée au développement économique, mais abrite encore des milieux alluviaux remarquables, dont la fonctionnalité est par conséquent fortement menacée.

Sur ce territoire déjà relativement fragmenté par les nombreuses infrastructures linéaires, mais aussi soumis à des fortes dynamiques résidentielles et économiques, les enjeux de préservation des fonctionnalités écologiques sont majeurs. Les échanges au sein de la vallée du Rhône, mais également avec les milieux périphériques, sont assez fortement contraints par une conurbation (étirement linéaire) le long des axes de communication. Cette entité naturelle, appui d'un corridor d'intérêt supra-régional, risque un enclavement progressif et une perte d'intérêt de ces milieux.



### Des enjeux d'amélioration de la gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau

Devant ce réseau hydrographique aux caractéristiques variées (fleuve, rivière de plaine, torrent, ruisseau intermittent), les enjeux qualitatifs et quantitatifs sont multiples. Les pressions qualitatives sont encore très présentes, notamment dans la plaine de Roussillon et la vallée du Rhône où les intrants agricoles se cumulent aux rejets industriels. Les nombreux prélèvements pour l'industrie et l'irrigation entraînent des conflits d'usage qui risquent de s'accroître dans les années à venir dans le cadre du changement climatique.

L'enjeu d'amélioration de la qualité chimique et écologique est donc particulièrement prononcé sur certains secteurs du territoire, où le développement de l'urbanisation devra être en adéquation avec les capacités d'assainissement, afin de limiter les atteintes aux milieux aquatiques. L'amélioration des dispositifs d'assainissement est en cours, mais le renouvellement des réseaux et la mise en place d'une gestion optimale des eaux pluviales restent à engager.

Par ailleurs, le territoire bénéficie d'importantes ressources utilisées pour l'alimentation en eau potable, mais celles-ci sont fragiles et vulnérables, soit en l'absence de protection, soit en lien avec des pressions de pollutions ou des prélèvements conséquents. Des secteurs stratégiques sont donc à préserver dans la vallée du Rhône, dans les 4 vallées, dans la plaine de Bièvre Valloire, afin d'assurer durablement l'approvisionnement en eau potable. Bien que les volumes soient globalement satisfaisants, le développement du territoire devra toutefois s'assurer d'une bonne adéquation avec les ressources disponibles, d'autant que certains projets conséquents se cumulent sur des secteurs sensibles.

### Des enjeux climatiques et énergétiques qui réinterrogent le modèle de développement du territoire

La vallée du Rhône, qui accueille une grande majorité de la population, est soumise à d'importantes pollutions de la qualité de l'air, qui sont susceptibles d'avoir des impacts sur la santé. L'enjeu est double : réduire les émissions de polluants à la source, mais également limiter le nombre de personnes exposées à ces pollutions. Le mode de développement de la vallée du Rhône est à questionner dans la mesure où ce secteur accueille à la fois des

infrastructures et des industries polluantes et des axes structurants pour les transports collectifs (ligne ferroviaire, route nationale).

La prédominance des énergies fossiles ou non renouvelables marquée sur le territoire et les consommations énergétiques sont relativement importantes du fait des caractéristiques industrielles et logistiques du territoire. Face à la raréfaction annoncée des énergies fossiles, il est impératif de réduire les besoins énergétiques et de les couvrir par une production d'énergies renouvelables. Les filières d'énergies renouvelables sont variées, mais les gisements sont encore peu exploités, malgré des atouts disponibles.

Le territoire est très dépendant de la voiture individuelle et l'armature urbaine à développer devra prendre en compte les capacités de desserte en transports collectifs (niveau de pôles pertinent pour pouvoir être desservi par un transport efficace). Des mesures importantes dans l'organisation du développement urbain sont à mettre en place afin de réduire les déperditions énergétiques : densification et renouvellement urbain, sobriété des formes urbaines, proximité des équipements et des services,...

Le changement climatique est en marche et les efforts ne permettront pas de réduire les effets déjà perceptibles et dont l'évolution est engagée. Le développement du territoire doit donc s'adapter aux effets et le rendre moins vulnérable aux risques d'inondations, de raréfaction de la ressource en eau, de canicule,...

### Des enjeux de limitation de l'exposition des habitants aux différents risques

Certains secteurs du territoire et notamment la vallée du Rhône sont particulièrement exposés aux risques naturels et technologiques, qui se cumulent assez souvent. Ces zones de multi-exposition concernent une part non négligeable des zones habitées du territoire et entraînent une certaine vulnérabilité des biens et des personnes. Sur un territoire aux dynamiques actives, l'autre enjeu concerne la non aggravation des risques, par des choix judicieux de développement aussi bien dans leur localisation, que dans les conditions d'aménagement.



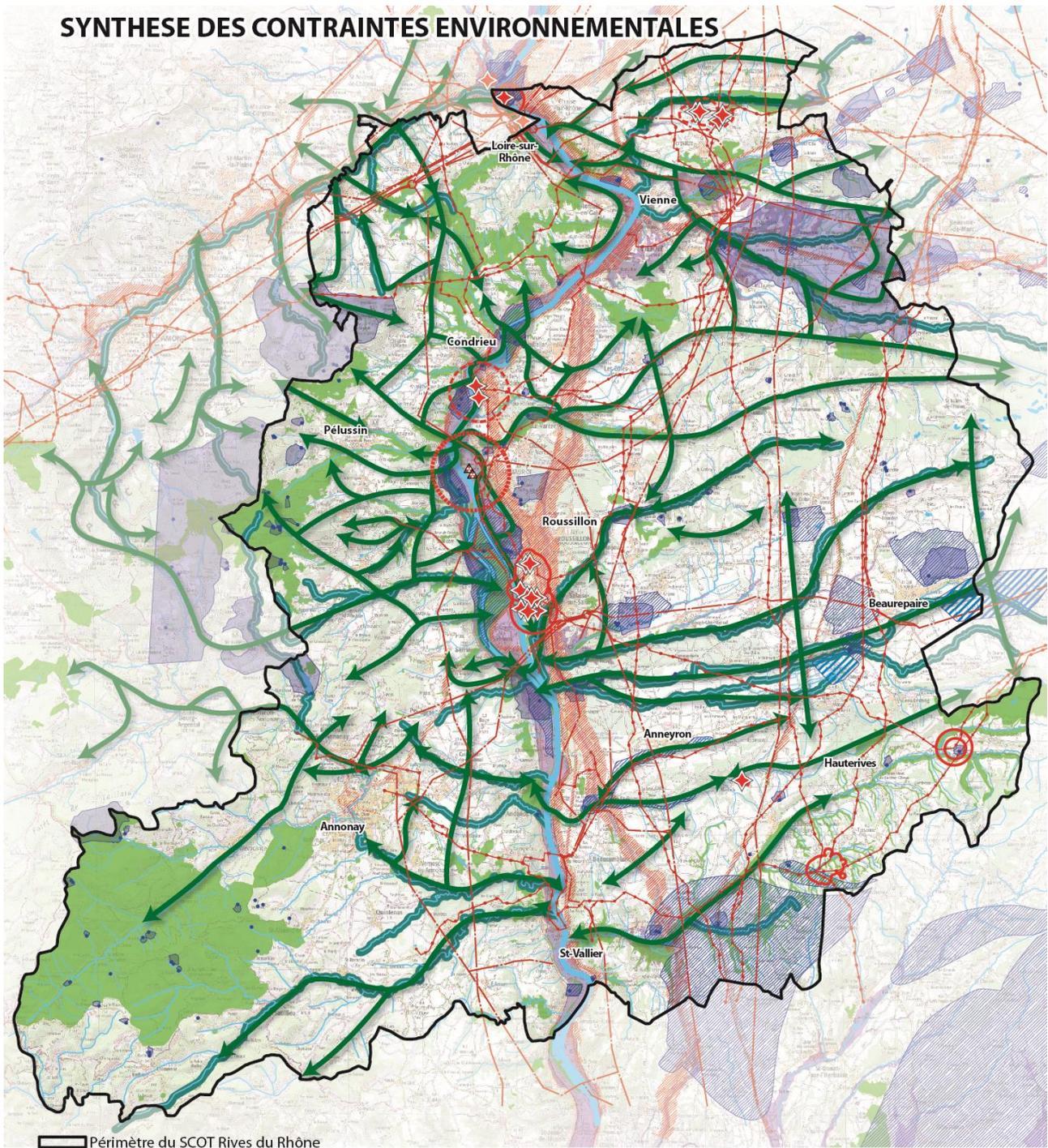
L'enjeu de réduction de l'exposition des habitants pose la question du modèle de développement à mettre en place dans les secteurs où les pollutions et nuisances se cumulent. Il s'agira également de veiller à préserver au mieux les secteurs résidentiels et les équipements sensibles, des sources de pollutions et de nuisances.

Des enjeux contradictoires sont alors soulevés entre, d'une part, une nécessité de densifier les centres villes et les abords des gares et d'autre part, limiter l'exposition des habitants, alors que ces secteurs sont soumis à des pollutions et des nuisances plus importantes. Les modes de vie, intégrant les durées d'exposition, doivent alors être pris en compte pour bien évaluer les enjeux d'exposition.

#### Rappel des enjeux issus du diagnostic - environnement

- Maintenir sinon améliorer la richesse et la fonctionnalité écologique du territoire
- Entretien et valoriser les ressources nombreuses et diversifiées
- Positionner le paysage comme une composante à part entière du projet
- Limiter l'exposition aux risques et nuisances d'aujourd'hui comme de demain

# SYNTHESE DES CONTRAINTES ENVIRONNEMENTALES



— Périmètre du SCOT Rives du Rhône

## RESSOURCE EN EAU

- Cours d'eau en mauvais/médiocre état écologique et/ou chimique
- Captage AEP / Périmètre de protection
- Zone d'interdiction de prélèvements nouveaux
- Zone stratégique pour la ressource en eau

## PATRIMOINE NATUREL

- Espace naturel remarquable identifié
- Corridor écologique d'intérêt régional et local

## RISQUES ET NUISANCES

- Secteur soumis à des risques d'inondation
- Risque nucléaire
- Etablissement SEVESO seuil haut / PPRT
- Canalisation de matières dangereuses
- Zone de gêne sonore ≥ 65 dB(A)



0 3km 5km

**SOBERCO ENVIRONNEMENT**  
Fd IGN 150-156-157

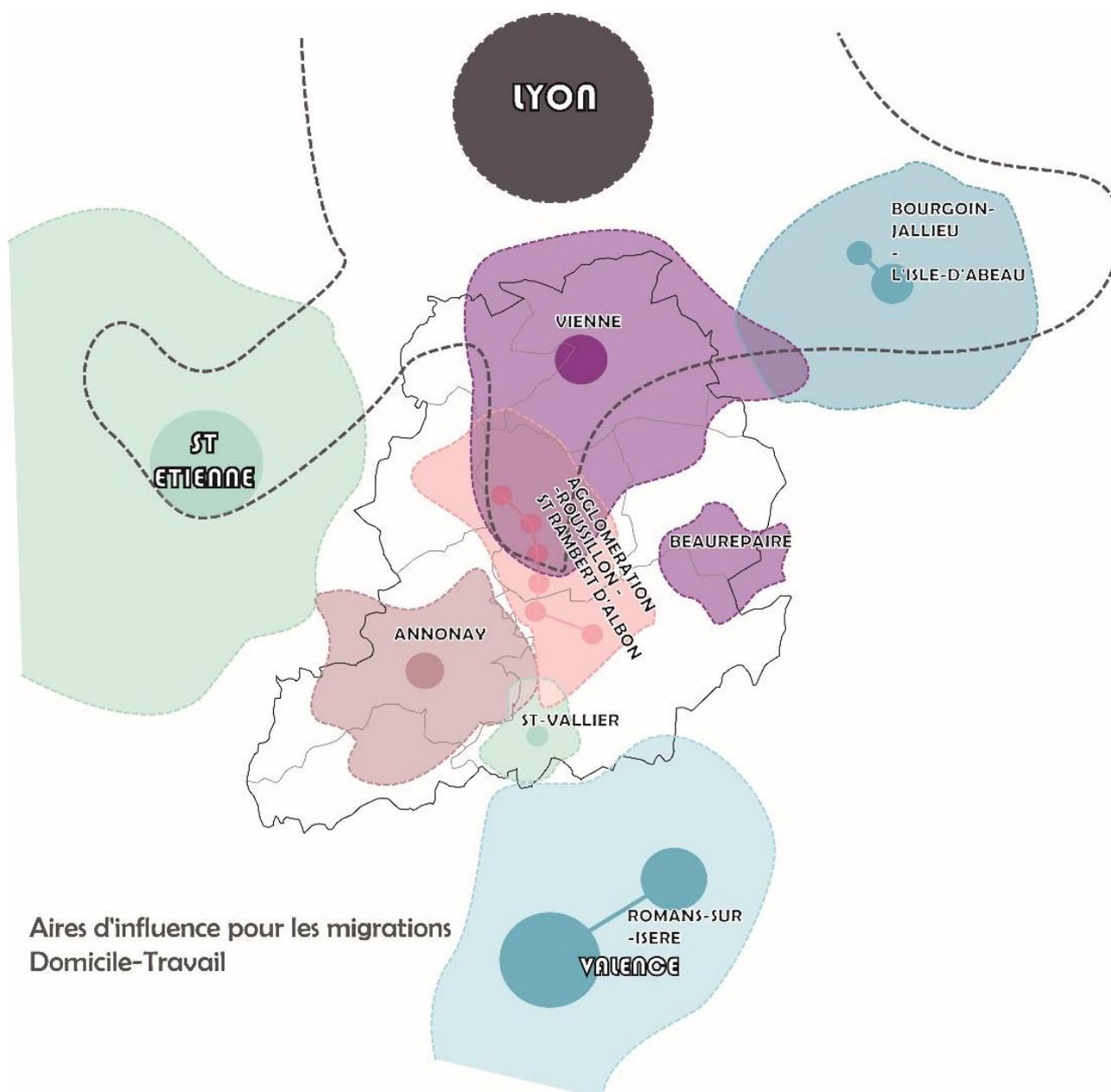
## Des déplacements internes à organiser, en prenant en compte la dichotomie entre la vallée et les espaces rétro-rhodaniens

Des déplacements internes nombreux, qui relativisent la polarisation du territoire vers la métropole lyonnaise

L'analyse des déplacements domicile-travail amène à relativiser la polarisation du territoire vers la métropole lyonnaise. Les pôles d'emploi internes génèrent des déplacements importants : un petit peu plus de 60 000 actifs viennent y travailler chaque jour, en grande partie dans les pôles d'activité de la vallée et à Annonay. Les migrations quotidiennes vers l'unité urbaine de Lyon représentent « uniquement » 15 000 déplacements par jour. Les échanges domicile travail avec les autres pôles limitrophes (Valence, Grenoble, Saint Etienne...) restent quant à eux très limités.

Les déplacements des « navetteurs », structurés par les axes TER et les axes autoroutiers (vallée du Rhône, vallée du Gier, contournement de l'Est Lyonnais), restent un sujet d'aménagement important, qui concernent principalement la partie Nord du territoire et les communes avec gares.

Les enjeux liés aux navetteurs ne doivent pas masquer les questions de déplacement internes, liés aux pôles d'emploi du territoire. En particulier, les déplacements entre la vallée et les espaces péri-rhodaniens, à fonction résidentielle plus forte, méritent d'être organisés pour améliorer les conditions de vie sur le territoire. Les échanges sur l'axe Annonay – Roussillon – Beaurepaire sont particulièrement importants à considérer.



## Des flux concentrés dans la vallée, à organiser pour limiter leur impact

Les politiques d'aménagement doivent permettre d'améliorer les déplacements Nord Sud, en limitant les phénomènes d'engorgement, en sécurisant les flux et en favorisant le report modal. Il s'agit, en particulier :

- De traiter qualitativement les « points noirs » d'engorgement routier, qui génèrent des nuisances et des risques importants pour la population et les usagers du réseau routier ;
- De continuer d'encourager l'usage des transports en commun, via des politiques volontaristes d'aménagement des principaux pôles gares et des nœuds de transport ;
- De favoriser les déplacements doux, notamment pour les trajets de courtes distances.

## Des conditions de mobilité à améliorer dans les espaces péri-rhodaniens

Ces questionnements sont d'autant plus importants que l'on constate une forte dichotomie entre la vallée et les espaces péri-rhodaniens en termes de modes de déplacement :

- La vallée du Rhône bénéficie historiquement de nombreuses infrastructures de déplacement, qui facilitent la mobilité et permettent le report modal dans une certaine mesure.
- Des outils de déplacement existent également entre Annonay et la vallée (axe Annonay – Péage de Roussillon), mais ils restent fragiles, probablement à conforter.
- Les espaces ruraux « péri-rhodaniens » sont marqués par l'omniprésence de la voiture individuelle en termes de déplacement, et par la quasi-absence d'offre structurée de transport en commun.

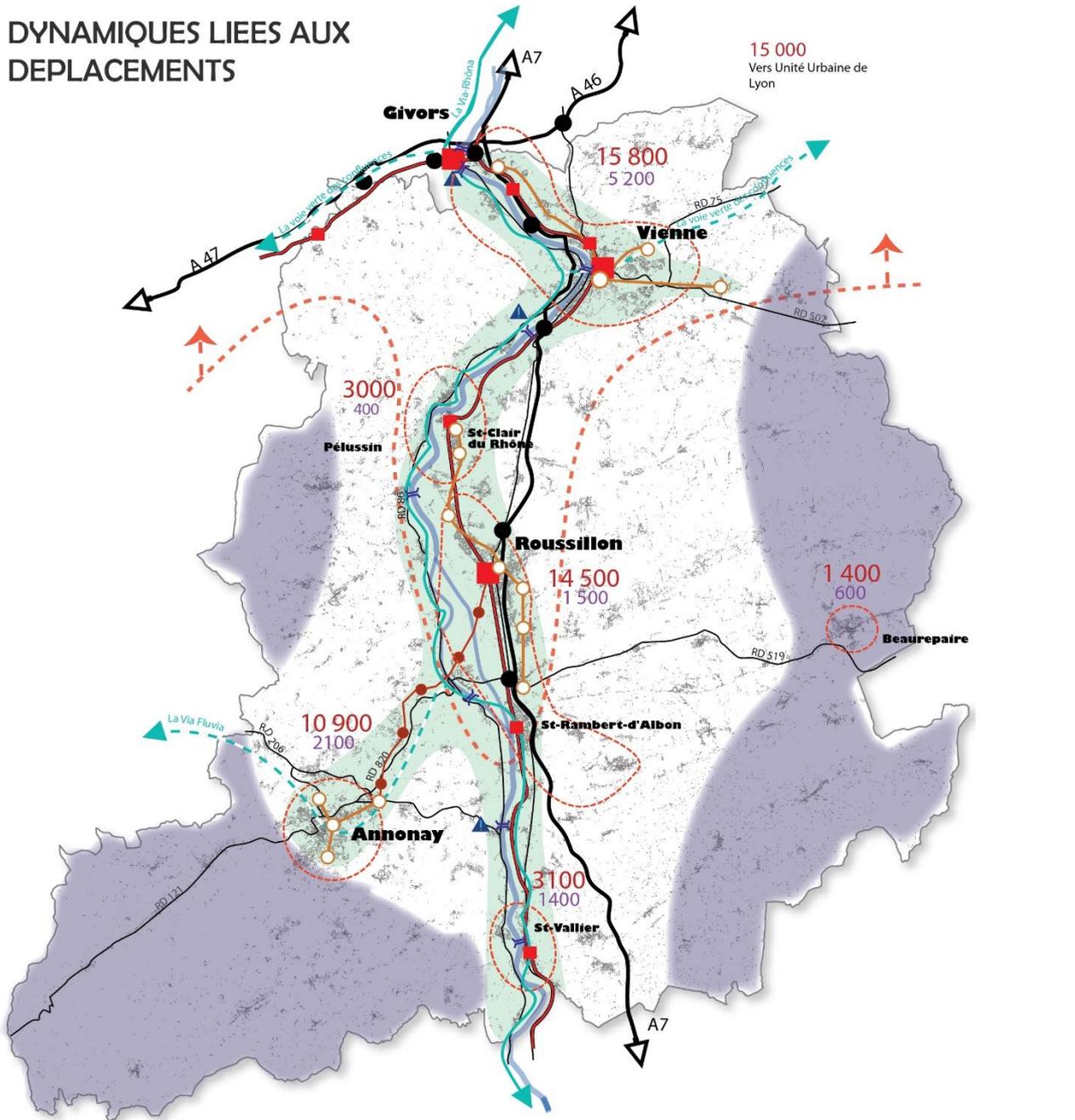
Cette dualité pose question quant à la viabilité du développement résidentiel dans les espaces qui ne bénéficient pas de la présence d'outils de transport en commun. Le développement de solutions de mobilité alternatives (covoiturage, transport à la demande, lignes régulières si la masse critique est suffisante) représente une question d'avenir à creuser dans le cadre du projet. Certains espaces résidentiels, plus densément peuplés, pourraient faire l'objet de réflexions pour structurer une politique de limitation des déplacements individuels.

Enfin, l'amélioration de la continuité de l'offre en transports en communs représente une question centrale pour les espaces ruraux, les gestionnaires des services de transport étant nombreux du fait des découpages administratifs.

### Rappel des enjeux issus du diagnostic - déplacements

- Conforter l'accessibilité des hommes et des activités à tous les territoires
- Atténuer les nuisances d'un trafic routier en forte progression
- Valoriser l'utilisation des transports en commun (une alternative à la voiture)

# DYNAMIQUES LIEES AUX DEPLACEMENTS



- Grandes infrastructures**
- Autoroutes
  - Echangeurs
  - RD — Routes départementales structurantes
  - Axes PLM Lyon et St-Etienne
  - Rhône
  - Axe cyclable
  - - - Axe cyclable en projet
  - ⌘ Franchissements
  - ▲ Calibrage limité des franchissements
- Transports collectifs**
- Gares structurantes (réseau régional/omnibus)
  - Rabattement cadencé Annonay/Peage-de-Roussillon
  - Réseaux de transport urbain
  - ↪ Rabattements routiers peu cadencés

## Des déplacements internes à organiser

- Dynamiques et espaces à enjeu**
- Zone d'influence de la métropole Lyonnaise
  - Polarité économique
  - Couloir de déplacement bien desservi
  - Espaces enclavés à plus de 20 minutes d'un échangeur autoroutier
  - 3 000 Flux domicile-Travail
  - Actifs résidents sur le territoire
  - Actifs résidents à l'extérieur du territoire

## C- Les questionnements structurants pour la révision

### Se penser sur l'axe Rhône-Méditerranée

Le territoire doit être pensé comme un espace avec plusieurs sources de développement :

- Un dynamisme propre avec ses 270 000 habitants, 110 000 Résidences Principales, 92 000 emplois, 3 agglomérations qui ont chacune leur rôle économique ;
- Une dynamique rhodanienne, avec des flux d'échanges énormes et en tout genre qui courent tout au long de l'axe de la vallée du Rhône, où l'espace devient rare et cher, et dont il constitue le maillon nord, à l'entrée de l'agglomération Lyonnaise ;
- une dynamique métropolitaine lyonnaise, dont il constitue la porte d'entrée sud, avec Vienne en avant-poste.

Les tendances à l'œuvre laissent à penser que ces trois dynamiques vont se poursuivre, mais que leur équilibre pourrait se modifier quelque peu avec :

- un accroissement des mouvements de toute nature au sein de la vallée du Rhône, entre tous les pôles d'emploi et zones ou pôles d'habitat, qui poussera à l'urbanisation des derniers espaces disponibles ;
- un relatif ralentissement du desserrement de l'agglomération lyonnaise du fait des volontés et politiques publiques de recentrage, de la saturation croissante des axes déplacements de toute nature, du renchérissement du prix du foncier, comme cela a déjà commencé dans la partie nord ;
- la poursuite plus ou moins forte de la dynamique endogène liée à un solde naturel positif et des dynamiques migratoires plus ou moins soutenues, fonction des facteurs ci-dessus et de la croissance de l'emploi sur place.

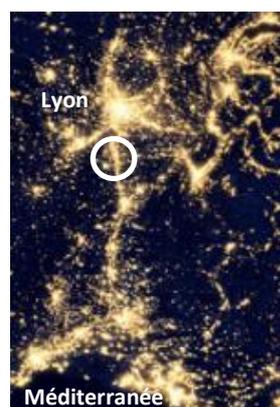
Quelle que soit la source, l'essentiel du développement se joue dans le couloir de la vallée du Rhône, aujourd'hui très largement urbanisé et qui forme une conurbation quasi-continue d'Avignon à Lyon comme l'illustre la photo satellite de France vue du ciel de nuit ci-contre.

Il faut penser l'aménagement du territoire des Rives du Rhône comme un morceau de cette conurbation, au sein de laquelle fixer l'ampleur de la croissance souhaitée, l'organisation et le rythme de son aménagement spatial pour éviter un couloir urbain totalement continu. Une réflexion spécifique a d'ores et déjà été menée sur la rive droite du Rhône via le schéma de secteur de la Côtière Rhodanienne, qui balise les possibilités de développement en intégrant des sensibilités environnementales et paysagères fortes.

### Se penser en largeur

Le territoire ne se limite pas à la vallée du Rhône. Les nombreux espaces ruraux situés de part d'autre, constituent la majorité de sa superficie. Vallées ou plaine à l'Est et plateaux à l'ouest, les lieux de vie de la moitié de la population (52 % exactement en 2013, 46% vivant dans la vallée du Rhône<sup>8</sup>), qui s'articulent et fonctionnent en relation : les uns descendant dans la vallée pour le travail ou le commerce, les autres montant ou partant se promener dans les campagnes ou consommant leurs produits agricoles.

La structure du territoire s'apparente ainsi à une arête de poisson, avec une dorsale rhodanienne et des arêtes, ou côtes latérales, formées à l'est par les vallées de la Sévenne, Septème-Vega, Gère-Vésonne, et Galaure, les petits plateaux du Saluant et de Louze, la plaine de Bièvre-Valloire et le bassin de vie de Beaurepaire ; et à l'ouest par les plateaux d'Echalas, du Pélussin, d'Annonay, les vallées de la Cance et de l'Ay. Le plateau d'Annonay constitue un cas spécifique, avec la présence de la ville d'Annonay, qui lui confère une vie socio-économique plus autonome que les autres.

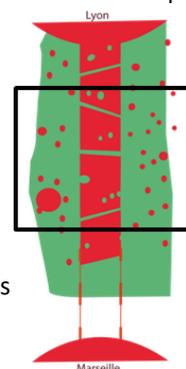


de

étroit

la

de

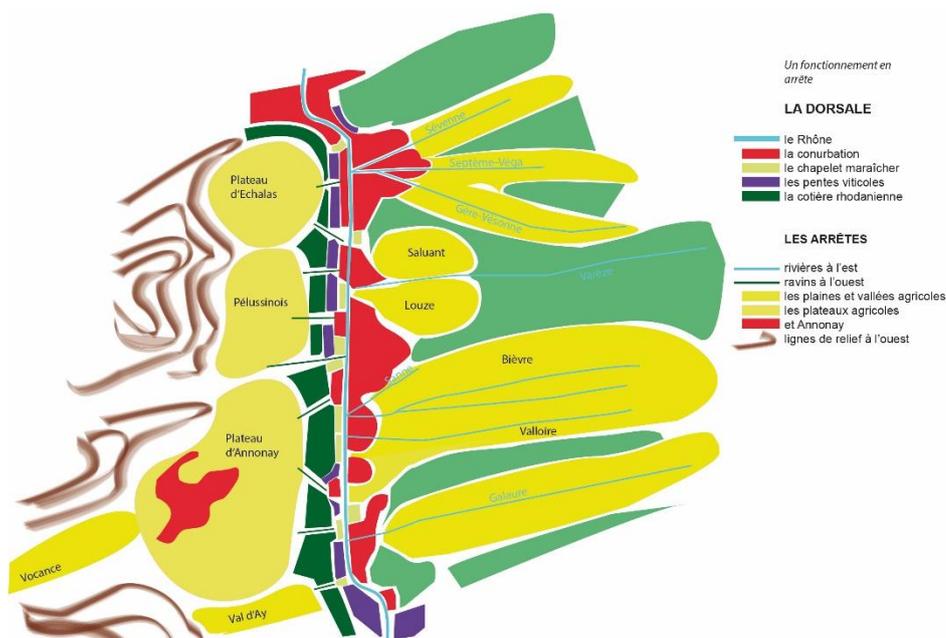


et

sont

<sup>8</sup> Voir carte découpage géographique en annexe X

La question des relations entre la vallée et les espaces péri-rhodaniens, et la question de l'organisation est-ouest sont tout aussi centrales dans la réflexion à mener à l'échelle du SCOT.



## Penser la conurbation

A l'échelle de la vaste conurbation rhodanienne, les questions à résoudre tournent autour des grands équilibres quantitatifs et spatiaux à faire qui encadreront l'organisation du territoire :

- les vocations dominantes des pôles et secteurs, la cohérence et non concurrence des projets ;
- les objectifs d'accueil à se fixer. Dans cette vallée déjà bien saturée, où l'espace est fini et les demandes permanentes ... quels volumes d'urbanisation (en ha, logement ou Surface de Plancher) se fixe-t-on ?
- le rythme espaces urbanisés/non urbanisés. Quels espaces de respiration préserve-t-on entre les zones agglomérées pour laisser fonctionner la biodiversité et les liaisons écologiques est-ouest inter-massifs, maintenir les terres agricoles de valeur, garder des paysages ruraux à proximité des agglomérations et préserver les vues lointaines sur les massifs. Le positionnement et l'épaisseur de coupures vertes d'importance qui peuvent être portées au SCOT seront révélateurs et efficaces.
- les limites en largeur données à la conurbation, entre deux massifs ruraux d'intérêts ;
- les perspectives d'amélioration des axes routiers et ferrés pour fluidifier les déplacements nord-sud congestionnés et améliorer les circulations est-ouest qui s'accroissent
- la prévention des risques technologiques et naturels, dans des secteurs où il reste pertinent d'accueillir le développement, malgré ces risques, du fait de leur proximité avec les polarités et leurs services (transports, commerces, équipements,...)
- les conditions à réunir pour la rendre plus agréable à vivre, en particulier dans ses centres urbains mais aussi dans ses quartiers délaissés ou paupérisés.

Des réponses sont à apporter par le SCOT, en concertation avec les SCOT voisins pour rechercher une cohérence d'ensemble. De premières réflexions ont été réalisées sur une partie de la conurbation, via l'élaboration du schéma d'aménagement de l'Agglomération Roussillon Saint Rambert d'Albon.

## Penser les espaces péri-rhodaniens et leur accroche

Pour que les territoires de vie de part et d'autre de la vallée continuent à bien vivre et se développer, il convient de :

- Penser l'équilibre entre axe et arêtes,
  - en traitant les interfaces et les articulations avec la conurbation : limites est et ouest de la conurbation et circulations

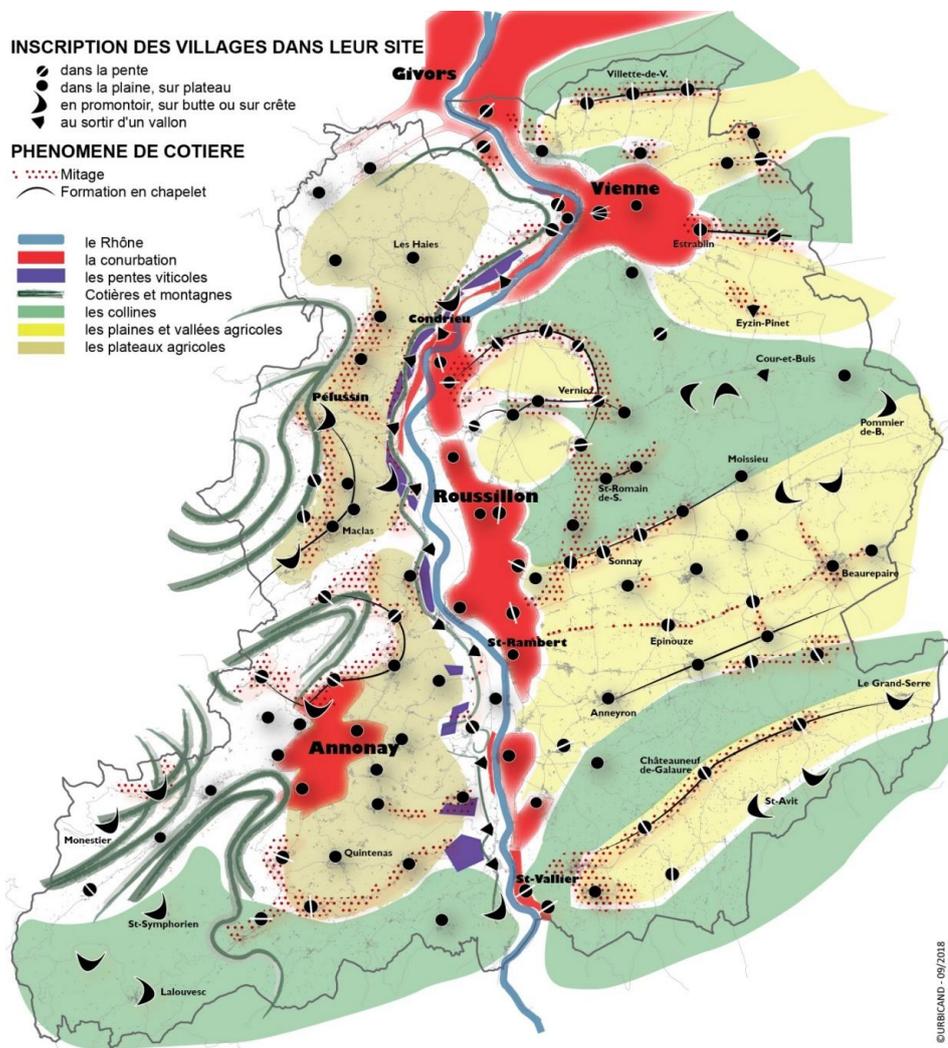
- en répondant aux besoins de développement propres à chaque sous-secteurs dans tous les domaines (résidentiels, économiques, touristiques, agricoles, etc)
- en examinant comment et à quelles conditions un report du développement pourrait s'effectuer sur ces espaces péri-rhodaniens, et en particulier le plateau d'Annonay dont la situation est moins favorable
- Trouver les solutions pour un développement urbain moins impactant (pour le foncier et l'agriculture, la ressource en eau, les déplacements automobiles, le paysage, la biodiversité) car c'est dans ces espaces péri-rhodaniens, en particulier au centre et au sud, que le développement est aujourd'hui le moins maîtrisé ;
- Pour ce faire, prendre en considération les spécificités de ces différents espaces : sensibilités écologiques et enjeux agricoles, capacités d'accueil (AEP, assainissement, risques...), visibilité et sensibilités paysagères
- Imaginer des solutions pour organiser les déplacements en leur sein, en fonction de leur masse critique et des accès aux grands axes rhodaniens

Les objectifs mériteront d'être nuancés en fonction de la diversité des situations relevées dans le diagnostic, avec, pour simplifier, une partie nord plus « saturée » que les autres, mais aussi un contexte de montagne à l'ouest et pas à l'est, la ville d'Annonay en situation plus difficile et à redresser.

### Penser par le paysage et les formes urbaines voulues

Les réalités physiques et paysagères fortes des Rives du Rhône conditionnent son développement et méritent d'être exploitées pour orienter son aménagement. Trois sujets de réflexion méritent de nourrir et orienter si besoin les réflexions stratégiques, quantitatives et spatiales ci-avant :

- Le rythme du grand paysage naturel/bâti, ouvert/fermé – et des grandes vues perçues et données à voir. Il existe encore dans la vallée de très belles poches agricoles, appréhendables d'un seul regard –comme le plateau du Saluant- ; ou de vastes perspectives dans les vallées de Bièvre-Valloire ou de la Sévenne..., sur les plateaux aussi ; mais aussi des vues très lointaines depuis les côtières vers les massifs qui leur font face (que ce soit les Alpes ou le Massif Central), qui méritent d'être préservées et valorisées.
- L'implantation des villages en côtière, historique, s'est largement développée, créant un mitage linéaire assez lisible, le long du Rhône, mais aussi sur les collines ou flancs de montagne, à l'ouest comme à l'est. La beauté des vues lointaines, offertes depuis les côtières est tellement agréable ! Comment mieux traiter ce phénomène pour valoriser cet atout qui contribue très largement aux qualités de vie de chacun ? Construire dans la pente, sur promontoir ou au sortir d'un ravin est-il durablement possible et à quelles conditions ? Comment laisser évoluer et traiter ces chapelets de constructions diffuses ?
- Les centres villes et villages de demain. Sujet récurrent, déjà cité et qui fait aussi l'objet du chapitre suivant, pose des défis de conception urbaine spécifiques à explorer. Comment recomposer des centralités amènes, à la fois denses et aérées ?



## Penser le renouvellement urbain

Le diagnostic met en évidence l'accroissement de la vacance résidentielle, commerciale et sans doute artisanale, des centres urbains. Il révèle l'aggravation du problème, ici comme ailleurs en France<sup>9</sup>. Villes, bourgs, et communes rurales sont touchés.

Si rien n'est fait, il va s'amplifier :

- le vieillissement des ZAE est à anticiper, ou éviter si possible pour ne pas créer des friches,
- les mouvements de cession dans l'habitat vont augmenter sous l'effet du papyboom et des reventes et succession ;

Toute nouvelle politique, quel qu'en soit le domaine, se doit d'intégrer des réponses, car une offre foncière abondante, suscite des transferts (pour l'économie et l'habitat), crée de la vacance, et ne pousse pas au renouvellement urbain. Les plus mauvais produits vont être laissés à l'abandon, sans valeur d'usage. Le paysage urbain le long de la RN7, déjà vieillissant et de médiocre facture, risque de particulièrement s'en ressentir ainsi que certains centres ou quartiers urbains et pavillonnaires.

Elle passe sans doute par un mixte de programmes incitatifs de réhabilitation et mise aux normes, d'opérations de reconquête de qualité, de démolition et aération des tissus urbains si besoin, mais aussi de limitation de la concurrence et de l'offre foncière à faible prix qui attire les résidents.

<sup>9</sup> Les dernières données nationales publiées par l'INSEE (source) indiquent que le nombre de logements vacants au 1<sup>er</sup> janvier 2016 atteint 2,9 millions, a augmenté de 45 % depuis 2006, et représente 8,3 % du parc, et plus de 15% dans la « diagonale du vide », des Ardennes à Midi-Pyrénées en passant par le Centre. Source Le Monde, 4.01.17